Onésiphore Turgeon
Sénateur

Un tribut à la race acadienne

MÉMOIRES

1871--1927

MONTREAL

G. DUCHARME, libraire-éditeur

995, Boulevard ST-LAURENT, 995

1928

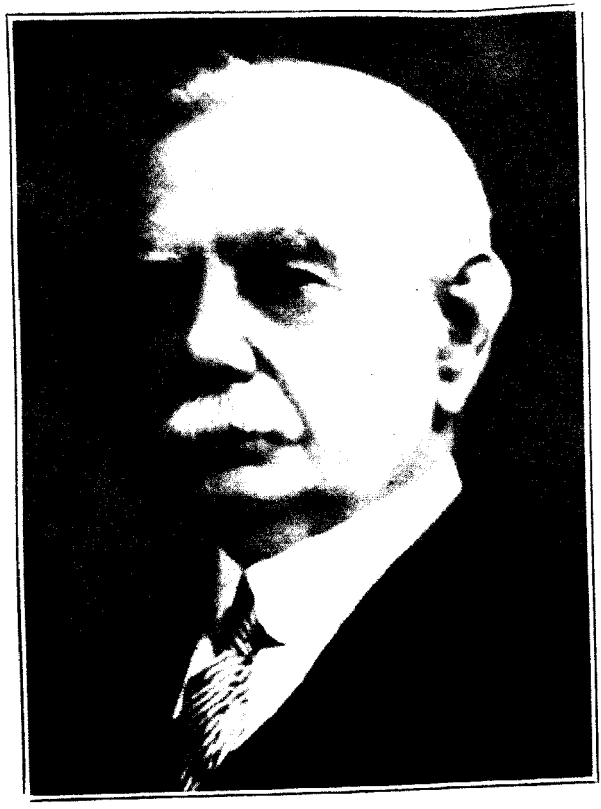

L'hon. Sénateur Onésiphore Turgeon

Onésiphore Turgeon
Sénateur

Un tribut à la race acadienne

MÉMOIRES

1871--1927

MONTREAL

G. DUCHARME, libraire-éditeur

995, Boulevard ST-LAURENT, 995

1928

droits réservés

PRÉFACE

La littérature acadienne ne s'est pas encore élevée à de très grandes hauteurs. Nous pouvons, cependant, réclamer comme nôtre le premier livre français écrit en terre d'Amérique: *L'histoire de la Nouvelle France,* de Lescarbot, composée à Port-Royal, en 1606, et parue quelques années plus tard.

Voici maintenant que M. le sénateur Turgeon, de Bathurst, au N.-B., nous arrive avec un volume de *Mémoires.* Ces *Mémoires* sont le premier livre de ce genre qui ait été écrit et publié en Acadie. Ils embrassent toute la période écoulée depuis la Confédération jusqu'à nos jours. C'est un précieux apport à notre histoire nationale, car la résurrection de l'Acadie française date de 1867. Peut-être devrais-je dire, de 1864, année de la fondation du collège de Memramcook par le Père Lefebvre.

Nous ne comptons guère encore, dans la Confédération canadienne. En 1867, nous ne comptions pour rien du tout.

Vu de très loin et de très haut, ce que nous avons fait de progrès, depuis 1867, est peu de chose. Vu de près, c'est beaucoup, c'est presque miraculeux.

M. Turgeon suit d'année en année le développement de ce progrès — dans le comté de Gloucester, tout au moins — notre avancement national dans les choses d'éducation, l'accroissement de notre prospérité matérielle, et surtout les événements politiques. Car M. Turgeon est avant tout un politicien; il est ce que l'on pourrait appeler "un bon libéral".

Si les conservateurs ont pour eux sir John A. Macdonald et Cartier, les libéraux ont sir Wilfrid Laurier et King. Les partisans de l'un et de l'autre parti politique ont certes raison d'être fiers de leurs chefs. Mais, comme M. le sénateur Turgeon appartient au parti des "Rouges", il ne faudra pas s'étonner, ni lui en vouloir, s'il dore parfois la pilule libérale.

Peut-être la partie la plus intéressante de ses *Mémoires* est celle qui touche à la question des "écoles catholiques" de 1872, et aux "troubles" de Caraquet. Il en fut le témoin oculaire: il y prit part. Ce qu'il en rapporte est du plus palpitant intérêt.

Et puis il y a l'émancipation du servage politique des Acadiens de son comté. Les anciens se souviennent encore qu'on leur imposait pour député au Parlement fédéral un monsieur de Saint-Jean, qui se souciait d'eux comme il se souciait de leur langue, dont il affectait d'ignorer le premier mot. Ce joug intolérable est *du meshui* brisé.

Brisées également les entraves de servitude que l'on mettait aux pêcheurs, payés en *pitons!*

A cette double délivrance M. Turgeon a pris une large part.

L'auteur des *Mémoires* n'est pas lui-même un Acadien: il est né à Lévis, dans le pays de Québec. Mais, comme il réside depuis plus de cinquante ans au Nouveau-Brunswick, nous le réclamons comme l'un des nôtres.

Son livre est un "tribut" qu'il rend à ses compatriotes d'adoption Les Acadiens lui en sauront gré; les *Mémoires* seront lus dans chacune de nos familles.

PASCAL POIRIER.

Ottawa, le 1er mai 1928.

La mère de mes enfants

Mémoires

du Sénateur

Onésiphore Turgeon

Un tribut à la race acadienne

MES MÉMOIRES

Commencé à Bathurst le 15 juillet 1925.

Un quart de siècle de luttes

Plusieurs de mes amis et collègues de la Chambre des Communes, ainsi qu'un grand nombre de mes bien chers Acadiens du comté de Gloucester, m'ont plusieurs fois demandé d'écrire mes mémoires, et donner au public une certaine connaissance de ma carrière, son origine et les événements qui l'amenèrent et la produisirent.

Le principal désir de mes collègues de Québec était surtout d'obtenir des renseignements sur les qualités, les talents, les ambitions et les vertus du peuple acadien. "Vous pouvez nous donner des considérations que d'autres ne sauraient nous présenter", me disait-on.

Il y avait du vrai dans ces suggestions, car peu d'hommes connaissent à fond le coeur, l'esprit, l'intelligence, l'honnêteté d'ambition des Acadiens et leur vrai mérite.

Pour moi, si j'ai pu apprécier leurs vertus et leur propre mérite, c'est que je suis arrivé parmi eux tout jeune, que j'ai vécu avec eux dans des conditions et des circonstances, hors de l'ordinaire à tout point de vue.

Ce n'est pas non plus un fils de l'Acadie qui peut décrire les qualités et les vertus de sa race. Né, élevé dans cette atmosphère sereine et calme, il ne s'arrête pas à comparer les qualités de ses frères et de ses soeurs des autres races. Il n'a pas la prétention de croire les siens supérieurs aux autres. Il grandit avec l'ambition de faire de mieux en mieux. Il est même plus humble que les autres, malgré tous ses mérites.

Quant à mes amis acadiens, les plus dévoués et les plus fidèles de l'univers, leur désir était surtout de faire connaître mon travail envers la population acadienne de Gloucester. Ils désirent faire connaître ce que la Providence m'a permis de faire pour eux. De mon côté, je tiens à le déclarer: Tout ce que je possède de bien et d'honneur, je le dois à la générosité des Acadiens.

Pendant mes dernières années d'études au Séminaire de Québec je souffrais d'une dyspepsie alarmante. Je vivais sur une diète complète, suivant certaines prescriptions bien délicates. Toutefois, je n'ai jamais perdu une journée de classe, ni un cours à l'Université pendant ces longues années. Après avoir subi des examens de baccalauréat, au mois de juillet 1869, j'avais décidé d'entrer dans la vie ecclésiastique, et je devais faire mon entrée au Grand Séminaire au mois de septembre. Ma santé laissait beaucoup à désirer durant les dernières années J'avais consulté plusieurs médecins qui avaient soutenu mon énergie plutôt avec leurs paroles d'encouragement qu'avec leurs médecines.

Finalement, je consultai le célèbre Dr Landry, père de feu le Sénateur Philippe Landry, qui était un de mes compagnons et amis du Séminaire. Le Dr Landry était alors professeur de médecine à l'Université Laval et un des principaux membres du Bureau d'administration de cette haute institution.

Finalement il me conseilla de faire un voyage à la Baie des Chaleurs, de vivre sur les côtes de Gaspé et de Bonaventure le reste de l'été, de mettre de côté, pour le moment, toute idée d'étude, me donnant en même temps le conseil d'étudier moi-même mon estomac, devant faire moi-même le choix de la nourriture qu'il pouvait supporter. Je devais être mon propre médecin.

Ce fut vite fait. Quelques jours plus tard, j'entrais, sur un magnifique bâtiment à voiles, dans le superbe Bassin de Gaspé, qui excita mon admiration. C'était un spectacle extraordinaire pour moi. Je visitai les établissements des LeBouthillier, des Robin-Collas, etc. Je parcourus les quais, examinant les bateaux de pêche et le poisson, la morue surtout que les pêcheurs déchargeaint de leurs bateaux. C'était pour moi une instructive expérience.

Arrêtant à Percé, je fis visite à l'hon. M. E. J. Flynn, qui avait été mon compagnon de classe au Séminaire de Québec, au commencement de mes études et qui se préparait alors à aller suivre le cours de droit à l'Université de Québec. Nous avons passé une agréable journée ensemble. Toutefois, je regrette d'avoir à dire que j'ai rarement eu l'occasion de le rencontrer personnellement depuis,, mais je l'ai bien suivi de loin, il est vrai, dans sa carrière distinguée. Je voyageai sur toute la côte jusqu'à Carleton, comté de Bonaventure. De là je décidai de traverser la Baie des Chaleurs et je débarquai à Charlo, comté de Restigouche, où j'avais des amis et des parents de Lévis qui étaient entrepreneurs de la construction de cette section du chemin de fer Intercolonial, de Dalhousie à Bathurst, en compagnie

avec MM. Bertrand et Berlinguet. Je passai le reste de la vacance à cet endroit, où il y avait comme aujourd'hui un gros noyau d'Acadiens au milieu d'une population anglaise et écossaise.

Je fis connaissance avec des gens de Bathurst, entr'autres un M. James McGinley, alors comptable pour la Compagnie de construction de cette division de l'Intercolonial. Ce monsieur aiguisa ma curiosité et je fis une promenade sur la côte de la Baie des Chaleurs, arrêtant à Belledune, Petit-Rocher et Bathurst.

Ce voyage me causa beaucoup de plaisir. J'avais déjà fait connaissance avec la population acadienne de Charlo, qui était la paroisse catholique de cette division. J'avais déjà fait la connaissance des familles Poirier, Landry, Doucet, Arsenault et autres, et j'avais pu apprécier beaucoup de leurs qualités.

Dans ces voyages un homme fait des rencontres, qui dans le moment lui semblent un simple incident, mais qui plus tard se dévoilent une rencontre pour ainsi dire providentielle.

Ce M. McGinley avait sa famille à Bathurst et lors de ma promenade à cette ville, il avait arrangé les choses de sorte que je devais être l'hôte du père de Mme McGinley, M. Patrick Flammery, déjà un des citoyens les plus âgés de la ville. Mes deux cousines qui m'accompagnaient furent les hôtes de Mme McGinley.

Je fis la connaissance de la famille Hilarion Haché, un des principaux marchands de Bathurst, la première famille acadienne de Gloucester avec laquelle j'eus l'honneur et l'avantage de venir en contact, présenté à la porte de l'église. J'éprouvai une agréable surprise de rencontrer son jeune fils Charles, qui était un élève au séminaire de Québec, charmant jeune homme qui se préparait décidément pour la vie ecclésiastique. Mais comme pour bien d'autres, la Providence en décida autrement, et bientôt après, l'appelait déjà à un monde meilleur. Il fut enlevé à ses parents, au moment où ils se glorifiaient avec justice de ses talents et de ses vertus, pour aller au ciel jouir de la récompense éternelle.

A cette première visite, je fus aussi présenté à M. Félix St-Coeur, son frère Bernard, à M. Basile Doucet et ses fils, citoyens distingués qui tous devaient devenir, non seulement mes meilleurs amis, mais mes plus actifs et mes plus dévoués collaborateurs dans mes entreprises politiques.

Enfin, dans les derniers jours d'août, je prenais le bateau à Dalhousie pour retourner à Québec déjà à peu près décidé, religieux ou laïque, de venir m'établir au milieu des Acadiens de cette région.

Dès les premiers jours de septembre, j'entrais au Séminaire de Québec pour commencer mes études théologiques.

Mon directeur spirituel était M. l'abbé Taschereau, devenu bientôt après archevêque de Québec et le premier cardinal de l'église catholique du Canada. Il avait été aussi mon professeur de philosophie durant les deux années précédentes. Il devint alors mon professeur de théologie morale, tandis que les abbés Benjamin Paquet et Louis Paquet étaient mes professeurs de théologie dogmatique.

Dans le même temps, mon cousin, l'abbé Nazaire Bégin, récemment de retour de Rome, était mon professeur d'Histoire Ecclésiastique. Ce dernier devait succéder au Cardinal Taschereau comme archevêque de Québec et plus tard comme Cardinal aussi. Au mois d'avril, je fus transféré au Collège de Lévis, comme professeur d'anglais à la demande du supérieur, l'abbé Louis Langis.

A la fin de l'année scolaire, ma santé ne valait pas mieux que l'année précédente et je m'empressai dès les premiers jours de la vacance de me rendre à Petit-Rocher, comté de Gloucester, où, sur ma sollicitation, l'été précédent, mon seul frère vivant, Ferdinand, avait établi un magasin général. Ma vacance de deux mois fut une contemplation continuelle de l'avenir.

Pourrais-je subir trois autres années d'étude au Grand Séminaire? Cela me paraissait bien douteux.

Après bien des consultations, je jugeai qu'il me fallait retourner au Séminaire, faire un dernier effort, et la santé manquant encore, revenir au Nouveau-Brunswick au milieu des Acadiens que j'avais appris à estimer et admirer.

Toutefois quand je pensais à la séparation de mes voisins acadiens, je devenais parfois triste et sombre. La séparation n'était pas la rupture des liens de famille que j'aurais pu subir avec force. C'était bien différent. Il y a cinquante à soixante ans, les vieillards de 78 à 80 ans, et nombreux étaient-ils, avaient appris les souffrances du Grand Dérangement de la déportation et de l'exil, de la voix même de leurs ancêtres. Le récit de ces misères et de ces persécutions était la répétition des paroles mêmes des victimes. Elles avaient pénétré dans mon coeur pour y rester vivantes. Quand je devais serrer la main d'un Acadien en lui disant que je devais bientôt partir, je devenais tout ému et à chaque fois il me semblait entendre la voix du poète latin, Virgile, qui me disait: "Sta viator, heroem calcas" "Arrête voyageur, tu foules à tes pieds un héro". J'entendais le son lugubre de la cloche violée de Grand Pré, les lamentations des victimes du Grand Dérangement; c'étaient les pleurs des femmes séparées de leurs maris et de leurs enfants, entassées dans des bâtiments malpropres et sans aucune commodité. C'étaient les pleurs, les gémissements d'Evangéline à laquelle on avait enlevé son époux de demain. L'histoire de tous les malheurs, des souffrances des Acadiens était toujours vive dans mon coeur et semblait vouloir me retenir au milieu de leurs descendants: "Arrête voyageur" sonnait toujours à mes oreilles.

LA PREMIERE COMMUNION

Durant mes vacances, le curé de Petit-Rocher, le Rév. Père Robert, un prêtre de France, un saint sur la terre, mais avec qui les enfants étaient timides à tel point que bien peu d'entre eux dans leur énervement pouvaient répondre à ses questions, me demanda de lui rendre le service de préparer les enfants à leur première communion, me disant qu'il accepterait sans exception tous ceux que je choisirais

comme capables et dignes de recevoir le Sacrement de la Sainte Eucharistie. Il y avait une centaine d'applicants, plusieurs d'un âge déjà assez avancé. Pendant un mois je leur donnai des leçons cinq ou six fois par semaine. A peu d'exception près, ils étaient tous bien préparés, bien intelligents et de véritables bons enfants. Inutile de dire que les parents, les bonnes mères surtout étaient contentes de voir que leurs enfants plusieurs fois renvoyés les années précédentes à cause de leur timidité étaient enfin acceptés et me promettaient une ineffaçable reconnaissance de mes bons services.

La connaissance faite avec ce grand nombre de jeunes enfants chez lesquels j'avais été à même de percevoir le brillant esprit et le bon coeur, m'attachait de plus en plus à tout ce qui était acadien et créait chez moi un désir de plus en plus vif de rester au milieu d'eux.

Ces enfants eux-mêmes n'ont jamais oublié mes services en cette occasion. Maintes fois et tout dernièrement encore, j'ai rencontré de ces enfants devenus pères et mères de familles venir me dire après une assemblée politique: "Vous rappelez-vous, c'est vous qui m'avez fait faire ma première communion".

De telles réminiscences, naturellement ont toujours tenu mon coeur palpitant pour tout ce qui regarde mes Acadiens.

Enfin, la dernière journée arrivée, par un effort suprême, je pourrais dire, je pris encore une fois la route de Québec. Cette fois-ci, je me fis conduire à Chatham pour y prendre le bateau de Québec. Cette route de Bathurst à Chatham a été bien améliorée ces années dernières par les gouvernements provinciaux, sous la direction du défunt John Morrissey et de M. Pierre J. Veniot, tous deux Ministre des Travaux publics. De Petit-Rocher à Chatham, c'était un voyage de toute une journée. J'arrivai à temps pour le bateau et une de mes premières connaissances qu'il me fut donné de faire fut celle du jeune lévite M. Stanislas J. Doucet, qui retournait au Collège des Sulpiciens où il avait déjà étudié deux années et où il devait, à son arrivée, recevoir le sousdiaconat. Je pouvais lire dans ses yeux une brillante intelligence et dans ses paroles une grande modestie. Je le laissai à Québec emportant de lui un bienveillant souvenir. "Il fera un saint prêtre", me disais-je, sans toutefois penser qu'il deviendrait un des plus grands talents, non seulement du Canada, mais du monde entier, un théologien, un philosophe, un homme de science des plus distingués. A mon retour au Nouveau-Brunswick, il fut du premier au dernier un de mes amis les plus généreux, les plus sincères et les plus dévoués.

Il a publié plusieurs ouvrages qui ont fait l'admiration de tout le monde. J'aurai occasion de parler encore de lui. Toutefois, au sujet de son dernier poême: "The Soul" je m'empresse de dire que tout dernièrement j'entendais l'hon. Rodophe Lemieux et Son Excellence le Gouverneur Général, Lord Byng, dire que cette oeuvre "The Soul" est certainement un ouvrage bien riche et bien remarquable.

A peine rendu, après quelques mois de travail et d'étude, je me trouvai encore menacé de cette dyspepsie, et après consultation avec

mon directeur spirituel, l'abbé Taschereau, je fis mes adieux, revêtis mes habits laïques et bientôt après j'arrivais à Petit-Rocher.

Tous ceux que je rencontrais m'accueillaient avec la plus grande générosité de coeur possible, et leurs meilleurs souhaits les plus sincères m'étaient exprimés par des paroles bien émouvantes et bien touchantes. Plusieurs allaient jusqu'à prédire déjà l'ouverture d'une ère nouvelle pour les Acadiens et toute la population de Gloucester. Mon travail devait être pour le bonheur public, et ils s'engageaient déjà à mêler leur activité à la mienne dans l'intérêt public.

Peu d'étudiants à leur sortie de collège ont reçu l'expression d'autant de bons souhaits sincères et généreux que ceux que je reçus à mon arrivée à Petit-Rocher et dans toutes mes premières pérégrinations dans le comté de Gloucester.

Je me mis à l'ouvrage avec joie et avec courage, inconscient des énormes difficultés, des désappointements, des déboires, des misères que je devais rencontrer avant d'atteindre le succès.

MES PREMIERES CONNAISSANCES

Comme je viens de le dire, tous les principaux citoyens, les chefs de toutes les familles se rangèrent autour de moi dans la plus généreuse sympathie pour me vouer tout leur appui dans mes entreprises.

A l'instant, j'étais assuré du concours de M. Jérôme Boudreau, instituteur acadien, déjà de grand mérite, et qui devait remplir la carrière la plus distinguée de son temps dans l'enseignement. Il était plus âgé que moi d'une dizaine d'année, et avait déjà commandé le respect et l'admiration non seulement de ses paroissiens, mais de toute la population de la ville de Bathurst et des autres districts du comté de Gloucester. Il devait plus tard sous l'administration de l'hon. A. G. Blair, devenir le premier inspecteur français des écoles du Nouveau-Brunswick.

Avec lui j'étais assuré de l'appui général, universel pour ainsi dire, de toute la grande paroisse de Beresford, à peu près la plus grande alors de tout le comté. Bientôt, j'avais à mes côtés, dans ce mélange de généreuse sympathie et de noble ambition tous les chefs des principales familles. Il me semble que je dois à la mémoire de ces bons amis d'écrire dans ces notes leurs noms, et de les transmettre à la connaissance de mes lecteurs et à autant de générations que possible.

Au nom de Jérôme Boudreau, j'ajoute les noms suivants: Jérôme H Godin, Jérôme Roy, Fabien Frenette, Mathée Frenette, Denys Laplante, Perry Comeau, Bernard Comeau, François Frenette, Napoléon H. Roy, Louis Fournier, François Allain, les Taché, Pelletier, etc.

Durant tout un demi-siècle ces hommes-là ont lutté pour moi et avec moi pour la cause acadienne, tous ayant vécu cette période dans les luttes constantes durant les deux premières décades, dans l'adver-

sité, et terminé dans la jouissance de leur idéal, emportant tous au tombeau ma sincère gratitude pour leur constante fidélité à mon égard et l'admiration de toute la belle et grande paroisse.

Je dois dire à l'instant que l'absence de tous ces bons amis maintient constamment dans mon coeur un mélange de chagrin et de gloire qui s'aiguisent davantage chaque fois que je repasse cette belle route de Beresford, Petit-Rocher et Belledune, sur la côte de la Baie des Chaleurs. Chagrin de voir que le bon père n'est plus à la maison; glorieux d'avoir pu conserver son estime et sa confiance jusqu'à son dernier soupir, et que leur génération me porte le même dévouement et la même considération.

Je m'empresse d'ajouter que toutes les familles anglaises de Beresford, catholiques et non-catholiques, s'étaient unies aux familles acadiennes dans leurs voeux de succès et prospérité. C'est ainsi que les Sweeney, les Devereaux, les Ahearn, les Chalmers, les Dunlop, les Alexander, les McIntosh et bien d'autres m'étaient aussi dévoués que les Acadiens eux-mêmes. Pour preuve, qu'il me suffise pour le moment de dire que dans une élection partielle en 1875 contre M. Ryan, de Caraquet, qui avait l'appui des "Lumber Lords" et de tous les gouvernements, au-delà de cinq cents votes furent enregistrés en ma faveur tandis que M. Ryan put obtenir que trente-six dans toute la paroisse de Beresford.

Maintenant quelle fut ma première entreprise? Le chapitre suivant va le dire.

LA QUESTION DES ECOLES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

A peine établi au Petit-Rocher dans la grande paroisse de Beresford, je reçus l'offre de la charge de l'école supérieure de cette paroisse, toute catholique, exceptée la famille du Capitaine Thomas Hall, hautement respectée de tous. Les autres familles de langue anglaise étaient toutes catholiques.

Les syndics du district me donnèrent toute liberté possible, comptant sur moi pour le plus grand bien de leurs enfants.

L'Inspecteur des écoles de la Province alors était un M. Morrison, homme bien âgé, d'une expérience longue et variée, doué de toutes les qualités requises pour une telle position au milieu d'une population mixte, de race et de religion différentes.

A notre première rencontre, il se dévoila un homme dévoué envers tous, prêt à accorder toutes les facilités possibles aux enfants de religion catholique aussi bien qu'aux enfants de familles protestantes.

C'était une intelligence vive, un coeur généreux.

J'avais besoin de deux assistants, deux institutrices, une de langue anglaise, l'autre de langue française. L'institutrice de langue anglaise n'était pas catholique, et j'avais besoin d'une personne capable d'enseigner le catéchisme aux jeunes enfants catholiques de langue anglaise.

De plus, il était bien entendu entre moi et la famille Hall, que tout enseignement religieux pour leurs enfants était laissé à eux-mêmes.

L'enseignement du catéchisme était admis avec générosité de la part de l'Inspecteur, et sur ma représentation que mon assistante anglaise, tous jeunes encore, l'Inspecteur se fit un plaisir d'accéder à mon désir, et il délégua cette institution anglaise à un autre district, et me laissa libre d'en engager une autre à sa place. Je m'assurai alors des services de Mademoiselle Hélène Meahan, de Bathurst, dont le père, John Meahan, avait été un des représentants du comté de Gloucester à la Législature du Nouveau-Brunswick à Frédéricton avant la Confédération; une demoiselle qui a joué un rôle important dans le commerce et la société dans la ville de Bathurst jusqu'à l'année 1923 alors qu'elle fut appelée à un monde meilleur à l'âge de 83 ans.

Je me sentais heureux dans ma position, jouissant de tous les privilèges au sujet de l'instruction religieuse et de l'enseignement du français à un aussi haut degré que j'aurais pu exercer dans la Province de Québec même, comme au collège de Lévis, où j'avais enseigné l'anglais durant mes derniers mois de 1870 avant de quitter la vie du Séminaire.

Mais en même temps la Législature de Frédéricton était occupée a faire passer un acte d'éducation des plus tranchants, au sujet de l'instruction de la langue française, et de la religion catholique. C'est "l'Acte d'éducation de 1871".

Cet acte devenait en vigueur au 1er janvier 1872. C'est alors que je me trouvais dans une position sérieuse et désolante.

Les syndics d'écoles ne pouvaient recevoir aucune aide du gouvernement s'ils n'agissaient pas conformément aux règlements du nouveau Bureau d'Education auquel on donnait la charge de l'administration dès le jour mentionné.

Alors, je ne pouvais plus payer mes assistants, et les syndics ne pouvaient me payer non plus. Toutes les écoles catholiques furent fermées dans toute la Province. La crise était sérieuse.

Plutôt que de laisser l'école fermée, et priver plus de cent jeunes enfants de toute instruction, je pris un arrangement avec les syndics afin de continuer l'enseignement pour le montant perçu des souscriptions volontaires de la part des parents qui avaient des enfants à mon école. C'est ce qui fut fait durant l'année, après m'être dispensé des services d'une de mes assistantes que nous ne pouvions promettre de payer.

Pendant ce temps, l'agitation était sérieuse dans toute la Province du Nouveau-Brunswick. Nous étions abattus et le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'en tenait qu'avec plus de tenacité à l'exercice de la nouvelle loi.

Le travail, l'énergie, l'éloquence de M. John Costigan et de M. Anglin, à Ottawa, ne pouvaient porter fruit. Tous nous renvoyaient au gouvernement ou à la Législature provinciale.

Nos écoles paroissiales dans les districts catholiques étaient toutes, ou à peu près fermées depuis longtemps et encore une fois notre population catholique n'avait pas les moyens de payer deux fois pour une école. Soudain, une certaine suggestion se fit entendre. Elle ne plut pas à tous, mais enfin, il y avait un côté particulier à considérer.

Cette suggestion voulait tout simplement dire que le gouvernement, par l'entremise du Bureau d'Education, serait prêt à éliminer de ses règlements les mesures les plus offensives aux catholiques. Ainsi, on permettrait d'installer les croix, les images et autres emblèmes de prix à la conscience catholique; on permettrait aux religieux et religieuses de porter leurs habits de profession; on permettrait aux instituteurs d'enseigner le catéchisme, de faire certaines prières voulues après les heures de classe, etc.

Il y avait beaucoup d'objections à cette dernière mesure dans certains quartiers. On voulait tout ou rien. Il ne m'était plus possible de contempler plus longtemps les écoles catholiques françaises de Gloucester fermées et abandonnées.

A ces conditions il me paraissait dans l'intérêt des familles pauvres surtout, d'accepter un tel compromis.

Je m'entendis avec l'honorable Robert Young, qui avait représenté le comté de Gloucester à la Législature avant la Confédération et qui était membre du Conseil Législatif, et en même temps membre du Conseil Exécutif dont il était alors le Président.

Dans peu de temps les écoles étaient ouvertes dans la paroisse de Beresford, et dans plusieurs autres paroisses. Ceux qui résistaient le plus étaient ceux qui avaient les moyens de payer double taxe. Cette dernière classe était peu nombreuse alors parmi la population acadienne.

Les choses allèrent toujours de mieux en mieux et l'harmonie se rétablissait sensiblement entre les éléments de la population de la Province. Avec le temps la minorité catholique et la minorité française acadienne ont obtenu toute liberté désirée à bien dire. Il est vrai qu'il n'y a pas eu de changement dans la lettre de la loi elle-même, et les libertés dont nous jouissons même aujourd'hui, ne sont pas statutaires; mais elles nous donnent l'exercice d'une des meilleures lois d'éducation possible, aussi catholique, aussi française et pratique que la loi des écoles de la Province de Québec.

LA LOI DES ECOLES DU NOUVEAU-BRUNSWICK DE 1871

Avant d'aller plus loin, je dois donner minutieusement l'histoire de cette célèbre question des écoles du Nouveau-Brunswick.

Le caractère de cette loi était certainement tout à fait déconcertant pour tout catholique et pour un grand nombre de non catholiques qui trouvaient dûr de se soumettre à toutes ses extravagantes exigences. Pour la population catholique, elle était absolument inacceptable.

Cette loi défendait tout enseignement religieux. Toutes les écoles conduites sous les provisions de la Loi devaient être non-sectaires.

La clause 60 de cet acte, disait:

> "All schools conducted under the Provisions of this Act shall be non-sectarian".

Comme on le voit il y avait toute défense d'enseignement religieux quelconque.

L'opération de cette loi était entièrement soumise au Bureau d'Education. Le lieutenant-Gouverneur, les membres du Conseil Exécutif, le Président de l'Université du Nouveau-Brunswick, et le surintendant de l'Education constituaient le Bureau d'Education. Le Gouverneur avec trois membres du Conseil Exécutif et le surintendant constituaient un quorum. Ce bureau nommait les Inspecteurs et les Syndics d'écoles.

Entre autres devoirs, les syndics devaient voir, suivant la clause 42, subdivision 4, à ce que les écoles soient pourvues de livres ordonnés par le Bureau d'Education, et à ce que les livres non autorisés, ne soient pas employés.

Une autre clause No 58, section 12, disait aussi... "but no public funds shall be granted in support of any school unless the same be a free school, and conducted in every respect in conformity with this Act, and the Regulations of the Board of Education". — Traduction. "Mais aucun fonds public ne sera accordé au soutien d'aucune de ces écoles à moins qu'elle ne soit une école libre, et conduite sous tous les rapports en conformité avec cet acte, et les règlements du Bureau d'Education."

Tout signe de religion dans les écoles devait être enlevé. Toute croix ou crucifix, toute image religieuse devait disparaître. Les religieux et les religieuses ne pouvaient porter les habits de leur Ordre, sinon tout paiement était refusé.

C'était certainement renverser l'état des choses, et briser l'harmonie qui, depuis si longtemps avait régné dans la province entre les Catholiques et les Protestants.

Dans toutes la Province, à bien dire, la minorité catholique de langue anglaise ou française, avait reçu à peu près le généreux traitement accordé à la paroisse de Beresford à mon arrivée l'année précédente.

Dès la mise en vigueur de cette loi, il n'y eut plus que des récriminations de la part de tous les catholiques de la Province. Les catholiques ne pouvaient se soumettre à de tels traitements, et à une telle éducation, et par conséquent, ne pouvaient recevoir aucun subside ni aucune aide du gouvernement.

Il leur fallait donc établir leurs propres écoles à leurs frais. La chose aurait pu être possible, mais le gouvernement y mettait des entraves insurmontables. Il exigeait le paiement de la taxe d'école de tout district, que l'école fut ouverte ou fermée, c'est-à-dire que les catholiques avaient à payer deux fois pour l'éducation de leurs enfants. La résistance de la minorité à payer la taxe d'école était immédiatement rencontrée par le traitement légal, et les huissiers parcouraient les rues dans les villes, et les chemins dans les campagnes, avec des brefs de toute sorte, saisissant chevaux, animaux, voitures, charrues, tout ce qui se trouvaient à leur portée.

Les gens riches et à l'aise pouvaient bien contribuer à de tels sacrifices, mais nos pauvres cultivateurs et pêcheurs ne pouvaient soutenir de telles persécutions.

La générosité du passé avait créé dans l'esprit de la population l'assurance que de tels privilèges étaient sanctionnés par l'acte de 1858, et que ces privilèges étaient protégés et garantis par l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord.

Alors des appels furent faits à tous les tribunaux provinciaux et fédéraux. C'est M. Renaud, premier député français du Nouveau-Brunswick, et député du comté de Kent, qui ouvrit le débat sur cette question en demandant la production de la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Province du Nouveau-Brunswick. L'hon. John Costigan et l'hon. T. W. Anglin se joignirent à lui avec force et enthousiasme. Ils firent de chaleureux appels à la Chambre des Communes demandant de restaurer à la minorité catholique du Nouveau-Brunswick les droits sanctionnés par cette clause 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord.

Ces trois représentants catholiques de la Province se dévouèrent tout entier à cette clause. Mais les autorités constitutionnelles des deux côtés de la Chambre s'entendaient à leur démontrer que l'Acte de 1858 ne contenait pas de privilèges pour la minorité catholique, et que, par conséquent, le nouvel Acte de 1871 n'était pas inconstitutionnel, et qu'il ne pouvait être amendé que du consentement de la Législature de la Province intéressée.

L'hon. Edward Blake, l'autorité légale et constitutionnelle du jour, appuyait Sir John A. Macdonald et Sir George Etienne Cartier, et nous renvoyaient tous à la Législature du Nouveau-Brunswick.

Dans le même temps des assemblées de protestations se tenaient dans tous les comtés, et à bien dire dans toutes les paroisses de la Province. C'est durant cette propagande que je prononçai mon premier discours public dans la paroisse de Petit-Rocher, déclarant

l'Acte inacceptable, et suppliant le Gouvernement de la Province de l'amender, et de rendre à la minorité catholique les droits d'antan.

Les Débats de la Chambre des Communes de 1872 nous montrent combien l'esprit de la population catholique avait été trompé par le fait même que ces libertés non inscrites dans les Statuts de la Province du Nouveau-Brunswick leur avaient été laissées par la coutume et la pratique seulement.

Ainsi sur la motion de M. Renaud pour la production de la correspondance entre la Législature du Nouveau-Brunswick et le gouvernement fédéral, l'hon. M. Anglin se leva le premier et se plaignit fortement des injustices de la loi actuelle du Nouveau-Brunswick comparées avec l'Acte rappelé. Il dit que pendant cet Acte maintenant en vigueur était devant l'Assemblée Législative du Nouveau-Brunswick, les Catholiques Romains avaient demandé par pétition qu'on devrait au moins leur donner des droits semblables à ceux dont jouissait la minorité protestante dans Québec, mais leurs pétitions furent vaines, et le seul résultat obtenu fut que l'Acte fut effectué de telle manière qu'il était plus lourd pour eux que suivant la première intention de la Législature.

"Les catholiques croyaient encore, disait-il, qu'ils avaient un remède dans un rappel au gouvernement du Dominion". Il croyait que l'Acte actuel était inconstitutionnel, vu qu'il enlevait des droits dont les catholiques jouissaient sous la Loi d'Ecole précédente, qu'il n'y avait pas de provision que les écoles devaient être non-sectaires, mais que, au contraire il prévoyait que les principes du christianisme, de moralité et de justice fussent enseignés aux enfants.

Il expliqua l'opération de l'ancien Acte sous lequel les comtés étaient divisés en paroisses qui élisaient trois syndics chacune, qui sous le Bureau d'Education, choisissaient les maîtres qui étaient payés par la Province, de sorte que dans les districts catholiques, des instituteurs catholiques étaient toujours retenus et les enfants étaient instruits dans la religion catholique, non-seulement oralement mais par des livres de textes catholiques, et prouva que sous le système actuel tout ceci était impossible.

Il décrivit l'excitation qui existe dans la Province, ainsi que le mécontentement de toute la population, et il ne pouvait voir aucune raison qui pourrait empêcher l'Acte d'être déclaré "nul et d'aucun effet". Il en appela aux Catholiques de Québec et de tout le Dominion de ne pas rester muets tandis que leurs frères du Nouveau-Brunswick étaient outragés, insultés et privés de leurs droits et de leurs privilèges. Il termina son appel en déclarant que "les catholiques du Nouveau-Brunswick n'abandonneraient jamais la bataille, quelque désespérée qu'elle puisse être".

Sir John A. Macdonald s'en rapporta à la Constitution. Il rappela que le Nouveau-Brunswick n'avait pas d'écoles séparées avant la Confédération. Il dit que les Catholiques du Nouveau-Brunswick n'étaient pas satisfaits de l'Acte actuel, mais qu'ils n'étaient pas satisfaits non plus de l'Ancien Acte et avaient réclamé qu'il leur causait des injustices. L'ancien Acte ne comprenait pas d'écoles séparées

et il suggéra que les catholiques du Nouveau-Brunswick suivent l'exemple de leurs frères de l'Ontario et débattent la question dans leur législature locale.

Sir George Cartier dit que tandis que des provisions avaient été faites dans Ontario et Québec pour la protection des minorités, aucune provision de cette sorte n'avait été faite au Nouveau-Brunswick. Durant la discussion sur la Confédération aucune suggestion n'avait été faite au sujet des droits des catholiques romains.

"L'évêque catholique romain du Nouveau-Brunswick avait écrit des lettres en faveur de la Confédération, mais dans aucun cas n'avait-il fait une suggestion pour la protection des catholiques romains du Nouveau-Brunswick. Il désirait bien que les privilèges accordés aux non-catholiques de Québec fussent accordés aux catholiques du Nouveau-Brunswick, mais il était restreint par l'Acte actuel de l'A. B. du Nord."

L'hon. M. Costigan appuya éloquemment toutes les remarques de l'hon. M. Anglin et demanda au Parlement de venir en aide aux catholiques du Nouveau-Brunswick qui formaient simplement une petite minorité à la Législature, et ne pouvaient pas espérer la convertir en leur faveur.

La motion de M. Renaud demandant copie de la correspondance entre les deux gouvernements fut acceptée sans division.

Plus tard le 20 mai, M. Costigan proposa une adresse à la Chambre demandant que la Loi des écoles du Nouveau-Brunswick soit déclarée nulle et "ultra vires". Il réclama que cet Acte était en contravention avec les droits constitutionnels. Il soutint que tous les droits existant à la Confédération devraient être maintenus et que à cette époque les catholiques avaient les écoles séparées.

Pour tout cela on en arrivait toujours à la même conclusion.

Sir John A. Macdonald et Sir George Etienne Cartier accordèrent à la députation pleine liberté de discussion sur la motion de M. Costigan promettant de considérer et d'étudier cet Acte d'Ecole de 1871, et de donner une décision sur sa constitutionalité avant l'expiration des douze mois, et de proclamer si l'Acte était ultra vires ou intra vires de la Province.

De fait, peu après la session terminée et avant l'expiration des douze mois le gouvernement Macdonald-Cartier déclarait l'Acte de 1871 des Ecoles du Nouveau-Brunswick "intra vires".

La décision du gouvernement jeta la consternation chez la population catholique du Nouveau-Brunswick et la population de Québec s'émut et blâma Sir Geo. Etienne Cartier pour la situation, à tel point que les élections générales ayant eu lieu quelques semaines plus tard, malgré son prestige et ses immenses services au pays et à la Province de Québec en particulier, il fut battu le jour de la votation dans son comté qui l'avait élu depuis vingt ans. Cet échec l'emporta au tombeau quelques mois plus tard pendant un voyage en Angleterre.

L'opinion publique est encore divisée sur la conduite de ce grand homme d'Etat du Canada, dont le patriotisme pour le progrès et l'avancement de la population française catholique du Canada ne peut être mise en doute. Plusieurs prétendent encore aujourd'hui qu'il aurait dû insister et faire annuler cet Acte, et rendre la population catholique du Nouveau-Brunswick aussi heureuse que celle de Québec.

D'autres réclament que la chose était impossible et n'aurait servi qu'à causer plus de trouble et à diminuer pour l'avenir l'influence de la minorité catholique dans le Canada.

Je réserve à plus tard l'expression de mon opinion sur la conduite de Sir George Etienne Cartier et de toute la Chambre des Communes sur cette question.

"UN APPEL A LA COUR SUPREME DU NOUVEAU-BRUNSWICK"

Immédiatement après la session de 1872, M. Renaud fit appel de la décision d'un magistrat du comté de Kent, à la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick.

C'était un essai, un "test-case", au point de vue constitutionnel. Ce fut une cause célèbre, j'oserai dire la plus célèbre encore aujourd'hui depuis la Confédération.

L'argumentation à la Cour fut sérieuse des deux côtés et soutenue avec un respect mutuel de la part des contestants. Les juges du plus haut tribunal de la Province témoignèrent les plus grands égards envers les avocats des deux partis.

Mon cas à l'école supérieure de Beresford où j'avais obtenu une institutrice catholique de la part de l'inspecteur faisait partie du dossier de la partie catholique.

La plaidoyer dura plusieurs jours et le résultat était attendu de part et d'autre avec anxiété. La minorité catholique fut grandement désappointée, désolée. Le jugement fut rendu en février 1873.

Ce jugement ne reconnaissait aucun privilège à la minorité vu que l'Acte de 1858 tel que revue n'en reconnaissait aucun à aucun point de vue statutaire.

Cependant, la lecture de ce jugement donne encore aujourd'hui toute justice et tout honneur aux juges distingués de cette date et prouve réellement que toute leur ambition était de démontrer les points constitutionnels sous leur vrai jour, retenant même certains privilèges particuliers et certaines écoles dans différents districts de la Province qui se trouvaient séparément protégés par la lettre de la section 93 de de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

Il y avait une de ces écoles dans le village de Bathurst, une à New Castle et une à peu près dans chaque ville. L'argent nécessaire pour le soutien de ces quelques écoles était voté par la Législature chaque année , un montant séparé pour chacune d'elles.

"Voilà tous les privilèges que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord nous avait conservés", disaient-ils. En essayant de faire un changement, nous exposons les minorités des autres provinces au même sort que la minorité du Nouveau-Brunswick.

Ce qui était bien vrai, mais ce qui aussi ne nous soulageait pas. Après les changements de gouvernement en 1873, M. Costigan continua à combattre pour la minorité du Nouveau-Brunswick, mais toujours en vain.

L'APPEL AU CONSEIL PRIVE

Malgré tout, la minorité catholique ne pouvait se soumettre à la décision de cette cour, vu qu'il y avait un autre tribunal, le tribunal du Conseil Privé en Angleterre, et il fut immédiatement décidé d'y recourir, et l'on transféra en Angleterre tous les documents déposés au tribunal provincial, et le jugement de notre Cour. Mon cas de l'école de Beresford fit encore partie de cet amas d'évidence. La Cour Suprême du Canada n'était pas encore en existence.

Le Conseil Privé appuya à l'instant le jugement de la cour du Nouveau-Brunswick, soutenant que les privilèges mentionnés n'étaient pas statutaires, n'étaient pas sanctionnés par la loi, "by-law", et cette clause de l'article 93 ne pouvait s'appliquer à nous.

Cette décision créa une nouvelle consternation parmi la population catholique de la Province. Nous ne pouvions comprendre comment on pouvait nous enlever des droits dont nous avions joui pendant de si longues années, et que l'acte de la Confédération, à notre jugement, nous avait assurés pour l'avenir.

Cette jouissance incontestée avait même porté, disait-on, des membres du clergé et de l'Episcopat catholique à déclarer aux Pères de la Confédération, ou à leurs agents, que nous avions une loi d'école qui nous garantissait toute justice et que des changements n'étaient pas nécessaires. Je pourrais même dire que Lord Carnarvon, lui-même qui avait charge de présenter cet Acte à la Chambre des Lords, avant qu'il fut présenté à la Chambre des Communes, était sous l'impression que la position de la minorité catholique des Provinces Maritimes était la même que celle de la minorité catholique de l'Ontario ou de la minorité protestante de Québec.

Je ne puis faire mieux que de citer à l'instant la partie de son discours qui a rapport à cette question, que je citai aussi dans mon discours, le 7 avril 1905 sur la question de l'établissement des Provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Lord Carnarvon dit: "In this Bill.....

"Dans cette loi, la division des pouvoirs a été effectuée par une classification distincte. Cette classification est quadruple. En premier lieu les sujets de classification qui sont du ressort exclusif du parlement central ou fédéral, deuxièmement, ceux qui appartiennent exclusivement aux parlements provinciaux; troisièmement, ceux qui sont soumis à une juridiction concurrente; quatrièmement un article contenant des clauses spéciales.

En dernier lieu, dans l'article 93 qui contient ces dispositions spéciales, Vos Seigneuries remarqueront que les arrangements se rapportant à l'instruction publique sont quelque peu compliqués. Il

est presque inutile de dire que sur cette question si controversée les opinions sont aussi partagées de l'autre côté de l'Atlantique que de ce côté-ci. Cet article a été rédigé d'un commun accord après une discussion approfondie dans laquelle toutes les parties ont été représentées et à des conditions qui ont obtenu le consentement de tous les intéressés. L'article a pour objet d'assurer à la minorité religieuse d'une province, la jouissance des mêmes droits, des mêmes privilèges et de la même protection qu'à la minorité religieuse d'une autre province. La minorité catholique romaine du Haut-Canada, la minorité protestante du Bas-Canada, et la minorité catholique romaine des Provinces Maritimes se trouveront ainsi sur un pied d'égalité parfaite''.

Dans une autre circonstance, Lord Carnarvon fit à la Chambre des Lords cette déclaration:

''La Chambre peut être assurée qu'il est à peu près impossible de causer un préjudice quelconque à la minorité protestante. La véritable question à régler entre la communauté protestante et la communauté catholique romaine est celle de l'instruction publique, et l'article 93 a été rédigé à la suite d'une longue discussion dans laquelle toutes les parties ont été représentées et ont exprimé leurs vues. L'objet de cet article est de protéger la minorité contre toute pression abusive de la part de la majorité. Il met toutes les minorités sur un même pied d'égalité parfaite, que ces minorités existent de fait ou à l'état possible, in esse ou in posse''.

Il a été connu depuis que les représentants des différentes Provinces rendus en Angleterre avaient de nouveau longuement et chaleureusement discuté entre eux cette clause 93 sur l'enseignement. On présume que les représentants de l'Ontario avaient exigé d'incorporer dans l'Acte les mêmes privilèges pour la minorité protestante de Québec, que ceux accordés à la minorité catholique d'Ontario, mais avaient craint un empiètement possible dans l'avenir sur ces privilèges, et les mots ''by law'' prévenaient toute contestation à l'avenir.

Les juges qui formaient alors la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick étaient les hon. Ritchie, Juge en chef, Allen, Weldon, Fisher et Wetmore.

Le jugement de la majorité de la Cour (Ritchie J. en chef, Allen et Weldon, juges Puisnés) fut délivré par le juge Ritchie. Les deux autres juges concoururent, mais ils entretenaient certains sentiments personnels qu'ils considéraient à propos de laisser connaître au public, et ils s'exprimèrent dans un jugement séparé.

Je ne saurais mieux faire pour ceux qui ne connaissent pas les détails de cette question que de citer les principaux passage de ce jugement dont je prends la traduction dans le Hansard de la Chambre des Communes du 7 avril 1905, traduction officielle de mon discours sur l'établissement des Provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta basé au point de vue de la question des écoles sur le jugement de cette cour du Nouveau-Brunswick.

Après de longs préliminaires, le jugement se lit comme suit, en partie:

"On fait l'assertion que les droits et privilèges des Catholiques Romains de cette province, en tant que confession religieuse, ont été méconnus par l'Acte des Ecoles communes de 1871, contrairement aux dispositions du paragraphe 1 de l'Article 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Il nous importe de déterminer si une classe de personnes quelconque avait, en vertu de la loi, dans cette province, un droit ou privilège quelconque relativement aux écoles confessionnelles à l'époque de la Confédération, lesquels droits auraient été méconnus par l'Acte des Ecoles communes de 1871. C'est pourquoi il nous incombe d'examiner avec soin et de déterminer avec exactitude quelle était la loi relativement aux écoles confessionnelles ainsi que les droits des classes de personnes qui s'y rapportent à l'époque de l'Union. Il nous parait juste et légitime de dire que dans ce temps-là le système des écoles communes de la province fonctionnait sous l'empire de l'Acte 2 Victoria, Chapitre 9, intitulé "Acte concernant les écoles de paroisses". Il n'y a pas de doute qu'il existait à cette époque, à part les écoles établies en vertu de l'Acte des Ecoles de paroisse, des écoles d'un caractère incontestablement confessionnel, des écoles appartenant à des confessions particulières et placées sous leur direction immédiate.

"Dans ces institutions, on ne saurait en douter, on enseignait exclusivement les doctrines particulières de la confession religieuse à laquelle elles appartenaient respectivement, et c'est pourquoi elles avaient tous les traits caractéristiques d'écoles purement et simplement confessionnelles. Nous ne parlons pas ici des collèges, lesquels, comme on l'a soutenu avec beaucoup de force, ne tombent pas sous les prévisions du parlement impérial et auxquels ne s'applique pas l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867; mais nous faisons allusion à des écoles comme l'Académie Wesleyenne de Sackville, établie en vertu de la loi Victoria 12, Chapitre 65, amendée par la loi Victoria 19, Chapitre 65, une société entièrement destinée en loi et de fait du collège que les directeurs de cette Académie étaient autorisés à fonder en vertu de la loi 21 Victoria, Ch. 57; cette institution était complètement sous la direction de l'église wesleyenne. Il était statué que dans cette institution ou dans une section quelconque de celle-ci ou dans le service religieux qui avait lieu dans celle-ci personne ne pouvait se permettre d'enseigner, de soutenir, de promulguer ou de mettre en vigueur des doctrines ou des pratiques religieuses contraires au contenu de certaines notes sur le nouveau Testament, appelées vulgairement les notes du Rév. John Wesley, et dans les quatre premiers des sermons que l'on considère comme ayant été écrits et publiés par lui."

Et il est dit plus loin:

"L'école Varley, l'école Madras, laquelle d'après sa charte devait être conduite d'après ce qu'on appelle le système Madras perfectionné par le Dr Bell, appliqué par la Société nationale britannique d'enseignement, autorisée en Angleterre; cette société établie en 1811 obtint sa charte en 1817; elle avait pour objet de répandre l'instruction parmi les pauvres dans les principes de l'Eglise établie en

Angleterre et dans le pays de Galles; les écoles fondées par cette société étaient purement confessionnelles, on y instruisait les enfants dans les Saintes Ecritures et la liturgie et le catéchisme de l'Eglise établie, cette instruction religieuse était donnée sous la surveillance du clergé paroissial anglican et le personnel enseignant devait appartenir à l'Eglise d'Angleterre...."

"Et l'Académie ou Séminaire baptiste, l'école catholique romaine établie dans la ville de St-Jean, l'école libre de Portland sous la direction des Commissaires de l'école catholique romaine de Saint-Jean, l'école catholique de St. Andrew qui sont toutes reconnues de nom par la législature dans des différents actes antérieurs au 21 Victoria, Chapitre 9, et qui ont reçu des allocations annuelles spéciales sur les fonds publics de la province en dehors de l'Acte des Ecoles de paroisse.

"En 1857 et dans la suite, les sommes affectées à l'instruction publique étaient votées annuellement en bloc; on affectait annuellement tel montant à cet objet sans spécifier à qui l'argent était destiné ou à quel usage il devait servir, comme cela s'était pratiqué autrefois; mais les comptes publics du temps font voir que l'on a continué d'accorder annuellement des subventions du même genre. Ainsi en 1867, mais avant le 1er juillet, jour de la Confédération, on voit par les journaux de la Chambre d'Assemblée, page 45, que, en dehors du montant autorisé par la loi, les écoles suivantes, entre autres, reçurent des subventions spéciales. L'Eglise Madras, l'Académie Wesleyenne, le Séminaire baptiste, l'école catholique romaine de Frédéricton, l'école presbytérienne St. Stephen, l'école catholique romaine de Saint-Jean, l'école catholique romaine de Millton, l'école catholique romaine pour garçons et filles de Saint-Jean, les écoles catholiques romaines de Carleton, de Woodstock, de Portland et de Bathurst; l'école presbytérienne de Chatham, l'école catholique romaine de New Castle, et l'Académie de Sackville.

"Le but évident de l'Acte des Ecoles de paroisse était la création dans toute la province d'écoles publiques communes pour l'avantage de ses habitants en général et on ne saurait nier que les hommes qui dirigeaient alors les affaires scolaires ne se préoccupaient en aucune façon du caractère confessionnel de ces écoles.

"Par conséquent les écoles fondées en vertu de tel acte étaient alors des écoles publiques, de district ou de paroisse qui n'appartenaient à aucune confession particulière, et ne subissaient aucune influence de ce côté; de plus aucune classe de personnes ou confession particulière, catholique ou protestante, n'avait de droits ou de privilèges dans la conduite ou la direction de ces écoles à l'exclusion d'autres classes ou confessions ou d'autres habitants d'une paroisse ou d'un district, enfin aucune classe de personnes ou confession ou individu n'avait le droit ou privilège de faire enseigner exclusivement, dans telle école une doctrine religieuse particulière quelconque.

"Mais on prétend que l'Article 60 qui déclare que "toutes les écoles établies en vertu de cet Acte seront non confessionnelles", empiète sur les droits et privilèges dont les catholiques romains jouis-

saient dans les écoles paroissiales établies par la législature. On ne saurait nier que la législature provinciale est revêtue du droit exclusif de faire des lois sur l'instruction publique, et qu'elle a seule le droit d'établir un système scolaire général applicable à toute la province, sans distinction de classe ou de confession religieuse, pourvu toujours qu'elle ne s'attaque pas aux droits et privilèges protégés par l'article 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867."

A la session de 1873, le 14 mai, M. Costigan souleva de nouveau la question des Ecoles du Nouveau-Brunswick et proposa que "la loi soit modifiée à la prochaine session de la Législature du Nouveau-Brunswick de manière à faire disparaître les causes de mécontentement qui existent; que l'opinion des officiers de la Couronne en Angleterre soit obtenue, et, si possible, aussi l'opinion du Conseil Privé de Sa Majesté afin de permettre aux intéressés d'en venir à une entente sur un cas; que Son Excellence soit priée de rendre nuls les Actes passés par la Législature du Nouveau-Brunswick à sa dernière session amendant ledit Acte".

Cette motion fut adoptée immédiatement.

Le 19 mai, M. Anglin demanda quel progrès avait été fait par le gouvernement au sujet de la Résolution de cette Chambre sur la loi des Ecoles du Nouveau-Brunswick, le 14 dernier.

"Sir John A. Macdonald répondit que la Résolution qui avait été adoptée l'autre jour au sujet de la Loi des Ecoles du Nouveau-Brunswick avait été dûment soumise à Son Excellence le Gouverneur Général et il avait maintenant l'autorité de Son Excellence pour dire qu'une branche du Parlement du Canada lui avait demandé d'exercer la Prérogative royale en annulant certains Actes de la Législature du Nouveau-Brunswick. Il était déclaré que ces Actes avaient été passés dans l'intention de légaliser certains amendements faits sous l'Acte de 1871, et que l'objet était de donner aux parties plaignantes au sujet de l'Acte des Ecoles l'occasion de soumettre cet Acte au comité judiciaire du Conseil Privé. Son Excellence avait déjà été instruite par le gouvernement de Sa Majesté de l'opinion des officiers en loi de la Couronne en Angleterre, que l'Acte en question était de la compétence et de la juridiction de la Législature du Nouveau-Brunswick, et que tel étant le cas, il croyait de son devoir de demander au gouvernement de Sa Majesté des instructions sur le sujet. Il pouvait ainsi déclarer que le gouvernement considérait l'importance du sujet, et la manière dont il affectait certaines portions des sujets de Sa Majesté, il serait prêt à venir devant le Parlement et demander un vote d'argent afin de payer les frais de ceux qui s'entendaient et désiraient avoir cette question discutée en Angleterre devant le comité judiciaire du Conseil Privé."

Ces paroles de Sir John A. Macdonald furent vivement applaudies des deux côtés de la Chambre.

Cette déclaration du Premier Ministre, Sir John A. Macdonald à la dernière journée, à bien dire, du parlement du Canada avait

réjoui la population catholique du Nouveau-Brunswick. On espérait contre toute espérance. Le Conseil Privé d'Angleterre pourrait peut-être, à la suite d'une nouvelle étude de la question, donner un jugement favorable et mettre la minorité des Provinces Maritimes sur un pied d'égalité avec les minorités de l'Ontario et de Québec.

Une élection générale eut lieu peu de temps après. M. Anglin fut réélu sans difficulté dans Gloucester, n'ayant pas d'opposition sérieuse. Il eut pour adversaire un M. Haché de Caraquet et M. Des-Brisay, avocat distingué de Bathurst, mais leur vote fut à peu près nul. Les catholiques attendaient le règlement de cette question d'écoles et rien autre chose. Le gouvernement de Sir John A. Macdonald fut maintenu avec une forte majorité qui devait lui faire défaut sur un vote de non-confiance dès les premiers jours de la session. C'était la "question des scandales du Pacifique". La compagnie du chemin du Pacifique avait fourni, suivant les rapports, des fonds à cette élection d'une manière scandaleuse, disait-on, et ce vote de non-confiance fut appuyé d'un grand nombre de députés conservateurs qui voulaient sauver leur honneur et leur indépendance envers les électeurs. Sir John A. Macdonald dut résigner et MacKenzie fut appelé à former un nouveau gouvernement.

Désirant avoir une majorité sur laquelle il pût compter pour la conduite des affaires pendant tout un terme parlementaire, aussitôt certaines mesures de nécessité immédiate acceptées, M. McKenzie en appela au peuple à l'instant et il obtint, en effet, une bonne majorité toute libérale.

Cette élection eut lieu au mois de février 1874. J'étais à Québec en voyage d'affaires, lorsque les brefs d'élection furent émis, à un bref délai. J'étais déjà rendu à Rimouski, retournant chez moi, lorsque je reçus des télégrammes me demandant de hâter mon arrivée pour accepter la candidature contre M. Anglin.

Le nom de M. Félix St-Coeur était un des premiers sur la liste des signataires du télégramme. Ma réponse fut que je ne voyais pas la nécessité d'accepter la candidature contre M. Anglin, vu la question des Ecoles qu'il promettait de régler, et que nous nous entendrions, j'espérais, après considération sérieuse. M. Anglin fut élu par acclamation.

Après la proclamation de son élection par l'officier rapporteur, il adressa la parole à ses électeurs en grand nombre et il promit "qu'il n'accepterait aucun poste dans le gouvernement, aucune position d'honneur ou d'émolument quelconque avant d'avoir réglé la question des Ecoles à la satisfaction de la minorité catholique du Nouveau-Brunswick". Ces paroles de sa bouche furent reçues avec des applaudissements enthousiastes et prolongés. M. Anglin avait à peine pris son siège que je fus appelé à adresser la parole. Ce fut une grande surprise pour moi et pour la première fois je m'adressais à un auditoire anglais.

J'exprimai mes sincères félicitations au candidat qui venait d'être réélu pour le comté de Gloucester et surtout à cause de sa promesse de régler la question des Ecoles du Nouveau-Brunswick avant toute autre chose, et que nous devions nous armer d'une nouvelle espérance, car personne n'était mieux qualifié et mieux en état que lui d'obtenir une solution équitable et satisfaisante de cette question. Mon bref discours fut accueilli avec une grande générosité de la part de l'assemblée et la foule se sépara pleine d'espérance.

Quelques jours plus tard, la Chambre des Communes était convoquée pour le 6 mars et nous avions hâte de voir ce que les Débats parlementaires nous diraient sur cette question des Ecoles qui était la seule question qui intéressait la population catholique du Nouveau-Brunswick.

Le jour de l'ouverture, nous apprenons que M. Anglin est nommé Orateur de la Chambre des Communes. Nous ne savions trop comment interpréter la conduite de M. Anglin. Il ne pouvait plus prendre part aux Débats de la Chambre, ni se prononcer sur les questions politiques. Il devenait muet en Chambre. La question des Ecoles aurait-elle été réglée à l'avance? "Oui" disaient quelques-uns. "Impossible", disaient les autres. Nous attendions tous avec la plus grande impatience. Ses amis de confiance ne savaient rien. Ils n'avaient pas été mis au courant des choses. Cette nomination était pour tous un mystère.

Mgr Sweeney, évêque de St-Jean, N.-B., était dans la consternation. Il partit immédiatement pour Ottawa afin de s'assurer de la situation. Il revint après un séjour assez prolongé ayant peu de choses à dire aux amis anxieux de nouvelles. Les espérances disparaissaient de tout côté.

Dans Gloucester, on se demandait: "Comment se fait-il que M. Anglin ait accepté ce "poste d''honneur et d'émolument" si la question des écoles n'est pas réglée avec satisfaction pour la minorité? La chose paraissait impossible

Le lendemain, le Débat sur l'adresse au discours du Trône commence. Première chose: le Discours du Trône ne contenait aucune allusion à la question des Ecoles du Nouveau-Brunswick. Les rapports des premiers discours nous arrivent et aucune mention de cette importante question.

Monsieur Moss propose l'adoption de l'adresse. M. Wilfrid Laurier la seconde dans un discours bien éloquent dans lequel il définit le libéralisme anglais, mais pas un mot au sujet de la question de nos écoles. Le chef de l'Opposition, Sir John A. Macdonald, et le premier ministre l'hon. A. MacKenzie suivent et pas une parole sur notre cause si vitale pour nous.

Enfin, le lundi suivant, M. Masson, député conservateur qui avait toujours appuyé nos demandes dans le parlement précédent, prend la parole et dit que, concernant la question des Ecoles, la Chambre voudra bien croire, il espère, "qu'il ne demande rien de trop lorsqu'il dit que cette cause aurait dû être mentionnée". "La Chambre dit-il, a passé une Résolution favorisant l'annulation de l'Acte

des Ecoles du Nouveau-Brunswick et ce n'était pas trop demander que de demander pourquoi elle n'avait pas été mise à effet. Tout ce que l'on sait à ce propos, dit-il, est la dépêche que nous avons vue dans les journaux. Le Ministre aurait dû faire connaître à cette Chambre pourquoi on n'a pas agi sur cette Résolution. La dépêche qu'il a mentionnée contient la déclaration que Son Excellence doit agir sur cette question suivant sa propre décision et non pas sur l'avis de ses ministres. M. Masson regarde cette déclaration comme une invasion de leurs droits constitutionnels''.

M. Dorion, nouveau Ministre, dit en réponse que la question des Ecoles du Nouveau-Brunswick avait été mise de côté pour quelque temps sur la demande d'un Conseil d'Evêques, en attendant qu'on reçoive une décision de l'appel à la Cour d'Angleterre. M. Costigan maintient que l'ancien gouvernement avait montré une plus forte consistance sur cette question des Ecoles du Nouveau-Brunswick que l'administration du jour. L'ancien gouvernement avait déclaré qu'il ne pouvait pas aviser Son Excellence de la constitutionnalité de cet Acte de la Législature. Le gouvernement du jour entretenait une vue tout opposée lorsque dans l'opposition, et avait passé une résolution contenant leur opinion, mais il n'avait pas agi suivant cette résolution depuis leur arivée au pouvoir. Il déclare que c'est son intention d'amener de nouveau cette question durant cette session, demandant au Parlement Impérial d'amender la Constitution de manière à donner au gouvernement du Dominion le pouvoir de remédier à l'injustice dont souffre la minorité catholique''.

M. Masson dit qu'il ne savait pas que c'était l'intention des évêques d'attendre la décision de la Cour d'Appel sur la question des Ecoles du Nouveau-Brunswick avant d'introduire la question devant le Parlement. Il dit que l'automne dernier Sir John A. Macdonald l'avait invité à entrer dans son cabinet mais qu'il avait refusé, déclarant qu'il ne pouvait accepter une telle invitation tant que la question des Ecoles du Nouveau-Brunswick ne serait pas réglée.

Sir John A. Macdonald corrobora immédiatement la déclaration de M. Masson, qu'il l'avait invité à faire partie de son Cabinet et qu'il avait refusé vu que cette question n'était pas réglée.

M. Costigan, après avoir passé en revue cette importante question, proposa un amendement à la Constitution en faveur de la minorité du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, pourvoyant que toute dénomination religieuse dans le Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse continuera à posséder et à jouir de tous les avantages et privilèges au sujet de leurs écoles que cette dénomination possédait et dont elle jouissait dans cette province au temps où ce nouvel acte fut passé dans la même étendue que si ces droits, avantages et privilèges avaient alors été dûment établis par la loi.

Plus tard, le 18 mai, M. Costigan se leva en Chambre pour dire que, après avoir bien sérieusement consulté ses électeurs, il retirait sa résolution sur la question des Ecoles du Nouveau-Brunswick. Ce fut la fin de tout débat parlementaire. La minorité catholique était laissée à ses propres efforts et à sa propre sagesse.

Tel fut le résultat de toutes les démarches de la minorité catholique du Nouveau-Brunswick. Il sera toujours difficile d'expliquer d'une manière lucide, capable de faire accepter une interprétation quelconque qui justifierait les législateurs fédéraux de la part de tout le monde.

Cependant n'est-il pas vrai de dire que nos législateurs catholiques du Nouveau-Brunswick doivent être tenus responsables jusqu'à un certain point de nos défaites dans le domaine de l'éducation?

En pratique, il est vrai, nous obtenions facilement tous les privilèges demandés. En même temps, nos représentants catholiques à la Législature, avant la Confédération, n'avaient jamais étudié, ni contesté la Loi des Ecoles de 1858, ni demandé aucun amendement tendant à assurer pour l'avenir les libertés et les privilèges du jour accordés par le Bureau d'Education et les Inspecteurs d'écoles.

Aujourd'hui on blâme Sir George Etienne Cartier, mais on ne dit rien de la conduite de l'hon. M. Anglin et autres, qui avant la Confédération, durant tous les débats à Frédéricton sur le projet de la Confédération, n'avaient jamais pensé à la question de l'Education.

L'hon. M. Anglin représentait la ville de St-Jean à la Législature de Frédéricton et fut membre du gouvernement provincial pendant l'agitation dans le Haut et dans le Bas Canada sur cette question, avant l'entrée dans la Confédération. Cependant il ne souleva jamais la question pour le Nouveau-Brunswick. Son compagnon d'exil de l'Irlande, l'hon. D'Arcy McGee, travaillait bien industrieusement pour assurer par statuts les privilèges nécessaires à la population catholique dans l'Ontario, afin qu'ils puissent être conservés sous n'importe quel régime qui pourrait succéder à la situation du jour. Nos législateurs provinciaux s'étaient certainement laissés endormir sur cette question. On discutait pour ou contre la Confédération au point de vue économique et financier, au point de vue des transports, mais on ne pensait jamais à l'éducation.

Il n'y a pas de doute que la question aurait été réglée aussi bien pour les Provinces Maritimes que pour les autres provinces du Canada.

L'hon. George Brown, qui avait accepté le principe des Ecoles séparées pour les minorités de Québec et de l'Ontario, l'aurait également accepté pour les Provinces Maritimes, et l'hon. Charles Tupper et l'hon . L. Tilley, qui avaient accordé le maintien des privilèges existant dans leur province respective, se seraient bientôt rangés avec lui. Car tous deux voulaient la Confédération à tout prix. Il était trop tard, une fois l'Acte accepté, de changer à la dernière heure, durant la conférence à Londres.

L'Acte avait été signé par les représentents des diverses provinces, et comme disait l'hon. D'Arcy McGee:

"Vous pouvez accepter ou rejeter l'Acte signé par les représentants de toutes les provinces, mais faire des changements vous ne le pouvez pas."

On a voulu dire que M. Gray, de St-Jean, avait proposé un amendement à Londres, à la dernière heure. Mais M. Gray n'était pas à Londres avec les autres représentants des diverses provinces.

Enfin, après bien des épreuves, nous jouissons aujourd'hui des privilèges dont nous jouissions avant la Confédération, mais encore sous la même forme, sujets encore à des restrictions statutaires de la part de la Législature Provinciale.

Espérons qu'ils nous seront maintenus pour toujours et généreusement élargis à l'avenir, suivant les progrès de l'éducation.

LES TROUBLES DE CARAQUET

Tout le monde comprendra facilement d'après ce jugement confirmé par le Conseil Privé d'Angleterre, que nous ne pouvions pas espérer que la Législature du Nouveau-Brunswick changerait les principes constitutionnels de l'Acte des Ecoles de 1871. Tout de même on comprendra aussi qu'il était difficile pour la population catholique de se soumettre à toutes ses exigences.

J'ai expliqué déjà comment nous avions obtenu l'abrogation de certains règlements les plus offensifs. Mais tout le monde n'était pas du même avis. Dans bien des districts, la population catholique hésitait à se soumettre, et bien souvent aussi, la petite minorité protestante mettait tous les obstacles possibles contre la réalisation des espérances de la population catholique, soit dans le choix des maîtres ou maîtresses d'école, ou le choix des livres, ou autres questions semblables. Parfois l'élection des syndics d'école créait beaucoup de désagréments. Dans certains districts en grande majorité catholique, la minorité protestante avait toujours eu l'avantage du contrôle de l'école en faisant élire les siens en majorité sur le Bureau des syndics, profitant de la générosité de la majorité catholique. Une nouvelle élection sous un autre tempérament que dans le passé était propre à causer du trouble.

C'est précisément ce qui arriva à Caraquet en l'année 1875. L'assemblée pour l'élection des syndics ne fut pas aussi unanime et aussi harmonieuse que dans le passé, alors que les quelques citoyens protestants élisaient la majoritté parmi leur petit nombre.

A cette assemblée, plusieurs de nos vieux Acadiens devinrent excités et de vertes répliques furent lancées aux oreilles de quelques Anglais et Jersiais qui voulaient conserver la majorité des syndics.

Comme la chose arrive assez souvent, il y eut un peu de tumulte et le poêle de la salle fut renversé. Il n'y eut aucun dommage. Tout le monde prêta la main et le poêle fut bientôt remis en bon état. En se retirant la foule chantait et lançait quelques coups de fusils dans l'air, comme c'était une vieille coutume alors après toute assemblée publique quelconque, on pourrait dire, d'un caractère tel que par exemple le "mardi gras".

L'hon. Robert Young, alors Président du Conseil Exécutif, était à Frédéricton pour la session de la Législature. Un certain nombre d'électeurs acadiens, en retournant chez eux, s'arrêtèrent à la porte de sa maison et tirèrent quelques coups de fusil dans l'air comme je viens de le dire. Si M. Young avait été chez lui, rien n'eut été. Il leur

aurait parlé comme de coutume, car tous les gens et ceux surtout de son district le rencontraient toujours avec le meilleur esprit. Plusieurs étaient de ses clients de magasin et faisaient toutes leurs affaires avec lui. Mais Madame Robert Young fut effrayée de cette conduite de ses voisins et elle envoya immédiatement un télégramme à son mari à Frédéricton. Le public n'a jamais connu la teneur du télégramme, mais ceux qui connaissaient bien le sang-froid de M. Young en toute circonstance ont toujours dit que le télégramme devait avoir été dicté d'une manière alarmante et le danger grandement exagéré, pour ne pas dire inventé.

De plus, le fait que la petite foule s'était retirée en peu de temps et que ces hommes-là, même quelques-uns sous l'influence de la boisson, étaient déjà rendus à leur demeure, était suffisant pour calmer tout esprit parmi les quelques protestants de la paroisse de Caraquet.

Toutefois sur réception de ce télégramme de Madame Young, son mari, le Président du Conseil Exécutif, réussit à l'instant à obtenir un arrêté en Conseil, commandant aux autorités de la milice à Chatham, où il y avait une garnison de volontaires, d'envoyer un contingent de soldats armés à Caraquet à l'instant même.

De Chatham à Caraquet, la distance est d'environ 80 milles, et dans l'espace de 24 heures ou à peu près, les soldats étaient déjà sur les lieux.

Les avis par télégraphe étaient tenus strictement secrets par les amis de M. Young et l'opérateur n'aurait pas osé dévoiler la moindre chose.

En arrivant, sur le signal d'un des amis de M. Young, les soldats se rendirent à l'instant à la demeure de M. Philéas Mailloux, où sur la nouvelle de l'arrivée des soldats un nombre de voisins s'étaient réunis pour discuter la situation, essayer de s'entendre et dissiper si possible la frayeur des femmes et des enfants.

Philéas Mailloux avait son fusil à la main, et à l'entrée des soldats dans la maison, se retira à l'étage supérieur, au grenier, où conduisait un escalier temporaire.

Un des soldats, M. Gifford, monta à l'instant, et parvenu à une hauteur suffisante pour tirer, mit en joue Mailloux à une distance d'une douzaine de pieds. Mailloux de son côté dut être prêt à répondre à l'attaque, car les deux fusils tonnèrent ensemble et les deux hommes tombèrent morts en même temps.

Ce fut une stupeur terrible et le calme fut bientôt rétabli dans la frayeur.

On aurait dû s'arrêter là et attendre de nouveaux ordres avant de procéder plus loin.

Au contraire, les soldats firent prisonniers tous les hommes sur lesquels ils purent mettre la main et les montèrent à Bathurst, chef-lieu du comté, une distance de 42 milles, dans de mauvais chemins et dans un froid glacial.

Les prisonniers furent insultés de toute façon durant le voyage. On pouvait s'y attendre un peu. Ce corps de miliciens avaient été mis sous l'impression que ces hommes étaient de véritables meurtriers.

Les citoyens de Bathurst savaient bien que ces hommes étaient des plus innocents et qu'il n'y avait eu chez eux aucune intention de commettre le moindre mal. Ils étaient tous bien connus, et tous de très bons chrétiens.

Leurs noms étaient: Joseph N. LeBouthillier; Fabien Is. LeBouthillier, Joseph Is. LeBouthillier, Jean-Louis C. Paulin, Bernard D. Albert, Stanislas D. Albert, Luc S. Albert, Prudent D. Albert, Agapit A. Albert, André Albert (père), Joseph Aug. Chiasson, Jean-Louis Aug. Chiasson, Gervais A. Chiasson, Gervais H. Lanteigne, Eloi J. Lanteigne, Gustave E. Lanteigne, Gustave B. Gallien, Xavier P. Chenard, Pierre Ch. Frigault, Philéas Mailloux, Moïse Parisé, Joseph Duguay.

Le magistrat de police McLaughlin les condamna tous à subir leur procès, et à la prison, en attendant.

La Cour Supérieure ne devait siéger que plus tard, et après quelques semaines, les prisonniers furent tous libérés sous caution.

Il fallait donc se mettre à préparer la défense de ces prisonniers, tous innocents du crime dont ils étaient accusés. Mais il nous fallait être sur nos gardes, car si un était condamné, tous les autres devaient l'être, tandis que si nous pouvions sauver le premier à subir son procès, il était à peu près certain que les autres le seraient également, en conséquence.

Il était reconnu par les talents légaux, comme des laïques d'expérience, qu'ils étaient tous et également innocents ou également coupables.

Nous savions bien que rien de grave n'était arrivé à l'assemblée et que tous étaient retournés à leur domicile de bonne heure dans la journée.

La perte des deux vies que je viens de mentionner n'aurait pas eu lieu si les soldats avaient agi avec sagesse et prudence. Si ce soldat, au lieu de se séparer des autres et de chercher à tirer ce pauvre Mailloux, réfugié au grenier, avait mis la main sur un dans la foule et dit: "Vous êtes mes prisonniers" aucune scène pénible n'eut eu lieu. Il n'y aurait pas eu la moindre résistance.

Il fallait être bien préparé cependant afin de se protéger contre l'attaque.

Dans ma sympathie pour les prisonniers qui se trouvaient à peu près tous parmi mes meilleurs amis, je songeai sérieusement aux meilleurs moyens à prendre pour le succès de l'acquittement de ces malheureux.

Ma première ambition était de m'assurer d'un avocat capable et de haute réputation. De plus, je savais que nos prisonniers n'avaient pas d'argent à prélever pour leur défense, chose qui rendait bien difficile le choix d'un défenseur et d'un ou deux assistants.

La première chose à faire était de chercher un bon avocat de haute réputation.

Parmi nos avocats anglais de distinction, nous n'avions aucun connaissant la langue française. Le seul avocat acadien que nous

avions était le jeune Pierre A. Landry, devenu plus tard juge et président de la Cour du Banc du Roi de la Province. Mais il n'avait alors que quelques années de pratique. Il ne pouvait, d'après mon jugement, agir que comme assistant d'un avocat de haute renommée.

Je n'étais pas le seul à m'intéresser à ces pauvres malheureux, qui dans l'opinion générale n'étaient coupable que d'un manque de sagesse dans un moment grave, action propre à être mal interprétée.

Plus qu'aucun autre dans le Nouveau-Brunswick, je m'intéressais beaucoup aux troubles des métis dans l'Ouest, guidés par Riel.

L'hon. A. Chapleau, le Canadien le plus distingué de son temps, considéré alors l'égal de Sir George E. Cartier, et qui n'a peut-être été surpassé que par Sir Wilfrid Laurier, était le premier qui avait commandé mon attention.

L'hon. A. Chapleau n'était que tout dernièrement revenu de la Province de Manitoba où il avait été le Conseil-en-Chef dans la cause célèbre de Riel, qui avait été acquitté, et la réputation de Chapleau, comme avocat criminaliste était universelle. Il avait eu pour assistant le jeune avocat F. X. Lemieux, aujourd'hui Juge-en-Chef de la Cour Supérieure du district de Québec.

M. Lemieux avait été mon compagnon au Séminaire de Québec et mon co-paroissien de Lévis. J'avais été un des plus grands admirateurs de l'hon. M. Chapleau durant mes deux dernières années de philosophie à l'Université Laval, alors que durant les sessions de 1868 et 1869 il avait un siège à la Législature. Mon compagnon de classe le plus intime, Adjutor Turcotte et moi, nous nous empressions, le cour terminé, de nous rendre à la Législature écouter cet orateur d'une éloquence si grande et si entraînante.

Mon compagnon de classe, Adjutor Turcotte, devint un avocat distingué de Québec, mais il est décédé depuis déjà une vingtaine d'années.

Pour moi, l'hon. M. Chapleau était l'homme qu'il nous fallait, avec le jeune Landry, et un jeune avocat anglais du nom de McManus, qui était alors à Bathurst.

Il me semblait que nous ne pouvions pas faire un meilleur choix. J'avais obtenu le consentement de M. Chapleau de venir défendre nos prisonniers et celui-ci avait déjà obtenu le permis du Barreau du Nouveau-Brunswick de venir plaider cette cause dans la province.

C'était le choix des prisonniers eux-mêmes. Ils avaient entendu parler de Chapleau et ils étaient tous joyeux.

Mais je devais subir un grand désappointement. Le député à la Législature provinciale, M. Kennedy F. Burns, et le curé de Caraquet, M. l'abbé Joseph Pelletier, en avaient jugé autrement. Ils craignaient, en faisant venir un Canadien-français, de soulever des préjugés chez la population anglaise ce qui tournerait au désavantage de nos prisonniers. Mon raisonnement était que M. Chapleau avait été appelé au Manitoba, dans de mêmes circonstances, et était revenu vainqueur. Mais le député et le curé avaient le pouvoir en mains et je dus nécessairement céder. L'union était indispensable dans les circonstances.

M. Burns retint les services de M. Thompson, avocat de bonne réputation dans St-Jean et la province. On lui donna comme assistant M. Pierre A. Landry, et le procès fut certainement conduit avec jugement, tact et prudence.

La Couronne était représentée par l'hon. G. E. King, alors Procureur Général de la Province, avocat distingué, qui fut plus tard appelé à la Cour Suprême du Canada. Le procès fut de longue durée et d'une dépense considérable. Les moyens manquaient déjà et la fin n'était pas encore visible. Alors une dépêche fut envoyée à M. Pascal Poirier, lui demandant de s'adresser à la généreuse sympathie des Canadiens-français d'Ottawa et des environs pour venir en aide à leurs compatriotes, les Acadiens du Nouveau-Brunswick. M. Poirier était alors Maître de Poste à la Chambre des Communes et étudiant-en-Droit.

M. Poirier fut même plus heureux qu'on pouvait s'y attendre, et peu de jours après, une belle somme arrivait à M. Burns de la part de nos compatriotes d'Ottawa et de Québec. Ce qui sauva la situation.

Enfin, le premier procès fut celui de Joseph A. Chiasson, qui fut trouvé coupable de meurtre. Mais son cas fut immédiatement porté en appel à la cour supérieure de la Province où il fut prouvé qu'il y avait un défaut de forme dans le procès.

Après beaucoup de pourparlers sur cette décision de la Cour Supérieure, la cour de circuit à Bathurst décida de clore, et tous les prisonniers furent remis en liberté, à la grande satisfaction de tout le monde.

Joseph A. Chiasson, Luc Albert, Prudent Albert, Gustave E. Lanteigne et Moïse Parisé vivent encore, et ces survivants vénèrent le nom de M. Pascal Poirier et des Canadiens-français qui, en répondant à son appel patriotique, leur ont assuré leur liberté. Ils ne seront jamais oubliés.

Sans le secours pécuniaire dû à l'activité de M. Poirier, à Ottawa, les choses auraient pu prendre une autre tournure, et le résultat final aurait pu être bien malheureux. Aussi les Acadiens de Caraquet et tous ceux qui s'intéressaient à leur sort n'ont jamais oublié le service rendu par leurs compatriotes de Québec, à l'appel de M. Poirier.

Quelques années plus tard, encore bien jeune, M. Pascal Poirier fut appelé au Sénat par le gouvernement de Sir John A. Macdonald, sur la généreuse recommandation de l'hon. John Costigan, alors membre du Cabinet représentant la province du Nouveau-Brunswick.

Au moment où j'écris ces lignes, l'hon. Pascal Poirier est le doyen du Sénat, où il a siégé avec distinction, pour lui-même et pour la race acadienne, depuis 42 ans. Il jouit d'une bonne santé et travaille tous les jours à des ouvrages d'une grande utilité pour la race acadienne et la langue française au Canada.

Inutile pour moi d'entreprendre de faire l'éloge du Sénateur Poirier. Sa carrière distinguée est connue de tout le monde. Ses oeuvres littéraires, historiques et patriotiques ont depuis longtemps été appréciés dans tout le Canada et en France.

Je puis dire en passant que le Sénateur Poirier et le défunt Juge Landry sont encore aujourd'hui les deux figures les plus distingués des Acadiens laïques des Provinces Maritimes. Leur travail incessant a su commander pour la race acadienne l'estime de tout le Canada, de la France et de la Cour de Rome.

J'aurai certainement l'occasion de rappeler leurs noms à mes lecteurs dans le cours de ces mémoires.

Je pourrais ajouter les noms de l'hon. Aubin E. Arsenault, de l'Ile du Prince-Edouard, et de l'hon. Pierre J. Veniot, du Nouveau-Brunswick, devenus tous deux les premiers ministres acadiens dans leur Province respective, le premier le 21 juin 1917 au 9 septembre 1919, le second du 28 février 1923 au 10 août 1925.

Malheureusement, il a été prouvé qu'il est encore difficile pour un Acadien de retenir la première place dans nos Provinces Maritimes. C'est ainsi que l'hon. M. Arsenault et son gouvernement furent mis de côté par le vote populaire en 1919 après trois ans de pouvoir, et l'hon. M. Veniot a dû subir le même sort au mois d'août 1925, après un terme d'à peine trois ans lui aussi.

Toutefois, la carrière du Premier Ministre acadien de l'Ile du Prince-Edouard a reçu une autre couronne. L'hon. M. Arsenault a été nommé juge de la Cour Suprême de sa Province.

L'hon. M. Veniot n'étant pas avocat ne peut s'attendre à un tel couronnement. Mais il continue l'exercice de la politique dans l'Opposition avec la même activité et la même ardeur qu'il a montrées lorsqu'il était au pouvoir.

Telle est l'histoire de ces troubles d'écoles de Caraquet dont l'origine n'est pas connue avec précision dans le Canada, en général. Troubles surgis dans un instant de réjouissances populaires, on pourrait dire, résultat d'un accident imprévu, sans préméditation aucune. Ces hommes-là voulaient tout simplement élire leurs propres hommes de confiance pour la direction de leurs écoles, loin de concevoir le même trouble, autre qu'une délibération sérieuse et indépendante sur une question vraiment vitale.

Chose qui est toujours restée un mystère pour tout homme du jour en état d'apprécier les événements publics, c'est l'attitude même de l'hon. Robert Young, et son action si soudaine et si malheureuse, sans prendre le temps de s'enquérir des faits avant d'agir. On ne pouvait comprendre comment il s'était laissé entraîner dans une telle précipitation, je pourrais dire, lui qui avait toujours été d'une nature si pondérée et si suave envers tout le monde, si généreux même envers tous ses co-paroissiens de Caraquet. C'était bien lui qui avait conçu l'idée de faire enlever les règlements les plus injurieux et les plus offensants à la minorité catholique dans l'exercice de cette loi d'écoles, ce qui déjà avait eu un bienfaisant effet qui devait aller toujours croissant.

Le mystère n'a jamais pu être éclairci, ceux qui l'ont bien connu n'ont jamais pu trouver d'explication à sa conduite. Tout le reste de ses jours, M. Young a dû avoir bien des remords et beau-

coup de chagrin. Il vécut encore de longues années après cela, cherchant toujours à se concilier la confiance des Acadiens et des Catholiques du comté de Gloucester, mais toujours sans succès. Il put donner encore de bons coups de mains dans une élection populaire à des candidats d'un parti ou de l'autre, mais il ne put jamais acquérir une nouvelle influence pour lui-même sur l'électorat.

Vingt ans plus tard, il entreprit d'être candidat libéral indépendant entre moi et M. Blanchard, candidat conservateur. Mais il n'obtint que cinq ou six cents votes, dont la grande majorité venait d'Anglais protestants du comté. Le fait est que sa candidature fut encouragée par les chefs conservateurs afin d'assurer ma défaite. C'est moi qui perdais tous ces votes.

M. Young ne fut pas seul à souffrir de sa grande erreur. Sa famille en a subi les malheureuses conséquences. C'est ainsi que son fils, M. Frédérick B. Young, qui hérita du grand commerce de son père, homme de bon talent, d'une bonne éducation, de manières suaves et charmantes, généreux envers tout le monde, parlant les deux langues anglaise et française avec éloquence, possédé d'un amour inné de la chose publique, n'a jamais pu gagner la confiance des électeurs du comté de Gloucester. Candidat à plusieurs reprises pour la Législature Provinciale, il n'a jamais pu obtenir un vote acadien suffisant pour se faire élire. Dans une seule occasion a-t-il pu sauver son dépôt par quelques votes seulement. Il est reconnu de tout le monde qu'il subit ce châtiment public, non pas par rapport à lui-même, mais comme conséquence de la faute impardonnable de son père.

MA PREMIERE CANDIDATURE

Ayant disposé de cette célèbre question des écoles du Nouveau-Brunswick et de ses conséquences, tristes surtout et bien malheureuses en certains endroits, je reviens maintenant à mes propres actions publiques.

Avant de pouvoir montrer des succès, un avantage personnel, je devais éprouver beaucoup de désappointements, soutenus les uns après les autres par la sympathie, l'espoir, l'ambition et une confiance inaltérable dans l'avenir de la part de mes amis acadiens de Petit-Rocher surtout, auxquels se joignaient des centaines d'autres dans chaque paroisse, avec la même ardeur et le même patriotisme. C'est leur fidélité qui m'inspirait le courage nécessaire pour faire face à l'avenir et recommencer de nouvelles luttes après chaque échec. Laissé à moi-même, j'aurais abandonné dès la première défaite.

Depuis que les écoles de Beresford, à Petit-Rocher, et ailleurs, avaient été ouvertes, par suite des concessions du Bureau d'Education, j'avais donné mes services à mon frère, qui avait un établissement de commerce à Petit-Rocher, et je me tenais en constante communication avec mes bons amis de cette grande paroisse.

Ceux-ci me suggéraient toujours la représentation française à la Législature de la Province, comme au Parlement fédéral du Canada.

Je me décidai à embrasser une carrière politique. J'avais toujours en vue l'éducation de la jeunesse acadienne dont la brillante intelligence avait besoin de toute la lumière possible pour l'accomplissement de sa grande mission dans le pays, et surtout dans les Provinces Maritimes.

J'entrepris de voyager autant que possible dans le comté et partout où je passais, je visitais les écoles, faisais connaissance avec l'instituteur ou l'institutrice, et j'adressais toujours quelques paroles d'encouragement aux élèves avant de les quitter. Rares sont les écoles que je n'ai pas visitées pendant mes premières années.

L'intelligence des Acadiens m'était un sujet de surprise continuelle, et c'était avec peine que je rencontrais tant d'hommes et de femmes âgés qui n'avaient pas eu l'opportunité de recevoir beaucoup d'instruction, incapables d'atteindre la place où ils ou elles auraient pu être d'une si grande utilité. Je ne perdais jamais une occasion de décrire les bienfaits de l'instruction, et l'avancement qu'elle devait assurer à la race acadienne.

Dans mes périgrinations, je me faisais toujours accompagner d'un ami de Petit-Rocher, bien connu dans les autres paroisses, et j'acquérais bientôt l'amitié des principales familles du comté.

C'est ainsi que l'estime acquise de mes premières connaissances fut perpétuelle, à bien dire, et pas une d'entre elle ne m'abandonna, malgré toutes les difficultés et les nombreux désappointements de toutes sortes.

A la tête de chaque groupe dans toutes les paroisses, j'avais des amis doués du plus grand dévouement. C'est ainsi que dans Grand-Anse, j'avais le grand lutteur et patriote Ubalde Landry, à qui étaient alliés Israël Thériault, A. Dumas, LeGresley, Marcel Dugas. Dans Caraquet, j'avais Séraphin Albert, Prospère Paulin, J. B. Dugas, les familles Duguay, LeBouthillier, Morais.

Dans Shippigan, le capitaine DeGrâce et toute la famille de ce nom, la famille Robichaud. Sur les îles de Shippigan et Miscou, Paulin, Savoie, Sormany, Chiasson, Lanteigne, Ward, Campbell, plusieurs de la famille Vibert, M. Chiasson, père d'Elie et de Joseph Chiasson.

Dans Inkerman, dans Tracadie: Justinien Savoie et toute la famille Jérémie LeBreton, d'Assise Basque et tous les siens. Tous furent des amis non-seulement fidèles, mais dévoués et des plus généreux.

Les colons de la paroisse de St-Isidore, qui venaient surtout de Shippigan, des Iles et de Tracadie, me furent des plus dévoués dès ma première lutte, et leur fidélité n'a jamais fléchi depuis.

Dans Paquetville, qui n'était alors qu'une extension de Caraquet, j'avais M. Dominique Thériault, tout jeune alors, et M. Pinette.

En 1874, une élection générale provinciale était annoncée. Mes amis de Petit-Rocher et de toute la paroisse de Beresford me prièrent de me porter candidat. Ils étaient non-seulement sincères mais dévoués à mon égard. Ils avaient les yeux sur moi et exprimaient avec force leur détermination de succès sinon aujourd'hui, certainement demain.

Il me fallait un collègue. Dans le temps, le comté de Gloucester avait droit à deux représentants. Mes amis s'associèrent avec les amis de M. John Meahan, qui avait représenté le comté à la Législature du Nouveau-Brunswick avant la Confédération, et qui avait été aussi le candidat adversaire de l'hon. T. W. Anglin, à la première élection fédérale de 1867.

Nous avions pour adversaires M. Kennedy Burns, alors le gros marchand de Bathurst et de tout le comté, et M. Théotime Blanchard, de Caraquet. Ce dernier avait l'avantage d'être Acadien, né dans le comté et dans la grande paroisse de Caraquet, et ses nombreux liens de famille lui donnaient un avantage tout particulier. J'étais encore arrivant, à bien dire, au milieu des Acadiens de ce grand comté.

La lutte fut agitée. Chaque côté prédisait la victoire. Tous les candidats étaient à l'ouvrage jour et nuit. Toutefois les rencontres étaient des plus courtoises et même cordiales. Pas une parole offensante envers l'un et l'autre.

Dans les assemblées conjointes, chaque candidat exposait ses vues avec calme et sans interruptions.

Mes adversaires se plaisaient à me répéter partout que mon temps n'était pas encore arrivé et que je devais remettre mes luttes à plus tard.

Celui qui était le plus intéressé à mes défaites était M. Burns, qui avait l'ambition de se créer une carrière éclatante, possédant les moyens pécuniaires, avec l'avantage de posséder le plus gros poste commercial dans le comté, ce qui lui permettait de s'affilier les commerçants des autres paroisses. Il était aussi d'une vive intelligence et parlait avec éloquence, bien que ses études fussent purement commerciales.

Enfin, le résultat final donna à MM. Burns et Blanchard une majorité de 250 à 300 votes contre MM. Meahan et Turgeon.

Dès le soir de ma défaite, je pris la ferme détermination de ne plus briguer les suffrages du peuple. Je considérais ce résultat comme final et mon ambition frustrée me paraissait complètement éteinte. Mais il n'en était pas ainsi avec mes bons Acadiens de Petit-Rocher, de Grand-Anse et de Bathurst, de Shippigan, de Tracadie et de St-Isidore également. On me disait et l'on m'écrivait de toute part que le succès viendrait avec le temps. Je ne devais pas perdre espérance et je devais continuer à travailler pour la cause acadienne, que ma défaite n'était pas due au manque de confiance des électeurs, mais aux moyens de toutes sortes à la disposition de mon adversaire, M. Kennedy F. Burns.

MES ENFANTS

(1) Alphonse; (2) Joseph; (3) Gray; (4) Bessie; (5) Charles

Ces généreux encouragements aiguisaient de nouveau mon ambition, et mon courage se rétablissait vite dans cet harmonieux concert de patriotisme, de confiance et d'amour qui faisait de nouveau briller à mes yeux les superbes visions de l'avenir.

Mais, hélas, j'avais d'autres épreuves à subir.

DEUXIEME ELECTION

M. Théotime Blanchard, immédiatement après la première session en février 1875, résignait son siège à la Législature pour accepter la position d'Inspecteur des Poids et Mesures pour la partie nord du Nouveau-Brunswick, nouvelle organisation du Ministère de l'Accise. Il fallait une élection partielle pour remplacer M. Blanchard à la Législature de Frédéricton. M. Burns dans sa sagacité de jugement s'était associé à un Acadien, M. Blanchard, pour sa première entreprise. Ce dernier ayant disparu, et lui-même étant au pouvoir, le contrôle du comté lui était plus facile.

Le nouveau candidat fut M. Ryan, Irlandais catholique, aussi de la paroisse de Caraquet. Avec l'appui de M. Burns, il devait être élu à tout prix. Il le fut.

Par son élection, M. Burns s'était acquis un prestige considérable dans toute la province et surtout avec les grands commerçants de Saint-Jean et leurs clients.

De mon côté, je n'avais que les hommes du peuple, les bons fermiers et les pêcheurs acadiens, tous pleins de bonne volonté, de zèle, de vrai patriotisme, mais dépourvus des richesses de ce monde. Les pêcheurs, ceux de Caraquet surtout, à cette époque étaient presque tous endettés aux marchands jersiais qui les tenaient dans l'esclavage autant que possible. Et, moi, je n'avais que les quelques deniers que j'avais pu mettre ensemble après chaque défaite. Mon adversaire avait toutes les ressources de la guerre et il lui était facile de former une forte organisation.

Quant à moi, j'étais le Président, le commis voyageur, le secrétaire et le trésorier de mon parti. Il me fallait de toute nécessité me suffire à moi-même.

En compensation, je partageais la sympathie, la générosité, l'hospitalité de mes amis. Leurs portes étaient ouvertes à toute heure. Mieux que cela, chacun s'occupait de m'assurer le meilleur foyer du canton, où je recevais toujours les meilleures attentions de tous les membres de la famille, des enfants aussi bien que des parents. C'était toujours un séjour enchanteur, inspirant non seulement le courage, mais aussi une reconnaissance inaltérable.

Dans les assemblées publiques, j'étais toujours écouté avec respect, avec une attention religieuse, et parfois avec un enthousiasme, qui semblait appeler la victoire.

Mais comme on dit depuis: "Les élections ne se font pas avec des prières". C'était vrai. Pas plus il y a cinquante ans qu'aujourd'hui.

Mon adversaire, M. Ryan, n'était pas seul à pourvoir aux dépenses de sa campagne électorale. Sa part même était petite. C'était M. Burns qui était le plus intéressé et qui tenait à ses frais, ses agents, ses employés sur le chemin, bien munis de toute manière. Les marchands se servaient de toutes leurs ressources dans ses intérêts. Ils visitaient tout particulièrement tous leurs débiteurs et s'assuraient de leur vote par de douces paroles d'abord, puis par de sévères menaces, s'il y avait résistance.

On soulevait tous les préjugés possibles contre moi. J'étais encore un étranger, établi dans le comté que depuis quelques années. Je n'étais pas Acadien de naissance. Ma demeure était à l'extrémité ouest du comté, et les grandes paroisses de l'Est, du Bas du comté, comme on disait alors, et comme on dit encore aujourd'hui, devaient avoir un représentant parmi eux. Ainsi, M. Ryan était résident de Caraquet, population toute acadienne, à part lui-même et les agents des maisons jersiaises de commerce, et dans ce grand centre acadien, je ne pus obtenir que six votes : M. Séraphin Albert et les siens.

Mais en revanche, dans ma paroisse de Beresford, contenant Petit-Rocher, Ste-Thérèse et Belledune, M. Ryan ne put obtenir que trente-six votes venant d'une vingtaine d'Acadiens et une quinzaine d'Anglais tandis que mon vote était de près de cinq cents.

La majorité totale de M. Ryan ne fut que de quarante-deux votes J'avais obtenu la majorité dans toutes les paroisses, excepté dans Caraquet et dans la paroisse de Bathurst. Mes bons amis acadiens, les St-Coeur, les Doucet, les Comeau, avaient bien fait tout en leur pouvoir, mais dans ce centre des opérations commerciales de M. Burns qui était déjà un des "Lumber Lords" des plus éminents du Nouveau-Brunswick, avec une population en grande majorité anglaise, je ne pouvais m'attendre à une majorité. Toutefois, je puis dire que le vote anglais fut également divisé, et que la plupart de mes amis de langue anglaise travaillèrent avec énergie dans des circonstances bien adverses. Mes amis anglais de Clifton et de Stonehaven me furent bien fidèles aussi. Malgré tout cela, j'étais battu.

Comme on le voit par ce vote, malgré que mon adversaire fût de langue anglaise, je conservais toujours mes amis anglais, irlandais ou écossais où j'étais le mieux connu. On comprenait que mon patriotisme ne consistait pas à élever mes compatriotes au détriment des autres, mais bien au contraire à les unir dans un esprit de conciliation et d'harmonie pour l'intérêt général.

Ma deuxième défaite fut un coup de foudre pour moi. J'essayais toutefois à contenir mes sentiments en présence de mes amis. Mais je ne cessais de leur dire que de nouvelles luttes seraient inutiles et qu'il valait mieux pour eux comme pour moi d'abandonner la lutte à l'instant.

On me répondit: "Il y a à peine huit mois, vos adversaires avaient une majorité de trois cents votes, aujourd'hui nous l'avons réduite à quarante-deux. A la prochaine élection vous aurez à votre tour une majorité de trois cents votes. Ne vous découragez pas".

D'un autre côté, M. Burns avait dit à ses lieutenants: "Faites bien attention, car si Turgeon est élu une fois, il le sera pour le reste de sa vie et vous êtes tous finis". Il avait dit vrai. Sa prophétie devait s'accomplir. Mais le commencement en était encore bien éloigné. J'avais encore bien des années de souffrances à vivre. Les plus dures années étaient encore à venir, et les plus fortes luttes encore à subir Toutefois, tout en étudiant le cours des choses, et en suivant les événements de près, comme nos lecteurs ont pu le voir, dans mon récit de la question des Ecoles du Nouveau-Brunswick, je ne faisais aucune promesse pour l'avenir, et ne répondais ni oui ni non aux multiples questions de mes amis. Je laissais l'avenir se dessiner. "Dans tous les cas, disais-je, nous n'aurons pas d'élection dans le Nouveau-Brunswick pour plusieurs années. Il sera temps en l'occasion de prendre une décision".

Je me remis à travailler avec intérêt à mes affaires, la mise en conserve du homard, à laquelle je venais de me livrer avant la proclamation de la dernière élection.

Tout allait assez bien, et je commençais à voir un horizon plus serein et plus brillant.

LES "FREE GRANTS"

C'était toujours un plaisir pour moi de travailler à l'avancement des Acadiens. Les terres de la paroisse de Petit-Rocher, le long de la Baie des Chaleurs étaient toutes bien cultivées et bien occupées. Mais il y avait déjà un grand nombre de jeunes gens et de jeunes familles qui ne pouvaient plus partager le terrain paternel déjà trop de fois divisé. J'avais entrepris avec le gouvernement provincial, par l'entremise de l'hon. Robert Young à obtenir des terres sous la nouvelle loi appelée la loi des "Free Grants" par laquelle un lot de 100 arpents de terre était donné à un colon, qui s'établissait sur ces terres, bâtissait une résidence et défrichait un certain nombre d'arpents à chaque année durant trois ans, recevait la charte de sa terre. Le gouvernement bâtissait un chemin praticable pour les nouveaux colons.

Avec l'aide du Rév. Père Robert, je réunis les gens en assemblée à différentes reprises dans la sacristie de l'église de Petit-Rocher et les encourageai à se décider à accepter les bonnes offres de cette loi.

Tous vinrent donner leurs noms pour faire application au Département des Terres de la Couronne et bientôt, de bonne heure au printemps, je les vis tous partir avec leur hache et leur sac de provisions sur leurs épaules pour ces terres à sept et huit milles de la côte. C'était un spectacle émouvant. "Vous êtes tous doués d'une âme de de fer et d'un coeur de lion" leur disais-je, et ce sont ces qualités et ces vertus, pour ainsi dire surhumaines, qui feront votre bonheur et celui de vos familles, et vous assureront dès aujourd'hui leur aisance complète dans de bien courtes années".

Tous ces hardis colons restèrent sur leurs terres dont ils obtinrent le titre à l'expiration des trois années, et il se forma là un établissement des plus admirables, où des centaines de familles vivent des produits de la terre, dans une aisance complète. Inutile de dire que dans toutes mes campagnes électorales, j'ai toujours été assuré d'un vote pour ainsi dire unanime, non seulement des premiers colons mais de leur génération. Tout de même j'ai toujours considéré le succès de cet établissement comme une des meilleures actions de ma vie, car leur courage et leur succès a été un encouragement constant pour bien d'autres qui sont venus les rejoindre ou qui se sont établis dans différents autres districts. Cet établissement a servi beaucoup à retenir la jeunesse acadienne de Beresford sur la terre, et de l'empêcher de s'exiler aux Etats-Unis. Retenir la jeunesse acadienne sur la terre, sur la ferme, était une de mes plus grandes ambitions.

MON MARIAGE

L'Année 1876.

Dans l'été de 1876, je me décidai d'embrasser la vie matrimoniale et, le 16 du mois d'août, j'épousais Marguerite Eulalia Baldwin, fille de William Baldwin du village de Bathurst.

C'était une femme douée du même esprit de sacrifices que moi dans l'intérêt de l'avenir et de la famille. Mes deux défaites électorales n'avaient pas ébranlé sa foi, et elle était prête à faire face aux circonstances dans l'adversité ou la prospérité, pénétrée de la certitude que le foyer domestique serait toujours heureux et joyeux. Confiante aussi que toutes mes épreuves et mes sacrifices devaient un jour être reconnus lorsque l'électorat de Gloucester aurait atteint une plus grande indépendance et deviendrait capable de résister aux fulminations et aux terreurs des grands intérêts.

Elle devait bientôt servir d'intermédiaire à mes amis et me transmettre l'expression de leur ambition et de leurs espérances qu'ils lui exprimaient avec plus d'aisance qu'à moi-même. Elle possédait également leur confiance et leur généreuse sympathie. Bien plus encore, c'est elle qui par sa vision de l'avenir, était toujours prête à se soumettre à tous les sacrifices, à laisser des années passer sans se laisser aller au découragement. Bien au contraire, c'est elle qui était mon inspiration, et me suppliait de me soumettre à toutes les épreuves, m'encourageant à refuser de bonnes offres qui m'auraient transféré dans une autre carrière, et certaine qu'elle était que le temps arrivait où je pourrais me justifier devant l'opinion publique et jouir de la récompense de mes épreuves. Sans elle, j'aurais tout abandonné et j'aurais perdu toute ambition de la vie publique.

L'ANNEE 1877

Le temps passait vite. Je commençais à m'accoutumer à la vie tranquille. Je donnais toute mon attention à mes affaires. J'étudiais les questions politiques en suivant de près les meilleurs journaux et écrivant de temps à autre quelques articles pour publication. Mes amis me rencontraient souvent et lorsque nous parlions de luttes électorales, c'étaient toujours pour une date éloignée.

Mais alors, les événements politiques n'étaient pas plus contrôlables qu'aujourd'hui, et l'on ne savait pas ce qui pourrait arriver le lendemain.

Soudain, de bonne heure, au printemps de 1877, une élection partielle fédérale dans le comté de Gloucester est annoncée. C'était comme une foudre tombant des cieux. Il était difficile à plusieurs de le croire. Qu'était-il donc arrivé? L'hon. Timothy Warren Anglin, député fédéral du comté depuis 1867 et orateur de la Chambre des Communes, avait résigné son siège aux Communes, disait-on. La chose paraissait incroyable à tout le monde. L'information nous arriva bientôt.

L'hon. M. Anglin n'avait pas résigné son siège aux Communes. La chose était plus attristante pour ses amis. Son siège avait été déclaré vacant par la Chambre elle-même, sur un rapport du comité des Privilèges et Elections, auquel on avait référé des charges proférées contre lui, lesquelles étant prouvées, rendaient son siège vacant.

Quelles étaient ces accusations portées contre notre représentant? Personne ne pouvait soupçonner la moindre chose et la conviction générale était que rien — manquant à l'honneur ou au devoir — ne pouvait avoir eu lieu de sa part.

Il n'y avait eu rien de déshonorant de la part de l'hon. M. Anglin, mais pour tout cela, il avait depuis trois sessions, faute de sérieuse considération, sans doute, accepté des contrats d'impressions pour le gouvernement, exécutés à l'imprimerie du "St. John Freeman" dont il était propriétaire-éditeur.

L'étude des comptes publics avait révélé ces faits, et l'hon. M. Bowell, à l'ouverture de la séance du 7 avril 1877, proposa la résolution suivante:

"Que l'orateur ne quitte pas maintenant son siège, mais qu'il soit résolu que dans l'opinion de cette Chambre, il n'est pas expédient ni convenable pour le gouvernement d'entrer dans un arrangement, ou un contrat par lequel de l'argent public est payé à des membres du Parlement tels que les rapports du Ministre des Postes de 1875 et 1876 et les documents déposés sur la table de cette Chambre le 15 mars dernier, montrent qu'il a été payé à Timothy Warren Anglin, un membre de cette Chambre pour le comté de Gloucester, savoir $8,126.31, pour l'année se terminant le 30 juin 1875 et $10,263.24 pour l'année finissant le 30 juin 1876 et $2,709.33 pour le quartier terminé le 30 septembre 1876, en paiements des impressions et papier faites et fournies par lui au Ministre des Postes du Canada par entente, tel que prouvé par les retours soumis au Parlement par le Ministre des Pos-

tes, le 1er mars dernier, et les témoignages soumis à la Chambre par le comité spécial des comptes publics le 15 mars 1877, vu que tels paiements sont en contravention avec un Acte passé la 3ème année du règne de Sa Majesté intitulé: "Un acte pour assurer davantage l'indépendance du Parlement" qui pourvoit que "Aucune personne possédant, directement ou indirectement, seule ou avec un autre, par elle-même ou par l'entremise d'un syndic ou troisième partie, un contrat ou une entente avec Sa Majesté ou avec un officier public du Département, en rapport avec le service public du Canada, ou sous lequel de l'argent public du Canada pour un service ou un ouvrage doit être payé, ne sera éligible comme un membre de la Chambre des Communes, ne pourra siéger ni voter dans cette Chambre" et cela sert à détourner de l'indépendance des membres de cette Chambre".

Le débat sur cette question dura près de deux jours. Finalement la question fut soumise au Comité tel que je l'ai déjà mentionné. Les rapports du comité furent présentés à la Chambre le jour même de la prorogation du Parlement le 28 avril (1877) par M. Irving, au moment même où le sergent d'Armes annonçait qu'un messager de Son Excellence attendait à la porte. Sir John A. Macdoneld se leva précipitamment et dit:

"Je regrette, mais je m'oppose à ce que la porte soit ouverte avant que le rapport soit lu, il est très important et il devrait être lu."

M. l'Orateur se levant, dit: "Ouvrez la porte et admettez le messager".

Dès le lendemain, on apprenait que le siège de Gloucester était vacant à la Chambre des Communes et qu'une élection serait nécessaire dans peu de temps.

Je ne fis aucune observation à mes amis. Je travaillais à mes affaires, préparant mon établissement pour la pêche au homard qui allait s'ouvrir d'un jour à l'autre, aussitôt que la glace aurait disparu de la Baie des Chaleurs.

Plusieurs jours, même plusieurs semaines se passèrent et à part l'encouragement de mes amis de Petit-Rocher tout paraissait paisible dans le comté de Gloucester. Mais aussitôt le bref d'élection publié, des émissaires arrivèrent chez moi, de Bathurst et d'ailleurs avec des demandes de la part des amis du Bas du comté.

Sur mes représentations que l'hon. M. Anglin était un homme puissant et d'un grand prestige, non seulement dans le Nouveau-Brunswick, mais dans tout le Canada, comme éloquent orateur au Parlement comme devant le peuple, jouissant de l'admiration et de la confiance du clergé, aujourd'hui malgré sa défection dans la cause des Ecoles, comme avant, et que j'aurais à rencontrer une plus forte opposition que jamais, je croyais les décourager.

A tout cela on me répondit que j'étais le candidat de tout le parti opposé aux gros intérêt et que ce parti me serait fidèle jusqu'au succès. Mais que s'il leur fallait aujourd'hui chercher un autre candidat, il était bien probable que la lutte se continuerait avec

ce nouveau candidat même s'il devait être défait, et qu'alors ma carrière politique devait probablement être comme terminée.

Il était difficile pour moi de me soumettre à une telle décision, ou plutôt je pourrais dire à une telle menace de la part de mes amis, et je donnai ma parole que je serais candidat opposé à la réélection de l'hon. M. Anglin. J'allais préparer mes affaires de manière à pouvoir commencer la campagne le plus tôt possible vu que la date de la nomination n'était pas éloignée.

Enfin, une dizaine de jours avant la nomination, je suis présent à une grande assemblée d'électeurs de la ville de Bathurst, et j'annonce ma candidature en donnant les raisons qui m'avaient décidé à une telle conduite.

Mon discours à cette assemblée avait bien plu à mes amis et les avait beaucoup encouragés. Je dus retourner chez moi dès la nuit mettre ordre à mes affaires et m'assurer de tout secours nécessaire pendant mon absence pour la jeune mère qui, peu de jours auparavant, m'avait présenté son premier enfant, le 3 juin 1877, baptisé sous le nom d'Alphonse, et aujourd'hui juge puisné de la Cour d'Appel de la Saskatchewan.

La paroisse de Beresford, contenant les districts de Petit-Rocher, Belledune, Ste-Thérèse et les "Free Grants" était sans danger et mes amis me conseillaient de ne pas perdre de temps et me hâter de visiter les paroisses éloignées.

Je partis pour la partie Est du comté, tenant des assemblées dans tous les districts, souvent deux ou trois fois la même journée. J'étais accueilli dans les centres acadiens avec plus d'enthousiasme que jamais, et mon succès semblait cette fois assuré. Les derniers "hourrahs" étaient trois fois plus enthousiastes pour Turgeon que pour Anglin.

Au milieu de la semaine avant l'élection, j'avais une assemblée dans le fameux district de la "Pointe de Roches", à Caraquet. M. le Curé de Caraquet, l'abbé Allard, était présent et m'écouta avec attention, je pourrais dire avec respect. Après l'assemblée, nous causâmes ensemble d'une manière toute fraternelle. Il me demanda si je m'attendais à être élu. "Certainement" lui répondis-je. "Nous verrons cela lundi prochain" me dit-il, "Certainement pas avant, mais j'ai raison d'avoir bonne espérance, soyez-en certain".

En même temps il y avait un autre prêtre, qui m'était plus sympathique, qui vint me dire confidentiellement: "Si l'élection était demain ou avant dimanche, vous seriez certainement élu, c'est admis, mais le Rév. M. Un tel et le Rév. tel autre sont décidés de faire élire M. Anglin et ils vont faire un appel à leurs paroissiens à l'église dimanche, appel auquel leurs paroissiens ne pourront pas résister". Je fus d'accord avec lui à ce sujet et je vis d'avance ma défaite. Je comprenais que plusieurs, et un grand nombre, ne pourraient voter contre le désir ou la volonté de leur curé exprimée du haut de la chaire. Toutefois, je ne m'attendais pas à certaines expressions, à certaines paroles qu'il me fut donné d'entendre de mes oreilles dans la grande église de Caraquet.

J'avais eu une assemblée le samedi à Grande Anse dans la maison du grand patriote et politique de la paroisse, Ubalde Landry, paroisse qui me donna une bonne majorité, et j'arrivai à Caraquet, le dimanche matin au moment où le monde rentrait à l'église.

Bientôt, le Rév. curé M. Allard monte en chaire. Je frissonnai à l'instant. Tout de même je ne m'attendais pas à une dénonciation telle que celle qu'il allait proférer. Tant qu'il faisait l'éloge de M. Anglin, je n'avais rien à dire, c'était sa politique, c'était même son devoir jusqu'à un certain point puisqu'il parlait suivant son jugement et ses connaissances de l'homme. J'avais une certaine espérance que M. le Curé se contenterait de faire l'éloge de M. Anglin, ce qui aurait été déjà suffisant pour lui assurer la majorité des votes dans sa paroisse. Mais la foudre devait tomber sur ma tête et m'écraser. En terminant, voici que M. le Curé dit d'une voix forte: "Votez tous pour M. Anglin. Il vous est plus nécessaire de conserver votre Anglin que de conserver votre évêque, car si vous perdez votre évêque, vous pourrez en avoir un autre, mais si vous perdez votre Anglin vous ne pourrez pas avoir un autre Anglin, et il faut que le candidat qui lui fait opposition soit protestant de **coeur**, car autrement il ne ferait pas opposition à M. Anglin, le grand défenseur des droits des catholiques du Nouveau-Brunswick".

En sortant de l'église plusieurs de mes amis me serrèrent la main avec affection. D'autres passaient la tête basse, il me semblait, et s'en retournaient sans rien dire.

Je savais bien que Monsieur le Curé avait parlé sans préparation et que ces paroles étaient simplement une exubérance de ses sentiments d'admiration pour l'hon. M. Anglin et son désir de le voir élu, mais elles n'en étaient pas moins dommageables à ma réputation. Enfin, cela voulait dire que l'on peut s'attendre à tout en temps d'élections.

Le jour de la nomination, l'hon. M. Costigan était à Bathurst et pendant mon adresse aux électeurs du Comté de Gloucester, je l'avais remarqué dans la foule, bien attentif à mes paroles. Lui, M. Costigan, avait combattu pour nos droits et nos réclamations auprès du parti conservateur jusqu'en 1874, et il avait continué ses efforts au parlement sous la nouvelle administration libérale. Je me demandais: "Aurait-il dit la même chose si M. Costigan était à ma place".

J'avais une assemblée annoncée pour l'après-midi chez M. Séraphin Albert, et je comprenais que je devais, non pas me défendre au point de vue politique, mais donner les explications nécessaires au sujet de ma foi religieuse, et expliquer que je ne méritais pas l'accusation d'être **protestant de coeur**. Je dis à mes électeurs que je me sentais aussi bon catholique que M. Anglin, qui avait fait beaucoup de promesses au sujet de la question des Ecoles dont on ne voulait plus parler. Je répétai les paroles de M. Anglin à son élection par acclamation, alors que j'avais refusé de lui faire opposition, et même que je l'avais appuyé sur ses promesses "de n'accepter aucun poste d'hon-

neur ou d'émoluments que la question des Ecoles ne serait pas réglée avec justice pour la minorité catholique du Nouveau-Brunswick".

"M. Anglin, leur dis-je, ne parle plus de la question des Ecoles. Personne ne veut en parler. La minorité catholique du Nouveau-Brunswick est laissée à elle-même pour se défendre contre les injustices de la majorité adverse. Si M. Anglin était si indispensable à la minorité, si indispensable aux catholiques, comment se fait-il qu'avant la Confédération et pendant les nombreuses années qu'a duré le débat sur cette question d'Union des Provinces, M. Anglin n'ait jamais pensé à nous? C'est lui qui était le représentant catholique à la Législature, le plus influent, le plus capable journaliste catholique en même temps que Ministre dans le gouvernement du Nouveau-Brunswick de 1863 à 1867, et durant tout ce temps,, il n'a pu voir à la position de la minorité catholique alors qu'elle entrerait dans l'Union projetée. Il était opposé à la Confédération sur les questions d'économie, de finances, de transport, mais il ne pensait pas aux écoles catholiques. Pendant que son compagnon de bataille en Irlande et compagnon d'exil aux Etats-Unis, l'hon. D'Arcy McGee, s'évertuait dans Montréal et à la Législature de Québec à assurer des écoles séparées, confessionnelles, pour la minorité catholique de l'Ontario, ce qu'il obtenait avec beaucoup de travail, lui, M. Anglin ne pensait pas à ses confrères catholiques au Nouveau-Brunswick et cette question aurait dû être réglée à la satisfaction de tous les partis. Pendant qu'il était ministre à Frédéricton, il n'a jamais pensé à étudier le statut de la loi des écoles et s'assurer de l'avenir. Il aurait pu alors obtenir facilement pour la minorité catholique du Nouveau-Brunswick les droits et privilèges que d'Arcy McGee avait obtenus avec l'hon. R. W. Scott, pour la minorité catholique d'Ontario et également pour la minorité protestante de la Province de Québec".

J'avais été écouté avec attention, intérêt, et avec respect, mais je pouvais lire sur les figures de mes bons Acadiens, le malaise de leur coeur causé par la foudre lancée contre moi le matin même.

Inutile de dire que de telles paroles prononcées du haut de la chaire il y a cinquante ans devaient produire un écroulement pour la personne concernée. Les bonnes femmes acadiennes, mères de familles, ne pouvaient pas permettre à leurs maris d'aller voter pour un homme **protestant de coeur**, catholique de nom seulement. Un candidat de religion protestante n'aurait pas été affecté au même degré.

Aussi le lendemain, le vote dans la paroisse de Caraquet fut bien petit. Un grand nombre d'électeurs, surtout les plus âgés restèrent à la maison et ne votèrent pas. Plusieurs aussi allèrent voter pour M. Anglin qui auraient voté pour moi sans cette déclaration. Il en fut à peu près pareil dans Tracadie, mais je n'étais pas là. Même le Rév. Père Robert, curé de ma paroisse, mon bon ami qui m'avait encouragé à mettre ma candidature, fut aux dernières heures emporté du côté de M. Anglin et avait prononcé des paroles auxquelles mes amis ne s'attendaient pas. Mais, ce bon prêtre tout saint qu'il

fut, était d'un caractère vif et une fois emporté prononçait des paroles bien acrimonieuses. Il me fit perdre plusieurs votes dans Petit-Rocher, parmi les plus timides électeurs.

Avec de telles intimidations, M. Anglin fut élu par une majorité d'environ deux cents.

Tout autre que moi serait mort d'un tel sort. Mais, mon plus grand chagrin était d'avoir entendu les paroles de quelques prêtres qui certainement devaient me déprécier à jamais dans l'opinion des Acadiens et des Catholiques en général.

Je ne pouvais me soumettre en silence à de telles accusations, dans mon intérêt et encore moins dans l'intérêt de ma famille, lesquelles étaient propres à tenir mes héritiers dans l'humiliation, entraînant dans leur vie la méfiance de la religion catholique.

Les paroles extraordinaires prononcées du haut de la chaire étaient certainement la seule cause de ma défaite à cette élection.

Mes amis les ressentaient vivement et désiraient une nouvelle occasion de s'exprimer bientôt.

La dernière loi d'élections passée en 1875 donnait droit d'annuler une élection pour influence indue du clergé. "Undue clerical influence". Il n'y avait pas de doute que suivant cette loi, l'élection de M. Anglin aurait été annulée. Mais en même temps comme catholique, me serait-il sage de protester l'élection sur cette clause. Des amis s'engageaient à défrayer les frais de Cour, si je me décidais à entreprendre la contestation.

Un délégué du Pape, Mgr Conroy, était alors à Québec pour entendre des plaintes soumises à Rome contre certains membres du clergé catholique pour intervention politique dans les dernières élections qui avaient eu lieu récemment.

Je décidai de me rendre à Québec et de consulter quelques amis parmi mes anciens compagnons de classe et autres.

J'allai voir M. Israël Tarte, alors éditeur du "Canadien" qui devait devenir plus tard Ministre des Travaux Publics dans la première administration de Sir Wilfrid Laurier en 1896.

Je lui expliquai ma position et lui citai les paroles que j'avais entendues de mes oreilles. Il me conseilla d'aller voir le délégué papal, lui faire un récit exact des choses, et s'il me donnait liberté comme catholique de sommer les prêtres devant les cours du pays pour l'exercice d'influence indue suivant la loi du Canada, alors la contestation serait entreprise à l'instant.

Je me rendis aux appartements du Délégué, Mgr Conroy, et lui expliquai la situation. Je fus reçu avec une grande courtoisie et une appréciable sympathie. Une élection avait été dernièrement contestée à Charlevoix, dans la Province de Québec pour influence indue du clergé. Je demandai alors à Son Excellence, si en ma qualité de catholique, je pouvais prendre les mêmes procédures que celles suivies à Charlevoix, cause qu'il avait été à même de connaître.

Mgr Conroy, par respect hiérarchique, me pria de m'adresser d'abord à mon évêque diocésain, Mgr de Chatham, et de lui communiquer sa réponse.

J'écrivis immédiatement à Mgr Rogers et sur sa réponse je décidai de ne pas entreprendre de contestation, et je transmis tel qu'entendu, la réponse de Mgr Rogers à Son Excellence Mgr Conroy lui faisant part de ma décision de ne pas aller plus loin, espérant que l'avenir pourrait me justifier plus amplement.

Je crois devoir citer ici la lettre de Mgr Rogers en réponse à ma demande:

COPIE

Chatham, N.-B., le 30 juillet 1877.

O. Turgeon, Ecr, etc.

Cher Monsieur,

En réponse à votre lettre datée de Québec, le 27 juillet 1877, que j'ai reçue aujourd'hui, me demandant: "Si selon les doctrines de l'Eglise, vous avez le droit de contester l'élection de l'honorable T. W. Anglin, en l'attaquant devant les tribunaux civils pour cause "d'influence indue" exercée par le clergé catholique romain", j'ai l'honneur de vous dire que les relations de l'Eglise et de l'Etat dans les Provinces du Canada, en dehors de la province de Québec, diffèrent quelque peu en pratique de ces relations dans les pays purement catholiques, l'application rigoureuse des dispositions disciplinaires du droit canonique à la question que vous soumettez devient assez difficile, en tant que les circonstances du cas qui se présente diffèrent de celles prévues par les canons de l'Eglise qui défendent de soumettre aux tribunaux civils les matières ecclésiastiques.

De sorte que si vous me consultez tant qu'au droit abstrait que vous pouvez avoir de recourir aux tribunaux civils pour le redressement d'un tort réel ou imaginaire, commis contre vous par un ecclésiastique, je ne pourrais pas définir avec certitude jusqu'à quel point ce droit peut exister, ou s'étendre sans avoir par devers moi toutes les circonstances qui entourent le grief dont vous vous plaignez. Vous remarquerez que le doute n'existe pas au sujet de ce que le droit canonique décrète en pareille matière, mais au sujet de l'application de ce droit au cas actuel.

En pratique, cependant, nous tâchons d'éviter de telles difficultés en établissant des canons particuliers (soit par des conciles provinciaux dont les décrets doivent être soumis à Rome pour y être examinés et corrigés avant d'être promulgués, soit par l'autorité diocésaine) pour obvier au recours aux tribunaux civils.

Ainsi les décrets du concile provincial tenu à Halifax, en septembre 1857, auquel concile ont assisté tous les évêques de la province ecclésiastique d'Halifax ,savoir ceux de la Nouvelle-Ecosse, de l'Ile du Prince-Edouard et du Nouveau-Brunswick. ces décrets ayant été d'abord envoyés à Rome pour y être examinés et corrigés furent promulgués dans les différents diocèses de la province ecclésiastique et constituent encore, dans les matières dont ils traitent, notre droit canonique particulier.

Un de ces décrets intitulé "De vita et honestate clericorum" renferme l'article suivant: "16 Districte vetamus ne quis sacerdos, aliquem publice in Eclesia denuntiet vel nominatim declaret excommunicatum, sine expressa licentia ordinarii, Opprobria et convicia numquam ab altario proferantur, et quando peccata, corripenda sunt erga peccatorum caritatis ordo servetur".

Ceci pourvoit contre toute dénonciation injuste et indue dans l'Eglise, soit de l'autel, soit de la chaire. S'il est prouvé qu'un prêtre a violé cette ordonnance, c'est le devoir de l'évêque de faire observer la discipline en punissant le délinquant ou le forçant à réparer le tort commis, en tant que cela est nécessaire et opportun.

Avant la récente élection, dans le comté de Gloucester, afin d'assurer à tous les partis la justice, la paix et la bonne entente, j'ai publié une lettre pastorale donnant des instructions à mes ouailles au sujet des élections politiques espérant que la paix et un contentement général en résulteraient.

Ces deux documents, les décrets de concile de toute la province ecclésiastique et la lettre pastorale de l'ordinaire du diocèse expliquaient la doctrine disciplinaire et morale de l'Eglise en tant qu'elle s'appliquait à votre cas dans le diocèse de Chatham. Si quelque violation des enseignements de l'Eglise contenus dans ces documents s'est produite au détriment de l'un des candidats lors de la récente élection, je le regretterais beaucoup. C'était afin de prévenir de telles violations que j'ai mis les enseignements de l'Eglise si clairement devant mes ouailles avant l'élection.

Mais jusqu'ici on ne m'a pas prouvé que de telles violations ont été commises. Si quelques membres du clergé, dans l'exercice de leurs droits et dans l'accomplissement de leurs devoirs et sans léser les droits d'autrui, ont fait connaître leur préférence pour l'un des candidats plutôt que pour l'autre, et ont voté pour le candidat de leur choix, ils ne sauraient être blâmés; car c'est précisément ce que l'on doit attendre de tout électeur intelligent. Désirer que l'action du clergé ainsi que celle de tous les bons citoyens soit restreinte dans des limites raisonnables, et vouloir fermer la bouche au clergé et le priver du droit d'exercer son intelligence et sa liberté civile en choisissant le candidat qui lui semble le plus convenable, voilà deux choses bien différentes. Dans la récente élection j'apprends que quelques membres du clergé ont voté pour vous. Si d'autres ont cru que votre adversaire ferait un meilleur et plus habile législateur, pourquoi seraient-ils blâmés? Est-ce que la liberté de choisir n'est pas l'essence même du principe électif dans le gouvernement représentatif?

J'ai l'honneur d'être, cher Monsieur,

Votre très humble serviteur en J. C.

(Signé) JAMES ROGERS,
Evêque de Chatham.

L'aveu de mon évêque que certains prêtres et curés du comté avaient voté pour moi avait fait ouvrir les yeux à certains amis de M. Anglin. Cette lettre de Mgr Rogers qui, je dois le dire, m'avait toujours traité avec justice et même avec sympathie dans le passé, me donnait une certaine justification. Ce n'était pas la liberté du vote adverse de certains curés dont je me plaignais. Ce qui me faisait mal au coeur, c'était les paroles que je considérais injustes et injurieuses à mon caractère de catholique. Je savais bien que ces Messieurs, anciens amis de M. Anglin, qui certainement était un homme de grande habileté et de grand mérite, devaient voter pour lui.

Cette justification, je la trouvais dans les dernières phrases de Mgr Rogers qui disaient: "Dans la récente élection, j'apprends que quelques membres du clergé ont voté pour vous...."

Cette déclaration de la part de mon évêque désarmait les partisans de M. Anglin qui me représentaient dans leurs discussions comme un mauvais catholique, "un protestant de coeur", et mes électeurs pouvaient leur répondre avec force et autorité.

Cette lettre après tout m'apportait une certaine consolation dans mon malheur. Je me hâte de déclarer aussi que ces mêmes prêtres devinrent bientôt mes amis les plus dévoués et les plus généreux à tous égards, jusqu'à leur dernier jour.

CHAPITRE IV.

CINQ ANS D'ATTENTE

Après m'être soumis à l'autorité épiscopale, il ne me restait plus qu'à me soumettre aux circonstances les plus difficiles qu'un jeune homme au Canada n'ait jamais été appelé à subir. Trois défaites électorales dans l'espace de trois ans avant l'expiration de ma 28ième année, n'était-ce pas suffisant pour décourager le plus hardi?

Je me remis à mes affaires sans perdre courage, me consolant de mon chagrin par le fait que sans ces moyens extrêmes auxquels on avait recours, mon élection était à chaque fois assurée. Malgré tout le prestige dont jouissait mon dernier adversaire, l'hon. Timothy Warren Anglin, malgré tous ses talents, son éloquence plus qu'admirable, sa carrière distinguée, je considérais que j'avais la confiance de l'électorat ,que dans une lutte libre et ordinaire, j'aurais été le vainqueur. Mes bons amis étaient tout aussi peinés que je l'étais, et même plus disposés que moi à conserver confiance dans l'électorat.

Tant de déboires, de pertes de toute sorte, me faisaient tort dans mes affaires, mon crédit était affecté et tout devenait de plus en plus affligeant. Je me hâtai de me démêler à travers toutes ces difficultés, et une générosité qui n'a jamais été offerte à un jeune homme au même degré, j'en suis sûr, me fut offerte par mes principaux amis acadiens de Petit-Rocher. Ils m'aidèrent de toute manière de leur crédit, comme ils m'avaient aidé de leur patriotisme. Plusieurs, je dois le dire, eurent à payer leurs obligations, mais aussitôt que je fus remis sur pieds, je m'empressai de les rembourser tous, du premier

au dernier jusqu'au dernier dollar, jusqu'au dernier centin. Vu mes circonstances financières, je dus transporter mon domicile à Bathurst où je me trouvais dans une sphère plus propre à donner la vie à ma famille et me tenir plus en contact avec la population en général et de celle surtout des paroisses de l'Est. Mes amis de ces endroits éloignés devaient nécessairement venir de temps à autre à Bathurst, le chef-lieu du comté. Chaque jour, à bien dire, j'avais la visite de quelques amis des paroisses de l'Est, aussi bien que de Beresford. C'était toujours un plaisir mutuel de se rencontrer. Ces amis ne se retiraient jamais sans me dire: "Préparez-vous pour la prochaine élection pour Ottawa".

Les partis politiques ne m'occupaient pas et les chefs des deux partis politiques ne voulaient pas de moi non plus, précisément et seulement parce que j'étais de nationalité française et que j'étais dans leur chemin.

Pour la masse des électeurs, c'était la personnalité du candidat et sa position envers les gros intérêts. Ainsi, ce qui faisait la force de M. Burns ce n'était pas qu'il était conservateur. Pas du tout, c'était qu'il employait beaucoup de monde dans ses chantiers et ses moulins, et l'ouvrier de ce temps-là se croyait obligé de voter pour lui.

En compensation, leurs salaires étaient bien petits. Mais alors, les circonstances étaient bien différentes de celles d'aujourd'hui. Je voulais la représentation française d'abord, pour les deux Législatures, et ensuite la réciprocité économique avec les Etats-Unis. Comme le disait pendant mon absence et avec justice, le curé de Petit-Rocher, le Rév. M. Carter, successeur du Rév. Père Robert: "M. Turgeon n'était ni un conservateur ni un libéral. Il était un nationaliste, il voulait la représentation française pour le comté de Gloucester à Ottawa".

C'était bien vrai, et bien dit. L'année suivante, 1878, une élection générale avait lieu. Mais faute de moyens, je refusai positivement de poser ma candidature et l'hon. M. Anglin fut élu par acclamation et le parti conservateur fut ramené au pouvoir.

Les organisations des deux partis dans la Province, toutes alors composées par les gros intérêts, étaient contre moi. Le parti libéral ne s'occupait pas plus de la représentation française que le parti conservateur. Je n'avais encore fait aucune connaissance personnelle avec les chefs libéraux de la Province de Québec.

J'avais fait connaissance avec Sir Hector Langevin qui me témoignait beaucoup de sympathie et d'appréciation. J'avais aussi rencontré Sir Leonard Tilley, ministre de la province du Nouveau-Brunswick, homme au coeur généreux, qui aurait bien voulu m'aider dans mon ambition. Mais les chefs du parti de la Province lui répondaient que c'était impossible. C'était M. Kennedy F. Burns qu'ils voulaient faire élire et cela à tout prix.

J'aurais bien voulu faire développer certaines ressources du comté de Gloucester, encourager nos pêcheurs de Caraquet, de Shippigan et de Tracadie, leur donner la protection qui leur était nécessaire pour qu'ils puissent jouir des récompenses de leurs travaux ar-

dus si périlleux, mais qui pouvaient s'adoucir avec la protection des hâvres. C'était là ma grande ambition.

Par l'entremise privée à bien dire de Sir Hector Langevin, je réussis à obtenir la construction d'un phare à Pokesudie, à l'entrée du hâvre de Caraquet. J'eus aussi un octroi pour un brise-lames à Caraquet, lequel fut construit à l'extrémité du quai du gouvernement provincial, alors, mais qui en l'année 1922 fut transmis au gouvernement fédéral par l'entremise du gouvernement Foster-Veniot et mes propres efforts dans mes dernières sessions à la Chambre des Communes.

On parlait alors de la construction d'une ligne de chemin de fer de Bathurst à Caraquet et à Shippigan.

Cette amélioration était encore impérieuse pour le comté de Gloucester, et pendant que les hommes du grand commerce travaillaient à former une compagnie, je travaillais de mon côté à obtenir un octroi pour toute compagnie qui entreprendrait de construire cette ligne de chemin de fer. J'intéressais Sir Hector Langevin à cette entreprise et il me promit qu'après la session il ferait tout en son pouvoir pour faire mettre ce chemin sur la liste des embranchements qui seraient sujets à un subside de la part du gouvernement.

Enfin après la session de 1882, le Parlement du Canada fut dissout et des élections générales annoncées pour le mois de juillet.

Cinq années passent vite après tout, même dans la pauvreté, lorsque l'harmonie règne au foyer domestique et que l'espérance pour l'avenir sourit incessante aux yeux du père et de la mère également.

LA 1ère CONVENTION ACADIENNE, 1881.

En 1881, une convention des Acadiens des Provinces Maritimes fut convoquée à Memramcook par un comité spécial choisi par une assemblée préparatoire.

L'hon. Pierre A. Landry, alors membre du gouvernement provincial, était le président. Les principales figures avec lui à cette immense réunion furent d'abord M. l'abbé Richard, de St-Louis, devenu plus tard prélat domestique et curé de Rogersville, paroisse qu'il fonda lui-même par son zèle infatigable pour l'Eglise, et son ardent patriotisme qui visait toujours l'avenir de la race acadienne, et M. Pascal Poirier, qui était encore maître de poste à la Chambre des Communes, mais dont l'âme était toujours avec les Acadiens. Il y avait une foule énorme venue de toutes les parties des trois provinces maritimes. Plusieurs Canadiens-français avaient été invités et étaient venus offrir leurs hommages, leur sympathie et leurs bons souhaits à leurs frères éloignés, dont ils avaient été séparés jusqu'aux dernières années par le manque de communication. On remarquait surtout Sir Hector Langevin, alors Ministre des Travaux Publics à Ottawa, Joseph M. P. Rhéaume, avocat de Québec qui avait été le 1er Président de la St-Jean-Baptiste à Québec pendant plu-

sieurs années, et député à la Législature de Québec, M. H. J. B. Chouinard, Secrétaire-Trésorier de la corporation de la cité de Québec, et mon compagnon de classe au Séminaire de Québec, et plusieurs autres.

Je me rendis à Memramcook, en compagnie de plusieurs bons amis de Gloucester, entr'autres M. Jérôme Boudreau, Jérôme Roy, de Petit-Rocher et M. Ubalde Landry, de Grande Anse.

Je ne veux pas entreprendre de faire l'histoire de cette célèbre convention, qui est bien connue de toute la race française du Canada et même de la France.

Toutefois, je tiens à insérer ici, pour la mémoire de mes enfants et de mes petits-enfants, un incident personnel.

Le programme contenait une liste d'orateurs acadiens et canadiens qui devaient adresser la parole la dernière journée. La température était des plus agréable et l'assemblée avait lieu sur le terrain du collège. Après les rapports des comités, ces orateurs furent appelés. Sir Hector Langevin, M. Rhéaume, M. Chouinard prononcèrent d'éloquents discours remplis de bons souhaits de prospérité pour les Acadiens et promettant la sympathie et la coopération des Canadiens de Québec dans le développement de leur race. Tout à coup j'entends mon nom prononcé par le Président, l'hon. Pierre A. Landry, qui m'introduisait à l'Assemblée. "Un Canadien de naissance, disait-il, mais Acadien de coeur, devenu un des nôtres". Je fus pris par surprise, si jamais un homme peut s'exprimer ainsi. Je n'osais avancer vers l'estrade dont la hauteur me paraissait extraordinaire. Cependant les paroles du Président: "un Acadien de coeur, devenu un des nôtres" me furent une inspiration et un grand encouragement. Je remerciai le Président de sa généreuse présentation et exprimai à cette assemblée acadienne mon bonheur d'être reconnu comme un des leurs. Je demandai au peuple, aux autorités nationales, l'encouragement de l'éducation primaire afin de permettre à tous les talents de se faire connaître et de trouver l'assistance nécessaire pour être mis en état d'acquérir les moyens nécessaires pour lui permettre de monter l'échelle dans l'industrie, le commerce, l'agriculture, les professions libérales, et même le ministère religieux. Je leur demandai de célébrer dans toutes les paroisses acadiennes, petites ou grandes, la fête de l'Assomption à chaque année, afin de cultiver l'esprit de patriotisme, le seul salut de la race.

Mes paroles furent bien accueillies de la foule, et mes amis de Gloucester en étaient enchantés. M. Rhéaume me rencontra au pied de l'estrade pour me serrer la main et me donner ses félicitations. C'était la première fois que j'adressais la parole dans une assemblée en dehors de mon comté de Gloucester.

Je revins à la maison bien encouragé du résultat non seulement de mon adresse, mais du succès de la convention patriotique que j'avais toujours considérée comme une nécessité et que j'avais bien souvent sollicitée, et il me semblait avoir acquis un nouveau prestige, et une nouvelle influence sur mes compatriotes. J'avais donné ma parole à mes vieux amis de mettre ma candidature à l'élection qui approchait et j'allais me mettre à l'oeuvre avec courage.

L'ELECTION DE 1882

Enfin une autre lutte se préparait plus dure que toutes les autres qui serait ou mon couronnement ou mon écrasement.

Le Parlement Fédéral fut dissout au mois de mai 1882, et l'élection devait avoir lieu au milieu du mois de juillet.

M. Anglin avait été dans l'Opposition à Ottawa depuis 1878. Mais c'était dans l'Opposition que M. Anglin se faisait le plus sentir. C'était un critique de rare habileté et de ressources inépuisables. Il avait fait plus de bruit au Parlement que durant le terme précédent, alors qu'il était orateur et ne pouvait prendre part aux débats.

Mon élection paraissait cette fois bien certaine une couple de mois avant le vote. Mais il semble qu'il devait surgir une nouvelle difficulté à chaque fois que j'anonçais ma candidature. C'est ainsi que M. Kennedy F. Burns, en 1878, alors que je ne prenais pas part à l'élection, refusait d'être candidat et laissait M. Anglin se faire élire par acclamation. Son prétexte était qu'il allait se retirer de la politique à l'expiration du terme provincial vu que l'extension et l'augmentation de ses affaires ne lui permettaient pas de rester dans la politique et commandaient tout son temps et son attention.

Mais, pour tout cela, il travaillait secrètement ses cartes, avec nos marchands de St-Jean, et les petits marchands du comté, et le moment venu, toutes ces gens, représentant ce qu'on appelle les gros intérêts du jour, le suppliant de porter sa candidature dans l'intérêt du parti conservateur et du gouvernement de Sir John A. Macdonald.

En effet, M. Burns ne craignait plus le fardeau de ses affaires, et il annonça bientôt sa candidature.

Nous voilà donc trois candidats sur les rangs et c'était précisément ce que M. Burns désirait. Seul, contre M. Anglin, il se sentait battu; seul contre moi il ne voyait pas beaucoup de chances de succès. Mais en nous ayant tous deux pour adversaires, il comptait son succès certain. Il était certain du vote irlandais catholique de préférence à M. Anglin, vu l'étendue de son commerce. Il en avait gagné dans les rangs des protestants et pour la même raison. Cela lui garantissait un tiers du vote total. Il restait bien le vote français dont la grande majorité devait lui être hostile. Mais il comptait que ses affaires lui en assureraient un assez grand nombre pour lui permettre d'égaler mon vote, et alors il était élu. Car M. Anglin ne pouvait commander le vote français aussi fortement que moi-même.

De mon côté, les quelques curés qui avaient voté pour moi en 1877 étaient encore à mes côtés, bien tranquilles, il est vrai, et les autres qui avaient si chaleureusement appuyé M. Anglin alors l'appuyaient encore, mais me traitaient avec plus d'égards.

Comme autrefois, je remportais toujours la palme dans les assemblées publiques, privées ou conjointes. M. Burns paraissait bien déconcerté parfois. De mon côté, je voyais les électeurs anglais me

laisser pour se ranger du côté de M. Burns. Je comptais sur le vote français. Mais les amis de M. Anglin devaient m'en enlever une bonne partie.

Toutefois le résultat final était assez facile à calculer. On disait partout: "M. Anglin est fini", la lutte reste entre Turgeon et Burns. Mais la candidature de M. Anglin fera élire Burns, car le vote acadien que M. Anglin pourra contrôler, sera pour la perte de M. Turgeon. Si M. Anglin se retirait de la lutte, M. Turgeon serait certainement élu car les Acadiens qui vont voter pour M. Anglin voteraient tous pour Turgeon".

Ces calculs étaient si bien entendus de toute part, que le Rév. M. Allard, curé de Caraquet, et ses amis, favorisant M. Anglin, lui suggérèrent de se retirer de la lutte afin d'assurer la défaite de M. Burns et l'élection de M. Turgeon de préférence.

M. Anglin expliqua à ses amis confidentiels qu'il serait bien prêt à se retirer de la lutte, car il admettait sa défaite et alors ils (ses amis) pourraient assurer l'élection de M. Turgeon.

Mais il y avait chez lui le désir du succès de son parti et sa résignation à cette heure affaiblirait certainement le prestige du parti libéral, dans le Dominion, et pourrait même causer sa défaite. Tel était l'état de choses aux dernières heures de cette lutte mémorable.

Pendant ce temps, M. Burns prenait tous les moyens possibles pour attirer l'attention des électeurs. Son cheval de bataille était le chemin de fer de Bathurst à Caraquet. Il forma une compagnie, et aux assemblées de Caraquet, engagea les marchands et autres à prendre des parts et il espérait pouvoir faire construire cette ligne. C'est durant cette campagne que fut formée la première compagnie de ce chemin.

J'étais présent à une assemblée de cette nature à Caraquet et tout marchait bien paisiblement.

Toutefois, j'étais plus avancé que lui au sujet de la construction de cette ligne. Depuis une couple de jours j'attendais de l'hon. Hector Langevin des nouvelles au sujet de cette ligne. Je lui avais demandé de me garantir un subside de $3,200 du mille pour toute compagnie qui se formerait légalement et entreprendrait la construction d'un chemin de fer de Bathurst à Caraquet et Shippigan. J'aurais bien voulu avoir sa réponse favorable, comme je l'espérais, mais elle ne venait pas.

Nous avions pour le soir même une assemblée conjointe à Caraquet. Il y avait une foule énorme, M. Burns fut le premier à prendre la parole en anglais, car il ne parlait pas du tout le français. Pendant son discours, il s'évertuait à raconter tous les efforts qu'il avait faits pour obtenir la construction projetée depuis longtemps. Il lut des lettres de l'Ingénieur en chef du Département des chemins de fer, M. Schreiber, qui lui disait qu'il allait soumettre la question au ministre quand le temps viendrait. Il n'avait rien à montrer d'aucun ministre. Mais il promettait s'il était élu, de faire tout en son pouvoir pour obtenir de l'aide du gouvernement.

Pendant qu'il était ainsi à lire sa correspondance et à faire ses promesses, on m'apporte un télégramme. J'ouvre avec hâte. C'était précisément ce que j'attendais: un télégramme de Sir Hector Langevin.

Enfin M. Burns termine, et je prends la parole, le télégramme en mains. Mon premier point fut le fameux chemin de fer de Caraquet. Je voulais à l'instant exciter l'enthousiasme de l'assemblée et déprécier les promesses de M. Burns qui attendait après l'élection pour obtenir quelque chose pour le comté.

Je dis aux électeurs que je n'avais pas attendu d'être élu pour prendre les intérêts du comté, que j'avais travaillé depuis longtemps et que je n'ai pas seulement des promesses à leur offrir mais des actions, des faits réalisés. "Ecoutez" dis-je:

Ottawa, July 7th. 1882.

"To O. Turgeon,
Bathurst, N. B.

"By an order-in-council today the projected Caraquet "Railway line has been put on the list of Branch lines to be "subsidized by the government in behalf of any company "undertaking its construction".

Hector Langevin

et j'ajoutai: "Le voilà votre chemin de fer. Préparez-vous. Travaillez, la prospérité vous est assurée".

Je ne pourrais entreprendre de décrire l'enthousiasme causée par la lecture de ce télégramme qui mettait M. Burns dans la confusion. On répétait les hourrahs sans fin à chaque fois que j'essayais de prendre la parole. Enfin, après plusieurs minutes, je pus continuer mon discours recevant de chaleureux applaudissements à tout instant. M. Burns et les siens étaient très calmes, m'écoutant avec respect. Tout était certainement désolant pour lui et les siens.

L'assemblée finie, pendant que mes amis, toute la foule à bien dire me félicitait et me promettait la victoire, M. Burns et ses lieutenants se rendirent tête basse à leur hôtel "Blackhall" et là M. Burns appela ses confidents dont les principaux étaient MM. Mullins, Michael Power, P. J. Melvin, Albert Stewart et leur parla précisément comme suit: "Les choses vont mal, mais je vous le dis, il faut que je sois élu à tout prix, au sacrifice de mes magasins et de mes moulins s'il le faut. Il me vaut mieux être élu et perdre mes moulins que de les conserver et perdre mon élection. Vous comprenez maintenant ce que vous avez à faire. Allez et travaillez".

M. Mullins avait charge du magasin attaché au moulin à scie de Burnsville, dans le haut de Caraquet. M. Burns avait des limites à bois étendues dans ce district, et la scierie, dans le moment, employait un nombre d'hommes considérable, à part ceux qui travaillaient à la coupe du bois dans les chantiers. Ses affaires étaient encore plus considérables à Bathurst, et les fermiers du district lui fournissaient beaucoup de leur bois. Il leur était difficile de ne pas se soumettre aux menaces des agents de M. Burns. De plus, le monde n'avait qu'à

aller aux magasins et emplir leurs charettes de barils de farine, de provisions et de marchandises de toutes sortes. "Vous paierez quand vous pourrez", leur disait-on. Ce qui voulait dire beaucoup

Turgeon était bien un bon garçon, mais il était pauvre, et il fallait un homme d'influence et riche pour pouvoir espérer se faire écouter à Ottawa. Ces agents-là ne s'occupaient pas de M. Anglin, on le laissait tranquille, on craignait même sa retraite d'un jour à l'autre. Il fallait affaiblir Turgeon et lui enlever autant de votes que possible, pour assurer le succès de M. Burns.

Ce fut une véritable orgie durant les deux dernières journées avant le vote. Cette élection coûta à M. Burns au-delà de $20,000 en argent et en effets de magasins. C'est l'aveu de M. Burns lui-même qu'il me fit douze ans après, à mon retour de New York.

C'est ainsi que dans la paroisse de Caraquet, où les assemblées m'avaient été si enthousiastes et si humiliantes pour M. Burns, ce dernier obtint un vote beaucoup plus considérable que le mien. Tout cela dû à son commerce, aux menaces faites à ses employés et à l'argent qui tombait dans la poche des électeurs comme par enchantement. Mon vote était de beaucoup plus considérable que celui de M. Anglin, qui aurait été pour moi, si j'avais été seul contre M. Burns. Plusieurs, aux dernières heures, ne croyant plus à la possibilité de ma victoire, votèrent pour M. Burns.

Enfin, nous étions battus tous les deux. Cette défaite mettait fin à la carrière politique de M. Anglin et, contre toute conjecture humaine, elle ne faisait encore que d'interrompre la mienne, mais cette fois-ci pour un terme d'une douzaine d'années alors que j'apparaissais de nouveau sur la scène pour être élu, "une fois et ensuite le reste de mes jours" comme l'avait prédit M. Burns lui-même vingt ans auparavant.

Malgré toutes les injustes personnalités que les partisans de mes adversaires soulevaient contre moi dans leurs chaleureuses rencontres j'avais traité M. Anglin avec respect et avec considération, mes différends étaient seulement dus à des considérations politiques. Aussi le lendemain de la déclaration officielle, je rencontrais dans la rue l'hon. M. Anglin en compagnie du Rév. M. Varrily, curé du village de Bathurst, et il s'arrêta pour me serrer la main, et me dire que tout en étant un adversaire politique, je l'avais toujours traité avec justice et avec respect et qu'il garderait toujours un bon souvenir de moi. J'étais heureux de lui répondre que mon opposition avait toujours été inspirée par des principes, et non par des sentiments personnels.

Ce fut notre dernière rencontre, M. Anglin quitta immédiatement le Nouveau-Brunswick pour aller à Toronto, comme éditeur d'un journal libéral et mourut avant mon retour de New-York.

APRES L'ELECTION DE 1882.

Tenacité et générosité incroyable des Acadiens.

Battu pour la quatrième fois, à l'âge de 33 ans, c'était une expérience peu enviable pour un jeune homme. Le soir du vote et durant plusieurs jours, je sentais ma carrière terminée, mes sacrifices perdus, mes ressources épuisées. Il ne me restait plus qu'à chercher un emploi quelconque dans Bathurst ou en dehors.

Avant la campagne, j'avais fait des arrangements pour établir une imprimerie et la publication d'un journal français à Bathurst. Le seul journal français dans les Provinces Maritimes alors était "Le Moniteur Acadien" publié à Shédiac, dans le comté de Westmoreland, un centre bien éloigné de Gloucester et de Restigouche.

Je m'étais entendu avec la compagnie McLean et Rogers, imprimeurs pour le gouvernement fédéral avant l'établissement de l'Imprimerie Nationale à Ottawa. J'avais bien connu ces deux hommes et leur industrie. L'épouse de M. J. C. Rogers était une de mes cousines, aussi native de Québec.

Mais le parti libéral défait, le parti conservateur au pouvoir et M. Burns un de ses partisans les plus acharnés du Nouveau-Brunswick, il était inutile de m'engager dans cette aventure, les quelques amis anglais qui devaient m'aider étant devenus indifférents, je ne pouvais m'exposer à être obligé de suspendre ma publication pour au moins plusieurs années.

Mais si mon courage était épuisé, toutes mes ressources disparues, le courage, le patriotisme des Acadiens de Gloucester étaient vifs comme à la première période. Chaque revers semblait fournir une nouvelle inspiration et élargir leur vision de l'avenir.

Je m'arrête dans ma narration pour dire à tous les lecteurs qui pourraient lire ces lignes, que jamais en dehors de l'Acadie, un homme a pu être l'objet d'un patriotisme aussi pur, d'un dévouement aussi généreux, d'une sympathie aussi cordiale que ceux qui furent versés sur ma tête comme par orages durant toutes ces années de tribulations de toute sorte. Le coeur acadien seul, nourrissant la noble ambition des premiers Bretons, désireux d'établir sur les côtes de l'Atlantique, une nation française et catholique, seul ce coeur si vraiment acadien était doué des vertus nécessaires pour subsister à tant de malheurs et renouveler son énergie dès le lendemain.

Leur gratitude était égale à leur patriotisme. Ils voulaient avoir la représentation française à Ottawa et favoriser celui qui, en combattant avec eux et pour eux, était la victime de leur ambition.

Jamais dans le Bas-Canada, dans les temps de lutte pour la reconaissance de leurs droits, un candidat devenu pauvre et retenu pauvre par les revers publics n'a été l'objet d'un tel patriotisme, d'une telle fidélité, d'une telle générosité.

Tel était le coeur acadien il y a cinquante ans, il y a quarante ans: générosité inaltérable, héritée de leurs ancêtres.

C'est dans l'espérance que ce récit sera lu de quelques-uns de mes compatriotes de Québec et de l'Ouest que je les confie à l'imprimerie et à la publication. Ce n'est que depuis peu d'années que les qualités et les vertus de la race acadienne commencent à être connues et ceux qui connaîtront mon expérience y trouveront la qualité dominante, pour ainsi dire surhumaine du peuple acadien.

Je ne pouvais être abandonné. Dans leur chagrin pour mon malheur et leur ambition pour la revendication de leurs droits, une nouvelle vision frappe leur esprit: Il faut contester l'élection.

CONTESTATION DE L'ELECTION DE 1882.

L'élection de M. Burns avait été gagnée par l'intimidation et la corruption, une corruption effrénée, publique, sans souci de l'honneur.

"Il faut contester l'élection" vint-on me dire. "Mais il faut de l'argent pour cela, je leur réponds, et je n'en ai pas; je suis à bout de tout" — "Nous trouverons l'argent. Le résultat est certain, l'élection sera annulée et M. Burns probablement disqualifié et vous serez élu sans difficulté. M. Anglin ne reviendra pas et ses partisans sont maintenant les vôtres avec nous".

M. Ubalde Landry, de Grande Anse, avec quelques autres amis, étaient venus à une entente avec M. Read, de Stone Haven, à peu près seul des gros commerçants du comté qui ne s'était pas laissé entraîné et était resté fidèle à M. Anglin.

Ce M. Read fournissait le dépôt de $1,000 nécessaire pour déposer un protêt et M. Ubalde Landry se rendait responsable de la moitié du montant dans le cas de perte, ce qui était considéré comme impossible.

M. Read avait un frère, avocat à Chatham, qui prenait charge du procès; M. Denis Comeau, forgeron du village de Bathurst, homme hautement considéré de tous, était le pétitionnaire auprès de la cour.

La plainte déposée en temps, il fallait ensuite attendre l'ouverture de la cour, qui était à une distance éloignée. Dans l'intervalle tout se préparait pour le procès.

M. Denis Comeau, le pétitionnaire, fut dûment appelé à la Cour à Frédéricton pour faire sa déposition officielle. Il se présenta à l'heure fixée pour recevoir l'information que son avocat avec un pouvoir de procuration "Power of attorney" était venu la veille au soir, avait retiré la cause au nom du pétitionnaire et retiré le dépôt aussi.

Inutile de dire que mon pétitionnaire ne pouvait comprendre comment un tel événement avait pu arriver. Nous ne connaissions rien avant son retour. La presse n'avait pu prendre possession de l'affaire tant tout avait été fait dans l'obscurité. Tout était-il fini? Non, pas avec les Acadiens de Gloucester. On me supplie de voir un autre avocat et de faire l'impossible pour faire revivre la cause.

Sur leurs instances, je vois l'hon. A. G. Blair, l'avocat le plus distingué du jour dans le Nouveau-Brunswick et qui n'a probablement pas eu d'égal, à part peut-être, l'hon William Pugsley.

M. Blair était Premier Ministre depuis le mois de juillet, alors qu'avait lieu l'élection générale provinciale en même temps que l'élection fédérale. Je lui explique les circonstances. M. Blair était d'opinion que nous avions droit à tout espoir de pouvoir reprendre notre cause. Une telle cause étant devant la Cour, et le dépôt en possession, ne pouvait pas être retirée par le conseil du pétitionnaire. Que le tout devant la Cour devenait la propriété du public suivant l'esprit de cette loi, et que le pétitionnaire devait être écouté ou remplacé par un autre nommé par le public, c'est-à-dire par les personnes intéressées dans la cause.

Il me fallait payer l'honoraire de l'avocat, M. Blair, et autres dépenses et de plus me procurer un autre mille piastres dans le cas où la Cour le demanderait.

Mais comment me procurer un tel montant d'argent?

Mais y avait-il des choses impossibles à mes compatriotes acadiens de Gloucester? De toute part on m'écrivait: "Venez nous voir, nous souscrirons suivant nos moyens. Je pars au commencement de l'hiver, fais le tour du comté et on me mène jusqu'à Négouac, partie française de Northumberland, et je reviens avec le mille piastres nécessaire pour faire revivre la contestation de l'élection.

Je demande à mes lecteurs de bien peser cette action de la part de fermiers et de pêcheurs pour une cause patriotique. Les moyens de nos gens étaient bien restreints, et y a-t-il un candidat, qui aujourd'hui même pourrait percevoir un tel montant parmi les fermiers et les pêcheurs?

L'appel fut entendu à Frédéricton, au printemps de 1883. Je me rendis en temps, pour être témoin de cet événement. M. Blair fit valoir la cause à peu près comme je viens de l'expliquer.

Son plaidoyer dura de l'ouverture de la Cour jusqu'à l'heure du dîner et une couple d'heures après. Tous les juges y prenaient une part active et M. Blair avait à répondre à tout instant à leurs interpellations. Finalement la cour donna son jugement. Deux juges soutenaient l'appel de M. Blair et trois se prononçaient contre.

Malgré tout, le fait que deux juges avaient appuyé notre appel offrait un certain encouragement.

Après de nouvelles entrevues avec M. Blair, je décidai dès le lendemain d'en appeler à la Cour Suprême du Canada, à Ottawa, M. Blair lui-même était encouragé par ce fait de la division de la Cour. Enfin, M. Blair prend les mesures nécessaires, mais la Cour à Ottawa ne pouvait entendre notre cause qu'au mois de septembre ou octobre suivant.

Dans l'intervalle, M. Burns était aussi occupé que moi. Sir Hector Langevin ne me considérait pas comme conservateur ou libéral, mais comme nationaliste. Il savait que les deux partis avaient également cherché à m'écraser précisément parce que j'étais canadien-français. Sir Leonard Tilley était à peu près du même avis.

On savait qu'en 1877, avant l'élection, j'aurais pu avoir une position de traducteur français à Ottawa, si j'avais voulu l'accepter de la part de M. Anglin.

M. Burns qui cherchait tous les moyens de me faire disparaître de l'arène politique suggéra à Sir Hector de me trouver une telle position. Un beau jour, je reçois une lettre de Sir Hector m'annonçant que je pourrais avoir une position de traducteur français à Ottawa et qu'il espérait que je l'accepterais.

Je répondis à l'instant que j'allais accepter. Quelques jours après je recevais une lettre de Sir Leonard Tilley, me déclarant que cet emploi serait à ma disposition aussitôt que j'aurais l'assentiment de M. Burns, le député de mon comté, et que je n'avais qu'à lui écrire une lettre lui demandant sa recommandation qui me serait accordée à l'instant et avec plaisir, il en était certain.

"Impossible! Devenir la créature de M. Burns et me mettre dans l'impossibilité de travailler davantage pour la cause française acadienne, c'était commettre un suicide et une trahison.

Je ne dirai pas que c'était de l'orgueil. Car je n'en ai jamais eu. Mais je ne pouvais pas trahir mon parti, mes amis qui avaient fait tant de sacrifices pour moi, et notre cause commune, les mettre dans la confusion et perdre ma liberté en même temps. C'était impossible. M. Burns voulait s'assurer de ma ruine politique. Il savait qu'alors je ne pourrais plus être candidat contre lui, ni travailler pour un autre candidat acadien.

Ma femme fut également affectée, et n'aurait pu consentir à me voir ainsi étouffé, je pourrais dire, par M. Burns. Car c'était m'enlever la vie pour laquelle nous avions tant fait de sacrifices. — "Conserve ton indépendance et le respect de nos amis, me disait-elle, s'il nous faut quitter la place pour quelque temps, nous reviendrons avec notre honneur".

Ce fut fait en peu de temps à la grande joie de tous, même des quelques amis anglais qui m'étaient restés fidèles. Nous avions alors trois enfants: deux fils, Alphonse et Gray, une fille, Bessie.

J'avais alors des offres assez encourageantes pour quelques mois à New York et je partis à l'instant. Tout allait assez bien à New York, mais j'étais loin de ma famille, et de Gloucester.

Quelques jours avant le terme de la Cour Suprême qui devait entendre mon appel par mon conseiller, l'hon. A. G. Blair, je fus mandé à Ottawa pour donner des explications sur des réclamations de certains amis contre des entrepreneurs du chemin de fer Intercolonial de 1869 à 1875, qui avaient remis leurs contrats au gouvernement sans payer les gages des travaillants. J'avais réussi par l'entremise de M. Schreiber, Ingénieur-en-chef, à faire reconnaître les réclamations pour gages qui n'avaient pas été payés et dont le gouvernement avait eu le bénéfice. Tout cela se montait à $6,000 à peu près.

Ces réclamations avaient été entendues à Bathurst en 1881 par un commissaire spécial, M. Simard, N.P. et M. Charles Thibault, avocat, secrétaire.

Leur rapport avait été soumis à une Commission Royale présidée par le célèbre ingénieur, M. Shanley, qui devint plus tard membre de la Chambre des Communes pour un comté de la Province d'Ontario.

Pendant mon séjour à Ottawa, je fis une visite à la Cour Suprême où je mis en ordre des petits comptes pour dépenses de la Cour et je laissais tout prêt pour M. Blair à l'ouverture du terme qui devait avoir lieu quelques jours plus tard.

Je m'en retournai à New York, gardant encore une certaine espérance dans l'avenir pour Gloucester.

Mais quelques semaines après, M. Blair m'apprenait que le jugement de la Cour Suprême était contre nous avec le même division qu'à la Cour du Nouveau-Brunswick: deux juges ayant soutenu notre appel, et trois s'étant prononcés contre.

Son Honneur le Juge Taschereau était en Angleterre. Des avocats qui avaient suivi l'argument devant la Cour dirent à M. Blair que suivant leur connaissance du juge Taschereau, s'il eut été présent, il aurait accepté le plaidoyer de M. Blair et ma cause eut été gagnée.

EXIL VOLONTAIRE A NEW YORK

Il ne me restait d'autre parti à prendre que de rester à New York pour quelques années du moins. Retourner à Bathurst j'étais certain d'y perdre mon temps à préparer des luttes éloignées contre M. Burns. Les soins et l'éducation de ma famille ne me permettaient plus de tels sacrifices. Je devais demander à mes amis de choisir un autre candidat qui n'aurait pas sur ses épaules le poids de quatre défaites consécutives. Plus tard, la victoire une fois gagnée, je pourrais retourner au Nouveau-Brunswick.

Plusieurs amis m'écrivaient, me demandant de me préparer à revenir. Ma réponse était toujours que je retournerais certainement, mais pas avant plusieurs années.

Je voyais arriver à Bathurst un jeune Acadien du comté de Westmoreland, M. N. A. Landry, frère de Pierre A. Landry, qui m'avait si bien traité à la Convention acadienne, et aux efforts duquel j'avais mêlé les miens pour le relèvement et le progrès de la race acadienne. Je voyais dans ce jeune homme de mon âge à peu près un futur candidat du parti acadien dans Gloucester. Dans les circonstances, c'était mieux pour moi de lui céder la place ou au moins lui laisser le champ libre pour quelque temps encore. Il me semblait que la séparation et la distance n'effacerait pas mon nom dans la mémoire de mes Acadiens et que je serais toujours reçu avec cordialité lorsque la Providence me permettrait d'y retourner.

Enfin, mon dernier sacrifice était fait et je laissais l'avenir entre les mains de la Providence et de mes amis du Nouveau-Brunswick.

Je ne devais pas rester seul aux Etats-Unis, et je devais faire venir ma famille le plus tôt possible.

Je me mis à l'oeuvre pour ramasser assez d'argent pour payer

les frais de voyage et son maintien, en attendant. Enfin, de bonne heure à l'été de 1884, ma femme et mes enfants arrivaient à New York

Je pouvais entretenir ma famille et donner l'éducation nécessaire à mes enfants. Mes deux plus jeunes fils, Joseph et Charles, naquirent à New-York, le premier en 1885, le dernier en 1887.

En 1887, la première élection fédérale eut lieu et comme je l'avais prévu, M. l'avocat Landry était candidat acadien de mon parti contre M. Burns. Avec quatre années de préparation et le seul français sur les rangs, j'attendais son succès et le succès de la cause française. Mais, non. Encore une fois, M. Burns brisait le noyau acadien et se faisait élire par une grosse majorité.

Le vote fidèle était à peu près le même. C'était le Petit-Rocher, la paroisse de Beresford qui se tenait toujours comme un seul homme. L'enthousiasme était toujours à son comble dans cette paroisse. Plusieurs amis m'écrivaient: Toute assemblée politique ici se termine toujours par "un hourrah pour Turgeon". D'autres écrivaient aussi: "Le Rév. Père Robert dit toujours que "Turgeon reviendra et sera élu, et cela pour le reste de sa vie".

Ces bons messages étaient pour moi et mon épouse une certaine consolation dans nos ennuis et notre ambition. Nos amis, quoique séparés et éloignés, ne nous oubliaient pas.

APRES L'ELECTION de 1882.

Le chemin de fer de Caraquet était en construction par une compagnie de directeurs dont M. Burns était le Président. Ce chamin de fer était construit avec le subside que j'avais pu faire garantir l'année précédente. Mais M. Burns en récoltait tout le bénéfice. Tout le monde était à l'ouvrage, à fournir les matériaux nécessaires, les traverses de chemin, le bois nécessaire pour la construction des stations, etc. On devait travailler pour M. Burns ou être mis de côté. Les circonstances étaient toutes à la faveur de M. Burns, il faut l'avouer. La corruption et l'intimidation furent de nouveau pratiquées, et M. Burns fut de nouveau élu avec une grande majorité.

Après quelques jours d'hésitation, le parti acadien décida encore une fois de contester l'élection.

Cette fois-ci l'avocat de notre parti resta fidèle, mais il y avait d'autres ressources, d'autres moyens à la disposition du parti conservateur. Le procès dût être ajourné d'un terme à l'autre, les conseils de M. Burns ayant recours à toutes les mesures possibles pour faire traîner l'affaire jusqu'à la fin du terme si c'était possible. Les témoignages de corruption ne manquaient pas, contre les agents et contre M. Burns lui-même. C'est pour cela que l'on demandait des ajournements que la Cour accordait facilement.

Finalement la moitié du terme était presque écoulée et la fin n'était pas encore visible. Alors, le juge de la Cour Suprême, Son Honneur le Juge Tuck, renvoya la cause en déclarant que trop de

temps avait été perdu, que le terme parlementaire serait pratiquement achevé avant que la Cour put rendre son jugement. Il était difficile de trouver des témoins pour un événement si reculé et l'on ne pouvait plus compter sur leurs témoignages, donnés avec tant d'hésitation. Il n'était pas dans l'intérêt public de faire faire une nouvelle élection dans le comté, alors que l'heure d'une élection générale allait bientôt sonner''.

Tel fut le résultat du deuxième protêt électoral dans le comté de Gloucester.

Le temps passait lentement pour moi à New-York durant ces longs termes du parlement. Si M. Landry eut été élu, je me serais empressé de retourner dans mon comté, espérant qu'en cas de besoin d'aide pour ma famille, le parti ne manquerait pas de me donner un coup de mains, Avec M. Burns au pouvoir, la chose m'était impossible. Il m'aurait fallu refuser les meilleures offres encore une fois.

Je continuai à travailler dans le silence, sans toutefois perdre ma nationalité. On me faisait parfois de bonnes offres, à condition que je demanderais à me faire proclamer citoyen américain. Mais, j'avais horreur du titre de citoyen américain, non pas que je n'appréciais pas les citoyens américains, mais je voulais rester canadien et retourner au pays avec ma pleine liberté de citoyen canadien-britannique.

En 1891, un nouvel appel au peuple avait eu le même résultat. Le gouvernement conservateur était encore au pouvoir et M. Burns contrôlait encore les intérêts du comté.

Cependant, je sentais que le temps arrivait où il me fallait à tout hasard, pour ainsi dire, retourner à Bathurst. Mon fils aîné, Alphonse, devenait d'âge à aller dans un collège canadien afin de maîtriser la langue française, chose pour ainsi dire impossible à New York Mon deuxième fils Gray serait bientôt dans la même circonstance. Je considérais qu'il était temps de prendre les mesures nécessaires pour l'avenir de mes enfants, et pour cela je devais retourner au Canada.

N'ayant aucun capital à ma disposition, les dépenses d'élever une famille et lui donner l'éducation voulue enlevait tout petit salaire possible. Il me fallait être bien prudent, et ne pas m'exposer à végéter en arrivant. Mon fils aîné devait aller au collège à l'instant, soit au séminaire de Québec, ou au collège de Lévis et il fallait hâter les choses.

Le seul moyen pratique fut d'envoyer la mère avec les enfants et voir à leur subsistance avec mon faible revenu à New York. Mon fils Alphonse devait se rendre à Lévis et commencer son terme d'étude. Je pus mettre ensemble, après bien des petits sacrifices, assez d'argent pour les dépenses de voyages de ma famille, la mère et cinq enfants, dont deux nés durant notre séjour à New York, Joseph, prêtre maintenant dans la Colombie-Anglaise et Charles, mort à l'âge de 31 ans, avocat à Edmonton, Alberta, le 10 avril 1919.

Puis, je pouvais de New York entretenir la maison, en attendant un ouverture quelconque à Bathurst.

Enfin, à la fin du mois de décembre 1892, ma famille arrivait à Bathurst et mon fils Alphonse se rendit peu après au collège de Lévis, après les fêtes du jour de l'an.

Il me fallait économiser pour pourvoir à doubles dépenses pour bien dire. Toute une année avant que je puisse aller voir ma famille. Enfin, les derniers jours de décembre, avant Noël de l'année suivante, je pus faire les dépenses d'un voyage à Bathurst et de retour, sans grande perte de temps.

Mon arrivée au milieu de ma famille après une si longue séparation fut pour moi toute une révélation et une grande consolation. Qu'il était bon d'être ensemble! Et les vieux amis venaient par légions me serrer la main, me souhaiter la bienvenue avec l'espérance de me retenir avec eux. L'avenir m'attendait encore. Je connaissais pourtant bien le coeur de ces gens-là, mais il me semblait que leur générosité était encore au delà de tout calcul.

J'eus plusieurs conférences avec les chefs du parti, et tous m'exprimaient leur désir de me voir revenir bientôt, et c'était bien entendu que je serais de nouveau le candidat du parti acadien, qui était devenu le parti vraiment libéral en même temps.

Mon séjour à Bathurst ne pouvait se prolonger. Il me fallait retourner gagner le pain de ma famille, tout en étant bien décidé de chercher une solution prochaine de mes difficultés et de revenir dans la patrie le plus tôt possible.

Vers le milieu de janvier, je me séparais de ma famille encore une fois mais avec bonne espérance de revenir à l'été sinon plus tôt.

Les deux malheureuses défaites de M. Landry n'étaient pas propre à enrichir nos bons Acadiens français du comté qui luttaient depuis de si longues années, et M. Landry lui-même était fatigué de la politique.

Je travaillais avec un courage pour ainsi dire surhumain afin de pouvoir faire quelques épargnes et retourner chez moi le plus tôt possible, lorsque soudain à la fin de mars 1894, j'apprends que M. Burns avait été appelé au Sénat du Canada, ce qui nécessitait une élection partielle dans le comté.

MON APPEL AU NOUVEAU-BRUNSWICK (1894)

Appel soudain au Nouveau Brunswick par mes amis.

Soudain, je reçois un télégramme de Bathurst disant qu'une élection se présentait et que mes anciens amis espéraient que je retournerais à l'instant pour être le porte-étendard de leur parti et de leur cause.

Ce télégramme était signé par trente de mes meilleurs amis, les chefs du parti dans différentes paroisses. Ces signataires représentaient le parti pour ainsi dire à l'unanimité.

Je répondis immédiatement que je partais pour Bathurst, espérant bien leur assurer la victoire cette fois-ci.

Je partis avec le courage des premières années passées. Je croyais que c'était bien la Providence qui m'appelait.

La nouvelle de mon retour agita l'opinion dans les deux partis. M. Burns choisit aussitôt un Acadien pour candidat conservateur, M. Théotime Blanchard, un homme de Caraquet qui avait été démis de ses fonctions d'inspecteur de poids et mesures et qui devait être son instrument politique. Il pouvait dire aux Acadiens "Je vous donne un des vôtres à ma place". De plus un candidat de la paroisse de Caraquet alors, assurait toujours le vote pour ainsi dire unanime de cette paroisse. Ce n'était pas tout.

Pendant que j'étais en chemin, un de mes forts partisans et un de mes bons amis, M. Laman Doucet, qui lui-même avait signé le message de mon rappel, se décida de poser sa candidature, et il trouva bon nombre d'amis pour l'appuyer.

J'arrive à Bathurst pour voir les choses bien embrouillées depuis l'annonce de mon retour de New York. Je ne pouvais entreprendre de lutte avec mon parti divisé.

M. Doucet était loin d'être un politicien, comme on disait alors, mais il était un homme hautement respecté, et qui commandait la sympathie des Acadiens, car deux ans auparavant il avait été démis de ses fonctions de shérif du comté de Gloucester, par l'influence de M. Burns, pour avoir pris part active à la dernière élection contre lui en faveur de M. Landry. Il avait été mis dans le chemin avec une grande famille pour satisfaire la colère du parti conservateur.

Dans ces circonstances, je pris à l'instant la décision de ne pas intervenir. Je ne voulais pas me poser comme candidat indépendant et diviser le parti libéral acadien. Impossible, dis-je à mes amis. Le parti étant divisé il est inutile de faire une campagne dans les circonstances et après une aussi longue absence.

Ce n'était que pour une session à bien dire, et peut-être même pour le reste de la session. Il était considéré même probable que le gouvernement ne ferait pas une cinquième session. Je ne voulais pas m'exposer pour si peu de temps, et au cas d'une défaite, ma carrière eut été complètement finie.

La lutte se fit entre M. Laman Doucet et M. Théotime Blanchard; naturellement la victoire allant au candidat de M. Burns, et M. Blanchard fut élu par une majorité de 280, le 5 mai 1894. Toutefois, dans les vieux centres acadiens où le parti était né, la sincérité de patriotisme qui de mon temps avait régné suprême, était encore aussi profonde que dans le passé et les paroisses de Beresford, Petit-Rocher, Grande Anse et Shippigan donnèrent de grandes majorités à M. Doucet.

Après ce nouveau désappointement, devais-je rester au Nouveau-Brunswick ou retourner à New-York?

Ma famille était avec moi. Tout fut décidé en peu de temps. Nous devons rester chez nous. Nous trouverons le soutien de la famille ici, aussi bien qu'ailleurs, et nous serons avec les nôtres, nos anciens amis, tous devenus inséparables. J'avais une accumulation de

quelques cents dollars de commissions dues sur des ventes, et qui m'étaient payables par versements partiels chaque mois de l'année. Cela devait nous aider à nous procurer le pain quotidien en attendant meilleure fortune.

Bientôt la compagnie "Singer" pour laquelle j'avais été employé comme percepteur (collecteur) durant les dernières années, m'offrit par l'entremise de son bureau à St-Jean, N.-B. une agence dans le comté de Gloucester, et j'ajoutai à cela une agence d'assurance sur la vie. Tout ensemble, cela devait me produire un revenu suffisant pour quelque temps, tout en cherchant meilleur. De plus, avec cela, je devais être capable de tenir mon fils Alphonse au collège. C'était notre principale ambition. Tout sacrifice était bien tolérable avec cette certitude. Enfin, les choses n'allaient pas trop mal. Dans mes voyages dans la partie éloignée du comté, partout, j'étais reçu non pas comme un agent, un homme d'affaires quelconque, mais comme un membre de la famille. Partout, on était content de me servir et partout où je passais la nuit, les voisins venaient passer la veillée avec moi.

Lorsque je passais un dimanche dans les places éloignées, on s'informait d'avance à la porte de l'église, par exemple, de l'endroit où j'étais logé pour la journée, et la maison se remplissait des voisins tout l'après-midi et toute la soirée.

Le désir de chacun était de rappeler les relations du passé, les espérances déçues et ravivées, les espérances pour l'avenir. J'étais toujours plus qu'enchanté des réceptions que je recevais dans toutes les maisons. La foule ne se séparait jamais sans avoir exprimé leur chagrin des pertes du passé, et leur encouragement pour la prochaine occasion. Etant revenu au milieu d'eux, je devais rester avec eux et compter sur eux pour leur plus grand encouragement. Sur la route on m'arrêtait non seulement pour me serrer la main, exprimer le plaisir de me revoir, mais me dire en quelques mots que leur ambition du passé n'avait pas encore été accomplie, pas plus avec un autre, M. Landry, et que je devais me préparer pour la prochaine lutte qui ne pouvait tarder.

Je ne pouvais parfois m'expliquer comment ces bonnes gens-là avaient pu conserver un si bon et si vif souvenir de moi et espérer voir encore la réalisation de leur rêve patriotique dans ma personne.

Si mes affaires ne me donnaient pas un gros revenu elles me donnaient suffisamment pour l'entretien de la famille à la maison et de mon fils au collège et j'évaluais le renouvellement de mes connaissances à un prix bien plus élevé que les gros salaires que j'aurais pu recevoir ailleurs, car à chaque jour, je renouvelais mon courage pour l'avenir, mon espérance pour un prochain succès et une revendication complète des fausses représentations que mes adversaires avaient pu faire contre moi dans le passé.

Après avoir parcouru le comté deux ou trois fois, j'avais vu tous mes vieux amis, l'ardeur du passé à mon égard n'avait diminué nulle part. Toutefois, il y avait une certaine organisation libérale depuis

quelque temps dans le comté et les chefs de cette organisation m'étaient un peu étrangers. Dans l'intervalle, je laissais les amis caresser leurs espérances en leur laissant savoir que je serais bien prêt à poser ma candidature quand le temps reviendrait, s'ils le désiraient sérieusement.

Le temps approchait, la session fédérale tirait à sa fin et les vieux amis se montraient toujours de plus en plus zélés. J'avais hâte d'adresser la parole à ces foules d'autrefois qui m'applaudissaient avec tant d'enthousiasme. C'étaient bien mes premiers amis de Petit-Rocher que je désirais rencontrer les premiers.

Soudain après m'être entendu avec MM. Jérôme Boudreau, Jérôme Roy, le Dr Langis que j'avais bien connu quand il était tout jeune à Rimouski, ayant passé des vacances dans la maison de son père, j'annonce une assemblée publique pour un jour prochain, alors que je donnerais mes vues sur les questions publiques du jour.

La soirée indiquée était une des plus belles de l'été. La grande salle du Petit-Rocher était comble; femmes et hommes, conservateurs et libéraux étaient tous là. Je n'avais jamais vu de plus belle assemblée dans le passé. M. Jérôme Boudreau fut appelé à présider et m'introduisait avec les paroles les plus gracieuses et les plus généreuses.

Tout ému en prenant la parole, j'exprimai mon grand plaisir de me trouver de nouveau au milieu de mes anciens amis de Petit-Rocher, qui m'avaient toujours traité comme un de leurs enfants. Il m'était facile de voir que mes paroles touchaient l'âme de mes auditeurs et que leurs applaudissements, vifs et enthousiastes, éclataient bien de la surabondance de leur coeur.

Je traitai de la question des écoles du Manitoba, et déclarai que si le gouvernement ne rétablissait pas les droits constitutionnels de la minorité catholique de cette province il serait du devoir de tout catholique du Canada de voter contre le gouvernement. Il était facile alors de voir que le gouvernement du jour ne donnerait pas à la minorité catholique leur part de l'argent nécessaire pour soutenir ses écoles, et à laquelle elle avait droit par la constitution de la province, privilèges que la minorité catholique avait perdus depuis son entrée dans la Confédération, et alors la minorité catholique du Manitoba, injustement lésée dans ses droits constitutionnels, se trouverait dans la même position que la minorité catholique du Nouveau-Brunswick après la Confédération. J'avais écrit dans ce sens à Sir Hector Langevin et j'avais sa lettre dans laquelle il m'assurait que le gouvernement donnerait une loi qui rendrait parfaite justice à la minorité catholique. Enfin, nous connaîtrions bientôt la situation.

Je leur parlai ensuite de mes connaissances et de mes études des questions économiques entre le Canada et les Etats-Unis, et je réclamai la nécessité d'un traité de réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis. Cette dernière partie de mon discours souleva vraiment tout l'auditoire. C'était précisément ce qu'il fallait au Nouveau-Brunswick.

Avant de me quitter, toute la foule, je pourrais dire, vint me serrer la main et me donner les plus belles espérances pour l'avenir. Mes amis m'ont souvent rappelé ce discours de mon retour de New York, qu'ils considéraient comme le meilleur de ma carrière.

Durant la campagne de 1917, lors de la guerre et de la conscription, je fis un long et fort plaidoyer en faveur de la position prise par Sir Wilfrid Laurier, et mes vieux amis, parmi lesquels je nommerai MM. Jérôme Boudreau, Philippe Boudreau, ancien instituteur, aussi M. d'Anjou, le Dr Langis, me rappelèrent ce discours me disant que celui d'aujourd'hui égalait pour la première fois celui de 1896.

Ce n'est pas que mes discours avaient le mérite de l'éloquence, ce n'est pas ce que je veux laisser entendre, je sais bien que je ne suis pas doué de ce don privilégié. Mais tous mes arguments, mes exposés, mes vues, mes chiffres, étaient toujours, je pourrais dire, enveloppés dans les sentiments de fraternité, de reconnaissance et d'espérance pour l'avenir de mes amis acadiens, et c'est ce qui leur touchait le coeur tout en excitant leur intérêt.

1896

UNE CONVENTION LIBERALE A CARAQUET

Dans les intervalles à ma disposition je rencontrais les nouveaux organisateurs du parti libéral. Le Président était M. Pierre J. Veniot, que avait été élu député de la Législature l'année précédente, en 1895.

M. Veniot était venu dans Gloucester, après mon départ pour New York. La question d'un journal français dans Bathurst, que j'avais laissée connaître dans le comté, avait continué à travailler l'opinion publique, et peu d'années après, une compagnie se formait, pour la publication du "Courrier des Provinces Maritimes" à Bathurst, N.-B. M. l'avocat Landry, aidé de M. Placide Gaudet et quelques autres, aidés financièrement par l'abbé Stanislas J. Doucet, Jos. Doucet, Laman Doucet et surtout M. le curé Allard, de Caraquet. La publication se soutint malgré son peu de ressources.

Vers l'année 1892, M. Pierre J. Veniot, imprimeur d'une grande habileté et bon écrivain anglais, ayant déjà pris part à la rédaction d'un journal anglais, le "Transcript", à Moncton, N.-B., accepta la charge de la Direction de cette publication hebdomadaire qu'il pouvait soutenir plus facilement qu'un autre. Ce journal était d'un grand secours à la cause acadienne et à la cause libérale en même temps.

M. Veniot était natif du comté de Kent et avait fait ses études à l'Académie de Pictou, Nouvelle-Ecosse, où ses parents s'était établis alors qu'il était encore tout jeune. Il ne parlait pas français lorsqu'il est arrivé à Bathurst. Mais doué d'une brillante intelligence, d'une énergie hors de l'ordinaire, du plus vif patriotisme et d'un coeur acadien-français, il maîtrisa la langue française en peu de

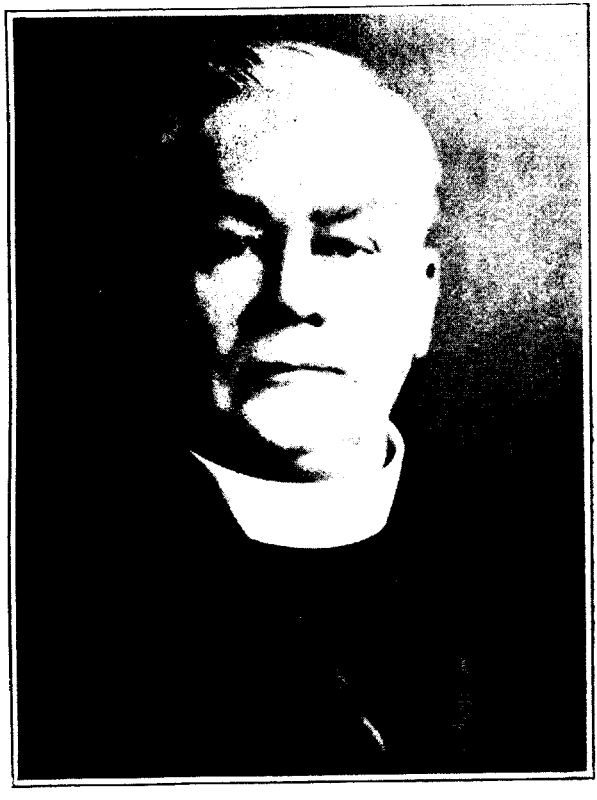

Mgr Stanislas-J. Doucet, P.D.
Grand'Anse, N.-B.

temps. Dans sa première campagne électorale, alors que je voyageais dans le comté, je lui avais donné toute l'aide possible, d'une manière tranquille qui était la plus sage et la plus certaine, ainsi qu'à son collègue M. Prospère Paulin, un de mes meilleurs amis de Caraquet, au cours de mes premières campagnes. Pour tout cela, jusqu'alors M. Veniot était un bon ami, à distance. Sans doute, il avait été bien instruit de ma carrière passée et appréciait le travail que j'avais fait dans l'intérêt des Acadiens, et c'était mon ancien parti qui était devenu le sien pendant mon absence.

Peu de temps après mon assemblée à Petit Rocher, dont l'écho avait traversé tout le comté, M. Veniot, me rencontrant dans le magasin d'un de mes amis, me dit soudainement: "Pourquoi n'accepteriez-vous pas la nomination du parti libéral? Nous aurons une convention prochainement à Caraquet et si vous me dîtes que vous vous joindrez à nous, je pense, je crois que je pourrais arranger les choses de telle manière que vous auriez la nomination de la Convention. Je le remerciai bien cordialement et bien sincèrement de son offre généreuse, que j'allais considérer, et lui rendrais ma réponse le lendemain à son bureau. Je désirais consulter une couple d'amis avant de donner ma réponse. J'étais bien prêt de le faire à l'instant, mais je savais que ces quelques amis apprécieraient le fait que je les consulterais. Ils ne demandaient pas mieux et me dirent qu'avec l'appui de M. Veniot, je pouvais être certain de la nomination.

A l'heure indiquée le lendemain, j'étais au bureau de M. Veniot, et l'entente fut terminée en peu de temps. Il savait que mes anciens partisans étaient aussi chaleureux à mon égard aujourd'hui que dans le passé et il croyait que ces amis-là formeraient encore aujourd'hui la grande majorité du parti libéral en toute occasion.

Peu de temps après une Convention libérale était convoquée à Caraquet. Dans l'intervalle, la dissolution du parlement avait eu lieu et le gouvernement n'avait passé aucune loi en faveur de la minorité catholique du Manitoba. Cette loi de justice à la minorité que m'avait promise Sir Hector Langevin, avait été déférée jusqu'à la dernière heure, alors que le terme parlementaire expirait sans aucune législation et que nos coréligionnaires étaient laissés à la merci du gouvernement de Manitoba qui avait violé le statut provincial. Le gouvernement fédéral du jour ayant manqué de fidélité ou de tactique politique sur cette question et ne s'étant pas servi de l'autorité et du devoir que lui imposait l'article 93 de la constitution., "By law" par la loi telle qu'elle existait pour la Province du Manitoba, ne pouvait recevoir mon appui, et suivant mes principes et mes promesses je devais demander à mes coréligionnaires de travailler à sa défaite.

Le jour fixé je me rendais à la Convention libérale tenue à Caraquet.

Il y avait bien deux autres aspirants devant la Convention. Il y avait l'hon. F. J. McManus, qui avait représenté le comté à la Législature, puis au Conseil Législatif sous l'administration de l'hon. A. G. Blair jusqu'à l'extinction de ce Conseil une couple d'années auparavant. C'était un homme respecté de tout le monde et surtout du

clergé. Il parlait le français aussi bien que l'anglais. Il avait épousé la fille de M. Hilarion Haché, le premier Acadien que j'avais connu à Bathurst, comme je l'ai déjà dit, un des Acadiens les plus influents du comté. Il avait été un représentant fidèle et dévoué du comté. C'est bien lui que je redoutais le plus. M. McManus avait reçu une haute éducation et parlait avec force et éloquence.

L'autre était l'hon. Robert Young qui ne voulait pas se soumettre à la décision de la Convention en disant qu'il serait candidat indépendant.

Le premier vote par une levée de mains me donna une immense majorité, et M. McManus, dans un discours bien apprécié, déclara la Convention unanime et promit de me donner toute l'assistance possible, ce qu'il fit avec générosité m'accompagnant dans la plupart de mes assemblées dans le haut du comté. Ce bon ami fut enlevé subitement une couple d'années plus tard par une attaque de battements de coeur.

Inutile de dire combien j'appréciais ce vote unanime de la Convention qui était composée de tous les citoyens les plus respestables, anglais et français du comté. Toutefois nous connaissions la force du parti conservateur présidé par M. Thomas Adams, le successeur du défunt Sénateur Burns, qui avait acquis toute la succession d'affaires et de propriété du défunt et qui devait fournir à son parti toutes les ressources de la guerre comme l'avait fait M. Burns lui-même dans le passé.

Mes amis et tout le parti libéral comptaient bien sur mon succès cette fois-ci. Toutefois il y avait à appréhender cette candidature indépendante de M. Robert Young qui ne pouvait pas enlever un vote du candidat conservateur, mais qui pouvait m'en enlever un assez grand nombre dans différents cantons, surtout dans la population anglaise, qui n'avait pas eu de candidat depuis bien longtemps.

Je l'ai déjà dit, nos Acadiens et surtout certains membres du clergé redoutaient l'élection de M. Young, entre les deux candidats français, et ils crurent prudents dans le bas du comté de demander aux électeurs de s'unir tous à M. Blanchard plutôt qu'à M. Turgeon afin d'assurer la défaite de M. Young. Les chefs conservateurs surent profiter de cette frayeur pour maintenir la candidature de M. Young. J'ai appris de source certaine que M. Thomas Adams avait contribué de son argent à la campagne de M. Young afin d'assurer ma défaite; sans cela il se serait retiré de la lutte. Mes adversaires ne refuseraient aucune mesure pour assurer ma défaite.

Enfin la nomination officielle arriva les derniers jours de juillet 1896. Le temps était des plus beaux. Il n'y avait pas de grande salle à cette date à Bathurst et une estrade avait été construite à la porte du Palais de Justice pour les candidats et leurs lieutenants. Il y avait une foule énorme venue de toutes les paroisses du comté. Il y avait aussi un grand nombre de visiteurs étrangers durant cette belle saison de l'année.

M. Blanchard, candidat conservateur, parla le premier durant une vingtaine de minutes. Je devais faire mon adresse en anglais

et dire quelques paroles en français plus tard. Je n'avais pas adressé la parole à Bathurst depuis l'élection de 1882 et je n'avais pas encore adressé la parole dans aucune assemblée générale du comté. Mes assemblées précédentes avaient été simplement des assemblées de différents districts.

Je savais qu'il me fallait faire un effort suprême et remporter la palme avec éclat, pour encourager mes amis et mettre le désespoir dans l'âme des Conservateurs. Ma parole était ma seule ressource dans le temps et ma seule défense contre toutes les critiques des Conservateurs. C'était mon succès sur l'estrade qui seul pouvait inspirer le courage nécessaire à mes amis, aux membres de mon comité laissés à leurs propres moyens contre les milliers de piastres des conservateurs qui pouvaient se renouveler au fur et à mesure sur la demande de leurs agents.

J'ai toujours remercié la Providence de son aide sans laquelle, il me semblait, je n'aurais pu remporter un tel succès. J'avais été plus fort encore que dans mon discours français à Petit-Rocher, un mois avant.

Mes salutations à mes anciens électeurs que je n'avais pas rencontrés depuis si longtemps et qui depuis avaient participé au progrès du pays à un point remarquable, mes louanges de la femme du Canada que, pour ses qualités et ses vertus, j'élevais au-dessus de la femme américaine, avaient parlé au coeur de toutes celles qui m'écoutaient. Puis mes explications de la question des écoles du Manitoba, la question de l'ouverture d'un commerce avec les Etats-Unis par un traité de réciprocité furent reçues avec enthousiasme.

C'était bien pour moi le plus grand triomphe oratoire de ma vie. Je n'ai jamais produit un aussi bon effet depuis sur aucune estrade.

Je parlai pendant une heure et demie toujours avec la même vigueur et le même succès et le soir à l'hôtel plusieurs étrangers, voyageurs de commerce, agents de compagnies, vinrent me rencontrer pour me présenter leurs hommages, me faire l'éloge de mon discours qui devait assurer mon succès, disaient-ils.

Après moi, M. Young parla pendant une dizaine de minutes et l'assemblée conjointe fut officiellement déclarée terminée. Mais deux de mes vrais amis étaient sur l'estrade, l'hon M. Veniot et M. McManus. J'avais déjà entendu M. McManus les années précédentes et mes relations avec lui étaient des plus intimes. J'avais entendu M. Veniot une fois lors de son élection l'année précédente. Mais ce n'était pas dans une occasion semblable.

Je déclarai dans le temps et je le répète aujourd'hui que M. Veniot était doué d'un talent remarquable et d'une éloquence rarement rencontrée ces jours-là. Il devait faire sa marque dans le comté et dans la Province, et toutes mes prédictions ont été réalisées. J'aurai maintenant occasion de parler de lui bien souvent dans mes mémoires, car à partir de cette campagne de 1896, il fut toujours pour moi un ami du plus grand dévouement, dévouement qui n'a jamais failli dans toutes les difficultés d'une carrière politique de trente années aujourd'hui (1926). Dorénavant, je mentionnerai souvent son

nom, car nous avons toujours, depuis cette date, travaillé dans la plus fidèle coopération dans les intérêts du comté de Gloucester, de la Province et du Canada, aussi bien que dans celui du parti libéral dont les principes nous étaient également chers, possédant aussi la même sincère et profonde admiration pour Sir Wilfrid Laurier et ensuite pour son successeur, le très hon. W. L. Mackenzie King.

Toute la semaine, de la nomination à la votation, fut remplie d'un travail plus qu'ordinaire dans tout le comté. Nos assemblées dans le bas du comté où M. Veniot m'acompagnait, furent des plus grandes et des plus enthousiastes. Du côté des Conservateurs les assemblées étaient toujours comparativement petites, les électeurs sachant qu'ils n'avaient personne de leur côté capable d'intéresser un auditoire.

M. Blanchard était reconnu comme n'étant pas doué de la facilité de la parole et il n'y avait personne autre parmi les français pour entretenir une assemblée, et deux ou trois partisans anglais tenaient des assemblées dans Bathurst et les quelques autres districts anglais. Mais les Conservateurs faisaient leur travail dans l'obscurité. C'est ainsi qu'ils effrayaient les électeurs de Caraquet en leur assurant que M. Blanchard seul pouvait sauver le comté des mains tyranniques et traitres de M. Young. Et c'était le même parti qui fournissait à M. Young tout l'argent dont il avait besoin pour sa campagne.

M. Blanchard étant un homme de Caraquet facilitait beaucoup leurs déceptions.

Toutefois comme dans le passé, je soulevais les assemblées et l'on me témoignait toute la sympathie possible comme autrefois.

C'est dans le Bas-Caraquet, aujourd'hui appelé "St Paul de Caraquet" que j'entendis un des meilleurs discours de la campagne par un Acadien natif de Caraquet, jeune instituteur qui m'accompagna à mon assemblée dans cette paroisse.

Après mon adresse aux électeurs, ce jeune homme, M. P.-P. Morais, fut appelé à prendre la parole. Tout jeune d'apparence et petit de stature, un étranger ne se serait pas attendu à une expression de principes bien définis, bien établis, un exposé des conditions économiques du Canada et de ses relations avec les Etats-Unis, et tout cela dans un langage non seulement grammatical, mais bien choisi et parfois éloquent.

Il expliqua d'une manière claire aussi la question des écoles du Manitoba.

J'exprimai à M. Morais mon admiration pour son discours et lui promis de ne jamais l'oublier non plus. En effet, il devint l'un de mes plus chers amis et l'est encore aujourd'hui.

Mais, malgré tout cela, le lundi, jour du vote dans ce même district, où l'on nous avait tant applaudis tous les deux, je n'avais qu'un seul vote, un seul bulletin dans la boîte, celui de M. Morais. Dans le district de l'église de Caraquet, j'en avais cinq et dans le district du Haut Caraquet 20. C'était la répétition de l'élection de 1877 contre M. Anglin.

M. Blanchard fut élu par une majorité de 805. Et, encore une fois, à part les paroisses de Caraquet et Tracadie, j'avais une bonne majorité.

C'était certainement bien triste, et encore une fois pour moi, c'en était fini de la politique dans Gloucester et dans le Canada.

LE SOIR DU VOTE.

Je suis défait. — Le parti libéral au pouvoir.

J'étais à Grande Anse le soir du vote et je ne pouvais arriver que tard le soir. J'étais beaucoup inquiet de ma pauvre femme que j'avais laissée au lit, bien malade quelques jours auparavant. Elle était bien sur son lit de mort, mais je n'avais jamais pu y croire. Toutefois, je redoutais un choc lorsqu'elle apprendrait ma défaite, car les amis lui avaient donné la plus grande confiance dans mon succès.

A la nouvelle de ma défaite, M. Veniot et les principaux amis devinrent inquiets au sujet de ma femme et craignant que l'on pourrait lui donner la nouvelle brusquement et avec précipitation, M. Veniot dans sa présence d'esprit, chargea M. James Calnon, un de ses cousins, d'aller lui-même à l'instant, lui donner la nouvelle avec tous les ménagements possibles.

M. Calnon fut étonné de la manière calme, philosophique avec laquelle ma femme reçut la nouvelle de ma défaite. Elle ne parut nullement émue. "C'est à peu près, dit-elle, ce à quoi l'on pouvait s'attendre dans ce comté de Gloucester où tout est manipulé par les "Lumber Lords" et autres intéressés qui font croire aux gens qu'ils ne pourraient vivre sans eux, et profitent de leur naiveté pour les tenir dans l'esclavage". Mais, ajouta-t-elle, Laurier va venir au pouvoir ce soir et tout ira bien, malgré tout. Mon mari sera appelé à voir aux intérêts du comté, et vous verrez un grand progrès avant longtemps. Le soin qu'il va donner au développement des ressources du comté, vous le verrez, assurera son élection à la prochaine occasion. Il a déjà élaboré tout un programme dont l'accomplissement fera ouvrir les yeux aux gens. J'attends avec assurance la nouvelle de la victoire de Laurier dans le Dominion, ce soir. Dites cela aux amis".

M. Calnon s'empressa d'aller faire rapport à M. Veniot et aux amis, de la manière calme et même encourageante avec laquelle ma femme avait pris mon revers, et tous avaient hâte d'apprendre si sa prédiction de la victoire du parti libéral et de Laurier serait confirmée.

LAURIER EST VICTORIEUX

Enfin, j'arrive à la maison vers les huit heures du soir pour trouver ma femme forte dans l'adversité aujourd'hui comme dans le passé. Sa faiblesse physique n'avait pas affecté sa lucidité ni sa

confiance dans l'avenir, et elle voyait toujours le succès se rapprocher d'un événement à l'autre.

Elle était bien chagrine de ma défaite, mais à part la perte de l'indemnité, j'aurais certainement une influence absolue sur les intérêts du comté, et le contrôle des affaires politiques et tout sera aussi bien pour les enfants. Alphonse continuera ses études au collège et en attendant nous pourrons toujours vivre. Nous devions nous soumettre et renouveler notre énergie pour continuer notre vie sous ce nouveau ciel qui nous paraissait déjà clair et serein.

Après quelques instants passés avec ma femme et les enfants, je vais rencontrer les amis au bureau du télégraphe et à la nouvelle de la victoire libérale l'enthousiasme fut à son comble. La prédiction de Mme Turgeon s'était réalisée! Les amis me levaient dans leurs bras, et placé sur une table, je dus leur adresser quelques paroles d'encouragement et de remerciements. M. Veniot et autres libéraux firent aussi de chaleureux discours et exprimèrent l'espoir de voir le comté de Gloucester libéré de la tyrannie toryenne et entrer dans la voie du progrès et de la prospérité.

"M. Turgeon sera à l'ouvrage dès demain, dit M. Veniot, à la foule, et le comté de Gloucester sera traité non seulement avec justice mais avec générosité".

A L'OEUVRE

Le patronage à ma disposition

En effet je me mis à l'oeuvre à l'instant et fis connaître mes intentions aux autorités du parti libéral. Elles furent reçues avec considération et on me fit les promesses les plus encourageantes. M. Veniot, en sa qualité de représentant libéral à la législature provinciale et président du comité libéral de Gloucester, exprima sa confiance dans ma connaissance et mon expérience des affaires du comté.

Mes lettres et mes recommandations aux différents ministères du gouvernement m'apportaient toujours des réponses cordiales et pratiques.

Aussitôt que M. Laurier eut assumé les rênes du gouvernement, après la résignation de Sir Charles Tupper, et qu'il eut nommé ses ministres, je me rendis à Ottawa.

J'avais de bons et anciens amis dans le personnel du Cabinet de Sir Wilfrid. En entrant à l'hôtel Russell à Ottawa, je rencontre l'hon. A. G. Blair, qui arrivait lui aussi, appelé par Sir Wilfrid Laurier pour prendre charge du ministère des Chemins de fer et qui exprima son plaisir de me revoir pour la première fois depuis que ma cause du protêt de l'élection de M. Burns avait été perdue. Il y avait déjà douze ans. Inutile de dire que notre rencontre fut des plus cordiales et même fraternelle.

Le même soir, je rencontrais l'hon. Israël Tarte, ministre des Travaux Publics, mon ancien ami et conseiller lors de mes troubles

avec certains membres du clergé durant ma campagne de 1877, comme je l'ai déjà expliqué, et qui était heureux de me revoir et de me trouver dans le même parti politique. Je pouvais compter sur sa sincère coopération pour tout ce qui serait raisonnable et pratique pour mon comté de Gloucester.

Le lendemain j'allais pour la première fois rencontrer Sir Wilfrid Laurier, Premier Ministre depuis quelques jours.

Inutile de dire que la réception fut cordiale et généreuse au-delà de toute attente. C'était ma première rencontre personnelle de ce grand personnage, et sa réputation d'homme d'Etat, de grand orateur, et dont j'avais lu les discours d'une éloquence si entraînante, l'expression des meilleurs principes d'économie politique, à mon jugement, m'inspirait une grande gêne pendant que j'attendais dans l'antichambre.

En effet, lorsque l'on m'introduisit, pour un instant je fus frappé d'étonnement, croyant ou ayant l'impression que je m'étais trompé. Mais à peine eus-je aperçu le sourire amical, l'offre gracieuse de la main bienveillante de ce grand homme d'Etat, je me sentis chez moi et aussi à l'aise que je l'avais été la veille avec mes anciens amis, MM. Blair et Tarte.

Quel charme et quelle complaisance de la part d'un si grand homme d'Etat! Je pouvais à peine me l'expliquer. Je recevais de lui le même encouragement, les mêmes félicitations que j'avais reçus de ses deux ministres, mes vieilles connaissances.

Ce qui m'avait causé un certain frisson à mon entrée dans cette chambre du Premier Ministre du Canada, c'est que treize ou quatorze ans auparavant, il m'avait été donné d'aller, en compagnie de l'hon. Pierre A. Landry, voir Sir John A. Macdonald, solliciter ensemble l'appel de M. John Costigan dans son cabinet pour la province du Nouveau-Brunswick, qui n'avait pas encore eu de représentant catholique dans le gouvernement fédéral.

Et nous avions réussi.

L'impression de la personnalité de Sir John A. Macdonald, dans la même chambre assis à la même table, sa haute et droite stature, sa figure longue et mince, ses yeux brillants et perçants, tout cela composait un ensemble de traits au delà de l'ordinaire, une figure à elle seule, dont l'effet était encore imprégné dans ma mémoire. En apercevant M. Wilfrid Laurier, j'avais cru reconnaître Sir John A. Macdonald.

J'ai relaté ce fait à plusieurs personnes et l'on m'a assuré que je n'ai pas été le seul à subir une telle impression.

Avec le bon vouloir du chef du gouvernement et des ministres des Chemins de fer et des Travaux Publics, il ne me manquait plus que la bonne volonté du ministre de la Marine et des Pêcheries pour m'assurer de pouvoir travailler avec succès aux besoins de mon comté. Avec les autres départements, je pouvais toujours facilement réussir.

J'allai faire visite à l'hon. Louis Davies, Ministre de la Marine et des Pêcheries, que je n'avais pas encore rencontré. M. Davies avait une certaine connaissance de mon histoire et témoigna la même cor-

dialité, la même générosité que m'avaient témoignées les autres. J'étais enchanté de ma visite à Ottawa. Il y avait cependant le Ministre des Postes avec qui je pourrais avoir beaucoup de relations, car j'anticipais déjà l'ouverture de bien des bureaux de poste. J'allai presqu'à l'heure de mon départ, voir l'hon. William Mulock et je rencontrais un gros coeur dans un gros corps dont l'exubérante générosité m'enveloppait tout entier et en peu d'instants, j'avais acquis la certitude d'une amitié constante et permanente qui devait faciliter mon travail et satisfaire les besoins de mon peuple. M. Mulock fut toujours avec moi des plus aimables.

LA MORT DE MA FEMME

Le 12 septembre 1896.

Je m'empressai alors de retourner à la maison où ma femme m'attendait avec résignation, je le savais, mais aussi avec hâte. Ses forces diminuaient toujours, bien que toutes ses bonnes amies autour d'elle ne s'en apercevaient pas, tant elle demeurait toujours calme et plaisante et courageuse. Elle fut heureuse d'apprendre l'accueil bienveillant que j'avais reçu de l'hon. M. Laurier et ses collègues à Ottawa et cela, me dit-elle, devait assurer mon succès non seulement pour la prochaine élection, mais pour le reste de mes jours, comme plusieurs l'avaient déjà prédit.

Cependant, tout en me mettant à la correspondance nécessaire pour m'assurer quelques avantages pour mon comté, je constatai pendant quelques jours que ma bonne épouse, la bonne mère de mes enfants, perdaient des forces. Mais son médecin, le Dr Duncan, notre ancien voisin, ami de la famille, qui m'avait toujours offert ses plus chaleureux encouragements durant toutes mes premières campagnes politiques, devenu un des médecins de grande renommée dans toute la province, ayant déjà brillé par ses connaissances scientifiques dans les associations de médecins du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, soutenait toujours toutes mes espérances, ainsi que toutes ses bonnes amies et les femmes du voisinage qui venaient lui faire visite tous les jours.

Sa mentalité ne faiblissait pas pour tout cela, et parfois elle me donnait non pas ses ordres, mais l'expression de ses désirs lorsqu'elle aurait disparu, au sujet de chacun des enfants. Sur ma remarque qu'elle resterait avec nous tous encore longtemps, elle me répondit: "Oui, peut-être, mais le Bon Dieu pourait bien m'enlever d'un jour à l'autre et alors tu sauras ma volonté et mes désirs".

"D'abord, disait-elle, Alphonse retournera au collège". Certainement, lui dis-je. Il est à se préparer, il faut qu'il soit là dans trois ou quatre jours. C'est bien, mais il ne partira pas maintenant, et appelant Alphonse elle lui dit d'écrire à l'instant au supérieur du Collège que sa mère ne peut pas lui permettre de partir avant une couple de semaines et qu'à cette date, vers le 18 du mois, il sera là

certainement. "Il faut que tu restes avec moi encore quelque temps". La chose fut décidée et Alphonse remit son départ à une dizaine de jours après l'ouverture des classes, qui avait lieu le 4 septembre.

Pendant toute l'été, le Rév. Père Varrily, curé de la paroisse, nommé plus tard Prélat Domestique, qui aujourd'hui encore, octogénaire et bientôt nonagénaire, possède ses forces et sa brillante mentalité, et qui est une autorité en théologie dans le clergé du Nouveau-Brunswick, venait fréquemment l'encourager, entendait sa confession et lui apportait la sainte communion. Vers le même jour où elle retenait son fils aîné Alphonse pour une couple de semaines, le Père Varrily lui suggéra de recevoir l'Extrême Onction, non pas comme nécessité immédiate, mais comme une précaution et un soutien moral dans sa position. "Certainement" fut sa réponse. Mais pour ma confession générale veuillez bien m'envoyer le Père Sormany. Ca été mon désir depuis plusieurs jours. "Il sera ici dès cet après-midi, lui répondit le Père Varrily. Il est en ville aujourd'hui. Je vais le voir à l'instant, et il viendra ici avant son retour chez lui. Il entendra votre confession, et je viendrai demain matin vous donner la communion". "Très bien", dit-elle, et un sourire de bonheur frappa nos yeux à tous.

En effet, le Père Wilfrid A. Sormany arriva bientôt après. Elle se confessa avec contentement et bonheur.

Le Père Sormany et ses parents, à Lamèque, étaient tous mes anciens amis.

Le lendemain, après avoir reçu la Sainte Communion, elle paraissait avoir repris de nouvelles forces. Elle était toute réjouie. Quant à moi, je croyais fermement à sa guérison. La température était des plus belles. Elle restait dehors la plus grande partie de la journée. Chaque jour, je lui faisais faire une promenade en voiture doucement pendant environ une heure. Elle aimait à saluer tout le monde qu'elle rencontrait et parfois échanger quelques paroles suivant l'occasion. Pendant ces quelques jours, elle m'avait fait toutes ses recommendations, et laisser connaître ses projets, si le Bon Dieu me l'enlevait. Je devais faire bien attention à Alphonse et ne pas négliger son éducation, et les autres enfants non plus, à mesure qu'ils avanceraient en âge. Puis je devais travailler pour le comté avec mon énergie ordinaire et il n'y avait aucun doute pour mon succès à la prochaine élection. Nous n'avions qu'à garder notre courage, mes amis ne m'abandonneraient pas. Elle appréciait beaucoup la connaissance qu'elle avait faite de M. Veniot et les égards qu'il lui avait témoignés, lors de mon voyage à Ottawa. Il était venu à la maison s'informer de sa santé et lui avait dit de faire mander Mme Veniot lorsque ses services pourraient lui être utiles.

Enfin, le 12 septembre, durant une belle après-midi, nous avions fait le tour de la ville, et passant devant l'église du village pour revenir, elle vit les feuilles des arbres déjà tombées après une petite gelée. "The tree leaves are already falling down", dit-elle. "Oui dis-je, mais nous les reverrons au printemps". "Tu crois, ce n'est pas certain pour moi". J'attirai son attention sur autre chose. Cinq minutes plus

tard nous arrivions à la maison. Gray était à la porte, préparant un remède qu'elle prenait toujours à son retour: "He will be the good husband!" dit-elle. Je descends de la voiture et comme je me préparais à lui aider à descendre, elle me dit: "You will have to take me in your arms". Elle s'affaissa dans mes bras, immobile; je pus la porter sur son lit. Alors elle aperçut Alphonse qui était accouru à son arrivée. Elle dit: Is that you Alphonse?" et elle expira tout doucement. Sa dernière parole accompagna son dernier soupir. **Ecce finis.**

Comme d'habitude, j'essayai de soutenir mon courage, mais sa disparition si soudaine, au moment où mes espérances commençaient à se réaliser, me causa une émotion que j'eus peine à supporter. Pendant quelques instants tout en commandant aux enfants d'aller chercher le prêtre et le médecin, j'avais bien essayé de la faire revivre, mais seul avec elle, je dus constater que c'était fini.

Notre seule fille, Bessie, était arrivée en temps pour entendre ses dernières paroles, mais sa mère ne l'avait pas vue. Les deux jeunes garçons, Joseph et Charles, étaient à l'école et en sortant un jeune enfant leur dit hâtivement: "Votre mère est morte". La distance de l'école publique à notre demeure était plus d'un demi mille. Ils partirent à la course avec une telle rapidité et une telle persistance, que le petit Charles, arrivé à la maison tomba à terre à peu près évanoui, incapable de respirer et pendant quelque temps nous craignions la fin. Il dut être surveillé avec beaucoup de soin et j'ai toujours été d'opinion que ses poumons en étaient restés affaiblis. Joseph non moins peiné mais plus âgé et plus fort put résister plus facilement au choc cruel et affligeant. Les bonnes femmes du voisinage arrivèrent peu après pour constater que tout était fini.

L'annonce de sa mort si soudaine causa un émoi dans toute la ville, où l'on venait de la voir passer toute souriante. Elle avait été toute sa vie et dès son jeune âge respectée et bien aimée de tout le monde. Dès l'instant, personne ne passa dans la rue sans arrêter voir et s'informer. Aussitôt l'événement connu, M. Veniot arriva à la maison, non seulement pour m'exprimer sa sympathie, mais en même temps me recommander de rester tranquille et qu'il se chargeait des arrangements des funérailles. Ce fut un grand soulagement, car je ne voyais pas comment je pourrais voir à tout cela. Pendant deux jours, la maison fut remplie de visiteurs, non seulement de la ville et des environs mais de toutes les paroisses environnantes, Petit Rocher, Belledune, Ste-Thérèse. Le service funèbre, le matin du 15, fut un des plus solennels du temps. Le service fut chanté par le Père Sormany assisté du R. P. Varrily.

Le dimanche suivant, des prières et des messes furent recommandées pour le repos de son âme dans toutes les églises du comté. A Petit Rocher, notre première demeure, le berceau de ma carrière, comme on dit encore, un service funèbre fut célébré à l'expiration du premier mois après sa mort. Toute la paroisse y assistait, à bien dire.

Toutes ces manifestations de sympathies tendaient certainement à alléger le fardeau de mon malheur et me permettaient avec le temps de pouvoir me remettre à l'ouvrage.

Premier engagement: Alphonse, trois jours après les funérailles, retournait au collège de Lévis. La principale recommandation de sa mère était accomplie et je me sentais un peu plus à l'aise pour reprendre mon travail. Ce que je fis aussitôt espérant que c'était aussi le seul moyen de résister au chagrin et à l'ennui.

A L'OUVRAGE

Mes premières ambitions portaient vers la classe de mes pêcheurs du Bas du comté dont je connaissais les difficultés, les misères, les pertes de temps qui rendaient le métier peu rémunérateur, ce qui m'affligeait depuis longtemps, et surtout lorsque je voyageais sur leurs côtes et que je m'embarquais dans un de leurs bateaux pour traverser de la terre ferme à l'île de Shippigan, et de là sur l'île de Miscou. Je les avais vus, ces braves pêcheurs, héritiers de l'énergie, de l'esprit de sacrifice de leurs ancêtres, ces bons et hardis Bretons qui avaient traversé l'océan Atlantique dans des bâtiments à peine plus grands que leurs goélettes de pêche, ne se souciant pas de la misère quand il s'agissait de gagner la vie de la famille. Les rivages étaient dépourvus de toute facilité d'approche, comme au jour de la création. Non seulement il n'y avait pas un quai, mais pas même le plus petit débarcadère qui pût leur permettre de mettre un pied sur une planche solide.

Les lumières de guide sur les côtes étaient en petit nombre et d'une faiblesse qui ne leur rendait pas les services nécessaires durant la tempête.

Pendant dix ans, depuis mes premiers essais, j'avais bien promis de leur donner des facilités d'approche et de débarquement, afin de leur épargner bien des difficultés pour le déchargement de leurs vaisseaux, pour lequel ils étaient parfois obligés de se jeter à l'eau jusqu'à la ceinture, et parfois, à basse marée, de traîner leur cargaison sur des chariots, dans la boue, la vase, et mettre cela à la côte pour les charger de nouveau dans leurs voitures. Décharger la cargaison d'une goélette de 10 à 12 tonnes était souvent l'ouvrage de toute une journée. Puis le lundi, il fallait reprendre les mêmes peines pour mettre leurs provisions, leur sel et autres utilités de pêche pour la semaine.

La journée du lundi était employée à la préparation du départ, et le retour devait se faire de bonne heure à la fin de la semaine, afin de pouvoir célébrer le dimanche dans le repos et la prière avec la famille. Telle était la situation.

Pendant dix années, depuis mes premières campagnes, je leur avais promis si j'étais élu, de les sortir de cet esclavage, mais les hommes élus à ma place n'avaient pas même posé une planche pour améliorer leur sort.

Je m'étais exilé pendant plus d'une autre décade pour leur donner l'avantage d'élire des représentants qui prendraient leurs besoins à coeur et allègeraient le fardeau de leurs misères. Mais pas un n'avait même songé à cela.

De petits travaux avaient de temps à autres été faits au brise-lames de Shippigan, bien utiles, il est vrai, mais dus plutôt aux ingénieurs du Ministère des Travaux Publics.

M. Burns avait représenté le comté à Ottawa pendant douze ans, et toute son ambition durant cette période s'était limitée à la construction du chemin de fer de Caraquet, au point de vue du commerce du bois dans lequel il était le plus intéressé. Son ambition avait été de faire de l'argent dans la construction de cette voie ferrée, et n'ayant pu réussir, il cherchait à se refaire par l'opération de cette voie et oubliait le dé veloppement d'autres industries qui auraient ajouté aux revenus de l'opération. Avec le pouvoir à ma disposition, il ne m'était pas permis d'attendre plus longtemps. Je me mis à l'oeuvre pour obtenir les subsides nécessaires pour commencer des travaux de protection pour les pêcheurs du comté de Gloucester. Je ne pouvais m'attendre à faire toutes ces améliorations que j'avais en vue à l'instant ni dans une année, ni même durant la durée d'un parlement. Des centaines de mille ou même un million de piastres m'étaient nécessaires pour accomplir ces projets, satisfaire mon ambition, suivant le programme que je m'étais tracé du dévelopement des intérêts du comté de Gloucester, sous ce rapport seulement.

De plus, j'avais en vue bien des améliorations nécessaires sur le chemin de fer Intercolonial qui traversait le comté de Gloucester, dans les autres parties.

Si je pouvais compter sur l'hon. M. Tarte ,Ministre des Travaux publics, je pouvais aussi compter sur l'hon. M. Blair, Ministre des Chemins de fer, pour toute amélioration nécessaire ou de grande utilité publique.

L'extension du brise-lames de Shippigan, qui jusqu'alors n'avait pu rendre de grands services aux pêcheurs de Caraquet et de Shippigan, ni aux navigateurs des côtes du nord du Nouveau-Brunswick, était, à mon avis, la première chose à obtenir.

C'était un travail considérable que l'on devait commencer pour obtenir de cette gigantesque construction les résultats prévus et décrits par les meilleurs ingénieurs, à commencer par Sir Sanford Fleming, lors de la construction du chemin de fer Intercolonial.

"Il faudrait $125,000" me disait M. Tarte.

"C'est bien vrai, dis-je, mais les résultats justifieraient cette dépense".

Enfin, à la première session, en 1897, les subsides de l'année courante contenaient un montant de $16,000 pour amélioration et extention du brise-lames de Shippigan.

La nouvelle fut reçue avec reconnaissance par tous les pêcheurs qui comprenaient tous les avantages que ces travaux allaient leur donner.

On se mit bientôt à l'oeuvre. Il fallait non seulement des charpentiers, mais il fallait d'abord une quantité considérable de bois carré que les fermiers de Pokemouche et de Caraquet devaient fournir. Il fallait de la pierre en quantité pour tenir ces cages à leur place. Il fallait une quantité énorme de branches pour former des murailles pour empêcher la mer de s'étendre en dedans de cette construction, ce qui aurait annulé son utilité. Il fallait un nombre considérable de travaillants, et tout le monde gagnait de l'argent. C'était une réjouissance universelle dans la place et dans tout le bas du comté. Tout le monde était heureux, non seulement à cause de l'argent gagné dans le moment, mais encore et surtout à cause des bienfaits que cet ouvrage devait donner aux pêcheurs, ce qui signifiait la prospérité dans tout le district, et dans tout le comté de Gloucester.

Ces travaux furent une source d'abondance pour la population du district durant deux ou trois ans, car il fallait toujours ajouter et améliorer, et à chaque session, plusieurs mille piastres étaient de nouveau votés. Durant mon administration, près de $100,000 furent employées à ces travaux gigantesques qui réduisaient de vingt à trente milles la sortie de la mer, et l'entrée de la mer, pour les vaisseaux de pêche, exemptés par cela de faire le tour en dehors de l'ile de Miscou.

Ce chenal étroit amenait l'eau de la baie de Shippigan dans une sortie bien étroite et un chenal se creuse de lui-même. Mais cette opération était un peu lente, et je ne pouvais voir mes pêcheurs acadiens ne jouir qu'à demi des avantages possibles de ces travaux et de cette dépense, alors je décidai le département des Travaux Publics à envoyer une drague creuser ce chenal à l'instant et donner à nos pêcheurs et navigateurs une profondeur d'eau suffisante pour le passage de leurs vaisseaux à toute heure de la marée, et en peu de temps où il y avait deux pieds d'eau à basse marée, il y en avait huit pieds et dix pieds.

Les plus célèbres généraux qui ont remporté les plus glorieuses victoires sur les champs de batailles de l'Europe n'ont jamais été plus contents de leur succès que je ne le fus à la vue des résultats obtenus.

Ce qui me réjouissait le plus, c'était l'expression de gratitude que je recevais de chacun des pêcheurs du bas du comté. J'étais leur sauveur, le père de tous. Les pêcheurs allaient sauver plus d'une journée à chaque semaine et n'auraient pas à attendre des heures et des heures avant de rentrer dans le hâvre, exposées à périr dans la tempête en attendant la marée haute.

Pour illustrer cette reconnaissance, je me permets de rappeler ici une entrevue durant ma campagne de 1908, lors de ma troisième élection. Le chenal était bien beau, et une drague avait travaillé en

dedans du hâvre pendant deux étés, et était encore à l'ouvrage, et un grand nombre de pêcheurs, au quai de Shippigan se préparaient, un lundi matin, à sortir pour se rendre à leur destination sur les bancs de pêche dans le golfe St-Laurent.

Un voyageur de commerce, conservateur en politique. s'approche d'eux et leur demande: "Pour qui allez-vous voter par ici?"

Un de ces braves pêcheurs, Joseph LeBouthillier, de St-Simon, d'une stature de géant et d'une bouillante intelligence, répond au nom de tous: "Ici, on vote pour celui qui nous donne de l'eau". "Mais, dit l'agent, dans les élections ce n'est pas de l'eau qu'il faut, c'est du gin! Si vous votez pour le gouvernement conservateur, je vous enverrai du gin" — "Vous pourrez garder votre gin pour d'autres, nous autres, c'est de l'eau qu'il nous faut".

On lui montra alors cette drague qui travaillait à la sortie du hâvre. L'homme confus, s'écria: "Maintenant je vous comprends, vous allez voter pour Turgeon" — "Oui, c'est lui qui nous donne toute l'eau qu'il nous faut".

Mais ayant obtenu cette grande amélioration, je ne devais pas rester tranquille et attendre la fin de cette construction. Dès la session de 1898, avant mon élection, j'obtenais un vote de $20,000 pour la construction d'un quai à Lamèque sur l'Ile de Shippigan, près de la magnifique église de cette paroisse où était le plus grand centre des pêcheurs de toute l'Ile.

Bâtir un quai à douze pieds à la basse marée, non seulement pour les vaisseaux de pêche, mais aussi pour les bâtiments qui venaient de l'Angleterre chercher le poisson, la morue sèche surtout, produit principal de nos pêcheurs, inutile de dire que de tels travaux changeaient l'aspect de nos côtes.

Les pêcheurs n'auraient plus à se jeter à l'eau pour charger et décharger leurs vaisseaux et perdre leur temps et leur santé à de telles misères, que la jeune génération ne pouvait plus soutenir et qui menaçait déjà d'abandonner cette industrie ou plutôt ce métier pour aller dans les villes des Etats-Unis chercher à gagner leur pain avec plus de comfort.

La grande majorité comprenait très bien les avantages d'une telle amélioration et désirait le parachèvement de ce quai qui devait ouvrir une ère nouvelle, on pourrait dire, à leur industrie.

En effet, quelle facilité pour eux d'amener leurs bateaux tout droit au quai, amener leurs voitures près du bateau, et en quelques heures voir toute la cargaison rendue à la maison ou sur leur propriété. De même pour le départ. On devait venir avant le jour, lundi matin, avec toutes les nécessités de la semaine sur la mer, partir de bonne heure, pour revenir tard le samedi soir. Et, encore, plus d'inquiétudes pour leurs bateaux à l'abri, au quai, durant la tempête tandis que jusqu'à ce jour, les bateaux de pêche étaient à l'ancre à l'eau profonde, exposés à être brisés durant les tempêtes de vent, ce qui arrivait assez souvent. Mais il n'y a pas de règle générale sans exception et là aussi deux ou trois exceptions furent trouvées parmi nos Acadiens les plus intelligents, qui ne pouvaient accepter cette inno-

vation. C'était de l'argent gaspillé que de bâtir un quai pour les pêcheurs. Pendant le premier été, ils ne voulurent même pas se servir du quai, et toute la journée du dimanche on voyait deux goélettes à l'ancre loin du quai comme autrefois. Mais, je dois le dire, ces deux ou trois hommes et leurs jeunes garçons se lassèrent en peu de temps de s'infliger de telles misères et décidèrent de se servir de ce quai qui était là pour eux comme pour tous les autres.

Comme je viens de le dire, ce quai était destiné à donner une nouvelle impulsion à l'industrie de la pêche, et après mon élection de 1900, je dus faire voter un autre montant considérable d'argent pour ajouter une nouvelle extension de plusieurs cents pieds, et faire bâtir un hangar pour la protection des marchandises, et plus tard construire une autre bâtisse pour en faire le dépôt de sel des marchands de l'endroit, d'où les pêcheurs n'avaient plus qu'à verser dans leurs bateaux cet article indispensable à leur industrie.

Dans les premières années, il y avait une trentaine de goélettes qui se servaient de ce quai. Quatre ans plus tard, il y en avait soixante et aujourd'hui il y en a encore beaucoup plus malgré la construction d'un autre quai semblable à la petite Lamèque, dans un autre hâvre situé à quatre milles plus à l'ouest, où il y avait une autre génération de hardis pêcheurs.

Comme je m'y attendais, les bienfaits de cette construction, les immenses services rendus à nos pêcheurs, excitaient l'ambition de la population des autres districts et l'on me demandait un quai partout où j'allais.

Ma réponse était toujours la même: "Quand vous m'aurez élu et donné de l'influence auprès des autorités fédérales, soyez certains que je verrai à vous donner toutes les commodités possibles pour vos travaux, qui profitent aussi bien au pays tout entier qu'à vos familles.

Mais j'avais à voir aussi aux intérêts et à l'avancement du "haut du comté" ainsi appelé. Les paroisses de New Bandon, de Bathurst et de Beresford jusqu'à la petite Belledune, la limite du comté de Gloucester au comté de Restigouche.

Sur la route du chemin de fer Intercolonial, de petite Belledune à Bathurst, et de Bathurst à Beaver Brook, sur la frontière du comté de Northumberland, une distance de 68 milles, il y avait beaucoup d'améliorations nécessaires, non seulement pour le progrès de l'endroit, mais même pour la sûreté de la vie qui était en danger constant, à certains endroits, à certaines traverses de niveau de la voie ferrée.

UN PONT A LA RIVIERE AUX ORMES

L'amélioration la plus pressante sur l'Intercolonial était bien la construction d'un pont à la voie ferrée près de la rivière aux Ormes. A cet endroit, le chemin des concessions traverse la voie ferrée à l'extrémité est d'une coupe de pierre haute de 20 pieds et plus, et bien longue, et la route publique tourne rapidement de l'autre côté de la voie ferrée au pied d'une côte. De sorte que les voitures arri-

vaient sur la voie sans pouvoir entendre ni voir le train qui venait de l'ouest. Il n'y avait pas eu de perte de vie, mais il y en avait eu plusieurs en péril et qui avaient été sauvées par la Providence seule, on pourrait dire. Plusieurs pétitions avaient été envoyées aux autorités du chemin et aux représentants du comté, mais toutes les demandes avaient eu pour réponse que cette amélioration était trop dispendieuse.

Je me rendis à Moncton où je fis cette demande en insistant pour obtenir la réalisation de ce projet, mais on me fit la même réponse, c'est-à-dire, que l'entreprise était trop coûteuse.

Je ne me tins pas pour battu avec de telles explications. L'économie de quelque mille piastres était certainement bien louable, mais la perte d'une seule vie était bien plus terrible, et en même temps coûterait bien plus d'argent à la Compagnie du chemin de fer elle-même.

Etant à Ottawa pendant la session de 1897, j'attirai l'attention du Ministre des Chemins de fer, l'hon. A. G. Blair, sur cette question et lui expliquai la situation des voyageurs à cet endroit. "Le danger, lui dis-je, est reconnu par tous vos ingénieurs et vos directeurs, mais on continue à tenir le public exposé au danger sous le prétexte d'économie". M. Blair me dit: "Dès le commencement de l'été, après la session, je vais faire une inspection du chemin de fer Intercolonial, avec mes ingénieurs et mes principaux officiers, et nous nous arrêterons à cet endroit. Vous nous rencontrerez et nous ferons un examen de cette situation, et si l'endroit est reconnu dangereux on y rémédiera".

En effet, peu de temps après, le Ministre vint faire son inspection. Je le rencontrai tel que convenu. M. Blair descendit avec l'ingénieur en chef, traversa la route, monta la côte de l'autre côté et à son retour, à la vue de la coupe si haute qui obstruait la vue du train, et en étouffait le bruit, le Ministre dit aux officiers: "Build a bridge over that cut, whatever the cost".

Je ne pourrais aujourd'hui décrire ma joie et la joie des habitants du district à cette nouvelle. Depuis longtemps, cette traverse est là, et l'on passe sans crainte et sans penser au danger, et ni à l'amélioration faite pour le faire disparaître. Mais ceux qui souffraient depuis longtemps, qui craignaient cette traverse et qui étaient inquiets lorsque le père ou les enfants descendus à la côte étaient retardés, et qui ne pouvaient prendre aucun repos avant leur retour à la maison, en conçurent une vive reconnaissance pour celui qui les avait tirés du danger, et cette reconnaissance dure encore.

I. C. R.

TROIS NOUVELLES STATIONS

Ce n'était pas tout. Aucune amélioration quelconque n'avait été faite sur cette partie de l'Intercolonial depuis sa construction, malgré l'augmentation de la population, de la production des fermes et du trafic.

Il y avait à l'ouest de Bathurst une station à Petit Rocher, 12 milles, une autre à Belledune, neuf milles, et une autre à Jacket River, huit milles.

Sur toute cette distance, la voie ferrée est à un demi ou trois quarts de mille du chemin public.

Les trois quarts de la population avaient donc une distance de trois à sept milles à parcourir pour atteindre une station avec leurs produits.

J'entrepris de faire ajouter une station à Beresford, à cinq milles de Bathurst, où un chemin conduisait aux concessions de Ste-Thérèse et des "Free Grants", une autre à Nigadoo où un autre chemin public montait aux concessions longeant la rivière Nigadoo. Puis, une autre à Pointe Verte, cinq milles à l'ouest de Petit Rocher, un centre d'une population considérable qui à part la culture de la terre, s'occupait aussi beaucoup de la pêche.

Ces nouvelles bâtisses devaient diminuer la distance aux stations de deux à quatre milles.

Le département, sur les instructions de M. Pottinger et à ma demande, avait fait visiter les endroits, s'était enquis des produits à exporter, des avantages réels pour la population et du coût de nos stations. Il y avait aussi, en été, l'exportation du poisson frais surtout le saumon, dont la pêche est considérable sur toute cette côte. Je ne perdais pas patience. Je tenais à réussir car je connaissais les résultats qui devaient en découler à l'avantage du chemin de fer, aussi bien que du public.

Enfin après la session de 1900, des soumissions furent demandées pour la construction de trois stations aux endroits mentionnés.

La joie était universelle dans toute la paroisse de Beresford, depuis la ligne de Bathurst à la frontière du comté de Restigouche. Tous nos fermiers et nos pêcheurs se trouvaient tout à coup à courte distance de la station du chemin de fer, ce qui était une grande économie de temps et de travail et de misères, surtout dans les mauvaises saisons.

J'entrevoyais bien d'autres améliorations d'une égale nécessité. Mais je ne pouvais tout obtenir d'un seul coup, ni durant un parlement. Il me fallait savoir remettre au lendemain ce que je ne pouvais faire le jour même, et aussi être capable de diriger l'opinion publique dans le même sens et lui faire apprécier la grande vertu de patience.

Pendant ce temps, les travaux continuaient au brise-lames du goulet de Shippigan, qui coûtait beaucoup d'argent pour le travail en

été, et en hiver, pour l'approvisionnement du bois, de branches et de pierre. C'était une ère de grande prospérité. M. le curé de Shippigan, dans son zèle pour ses ouailles, profita de leur prospérité pour leur bâtir une nouvelle église, la vieille petite église d'antan ne suffisait plus et tombait en ruine. Il entreprit les travaux et à chaque mois, après la paye au brise-lames, il faisait une collecte et des sommes considérables tombaient dans sa caisse. C'est durant cette construction suivie de la construction d'un quai que je commençai après ma première élection, que fut bâtie une église qui fait encore l'admiration des étrangers aussi bien que le légitime orgueil des vieux paroissiens. De petits travaux se faisaient aussi à Grande Anse, à un petit brise-lames construit du temps de l'hon. M. Anglin et que je devais faire agrandir plus tard.

J'avais aussi obtenu un montant considérable, $14,000, pour extension et amélioration d'un quai à Stonehaven, où la Compagnie Read exploitait, comme aujourd'hui et depuis longtemps, une carrière de pierre qu'elle convertissait en outils de toute sorte et expédiait aux Etats-Unis. Ces exportations devaient se faire par la mer et il fallait créer un hâvre pour mettre les bâtiments en sûreté. Cette industrie employait une centaine d'hommes par été, tous à bien dire des Acadiens de la paroisse de Grande Anse, qui se rendaient le lundi à une distance de dix à douze milles et ne revenaient à la maison que le samedi soir. Les propriétaires de cette carrière et de cette industrie ont toujours été de mes plus sincères et dévoués partisans. Le travail à cet endroit continua pendant de longues années et avant mon époque il n'y avait là comme seul accomodation qu'un petit quai. Aujourd'hui, il y a un quai considérable, avec une aile à l'ouest qui crée une protection pour les vaisseaux qui, une fois rentrés, ne subissent plus les fureurs de la mer et de la tempête. Cette construction est protégée d'une manière permanente par une muraille de pierres, grandes et épaisses soigneusement entassés au fond de l'eau jusqu'à la hauteur de la construction en bois, qui ne souffre nullement du battement du flot et ne se détruit pas.

Tous ces travaux à Stonehaven donnèrent là aussi une même ère de prospérité à la population anglaise et écossaise que dans les autres endroits pour la population française. Ici c'était surtout l'argent à ces fermiers déjà indépendants, mais qui savaient profiter de l'abondance pour faire des épargnes et augmenter leurs économies dans les banques. Ce district toutefois ne m'a jamais donné la majorité dans les élections les dernières années de ma carrière, mais j'étais toujours certain d'environ quarante pour cent du vote. Cela est dû au fait que pendant le règne de M. Burns, et mon exil à New York, la plus grande partie de ce district, pour ainsi dire presqu'à l'unanimité était devenue conservatrice enracinée, et au jour du vote, le vieux préjugé politique dominait irrésistiblement. Malgré tout cela, j'ai toujours possédé leur respect; c'est là surtout que durant les campagnes politiques on entendait dire: "If Turgeon was a conservative we would vote for him".

OUVRAGE SUR L'INTERCOLONIAL

A part ces travaux particuliers dans certains districts, il y avait aussi beaucoup d'ouvrage de réparations sur la ligne du Chemin de Fer Intercolonial. Comme on le sait, l'Intercolonial avait été grandement négligé durant les dernières années du règne Conservateur. Les Conservateurs de l'Ontario, et quelques libéraux même, allaient bien dans le temps jusqu'à condamner cette construction, et demander même de le vendre à des compagnies privées. Tout avait été négligé, le Ministre des Chemins de fer, un homme de l'Ontario, était ouvertement opposé à cette voie ferroviaire qu'il considérait comme un fardeau imposé à la population de l'Ontario. Tout s'en allait en ruine. M. Pottinger, le Surintendant, n'ayant aucune liberté d'exercer son jugement, était limité dans l'entretien du chemin à ce qui était indispensable. Les voyageurs se plaignaient, et avec droit, du mauvais état de la voie qui rendait le passage bien fatigant, en entretenait même la crainte d'accidents.

Il est bien connu que M. Blair renouvela, pour ainsi dire, cette voie ferrée, et la plaça en peu de temps au niveau de la voie de la compagnie du Pacifique Canadien, et c'est lui qui la mit à l'état remarquable qu'il a toujours retenu depuis jusqu'à ce jour.

Il y eut beaucoup d'ouvrage aux réparations du lit du chemin, et cela employait tous les hommes que l'on pouvait trouver, à bien dire, sur cette route de Campbellton à Bathurst, et jusqu'à New Castle. Il y avait de l'ouvrage pour tout homme de la paroisse de Beresford et de Bathurst tout l'été durant, et durant l'hiver le monde de ces endroits se livraient à la sortie de traverses de chemin de fer en quantité considérable. La propriété régnait dans tout le comté.

LE COURRIER DES PROVINCES MARITIMES

Avec tout cela j'étais bien occupé, car les intérêts du comté étaient ma première ambition, et je ne pouvais les avancer assez rapidement pour me contenter moi-même. Mais, ce n'était pas tout: le journalisme, ma première ambition, comme je l'ai déjà dit, avait fait du progrès dans le comté. M. P. J. Veniot était déjà propriétaire et éditeur de ce journal à mon retour à Bathurst, et aussitôt après l'élection de 1896, je m'étais mis à sa disposition pour lui aider dans la rédaction et la publication des faits divers. Mon aide permettait à M. Veniot de consacrer plus de temps et plus d'attention aux intérêts de son comté, dans les affaires provinciales. Pendant son absence à la Législature durant les sessions de 1897 et 1898, 1899, j'avais charge complète de la publication, et de la traduction des débats de la Législature, ce qui était un grand soulagement pour M. Veniot.

Cette publication, tout en étant bien intéressante et d'une grande utilité à la race acadienne dans les Provinces Maritimes, n'était pas une affaire payante à cette époque, comme on le sait bien main-

tenant par le sort des autres journaux acadiens, dont les uns ont disparu, et les autres ont été soutenus par la force d'amalgamation des divers intérêts.

M. Veniot était imprimeur de métier, et un des plus ingénieux et des plus vifs travailleurs de cette époque. Il avait été chef à l'imprimerie du "Moncton Transcript", et assistant éditeur en même temps, avant de quitter Moncton. A son arrivée à Bathurst, M. Veniot connaissait peu la langue française, ayant reçu comme je l'ai déjà remarqué, son éducation à l'Académie de Pictou, et vécut tout le temps au milieu d'une population anglaise. Mais avec sa connaissance parfaite de l'Anglais, et son énergie en toute entreprise, il maîtrisa bientôt sa langue maternelle. Sa santé tout à coup parut s'affaisser, lui, d'une force physique plus qu'ordinaire, le véritable athlète du jour au Nouveau Brunswick. Il décida soudainement de se retirer de la politique, et de choisir une carrière dont les devoirs lui donneraient plus de tranquillité, suivant l'avis de ses médecins. Une vacance se déclara au Bureau de la Douane à Bathurst, la meilleure position du jour dans le comté. Sur sa déclaration de se retirer, et de résigner son siège, je le recommandai immédiatement à l'honorable A. G. Blair, dont il avait été un fidèle et généreux appui à la Législature, à Frédéricton. Ce fut fait à l'instant, M .Veniot fut nommé Percepteur de Douanes à Bathurst dans l'été de 1898.

En même temps je prenais possession de la publication du "Courrier des Provinces Maritimes". Tous les titres et droits de M. Veniot me furent transférés, avec toutes ses obligations, par les propriétaires, et je devins à l'instant "Propriétaire-Editeur" du Courrier des Provinces Maritimes. Inutile de dire que je savais, comme tout autre, que M. Veniot, non seulement serait un bon, honnête et fidèle serviteur du peuple, mais je savais qu'il se distinguerait dans le Service Civil, comme il s'était distingué dans ses quelques années de service public dont il se retirait, au grand regret de la population de Gloucester qui avaient reposé en lui sa confiance inaltérable, aussi bien que ses espérances pour une carrière distinguée et profitable, non seulement au comté mais à toute la Province, et surtout à la race acadienne dont il avait à coeur l'avancement le plus rapide possible. Toutefois, il me fallait pour cette position un homme de caractère et honnête, et bien connu comme possédant ces qualités d'une manière inaltérable, car nous avions eu toujours des difficultés avec tous ses prédécesseurs depuis la Confédération. La nomination de M. Veniot ne pouvait recevoir aucune critique d'aucune part, tandis qu'elle attirait beaucoup d'expressions de regret de sa retraite de la vie politique. De fait, M. Veniot fut un officier modèle sous tous les rapports: d'honnêteté la plus scrupuleuse, d'une grande générosité envers tout le monde, et d'une grande utilité à la Division des Douanes dans le Service Civil de la Province du Nouveau Brunswick, dont il devint bientôt le Vice-Président, à la grande satisfaction de tous. Il occupa cette position avec le plus grand honneur jusqu'au mois de décembre 1911, alors qu'il fut démis péremptoirement par le gou-

vernement Conservateur pour intervention politique dans l'élection fédérale qui venait d'avoir lieu.

Au lieu d'être un malheur pour lui, sa démission fut la source, le point de départ de sa glorieuse carrière. Je connaissais ses principales qualités et son énergie mieux que tout autre. Je savais qu'il pouvait être d'une grande utilité au parti libéral de bien des manières.

Je ne perdis pas de temps. Un mois plus tard, la Session s'ouvrait et j'arrivais à Ottawa. Il fallait au Parti Libéral un bon organisateur français pour les comtés du nord où se trouve toute la population française. Sir Wilfrid accepta avec plaisir ma suggestion. Nous consultions bientôt l'hon. W. Pugsley, représentant le Nouveau-Brunswick dans la Cabinet. M. Pugsley ne demandait pas mieux. La nomination fut ratifiée immédiatement après la Session, à une assemblée à St-Jean, de tous les délégués du Parti Libéral, et il se mit à l'oeuvre à l'instant.

Son travail comme tel est bien connu du public, et à lui est due la victoire du parti libéral provincial en 1917, alors qu'après l'humble retraite du Premier Ministre Flemming, le Parti Conservateur fut mis hors du pouvoir, remplacé par un gouvernement tout libéral sous la direction de l'hon. W. E. Foster comme Premier Ministre, et M. Veniot lui-même comme Ministre des Travaux Publics. J'aurai l'occasion de revenir sur la carrière bien distinguée de M. Veniot. Elle est certainement bien connue et appréciée de tout le monde, même de ses adversaires honnêtes. Mais il y a bien des détails dans sa carrière que je connais avec plus de précision que le public en général.

Je reviens maintenant à ma position de Directeur du Courrier des Provinces Maritimes, devenu un organe acadien, libéral en même temps. Bien que j'eusse pendant une couple d'années un peu de pratique à ce journal, j'en avais eu un peu aussi dans une sphère bien inconnue, alors que j'écrivais pour une autre publication dans un endroit bien éloigné où personne, à part le propriétaire, ne savait que j'étais l'auteur de ces articles. Le nom de l'écrivain resta en secret pour tout le monde pendant longtemps, et bien des gens encore aujourd'hui l'ignorent, car mon nom ne fut donné que longtemps après, alors que la curiosité publique était éteinte.

Pendant les deux années précédentes, l'organisateur du Parti Libéral, M. Milligan, qui vient d'être enlevé à sa famille et à la province il y a à peine deux mois, m'avait chargé d'écrire un article éditorial en français sur les questions d'intérêt vital pour le parti Libéral et la politique de Sir Wilfrid Laurier. Mes écrits étaient publiés dans un journal anglais dans le comté de Kent, dont M. Carter était le Propriétaire-Editeur. Il n'y avait pas de journal français libéral dans la province, à part le Courrier des Provinces Maritimes à Bathurst. L'autre ancienne publication de haute renommée, sans doute, le "Moniteur Acadien", publié à Shédiac, était l'organe du parti Conservateur depuis son établissement, dès les premières années de la Confédération.

Dès mon entreprise du Courrier des Provinces Maritimes j'abandonnai mon édition française du journal de Richibuctou.

Je me livrai au travail de ce journal avec la plus grande vigueur et le plus grand zèle possible pour tout ce que je croyais être dans l'intérêt des Acadiens et du Parti Libéral. En même temps je donnai tout l'appui possible à la cause de l'éducation et au progrès du Collège des Eudistes, à Caraquet, destiné à faire un bien immense à toute la population française, non seulement du comté de Gloucester mais de toute la province comme le temps l'a heureusement prouvé.

Mon travail était constant, et l'ouvrage de cette publication avec l'attention nécessaire aux intérêts du comté me tenait sur pieds de bonne heure le matin et tard le soir. Il n'y a pas de doute que ce travail contribua beaucoup à mon élection de 1900, aussi bien qu'à l'élection de l'honorable O. J. LeBlanc dans le comté de Kent, où je faisais circuler mon journal dans tous les districts, chaque numéro contenant toujours un article destiné surtout aux intérêts et à l'esprit des électeurs de Kent.

Je pourrais en dire autant du comté de Restigouche, et c'est à cette élection que le défunt regretté James Reid était élu pour la première fois par la force du vote français qui abandonna alors le parti Conservateur pour donner son allégeance au parti Libéral, de même que dans le comté de Kent.

Enfin, l'élection approchait, et aux derniers jours de juillet 1900, après quatre années de pouvoir, Sir Wilfrid Laurier en appelait au peuple sur son administration des quatre années passées et sur son programme pour l'avenir.

Une convention Libérale fut convoquée à l'instant à Caraquet où, à part tous les délégués des différents arrondissements, il y avait une foule considérable et enthousiaste venue de toutes les parties du comté. La chose fut faite en peu de temps. Le Dr Comeau, de Caraquet, fut nommé Président, et il était déjà entendu que je devais recevoir une acclamation. Le président me lut une adresse remplie de générosité sur mon travail pour le comté, et mon appui aux mesures politiques du gouvernement Libéral sous la conduite digne, patriotique et sage de Sir Wilfrid Laurier qui avait rétabli la prospérité et le bonheur de la nation canadienne.

Il ne me restait plus qu'à remercier les délégués et les amis présents de leur extrême générosité, et leur faire connaître mes intentions et mon ambition pour l'avenir. Mes paroles furent acclamées de toute part et chacun s'en retourna chez lui bien décidé cette fois-ci de m'élire.

LA CAMPAGNE DE 1900

Je me mis aussitôt à l'oeuvre. Cette élection, comme l'on dit parfois, devait être la mort ou la vie. Une défaite dans les circonstances devait être finale, on aurait dit que la Providence était opposée à mon succès. En même temps, il était aussi bien reconnu que mon élection aujourd'hui voulait dire une longue carrière avec l'inappréciable générosité des Acadiens de Gloucester surtout.

De leur côté, les Conservateurs du comté savaient tout cela, et ils constataient que les apparences avaient changé, qu'ils ne pouvaient oublier les menaces du passé aux électeurs du comté. La mentalité avait changé de beaucoup et elle était maintenant dirigée par la vision de l'avenir.

L'éducation et la connaissance politique avaient fait du progrès, aussi bien que l'éducation de la jeunesse, par l'établissement des couvents et des collèges.

De mon côté, tout mon travail de publication et de patronage, pour me servir du mot populaire ou banal, ne m'avait pas empêché de profiter de toute occasion possible pour rencontrer les électeurs, leur adresser la parole, et les visiter comme au temps de ma première carrière, comme on l'appelait souvent. Je n'épargnais pas les assemblées, deux par jour, et souvent trois et même quatre parfois. Comme autrefois, j'étais bien applaudi, mais je pouvais distinguer la différence dans les expressions privées après les entretiens publics. Il n'y avait plus de crainte pour le jour du vote, tout libéral allait se rendre au poll, et l'on ne s'inquiétait plus de l'influence des gros intérêts en dehors de Bathurst, où l'ouvrage des moulins avait encore son effet.

Les conservateurs, dans leur crainte, je ne dirai pas leur désespoir, avaient une ressource particulière sur laquelle ils comptaient pour les tendons de la guerre comme au temps de leur défunt représentant, l'honorable Sénateur Kennedy F. Burns.

C'était maintenant M. Thomas Adams, qui avait acquis toutes les propriétés et les titres de M. Burns, homme d'une grande générosité pour les siens, et qui était le conservateur le plus fieffé que l'on pouvait trouver dans le pays. Il possédait une grande fortune. Il avait payé comptant toute la succession Burns, et il lui restait encore en dépôts dans les banques et en bons des meilleures associaciations commerciales, une fortune considérable. Il était généreux envers les siens, et il l'était surtout pour le parti conservateur qu'il voulait voir régner dans Gloucester sous sa tutelle, comme il l'avait été sous la tutelle du défunt M. le sénateur Burns.

Il recevait ses renseignements sur la situation dans le comté de la part de ses principaux employés dans ses bureaux, ses chantiers et ses moulins, qui ne manquaient pas de terminer leur rapport en disant que "avec de l'argent, la victoire était certaine". "With enough money, we are sure of electing M. Blanchard" L'argent nécessaire sera à votre disposition, était sa réponse.

J'avais pourtant droit à un peu de reconnaissance de la part de M. Adams.

A la session de 1896 à la Législature, M. Veniot avait réussi à faire voter un subside de $2,000 du mille pour une extension du chemin de fer de Tracadie à Sheila, où une compagnie américaine avait acquis des limites de bois considérables et bâti une scierie. A la première session fédérale libérale, j'avais réussi, avec la coopération de M. Veniot auprès de M. Blair, à ajouter pour cette extension à

Tracadie un autre subside de $3,200 ce qui en tout payait à peu près les frais de cette construction. De plus, à la résignation de M. Veniot, par mon entremise et mon intercession auprès de mes amis libéraux, son associé, le demi-frère du Sénateur Burns, avait été élu par acclamation, et son élection aurait été bien en danger si j'avais encouragé une contestation.

L'heure arrivée, M. Burns tenta de résigner son siège à la Législature pour me faire opposition; ses amis les plus sages dans le bas du comté lui firent comprendre que la chose était trop dangereuse, et que si quelqu'un pouvait avoir une chance c'était le député actuel M. Blanchard qui seul pouvait m'enlever le gros vote de Caraquet. Mais la mentalité des électeurs de Caraquet avait changé durant les quatre dernières années. Il n'y avait plus d'appel aux préjugés, ni contre M. Young, ce qui à la dernière heure avait dans les élections précédentes bouleversé l'esprit public. De plus, la classe de pêcheurs de tout le bas du comté avait apprécié les bienfaits de mon travail à leur égard, qui leur avait épargné tant de misère et tant de danger, et de perte de temps. Ils connaissaient mon programme, mes ambitions, et tout ce que cela devait leur procurer encore dans le cours de quelques années. Si la reconnaissance et la générosité sont innées dans le coeur acadien, il l'est à un degré étonnant dans le coeur du pêcheur acadien. Celui-ci apprécie sincèrement la moindre chose faite dans son intérêt, et conséquemment les actions d'importance reçoivent une gratitude profonde et inaltérable.

De plus, comme je l'ai déjà dit, le Rév. Père Allard ne craignait plus l'influence de Robert Young dans sa paroisse, et il avait aussi apprécié autant, et plus peut-être que tout autre, mon dévouement aux intérêts des pêcheurs dont l'industrie avait tant profité, et de mon travail dans les intérêts du collège de Caraquet, et de l'éducation en général pour laquelle une nouvelle émulation dans le comté avait été inspirée, grâce à mon journal, et il me rendait une généreuse justice dans ses paroles à ses paroissiens qui allaient le consulter sur les événements politiques. Caraquet devait le jour du vote prendre sa place au premier rang du Libéralisme économique dans Gloucester, et, exprimant sa reconnaissance et son appréciation du passé, commander de nouveaux développements pour l'avenir en me donnant un surcroit de force auprès du gouvernement. Le fait est que j'avais déjà en préparation de grands projets, et pour les pêcheurs et pour le commerce en général, dont l'exécution était bien certaine avant longtemps. Dans l'hiver précédent, à ma demande, les ingénieurs avaient fait tous les sondages du chenal de Caraquet, dans le but de construire un quai en eau profonde pour la navigation des gros bâtiments dans l'intérêt de l'industrie du bois, et qui devait en même temps fournir toute accomodation possible pour les nombreux pêcheurs de ce grand district.

Si mon travail n'avait encore donné tous les résultats voulus, c'est que le temps n'avait pas permis le parachèvement de mes travaux qui ne pouvaient encore rendre au complet les services qu'ils étaient destinés à produire. Quelques jours avant le vote, une tempête

Tracadie un autre subside de $3,200 ce qui en tout payait à peu près les frais de cette construction. De plus, à la résignation de M. Veniot, par mon entremise et mon intercession auprès de mes amis libéraux, son associé, le demi-frère du Sénateur Burns, avait été élu par acclamation, et son élection aurait été bien en danger si j'avais encouragé une contestation.

L'heure arrivée, M. Burns tenta de résigner son siège à la Législature pour me faire opposition; ses amis les plus sages dans le bas du comté lui firent comprendre que la chose était trop dangereuse, et que si quelqu'un pouvait avoir une chance c'était le député actuel M. Blanchard qui seul pouvait m'enlever le gros vote de Caraquet. Mais la mentalité des électeurs de Caraquet avait changé durant les quatre dernières années. Il n'y avait plus d'appel aux préjugés, ni contre M. Young, ce qui à la dernière heure avait dans les élections précédentes bouleversé l'esprit public. De plus, la classe de pêcheurs de tout le bas du comté avait apprécié les bienfaits de mon travail à leur égard, qui leur avait épargné tant de misère et tant de danger, et de perte de temps. Ils connaissaient mon programme, mes ambitions, et tout ce que cela devait leur procurer encore dans le cours de quelques années. Si la reconnaissance et la générosité sont innées dans le coeur acadien, il l'est à un degré étonnant dans le coeur du pêcheur acadien. Celui-ci apprécie sincèrement la moindre chose faite dans son intérêt, et conséquemment les actions d'importance reçoivent une gratitude profonde et inaltérable.

De plus, comme je l'ai déjà dit, le Rév. Père Allard ne craignait plus l'influence de Robert Young dans sa paroisse, et il avait aussi appréçié autant, et plus peut-être que tout autre, mon dévouement aux intérêts des pêcheurs dont l'industrie avait tant profité, et de mon travail dans les intérêts du collège de Caraquet, et de l'éducation en général pour laquelle une nouvelle émulation dans le comté avait été inspirée, grâce à mon journal, et il me rendait une généreuse justice dans ses paroles à ses paroissiens qui allaient le consulter sur les événements politiques. Caraquet devait le jour du vote prendre sa place au premier rang du Libéralisme économique dans Gloucester, et, exprimant sa reconnaissance et son appréciation du passé, commander de nouveaux développements pour l'avenir en me donnant un surcroit de force auprès du gouvernement. Le fait est que j'avais déjà en préparation de grands projets, et pour les pêcheurs et pour le commerce en général, dont l'exécution était bien certaine avant longtemps. Dans l'hiver précédent, à ma demande, les ingénieurs avaient fait tous les sondages du chenal de Caraquet, dans le but de construire un quai en eau profonde pour la navigation des gros bâtiments dans l'intérêt de l'industrie du bois, et qui devait en même temps fournir toute accomodation possible pour les nombreux pêcheurs de ce grand district.

Si mon travail n'avait encore donné tous les résultats voulus, c'est que le temps n'avait pas permis le parachèvement de mes travaux qui ne pouvaient encore rendre au complet les services qu'ils étaient destinés à produire. Quelques jours avant le vote, une tempête

des plus terribles se leva sur tout le golfe St-Laurent, et les côtes du Nouveau-Brunswick et de la Gaspésie. Au moins une dizaine de goélettes de pêcheurs firent naufrage entre les bancs de pêche et la côte de l'Ile de Shippigan. Cette tempête enleva la vie à 38 de nos pêcheurs les plus forts et les plus braves, mais dont les vaisseaux n'avaient pu résister à la voracité de la mer. C'était une affreuse affliction pour autant de familles, et le deuil régnait non seulement dans la paroisse de Caraquet, mais dans tout le comté. Pour moi, c'était un chagrin plus vif que pour tout autre, car je connaissais personnellement chacun des disparus, et toutes leurs familles se comptaient parmi mes plus zélés et mes plus chers amis. Ah! me disais-je, et on le disait tous, s'il m'avait été donné de commencer mon travail quelques années plus tôt, la moitié de ces désastres et de ces pertes de vie humaines auraient été épargnés.

Je devais nécessairement profiter de cette catastrophe dans mon comté pour presser davantage le parachèvement de mes améliorations aux hâvres, non seulement pour la navigation à l'intérieur, mais aussi pour les accès à la côte par l'amélioration du système de phares qui n'était pas d'une valeur et d'une force suffisante pour l'approche des bateaux vers les hâvres.

Enfin, le jour du vote arriva et la paroisse de Caraquet me donna une grande majorité, surtout dans les districts des pêcheurs, au-dessus de M. Blanchard, leur co-paroissien. Bientôt on apprit que j'étais élu par une majorité de 996 contre M. Blanchard, qui en 1896 m'avait battu par une majorité de 807, un renversement au-delà de 1800 votes en ma faveur.

Elu enfin en 1900!

BRILLANTE VICTOIRE

Mon élection fut la plus éclatante, la plus réjouissante qui eut jamais lieu dans Gloucester. Tous les succès précédents depuis la Confédération avaient été dus, comme on le sait, aux excès de menaces de la part des gros intérêts, et une telle victoire jetait la consternation dans le coeur du parti défait sans réjouir absolument le parti victorieux, occupé à l'instant à compter ses dépenses et recevoir les comptes venant de toutes parts. Elles avaient toutes été des victoires bien coûteuses. La mienne était la victoire de la masse du peuple, du travaillant, du fermier, du pêcheur, qui voyaient dans mon élection non seulement le fruit de leur travail et de leur persistance, mais surtout l'accomplissement de leurs espérances pour l'avenir.

Le jour du vote j'étais au poll de St-Paul de Caraquet, le grand centre des pêcheurs de tout le comté. Ce district venait de me donner 75 pour cent du vote enregistré. Aussitôt le poll fermé, je dus adresser mes remerciements à la foule réunie, toute joyeuse. Chaque parole soulevait une acclamation. On me porta en triomphe à Caraquet,

centre où était le Bureau du Télégraphe, à l'Hôtel Duguay, dont le propriétaire était un des membres les plus actifs de notre Comité Central.

En arrivant, des rapports étaient déjà en nombre suffisant pour assurer ma victoire dans le comté, et bientôt nous arrivions tout près du mille de majorité. L'enthousiasme était à son comble, et nos vainqueurs n'avaient que de bonnes paroles pour les vaincus, les invitant à les joindre à l'avenir. C'était une attitude différente des vainqueurs d'autrefois.

Bientôt arriva la nouvelle de la victoire du parti Libéral dans tout le Dominion. C'est alors que les hourras se firent entendre à des milles de distance. Les quelques habitants de l'Ile de Caraquet entendaient suffisamment pour comprendre que l'on chantait la victoire de Turgeon et de Laurier. Et, aussitôt la victoire du parti connue, des bateaux furent bientôt lancés vers l'Ile, portant la nouvelle d'une manière plus certaine.

Immédiatement dans la soirée, il fut entendu entre le Comité de Caraquet et celui de Bathurst que je devais monter en triomphe jusqu'à Bathurst, et que dans certains districts désignés une nouvelle foule remplacerait celle qui devait s'en retourner. Le point de départ devait être de la maison de mon défunt ami M. Séraphin Albert, dont la fille, Agathe, héritière, avait épousé M. Séraphin Albert. Mon premier triomphe commençait à la maison qui avait été mon principal abri dans Caraquet, lors de mes premiers séjours dans cette belle paroisse. Déjà bien des souvenirs se réveillaient dans ma mémoire, surtout celui du pêcheur acadien où là seul se trouve tant de générosité et tant de gratitude envers qui s'intéresse à son sort, afin de lui rendre l'existence plus facile, surtout lorsque l'on connait les difficultés de vivre qu'il rencontrait à cette époque déjà si reculée.

Partant de là, à l'accompagnement de hourras palpitants pour Turgeon et Laurier, au-delà de 100 voitures, il n'y avait pas d'autos alors, m'accompagnèrent sur toute la route, et presque à chaque porte je recevais les saluts, les acclamations des familles qui n'avaient pu se joindre à cette immense procession.

Vers quatre ou cinq heures nous arrivions à la Grande Anse, à la maison de M. Ubalde Landry, le premier, avec les amis de Petit Rocher, le plus brave, le plus généreux, qui depuis un quart de siècle n'avait cessé de verser sur moi toute la générosité du vrai coeur acadien dans un travail constant et une énergie inébranlable qu'il avait su imprégner dans le coeur de ses enfants, et, surtout de son fils Joseph, qui, depuis, a constamment déployé pour moi la générosité et la fidélité de son père en toute occasion. La maison de M. Ubalde Landry fut de tout temps le rendez-vous de mes premiers amis de cet endroit, et sa généreuse hospitalité ne manqua jamais. Tous les amis de la paroisse se réunirent dans la soirée, qui fut une des plus agréables de ma carrière.

Le lendemain, c'était au tour de ces braves citoyens de me porter en triomphe encore jusqu'à Stonehaven, où je rencontrai mes

électeurs anglais, dont j'ai déjà parlé, pour ensuite monter à bord du train du Chemin de Fer de Caraquet qui devait me conduire en peu d'instants à Bathurst, une distance de 18 milles.

Mon arrivée à Bathurst fut une nouvelle surprise pour moi. Il y avait une foule énorme à la gare, tout le monde de la ville et des environs étaient là à vrai dire. En descendant du train, un terrible hourra se fit entendre. J'en fus non seulement ému, mais tout transporté. On me conduisit à la ville, près de la Bâtisse Publique, où je dus adresser la parole à la foule, ainsi que M. Veniot et une couple d'autres amis.

Le jour de la déclaration, je dus me rendre immédiatement à Petit Rocher où mes vieux amis avaient préparé un banquet. Une cinquantaine de voitures étaient venues me rencontrer à Bathurst et sur la route ce fut une constante ovation. Le banquet avait lieu dans la maison de M. Jérôme H. Comeau, héritier du Révérend Père Robert, qui avait prédit mon retour de New York, et mon élection pour le reste de mes jours

Le banquet était présidé par M. Jérôme Boudreau, instituteur à l'Ecole Supérieure (High School) de Petit Rocher. M. Boudreau, comme je l'ai déjà dit, avait été le premier à m'assurer sa sympathie et son dévouement en arrivant au Nouveau-Brunswick, et son appui m'assurait à l'instant celui de toute la paroisse. C'est lui qui à toute occasion encourageait les Acadiens de Petit Rocher et de tout le comté de se tenir à mes côtés dans le plus grand intérêt général. Nous devions réussir enfin, et mon succès devait amener une ère de prospérité pour la masse du peuple dans le comté.

Comme Président, M. Jérôme Boudreau me présenta à l'assemblée avec de magnifiques remarques sur le passé, et de magnifiques expressions de confiance pour un avenir utile à tous. Il parlait avec précision et ses paroles plaisaient toujours au coeur.

Dans mon adresse, je parlais à des amis dont le grand nombre avait déjà vécu avec moi et pour moi depuis 29 années, et à qui je devais tout ce que je possédais, car sans les amis de Petit Rocher je n'aurais jamais pu arriver à mon but. Je dois mon succès, tout humble qu'il soit, surtout à ces amis, qui de tout temps m'inspiraient le courage nécessaire pour supporter tant de défaites et tant de déboires de toutes sortes. Aussi, mes paroles étaient-elles reçues avec joie et appréciation.

M. Veniot était présent et dut lui aussi adresser la parole, ce qu'il fit avec sa force ordinaire, promettant une ère nouvelle pour tout le comté.

Un autre bon ami de Petit-Rocher, qui nous fut enlevé cinq à six ans plus tard, sans être bien âgé, dut aussi adresser la parole, c'était M. Fabien Frenette, élevé dans le temps où l'éducation était bien négligée pour les Acadiens et n'avait reçu aucune instruction. Mais sa famille devait de toute nécessité lire pour lui non seulement les nouvelles politiques, mais tout ce qui était instructif tant pour la Patrie que pour la Religion. Il parlait avec une facilité merveilleuse et un

étranger qui l'aurait entendu aurait cru recevoir des instructions d'un homme de bonne éducation.

Ce banquet ne fut pas le seul qu'on me donnât à Petit Rocher.

Retournant à ma demeure le lendemain, alors que mes enfants étaient encore tous autour de moi, je trouvai constamment tout l'ouvrage que je pouvais faire avec mon journal, et mon travail pour le comté. Ayant à recevoir une foule d'amis chaque jour, il me fallait souvent travailler la nuit pour compléter mon ouvrage, et souvent jusqu'à une heure avancée. Mais plus je travaillais, plus j'étais heureux, car mon travail produisait toujours certains résultats.

MA PREMIERE SESSION AUX COMMUNES

A part mon ambition pour le bien-être du comté de Gloucester, j'étais également désireux de suivre la politique libérale de Sir Wilfrid dans les développements des intérêts du Canada, cette politique surtout de réduction du tarif sur les nécessités de la vie pour le peuple. Cela avait été mon point de vue de tout temps. C'était une question que j'avais aussi étudiée pendant mon séjour aux Etats-Unis, dans la grande ville de New York. Tous les Américains n'étaient pas protectionnistes dans le temps et pendant mon séjour le Président, M. Cleveland, démocrate, dont la politique était pour un bas tarif, avait été élu deux fois. C'est-à-dire que pendant huit ans, les Etats-Unis avaient été soumis à la doctrine économique de Sir Wilfrid Laurier au Canada.

Je me tenais toujours prêt à exprimer mes principes si je devais nécesairement parler en Chambre. Suivant quelques entrevues que j'avais eues avec M. Laurier, il savait qu'il pouvait compter sur moi.

En attendant la session, ce qui me restait à faire c'était de préparer les ingénieurs des départements des Travaux Publics, de la Marine et des Pêcheries surtout, à faire les études et les expériences nécessaires des travaux et des améliorations que j'avais en vue afin que leurs rapports puissent être considérés par les Ministres des départements respectifs afin d'en rendre l'acceptation possible par le gouvernement.

Chacun des travaux que je suggérais était très coûteux, mais aussi les services qu'ils devaient rendre étaient pour ainsi dire inappréciables. Ils devaient non seulement conserver l'industrie de la pêche dans le comté, mais lui donner un nouvel élan qui aurait pour résultat de retenir la jeunesse acadienne au pays, en augmentant le rendement des produits de la mer de trois et quatre cents pour cent par année, augmenter le nombre de vaisseaux de pêche de 150 à trois cents dans le cours de quelques années. Ils donneraient l'aisance aux familles de ces hardis navigateurs qui jusqu'alors avaient toujours été endettés aux marchands, les sortiraient de leurs dettes, et leur aideraient à faire instruire leurs enfants dans les collèges et les couvents, et enfin, leur permettraient à l'automne de faire même des économies.

Les pêcheurs devaient devenir la classe la plus prospère non seulement du comté de Gloucester, mais de toutes les Provinces Maritimes. Elle avait aidé aux fermiers par l'accroissement de la population dans la prospérité.

Je projetais un quai en eau profonde à Caraquet qui abriterait les gros bâtiments d'outremer venant chercher le bois des moulins de Burnsville et de Tracadie, tout en donnant les plus grandes facilités aux pêcheurs du haut de Caraquet.

C'était un estimé de $60,000 à $70,000 à part le creusage dans le chenal pour l'établir à 22 pieds à marée basse jusqu'au quai.

J'avais aussi en vue un quai sur l'ile de Miscou, encore sans la moindre protection. Pour cela il fallait $20,000.

Un quai au village de Shippigan était aussi indispensable et cela nécessitait encore un autre $20,000 pour le commencer. On devait y construire un prolongement quelques années plus tard.

De plus, la population de Petit Rocher demandait un brise-lames, construction propre à protéger la navigation de cette côte, tout en fournissant un hâvre pour les bateaux de pêche qui augmentaient dans le district et qui étaient sans aucune protection. C'était un hâvre à eau profonde et l'estimé de cette construction se montait dans les cinquante à soixante mille piastres.

Inutile de dire que quand j'allais interviewer le Ministre d'un département, avec son sous-ministre, ses ingénieurs et autres officiers, je devais faire provision d'amabilité et de fermeté en même temps.

Toutefois les choses n'allaient pas trop mal, et dès la première session, j'obtenais un vote pour la construction du quai à Caraquet de $60,000 qui nécessitait tout le dragage dont je viens de parler. Les autres travaux déjà commencés continuaient toujours, et tout allait bien.

A la Chambre des Communes, je me trouvais assez à l'aise malgré tout, ayant fait la connaissance de la plupart des ministres et ayant souvent assisté, dans les galeries, aux délibérations de la Chambre, parfois très importantes. Je ne me trouvais donc pas tout à fait étranger.

J'avais à mes côtés mes deux meilleurs et plus intimes amis: l'hon. O. J. LeBlanc de Kent et M. James Reid de Restigouche, tous deux beaucoup plus âgés que moi et possédant chacun un grand prestige dans leur comté respectif. Leur amitié et l'intérêt qu'ils me portaient croissaient de jour en jour. Nous travaillions tous dans le même esprit. Nous nous aidions les uns les autres. Tous deux sont allés depuis plusieurs années jouir de leur récompense dans un monde meilleur. L'hon. M. LeBlanc se retira de la lutte à l'élection de 1911, à mon grand regret ,car il aurait été élu de nouveau comme dans les années passées et sa retraite fut la perte du comté de Kent pour le parti libéral. C'est alors que M. Robidoux, fils de l'Editeur-Propriétaire du "Moniteur-Acadien" fut élu. C'était un jeune avocat de talent, plein de dignité, mais il fut battu à l'élection de 1917 par M. Auguste Léger qui représenta le comté jusqu'à l'automne de

1923, enlevé brusquement par une courte maladie.

Au cours de ma première session de 1901, je dus me lever en Chambre pour accomplir mon devoir comme représentant du grand et important comté de Gloucester.

Enfin, mes débuts eurent lieu à l'occasion du débat sur le budget qui établissait la politique du parti libéral pour l'avenir. Le budget devait être présenté par l'hon. W. S. Fielding, Ministre des Finances, qui s'est révélé un des plus grands hommes du pays, un orateur remarquable et entraînant, le ministre des Finances le plus distingué de tout le Canada, qui a prononcé dix-sept discours de budget dans le cours de sa carrière, et dont les services utiles ont été enlevés au Canada par la perte complète de la vue, bien qu'il conserve encore toute sa lucidité d'esprit. Sa perte fut regrettée non seulement des membres du Parlement, mais aussi de toute la population du Canada. En reconnaissance de ses services au pays le parlement à la session de 1925 lui vota une pension de $10,000 par année pour le reste de ses jours. Le vote fut non-seulement unanime mais sanctionné avec enthousiasme par tous les membres de la Chambre, de tous les partis politiques.

Enfin, le jour arrivé, je dus me lever en Chambre. Après avoir donné mon appréciation de la politique libérale jusqu'à ce jour, et exprimé mon entière approbation du budget au Ministre des Finances, je fis un appel non seulement au gouvernement, mais au Parlement en faveur de nos pêcheurs de Caraquet, qui avaient tout récemment subi cette terrible catastrophe que j'ai déjà relatée et qui avaient besoin de plus de protection pour leurs travaux, destinés comme ils l'étaient à contribuer à la prospérité du pays et je fis connaître tout le mérite de leurs labeurs. Mon appel fut écouté avec attention et sympathie des deux côtés de la Chambre.

Sans doute, que l'exposé des misères de cette classe d'hommes dont je faisais ressortir les services que rendaient leur métier si nécessaire, et qui avait besoin de tant d'encouragement contribua largement à mon succès dans mon comté et aida beaucoup aussi aux autres députés qui représentaient des comtés où la pêche était une industrie.

Mes discours sur la politique fiscale furent toujours bien écoutés en Chambre durant toute ma carrière et ceux de mes dernières années à la Chambre des Communes furent souvent appréciés, et de la Chambre et de la presse libérale du pays, et toujours sans remarques désagréables de la part des journaux conservateurs qui, quoique différant d'opinion avec moi, exprimaient tout de même leur dissentiment avec respect.

J'avais fait mes débuts en anglais, ce qui était nécessaire pour moi venant d'une province anglaise et devant faire un appel à toute la Chambre.

L'année suivante, je prononçai aussi un discours sur le budget, et cette fois-ci en français. Mon exemple stimula l'ambition de plusieurs députés français de la Province de Québec qui ne parlant pas

la langue anglaise assez bien, prononcèrent des discours en français pendant la session.

Ce n'était pas tout. Pendant la session, je devais aussi tenir mon journal "Le Courrier des Provinces Maritimes", vivant et aussi intéressant que possible. De mon bureau à Ottawa, je transmettais par la poste des articles publiés à chaque semaine. Tous les articles de rédaction, les rapports de la Chambre et autres étaient tous de ma main ou de mon choix. Mon contremaître et imprimeur était M. Alex. G. Veniot, frère de l'hon. Pierre J. Veniot, qui voyait en même temps au personnel et aux petits faits divers locaux.

J'étais occupé durant la session du matin au soir, voyant à ma correspondance et aux comités durant la matinée, et le soir tard, souvent après la séance. J'avais la réputation d'être fidèle à mon poste, car je tenais à suivre les débats et être en mesure de donner toutes les explications demandées par mes électeurs durant l'année. De six heures du matin à minuit et plus tard, je travaillais toujours d'une manière ou d'une autre.

De retour chez moi, après la session, j'étais également tenu au travail soit pour le journal ou dans l'intérêt du comté.

Dans le cours de chaque été je parcourais chacune des paroisses du comté, voyant les amis, faisant des assemblées là où je le croyais nécessaire. J'étais toujours reçu chaleureusement et avec reconnaissance par la population en général. Les chefs conservateurs assistaient souvent à mes assemblées et ne proférèrent jamais une parole déplaisante. S'ils n'approuvaient pas ce que je disais, ils attendaient d'être de retour chez eux pour faire des remarques.

Les anneés passent vite dans des occupations aussi pressantes et aussi incessantes, et déjà l'année 1904 arrivait, et nous pouvions bien avoir des élections générales, les circonstances étant devenues un peu critiques à cause de la retraite de l'hon. M. Blair sur la question de la construction du Transcontinental de Winnipeg à Québec et de là à Moncton. Avant de commencer la construction de cette nouvelle voie ferroviaire, Sir Wilfrid désirait soumettre ce projet au peuple et la retraite du Ministre des Chemins de fer ajoutait encore à la sagesse de cette action.

Avant d'aller plus loin, je crois devoir dire à ceux qui liront ces pages que le motif principal de M. Blair n'était pas réellement son objection à la construction d'une nouvelle voie transcontinentale. Son opposition était contre certains détails de cette construction qui pour lui n'étaient pas acceptables, détails que l'hon. M. Fielding appréciait aussi fortement que M. Blair les considérait dangereux. Ne pouvant en venir à une entente, il dut se déclarer contre cette construction qu'il préférait voir retardée plutôt que de céder sur les points qu'il croyait essentiels.

Une année avant la présentation de cette mesure en Chambre, M. Blair, parlant à Vancouver, Colombie-Anglaise avait dit: "On dit que bientôt le Canada aura trois Transcontinentaux. Il n'y a pas de doute à cela, et pour moi ce temps ne peut arriver trop tôt".

Mais, pour M. Blair, son coeur était tout entier dans l'Intercolonial, qu'il avait prolongé jusqu'à Montréal, en avait fait une voie commerciale, dont l'amélioration excitait l'admiration du peuple en même temps que son légitime orgueil. Il voulait tout faire revenir à l'Intercolonial et au port de St-Jean, et pour cela il voulait arrêter le Transcontinental à Québec ou à la Chaudière et donner tout ce trafic de l'ouest à l'Intercolonial qu'il aurait amélioré suivant les besoins du trafic. Voilà quelle était l'ambition principale de M. Blair et il préféra se retirer du gouvernement, abandonner même Sir Wilfrid qu'il avait toujours admiré plus que tout autre. De son côté, l'hon. M. Fielding voulait faire partager cette augmentation d'exportation et d'importation avec le hâvre d'Halifax et la Nouvelle-Ecosse. Sir Wilfrid ne pouvait accéder à la jalouse ambition de M. Blair et ce dernier donna sa démission comme membre du gouvernement. Je puis dire avec certitude que M. Blair regretta bientôt son action hâtive, et j'irai même jusqu'à dire que son chagrin fut si profond qu'il hâta son trépas. Il avait pratiquement admis son erreur lorsque, en 1906, à une convention libérale à St-Jean, il déclarait son retour au parti libéral et s'engageait à appuyer Sir Wilfrid à l'avenir comme il l'avait fait dans le passé. Malheureusement il nous fut enlevé au temps où il aurait pu nous devenir utile de nouveau.

Tel fut le motif principal de la démission de M. Blair. J'irai même jusqu'à dire qu'il est même probable que si M. Laurier eût voulu, ou plutôt s'il eût pu arrêter la route à Grand Falls et l'amener directement à St-Jean sans se rendre à Moncton, il est probable que M. Blair serait resté à son poste. C'était son ambition pour l'Intercolonial et St-Jean qui l'avait poussé à cette extrémité.

Je reviens à mon comté. Il me fallait réussir dans mes autres projets et me fallait obtenir à cette session de 1904 des subsides pour un quai à Miscou, un autre à Shippigan et un brise-lames à Petit Rocher, comme je l'ai déjà expliqué. Je ne laissais pas passer un seul jour sans voir certains ministres et enfin un jour, avant la publication des crédits supplémentaires, je rencontrai Sir Charles Fitzpatrick, alors ministre de la Justice que j'avais intéressé à mes projets; il me souffla à l'oreille: "Vos trois quais sont assurés".

PROTECTION DE LA PECHE AU SAUMON

La pêche au saumon dans le comté de Gloucester était et est encore une industrie importante sur les côtes du comté et jusque dans le comté de Restigouche.

En même temps c'est une pêche qui demande beaucoup de protection pour sa préservation. La saison de pêche ne peut durer que pendant une bien courte partie de l'année, et durant cette saison les portes d'entrée des seines doivent être fermées le samedi soir jusqu'au lundi matin, afin d'éviter une pêche désastreuse, et permettre au poisson de monter les rivières où il peut éclore ses oeufs dans la tranquillité et en toute sécurité.

Sir Pierre-A. Landry, Juge en Chef
Nouveau-Brunswick

En même temps la pêche à l'hameçon est soumise dans les rivières à de sévères règlements et à une taxe assez élevée que les **sportsmen** paient avec plaisir. Ils viennent en grand nombre de l'Ontario et des Etats-Unis. Ces étrangers sont jaloux des pêcheurs de la côte et ils paient des agents qui cherchent à les trouver en faute autant que possible. Ils se plaignent surtout que les pêcheurs ne fermaient pas leurs seines le samedi soir et en 1904 ils déposèrent une plainte devant le juge stipendiaire, M. John E. O'Brien qui, sur la déposition des agents des licences, les condamna tous à une forte amende, ce qui signifiait la ruine pour ces pêcheurs qui à chaque instant étaient menacés d'être de nouveau condamnés. Car toute cette côte du Nord du Nouveau Brunswick est exposée aux vents de toutes parts pour bien dire, et lorsque le vent souffle fortement le samedi, il est impossible aux pêcheurs de lever leurs attrappes.

Les pêcheurs des rivières n'avaient aucune sympathie pour les pêcheurs de la côte et exigeaient malgré tout l'observance du règlement.

Ces pêcheurs n'avaient pas les moyens d'en appeler de ce jugement à la Cour Suprême.

Les officiers de pêche du gouvernement avaient leurs explications et leurs mémoires des journées où il était impossible aux pêcheurs de s'exposer au danger, et à la perte de leurs seines.

Après sérieuse considération, le Ministre des Pêcheries, l'hon. Raymond Préfontaine, appuyé par l'officier en chef de cette branche du département des Pêcheries, R. N. Venning, décidèrent sur ma demande d'en appeler aux frais du département à la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick qui renversa le jugement du magistrat local et ces pêcheurs furent exemptés du paiement de leurs amendes. MM. N. A. Landry et J. P. Byrne, tous deux avocats de Bathurst, représentaient le Ministre des Pêcheries à la Cour Suprême de Frédéricton.

Je tiens à dire que ces pêcheurs, tous Anglais et Ecossais, m'ont toujours témoigné une sincère reconnaissance ,et m'ont toujours favorisé de leur vote depuis cette date. Et, j'irais plus loin: ces mêmes hommes ont voté à la dernière élection pour mon successeur, M. Robichaud, par reconnaissance pour le passé.

ELU UNE SECONDE FOIS — 1904.

L'enthousiasme était bien aussi chaleureux qu'en 1900, mais le temps des triomphes était passé à bien dire, et l'avenir était assuré pour longtemps.

Pendant ces années de travail, j'avais à voir aussi au soin de la famille, dont l'éducation domestique aussi bien que littéraire était laissée à moi seul, depuis la disparition de la mère, qui avait été la plus aimante et la plus dévoué des mères, si une mère peut l'emporter sur une autre. Elle avait vécu pour ses enfants; les peines et les sacrifices ne comptaient pas pour elle, s'ils devaient contribuer à l'avancement, au bonheur, à la prospérité des enfants plus tard.

Elle avait traversé toute cette période de sacrifices lorsque les enfants, encore jeunes, demandaient toute son attention, son travail et ses soins. Elle avait subi les peines de toutes mes défaites politiques, et les difficultés qui s'en suivaient, et au moment où elle commençait à jouir de la vie, alors que l'avenir était assuré, elle nous était enlevée pour un monde meilleur il est vrai, mais avant tout de même d'avoir vu la réalisation de ses rêves pour une carrière qu'elle ambitionnait pour les enfants autant et peut-être plus que pour moi-même. Elle désirait mon succès, parce qu'à ses yeux il devait assurer l'avenir des enfants. Les femmes qui l'avaient bien connue, l'avaient aussi appréciée: "Ce sont les prières de votre femme au ciel qui ont gagné votre élection"., plusieurs me disaient.

Toujours impressionné par ses remarques et par ses désirs, je n'aurais pu négliger l'éducation des enfants, lors même que mon ambition n'aurait pas égalé la sienne.

Pendant toutes ces années, Alphonse, notre fils aîné, avait continué ses études à Lévis, Qué., était devenu Bachelier ès-arts de l'Université Laval et dans l'automne de 1902, fut admis au Barreau, après les examens nécessaires à Frédéricton. Il était déjà marié, ayant épousé Gertrude Boudreau, fille de M. Jérôme Boudreau, de Petit Rocher, mon premier ami comme je l'ai dit à diverses reprises. A cette date il y avait peu d'avenir pour un jeune avocat français dans le Nouveau-Brunswick. Je consultai plusieurs de mes collègues à la Chambres des Communes, entre autres Sir Charles Fitzpatrick, alors Ministre de la Justice. Après avoir expliqué à Sir Charles mes vues et mon ambition, ainsi que les succès de mon fils au collège, et ses examens devant le Barreau du Nouveau Brunswick, il me dit: "Faites le venir ici, je le verrai, et ensuite je vous ferai mes suggestions". Mon fils arriva bientôt, je le présentai à Sir Charles Fitzpatrick qui le garda avec lui, à sa chambre pendant plus d'une heure, et vint me dire ensuite: "Envoyez le à Prince Albert. Nous avons besoin d'un avocat bilingue à cet endroit. Il réussira là-bas". Ceci fut fait immédiatement. Mon fils retourna à Bathurst ,se prépara pour le voyage et au mois de mars 1903, partait pour la Saskatchewan avec les meilleures recommandations du député de Prince Albert, M. Davies, qui plus tard fut nommé sénateur. Sa femme avec leur seule enfant alors, Alice, alla le rejoindre au mois de septembre.

Ainsi j'avais pu acomplir le principal désir de ma femme, celui d'avoir bien soin d'Alphonse "destiné, me disait-elle, à une haute position au Canada". Telles étaient ses dernières paroles, souvent répétées, et il me semble que je dois à sa mémoire de les écrire.

Mon fils obtint un vif succès sous tous les rapports. Je dois dire qu'il fut accueilli avec sympathie par la population de Prince Albert, par la population anglaise aussi bien que par la population française du district.

Il fut très heureux à sa première cause, une cause importante devant la Cour Suprême pour laquelle M. Lamont était l'avocat de l'autre partie. Le lendemain M. Lamont allait lui offrir une asso-

ciation, ce qu'il accepta à l'instant et leurs affaires devinrent très prospères.

Mon fils prit une part active à la première élection provinciale de la Province de la Saskatchewan en 1905 dans diverses parties de la Province alors que son associé se faisait élire Procureur-Général dans ce district de Prince-Albert.

Deux ans plus tard, M. Lamont fut nommé juge de la Cour Suprême de la Province, et l'hon. Walter Scott qui avait rencontré mon fils dans les grandes assemblées durant l'élection de 1905, et surtout à celle de Saskatoon, alla le trouver à son bureau à Prince-Albert pour lui dire tout simplement: "Je viens vous chercher pour être mon Procureur Général".

Il avait dû prendre une forte résolution avant d'aller le trouver. Mon fils avait bien entendu des rumeurs où son nom était mentionné, mais ne s'attendait nullement à une décision si prompte et si forte de la part du Premier-Ministre. Il s'attendait même que sa jeunesse serait un obstacle et déconcerterait l'hon. Walter Scott. Il avait ce jour-là trente ans et trois mois.

Après une assez longue entrevue, mon fils accepta et dès le lendemain allait se faire assermenter comme Procureur Général de la Saskatchewan. Il fut élu par une bonne majorité dans ce district malgré toutes les forces du parti conservateur. Sa carrière est bien connue aujourd'hui. Il a été Procureur Général de cette Province pendant tout près de quinze années alors qu'il fut élevé au Banc de la Cour d'Appel de la Saskatchewan, où il trouvait comme Juge en chef de cette Cour. l'hon. M. Haultain, ancien Premier Ministre des Territoires du Nord Ouest et chef d'Opposition pour le parti conservateur jusqu'à 1912 alors qu'il fut nommé juge en Chef de cette cour la plus élevée de la Province. Je crois devoir dire que le juge Haultain avait lui-même recommandé mon fils au gouvernement conservateur d'Ottawa par l'entremise de l'Hon. Sénateur Calder qui avait été son collègue pendant dix années dans le gouvernement de l'hon. Walter Scott.

Mon fils fut reconnu comme étant le plus jeune ministre, membre de la Couronne jamais nommé au Canada, il avait trente ans.

Après l'élection de 1904, je décidai de faire un voyage dans l'ouest et m'assurer sur les lieux des perspectives d'avenir pour mon fils aîné. Je dus arrêter un soir tard et passer la nuit à Régina. C'est alors que j'eus ma première expérience de la température des Prairies qui tenait le thermomètre bien bas. Il soufflait une forte brise qui aggravait le malaise. Le lendemain je prenais le train du nord pour Prince Albert. Le firmament était devenu plus clair et la température bien que froide était plus endurable.

Sur le train, j'avais remarqué un homme d'une haute stature qui jetait fréquemment les regards sur moi. Je descendis du wagon à une station où le train était retenu. Pendant mon absence, cet étranger avait vu mon nom sur mon porte-manteau. Il s'approcha de moi, en me disant: "N'êtes-vous pas le père du jeune avocat Turgeon à Prince-Albert?"

—"Précisément, lui répondis-je, et j'ai hâte de voir comment il s'arrange dans ce pays étranger". — "Ne soyez pas inquiet de lui, dit-il, ni de son avenir. Il s'est déjà assuré un grand succès dans cette province".

Ces bonnes paroles me réconfortèrent beaucoup. Cet homme était le Dr Monro de Saskatoon. Il avait entendu mon fils plaider.

A mesure que j'approchais du but de mon voyage, je devenais plus joyeux et plus heureux. J'avais hâte de revoir mon fils, sa femme et leur petite fille Alice, que j'avais tant aimée lorsqu'elle était avec nous à Bathurst.

Je débarquais du train à Prince-Albert au moment où les cloches appelaient les citoyens catholiques à la messe de Minuit.

Plus que content de revoir mes enfants, je passai plus de deux semaines avec eux et fis la connaissance d'un grand nombre de citoyens, de M. Lamont et de sa famille et je fus traité comme un frère par tout le monde. Je pus aussi me convaincre de la sympathie dont mon fils était l'objet dans toute la ville et les environs, parmi les hommes d'affaires comme parmi le peuple, et surtout les jeunes gens ne cessaient d'exprimer leur confiance en lui. Inutile de dire que je revins chez moi content et heureux.

Etant seul encore, dans le temps, mes deux jeunes fils Joseph et Charles devaient rester au collège durant les vacances de Noël et du Jour de l'An. Sacrifices qu'ils firent avec générosité. L'été suivant ce fut leur tour d'aller passer leurs vacances avec leur frère ainé en Saskatchewan, vacances qu'ils ont beaucoup appréciées. Alphonse garda avec lui son jeune frère Charles, sur l'avis des médecins que le climat lui permettrait de prendre des nouvelles forces, ce dont il avait grandement besoin. Il resta là-bas toute l'année et revint ensuite suivre ses cours de philosophie à Québec.

Durant ces années j'avais aussi établi mon deuxième fils Jacques Gray d'une manière assez rassurante connaissant son énergie pour "faire son chemin" comme on disait alors, dans le monde. Je n'avais pas eu les moyens pécuniaires pour lui faire suivre un cours universitaire en même temps que son frère, mais avec son activité il devait se suffire à lui-même. Il avait étudié sérieusement au "High School" de Bathurst. En 1901, je réussis à le faire entrer au Bureau du Recensement et après cet ouvrage terminé, au Ministère des Chemins de fer, alors que M. J. M. Butler était sous-ministre et Ingénieur en Chef. Il était bien considéré de tous. Il était très fidèle à son ouvrage et à ses devoirs. Il employa ses loisirs de la soirée et des jours de congé à l'étude de la littérature, de la philosophie, qu'il n'avait pu faire à la maison prenant des leçons privées de différents professeurs d'alors à Ottawa. Il ne tenait pas à rester dans le Service civil. Il préférait se confier à son énergie et à son travail. En 1906, il décida de quitter le Service et d'aller tenter fortune dans l'Ouest lui aussi. Son frère aîné avait déjà bien réussi dans la Saskatchewan, mais il ne voulait pas exposer son frère à être peut-être obligé de faire des concessions en sa faveur dans le cas où il ne pourrait réussir promptement.

Il choisit l'Alberta pour son champ d'action. Il avait choisi avant son départ la carrière d'agent d'assurance qui paraissait lui promettre un succès suffisant pour commencer. Il s'occupait aussi et de plus en plus de vente de terrains, la principale spéculation du jour dans ces nouvelles Provinces. Il ne voulut pas choisir la grande ville d'Edmonton pour ses premières épreuves. Il préféra choisir une petite ville ou village où le développement serait rapide durant cette ère d'épanouissement sans précédent. Il choisit un petit endroit sur une nouvelle ligne de chemin de fer du Pacifique qui devait être un centre de division de cette grande voie ferrée, qui, il lui semblait devait attirer beaucoup de colons et d'immigrants. Il s'établit à Hardisty, comté de Ribstone, où vinrent s'établir des centaines de familles d'Angleterre qu'il aida de toute manière et dont il gagna le coeur comme j'avais gagné le coeur de mes Acadiens de Gloucester. Il réussit aussitôt dans ses affaires et dès l'année 1913, ce nouveau comté tout anglais, ne comptant pas quarante électeurs catholiques l'élisait avec une grande majorité, comme libéral, contre un riche candidat anglais conservateur. Il fut réélu à l'élection suivante par acclamation, alors qu'il était engagé pendant la guerre au Canada, en Angleterre et en France.

En l'année 1921, le parti des Fermiers devait enlever toute cette Province, et les fermiers seuls habitants de cette division, lui offrirent l'élection par acclamation s'il voulait joindre leur union. Il refusa carrément, incapable, disait-il, d'abandonner le parti libéral. A sa réponse on lui dit: "Nous le regrettons, mais nous ne pourrons pas voter pour vous". Naturellement, il fut battu, ayant malgré tout obtenu un tiers des votes, qui lui fut donné par considération personnelle. Le parti des fermiers, lui avait même promis un portefeuille dans leur gouvernement s'il s'associait à eux. Il refusa tout plutôt que de quitter le parti libéral.

Au moment où j'écris et depuis 1912, il est organisateur en chef du parti libéral pour l'Alberta et la Colombie Anglaise avec résidence à Vancouver.

En 1909, il avait marié Emma Boudreau, fille de M. Jérôme Boudreau, de Petit Rocher: les deux frères étaient mariés aux deux soeurs. Ces liens si étroits joints à l'affection fraternelle très tendre ont depuis 1871 tenu les deux familles unies comme une seule.

M. Jérôme Boudreau est décédé le 23 janvier 1924 à l'âge de 84 ans. Madame Boudreau vit encore; elle est en bonne santé et en possession de toutes ses facultés, elle est âgée de 83 ans.

Durant la même période, ma fille Bessie, ma seule fille, épousa M. Thomas M. Kenny, fils d'un de nos cultivateurs les plus distingués, et peu de temps après furent tous deux aussi pris de la fièvre de l'Ouest et ils allèrent s'établir dans la Saskatchewan. Bon comptable, mon gendre fut à l'instant employé comme tel dans une banque et il devenait en peu de temps, gérant de la branche de Viscount, où il demeura jusqu'à l'année 1915, alors qu'il se livra à l'agriculture, ayant eu assez de prévoyance pour s'acquérir plusieurs terrains dans les environs, d'une année à l'autre et il réussit vraiment avec merveille. Après la

guerre il vendit une partie de ses terres et acheta un établissement de commerce à Warman, Saskatchewan à une douzaine de milles de Saskatoon où il a fait et fait encore de bonnes affaires.

Il me restait encore mes deux jeunes garçons Joseph et Charles. Leur mère m'avait toujours dit que je n'aurais pas de misère avec eux, qu'ils étaient et seraient toujours de bons enfants. En effet, ces deux hommes n'ont jamais respiré un moment qu'avec l'espoir de faire le bien. Dès l'ouverture du collège à Caraquet, en 1900, je les plaçai dans cette institution.

L'ainé des deux, Joseph se fit prêtre Eudiste à la fin de son cours de philosophie. Il fut transféré au Grand Séminaire d'Halifax où il demeura jusqu'à son ordination en 1910. Il fut alors renvoyé au collège de Caraquet pour l'enseignement de l'Anglais qu'il connaissait parfaitement, et mieux que les autres jeunes élèves. Sa mère étant anglaise. Malheureusement, sous le climat humide d'Halifax, il contracta une maladie rhumatismale désastreuse qui le faisait souffrir énormément et le rendait impuissant de toute manière. Je le fis transporter dans la Province de l'Alberta chez son frère Gray où le climat plus sec et le ciel serein devaient sinon le guérir, lui donner une nouvelle vigueur. Mais la communauté alors le manda à une de ses missions dans le Dakota-sud, même climat et même meilleur, disait-on. Il avait certainement acquis un peu de force qui lui permettait d'agir assez facilement. Pendant près de neuf années il a pu rendre de grands services à la population catholique des Missions de Dakota, et surtout à Wessington Springs, où à la retraite de la Communauté des Eudistes, il fut retenu par l'Evêque du diocèse comme curé. Il se faisait respecter par la population protestante et les ministres protestants comme par les catholiques, et à ma viste en 1920, je m'étais bien convaincu qu'il avait devant lui une vie heureuse et utile au milieu de ces bons américains. Mais la Providence en décida autrement, deux ans plus tard, il fut frappé d'une attaque de paralysie très pénible et des plus dangereuses. Son frère ainé alla lui faire visite et le trouva en tel danger qu'il s'entendit avec l'évêque du diocèse pour l'amener chez lui à Prince Albert où il pourrait avoir tous les médecins et les soins nécessaires. Il a fait beaucoup de progrès mais sa santé est loin d'être réjouissante. Il souffre constamment et ne peut pas se tenir sur ses jambes. Plus tard, il prit refuge chez son autre frère Gray, à Vancouver où la température est toujours chaude, incapable qu'il est d'endurer le moindre froid. Nous vivons toujours dans l'espérance, que la science faisant défaut, les prières de sa mère au ciel obtiendront peut-être sa guérison. Son coeur est bien le coeur généreux de sa mère.

Le plus jeune, Charles ,comme on le sait me fut enlevé après quelques jours de maladie à Edmonton, le 20 avril, le jour de Pâques, 1919, frappé de cette terrible influenza qui fit de si grands ravages. C'est de lui de qui on disait, et de qui on dit encore, qu'il aurait éclipsé son frère dans sa profession d'avocat. Ses poumons avaient toujours été faibles, et j'avais dû le retirer du collège de Caraquet après sa rhétorique, et le transférer à l'Université Laval, à Québec, pour son

cours des sciences et de philosophie, où le climat lui était un peu plus favorable. Il obtint à ses examens le prix du Gouverneur-Général, malgré son peu de santé. A lui aussi on recommandait le climat de l'Ouest. Il fut admis au Barreau à l'âge de 28 ans. Il était assistant dans le Bureau du Procureur-Général où il acquit le respect et la confiance, non seulement du Procureur-Général mais de tout le barreau qui le désignait pour une carrière toute particulière. Sa mort fut certainement profondément regrettée. Peu de jeunes hommes ont obtenu de la presse locale les éloges qu'on lui a dédiées de toutes parts dans l'Alberta et la Saskatchewan. Tout dernièrement encore, le jour de l'ouverture de la session présente, le 9 janvier, que le nouveau sénateur français de l'Alberta, l'hon. Philippe Lessard après avoir pris son siège, me disait en parlant de lui: "Sa mort a été une perte nationale". Sa femme, une Acadienne de Shippigan, Léonie Trudel, avec sa petite fille âgée de trois mois à la mort du père, retourna dans sa famille dans le comté de Gloucester. L'enfant est le portrait de son père.

REMARQUES.

Si je me donne la satisfaction de relater tous ces détails, c'est que je tiens à rappeler comment les ambitions, les souhaits, les voeux d'une mère sont parfois réalisés malgré de longues années d'épreuves et de sacrifices de toutes sortes, qui semblent dans le temps enlever toute justification de leur réalisation. La vie entière de cette bonne mère en est une preuve bien frappante, une vie entière de sacrifices personnels soutenus dans une constante abnégation d'elle-même, par la conviction qu'ils devaient assurer le bonheur et la prospérité de ses enfants. Et quelques moments avant son dernier soupir, la Providence dans sa générosité et sa sagesse avait exposé à ses regards l'accomplissement de ses voeux pour ceux qu'elle laissait derrière elle.

LA SESSION DE 1905

A mon retour de la Saskatchewan, je dus m'arrêter à Ottawa pour la session du parlement de 1905, après l'élection de novembre 1904, par laquelle le gouvernement libéral avait été maintenu au pouvoir par une confirmation solennelle de l'approbation par le peuple de la construction du chemin de fer Transcontinental.

Cette construction était en marche, et tout le pays jouissait déjà d'une prospérité au delà de toute attente par la demande incessante de travail et des matériaux nécessaires pour cette immense entreprise.

Dans le comté de Gloucester, les travaux étaient en marche dans bien des endroits. A Shippigan, à Miscou, au goulet de Shippigan tout marchait comme par enchantement. Même à Lamèque, il y avait déjà une extension du quai nécessitée par l'addition de nouveaux bateaux de pêche. Le grand quai de Caraquet se terminait à la joie

de tout le monde, et les exportateurs de bois se préparaient pour la saison suivante, alors que des bâtiments d'outremer devaient venir chercher les produits de leur industrie. A Grande Anse, on s'occupait à relier le vieux brise-lames à la côte pour empêcher le hâvre de s'emplir de sable et donner plus de facilité pour le débarquement des cargaisons, et une plus grande protection aux bâteaux de pêche.

A Stonehaven, les améliorations se continuaient encore, et les vaisseaux américains commencaient à jouir de ce hâvre.

A Shippigan, la construction de ce hâvre artificiel qui fait encore l'étonnement de bien du monde, était en marche et personne n'était privé d'ouvrage. La pisciculture à homard sous la direction de M. Sébastien Savoie était déjà en opération à l'entrée du hâvre à quelques pas du brise-lames.

Une autre construction énorme mais d'un autre genre était aussi en cours. C'était la construction d'une usine de réduction du chien de mer qui menaçait de ruiner la pêche sur les bancs, et cette usine permettrait aux pêcheurs de se rembourser des dommages faits à leurs agrès par la vente de ce poisson destructeur qui était converti en huile et qui devait servir d'engrais pour les fermiers, mais qui, dans le commencement devait être expédié sur le marché américain, nos fermiers des provinces maritimes ne connaissant pas encore la valeur de cet engrais. C'est à la science et au dévouement du professeur E. E. Prince que je dois ces deux établissements dans mon comté.

Tout allait certainement bien et je dois dire que j'étais heureux, mon ambition étant satisfaite autant que je pouvais l'espérer et après avoir obtenu tous ces principaux travaux, les plus essentiels, j'étais certain de voir que le comté de Gloucester jouirait de tous les bienfaits auxquels il avait droit.

Je n'étais pas sans reconnaître la générosité du gouvernement à mon égard et je ne manquais pas d'exprimer ma reconnaissance dans mon discours sur le Budget pour les faveurs reçues tout en en demandant d'autres justifiées encore par les bons résultats qu'elles devaient procurer au commerce.

Dans le vote des crédits, j'étais souvent appelé à donner des explications sur ces travaux considérés immenses par l'Opposition, mais je dois dire que je n'ai jamais eu de critique offensive de l'Opposition. Au contraire, on applaudissait souvent à mes explications. La plus sévère critique était que le comté de Gloucester recevait plus d'argent public que le reste de la Province du Nouveau Brunswick. Je leur répondais que s'ils connaissaient le comté de Gloucester, comme je le connaissais, ils l'aimeraient autant que je l'aime.

L'AUTONOMIE DES PROVINCES DE L'OUEST

L'autonomie des Provinces de l'Ouest fut la principale question de cette première session du 9ème parlement du Canada.

Le chemin de fer Trancontinental se bâtissait suivant les termes des contrats et tout allait très bien. Le Conseil administratif des Territoires du Nord Ouest était devenu une institution antique et insuffisante pour le développement nécessaire de ces riches vallées déjà connues comme le grenier de l'Empire Britannique et devenues depuis le plus grand producteur de blé du monde.

La population de ce district demandait son autonomie provinciale, comme les autres Provinces. Une partie de ces territoires avait déjà obtenu cette autonomie désirée depuis 1869, sous le nom de Province du Manitoba.

Sir Wilfrid Laurier durant la campagne électorale de 1904 avait promis à cette population de leur accorder ces privilèges dès la session suivante s'il restait au pouvoir.

Il y avait plusieurs sujets importants dans cette entreprise. Il y avait la question des ressources naturelles retenues par les vieilles provinces à leur entrée dans la Confédération et qui n'avaient pas été accordées non plus à la Province du Manitoba.

Il y avait aussi la question de l'éducation, cette question qui avait amené la défaite du gouvernement conservateur en 1896 dans le Manitoba.

La question du maintien des ressources naturelles par le gouvernement provincial était considérée par Sir Wilfrid Laurier, non pas comme un empiètement sur les droits des territoires, puisque ces terres étaient la propriété du gouvernement du Canada, c'est-à-dire de la population du Canada. Mais il fallait agir envers ces territoires avec générosité, et aussi, avec sagesse et prudence. Tout cet immense territoire avait besoin d'une grande et rapide augmentation de population qui devait être amenée de l'étranger avec grandes dépenses, que ces nouvelles provinces, pour quelque temps ne seraient pas en état de rencontrer et leur progrès alors serait bien lent. De plus, afin de faciliter davantage le progrès de ces territoires, Sir Wilfrid Laurier offrait une compensation considérable, généreuse, dans un surplus de subsides au-dessus de celui des autres provinces jusqu'au temps où elles seraient devenues en état d'administrer leurs propres ressources comme les vieilles provinces. Aussi cette mesure était une mesure paternelle de la part du gouvernement fédéral.

Ces territoires furent divisés en deux provinces, celle à l'ouest s'appelle Province de l'Alberta, et l'autre Province de la Saskatchewan. Le temps a prouvé que cette mesure était sage puisque ce n'est qu'aujourd'hui même, 1926, que la Province de l'Alberta réclame ses ressources, et est prête à renoncer à son subside supplémentaire à l'expiration d'une période de trois ans.

La Province de la Saskatchewan préfère encore ce subside à la possession et à l'administration de ses ressources naturelles. Ainsi le temps justifie amplement cette mesure paternelle, comme je viens

de la désigner de la part de Sir Wilfrid Laurier et du parti libéral.

Mais la question la plus contestée, et avec le plus d'amertume fut la question des Ecoles.

A la formation de ces teritoires après leur acquisition de la Compagnie de la Baie d'Hudson, ces territoires avaient reçu du gouvernement un véritable système d'écoles séparées, modelé sur ceux de Québec et d'Ontario lors de la Confédération et la population catholique, presque toute française jusqu'alors, était bien satisfaite. Mais sous l'administration conservatrice 1878 à 1896, un grand nombre de privilèges possédés par la population catholique des Territoires furent restreints sur les représentations des Conseils d'administration. A différentes périodes, on demandait certaines restrictions, de certains droits de ces provinces ou de ces territoires, tels qu'appelés dans le temps. La population catholique entrevoyait des difficultés pour l'avenir, mais les gouvernements les uns après les autres craignaient de refuser la demande de ces empiètements, reposant leurs espérances dans l'avenir. C'est ainsi que l'hon. J. Thompson, Premier Ministre du Canada et le premier catholique qui ait occupé ce poste après la mort de Sir John A. Macdonald dut sanctionner certains empiètements de ces privilèges en s'écriant: "Nous réajusterons ces pertes lorsque nous établirons ces territoires en provinces". Son intention, sans doute, était bien bonne, mais elle n'était pas réalisable.

L'Acte de l'Amérique du nord dit:

"Art. 93—

3) Lorsque dans une province un système d'écoles séparées ou dissidentes existe par la Loi lors de l'Union, ont subséquemment établi par la Législature de la Province, un appel sera fait au Gouverneur Général en Conseil contre tout acte ou décision d'une autorité provinciale affectant un droit ou un privilège d'une minorité protestante ou catholique romaine des sujets de la Reine en relation avec l'éducation".

Il est donc facile à voir que tout ce que le Parlement fédéral pouvait faire, était de transmettre dans le Nouvel Acte de ces provinces les statuts existant le jour qu'ils étaient admis à l'état de province. M. Henri Bourassa voulait donner à l'instant le système de Québec. Comme on a pu le voir dans mes explications de la loi des écoles du Nouveau Brunswick, la chose aurait été inutile, lors même qu'elle aurait pu recevoir la majorité du Parlement fédéral, car l'opposition à la nouvelle législature n'aurait eu qu'à en appeler au Conseil Privé qui aurait donné et corroboré le jugement du Conseil Privé sur la loi des Ecoles du Nouveau Brunswick. Je citai ce jugement en grande partie. Je l'ai déjà écrit au commencement de ce volume.

C'est la position que je pris dans ce débat et je dois dire que mon discours m'obtint bien des félicitations surtout de M. Walter Scott, déjà désigné comme Premier Ministre de la Saskatchewan, et Sir Charles Fitzpatrick, Ministre de la Justice et qui avait charge de

cette loi à la Chambre des Communes.

Aussi, nous avons vu dès les premières sessions des nouvelles législatures, que le parti opposé aux Ecoles séparées a fait bien des efforts pour obtenir une majorité à la Législature, mais n'a pas réussi. Et ce parti, malgré toute son ambition, n'osa jamais en appeler au Conseil privé, sachant bien que ces provinces avaient un droit indiscutable aux privilèges qu'elles possédaient par leurs lois locales à leur entrée dans la Confédération.

J'espère être bien compris de mes lecteurs sur cette question.

L'année 1905 fut bien remplie d'événements de toutes sortes. C'était dans les premiers jours de l'année que je revenais de l'Ouest après une visite bien joyeuse et bien utile qui m'avait donné l'avantage d'apprécier cette partie du pays. La construction de tant de travaux dans mon comté était regardée de toute part dans la Province comme chose extraordinaire et l'on entendait des personnes d'en dehors dire qu'ils voudraient bien que leur représentant fasse la moitié autant pour leur comté. Trois de mes enfants étaient bien établis, tous loin de moi, et les deux autres étaient au collège. C'est dans l'été 1905 que j'envoyai ces deux frères inséparables passer l'été à Prince Albert dans la Saskatchewan. Ce fut une heureuse promenade pour eux et une importante éducation. C'est alors que le frère ainé retint avec lui pour une année le jeune Charles dans le but de lui faire refaire des forces qu'il avait perdues au collège de Caraquet. Joseph revint seul faire sa dernière année au collège. Avec tous mes enfants établis à Ottawa et dans l'Ouest, et mes deux plus jeunes au collège, je me trouvais seul à la maison depuis longtemps. J'avais toujours autant d'ouvrage que je pouvais en faire de bonne heure le matin et tard le soir. C'est alors surtout que je pouvais me livrer à l'étude ou à la rédaction de mon journal avec plus de tranquillité.

Je suppose que comme les autres, j'avais foi dans les paroles de la Bible: "Il n'est pas bon pour l'homme d'être seul". Neuf années s'étaient écoulées depuis que la mère de mes enfants nous avait quittés, ses désirs étaient accomplis. Tous les enfants étaient heureux et l'avenir des deux étudiants était déjà défini avec précision.

Je décidai alors de prendre une nouvelle compagnie, qui dans mon jugement au lieu de rompre le bonheur de la famille devait aider à le perpétuer et même l'accroître à mesure que les relations de famille deviendraient de plus en plus intimes. Ma deuxième femme ne devait jamais être la belle-mère de mes enfants, mais la soeur de tous. Elle apportait dans la famille un esprit d'affection fraternelle et mutuelle qui n'a jamais été interrompu, ni froissé un seul instant.

C'est le 21 septembre, 1905, que j'épousai Mary Loretta Meahan, fille de M. Charles Meahan de Bathurst. La famille Meahan avait été de mes meilleurs amis depuis mes premiers jours au Nouveau-Brunswick, aussi sincères et généreux que mes bons Acadiens. Ce monsieur John Meahan qui avait été mon collègue dans ma première campagne électorale en 1874, était le frère ainé de son père.

Le mariage eut lieu dans la tranquillité, tard le soir à l'heure de notre départ pour un voyage à la Saskatchewan.

M. l'abbé Eloi Martin, curé de Bathurst, officia à notre mariage, assisté de l'abbé Henri O'Leary, alors son vicaire, qui fut sacré évêque de Charlottetown, Ile du Prince Edouard dans la même église, dans l'été de 1913, et fait archevêque d'Edmonton, Alberta, en l'année 1920. Notre promenade dans l'Ouest fut non seulement des plus plaisantes, mais des plus utiles à tous les points de vue, faisant chaque jour de nouvelles connaissances dans tout le district de Prince Albert, de Duck Lake, Rosthern et même jusque dans Humboldt.

C'est durant notre séjour à Prince Albert que la première élection de cette nouvelle province eut lieu, et j'eus l'occasion d'adresser la parole aux électeurs dans deux assemblées à Duck Lake dans la langue française et M. Davies le député fédéral du comté parla en anglais.

LE SYSTEME DE LUMIERES

De retour à la maison vers les premiers jours de novembre, je me livrai de nouveau au travail. Mon absence ne veut pas dire que j'étais exempt des soucis de mon comté durant tout ce temps-là. J'entretenais toujours une correspondance avec mes amis et les membres de comité de chaque paroisse. Beaucoup de mes réponses se faisaient par l'intermédiaire du télégraphe afin de régler à l'instant certaines demandes. Les sessions suivantes de ce parlement de 1905 à 1908 furent assez calmes comparativement, l'Opposition ne trouvant aucune mesure sujette à une sérieuse critique. Mais nos pêcheurs n'avaient pas seulement besoin de quais, de brise-lames, de bons chenaux pour la rentrée et la sortie des hâvres. Il leur fallait aussi des lumières pour faciliter leur approche de la côte et une fois entrés dans le hâvre principal, il leur fallait d'autres lumières pour les conduire jusqu'à la tête du havre et arriver aux quais sans difficultés et sans ces retards de toute une nuit auxquels ils avaient été obligés de se soumettre de tout temps.

Il y avait bien à l'entrée du goulet de Shippigan une lumière bien faible sur la côte qui ne pouvait être vue que lorsque les bateaux étaient tout près. Ce manque de lumière avait été la cause de la perte de plusieurs vies lors de cette terrible tempête au mois d'août 1900 au commencement de la campagne électorale. Le Ministre de la Marine et des Pêcheries, l'hon. Raymond Préfontaine avait fait l'achat du gouvernement français de trois luimières d'une nouvelle confection toute scientifique et dont il avait limité la vente à cinq seulement, pour le moment, en attendant plus de résultats.

Je fus assez prompt dans ma demande et j'obtins aussitôt une de ces lumières reverbérantes pour le phare du goulet de Shippigan. C'est une lumière qui tourne constamment et fait une apparition au même endroit trois fois par minute, ce qui indique que c'est bien la lumière de Shippigan. Cette lumière d'une force considérable s'étend à une distance de trente à quarante milles et plus, de sorte que les

bateaux quittant les bancs de pêche de l'Ile du Prince Edouard aperçoivent cette lumière à l'instant, pour bien dire, et ils n'ont qu'à suivre ces réverbérations. Cette lumière mit la vie dans les familles de pêcheurs, car toute la semaine la femme du pêcheur vivait dans une inquiétude constante et ce nouveau privilège devait créer une ère nouvelle pour la famille qui sait que le danger n'existera plus. Mais pour les pêcheurs de Caraquet, de Miscou, ce n'était pas suffisant. Une fois, en dedans du goulet, ces bateaux avaient à monter dans le hâvre dix à vingt milles, et si le bateau ne rentrait qu'à l'obscurité, il devait passer la nuit à l'ancre et n'arriver que le lendemain matin, et comme le retour de la pêche se faisait le samedi, souvent un bâteau retardé ne pouvait arriver que le dimanche matin. Pour éviter ces inconvénients autant que possible, on quittait le banc de pêche de bonne heure, ce qui voulait dire autant de perte de temps et de produits. De plus les bâtiments de l'océan qui devaient bientôt remonter ce hâvre ne pouvaient le faire que de jour et il fallait parfois faire halte à demi-chemin.

Tous ces avantages étaient bien appréciés des femmes des pêcheurs autant que des pêcheurs eux-mêmes. Pour montrer la renconnaissance qu'elles me vouèrent, je me permets de citer la réponse d'une femme d'un pêcheur à une remarque du colonel Anderson.

Nous prenions le dîner en toute hâte pour retourner à Bathurst et il y avait trois ou quatre femmes qui nous écoutaient. Ayant expliqué tous les bienfaits qu'on pouvait attendre de ces lumières qui seraient une protection pour la nuit, il dit aux femmes:

"Lorsque toutes ces lumières-là fonctionneront, les pêcheurs vont l'aimer votre député. Vivement une des femmes s'écrie: — "Ah! ce ne sont pas les pêcheurs, mais les femmes des pêcheurs qui vont l'aimer".

L'ingénieur-en-chef du département de la Marine, le Col. Anderson vint à Caraquet. Il laissa le train à Bathurst et je le conduisis à Caraquet où il fit tous les sondages et les plans nécessaires pour l'établissement de ces deux lumières que nous voyons depuis vingt-cinq ans dans le hâvre de Caraquet. Puis il ordonna une bouée à gaz, chose nouvelle alors, pour conduire à l'arrivée au quai. Avec ce système, les bâteaux montent le hâvre de Caraquet, la nuit mieux que le jour.

Ces lumières depuis vingt ans ont épargné beaucoup de misères, sauver beaucoup de temps aux pêcheurs, et beaucoup d'inquiétudes à leurs femmes, et à leurs familles. Jusqu'à cette époque le départ du pêcheur le lundi matin était une séparation cruelle pour toute la famille qui vivait dans l'inquiétude jusqu'à son retour. Maintenant, la femme, la mère le regarde partir avec un sourire comme lorsqu'il part pour aller travailler dans un champ voisin.

Un autre trait qui exprimera la reconnaissance de mes braves pêcheurs acadiens. En parlant de l'effet de cette belle lumière du goulet de Shippigan, le bon père Joseph Chénard de Caraquet, un des plus braves et des plus heureux, s'écriait dans une assemblée: "Turgeon! Il a amené les bancs de pêche le long de la côte".

L'Hon. H. R. EMERSON SUCCEDE à M. BLAIR

A la retraite de l'hon. A. G. Blair, du Cabinet de Sir Wilfrid Laurier, l'Hon. H. R. Emmerson après la session fut appelé à le remplacer dans l'administration du Ministère des Chemins de fer.

L'hon. M. Emmerson, était député pour le comté de Westmoreland depuis l'année 1900. Il avait représenté ce comté à la Législature provinciale depuis 1890, et était devenu ministre des Travaux Publics, et Premier Ministre en l'année 1898. Il avait résigné ces postes et ces honneurs pour devenir député au parlement fédéral, certain du succès de son élection contre M. Powell, homme de force et de valeur qui avait représenté ce comté comme conservateur de 1895, à cette date. Il fut alors élu par acclamation. Il ne m'appartient pas dans ces notes d'entreprendre de faire l'éloge de l'Hon. M. Emmerson qui a été un des hommes les plus distingués de la Province, bon administrateur et bon orateur.

Comme son prédécesseur, l'hon. M. Blair, M. Emmerson mit toute son âme dans le chemin de fer Intercolonial, dont le grand centre était dans son comté, dans la ville de Moncton. L'Hon. M. Emmerson, jouissait d'une popularité enviable dans son comté et dans sa province et il s'attira dans peu de temps l'estime du Parlement fédéral. M. Emmerson fit progresser l'Intercolonial d'une manière rapide et considérable. C'est lui qui établit le second train quotidien de Montréal à Halifax, appelé Océan Limité.—The Ocean Limited—. Les premières années, ce train ne fut en opération que durant l'été. Mais depuis il a été maintenu en permanence. C'est certainement un train de passagers très rapide qui traverse la distance entre Montréal et Halifax, distance de 841 milles en 24 heurres. M. Emmerson s'intéressa à faire progresser cette voie nationale comme l'avait fait M. Blair. La classe des travaillants comme la classe des commerçants et des passagers étaient heureuses et appréciaient l'esprit humanitaire de l'homme de Westmoreland. Le service devenait rapidement de plus en plus effectif, l'ouvrage dans les usines de Moncton augmentait constamment et tout le monde était souriant dans Moncton et Westmoreland comme dans toute la Province. L'Hon. M. Emmerson demeura Ministre des Chemins de fer jusqu'à l'année 1907, alors qu'il se retira de l'administration et garda son siège jusqu'à sa mort en juillet 1914 étant toujours réélu avec de grosses majorités.

UN DEUXIEME SENATEUR ACADIEN

Durant le règne de M. Emmerson, j'eus à soutenir une dure lutte au sujet de la nomination au Sénat et de successions à la Chambre des Communes. Ce que j'ai obtenu alors était, je crois d'un grand intérêt pour la cause française en général, bien que je dus subir une forte censure de la part de quelques conservateurs acadiens de West-

moreland et surtout de la part du "Moniteur Acadien" qui persista pendant longtemps à censurer ma conduite dans cette question. J'ai toujours attribué la raison de cette critique au fait que mes adversaires considéraient simplement une nomination particulière au Sénat, sans considérer l'avantage général pour la population acadienne des Provinces Maritimes entières.

C'était en 1906. Un sénateur irlandais du Nouveau Brunswick venait de mourir. Il y avait aussi une vacance au Sénat pour la province de la Nouvelle Ecosse. Nous n'avions encore qu'un seul acadien pour le Nouveau Brunswick, l'Hon. Pascal Poirier.

Je travaillais avec toute mon énergie pour mon brave ami, l'hon. Olivier J. LeBlanc, mon collègue et mon voisin à la Chambre des Communes. En même temps, l'hon. John Costigan, sollicitait cette succession. Il y avait des aspirants de toute part du Nouveau Brunswick surtout de Westmoreland. De tous, c'était bien l'hon. M. Leblanc qui avait le premier droit à cet honneur.

Mais l'Hon. M. Emmerson soutenait que M. LeBlanc serait élu le reste de ses jours dans son comté de Kent tandis que, en l'élevant au Sénat, ce comté serait probablement perdu pour le parti libéral. Les autres aspirants étaient certainement tous des bons sujets, mais aucun d'eux dans le temps n'avait plus de droit l'un que l'autre.

L'Hon. M. Fielding désirait faire nommer un Acadien pour sa Province et il était difficile de nommer deux Acadiens à la fois à cette époque.

L'Hon. John Costigan, comme disait Sir Wilfrid Laurier, mérite certainement beaucoup de reconnaissance de la part des Acadiens du Nouveau Brunswick car c'est bien lui qui a donné le premier élan à la race acadienne, lorsqu'il était le Ministre de cette province, dès 1882 jusqu'à 1896. C'est lui qui avait ouvert la porte du Sénat au premier Acadien, l'hon. Sénateur Pascal Poirier, c'est lui qui leur avait donné le premier juge Acadien à la Cour du Circuit d'abord, et l'avait plus tard promu au poste de Juge de la Cour Suprême dans la personne de Sir Pierre A. Landry.

De telles faveurs de la part de M. Costigan qui avait amené le réveil de la nation canadienne envers la race Acadienne ne devaient pas rester sans reconnaissance maintenant que l'occasion se présentait. En même temps, la nomination de M. Comeau, de la Nouvelle-Ecosse donnait le second sénateur Acadien au Sénat. Nous devions tout de même avoir deux Sénateurs Acadiens.

De plus l'hon. John Costigan me promettait d'assurer l'élection d'un Acadien à sa place aux Communes pour continuer à représenter son comté de Victoria-Madawaska. De sorte qu'au lieu d'avoir seulement deux représentants Acadiens aux Communes, nous en aurions trois. De cette manière nous devions avoir un député Acadien de plus aux Communes, et un sénateur Acadien de plus au Sénat. C'était bien dans l'intérêt général de la population acadienne des Provinces Maritimes.

L'Hon. John Costigan, sur mes instances pour un successeur Acadien pour son comté, alla visiter ses amis, les consulta tous, prê-

tres Acadiens aussi bien que les électeurs en général et à son retour m'assura que son successeur aux Communes serait un Acadien, dans la personne de M. Pius Michaud, qui représenta le comté de 1906 à 1925 avec honneur et distinction. Sa défaite en octobre 1925 est bien difficile à expliquer.

Alors avec cette entente, je me déclarai satisfait à Sir Wilfrid Laurier, qui me dit qu'il annoncerait la nomination du Sénateur Comeau et du Sénateur Costigan ensemble, ce qu'il fit quelque jours plus tard.

Malgré tout "Le Moniteur Acadien" ne cessa durant longtemps de m'accuser d'avoir négligé les intérêts des Acadiens en cédant à la nomination de M. Costigan à qui le parti conservateur était bien endetté.

Mais j'ose croire, qu'après réflexion, l'opinion publique me donnera justice.

L'HON. GEORGE GRAHAM

Ministre des Chemins de Fer.

L'Hon. George Graham fut appelé à remplacer M. Emmerson à la tête du Ministère des Chemins de fer. L'Hon. M. Graham avait été député de la Législature de l'Ontario depuis plusieurs années et chef du parti libéral de cette province. C'était un homme d'une grande expérience, une intelligence distinguée, doué d'une grande énergie et d'un vrai patriotisme.

Il ne fit pas comme son prédécesseur de l'Ontario, l'hon. J. G. Haggart, qui considérait l'Intercolonial comme une charge inutile pour le Canada. M. Graham mit toute son énergie dans l'administration de cette voie et sa sage conduite a valu beaucoup de bien au pays tout aussi bien qu'aux provinces maritimes. C'est lui qui en 1911 avait passé sur mes instances un Bill pour l'achat du chemin de fer de Caraquet à Tracadie. Le Bill avait subi sa deuxième lecture avant la prorogation pour l'élection générale hâtée par le refus des conservateurs de laisser passer le bill de la Réciprocité avec les Etats-Unis. L'Hon. M. Graham avait aussi fait passer un Bill pour un subside de $3,200 du mille à toute compagnie qui bâtirait une extension de ce chemin de Tracadie à New Castle.

Les conservateurs obtinrent la majorité en 1911 on sait comment, et à leur arrivée au pouvoir, ils refusèrent de reprendre ces Bills. Voilà ce que les comtés de Gloucester et de Northumberland ont perdu alors, à part la Réciprocité avec les Etats-Unis, par la défaite du Gouvernement libéral de Sir Wilfrid Laurier en 1911.

Il est vrai que j'ai réussi après bien des années d'efforts à faire acheter cette ligne plus tard en 1920. Je reviendrai sur ce sujet.

La retraite de l'Hon. M. Emmerson du Cabinet de Sir Wilfrid Laurier, nécessitait un autre Ministre pour représenter la province du

Nouveau Brunswick dans le gouvernement. Sur les onze députés de la Province huit, dans le temps, étaient des libéraux. Mon nom fut à l'instant mentionné de toute part dans la province et même de la Nouvelle-Ecosse. J'étais bien le doyen en Chambre de tous mes collègues de la Province. Les autres noms suggérés étaient l'hon. M. Pugsley alors Premier-Ministre du Nouveau Brunswick, et M. F. Carvell, député de Carleton. Le premier par sa position dans la Province et son grand talent légal le mettait en évidence dans tout le Dominion. M. Carvell était aussi bien connu. Il avait représenté son comté durant un terme parlementaire à la Législature Provinciale, plusieurs années auparavant.

Je puis dire que je fus plus que noblement soutenu dans cette lutte par toute la population acadienne surtout, et par beaucoup d'Anglais, malgré mes deux forts concurrents.

Ce n'était pas que j'ambitionnais cette position pour moi-même mais elle devait me donner un surcroît de force pour avancer les intérêts des Acadiens dans la Province, tout en travaillant aussi avec l'ambition possible pour les intérêts de la population anglaise, laquelle je croyais ne perdrait rien par mon avancement au pouvoir suprême de la Province.

Le public a oublié, et peut-être n'a jamais su au juste toute la sympathie qui fut manifestée en ma faveur dans cette lutte pour un premier représentant français du Nouveau-Brunswick dans le Cabinet. M. Veniot n'avait pas été lent, et dès le premier jour il envoyait un télégramme, suivi d'une forte lettre à Sir Wilfrid Laurier, le priant d'honorer la race française de notre Province en me choisissant pour ce poste. Presque tous les membres du Clergé de Gloucester envoyèrent leur sincère et forte recommandation. Mais les demandes et les pétitions à Sir Wilfrid ne venaient pas seulement du comté de Gloucester, mais de toutes les parties de la Province. Le brave et généreux député de Kent, l'hon. O. LeBlanc, et M. Pius Michaud, successeur de l'hon. John Costigan, vinrent tous deux à Ottawa supplier Sir Wilfrid, au nom de leurs électeurs, de m'élever à ce poste non seulement d'honneur mais d'influence. Du comté de Westmoreland, Sir Wilfrid Laurier recevait chaque jour de nombreux télégrammes des chefs français du parti. Et je dois dire que tous les Acadiens conservateurs déclaraient devoir recevoir avec plaisir, et comme un acte de justice ma nomination à ce poste. "Le Moniteur Acadien" disait et répétait que ma nomination serait accueillie avec plaisir et avec un esprit de justice, si Sir Wilfrid Laurier pouvait réussir à avoir assez d'influence sur ses collègues pour faire réaliser les espérances de la population du Nouveau Brunswick. "L'Evangéline" nouvelle publication française des Provinces Maritimes, se mit à l'oeuvre avec énergie et chaque numéro du journal contenait un article en appelant à Sir Wilfrid en ma faveur au nom de tous les électeurs. Le rédacteur du jour était encore le fondateur lui-même de cette publication française, M. Valentin Landry, et je dois à sa mémoire de dire qu'il déploya une énergie patriotique en ma faveur non seulement comme rédacteur de "L'Evangéline" mais de plus comme membre de la So-

ciété de l'Assomption qui, à une réunion du comité à Moncton sur sa recommandation envoya à Sir Wilfrid un pressant télégramme le priant de rendre justice à la population française en m'élevant au poste en question.

Je dois ajouter que j'étais moi-même chaque jour étonné d'apprendre les démarches de mes compatriotes de la Province. Quoique je ne fusse pas le favorisé du jour au poste, je n'en gardi pas moins et garde encore aujourd'hui, une profonde reconnaissance pour eux tous, malgré que leurs suppliques ne furent pas accordées.

Entre temps, je me rendis à Ottawa pour voir Sir Wilfrid Laurier, non pas dans mon intérêt mais dans l'intérêt de la minorité française. A mon départ, je n'avais pas encore appris toutes les démarches qui se faisaient pour moi dans les autres parties de la Province et dès mes premières paroles à Sir Wilfrid, je dis: "Je crois que vous avez reçu quelques lettres et quelques télégrammes en ma faveur pour le choix d'un représentant du Nouveau Brunswick dans votre Cabinet: "Certes, oui, répondit Sir Wilfrid et il en vient encore". Il était à ouvrir deux télégrammes de ce genre que son secrétaire venait de déposer sur sa table.

J'étais simple député de Gloucester, mais je n'ai jamais oublié un moment et je n'oublierai jamais la généreuse et sympathique intervention de toute la race acadienne en ma faveur dans cette occasion. Leur action était une expression de reconnaissance pour mon travail et une franche expression de leur patriotisme. Et depuis ce jour-là avec toute mon expérience du passé, un "Acadien" pour moi, qu'il soit conservateur, libéral, indépendant, pauvre ou riche, c'est un "Acadien" et cela veut tout dire.

Sir Wilfrid Laurier avait eu sans doute plusieurs aspects de la question à considérer. D'abord, lui Premier-Ministre appartenait à la minorité française dans le Canada, et moi à la minorité française du Nouveau Brunswick. C'était certainement un point qui exigeait de la réflexion. Puis l'hon. W. Pugsley était reconnu comme je viens de le dire, comme l'homme supérieur à tous, et j'admettais qu'il était un talent hors de l'ordinaire. Après sa décision prise, Sir Wilfrid Laurier m'écrivit me demandant d'accepter sa décision avec calme, qu'elle avait été prise après mûre réflexion de tous les aspects de la question. Je répondis à Sir Wilfrid de vouloir bien se rappeler que dans ma première lettre à ce sujet, je disais: "Lorsque vous aurez parlé, je dirai: "Roma locuta est". C'est ce que je dis encore".

L'hon. W. Pugsley fut assermenté Ministre des Travaux Publics et élu comme tel le 18 septembre 1907 par acclamation.

Quelques jours plus tard, le 27 du mois de septembre, je recevais un télégramme de mon fils Alphonse disant qu'il venait d'être assermenté Procureur-Général pour la Saskatchewan. C'était pour moi une joie plus sincère que si j'avais été moi-même Ministre de la Couronne.

L'ELECTION PROVINCIALE DE 1908

Les choses allaient bien, je pourrais dire très bien au Parlement pour Sir Wilfrid Laurier.

La construction du Transcontinental avançait toujours et accroissait la prospérité du pays. Les deux nouvelles Provinces, l'Alberta et la Saskatchewan, étaient florissantes, prospères, satisfaites de leurs nouvelles législatures et reconnaissantes au gouvernement libéral pour tous les avantages qu'il leur avait procurés par une sage et généreuse administration. Il en était de même au Nouveau Brunswick où la construction du Transcontinental traversant la province jusqu'à Moncton avait créé une prospérité jusqu'àlors inconnue. Il était visible que Sir Wilfrid Laurier et son Cabinet se proposaient bien de faire de la session de 1908 la dernière de ce parlement et d'en appeler au peuple, car il a toujours été considéré comme une mauvaise tactique pour un gouvernement d'attendre à la dernière heure pour faire la dissolution des Chambres. Mais le terme de la Législature du Nouveau Brunswick finissait bientôt. Nous avions encore un gouvernement soi-disant libéral, mais de coalition avec le parti conservateur. Ce n'est que depuis 1908 que nous avons eu des gouvernements de parti, conservateur ou libéral.

Nous avions eu une élection provinciale en 1903. Le gouvernement Tweedie d'alors était un gouvernement soi-disant libéral, mais soutenant sept ou huit députés conservateurs dans différents comtés qui profitaient de leur position contre les libéraux aux élections fédérales.

J'avais toujours été par principe opposé à de telles coalitions pour l'honneur et l'honnêteté de toute administration car lorsqu'un comté avait élu des membres des deux partis, si le peuple se plaignait de quelques mesures, le député conservateur jetait la faute sur le député libéral et vice versa. Quand venait une élection fédérale, le parti conservateur profitait du prestige acquis de Frédéricton pour censurer le parti fédéral.

J'avais de tout temps demandé la division de parti au local comme au fédéral lorsque j'étais Rédacteur du "Courrier des Provinces Maritimes". et avec effet. Plusieurs journaux y référaient de temps à autres, et tradusaient parfois mes articles sur ce sujet, surtout le "Globe" de St-Jean. En 1903, dans l'élection générale provinciale, j'avais avec détermination averti le Premier Minitre l'Honorable Tweedie, et les autres libéraux que je ne pouvais appuyer autre qu'un bulletin (ticket) libéral. Je ne pouvais pas écrire et parler d'une façon et agir de l'autre. C'était comme on le voit maintenant, le parti conservateur avec tous ses moyens qui devait dans Gloucester avoir l'appui du gouvernement. M. Tweedie et ses ministres, qui tout en se disant libéraux ne voulaient pas reconnaître les candidats libéraux dans Gloucester, Northumberland et une couple d'autres comtés.

On savait que la lutte devait être sérieuse, que les conservateurs, les Burns et les Adams allaient remuer ciel et terre pour gagner, car battus, ils seraient privés de bien des avantages, ils ne pourraient plus se jouer du monde comme par le passé.

Je pouvais à peine trouver des candidats pour entreprendre la lutte. Toutefois, M. Curren, de Bathurst, M. Jérôme Boudreau de Petit Rocher et M. Pierre Morais de Caraquet se décidèrent à entreprendre la lutte et bien que trois hommes nouveaux devant le peuple, ils firent une lutte qui mit les conservateurs sur leur garde pour l'avenir.

Sans aucune ressource pécuniaire, contre tous les efforts d'un gouvernement soi-disant libéral et toutes les influences des Lumber Lords, mes trois candidats ne furent battus que par des majorités variant de 50 à 98 votes. Et ce qui était le plus à considérer était que cette vieille loi provinciale d'élections générales de la Province exigeant que le jour de la votation devait toujours être fixé à un lundi dans le comté de Gloucester existait encore et que cependant l'élection avait eu lieu le samedi en dehors de Gloucester, et les Conservateurs avaient deux jours à leur avantage en prédisant que si mes candidats étaient élus, ils ne seraient pas reconnus par le gouvernement. Il est facile de voir que si l'élection de Gloucester avait eu lieu le même jour les trois candidats libéraux auraient été élus.

Comme on le voit les candidats conservateurs élus devaient jouir de tous les avantages des partisans du gouvernement dans le comté de Gloucester. Ces candidats devaient avoir toutes les forces du gouvernement à déployer contre moi de ce jour à la prochaine élection, Toutefois comme je l'ai déjà dit, je fus élu l'année suivante par une plus grande majorité que dans le passé.

Enfin à cette élection de 1908, les choses devaient être différentes. C'est-à-dire que le résultat devait être différent pour Gloucester quoique dans les mêmes circonstances.

En 1906 le Premier Ministre Tweedie avait été fait Lieut. Gouverneur, et l'hon M. Pugsley alors Procureur Général était devenu Premier Ministre. A la retraite de M. Pugsley qui avait accepté un portefeuille dans le gouvernement fédéral, l'Hon. Clifford Robinson avait été fait Premier Ministre du Nouveau Brunswick. Quelques mois après il en appelait au peuple sans avoir tenu de session sous son régime. M. Robinson qui s'était toujours déclaré franc libéral pour la politique fédéral ne voulut pas reconnaître les candidats libéraux de Gloucester choisis par une convention libérale du comté pour l'arène provinciale.

Je considérais, que c'était la mort ou la vie pour le parti libéral de Gloucester. Il me fallait faire élire les candidats libéraux ou le parti libéral serait détruit à jamais dans Gloucester.

Plusieurs libéraux bien connus allèrent à Moncton lui expliquer la situation et le supplier de reconnaître les candidats libéraux de Gloucester. "Non, dit-il, je suis libéral, mais pas pour Gloucester et Northumberland". Tel était l'esprit libéral du jour au Nouveau Brunswick.

La Convention libérale avait choisi le Dr Alphonse Sormany de Lamèque, l'avocat J. P. Byrne et M. P. P. Morais de Caraquet. A une heure assez avancée de la campagne, M. Morais qui avait été défait à l'élection de 1903, crut devoir se retirer précisément à cause de sa défaite antérieure, craignant que le fait qu'il avait été battu pourrait faire tort au parti et qu'il était plus prudent de n'avoir que des hommes nouveaux. Il est bien vrai que les conservateurs se servaient déjà de cette ruse pour affaiblir les candidats libéraux dans l'esprit des électeurs. C'était un geste certainement généreux de la part de M. Morais dans les circonstances. Il n'y a pas de doute qu'il aurait été élu.

Il me fallut alors chercher un autre candidat et après beaucoup de supplications, M. Séraphin R. Léger de Caraquet accepta la candidature. Je me sentais certain du succès, mais tandis que les conservateurs remuaient ciel et terre pour leurs candidats avec l'appui du Premier Ministre l'Hon. C. Robinson, mes chefs libéraux surtout ceux du haut du comté étaient dans la consternation et n'osait donner aucun encouragement. J'étais pour ainsi dire abandonné. Ce silence de leur part était dû à ce qu'ils croyaient impossible de réussir dans de telles circonstances. Ma réponse devait être ferme. Après bien des supplications de ma part, je leur dis qu'il était absolument nécessaire de gagner cette élection, élire trois candidats libéraux, que je me chargeais de tous les frais et de tout le travail. Il me fallait parler ainsi car personne ne voulait aider financièrement. Le fait est que l'on croyait réellement à un effort inutile.

Mais je savais que je pouvais un jour réveiller leur énergie endormie par les futilités du passé avec ce que le gouvernement de Sir Wilfrid Laurier avait fait pour moi dans le comté, je devais certainement réussir. Ma victoire du jour assurait bien des victoires à l'avenir, pour la législature provinciale comme pour le parlement fédéral, tandis que l'élection des candidats conservateurs devait enlever le comté pour de longues années. Comme toujours cette élection provinciale se faisait dans le coeur de l'hiver.

Je montai à Ottawa pour la session. Enfin deux semaines avant l'élection, j'arrivai à Bathurst pour convoquer les principaux amis du haut du comté à une entrevue et je les suppliai de m'appuyer et de m'aider à sauver le comté pour le parti libéral. Ce fut fait, et j'ouvris la campagne avec mes trois jeunes candidats. Il était difficile pour ces jeunes athlètes politiques de me suivre. Mais d'une assemblée à l'autre les choses allaient de mieux en mieux et après quelques jours j'entrevoyais le triomphe du parti libéral dans Gloucester. Aussi le soir du vote, l'enthousiasme fut grande dans le comté alors que l'on apprit que les trois candidats libéraux, Sormany, Byrne et Léger étaient élus par des majorités écrasantes. Deux candidats conservateurs perdaient leur dépôt, M. T. M. Burns étant le seul à le sauver.

L'élection dans la province n'avait lieu que le lendemain et malgré la victoire libérale dans Gloucester, le gouvernement Robinson était battu n'ayant avec lui que neuf autres libéraux élus en de-

hors de Gloucester. Devenu chef de l'Opposition, M. Robinson fut bien content d'avoir trois membres de Gloucester à ses côtés.

Si ses trois amis conservateurs de Gloucester avaient été élus tous trois se seraient immédiatement joints à l'administration Hazen, leur ami, leur véritable chef. Ces hommes ne désiraient que d'avoir le pouvoir à leur disposition. De cette manière après une élection, il leur était facile de se ranger du côté du gouvernement. Tel était l'esprit politique du temps.

C'est cette élection qui a assuré l'existence du parti libéral dans Gloucester.

Les trois députés de Gloucester restèrent fidèles à leur parti. Ils restèrent dans l'Opposition avec M. Robinson qui n'avait pas voulu les reconnaître avant leur élection.

De ces trois députés libéraux de Gloucester, M. Byrne est devenu Procureur-Général en 1917, poste qu'il occupa jusqu'au mois d'octobre 1924, alors qu'il fut fait juge de la Cour du Banc du Roi. M. Séraphin Léger est encore député pour le comté de Gloucester et le Dr Alphonse Sormany se retira de la politique en 1912 pour aller s'établir à Shédiac pour l'exercice de sa profession. Il est là un des médecins les plus respectés, et a toujours pris une part active au travail pour le parti libéral. C'est un des chefs dans le comté de Westmoreland. Il est le frère du Rév. Wilfrid Sormany, curé de Rogersville décédé au mois de février dernier au grand regret de toute la population catholique de la Province.

A la mort de Mgr Richard, l'apôtre de l'Acadie, de mémoire toute exceptionnelle pour le peuple acadien catholique, le Rév. W. Sormany avait été transféré de la paroisse Ste Thérèse, à Rogersville. Il s'est montré le digne successeur de Mgr Richard en toute circonstance. Il était personnellement un de mes amis les plus sincères.

L'ELECTION FEDERALE EN 1908

Si la défaite du gouvernement de coalition Robinson avait affaibli le parti libéral dans la province, l'élection des trois députés libéraux dans Gloucester ajoutait considérablement à mon prestige et inspirait une nouvelle confiance dans le parti libéral.

J'entrevoyais tout de même que, avec le gouvernement conservateur à Frédériction, je devais être l'objet de la plus forte opposition pour Ottawa à la prochaine élection. Je me préparais à tout évènement en veillant avec soin aux intérêts de mon comté. M. Burns ne devait pas aimer à se voir perdu, et chercherait plutôt à se venger de son échec en se présentant contre moi pour la représentation du comté de Gloucester à Ottawa, appuyé de toute l'influence du gouvernement provincial sous la direction de l'hon. M. Hazen.

En effet six mois plus tard arrivait un appel au peuple de Sir Wilfrid Laurier, et M. Burns annonçait aussitôt sa candidature en

faveur du parti conservateur, et il fut le choix d'une convention.

Cette campagne fut encore beaucoup plus accablante que toutes les précédentes.

Ça devait être un coup décisif pour M. Burns et les siens. C'était pour eux une question de vie ou de mort et la présence de M. Hazen, Premier-Ministre, dans Gloucester devait assurer ma défaite. J'étais bien prêt à tout. Mais je négligeais absolument rien. L'argent, comme de coutume, chez les conservateurs ne signifiait rien. On n'avait qu'à insister auprès de M. Adams, qu'avec un autre cinq mille piastres, la victoire était assurée, les chèques se signaient à l'instant.

Mais je n'avais pas que le comté de Gloucester à retenir, il me fallait aussi sauver le comté de Northumberland, M. W. S. Loggie avait pu conserver le vote acadien de Négouac et de la rivière du Portage, sur la rive nord, mais les électeurs acadiens de Rogersville, dans l'intérieur du comté lui avaient tourné le dos, et refusaient une seconde fois de voter pour lui. Rogersville mettait M. Loggie dans une position semblable à celle dans laquelle il s'était trouvé en 1904. Sans une grosse majorité dans Rogersville, il ne pouvait être élu. Et, encore une fois, j'étais le seul homme de la situation, me disait-on.

Je consentis à la pressante demande de M. Loggie et de ses amis d'aller le rencontrer à Rogersville à jour fixe. C'était cinq ou six jours avant la nomination, et je passai la journée à consulter les chefs, essayant de les ramener au bercail. Je pouvais mieux que tout autre leur expliquer la conduite de M. Loggie sur les différentes questions qui avaient été considérées à Ottawa durant les quatre années qu'avait duré son mandat et leur faire oublier des petits préjugés, après quoi, ils se décidèrent à se mettre à l'ouvrage. Mon travail de la journée m'avait encouragé et j'attendais l'assemblée et ses résultats avec espoir.

C'était une des plus belles journées d'automne. A mesure que le soir venait on voyait la foule grossir dans les chemins et alentours L'assemblée avait été bien annoncée et comme les assemblées où l'on adressait la parole en français avaient été rares dans cette paroisse, toutes les femmes acadiennes, même, tout le monde à bien dire y était.

L'heure de l'assemblée approchait. M. Loggie me pria de passer la traverse du chemin de fer avec lui pour aller rendre visite à M. Buckley, retenu à la maison par la maladie. J'acceptai avec hésitation et demandai à hâter notre retour. Pour aller plus vite et raccourcir notre chemin, nos conducteurs nous firent traverser la ligne, monter sur des wagons vides et de là sauter sur la route. Malheureusement en sautant, je me fis mal au pied et ne pus me relever. Il n'y avait pas de médecins dans les environs, on me transporta à l'hôtel, on enleva ma chaussure, mais il m'était impossible de faire un pas. M. Loggie, tout déconcerté, me dit: "Je suppose que vous ne pourrez pas vous rendre à l'assemblée". — Je réponds vivement: "J'irai si on me porte" — "Oui, oui, nous vous porterons" se faisait entendre de tous les côtés.

Quelques minutes plus tard, on me mit sur une grande chaise et deux forts-à-bras me conduisirent jusque sur l'estrade, à la salle qui était comble, en plus, il y avait une centaine d'hommes aux portes.

Je m'étais préparé une chaise avec un coussin pour y reposer mon genoux et être capable de me tenir debout. Je sentais qu'il me fallait faire un effort pour retenir cette foule d'électeurs un peu préjugés sur le libéralisme et la politique nationale de M. Loggie. Je parlai à cette assemblée pendant une heure quarante-cinq minutes avec toute la vigueur possible, sans penser à mon pied, pour ainsi dire. L'assemblée devenait de plus en plus sympathique et enthousiaste. J'exonérai M. Loggie de certaines accusations que l'on avait portées contre lui et je repris mon siège au milieu des plus chaleureux applaudissements. Je me crus à Petit Rocher pendant quelques instants.

Mais lorsqu'il fallut m'asseoir, je ne pus comprendre ce qui m'arrivait. Mon pied, il me semblait, pesait des centaines de livres. J'étais incapable de faire un pas. M. Veniot me porta à la gare, où le train pour comble d'infortune était deux heures en retard.

Il était cinq heures du matin lorsque j'arrivai à la maison et mon ami, le Dr Michaud fut mandé immédiatement. Mon pied et ma jambe, noirs comme un morceau de fer, formaient et offraient un spectacle effrayant. Le Dr craignait l'inflammation et l'empoisonnement du sang. C'était bien ce qui était à redouter. Je dus me résigner à rester sur mon lit et me soumettre aux ordres du Docteur. Je ne pourrais plus sortir pour finir la campagne. En tout cas, je n'avais pas à m'inquiéter du succès de mon élection, elle était assurée, me disait-on.

Mon ami, M. Veniot, bien que percepteur des Douanes, allait à ma place à une assemblée régionale à Petit Rocher le dimanche suivant. Cela était très généreux de sa part, dans sa position. Mais ce n'était pas Petit Rocher que je redoutais. C'était les endroits plus éloignés.

La nomination officielle avait lieu le lundi suivant et j'étais bien déterminé à y assister et d'adresser la parole moi-même.

Ma position devait m'attirer la sympathie de mes amis et même de quelques personnes indifférentes au succès des partis. Mais je savais que les chefs conservateurs n'étaient pas scrupuleux, et ils avaient des émissaires dans tous les coins disant qu'il m'était bien facile de continuer ma campagne, mais que je redoutais de rencontrer mes adversaires, à cause de tant de scandales dans l'administration libérale, et que je profitais d'un petit accident pour ne pas avoir à répondre à leurs accusations.

Je le savais. C'était toute la sympathie que l'on pouvait attendre de ces quelques chefs dont la conscience politique était bien large.

Le lendemain de la nomination où je devais obtenir un bon succès, je voulus partir à l'instant pour une tournée dans le bas du comté, nécessaire, je le croyais, connaissant le caractère des chefs de l'autre parti. Mon docteur ne voulait pas en entendre parler. Sur mes instances répétées, il me dit: "Si vous partez, je serai obligé

de vous accompagner, car vous avez nécessairement besoin de traitements répétés durant la nuit et la journée.

"Alors, venez", lui répondis-je.

Le lendemain nous partions, tous deux, pour Paquetville, St-Isidore, Tracadie, Poquemouche, et le bas de Caraquet où je tins une série d'assemblées. Dans tous les endroits où je ne pus me rendre à cause de la perte de quatre ou cinq jours, ma majorité obtenue dans le passé fut diminuée de quatre cents votes, que j'aurais conservés si j'avais pu rencontrer mes engagements.

Il est bien connu qu'après dix ans de souffrances et d'ennuis causés par mon accident, j'ai dû subir l'amputation du pied, et depuis ce moment je suis aussi alerte que le jour même de mon accident.

Le gouvernement conservateur provincial avait tout mis dehors contre moi.

Aucun ouvrage, à bien dire n'avait été fait sur les chemins, cet été-là, et à partir du jour de mon accident, tout homme qui arrivait était engagé et mis à couper des branches le long des chemins, lorsqu'il n'y avait pas autre chose à faire. Ce fut toute la semaine un véritable fricot avec l'argent du peuple. Toutefois j'étais élu encore une fois contre l'adversaire le plus fort, le plus redoutable qui avait eu en mains des ressources de toutes sortes et le parti libéral était retenu au pouvoir dans le Canada.

En même temps, le parti libéral dans Northumberland et dans Rogersville surtout avait fait son devoir et M. Loggie était élu par une majorité de 984, à peu près tout dû au vote français. Ce comté de Northumberland devait rester sous la bannière libérale jusqu'à l'élection de 1917 alors que M. Loggie abandonna Sir Wilfrid Laurier et ses meilleurs amis, pour joindre le parti unioniste et fut élu par le vote conservateur par une majorité de 1047 voix. Ce comté fut racheté par le parti libéral en 1921 par l'hon. John Morrissy qui fut enlevé à ses électeurs un an avant l'élection générale, mais conservé dans l'élection partielle par M. W. B. Snowball, qui comme je l'ai déjà dit, mourut subitement au milieu de la campagne de 1925.

Comme je l'ai déjà dit, tout à l'heure, c'est mon succès de ces deux élections, provinciale et fédérale de 1908, qui a tenu le parti libéral au pouvoir dans le Nouveau Brunswick, et qui lui ont permis de renverser le gouvernement Flemming en 1917. Le parti libéral provincial gagna la victoire ce jour-là par l'élection des quatre candidats libéraux de Gloucester à la tête desquels était l'hon. P. J. Veniot, qui devint Ministre des Travaux Publics. L'élection dans la Province avait eu lieu le samedi et remis par l'effet du statut au lundi suivant dans Gloucester. Le samedi soir le parti conservateur était battu dans la Province par 2 de majorité, 23 libéraux et 21 conservateurs. Si le comté de Gloucester pouvait leur donner les quatre candidats conservateurs, le gouvernement restait au pouvoir avec une majorité de deux. Inutile de dire que tout roulait dans le comté de la part du parti conservateur assisté plus que jamais des Lumber Lords du Nouveau Brunswick qui étaient tous sous la tutelle du gou-

vernement. Mais j'avais mis tout mon intérêt avec le parti libéral, et M. Veniot et ses trois collègues étaient élus par une grande majorité et le parti libéral remis au pouvoir par une majorité de six à la Législature.

Ainsi comme on peut le voir c'est le comté de Gloucester qui remporta la victoire et plaça le gouvernement Foster-Veniot, au pouvoir où il fut tenu durant neuf ans et battu le 10 août 1925 non par l'impopularité de son administration mais par l'exercice de préjugés de toutes sortes. La chose est bien connue, inutile de la cacher. Gloucester n'en a pas été exempté. Mais Gloucester est une tour de libéralisme imprenable. La fondation établie en 1900 est permanente.

PERIODE DE 1908 A 1911.

Le nouveau parlement encore sous la direction de Sir Wilfrid Laurier devait de toute nécessité élaborer de nouvelles et grandes mesures nationales et inter-impériales, mesures auxquelles personne ne semblait penser dans le moment mais qui soudainement s'imposèrent à la plus sérieuse considération du peuple.

C'était d'abord la question de Réciprocité commerciale avec les Etats-Unis, et ensuite la question d'une marine canadienne pour la protection du Canada, et une aide à l'Empire Britannique dans un cas de nécessité.

Cette dernière question n'était pas tout à fait nouvelle mais bien discutée entre le gouvernement d'Angleterre et des différents Dominions, avec le Canada surtout; mais personne n'y pensait dans le cours de l'élection.

A deux conférences inter-impériales précédentes, Sir Wilfrid avait déclaré à Londres que c'était bien son désir et le désir du Canada d'entreprendre la protection de ses côtes et de son commerce sur les mers, mais que le Canada n'était pas encore en état de se soumettre à de telles dépenses, qu'il devait terminer la construction de beaucoup de chemins de fer, donner tous les soins possibles au grenier du Canada dans l'Ouest, qui serait bientôt le grenier de la Grande Bretagne elle-même, mais qu'il serait prêt à introduire une telle mesure aussitôt que les conditions financières du Canada le lui permettraient, et les choses en étaient restées là.

La première question, la Réciprocité avec les Etats-Unis avait été de tout temps l'ambition de Sir Wilfrid Laurier. Cette ambition avait aussi été la mienne depuis mon jeune âge, et c'est surtout pendant mon séjour dans les Etats-Unis que j'avais pu étudier cette importante question et apprécier les avantages qu'elle devait assurer au Canada. Cette question de réciprocité avec les Etats-Unis comme je l'ai déjà dit fut le principal sujet de ma première adresse au peuple dans le comté de Gloucester à mon retour de New York, en 1896. Je reviendrai sur ces deux questions. J'ai dans le moment un sujet local bien important à relater.

UNE MINE DE FER A BATHURST

Durant l'année 1907, un M. William Hussey qui depuis longtemps dirigeait un chantier pour la Compagnie Adams et Burns avait parlé d'une mine de fer qui devait selon lui exister à un endroit près du camp appelé "Twin Tree". Sur ces représentations M. T. M. Burns avait obtenu une license de mine pour une certaine étendue de terrain minier, licence accordée par le gouvernement provincial dont M. Burns était l'appui à la Législature. Ce minérai promettait beaucoup, si la quantité était considérable, mais pour cela il fallait beaucoup d'essais et beaucoup d'argent. On me demanda d'obtenir du gouvernement fédéral, l'envoi d'un ingénieur en mines pour faire un examen.

L'hon. Frank Oliver me répondit qu'une telle chose était du ressort du gouvernement de la Province, les vieilles provinces ayant conservé l'exercice de leurs ressources naturelles. Je répondis que le gouvernement provincial n'était pas préparé et n'avait pas les moyens nécessaires pour une telle opération, et que je demandais seulement une coopération. L'hon. M. Oliver prit sur lui d'envoyer un ingénieur avec un assistant pour faire les expériences nécessaires. Un Ingénieur du Département arriva au mois de juillet et après avoir exploré tout le terrain licencié n'avait pas trouvé de dépôt suffisant pour un développement économique. Sachant qu'il devait repartir à une certaine date, je me hâtai soudainement à aller le rencontrer sur les lieux. La distance était de 20 milles de la ville et les dix derniers milles étaient seulement des chemins d'hiver pour l'ouvrage des chantiers de bois.

J'arrivai tard le soir au chantier. Dans ses explications l'ingénieur, après m'avoir démontré l'absence de fer en quantité suffisante sur le terrain licencié, me dit qu'il croyait qu'un peu plus loin sur une montagne, il y avait du fer. "Quand je viens ici le matin, disait-il, je sens le fer". Mais ce terrain n'était pas licencié et de plus le temps de son inspection expirait dans trois ou quatre jours.

Le lendemain matin, je l'accompagnai à cet endroit. En effet, on sentait le fer. Je lui dis restez ici jusqu'à nouvel ordre, je vais écrire au ministre pour un prolongement de temps. Deux jours après, l'ingénieur recevait l'ordre de faire l'inspection de cette montagne. Le gouvernement provincial lui fournissait les instruments de mines en sa possession tels que "Diamond Drill" etc., etc.

Tout fut fait aussitôt. Les machineries arrivaient, les sondages se faisaient avec tout le personnel nécessaire, l'ingénieur expédiait de grosses quantités de minérai pour l'analyse scientifique. Tout le monde était dans la joie. Une ère nouvelle de prospérité s'ouvrait dans la place. M. Burns avait obtenu la licence de mine de toute cette montagne pour quelques piastres par arpent. Pendant l'hiver, le département de mines avait fait les examens nécessaires et les rapports étaient des plus encourageants de telle sorte que la Compagnie Drummond de Montréal, se mit en frais d'acheter cette mine, ce ter-

rain licencié et un montant de $30,000 devait être payé à M. Burns et M. Hussey pour leurs privilèges de cette mine.

M. Burns alors me témoigna beaucoup de reconnaissance pour mes services et m'envoya même un chèque de $300. dans une lettre avec promesse de faire plus à mesure que ce développement le permettrait. Je renvoyai à l'instant, par le même messager, ce chèque avec déclaration que mes services étaient dans l'intérêt du comté, non pas dans mon intérêt personnel.

Bientôt après l'élection de 1908 était annoncée et c'est alors que malgré ce que j'avais fait pour lui dans cette affaire de mines, il se prépara à l'instant pour me faire opposition avec le résultat que je viens de décrire. L'entente avec la Compagnie Drummond avait été conclue à certaines conditions et cela après la dernière défaite de M. Burns. Cette mine était à 19 milles du chemin de fer l'Intercolonial. La Compagnie Drummond devait de toute nécessité construire une voie ferrée pour l'expropriation de ce minérai. Elle ne pouvait pas le faire cependant sans un subside du gouvernement. Avant la campagne provinciale, l'hon. Premier Ministre Robinson avait promis un subside provincial de $2,000. du mille si la compagnie construisait ce chemin de fer. Il était facile pour M. Burns d'obtenir de l'hon. M. Hazen le renouvellement de la promesse de l'hon. M. Robinson. Mais ce n'était pas suffisant, il leur fallait aussi un subside fédéral et sans cela le contrat devenait nul.

L'automne passait vite, on était rendu au mois de décembre. La session devait s'ouvrir au mois de janvier, un tel subside ne serait pas accordé disait M. Drummond sans le consentement du député du comté, M. Turgeon, et celui-ci venait de recevoir la plus violente opposition qui avait jamais été faite à un adversaire de la part de M. Burns.

J'étais étendu sur mon lit, on savait que je ne pouvais pas agir depuis l'élection. Et afin de me rétablir en temps pour la session parlementaire, je devais rester inactif.

Un matin, M. Drummond arrive chez moi avec M. Crocket, député réélu pour le comté de York, N.B., maintenant Juge de la Cour du Banc du Roi.

La demande de M. Drummond était, non pas mon intercession, mais mon travail pour obtenir un subside fédéral pour ce chemin qui seul leur permettrait l'exploitation de cette mine qui serait d'un grand bénéfice au comté, et ce subside, il l'avouait, j'étais le seul capable de l'obtenir. Il était vrai que M. Burns m'avait fait opposition, c'était le chagrin de M. Drummond. Ma réponse fut prompte:

"Je ne m'occuperais pas de l'opposition que m'avait faite M. Burns". "J'étais le représentant du comté, et j'étais toujours guidé par les intérêts du comté seulement".

Mais le temps pressait. Il fallait s'assurer de cela à l'instant afin que la campagne puisse continuer ses préparatifs. Pour cela il me fallait de toute nécessité, une entrevue avec l'hon. M. Pugsley, Ministre de la Province, l'hon. George P. Graham, Ministre des Chemins de fer et Sir Wilfrid Laurier, Premier Ministre du Canada. Sans la promesse conjointe de ces trois ministres, on ne pouvait compter sur ce

subside et avec leur promesse conjointe de mettre un montant de $3,200 du mille pour la construction de cette voie, la chose était certaine et la Compagnie Drummond continuait ses préparatifs pour le printemps.

Dès le lendemain après avoir reçu les instructions de mon médecin le Dr Michaud, je partais pour Ottawa avec l'aide de deux béquilles.

Avant trois jours, j'avais déjà eu une entrevue avec chacun des ministres et donné mes vues pour l'avenir de mon comté avec l'assurance de cette entreprise. Puis Sir Wilfrid, dans une seconde entrevue, m'assura qu'avec le consentement de ses deux collègues, on venait de décider de mettre dans les crédits supplémentaires, un subside de $3,200 du mille pour la construction de ce chemin de fer, payable au fur et à mesure que la construction avancerait.

Je télégraphiai la nouvelle à Bathurst. Inutile de dire qu'elle avait créé toute une sensation bien avant mon retour.

Tout alla bien par la suite. Le chemin fut bâti. M. Burns et M. Hussey reçurent $30,000, la mine fut mise en opération et une quantité considérable de minérai de fer fut expédiée pendant plusieurs années en dehors du comté. Après la déclaration de la guerre, alors que tout dut être abandonné, la compagnie Drummond dut se déclarer insolvable, par suite de la paralysie des industries dans les Provinces de Québec et d'Ontario. Mais je suis certain que l'ordre économique étant rétabli, entre les différents pays, cette mine sera de nouveau exploitée. L'usine pour la réduction du minérai par la force électrique est d'une grande valeur.

Ainsi, pendant que M. Burns avait tenté de me faire disparaître de la vie politique, il recevait grâce à mes efforts une belle somme de $30,000 dont il devait en gaspiller une grande partie dans moins de deux ans pour me livrer une nouvelle guerre en 1911, sur la question de la Réciprocité avec les Etats-Unis, le seul marché pour cette mine. Il est vrai qu'elle ne lui appartenait plus, mais il n'en était pas moins intéressé dans son succès, car il avait établi un magasin de provisions pour les employés et les colons qui venaient en grand nombre s'établir dans le voisinage de cette industrie.

LE HAVRE DE BATHURST

Le problème du transport sur terre et sur mer semblaient surgir instantanément pour moi dans les années 1908 et 1909. Ce n'est pas seulement cette mine de fer et le transport de ce minérai par une nouvelle voie ferroviaire de vingt à vingt cinq milles qui s'imposait à ma plus sérieure considération. Ce problème seul eut bien été suffisant pour tenir un député un peu nerveux, constamment sur ses gardes, et le rendre un peu timide auprès des membres du gouvernement quand il me fallait retourner à eux pour demander de nouveaux subsides, et réclamer mon droit à une nouvelle considération. Mais j'avais tou-

jours le soin d'en appeler à l'intérêt public incapable de laisser dormantes les grandes ressources de ma partie du pays. Et j'avais raison. Mais le temps venait que je devais donner de bonnes explications et me déclarer toujours prêt à me soumettre au rapport d'une enquête par des hommes compétents, ingénieurs ou autres, sur la praticabilité des travaux demandés et le résultat que leur accomplissement devait procurer au pays.

C'est lors d'une de ces entrevues avec Sir Wilfrid Laurier et l'hon M. Pugsley, Ministre des Travaux Publics représentant le Nouveau Brunswick dans le gouvernement, que Sir Wilfrid dit à M. Pugsley: "Notre ami Turgeon a un terrible appétit qui grandit en mangeant. Plus on lui en donne, plus il en veut".

Ces petites taquineries m'encourageaient et je devenais plus ferme dans mes sollicitations.

Durant la session de 1908, j'avais déjà obtenu une certaine quantité de dragage dans le hâvre de Bathurst pour permettre à une nouvelle compagnie de laisser rentrer leurs bateaux plus à l'intérieur pour une commodité nécessaire à l'agrandissement de leurs affaires dans ce hâvre. C'était la "Bathurst Company" composée d'actionnaires canadiens et américains, parmi les premiers intéressés étant le regretté Sénateur W. C. Edwards dont la mémoire sera à jamais respectée dans tout le Canada. Cette compagnie devait exploiter d'une manière jusque là inconnue les ressources de nos forêts, qui naturellement avait besoin de toutes les accommodations possibles dans notre beau hâvre de Bathurst, mais dont le chenal dans le cours des temps avait été rempli, à peu près par l'accumulation de sable amené par le courant de trois grandes rivières qui s'écoulent dans un même bassin, magnifique à contempler, lequel se décharge par un étroit goulet qui a toujours conservé une profondeur de vingt deux pieds à basse marée.

Jusqu'à ces années-là, les bâtiments qui venaient prendre des cargaisons de bois pour la Grande-Bretagne, ou autres marchés étrangers étaient obligés de rester à deux ou trois milles en dehors du hâvre dans la Baie des Chaleurs et le bois était transporté sur des chalands et ensuite rejeté dans le bâtiment. Cette opération était dispendieuse et trop lente pour un grand commerce car elle ne pouvait se faire que durant les temps calmes.

Il fallait donc dans l'intérêt de ce grand commerce anticipé qui devait nécessairement faire la prospérité de la population de Bathurst et de tout le comté de Gloucester entreprendre de remettre ce chenal de quatre milles de longueur à sa profondeur naturelle. C'était une entreprise qui devait se monter à bien des centaines de mille piastres et pour faire cet ouvrage avec le moins de dépenses possibles, il fallait un système de drague particulier et qui se ferait en même temps avec toute la rapidité possible.

Durant la session de 1909, j'avais eu la promesse de l'hon. M. Pugsley, Ministre des Travaux Publics qu'il enverrait des Ingénieurs durant l'été faire les sondages nécessaires pour assurer la possibilité de cette entreprise et d'en établir les frais à un chiffre approximatif.

En effet, dès la session terminée, un ingénieur de grande expérience dans ces travaux, M. Voligny, arrivait à Bathurst avec tous les agrès nécessaires pour cette entreprise. Le monde de Bathurst prenait courage et espérance, car nos vieux marins savaient que le chenal naturel avait une bonne profondeur, que l'accumulation des sables à différents endroits étaient loin d'être aussi élevé quarante et cinquante ans auparavant alors que Bathurst était une cour de construction de navire de bois, de gros tonnages et qu'au lieu de cinq ou six pieds à basse marée, il y en avait dix à douze et que par conséquent on devait arriver à un lit de 22 pieds facilement car en dehors du hâvre l'embouchure de la rivière a une profondeur de 22 pieds.

Si l'on peut conserver cette décharge d'eau dans un semblable chenal, au lieu de la laisser se répandre dans ce bassin de trois milles carrés, on pourra rendre la navigation praticable des gros bâtiments d'un tirant de 22 pieds. Dans tous les cas l'ingénieur M. Voligny se procura les chaloupes et la main-d'ouvre nécessaires pour son entreprise et se mit à l'oeuvre avec l'ambition d'un intéressé. Il découvrit bientôt que sur tout le parcours de ce hâvre, il y avait un chenal ininterrompu à fond dur dont le niveau s'était tout simplement élevé par l'accumulation du sable qui s'était étendu sur toute la surface du bassin, et que le draggage de ce hâvre était praticable à de telles conditions.

L'ingénieur dut employer tout le reste de l'été à compléter ses travaux et à faire les plans et les estimés qui devaient être soumis au Ministre des Travaux Publics et au Conseil pour étude et approbation.

Durant tout l'hiver suivant, M. Voligny avec ses aides fut occupé à cet ouvrage certainement considérable.

C'était bien beau de voir ces plans sur le canevas, mais en même temps, ils étaient inquiétants, car ils représentaient un ouvrage bien dispendieux. Dans tous les cas j'avais la promesse de M. Pugsley que tout irait bien avec un peu de temps. Vers les derniers jours de la session, je posai en Chambre une question à l'hon. Ministre des Travaux Publics. Je demandai si je pouvais compter que l'ouvrage du hâvre de Bathurst commencerait, dans l'été. Sa réponse fut que ces travaux de dragage à Bathurst commenceraient certainement durant la saison prochaine et aussitôt que le Département pourrait se procurer l'outillage nécessaire pour tel ouvrage.

Le Département des Travaux Publics était en correspondance avec le gouvernement de l'Etat du Texas qui avait fait des travaux semblables avec des dragues construites de manière à retirer le sable rapidement et sans encombrement. C'étaient des dragues à succion (suction dredges) qui avec des tubes retirent le sable du fond de l'eau et le rejette dans un chaland attaché à ses côtés. Ce système est bien connu maintenant, mais il était tout nouveau pour Bathurst et les Provinces Maritimes dans le temps, et je pense que je peux même dire, dans le Canada.

L'arrivée de cette drague, un peu tard dans l'été de 1910 mit fin à tous les doutes sur l'exécution de cette entreprise et l'on se ré-

jouissait de toutes parts. Les principaux citoyens voulaient voir cet instrument fonctionner. Je dus faire des arrangements avec le capitaine de cette drague pour deux excursions de nos citoyens, une n'étant pas suffisante. La "Bathurst Company" se faisait un plaisir de mettre son bateau remorqueur à ma disposition pour mener et ramener mes gens. Cette drague a travaillé dans ce hâvre tous les étés de 1910 à 1917, a donné à ce chenal une profondeur de 20 pieds alors qu'elle dut être transportée sur les lacs de l'Ontario. Depuis ce temps-là nous voyons à tout instant de gros bâtiments monter et descendre dans ce bassin avec autant de facilité qu'en pleine mer.

Tous ces résultats sont dus au gouvernement libéral de Laurier.

UNE MARINE NAVALE POUR LE CANADA—1910.

Le projet du parti libéral d'une marine navale canadienne était certainement un projet qui aurait dû être sanctionné par tout le Canada, et s'il y avait une province où elle devait être plus populaire que dans une autre, c'était bien la Province de l'Ontario, où l'on parlait tant de fidélité à la Grande Bretagne, de dévouement à l'empire, où le Canada était considéré simplement comme un adjoint de l'Empire Britannique, et que les Canadiens ne devaient même pas vivre pour le Canada mais vivre pour l'Empire seulement.

La fidélité à la Grande Bretagne était aussi vive et sincère dans les autres provinces, seulement au lieu de monter sur les toits et jeter des cris en l'air, on l'admirait en paix au foyer domestique.

Dans la Province de Québec comme dans les Provinces Maritimes, on admettait la sagesse d'une telle proposition, car on comprenait bien qu'il nous fallait maintenir le Canada pour le Canada, aussi bien que pour l'Empire, et que, en laissant à la Grande Bretagne, le fardeau de toute cette dépense, nous perdions beaucoup de notre liberté nationale, de prestige et d'influence dans les différends internationaux de la Grande Bretagne. Partout au pays on admettait la nécessité de la protection de nos côtes et de notre commerce sur les mers. De plus, il était bien évident que le temps était venu où le Canada dans son propre intérêt devait contribuer plus ou moins à sa protection et qu'il lui était plus économique de bâtir ses bâtiments avec des matériaux canadiens et le travail canadien, que de souscrire et envoyer son argent à la Grande Bretagne. De plus, avec nos propres bâtiments on ouvrait une nouvelle carrière à notre jeunesse qui formerait l'équipage de ces bâtiments et maintiendraient leur existence.

Le débat à la Chambre des Communes, ainsi qu'au Sénat, fut certainement très important, instructif et toujours dans une sphère élevée.

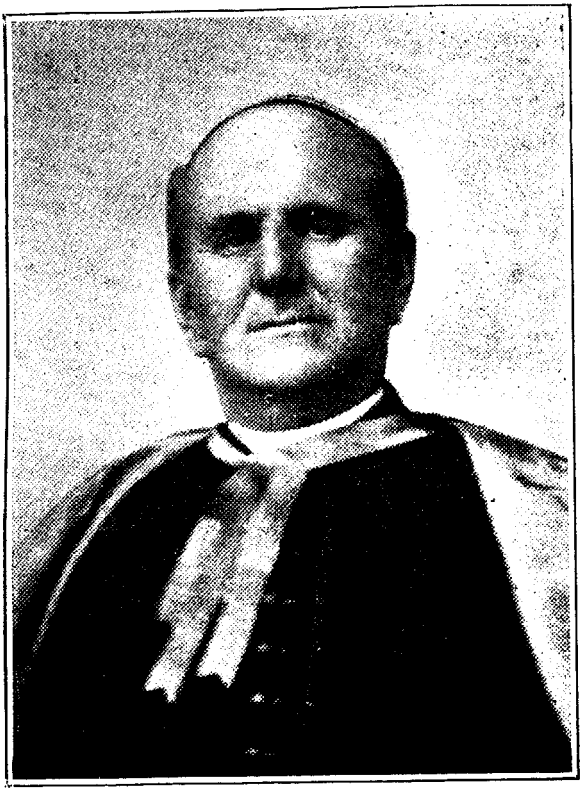

Mgr Marcel-F. Richard, P.D.
Rogersville, N.-B.

Comme doyen des trois députés français de la Chambre des Communes pour le N.-B., je dus nécessairement me prononcer sur cette question et cela sans équivoque, ne laissant à personne l'occasion de me critiquer injustement et prêt à subir toute critique faite sur l'expression claire et nette de mes principes et de ma vision de l'avenir du Canada. Mon discours sur cette question fut certainement avec celui sur l'autonomie des Provinces de l'Ouest, qui m'amena le plus de félicitations de la part des députés des Communes et de toutes parts.

A part ma sincère approbation de cette mesure, je savais que Sir Wilfrid Laurier était sujet à attaques de la part de certains centres dans Québec aussi bien que de l'Ontario et qu'il était par conséquent important, nécessaires pour ses partisans de parler avec force et autorité, afin de ne pas permettre à un adversaire de pouvoir dire que nous n'étions pas d'une chaleureuse sympathie avec notre chef. J'avais exprimé à plusieurs de mes collègues libéraux de la Province de Québec, la nécessité pour eux tous de prendre telle attitude dans les débats de la Chambre.

Ce qui était étrange de la part de l'Opposition, c'est que le projet d'une marine canadienne avait été adopté sur la proposition même de Sir George Foster soutenue par toute la Chambre à l'unanimité à la session précédente. De plus, après l'adoption de cette proposition, de cette mesure, une conférence impériale venait d'avoir lieu à Londres, où le gouvernement était représenté par l'hon. M. Brodeur, Ministre de la Marine et des Pêcheries, et Sir Frederick Borden, Ministre de la Milice. Après l'adoption de ce projet à la Conférence Impériale, Sir Robert Borden, Chef de l'Opposition du parti conservateur, avait déclaré à diverses reprises à Halifax qu'il avait avec les députés de l'Opposition assenti à un projet de construction d'une marine Canadienne dans le plus grand intérêt du Canada. Il avait assisté à la Conférence Impériale et assenti à ce projet de préférence à une contribution.

Il en était de même de Sir George Foster. Je citerai quelques-unes des paroles de ces deux chefs du parti conservateur que je citai dans mon discours le 24 février 1910.

Sir George Foster s'était déclaré en faveur d'une marine Canadienne, au lieu d'une contribution en argent. En parlant d'une contribution, il avait dit:

> "Cette méthode, en outre ne tient compte ni des aspirations, ni des besoins pressants, ni des perspectives d'avenir de cette grande nation que doit un jour devenir le Canada".

Dans le même discours, Sir George avait dit aussi:

> "Je suis entièrement d'accord avec mon honorable ami le Premier Ministre dans l'aperçu qu'il nous a donné du programme de la défence navale du Canada. D'abord, je suis fermement convaincu que ce qu'il convient de faire à ce sujet, c'est de créer des forces navales canadiennes. J'ai une confiance absolue dans cette mesure. L'autre moyen a été

mis à l'essai, par l'Australie et la Métropole, mais les résultats n'ont pas été satisfaisants à tous les égards''.

Sir Robert Borden, le 14 octobre précédent dans une grande assemblée à Halifax avait dit:

> ''A la dernière session, la Chambre des Communes a adopté une politique au sujet de la défence navale sur laquelle les deux partis se sont unis; cette politique peut ne pas avoir satisfait les aspirations politiques de tous les conservateurs, mais il nous a semblé que c'était pour nous un devoir nécessaire de placer autant que possible au-dessus des luttes politiques une question aussi vitale et d'une portée aussi grande''.

Mais rendu au mois de février, Sir Robert Borden avait changé de politique sous la pression des Conservateurs de l'Ontario. De même Sir George Foster. Pour les Conservateurs de l'Ontario, la mesure la plus sage et la plus profitable ne pouvait être acceptée, lorsqu'elle était proposée par Sir Wilfrid Laurier et le parti libéral. Leurs chefs ne comptaient plus. Ils devaient plier le genoux, s'humilier, ou bien être décapités. Toutefois, le projet fut adopté. Le gouvernement se mit à l'oeuvre pour élaborer ce projet qui demandait du temps nécessairement et comme on le sait, l'année suivante le gouvernement libéral fut renversé sur la question de la Réciprocité avec les Etats-Unis et le nouveau gouvernement conservateur arrêta toute construction ou mesure sur l'impérieuse demande des ''Nationalistes'' de Québec et le Canada fut privé d'une marine à lui.

Le parti conservateur ne pouvait se tenir au pouvoir sans l'appui des Nationalistes et il préférait le pouvoir à la prospérité et à l'honneur du Canada envers l'empire.

LA RECIPROCITE AVEC LES ETATS-UNIS

Un traité de Réciprocité avec les Etats-Unis avait été de tout temps l'ambition de Sir Wilfrid Laurier et du parti libéral mais les divers gouvernements des Etats-Unis n'avaient pu être induits à renouveler le traité de Réciprocité avec le Canada c'est-à-dire avec les vieilles provinces depuis l'expiration du traité de 1854.

Ce n'était pas seulement le parti libéral qui regrettait le perte de l'ancien traité de Réciprocité, le parti conservateur lui-même avant la Confédération, et, après avoir fait des efforts constants pour obtenir le renouvellement de ce traité ou un autre équivalent qui aurait été à l'avantage des Etats-Unis aussi bien que du Canada.

Le gouvernement de Sir John A. Macdonald avait réitéré ses efforts à tout instant pendant tout son règne. Et Sir George Foster dans ses dernières années au pouvoir en 1894, avait inclus dans son budget une proposition qu'aussitôt que les Etats-Unis voudraient recevoir tels et tels produits des ressources naturelles du Canada, li-

bres de droits, le gouvernement canadien recevrait à la même condition les mêmes produits ou autres équivalents.

Tous les hommes d'Etat le demandaient. Certains libéraux allaient jusqu'à offrir une réciprocité complète, universelle aux Etats-Unis.

C'est pendant que j'étais à New York que cette question était le plus agitée et discutée. Les journaux du parti démocrate était bien en faveur d'une réciprocité plus ou moins limitée, mais les journaux républicains étaient aussi forts contre toute réciprocité commerciale.

Si les Démocrates avaient pu conserver le pouvoir après les deux termes présidentiels de M. Cleveland, je pense que l'offre aurait été acceptée. C'était le Sénat démocrate qui avait donné la mesure. Mais le parti républicain obtint alors les rênes du pouvoir pour un long terme et ce parti était tout pour la protection et un tarif élevé dans le temps, comme nos protectionnistes du Canada.

Dès son arrivée au pouvoir Sir Wilfrid Laurier, aidé de son Ministre des Finances, l'hon. M. Fielding entreprit des arrangements nécessaires pour une série de conférences entre les deux gouvernements du Canada et des Etats-Unis. Sir Wilfrid Laurier accompagné de l'hon. M. Fielding allèrent à Washington faire visite au Président des Etats-Unis en vue d'en venir à une entente.

Ils furent reçus avec la plus grande courtoisie de la part du Président et de ses principaux Ministres.

Des conférences furent arrangées pour une date assez rapprochée à laquelle M. Fielding, l'hon. M. Patterson, l'hon. M. Mulock étaient les principaux représentants du Canada, avec M. Henri Bourassa, jeune député de Labelle, comme secrétaire.

Certainement la courtoisie n'avait pas manqué chez les représentants de la République américaine. Les conférences et les discussions furent nombreuses et parfois intéressantes pour les représentants des deux pays, mais sans aucun résultat. L'entente commerciale était impossible et les conférenciers canadiens durent revenir les mains vides.

C'est alors que Sir Wilfrid se hâta de dire: "J'accepterai un traité de réciprocité aussitôt que la République américaine voudra nous l'offrir, mais aller leur demander de s'entendre avec nous, jamais."

Sir Wilfrid Laurier a toujours tenu bon à sa parole, et aux demandes qu'on lui faisait, il avait toujours la même réponse: "Nous serons prêts aussitôt que les Etats-Unis le demanderont." Les années se suivaient, rien ne venait. Plusieurs nous disaient: "Nous n'aurons jamais de réciprocité avec les Etats-Unis."

Enfin, après une douzaine d'années. en l'été 1910, voilà que les autorités américaines signifient au gouvernement du Canada que de plus intimes relations commerciales devraient exister entre les deux pays, et qu'à cette fin, un traité de réciprocité devrait s'effectuer le plus tôt possible, que des représentants du gouvernement du Canada avec une telle mission seraient bien reçus et bienvenus

par le président de la République et de ses ministres.

Cette gracieuse invitation, attendue depuis bien des années, fut reçue avec la même grâce, la même courtoisie et la même générosité de la part de Sir Wilfrid Laurier et du gouvernement libéral. Une délégation canadienne, présidée par l'hon. M. Fielding, ministre des finances, fut immédiatement envoyée à Washington. La conférence dura plusieurs jours; les bases d'un traité de réciprocité furent établies, une parfaite entente fut consommée, nos délégués revinrent au Canada enchantés de leur réception et complètement satisfaits de leurs négotiations avec la délégation américaine. Ils se hâtèrent à l'instant de mettre en ordre les diverses mesures élaborées ensemble. En peu de temps, l'hon. M. Fielding et ses associés de la délégation avaient un traité complet, prêt à soumettre à la délégation américaine. Au jour indiqué, l'hon. M. Fielding retournait à Washington et, après quelques jours de travail, le traité de réciprocité, présenté plus tard au Parlement canadien, fut signé par les représentants des deux pays, et le gouvernement Laurier n'avait plus qu'à attendre la session prochaine pour le faire ratifier.

Il en était de même pour le gouvernement américain. Ce dernier n'avait pas à attendre si longtemps l'ouverture de la session de leurs Chambres, et de bonne heure dans l'hiver ce traité avait déjà été ratifié par le Congrès et le Sénat américain.

Ici, au Canada, ce traité fut présenté au mois d'avril à la Chambre des Communes. Mais, qui l'aurait cru? Tous les conservateurs, qui avaient tant demandé un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, du premier au dernier, et Sir George Foster qui lui-même, alors qu'il était ministre des Finances, avait offert un traité semblable aux Etats-Unis, se prononcèrent contre. C'était la répétition de leur négation de leur principe et de leur demande d'une marine navale pour le Canada à la session précédente.

Les conservateurs se résolurent à l'instant de faire une obstruction invincible. Les débats durèrent des mois entiers. Sir Wilfrid Laurier dut ajourner le Parlement pour aller assister au couronnement du roi George, et, à son retour, trouvant les conservateurs dans le même esprit de rage, suscitant toutes espèces de préjugés dans le pays, décida soudainement de proroger le Parlement et d'en appeler au peuple.

Par malheur, sur l'appel de tous les préjugés possibles de différentes natures, suivant la religion et la race des différentes provinces, le peuple canadien, surtout dans les provinces de Québec, de l'Ontario et du Manitoba, se laissa aveugler par ces appels et refusa d'approuver cette mesure qui aurait tant contribué à sa prospérité et à son bonheur national.

Dans le même temps, comme on se le rappelle, le parti nationaliste, dirigé par M. Henri Bourassa, secondé de l'hon. M. Monk dans la province de Québec, faisait la guerre à Sir Wilfrid Laurier sur la loi de la marine navale et accusait Sir Wilfrid Laurier d'être traître à sa religion et à sa race, prétendant qu'il voulait enlever

les enfants canadiens à leurs pères et mères pour les envoyer souffrir et mourir pour l'Angleterre.

Dans l'Ontario, les conservateurs criaient que Sir Wilfrid était catholique et français et que, par conséquent, il ne devait plus conduire les destinées du Canada. Et dire que c'étaient les conservateurs de l'Ontario, avec cette guerre contre Québec, sa race et sa religion, qui défrayaient les dépenses de la campagne contre Sir Wilfrid dans Québec. Je ne puis oublier une telle conduite de la part de nos hommes d'Etat canadiens-français et canadiens-anglais.

La Province de Québec se réveilla bientôt et, à la première occasion, elle relégua dans l'obscurité les vingt-deux hommes qu'elle avait élus à l'appel des nationalistes. Mais il était trop tard et elle a dû souffrir sa part des conséquences de cette campagne de 1911. Oui, si le peuple avait soutenu le pacte de réciprocité, le Canada aurait été dans une différente position à la déclaration de la guerre, trois ans plus tard, et le Canada serait encore en coopération économique et commerciale avec les Etats-Unis, qui n'auraient jamais imposé le tarif "Fordney" au Canada, car nous aurions vécu dix années d'harmonie mutuelle et de prospérité réciproque qui se seraient prolongées indéfiniment.

Toutefois, espérons que cela a été une bonne leçon pour Québec et qu'elle continuera à l'avenir, comme elle l'a fait depuis, à se tenir sur ses gardes et à ne pas se laisser emporter davantage.

Le peuple acadien des Provinces Maritimes, du Nouveau-Brunswick surtout, ne se laissa entraîner par aucun appel, excepté dans le comté de Kent où l'hon. M. Leblanc s'était retiré de la lutte. Les comtés de Restigouche, de Northumberland, de Madawaska et Victoria comme de Gloucester et le comté de Westmoreland, où le vote acadien fut très fort, votèrent pour la réciprocité. Dans la Nouvelle-Ecosse, comme sur l'Ile du Prince-Edouard, tous les comtés où le vote acadien avait de l'influence élirent des libéraux en faveur de la réciprocité.

Au Nouveau-Brunswick, sept libéraux et cinq conservateurs furent élus. Dans la Nouvelle-Ecosse, neuf libéraux et neuf conservateurs furent choisis.

L'ELECTION DE 1911

Sir Wilfrid Laurier ayant proclamé la dissolution des Chambres, je dus me préparer comme les autres pour l'élection dans Gloucester. Plusieurs de nos amis libéraux étaient sous l'impression que M. T. M. Burns ne voudrait pas entreprendre une nouvelle lutte contre moi, ayant été défait à l'élection provinciale six ou sept mois auparavant. Comme je l'ai dit, j'avais bien prévu que M. Burns serait favorisé de toute manière possible de la part de l'hon. J. D. Hazen, premier ministre du gouvernement provincial, comme il l'avait été à l'élection de 1908, et qu'il avait mis à sa disposition

le patronage du comté durant ces trois dernières années.

Le parti conservateur de Gloucester ayant été favorisé du gouvernement conservateur provincial depuis plus de trois ans, et ce dernier me bombardant de toutes ses forces, on croyait fermement réussir à ma défaite. Le fait est que l'hon. M. Hazen, dans toute la province, et même dans Québec où il avait pris la parole à une couple d'assemblées, prédisait la victoire dans tous les comtés du Nouveau-Brunswick. "Pas un comté dans le Nouveau-Brunswick n'échappera à la défaite le jour du vote", avait-il dit à une assemblée dans la ville de Québec. Sur ce, un voyageur de commerce s'écria: "What about Gloucester?"

L'hon. M. Hazen continua son discours comme s'il n'avait rien entendu, devinant que cet individu connaissait Gloucester. Son refus de répondre fut bien interprété par l'assemblée comme une négation de sa déclaration et qu'il ne voulait pas entrer en discussion au sujet du comté de Gloucester.

S'il y avait un homme ou une compagnie de commerce qui devait être en faveur de la réciprocité, c'était bien la compagnie de MM. Thomas Adams et Burns, qui devait profiter directement de ce traité plus que tout autre puisqu'il lui ouvrait le marché américain pour son bois, ses lattes, etc. Mais il s'agissait de battre Laurier et de mettre le parti conservateur au pouvoir.

La lutte fut plus acharnée que jamais. Ma majorité de mille voix moins douze, mit fin à leurs efforts et à leurs dépenses personnelles, et M. Burns déclara aussitôt que c'était sa dernière campagne et qu'il ne se présenterait plus tant que Turgeon serait candidat; il a tenu sa promesse. Aux élections de 1917 et de 1920, M. Burns refusa non-seulement d'être candidat, mais aussi de prendre une part active aux élections.

De la part du parti conservateur, M. Burns avait droit à toute la sympathie et aux faveurs du gouvernement et durant la période de 1911 à 1921, en deux occasions, ce gouvernement dût nommer des sénateurs catholiques dans la province, en succession chaque fois à un sénateur irlandais catholique, mais à chaque occasion il fut mis de côté pour d'autres qui, au point de vue du parti, le méritaient certainement moins que lui. C'est surtout la dernière nomination, celle de l'hon. sénateur John Anthony McDonald qui lui perça le coeur. Ce dernier remplaçait le sénateur McSweeney.

L'hon. R. W. Wigmore, ministre des Douanes, l'avait même fait attendre à Ottawa pendant deux jours dans l'espérance, lui disait-il, de le faire nommer avant son retour, pour venir lui annoncer le lendemain que M. McDonald, d'Amherst, N.-E., avait été nommé.

M. McDonald était résident de la Nouvelle-Ecosse; toutes ses affaires, manufacture, etc., étaient dans la Nouvelle-Ecosse; par conséquent, il n'avait pas droit à une nomination au Sénat pour le Nouveau-Brunswick. Cependant, M. McDonald avait acquis une petite résidence d'été, peu de temps auparavant, à Ste-Thérèse, près Shédiac, et le Sénat accepta cela comme résidence suffisante, ce qui est encore bien douteux aujourd'hui même. De plus, ce qui ren-

dait la nomination encore moins populaire dans le Nouveau-Brunswick, c'est qu'il n'y avait plus de sénateur irlandais catholique du Nouveau-Brunswick au Sénat; M. McDonald, bien que catholique, est écossais, et les écossais catholiques sont bien peu nombreux dans le Nouveau-Brunswick.

Au moment où j'écris, M. Burns vient d'être enlevé de ce monde par suite d'une maladie qui, sans le retenir au lit, ni même à la maison, avait miné, je pourrais dire, sa constitution. Il laisse sa femme et trois enfants en bas âge.

M. T. M. Burns, jeune demi-frère de M. Kennedy F. Burns, conduisait depuis quelques années un commerce d'épiceries en gros dans Bathurst, et ses affaires s'étendaient dans tout le comté. Il avait pris cette ligne de commerce dès le transfert des intérêts de M. Thomas Adams à la Bathurst Lumber Company. Il laisse sans doute un gros héritage à sa famille.

M. Burns, comme son frère aîné, était certainement doué de grandes qualités personnelles; il était sociable et, en dehors de nos campagnes électorales, nous étions toujours prêts à échanger les meilleurs souhaits et à discuter ensemble le plus amicalement possible les différentes questions qui surgissaient de temps à autre. Il était encore jeune et sa mort, qui est une grande perte pour sa famille, est en même temps regrettée de toute la ville de Bathurst et dans le comté de Gloucester.

LA SESSION 1911-12

La session s'ouvrit peu de temps après l'élection, aussitôt que Sir Robert Borden, devenu Premier Ministre, eut formé son cabinet. Sir Wilfrid Laurier, suivant la coutume en Canada ainsi qu'en Angleterre, ne voulut pas faire d'opposition aux nouveaux ministres, qui furent tous réélus par acclamation, ce qui sauvait du temps et des dépenses inutiles.

Dans le mois de novembre, le mois habituel dans le temps, la session fut convoquée. L'apparence du Parlement avait bien changé, autant dans son personnel que dans ses principes. Comme je l'ai déjà dit, les nationalistes avaient été élus sur leur déclaration que Laurier était trop anglais, trop pour l'empire, et les conservateurs, surtout ceux de l'Ontario, sur leur affirmation qu'il était trop catholique, trop français et pas assez britannique. Sir Robert Borden devait être Premier Ministre, mais si les vingt ou vingt-deux nationalistes avaient tenu à leurs principes, ils n'auraient pu s'allier avec le parti qui venait de déclarer que Laurier était trop français et trop catholique. Qu'était-il donc arrivé ? Durant la nuit, ces deux partis extrêmes s'étaient ralliés, à condition que les nationalistes seraient non-seulement reconnus, mais partageraient à eux seuls tous les portefeuilles de Québec et tout le contrôle du patronage et de l'administration de la province de Québec. C'est ainsi que les honorables Monk, Blondin, Nantel, Doherty et Pelletier de-

vinrent ministres, M. Henri Bourassa refusant de faire partie du gouvernement, à condition que ces messieurs fussent le choix de l'administration.

On n'entendit plus parler de réciprocité; c'était une question morte. On dut parler de marine navale, mais pour dire que le peu qui était commencé et ne pouvait être détruit, serait seul terminé et que les contrats pour la construction de ces bâtiments étaient annulés. Comment les conservateurs allaient-ils mettre en pratique leur profession de loyauté à l'empire et refuser toute participation? Ils avaient le pouvoir et ne pouvaient pas le conserver sans les nationalistes; alors l'empire ne comptait plus. Les choses marchaient assez tranquillement. La revanche contre le progrès dans les comtés restés fidèles devaient se refaire, et les travaux publics, les améliorations de la navigation, tout cela devait arrêter.

C'est ainsi que j'avais un montant de $16,000 de voté dans les crédits supplémentaires pour un brise-lames à la Pointe-Verte, à cinq milles à l'ouest de Petit-Rocher. Les crédits avaient été dans l'intervalle étudiés, des demandes de soumissions avaient été faites, un contrat avait été signé avec le plus bas soumissionnaire, M. Charleson, d'Ottawa. Le Conseil Privé avait ratifié et signé son contrat, la veille, à bien dire, de la dissolution, et M. Charleson, n'ayant pas eu l'avis officiel de cette signature, ne pouvait commencer son ouvrage. C'était le seul point possible sur lequel le gouvernement pouvait retarder les travaux et refuser le contrat.

Tandis que la soumission de M. Charleson était de $16,000, un M. Culligan, marchand de bois dans Restigouche, à quelques milles de la Pointe-Verte, en avait une au montant de $20,000. M. Culligan était député conservateur de ce comté à la législature et l'un des plus fidèles serviteurs de l'hon. M. Hazen, qui venait de remplacer l'hon. M. Pugsley dans le gouvernement, comme représentant de la province du Nouveau-Brunswick. M. Culligan fit plusieurs visites à Ottawa, mais M. Hazen savait bien que je crierais immédiatement au scandale, si l'on transférait ce contrat à un autre soumissionnaire, à un montant de $4,000 de plus.

On eut recours à une autre ruse. On demanda de changer l'emplacement de cette construction à un quart de mille plus à l'ouest. On remit alors à M. Charleson son cautionnement de $1,600, et les ingénieurs reçurent les ordres de faire de nouveaux sondages, de nouveaux calculs, et, à la session suivante, le montant pour cet ouvrage fut de nouveau placé dans les crédits. On ne se pressait pas de faire commencer les travaux ; plus la prochaine élection approcherait, mieux ce serait pour obtenir un plus gros vote conservateur.

Mais pendant l'attente, la guerre se déclara et le gouvernement dut remettre à plus tard tous ses crédits pour de telles constructions, et les pêcheurs de la Pointe-Verte furent ainsi privés de cette protection, depuis 1912 jusqu'à 1925, alors que le gouvernement libéral a fait de nouveau voter la somme de $16,000 pour cet ouvrage, à la demande de mon successeur, M. J. G. Robichaud, à qui je donne

tout l'appui possible dans les intérêts du comté de Gloucester. A l'heure présente, ce quai est en voie de construction.

J'avais aussi un autre crédit, à la même session, d'un montant de $12,000 pour un autre quai à Petite-Lamèque, mais toutes les signatures voulues pour ce contrat avaient été faites, et l'entrepreneur commença son ouvrage. Cette accommodation a été d'un grand service aux nombreux pêcheurs du voisinage comme à ceux de Lamèque. Le temps passait bien tranquillement dans Gloucester. Toutefois, on jouissait partout de mes travaux, de mes accommodations, les unes dernièrement complétées et rendant tous les services anticipés, les autres en voie de construction, donnant de l'ouvrage et de l'argent à la population du voisinage.

J'avais aussi obtenu la construction d'un autre quai au bas de Caraquet, paroisse de St-Paul, qui contient un grand nombre de pêcheurs; c'est le centre le plus compact de ces industries, pour lesquelles les quais de Caraquet étaient trop éloignés. Il y avait longtemps que j'avais promis à cette partie de Gloucester une telle amélioration. C'était une entreprise dispendieuse, car le rivage sur toute cette côte est très plat, et il fallait pour arriver à une suffisante profondeur d'eau, couvrir une longueur extraordinaire de plus de 2,500 pieds. Les adversaires tentaient d'appeler cela des extravagances. Mais les pêcheurs en avaient besoin et leur industrie le demandait.

En 1909, le contrat avait été donné à M. Henri Duguay, propriétaire de l'hôtel Duguay à Caraquet, et il se montra un bon entrepreneur; il fit un ouvrage qui reçut l'admiration de tout le monde. J'avais bien d'autres améliorations en vue, mais je dus me contenter de ce que j'avais eu au cours de l'administration libérale.

Tracadie n'avait pas été négligé non plus. Le hâvre avait été beaucoup amélioré et j'avais à ce moment en vue le creusement d'un chenal à travers la pointe de terre entre le haut du hâvre de Tracadie et la Grande Rivière de Tracadie, ce qui aurait épargné le détour fait par le vieux chenal qui se remplit toujours.

Le changement de gouvernement ne me permit pas de faire cette amélioration.

LE PROJET DE $35,000,000 A L'EMPIRE

Dans le cours d'une année ou un peu plus, il devint facile de voir que le gouvernement conservateur-nationaliste ne menait pas toujours la vie la plus agréable et la plus heureuse. Les conservateurs auraient bien voulu reprendre le projet d'une marine navale à laquelle ils s'étaient engagés en faveur de la Grande-Bretagne. Ils auraient pu s'adresser au Parlement du Canada avec un programme un peu changé et dire que ce n'était pas au principe qu'ils étaient opposés, mais à l'extravagance du programme des libéraux.

Les nationalistes, de leur côté, n'avaient pas eu d'opposition sérieuse à la réciprocité avec les Etats-Unis. M. Bourassa leur avait

dit de ne pas s'occuper de cette question durant la campagne électorale, mais de concentrer tous leurs efforts contre la marine navale qui devait saisir les enfants du Canada pour en faire des victimes pour la Grande-Bretagne. Inutile de parler de marine, et, cependant, le gouvernement ne pouvait se maintenir sans les nationalistes. Tout cela, c'était pendant que les hommes d'Etat de la Grande-Bretagne suppliaient tous les Dominions d'aider le gouvernement britannique dans cette protection universelle qui devenait de plus en plus impérieuse et dispendieuse. Le parti se trouvait divisé en deux camps. Enfin, durant la session 1913, une entente fut effectuée entre ces deux factions. Le gouvernement ne demanderait pas de marine, mais simplement une contribution de $35,000,000, qui serait envoyée à l'Angleterre comme un cadeau pour la construction de trois "Dreadnoughts", bâtis en Angleterre et pour être la propriété de l'Angleterre, qui les équiperait et en paierait le maintien elle-même. Les conservateurs de l'Ontario pouvaient représenter cette mesure comme une aide temporaire à l'empire, en attendant de pouvoir trouver un système de coopération permanente. Les nationalistes pouvaient dire à leurs électeurs: "Nous allons donner ces $35,000,000 à l'Angleterre, et nous garderons nos Canadiens ici. Ce montant d'argent, c'est tout ce que l'Angleterre aura du Canada. Nous aurons pour toujours fini d'aider l'Angleterre." Telles étaient les explications données par les nationalistes à leurs commettants. Ce présent de trente-cinq millions de dollars mettait fin à toute contribution d'aucune sorte. Nos enfants canadiens ne serviront pas de chair à canon pour les Anglais.

Voilà comment ce gouvernement de coalition de deux partis radicalement en contradiction, avait cru pouvoir tromper le Parlement et le peuple à la fois.

Le débat sur ce projet fut certainement le plus acharné qui ait jamais eu lieu au Canada depuis la Confédération.

Le gouvernement comprenait bien, après plusieurs jours de débats, que le parti libéral était déterminé de faire toute l'opposition possible à ce projet, décida, un lundi, de tenir la session toute la nuit, et toute la semaine, s'il le fallait. Sir Robert Borden et ses collègues n'avaient pas tenu compte de la détermination du parti libéral en Chambre. Le débat se continua toute la semaine, jour et nuit, sans interruption, jusqu'à minuit le samedi soir. Nous devions tous nous efforcer de soutenir le débat sans donner aucune chance au parti du gouvernement de pouvoir, par surprise, prendre un vote. Je dus prononcer plusieurs discours, comme bien d'autres, afin de tenir le feu roulant. La semaine suivante, le lundi, l'opposition revint avec la même détermination, et le débat dura encore toute la semaine, sans interruption, jusqu'au samedi soir suivant. Mais au cours de la dernière semaine, le bill de clôture avait été préparé par l'hon. Arthur Meighen, alors Solliciteur-Général. C'est bien dans le débat sur cette question que l'hon. William Pugsley eut l'occasion de développer son talent supérieur et sa tactique parlementaire sans égale pour résister par toute souplesse à la force d'un gouver-

nement avec une majorité forte et solide. Mais la clôture dut nécessairement laisser passer le bill. Heureusement pour le pays, le Sénat était alors en majorité libérale, et ce bill fut renvoyé, en attendant que le gouvernement en appela au peuple par un plébiscite ou une élection générale. Mais le gouvernement préféra de nécessité ne pas faire de contribution d'argent à l'empire britannique plutôt que d'en appeler au peuple, sachant bien que ce serait son coup de mort.

Cette circonstance de la clôture en vue d'un tel projet et la manière cruelle et barbare avec laquelle Sir Wilfrid Laurier fut rejeté sur son siège lorsqu'il se leva pour parler, pour faire place à un autre, l'hon. J. D. Hazen, député de St-Jean, restera toujours une tache pour le parti conservateur.

USAGE DU CHEMIN DE FER TRANSCONTINENTAL

Pendant ce temps-là la construction du chemin Transcontinental achevait. Tout était bien fini, bien construit, de Winnipeg au nord de la province de Québec, suivant les plans des ingénieurs et les désirs du gouvernement Laurier. Mais, le gouvernement conservateur faisait tout en son pouvoir pour ruiner cette entreprise, dans le but de ruiner le parti libéral, et il avait commencé par mettre des entraves aux désirs de la compagnie du Grand-Tronc-Pacifique de construire cette partie du chemin au point de vue de l'épargne, en refusant de bâtir sur cette partie les ponts en fer, avec toute force possible, et au niveau de la route, suivant les termes du contrat.

Avec ce changement de conditions, la compagnie ne pouvait plus s'engager à l'opération de ce chemin, car elles changeaient complètement les termes du contrat avec le gouvernement Laurier et ne lui permettaient plus de mettre sur la voie les trains à immense tonnage, tel qu'entendu, et qui seuls pouvaient permettre une opération capable de rencontrer les dépenses. Alors la compagnie du Grand-Tronc-Pacifique donna avis au gouvernement que le chemin n'étant pas construit suivant les détails du contrat, elle devra se dégager de la nécessité de son opération. Et aussitôt le gouvernement se hâta de libérer la compagnie de l'opération de ce chemin, se chargeant lui-même de l'exploiter comme pour un chemin de colonisation; loin d'encourager les fermiers de l'Ouest à transporter leurs grains par cette voie, il le proclama inutile.

Et ainsi depuis cette date le pays a été privé des avantages de ce chemin, les fermiers des Provinces des Prairies surtout, car c'était pour eux que ce chemin avait été construit, afin de leur donner la route la moins dispendieuse, la plus commode et la plus prompte, et conserver ce bénéfice du transport pour le travail canadien en se servant de nos voies canadiennes, et de nos ports canadiens, au lieu de

donner tout ce bénéfice à un pays étranger, comme il a été fait depuis. Les autorités des chemins de fer du Canada jusqu'à 1922, sons l'ancien gouvernement, refusèrent constamment d'entreprendre le transport du grain de l'Ouest par cette voie, simplement pour essayer de faire croire au peuple que cette voie était inutile et satisfaire la cupidité naturelle des compagnies de chemin de fer privées, qui voyaient là une concurrence formidable.

Depuis la session 1914, alors que je prononçai un de mes plus forts discours en Parlement, je n'ai pas cessé d'en appeler au gouvernement sur la nécessité et le devoir pour le gouvernement de se servir de cette ligne de Winnipeg à Québec en été, et à St-Jean et Halifax en hiver, dans l'intérêt des fermiers de l'Ouest, de nos ports canadiens et du travail canadien, mais rien ne fut fait. M. Hayes, agent des transports pour la partie Est des chemins de fer du Canada en 1916, offrit cette route aux expéditeurs de grains moyennant un tarif de six centins du boisseau d'Armstrong à Québec. Le grain venait en telle quantité que l'équipement n'était pas suffisant pour rencontrer la demande.

Et M. Hayes rencontrait malgré tout les dépenses de l'opération, mais les chefs du bureau d'administration semblaient ne pas le croire, et ils arrêtèrent l'emploi de cette voie pour ces transports, et depuis ce temps-là on a préféré laisser 60 à 80 pour cent du grain de l'Ouest aller par les voies américaines plutôt que de se servir de cette route qui raccourcit la distance de Winnipeg à Québec de 214 milles et de 250 à St-Jean et Halifax.

Il est difficile de comprendre comment la nation canadienne a pu se laisser leurrer d'une manière si désastreuse, pendant de si longues années.

Enfin, aujourd'hui, il y a un réveil chez la population des Provinces Maritimes et l'on demande avec instance et à grands cris l'emploi du Transcontinental pour le transport des grains de l'Ouest. Il est tard, mais mieux vaut tard que jamais.

Je ne ferai pas de calculs démontrant les pertes du Canada aux Provinces des Prairies et aux Provinces Maritimes, depuis les dernières six années que la route est complétée et abandonnée, quant aux transports entre l'Est et l'Ouest.

L'agitation qui se fait aujourd'hui dans les Provinces Maritimes pour l'emploi de ce chemin et des ports maritimes, suscitée et conduite surtout par le parti conservateur, par tous les députés conservateurs élus à la dernière élection, le 29 octobre 1925, est une preuve évidente, non-seulement de l'avantage de ce transport, mais de la nécessité nationale de s'en servir. Les députés conservateurs des Provinces Maritimes ont tous été élus sur leurs promesses de faire tous les efforts nécessaires pour forcer le gouvernement libéral, s'il restait au pouvoir, de se servir de cette ligne pour les transports des grains de l'Ouest, et s'ils arrivaient au pouvoir, d'en donner à l'instant l'avantage à leurs Provinces. C'est le retard de l'emploi de cette route

qui a fait perdre l'appui de ces provinces au gouvernement libéral, et l'agitation des "Maritime Rights" aujourd'hui n'aurait pas été nécessaire, si le gouvernement King, en arrivant au pouvoir, s'était emparé de la question et avait forcé à l'instant le bureau de l'administration à adopter ses vues, et à son refus, avait passé immédiatement un acte du Parlement par lequel le bureau d'administration aurait été forcé de prendre les mesures nécessaires pour arriver à cette fin. Ceux qui me connaissent ne pourront jamais dire que j'ai manqué à mon devoir ou à mes convictions sur ce sujet, car les rapports des débats du Parlement, de la Chambre des Communes et du Sénat également, depuis mon entrée au Parlement, sont là pour me justifier. J'irai même plus loin et je prends la liberté d'écrire que, à plusieurs reprises, et surtout en janvier 1924, en août 1925 avant l'élection, et de nouveau en novembre 1925, je pris la liberté d'écrire des lettres confidentielles à l'honorable Premier Ministre lui démontrant à chaque fois la nécessité, à mon point de vue, de faire usage de cette ligne, non-seulement dans l'intérêt national mais même dans son propre intérêt, que j'avais à coeur plus qu'aucun de ses amis personnels.

Je fus le prophète de malheur, il est vrai, car à l'élection du 29 octobre, mon comté de Gloucester a été le seul à résister dans le Nouveau-Brunswick, avec trois seulement dans la Nouvelle-Ecosse au lieu de 16, et deux dans l'Ile du Prince-Edouard au lieu de quatre.

Toutefois, en réponse à ma dernière lettre, le premier ministre me dit, le 6 décembre 1925, que le Conseil était ce jour-là même à étudier le sujet de ma lettre et je me sentis réjoui et plus à l'aise, lorsqu'un mois après j'entendis Son Excellence le Gouverneur-Général, le 8 janvier 1926, lire le discours du Trône annonçant que tous les efforts possibles seraient employés pour l'usage de nos chemins de fer et de nos ports canadiens pour les transports de nos produits canadiens. Si ce discours-là avait été prononcé un an plus tôt, le gouvernement libéral aurait conservé les Provinces Maritimes et l'hon. M. King aurait commandé une position indépendante au Parlement, dans le plus grand intérêt du Canada, ainsi que dans son intérêt personnel. Enfin, la situation s'améliore, et lorsque les transports auront pris la route des ports nationaux, les "Maritime Rights" auront été guéris et seront disparus. Car, dès lors, la population des provinces de l'Est prendra un nouvel élan dans la voie de sa destinée; elle acquerra à l'instant une nouvelle confiance dans l'avenir, son esprit d'entreprise prendra une nouvelle force et un nouvel entrain, et la conversion de nos ressources nationales en produits naturels de toutes sortes assurera bientôt sa prospérité.

Un autre fausse représentation que l'on cherchait à laisser dans l'esprit public et surtout dans l'esprit des expéditeurs de grains, c'est qu'il n'y a pas de bateaux en nombre suffisant aux ports de l'Atlantique pour pouvoir se charger du transport de ces produits sur la mer avec assez de rapidité pour pouvoir satisfaire aux divers

besoins de ces produits, et que les expéditeurs seraient exposés à bien des pertes.

A mon jugement et au jugement de tous ceux qui ont suivi le trafic dans nos ports atlantiques, la chose est des plus invraisemblable, pour ne pas dire absurde.

A St-Jean, N.-B., en hiver, il y a toujours des bâtiments, qui, partis de Portland, Maine, et même de Boston, arrêtent à notre port pour compléter leur cargaison de tous les produits qu'ils peuvent prendre, du grain ou des articles manufacturés; il en est de même pour Québec, en été, et pour Halifax.

Dès que les compagnies de navigation sauront que tant de millions de boisseaux de grain arriveront aux ports de Québec, de St-Jean et d'Halifax, leurs bâtiments seront là en temps et avant le temps. J'ai toujours trouvé ridicule de la part des membres ou de certains du bureau d'administration de nos chemins de fer canadiens, cette objection qu'ils lancent au public.

Et le commerce du port de Vancouver n'a-t-il pas donné le plus grand démenti à cette idée quand, le canal de Panama terminé, les expéditeurs de grains de l'Alberta ont à l'instant envoyé des millions de boisseaux de grain sans même s'occuper de la capacité de tonnage au port de Vancouver où les bâtiments arrivaient même avant les trains de chemin de fer d'Edmonton et de Calgary. Ce sera la même chose pour les ports de l'Atlantique. S'il y a eu du délai à Vancouver, dans les premiers jours, ce n'était pas dû au manque de bâtiments, mais au manque d'élévateurs suffisants pour transporter le blé des wagons aux bâtiments. Et, on le sait, de nouveaux élévateurs surgirent, comme par enchantement, avec toute la vitesse imaginable, et il y a toujours des bâtiments pour prendre à l'instant les millions de boisseaux de grain qui sont en chemin.

ANNEE 1914

NOUVELLE VISITE DANS L'OUEST

Après la session du Parlement, aux derniers jours de juin 1914, nous nous mettions en chemin pour les Provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta où quatre de mes enfants étaient établis, l'autre, Joseph, prêtre, était à Dakota-sud.

Nous nous rendîmes d'abord à Prince-Albert, où mon fils Alphonse et sa famille passaient les vacances, devant ensuite revenir à Viscount, où demeurait le mari de ma fille, Thomas M. Kenny, et sa petite fille Dorothée. M. Kenny était alors gérant d'une succursale de la "Northern Crown Bank" dans cette petite ville. Notre arrivée à Prince-Albert fut favorisée de la compagnie de tous les représentants de la population française des Provinces de l'Ouest qui arrivaient de

diverses parties pour assister à un congrès organisé depuis longtemps. Nous avons eu le privilège d'assister le soir à l'ouverture de ce congrès composé des membres du clergé en aussi grand nombre que possible, aussi bien que des citoyens les plus distingués de toutes les Provinces. Ce congrès siégea encore deux autres jours, divisé en divers comités, étudiant les problèmes de la race française et catholique dans cette partie du Canada.

A un de ces comités, on me fit l'honneur de leur adresser la parole sur la mission de la femme canadienne-française de l'Ouest. Puis le dernier soir, il y eut un immense banquet où tous les délégués, prêtres et laïques assistaient. Ce fut une assemblée aussi intéressante et instructive qu'on aurait pu désirer dans le Québec, qui avait aussi là des représentants distingués de son clergé. Là encore on me fit l'honneur suprême de leur adresser la parole au nom des Acadiens, et je leur fis bien comprendre que nos Acadiens-français, en minorité à l'extrémité est du Canada, sympathisaient absolument avec la minorité canadienne-française de l'Ouest, qu'ils ne les oubliaient pas, et qu'ils faisaient monter vers le ciel des voeux ardents pour leur bonheur et surtout pour la jouissance la plus absolue des droits de la langue française et de la religion catholique, pour eux-mêmes et pour des nombreuses générations.

Notre séjour à Prince-Albert se prolongea jusqu'à tard dans le mois de juillet, alors que nous allâmes visiter ma fille Bessie et son mari. Cette petite ville, Viscount, est une des places les plus charmantes de l'Ouest. La population était alors à peu près semi-française et semi-anglaise, et les deux races semblaient rivaliser ensemble dans leurs efforts d'une entente la plus harmonieuse et la plus enviable; français et anglais se rencontraient à tout instant dans un esprit de véritable fraternité. Et là, avant notre départ, les citoyens des deux races de cette charmante petite ville se réunirent dans un banquet en mon honneur où les meilleurs souhaits furent échangés dans des paroles touchantes encore imprégnées dans mon coeur.

Au 1er août, nous partions enfin pour la Province de l'Alberta, faisant route directement sur Edmonton, où mon fils Charles et sa femme demeuraient. Il venait d'être admis au barreau et était employé comme assistant député du Procureur-général, alors l'hon. M. Cross, aujourd'hui député à la Chambre des Communes. Dans la capitale de l'Alberta, ce fut un plaisir pour moi de réunir plusieurs des députés de la capitale et des environs, mes collègues à la Chambre des Communes, entre autres, l'hon. Frank Oliver, représentant de la ville depuis 1896,qui avait été ministre de l'Intérieur de 1905 à 1911 dans l'administration Laurier, un pionnier de l'Ouest qui a rendu des services à sa province toute sa vie, des services qui ne sauraient être trop appréciés et qui ne seront jamais oubliés.

J'avais aussi rencontré à Ottawa, dans les années précédentes, l'hon. P. Lessard, alors qu'il était ministre sans portefeuille dans le premier gouvernement de la province, et qui était encore député pour

le comté de St-Paul à la Législature, position qu'il occupa jusqu'à l'élection de 1921. M. Lessard vient d'être appelé au Sénat, en récompense des services qu'il a rendus à sa province. L'hon. M. Lessard était un des plus généreux protecteurs et un sincère admirateur de mon jeune fils Charles, qu'il a toujours traité avec une tendresse vraiment paternelle. Il parle encore de sa perte aujourd'hui comme si c'était celle de l'un de ses propres enfants. "Une perte profonde", me disait-il le jour qu'il prit son siège au Sénat. M. Lessard, avant notre arrivée, avait déjà mis son automobile à la disposition de mon fils pour la durée de notre visite. Inutile de dire que nous avons passé là une semaine non-seulement de loisirs et de jouissances nouvelles, mais d'études importantes au milieu des ressources spéciales de cette partie du pays.

Mon fils Jacques Gray, alors député de Ribstone, demeurant à Hardisty, vint nous rejoindre le même soir, et passer la semaine avec nous, et c'est avec eux deux que je rencontrai l'hon. Arthur L. Sifton, alors Premier de la province, l'hon. Charles Stewart, alors député du comté voisin de celui de mon fils, l'hon. W. Gariépy, alors Solliciteur-Général, et un grand nombre d'autres. Nous allâmes faire visite à Mgr l'Archevêque de l'Alberta, Sa Grandeur Mgr Emile Légal, dont la résidence épiscopale était encore à St-Albert. Nous avons aussi visité le collège des Jésuites de cette ville. Là, comme partout ailleurs, le séminaire des Jésuites exerce un rôle important et précieux pour l'éducation de la population française catholique de toute la province et de tout l'Ouest. C'est à ce collège que mon fils Charles donna son dernier discours (il était en parfaite santé) sur le bilinguisme, le dimanche avant sa mort, discours qui fut grandement apprécié de toute la presse française de l'Ouest et qui avait servi de base, je pourrais dire, aux plus précieuses espérances de toute la population du jour. Le dimanche suivant, le jour de Pâques, le 20 avril 1919, on apprenait sa mort par suite d'une attaque d'influenza à laquelle ses poumons encore faibles n'avaient pu résister. Dans ce pays, à une distance si considérable, il ne m'était même pas permis d'arriver en temps pour ses funérailles. Cela rendait mon chagrin encore plus intense, chagrin encore aussi vif dans mon coeur aujourd'hui qu'à la première heure.

Enfin, notre voyage se poursuivant, nous avions notre dernière visite à faire à la famille de mon fils Gray, à Hardisty. Celui-ci nous avait attendu et ensemble nous avons traversé cette belle partie de la province de l'Alberta, Hardisty, ville qu'il avait pour ainsi dire établie, ainsi que tous les alentours, alors qu'il était intéressé à la colonisation de ce district, aujourd'hui un des plus prospères de la province. Il était alors père de deux enfants seulement: Onésiphore et Vivienne. Nous avons visité tout ce district, et nous avons été en diverses occasions les hôtes des plus grands fermiers de la province. Je dus aussi accompagner mon fils à une convention de fermiers, à la ville de Prévost, dans la partie sud-est de son comté, où je dus aussi adres-

ser la parole dans le courant de l'après-midi. Il y avait en même temps exposition de grains et autres produits de la ferme. Toutes ces réunions étaient très instructives pour moi. Partis à 4 heures du matin, nous étions de retour à Hardisty vers le milieu de la nuit. Il y avait dans ce district de "Prévost" un grand nombre de familles allemandes qui étaient parmi les agriculteurs les plus intelligents et les plus prospères.

DECLARATION DE LA GUERRE A LA GRANDE-BRETAGNE

C'est au milieu de nos réjouissances, et dans la participation de mes plus belles espérances pour l'avenir de mes deux fils, Gray et Charles, que la guerre fut déclarée par l'empereur d'Allemagne à la France, en conséquence du meurtre du prince de l'Autriche, en Serbie. La demande faite par l'Autriche à la Serbie était des plus humiliante, et la Serbie s'était humiliée jusqu'au dernier degré dans l'espérance de faire comprendre à l'Autriche son innocence.

A peine arrivés à Hardisty, à bien dire, nous apprenions les pourparlers de guerre entre l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne d'un côté, et la Jugo-Slavie de l'autre. La Russie, dans un cas de danger, était prête à aider la France. Tout paraissait bien comme un prétexte pour l'Allemagne de déclarer la guerre à la France, et nous pouvions déjà voir aussi que ces menaces allaient nécessairement forcer la Grande-Bretagne à intervenir avant longtemps.

Mon fils, Charles, nous tenait au courant des choses par l'entremise du téléphone avec son frère. Nous prenions le train à Hardisty, à 4 heures du matin, pour Saskatoon et Regina, et aussitôt le conducteur nous informe que la veille au soir, le 4 août, l'Angleterre avait déclaré la guerre à l'Allemagne pour avoir envahi la Belgique nonobstant sa signature d'un traité de protection pour la Belgique.

Nous arrivons à 7 heures du soir à Regina, mon fils et sa famille étant revenus de Prince-Albert, et toute la nuit nous recevions les nouvelles du succès de la France sur la frontière de l'Allemagne, et de la résistance tenace de la Belgique contre l'invasion allemande. En même temps, l'enrôlement se faisait par centaines à Régina, et des bataillons furent bientôt remplis. La même chose avait lieu dans les autres villes de l'Ouest.

Notre séjour à Régina fut de courte durée, car le Parlement était convoqué à l'instant pour le 18 du mois, et je ne pouvais perdre de temps. Arrivé à Bathurst, avec ma femme et ma fille, madame Kenny, qui faisait sa première visite, avec son enfant, depuis leur établissement dans l'Ouest, nous trouvions toute la population en consternation. Le lendemain de notre arrivée à Bathurst, je dus partir pour

Ottawa pour la Session spéciale qui dura cinq jours en tout, alors que tout pouvoir fut donné au gouvernement, suivant la nécessité des événements incontrôlables.

En attendant l'ouverture du Parlement, le gouvernement avait de nécessité pris toutes les mesures nécessaires pour admettre l'enrôlement qui arrivait de tout côté et de toute distance dans le pays. Il avait déjà préparé des expéditions, et des bâtiments étaient déjà prêts à prendre la route du Saint-Laurent et traverser l'océan.

A la première occasion du débat sur le discours du Trône, Sir Wilfrid Laurier s'empressa de déclarer qu'il accepterait toutes ces mesures de guerre comme indispensables et que son parti de son côté de la Chambre les accepterait toutes aussi sans critique, au contraire, avec empressement. Il déclara aussi qu'aucune opposition ne serait offerte à toute autre mesure que le gouvernement sera obligé d'adopter pour la direction de nos soldats, leur transport, leur séjour de l'autre côté de la mer, au service du pays.

"Il n'y aura pas de critique", dit-il, "tant qu'il y aura du danger au front. Nous laisserons savoir à l'ennemi que nous sommes avec la Grande-Bretagne et ses Alliés, fiers qu'elle soit entrée dans cette guerre pour maintenir son honneur, ses obligations de traité, et sans aucune considération d'avantage économique.

"Nous avons joui des bienfaits de la protection de l'empire, c'est aujourd'hui notre devoir d'assumer ses responsabilités et ses sacrifices. Nous luttons contre le retour à la barbarie, la loi de la force. L'Angleterre n'a pas cherché la guerre, dit-il, elle veut défendre la Belgique et la France maintenant que la guerre leur a été déclarée."

Toutes les mesures du gouvernement furent adoptées, et la session, ouverte le 18 août, fut prorogée le samedi 22 août, à 4 heures de l'après-midi.

Inutile de dire que dans le comté de Gloucester, comme ailleurs, l'esprit public était entièrement concentré sur la question de guerre, à l'étude de ses exigences et du devoir de nos citoyens, de nos jeunes gens en particulier.

Je m'empresse de dire à son honneur que la jeunesse acadienne des Provinces Maritimes se montra bien loyale, bien généreuse, et était toute prête à faire son devoir suivant les circonstances de la famille. Dès les premiers jours, on venait à mon bureau en grand nombre, me demandant des explications au sujet de l'enrôlement, du soutien de la famille, des parents âgés et plus ou moins en état de se maintenir sans leur secours. Je recevais des lettres des centres éloignés me demandant de semblables renseignements.

L'organisation militaire faisait du progrès, bien que lentement.

Dans ma position de représentant du peuple, avec la responsabilité de guider sa conduite dans ses plus précieux intérêts et son plus grand honneur, je crus qu'il était de mon devoir d'exposer clairement à mes commettants la situation du jour, et de demander à la jeunesse de faire tout sacrifice possible pour aider à la victoire dans

cette guerre, non-seulement à la Grande-Bretagne, mais à la Belgique et à la France, et même à la civilisation chrétienne. Je me décidai d'appeler des assemblées dans toutes les paroisses du comté, ma première devant être à Bathurst, chef-lieu du comté.

Après m'être entendu avec les principaux citoyens et les autorités de la milice qui agissaient déjà, j'annonçai par la presse locale et des affiches nombreuses, une assemblée publique à laquelle un orateur étranger — à ma demande aux autorités à St-Jean — viendrait se joindre à moi dans l'explication de nos devoirs dans cette guerre, déjà devenue une guerre mondiale.

L'assemblée fut la plus considérable tenue à Bathurst jusqu'à ce jour. Toute la société était représentée, toute la jeunesse y était. M. ———————— avait été délégué comme orateur. Je présidais l'assemblée et je dus expliquer la situation, les causes de la guerre, son caractère au point de vue de la civilisation chrétienne, aussi bien qu'au maintien de l'empire sans lequel le Canada ne pouvait se maintenir, ainsi qu'au point de vue de la Belgique et de la France, après avoir donné les explications nécessaires et après en avoir appelé à la jeunesse de Gloucester, dans l'espérance qu'elle se montrerait aussi patriotique, aussi chrétienne que celle de toute autre partie du Canada. Je présentai ensuite M. ———————— qui était un orateur d'une grande et forte éloquence, et son discours fut écouté avec un respect vraiment religieux.

Le lendemain matin, avant dix heures, les officiers avaient déjà reçu une cinquantaine de recrues, au nombre desquels le jeune Pierre Veniot, fils de l'honorable P. J. Veniot, qui venait de terminer ses études au collège de Caraquet et qui remit à plus tard l'étude du droit, à laquelle il devait se livrer dans quelques semaines.

J'ai visité tout mon comté, adressant la parole dans des assemblées dans à peu près toutes les paroisses, et avant l'établissement de la conscription, en 1917, le comté de Gloucester avait 1350 volontaires partis pour le front. Sur ces 1350, plus de 1150 étaient acadiens.

De plus, au delà de 400 jeunes Acadiens avaient dû être refusés par les médecins du corps d'enregistrement, de sorte qu'il en restait peu à conscrire dans le comté de Gloucester. De plus, il y avait à cette date des centaines de jeunes gens dans les chantiers dans d'autres parties de la province de Québec et de l'Ontario, dont la moitié, on pouvait dire, se sont enrôlés dans les endroits où ils étaient employés.

Le comté de Gloucester est un des comtés agricoles qui s'est montré des plus généreux et patriotes de tout le Canada dans cette guerre.

Inutile de dire que la défense de la Belgique et de la France ajoutait à l'inspiration de notre jeunesse et contribuait beaucoup à son ardeur pour la bonne cause. Je m'en apercevais dans mes discours à la jeunesse acadienne. Les enrôlements auraient pu être parfois aussi nombreux, mais pas aussi rapides.

Toutefois, le comté de Gloucester a fait glorieusement sa part, de même que toute la population acadienne des provinces maritimes.

Inutile de dire que pendant toute la guerre, je fus constamment occupé, et avec les soldats à leur départ et avec leurs familles et leurs parents après leur départ.

Je dus m'intéresser bien cordialement à tous et obtenir de la commission des pensions toute la justice possible pour les parents des soldats, aussi que pour les soldats eux-mêmes.

Je fis partie du comité de la Chambre des Communes sur le rétablissement des soldats, et j'y ai consacré toute mon attention. Je fus un de ceux qui réclamèrent, en 1922, le plus fortement un bureau d'appel des décisions de la commission des pensions, qui devait agir au point de vue judiciaire et laisser de côté bien des cas tout à fait méritoires sans être exactement suivant la lettre de la loi. Ce bureau d'appel a fait beaucoup de bien et a mis fin à toutes les plaintes, pour ainsi dire, de la part des soldats et de leurs familles. Il a considéré bien des cas au point de vue du sentiment humain, au lieu de s'en tenir à la lettre de la loi.

C'est mon successeur aux Communes qui a fait à bien dire tout l'ouvrage avec ce bureau d'appel, car je fus appelé au Sénat au moment même où il commençait à fonctionner, et je lui dois de dire qu'il a travaillé avec dévouement et avec un grand succès.

Cette dernière guerre, plus que toute autre des siècles passés, a causé d'énormes souffrances. Les sacrifices des parents qui voyaient leurs enfants partir pour la guerre, sont au-delà de toute appréciation possible.

C'est bien la mère toutefois qui surtout souffrait un martyr continuel, attendant et craignant de recevoir à tout instant la nouvelle fatale: "Votre fils est mort." J'en ai eu moi-même l'expérience personnelle par le départ de mon fils Gray avec son régiment, en 1917. Mais, j'en ai surtout l'expérience par ma femme, pour son neveu orphelin et son enfant d'adoption, F. C. Meahan. C'est durant la guerre que j'ai constaté que l'affection d'une mère pour l'enfant adopté est égale et surpasse même parfois celle de la mère par le sang.

Ma femme avait adopté un de ses neveux qui avait perdu sa mère à l'âge de douze mois. Cet enfant reçut tous les soins d'une véritable mère toute sa vie, et il fut un des premiers à s'enrôler, aussitôt la guerre déclarée, à Athabaska Landing, où il était comptable et gérant intérimaire à la Banque Royale du Canada, étant trop jeune pour être nommé gérant. Les souffrances de l'inquiétude et de l'incertitude commencèrent à l'instant, et pendant les six mois qu'il fut constamment au front, dans les tranchées, en France, la vie de ma femme fut un véritable martyr, sans interruption. Elle devint si nerveuse qu'elle nous causa de grandes inquiétudes, à moi-même et toute la famille, et à ses médecins, qui pendant quelque temps, en redoutèrent les conséquences.

Blessé, en février 1916, à cette fameuse bataille de St-Eloi, où il fut fait lieutenant par son colonel pour services rendus, le jeune Meahan fut transporté dans un hôpital d'Angleterre, et heureusement ce n'est qu'alors que sa tante apprit cette nouvelle, accompagnée d'une explication que ses blessures n'étaient pas dangereuses. Elle put alors mieux contrôler ses sentiments, mais ce n'est qu'après plusieurs années qu'elle a pu revenir à son état normal.

Que dire donc de tant de mères et de parents qui ont sacrifié un, deux et même plus, de leurs fils, et souvent leur fils unique! La seule consolation pour les parents comme pour le peuple, c'est que tous ces sacrifices étaient pour une cause sacrée et qu'ils ont mis fin à toute guerre, sinon pour toujours, du moins pour de bien longues années, espérons-le.

ANNEE 1916

LA PART DES ACADIENS DANS LA GUERRE

C'est surtout à la Chambre des Communes, comme doyen de la représentation acadienne au Parlement, que je crus de mon devoir de faire connaître à tout le Canada la part généreuse et patriotique que la population acadienne avait prise dans cette guerre.

C'est à l'ouverture de la session de 1916, au cours du débat sur l'adresse, que je crus de mon devoir de laisser connaître au Parlement et au pays le rôle joué par les Acadiens dans cette guerre, alors que tout l'entraînement était établi. Je transcris ici une courte partie de mon discours sur cette question, reproduit dans le Hansard du 21 janvier 1916. Après avoir rendu un tribut d'hommage à deux membres de la race canadienne-française de la province de Québec et de l'Ouest du Canada, pour la part qu'ils avaient prise dans cette guerre, je continuai:

"Mais je me lève pour dire que là-bas, à l'est de Québec, le long du littoral de l'Atlantique et du golfe Saint-Laurent, il se trouve une branche de la race française sur la terre d'Evangéline, aux forêts primitives si éloquemment décrites par Longfellow, que remplacent aujourd'hui des villes, des villages, des maisons heureuses, comptant de nombreux enfants — vraie bénédiction — qui apprennent à oublier les malheurs occasionnés par la conquête dans la jouissance des glorieuses prérogatives qui sont l'apanage des citoyens britanniques. Je parle des Acadiens des Provinces Maritimes, qui, à l'heure présente, donnent la preuve de leur amour de la patrie et de l'appréciation qu'ils font des avantages, de leur qualité de citoyens britanniques, avantages qui sont communs à tous les groupes canadiens. Comme le plus ancien député acadien dans cette Chambre, représentant le groupe le plus nombreux des Acadiens des Provinces Maritimes, qui m'a ouvert les portes du Parlement il y a seize ans, et qui les a toujours laissées ouvertes devant

moi depuis lors, je considère qu'il est de mon devoir de vous faire connaître ce qui s'est passé parmi la population acadienne des Provinces Maritimes."

Je rappelai avec empressement la part prise par le clergé acadien lorsque à la plupart de mes assemblées, c'était le curé de la paroisse qui présidait, et c'était la même chose dans les autres comtés.

Je citai aussi les paroles de Mgr LeBlanc, de Saint-Jean, le seul évêque acadien à cette date, qui, dans une assemblée politique à Saint-Jean, sa ville, le 4 novembre 1914, fit cet appel vraiment patriotique et vibrant:

"Comme Canadiens, notre cause est liée à celle de l'Angleterre, ses intérêts sont les nôtres. Si l'Angleterre était vaincue, elle nous entraînerait dans sa chute et nous perdrions tous les glorieux privilèges dont nous jouissons comme citoyens britanniques. Le Canada aujourd'hui si libre et si heureux, auquel la Providence a donné de si grandes ressources, et qui a un si grand avenir devant lui, serait réduit à l'état de vassal et broyé sous le talon d'acier d'un potentat étranger et malveillant."

"Si l'Angleterre est battue dans cette guerre, ce sera sa chute définitive, et si elle réussit, le succès sera chèrement payé, mais remercions Dieu de ce que l'esprit chevaleresque subsiste encore; de ce qu'il y a assez de patriotisme et d'héroïsme dans la jeunesse de notre province pour faire un suprême effort en faveur de la cause de l'Angleterre."

"Notre espoir est dans notre jeunesse, c'est vers elle que nous tournons nos regards pour défendre l'honneur et la gloire de l'Empire anglais, de cet Empire qui plutôt que de manquer à la parole donnée à la vaillante petite Belgique, a consenti à sacrifier les plus nobles et les plus dignes de ses fils."

Ces paroles d'un évêque acadien et les faits que j'ai cités suffisent pour faire comprendre aux générations à venir la part généreuse et patriotique des Acadiens dans cette guerre. Je rappelai qu'à part ces milliers d'Acadiens déjà enrôlés, on était à former un bataillon acadien avec l'approbation du ministre de la Milice, Sir Sam Hughes, avec ses officiers propres et son autonomie, et je donnai mon tribut de félicitations au ministre pour son généreux acquiescement à cette demande. Toutes mes paroles à ce sujet furent reçues avec toute la reconnaissance possible de toute la Chambre.

EXTENSION DU TERME DU PARLEMENT.

C'est à cette session de 1916 que le gouvernement devait demander une extension d'un an du terme du Parlement, qui devait expirer l'automne suivant, et une élection générale alors était nécessaire.

Il est vrai que Sir Wilfrid Laurier avait promis d'être bien généreux à l'égard des mesures de guerre qui pourraient être prises par le gouvernement. Mais, il s'agissait ici d'une question constitutionnelle.

Le Gouverneur-Général, dans son discours du Trône, avait dit: "Mes conseillers cependant sont d'avis que l'on répondrait mieux au désir du peuple canadien et aux nécessités présentes de la guerre en évitant le trouble et la confusion, résultant d'une élection générale à un moment aussi critique."

"On ne peut arriver à cette fin que par le moyen d'une législation du Parlement du Royaume-Uni. Il vous sera présenté une résolution autorisant et demandant l'adoption d'une telle législation qui prolongerait la vie de ce Parlement d'une année."

Pour moi, comme on le sait bien, aucun changement ne peut être fait à la Constitution sans l'assentiment unanime des Provinces du Canada. J'avais déjà en plusieurs occasions exprimé cette opinion en Chambre, surtout au sujet de la représentation, de l'augmentation des subsides, et de la création des Provinces de l'Ouest.

Un appel au Parlement de la Grande-Bretagne n'était pas suffisant, il fallait l'assentiment unanime des Provinces d'abord, qui devait être confirmé par le Parlement de la Grande-Bretagne, sur recommendation du Parlement fédéral.

Je ne pouvais consentir à un tel projet sans laisser connaître encore une fois mes vues au sujet d'un changement dans la Constitution du Canada.

Je ne devais pas non plus attendre la présentation d'une telle résolution pour les exprimer. Je devais profiter de la première occasion pour mettre le Parlement sur ses gardes et donner à chaque député du peuple la nécessité de bien considérer les conséquences possibles pour le Canada d'un changement à la constitution, en dehors des voies nécessaires, et d'éviter tout danger pour l'avenir.

Je décidai de présenter mes vues à la première occasion possible, et le débat sur l'adresse était, je le croyais, la première et la meilleure.

Je m'efforçai de démontrer que les modifications que subirait notre constitution doivent être telles qu'elles ne puissent nuire aux privilèges accordés à nos divers groupes, à nos minorités d'aujourd'hui et de demain. Parlant le 21 janvier 1916, je dis entre autres choses:

"Mes vues sur la constitution canadienne sont devenues familières à cette Chambre, depuis que je siège dans cette enceinte, ainsi

qu'aux électeurs de mon comté, soit dans mes discours publics, soit dans les écrits que j'ai publiés dans les journaux longtemps avant de siéger ici."

"L'hon. ministre de la Marine le sait, j'envisage toujours avec appréhension toute proposition visant à la modification de notre constitution. La minorité du Nouveau-Brunswick a sans doute souffert pour l'amour de la constitution, mais nous avons appris à souffrir de ce chef, afin que les modifications que subirait cette constitution et les modes d'application de ses principes ne puissent faire péricliter les privilèges conférés par elle à quelques groupes de la population. Notre constitution n'est pas absolument similaire à celle de la Grande-Bretagne. Elle est le dépositaire des privilèges des minorités par tout le pays....."

Plus loin, j'ajoutais:

"J'ai toujours repoussé avec énergie toute modification de la constitution, à moins qu'elle ne s'effectât par les moyens indiqués, sinon par la lettre du moins par l'esprit de la constitution. C'est le culte que j'ai voué à la constitution, culte fait d'amour, d'admiration et de respect qui m'a toujours porté à lui demeurer fidèle et à demander à mes compatriotes de lui jurer fidélité.

"A mon avis, c'est la loi la plus idéale qu'on ait encore donnée à un peuple de l'hémisphère occidentale et elle l'emporte de beaucoup sur la constitution des Etats-Unis."

Ces parties de mon discours suffiront à démontrer ma foi dans l'inviolabilité de la constitution du Canada.

J'en donnerai d'autres preuves plus tard.

Je n'avais pas dit que je voterais quand même contre l'amendement. Je réservais ma décision pour plus tard, lorsque le Parlement serait mis au courant du projet.

La situation était bien tranquille les premières semaines de la session. Mais on entendait quelques soupçons, ou plutôt quelques suppositions de temps à autre.

J'eus une entrevue sur cette question avec Sir Wilfrid, qui me déclara à l'instant que j'avais raison, et lorsque je lui dis que c'était mon intention de proposer un amendement à cette motion lorsqu'elle serait présentée par le Premier Ministre, demandant de référer la question à une conférence interprovinciale, il me répondit qu'il en serait content.

Mais durant l'attente, les discussions entre les divers groupes de la députation et dans la presse devenaient acrimonieuses. On allait jusqu'à dire que s'il n'y avait pas unanimité la motion serait retirée et l'opposition serait tenue responsable. Plus tard, Sir Wilfrid me fit connaître que dans sa position et dans les circonstances, il se trouvait dans la nécessité de laisser passer la motion, tout en exigeant toutes les précautions possibles. Toutefois, le gouvernement désignait la motion comme mesure de guerre.

Je considérais la motion d'une manière sérieuse, moi aussi. Enfin, Sir Robert Borden, le Premier Ministre, avait proposé la motion,

un soir, et Sir Wilfrid devait continuer le débat le lendemain, à trois heures de l'après-midi.

J'étais à peser chacune des paroles du chef du gouvernement et à considérer les difficultés et les embarras dans lesquels se trouvait Sir Wilfrid Laurier, sous la tension de l'opinion publique.

Je savais qu'il ne pouvait refuser la motion. Et le chef du gouvernement venait de déclarer que sans unanimité, la motion serait retirée. Profiterait-on de mon amendement pour mettre la menace à exécution et soulever tout préjugé contre Sir Wilfrid Laurier ?

Pendant que j'étais à réfléchir sur toutes ces menaces et les conséquences de mon action, le secrétaire particulier de Sir Wilfrid, M. L. Giguère, entre dans ma chambre et me dit que Sir Wilfrid désire me voir un instant.

Dans sa bonté naturelle, Sir Wilfrid me dit que mon amendement à la motion serait certainement suivant la constitution, mais, dit-il, dans les circonstances, veuillez bien ne pas présenter vos vues sous forme d'amendement, mais vous pourriez aussitôt après moi exprimer que vous auriez été plus satisfait si cette motion avait été soumise à une conférence interprovinciale. Je lui répondis que je comprenais bien les enchaînements de la situation, et que je verrais à ce qu'on ne lui attribue pas la responsabilité de ma position personnelle.

Je compris à l'instant, d'après les paroles du Premier Ministre, que l'on voudrait peut-être interpréter mon action comme une entente secrète avec Sir Wilfrid Laurier, et alors, sans scrupules, on en profiterait pour lui causer tout le trouble possible.

J'écoutai le discours de Sir Wilfrid avec plus d'intérêt que jamais. Son discours fut si admirable, si éloquent et si bien rempli de l'esprit de la constitution, aussi bien que de son dévouement à la cause en jeu dans cette guerre! Il espérait que la proposition serait tout simplement une mesure de guerre, une nécessité de guerre, et que durant cette année d'extension, des mesures de guerre seulement seraient considérées. Avant la fin de son discours, je me décidai de laisser passer le tout sous silence, de crainte de faire perdre l'effet de son discours si éloquent, si fort à tous les points de vue, lequel ajoutait un nouveau joyau à sa couronne déjà si glorieuse.

1917

LA CONSCRIPTION.

A peine le gouvernement conservateur avait-il reçu, avec consentement unanime, l'extension désirée de terme du Parlement, qu'il commença à préparer d'autres mesures pour se tenir au pouvoir pour un autre terme. En appeler au peuple l'automne suivant sans

protection particulière, dans la critique de ces contrats de guerre, qui avaient créé une légion de millionnaires dans toutes les Provinces, à bien dire, et surtout dans la Province de l'Ontario, le gouvernement ne pouvait entrevoir la possibilité de se maintenir au pouvoir. Il lui fallait quelques nouvelles mesures pour détourner l'opinion publique de sa conduite du passé, et la tenir suspendue par une attraction nouvelle, une surtout qui en appellerait plus facilement à la majorité anglaise et susciterait la répugnance de la minorité française dans la Province de Québec.

Le Premier Ministre, Sir Robert Borden, en plus d'une occasion solennelle en Chambre, avait promis au Parlement et au pays de ne jamais avoir recours à la conscription pour le service militaire à l'étranger. Sir Wilfrid Laurier lui avait exprimé son approbation en faisant connaître lui aussi sa position et sa doctrine constitutionnelle sur cette question.

Disons aussi que tout allait bien dans tout le Canada, que l'enrôlement volontaire se faisait avec un entrain tel que le ministère de la Milice avait tout à faire pour préparer ces héros canadiens et les traverser en Angleterre, puis de l'Angleterre en France. Ils arrivaient par milliers à tous les mois, en 1917, comme en 1914 et 1915. Les membres du gouvernement, et surtout Sir Robert Borden et l'hon. Arthur Meighen, devaient savoir, après leurs promesses réitérées de ne pas avoir recours à la conscription, déclarations et promesses qui avaient reçu l'approbation la plus cordiale de Sir Wilfrid Laurier, que la Province de Québec se prononcerait sans tarder et sans crainte contre une telle mesure. De fait, la Province de Québec se prononça ouvertement contre cette mesure, inique d'abord, et qui n'était pas nécessaire non plus.

Pour ma part, je devais, de principe et de sentiment, me déclarer contre cette mesure, d'autant plus qu'à la session précédente, dans mon discours sur la constitution, je m'étais aussi prononcé contre la conscription, et j'avais même déclaré qu'un des principaux objets de notre participation à cette guerre était de tenir le Canada et l'Amérique libres de ce fléau qui leur serait imposé, si par malheur le Canada devenait la proie du Kaiser d'Allemagne.

Ainsi, j'avais dit, le 21 janvier 1916:

"On a fait remarquer que le Canada s'était engagé volontairement dans cette guerre. Il s'est porté avec toute la promptitude possible au secours de la mère-patrie et des petites nations menacées par le militarisme prussien. Mais, le Canada n'a pas été le seul pays à donner un aussi bel exemple. Les autres Dominions ont agi comme nous. Nous avons vu l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique-du-Sud, Terre-Neuve et autres parties de l'empire se porter à sa défense avec un entrain qui a fait l'admiration du monde et la consternation du Kaiser allemand."

"Comment se fait-il que l'Angleterre a pu provoquer le patriotisme de ses possessions au moment du danger? Comment a-t-elle pu unir ses possessions éloignées dans une telle solidarité devant l'ennemi? Tout cela a été accompli, non pas sous le coup de menaces,

comme en ferait l'empereur d'Allemagne, non pas par une politique "de sang et de fer" comme celle de Bismark, non pas par la conscription, mais par le souffle d'amour traversant les océans et s'adressant à l'affection de millions de sujets unis en un seul faisceau sous les regards bienveillants de la Providence."

Dans le même discours, j'avais dit aussi:

"Mais, M. l'Orateur, nous sommes engagés dans cette guerre dans le but exprès d'abolir, s'il se peut, la conscription dans le monde. Le service obligatoire en Prusse a été la cause de tout le sang versé depuis quatre-vingts ans. C'est contre ce militarisme prussien que notre jeunesse va se battre aujourd'hui, contre ce militarisme qui a converti toute une nation de 70 millions d'individus en de purs instruments aux mains des officiers. Si le soldat prussien se bat aujourd'hui, ce n'est pas qu'il exerce sa propre intelligence, ce n'est pas par des motifs de liberté, mais c'est afin de donner un libre cours à ses passions, si le patriotisme n'occupait pas une place secondaire."

Après de telles déclarations faites l'année précédente, et qui avaient reçu l'approbation des deux côtés de la Chambre, personne ne pourra dire que je devais donner mon assentiment au bill de conscription proposé et rédigé par l'hon. M. Meighen.

C'est le 26 juin 1917 que je dus prendre la parole sur cette question. Je me déclarai opposé à la motion de Sir Robert Borden au point de vue du principe, sur le fait que cette mesure n'était pas nécessaire.

De plus, le Pariement, en l'année 1917, était une assemblée sans mandat, comme je l'avais déclaré, parce que son existence n'avait été prolongée que par la décision de ses membres, sans être soumise à une conférence des provinces. Conséquemment, il n'avait aucun droit d'agir contre la constitution. Et nous demandions un referendum parce que les électeurs comprenaient très bien que nous étions à ce moment sans mandat. De plus, l'Angleterre et tous les Alliés comptaient sur le Canada pour approvisionner leurs armées, aussi bien que les milliers d'employés dans leurs usines pour fabriquer les instruments de guerre. Le Canada devait nécessairement doubler, tripler et plus, sa production agricole, et il nous fallait nécessairement une forte main-d'oeuvre pour cette production. Mais tout argument était inutile. L'Australie se prononçait contre la conscription, de même que l'Afrique-Sud et la Nouvelle-Zélande, mais tout était inutile. Il fallait passer la conscription et accuser de déloyauté tous ceux qui y étaient opposés. Cette attitude de Sir Wilfrid Laurier, en faveur d'un referendum, recevait également l'appui des journaux de la plus haute réputation dans l'empire britannique, et je citai les lignes suivantes du "Manchester Guardian":

"Il saute aux yeux que cette ligne de conduite est la plus honorable et dès lors, il n'est pas probable que le gouvernement canadien s'expose à l'odieux moyen de l'imposer de haute main."

Malgré tout cela, et avec l'aide de plusieurs libéraux qui ont tourné le dos à Sir Wilfrid Laurier sur cette question, la loi de conscription fut adoptée.

On sait quelle terreur elle a inspirée, quelle impression elle a créée sur la population, et combien l'harmonie des races et des croyances en a souffert dans le Canada.

Bien des choses ont été pardonnées, mais aussi bien des choses n'ont pas été oubliées, et ne le seront pas pour de longues années encore.

Les dépenses de cette mesure ont été excessives. De plus, un bien petit nombre des conscrits seulement s'est rendu à la guerre. Après avoir arrêté l'enrôlement volontaire, le gouvernement a dû attendre des mois entiers avant de pouvoir envoyer de nouvelles troupes en Angleterre.

Il est bien clairement constaté maintenant que cette mesure de conscription n'a été d'aucun service à la guerre.

Mais ce n'était pas tout. L'élection générale étant de nécessité, le gouvernement se sentait bien affaibli dans la considération du peuple, et il lui fallait se maintenir à tout prix. Il était évident que la conscription n'était pas nécessaire, et que si on la croyait nécessaire, on devrait se soumettre à la proposition de Sir Wilfrid Laurier, la soumettre au peuple, soit par un plébiscite, soit par une élection générale. Mais le parti du gouvernement ne voulait aucune modification dans leurs plans.

Je désirais bien établir dans l'opinion publique la différence qui existe entre le prélèvement de troupes pour la défense du pays, en cas d'attaque directe, et le prélèvement de troupes pour être envoyées à l'étranger.

Sir Robert Borden avait lui-même compris et fait comprendre cette différence par un décret ministériel en date du 1er avril 1914, alors qu'il était à étudier les meilleurs moyens à prendre pour aider l'empire dans un cas de déclaration de guerre.

Voici ce décret:

"Ottawa, 1er août 1914.

"A cause du danger de guerre qui menace l'empire, mes conseillers sont à étudier les meilleurs moyens de fournir toute l'aide possible, et ils sont prêts à faire ce que les autorités navales et militaires croiront urgent. Ils n'ont aucun doute qu'un effectif considérable pourra être expédié pour servir en Europe. On a soulevé un doute quant à la position des troupes canadiennes servant en Europe, car en vertu de l'article 69 de la loi de la milice canadienne, la milice active ne peut aller en service actif en dehors du Canada, sauf pour la défense du pays."

C'est cette interprétation que le gouvernement donnait à la loi de la milice, et qui était également la mienne.

LES ELECTIONS EN TEMPS DE GUERRE.

La responsabilité de la conscription devait nécessairement enlever la Province de Québec pour ainsi dire à l'unanimité, et enlever aussi bien des comtés dans les autres provinces, où l'on comprenait bien l'infraction à la constitution, et le manque de nécessité d'une telle mesure. Les cultivateurs de l'Ontario eux-mêmes étaient venus en délégation, comptant au-delà de deux mille représentants des cultivateurs de l'Ontario, et un grand nombre de Québec, sur l'invitation des fermiers de l'Ontario. Ces délégués étaient venus dans l'espérance d'être admis au Parlement et discuter avec les membres du gouvernement, sinon avec le Parlement, cette loi de conscription, qui, à la première explication, avait été admise comme devant exempter tout fermier, tout enfant de fermier, demeurant sur des terres cultivées. Mais, ils durent se soumettre au refus du Premier Ministre et choisir une salle dans la capitale où ils firent entendre leurs griefs qui tombèrent sur des oreilles sourdes. On se rappelle bien tous ces tribunaux d'exemption, qui ont coûté cher et ont accompli peu de choses.

Il fallait donc laisser de côté la loi d'élections, et en fabriquer une autre pour l'occasion. Cette nouvelle loi donnait le droit de vote à tout soldat, n'importe où il pouvait être, et d'où il pouvait venir, des Etats-Unis aussi bien que du Canada. On savait bien que les soldats dans les tranchées ne pouvaient pas s'absenter à un moment donné d'avance pour aller voter, alors certains officiers s'occupaient du vote qu'ils prenaient en tout temps, suivant la meilleure occasion, et l'on ne manquait pas d'expliquer aux soldats que cette conscription était établie pour avoir des hommes qui viendraient les remplacer et leur permettre de retourner au Canada, et que pour cela il fallait voter pour le gouvernement.

C'est ainsi que le vote des soldats, à peu d'exceptions près, fut unanime pour le gouvernement. On sait que le vote n'était pas secret chez les soldats, en Canada même, comme en France et en Angleterre. Mais ce n'est pas tout.

Il n'y avait pas encore de loi de vote pour la femme du Canada dans le temps. On en avait entendu parler un peu dans l'Ontario et l'Ouest, mais sans aucun bruit. La question avait été laissée de côté pour longtemps encore.

Mais avec l'inspiration facile de l'hon. Arthur Meighen, les suggestions ne manquaient pas, surtout lorsqu'il s'agissait de soutenir le gouvernement, qui menaçait de s'écrouler.

Alors M. Meighen proposa une loi pour le vote de la femme canadienne qui avait des fils à la guerre, et pour les soeurs et les femmes de la famille qui comptait un ou plusieurs soldats enrôlés. Ces femmes et ces filles naturellement voteraient pour le gouvernement dans l'espérance de voir leurs fils ou leurs frères revenir au foyer.

Telle était à peu près la teneur de cette loi d'élection en temps de guerre.

Pour le comté de Gloucester, qui avait agi avec tant d'honneur, cette loi n'ajoutait qu'à la haine de la conscription.

LES UNIONISTES M'OFFRENT UN SIEGE AU SENAT.

Au moment où nous attendions la date des élections, M. Carvell avait lui aussi abandonné son chef pour lequel il professait tant d'admiration et de fidélité. Ce fut un coup de foudre pour moi, car dans notre dernière entrevue, avant de nous séparer à Ottawa, il m'avait donné une nouvelle expression de son admiration plus ardente que jamais pour Sir Wilfrid Laurier, nouvelle admiration inspirée par les dernières paroles de ce chef aux vues larges, qui désirait toujours le bien du Canada et l'harmonie entre les diverses races, vu sa déclaration si patriotique après que la loi de conscription avait subi sa troisième lecture:

"Que cette loi étant maintenant la loi du pays, elle devait être respectée, et le peuple devra s'y soumettre avec résignation."

Belles paroles de Sir Wilfrid Laurier, mais les conservateurs n'en tenaient aucun compte.

Toutefois, je comptais encore sur l'hon. William Pugsley, qui, lui aussi, m'avait donné à moi, et à tous les députés libéraux, son expression d'admiration pour Sir Wilfrid Laurier, et de sa fidélité sans borne.

Un soir, pendant que j'étais à Halifax avec mon fils Gray, député de Ribstone à la Législature d'Alberta, où il devait prendre le bateau le lendemain, en compagnie de l'hon. M. Blondin et de son bataillon, j'apprends que l'hon. M. Carvell avait pris le train du Canadien-Pacifique le soir même pour Ottawa, et que l'hon. William Pugsley avait pris le train de l'Intercolonial à St-Jean pour Ottawa lui aussi.

Je devinais la reddition de M. Carvell au gouvernement d'Union, mais je comptais encore sur la fidélité de l'hon. M. Pugsley. Alors, j'envoie immédiatement un télégramme à l'hon. M. Pugsley, lui exprimant ma confiance dans sa fidélité, et le suppliant de voir M. Carvell, dans l'espérance qu'il pourrait le retenir avec lui.

Je ne recevais pas de réponse à mon télégramme. Toutefois, cela ne m'inquiétait pas. C'était les événements qui devaient me consterner.

Le lendemain, j'arrive chez moi, et à l'instant nous apprenons que M. Carvell s'est joint au gouvernement d'Union pour le portefeuille des Travaux Publics du Canada. J'interprétais le silence de M. Pugsley comme fidélité à notre chef. Il revenait le lendemain chez lui, et la presse n'avait aucune mention de son nom.

En même temps, le Lieutenant-Gouverneur du Nouveau-Brunswick, l'hon. M. Ganong, était mourant. Deux jours plus tard, l'hon.

Gilbert White Ganong expirait, après un terme de quinze mois seulement. Pendant ce temps, je me préparais tranquillement pour mon élection avec plus de détermination que jamais. Je regrettais la défection de M. Carvell plus que tout autre, et je devais croire qu'il avait été entraîné par des motifs de conscience. Une couple de jours après les funérailles du Lieutenant-Gouverneur Ganong, M. Angus McLean, le président de la "Bathurst Lumber Company", un de mes meilleurs amis, je dois le dire, personnellement aussi bien que au point de vue politique, un homme qui comptait des amis dans toutes les parties de la province, me demanda par téléphone de bien vouloir me rendre à son bureau, si je n'étais pas pressé; j'étais seul dans le moment, et je lui réponds que je serais avec lui dans quelques minutes. Je ne m'attendais à rien d'extraordinaire, car nous nous rencontrions bien fréquemment d'un côté ou de l'autre. Mais le message devait être stupéfiant.

Avec sa bonne grâce ordinaire, M. McLean me dit qu'il a un message confidentiel pour moi, et qu'il ne sait comment je l'interpréterai. Il veut me laisser savoir qu'il ne veut pas m'influencer le moins du monde à l'accepter ou le refuser, mais on lui demande de me le transmettre, et c'est simplement ce qu'il veut faire.

Qu'est-ce donc, lui dis-je? Je soupçonnais déjà quelque chose, mais pas exactement la vraie chose. Voilà le message, me dit-il:

"Les chefs de l'organisation du gouvernement d'Union pour la Province du Nouveau-Brunswick à St-Jean me prient de vous demander de vous retirer de la lutte, sachant bien que vous ne serez jamais candidat contre Laurier, et le parti vous fera nommer sénateur à l'instant, ne demandant autre chose que votre silence dans l'élection, et ils choisiront un candidat libéral qui se joindra au parti unioniste, et de cette manière ils espèrent pouvoir remporter le comté.

Maintenant, ajoute-t-il, je ne veux pas vous influencer. Si vous êtes candidat, vous aurez mon appui; et votre élection, je le sais, est assurée. Mais si vous acceptez la position, je supporterai le candidat unioniste.

Ma réponse fut prompte, vive et courte.

"Vous savez, M. McLean, que ma confiance dans la vision de Sir Wilfrid est illimitée. J'aime mieux avoir un siège dans l'opposition avec mon honneur, qu'un siège du côté du gouvernement, même au Sénat, et mon honneur perdu. Je dois à mes électeurs de Gloucester toute fidélité, et je ne me trouverais pas digne de vivre, si je les trahissais dans un moment si critique. Dites aux amis de St-Jean que je ne peux pas accepter leur offre. Et, de plus, lui dis-je, il n'y a pas de vacance au Sénat dans le moment." — "C'est vrai, me dit-il, mais on me charge de vous dire que cela sera arrangé dans l'espace de vingt-quatre heures." — "Inutile pour moi d'y penser. Dites-leur que leur offre est refusée."

Puis nous échangeâmes quelques expressions d'amitié personnelle, et M. McLean me promit de me donner son appui. C'est bien ce qu'il fit, je dois le dire hautement.

Je n'avais nullement soupçonné une offre quelconque de la part des unionistes, mais, dans la journée, des échanges de conversations par téléphone avaient été faites entre les chefs du parti à St-Jean et ceux de Gloucester, et ces derniers avaient su que M. McLean était l'intermédiaire du comité général, car ils savaient l'intimité personnelle qui existait entre nous deux.

L'hon. M. Veniot et quelques amis en avaient entendu assez pour soupçonner quelque chose, et sachant que j'étais en entrevue avec M. McLean, ils attendaient mon retour avec anxiété.

A peine sorti, nous apprenions que M. Pugsley venait d'être nommé Lieutenant-Gouverneur en succession de l'hon. M. Ganong. Encore un autre malheur! Je restais seul, à bien dire, avec M. Pius Michaud, de Madawaska, et M. Copp, de Westmoreland. Inutile de dire combien mes amis jubilaient en apprenant ma fermeté et mon refus d'un siège au Sénat, dans les circonstances. Je reçus des félicitations des principaux libéraux de toutes les paroisses du comté.

Les conservateurs qui, dans Gloucester, restaient seuls, sans aucune coalition, se mirent à l'oeuvre pour le choix d'un candidat. Ils eurent une convention à Caraquet, et M. Edouard DeGrâce fut choisi comme candidat conservateur. Ce M. DeGrâce était un jeune homme bien instruit, bien honnête et bien gentil, le fils d'un de mes premiers amis dans le comté. Mais ses qualités personnelles ne comptaient pas. Il pouvait à peine réunir trois ou quatre électeurs à ses assemblées, dans n'importe quelle partie du comté. Toutefois, le parti fournit son dépôt, et le fit nommer candidat le jour de la nomination, afin d'éviter mon acclamation. Mais quelques jours plus tard, se voyant toujours de plus en plus isolé, il alla voir l'officier-rapporteur et donna sa démission. Sur ce, l'officier-rapporteur proclama mon élection sans opposition.

Inutile de vouloir décrire la joie de la population de Gloucester à cette nouvelle. Je redevenais encore le représentant du comté de Gloucester pour un autre terme.

J'ai souvent parlé de la générosité et de la reconnaissance des Acadiens. Je tiens à faire connaître l'expression de cette reconnaissance de la part d'une mère d'un soldat au front, pour laquelle j'avais obtenu une mesure de justice de la part du ministère des soldats au front.

Cinq ou six femmes acadiennes étaient ensemble dans une maison à Petit Rocher, dans l'après-midi. Lorsqu'on vint annoncer que Turgeon était élu par acclamation, toutes, exceptée une, se réjouirent. "C'est bien de valeur!" dit l'autre. "Et quoi, n'es-tu pas contente qu'il soit élu?" "Oui, répondit-elle, oui, mais je voulais aller voter pour lui, et maintenant je ne le pourrai pas."

C'était la gratitude de son coeur qu'elle ne pouvait plus exprimer de la manière qu'elle l'avait préméditée et arrêtée.

Mgr Théophile-J. Allard, P.A.
Caraquet, N.-B.

SESSION DE 1918.

Dans l'intervalle entre les sessions, mon temps était complètement occupé aux soins des soldats et des familles de soldats. C'était tout ce qui commandait l'attention du député fédéral, à bien dire. Il n'y avait de travaux publics que pour certaines constructions d'un intérêt particulier et qui ne pouvaient être retardés sans dommages ou sans perte pour le public.

Le travail avec le département de la Milice, et le bureau des pensions des soldats employait tout mon temps. Je réussis à faire régler bien des injustices ou des réclamations qui, si elles n'étaient pas précisément suivant la lettre de la loi, étaient cependant suivant l'esprit de la loi.

Le malheur était que souvent le soldat, lors de son enrôlement ou de son départ pour l'Angleterre, ne prenait pas le temps de régler ses affaires avec sa famille de manière à la placer sous la tutelle des bureaux du département et de là beaucoup de correspondance et beaucoup de retard.

Je dois dire aujourd'hui, comme je l'ai dit en Chambre dans le temps, que, de tout temps, les membres de la commission des pensions du Canada étaient bien disposés envers les soldats et leurs parents, et que si leurs décisions ont souvent été interprétées comme étant sévères et même injustes, c'était que leur obligation était à la loi d'abord et qu'elle ne pouvait être enfreinte. Le Parlement avait dû faire la loi sévère aussi, afin de ne pas donner lieu à des excès, comme on pourrait s'y attendre si la loi avait été flexible. Le bureau d'appel établi en 1922 a permis de donner une plus grande mesure de justice.

MON DISCOURS SUR LE BUDGET.

Pendant cette session, le Parlement était composé en plus grande partie d'hommes qui avaient soutenu la conscription, aidés d'un grand nombre d'anciens députés libéraux qui pour des motifs de conscience, je veux le croire, avaient tourné le dos à Sir Wilfrid Laurier et avaient formé un gouvernement d'union, comme on l'appelait. Devant parler sur le budget, je me trouvais dans une circonstance bien différente de celles des années passées. L'hon. A. K. McLean, député d'Halifax, avait toujours été un de mes plus proches amis en Chambre sur la question tarifaire, question d'économie politique. Il s'était joint au gouvernement à la dernière heure, et en l'absence du ministre des Finances, Sir Thomas White, il avait présenté le budget à la Chambre, et c'était un budget tel qu'il avait toujours censuré dans le passé, à la dernière session même.

Je lui dis dès le commencement que sans doute il avait quitté le chef du parti libéral sur des motifs de conscience, et que je devais lui dire que moi aussi c'était sur des motifs de conscience que

j'étais resté fidèle à Sir Wilfrid Laurier, à sa politique et à son parti. Je lui dis aussi que je serais toujours prêt à lui donner les éloges qu'il mériterait, et que je le félicitais de tout coeur d'avoir augmenté l'impôt sur le revenu.

Mais il y avait un côté du budget qui me causait un grand désappointement, c'était que je m'attendais que les instruments aratoires seraient à partir d'aujourd'hui admis en franchise. "Les armées et les populations des pays alliés et du Canada comptent sur les cultivateurs de l'Ouest. Les cultivateurs, sur la demande du gouvernement, ont fait des préparatifs tout l'hiver pour obtenir cet été une récolte double, la plus abondante que nous ayons jamais eue, si le gouvernement leur en fournit les moyens. Ils espéraient pouvoir obtenir leurs instruments aratoires en franchise, surtout depuis qu'on les a privés de main-d'oeuvre en appelant les jeunes gens sous les drapeaux. Dans beaucoup de régions on ne pourra pas se procurer d'ouvriers agricoles et il faudra les remplacer par des machines de toutes sortes.

"La presse unioniste ne cesse de répéter que les questions de tarif doivent être mises de côté jusqu'après la guerre. Je dis, au contraire, que c'est parce que nous sommes en guerre et parce qu'il faut absolument augmenter la production pour sauver les alliés de la famine qu'il faudrait remanier le tarif et admettre les instruments agricoles en franchise. La famine ne sera pas à craindre après la guerre, mais elle menace les nations européennes dans le moment."

Je fis aussi un appel en faveur des pêcheurs, qui venaient de préparer leurs bateaux de pêche et attendaient d'un jour à l'autre d'être capables de commencer leur industrie et amener à terre les produits de la mer.

J'avais, la veille, soumis au Ministre une requête de la part des habitants de Caraquet, et je lus un télégramme que je venais de recevoir au même effet, de Shippigan:

"L'application rigoureuse de la loi du service obligatoire ici retient au rivage la flottille de pêche et rend inutiles les dépenses considérables déjà faites; si l'on n'y substitue pas un mode de recrutement avec sélection éclairée, la localité et l'industrie souffriront gravement.

(Signé)
A. D. CHIASSON, marchand.
G. D. LERICHE.

Dans ce discours, je traitai la question de conscription sous tous ses aspects, dans ses rapports avec la Province de Québec comme avec les autres provinces. Je tenais surtout à démontrer la sagesse de Sir Wilfrid Laurier dans toute sa conduite, depuis le jour de la déclaration de la guerre jusqu'au dernier moment, et je crois devoir citer la péroraison de mon discours, ce jour-là.

"..... J'ai toujours eu la même confiance inébranlable dans le très honorable chef du parti libéral, je suis resté ferme dans

cette conviction pendant que nous avons été sous la férule, si je peux m'exprimer ainsi, au cours des derniers six mois, et c'est parce que je sais qu'il est animé précisément des sentiments que les plus grands hommes d'Etat de l'empire ont prêchés en diverses circonstances depuis le commencement de la guerre. Le général Jan C. Smuts est un grand homme d'Etat, non de la Grande-Bretagne, non du Canada, non de l'Australie, mais de l'Afrique-Sud, et à la conférence de guerre tenue à Londres, l'an dernier, il a été admiré à tel point qu'il a été appelé à faire partie du conseil de guerre.

Au cours d'un discours qu'il a prononcé dernièrement au banquet des membres de la Chambre des Lords et des Communes, à Londres, il s'est exprimé comme suit:

"Je demande à Dieu qu'il nous accorde la clarté de vision et l'intention, ainsi que la force d'âme nécessaires plus que la force des armes à l'avenir. Cela dépendra beaucoup de nous que nous obtenions le prix qui est en jeu dans le présent conflit ou que le monde soit encore une fois plongé dans un désastre sans nom. La récompense est à la portée de notre main si nous possédons la force d'âme nécessaire pour soutenir la lutte jusqu'à l'instant où la victoire viendra couronner les efforts de nos braves soldats sur le champ de bataille."

Un peu plus loin, dans le même discours, le général Smuts a manifesté des sentiments bien à l'unisson de l'opinion qui devrait prévaloir au Canada. Il a ajouté:

"Même les nations qui ont lutté contre l'empire britannique, comme l'Afrique-Sud, doivent se rendre compte que leurs intérêts, leur langue et leur religion sont en sûreté et aussi bien garantis sous les plis du drapeau britannique que les droits et privilèges des enfants issus de votre propre sang. Vous ne remplirez la véritable mission qui vous est dévolue en ce monde qu'en autant que les autres peuples se rendront compte du but que vous visez. Je suis donc d'avis qu'il n'y a qu'une seule solution au problème: c'est celle qui nous est fournie par nos traditions passées de liberté, d'autonomie et de progrès constants."

Ces paroles n'ont pas seulement éveillé l'attention des auditeurs qui les ont entendues, mais le lendemain matin, le "Daily Telegraph" de Londres, au cours d'une appréciation des éloquentes paroles de ce grand homme d'Etat, s'exprimait ainsi sur le compte d'un autre grand politicien que nous connaissons et que nous admirons:

"..... Il y a un autre grand homme d'Etat impérial qui applaudira certainement et aprouvera ces déclarations: c'est Sir Wilfrid Laurier. Voilà exactement le point sur lequel il a toujours appuyé avec force quand les partisans de la confédération impériale ont semblé vouloir l'avancer dans cette direction d'un pas trop rapide."

"Puisque les opinions que cet homme d'Etat a exprimées avec tant d'éloquence relativement à la grandeur future de l'empire ont soulevé les applaudissements du Royaume-Uni, et puisque les senti-

ments de ce grand homme d'Etat impérial, Sir Wilfrid Laurier, si noblement exprimés en maintes circonstances, ont évoqué l'admiration et les applaudissements de la population de l'empire britannique, je déclare, Monsieur l'Orateur, que j'ai autant raison d'être fier aujourd'hui de suivre la direction de Sir Wilfrid Laurier à titre de bon Canadien et de sujet britannique, qu'un citoyen du Sud-Africain de marcher à la suite du général Jan Christian Smuts. Je me plais à reconnaître en Sir Wilfrid Laurier le ferme défenseur de la liberté, de la justice et de l'égalité du Canada. Sir Wilfrid Laurier, grâce à sa vision de l'avenir, à la conception qu'il s'est faite des hautes destinées qui sont réservées à notre pays, aux aspirations qui sont réservées à notre pays, aux aspirations qui l'animent pour la prospérité du Canada, et à l'ambition qu'il a toujours manifestée de voir s'établir plus solidement par le monde entier les principes et les institutions britanniques, a toujours joué ici le rôle qu'a tenu Jan Christian Smuts dans l'Afrique-Sud.''

Je dois dire à mes amis du jour que je reçus un nombre immense de poignées de mains, après avoir repris mon siège.

LE CHEMIN DE FER DE CARAQUET ET GULF SHORE.

J'ai dit et répété que les questions d'intérêt local étaient généralement mises de côté durant cette période de guerre.

Toutefois, une session ne pouvait se passer sans que certains intérêts du comté de Gloucester ne devaient commander l'attention du Parlement.

Comme je l'ai dit, l'hon. M. Carvell avait quitté le parti libéral avant l'élection de 1917 et avait à l'instant obtenu un portefeuille—celui des Travaux Publics—dans le gouvernement d'Union. Ce département avait été présidé par l'hon. M. Monk de 1911 à 1914 et par l'hon. Robert Rogers de 1914 jusqu'à la formation du gouvernement d'union, dont il refusa de faire partie, et il se retira pour le moment de la politique active.

L'hon. M. Carvell étant du Nouveau-Brunswick, devait nécessairement régler la question des embranchements de chemins de fer de la province.

En 1911, avant le jour du vote, Sir Robert Borden avait promis à la province, par l'entremise de M. Fowler, devenu plus tard Sénateur, que suivant le programme du parti libéral, s'il arrivait au pouvoir, il acquérerait ces embranchements, et que la province ne souffrirait pas du changement à cet égard.

M. Carvell connaissait bien mes désirs au sujet de ce chemin de fer de Caraquet et Gulf Shore. De tous les embranchements

dans la province, c'était certainement le plus important sous tous les rapports. Il était en mauvais état, comme tous les autres, mais il avait l'avantage assuré de contrôler un grand trafic une fois mis en bon état.

Aussitôt au pouvoir, M. Carvell s'était mis à l'ouvrage sur ce projet, et des ingénieurs avaient été envoyés sur chacune de ces lignes, faire des estimations de leur valeur actuelle et du développement préalable d'affaires et de trafic pour chacune d'elles en particulier.

Les propriétaires de ces différentes lignes étaient venus à une entente sur un prix bien bas, mais un prix maximum toutefois pour chacune d'elles, excepté la compagnie-propriétaire du chemin de fer de Caraquet. Elle refusa carrément d'accepter l'offre de $200,000 qui était même, je dois le dire, une offre un peu plus élevée par mille que toutes les autres.

Le Ministre était également ferme et refusa de mettre dans ses crédits le montant offert puisque la compagnie le refusait.

Il ne me restait plus qu'à demander un arbitrage par un bureau d'experts dans la construction et la valeur des chemins de fer. Mais le Ministre refusa en déclarant qu'il ne pouvait faire exception pour une compagnie au détriment des autres.

J'avais un débat sur cette question, le 17 mai 1918, sur le vote des subsides. Je pris le temps de démontrer la nécessité pour le gouvernement de prendre possession de cette ligne et de la mettre en état de recevoir le trafic qui s'offrait à l'instant et qui devait augmenter de toute nécessité.

L'industrie de la pulpe introduite dans le comté depuis quelques années fournirait à elle seule un trafic presque suffisant pour le maintien de cette ligne. Le commerce de bois augmentait d'une année à l'autre, et les conditions avaient tellement changé depuis l'ouverture de la guerre que les pays d'Europe, n'important plus de bois de l'Amérique, nos chemins de fer étaient les seules voies de transport pour tous ces produits sur le marché américain. Avant la guerre, le bois dans le bas du comté, de Burnsville à Tracadie, pouvait être et était exporté de Caraquet dans des bâtiments aux pays de l'Europe.

Le Ministre des Chemins de fer, l'hon. Dr Reid, ainsi que l'hon. M. Carvell, se montrèrent tous deux bien sympathiques à ma demande, mais mettaient toute la responsabilité sur le refus de la compagnie d'accepter l'offre du gouvernement. La session dut se terminer sans succès pour moi. Toutefois, j'avais confiance dans un avenir prochain, car je savais bien que c'était un dernier effort de la part de la compagnie et dans son impossibilité de rebâtir pour ainsi dire ce chemin, elle serait obligée d'accepter plus tard l'offre du gouvernement.

Dans l'intervalle, l'hon. P. J. Veniot, devenu Ministre des Travaux Publics de la Province, faisait de son côté tous les efforts possibles pour m'aider dans cette entreprise. Comme cette ligne de chemin de fer avait été bâtie sous une charte provinciale, elle était soumise aux règlements de l'opération des chemins de fer de la province. Alors M. Veniot fit passer à la Législature des amendements à l'Acte des chemins de fer bien plus sévères et qui obligeaient la compagnie à améliorer son chemin et son service pour le public, ou à s'exposer à des amendes considérables et à la confiscation du chemin même, suivant le jugement de l'administration provinciale.

Inutile de dire que tout n'était pas rose pour la compagnie entre ces deux feux. Elle améliora un peu son service, mais des améliorations suffisantes auraient exigé des capitaux considérables qu'elle ne pouvait commander, ou qu'elle n'osait pas dépenser, dans l'incertitude d'une augmentation rapide du commerce.

La session se passa sans que la compagnie eut cédé à la demande du Ministre des Chemins de fer. Entre les sessions de 1919 et 1920, je réussis à obtenir la promesse du Ministre des Chemins de fer de replacer le montant de $200,000 dans les crédits, si la compagnie promettait d'accepter son offre.

Sur mes explications à la compagnie que cette offre était finale, la compagnie s'engagea à l'accepter et quelques jours plus tard, les crédits supplémentaires contenaient ces $200,000 pour l'achat du chemin de fer Caraquet et Gulf Shore. C'était une grande victoire pour moi et je dois rendre hommage au Dr Reid dont la sympathie pour moi avait beaucoup contribué à sa décision finale.

L'acquisition de ce chemin de fer par le gouvernement fut une grande réjouissance dans tout le comté et surtout dans les paroisses traversées par cette ligne.

Comme témoignage de leur appréciation et de leur reconnaissance envers le gouvernement et les députés, qui avaient donné leur énergie à cette fin, la Chambre de Commerce de Caraquet donna, après la session, un banquet en l'honneur de tous ceux qui avaient contribué à cette oeuvre toute patriotique, à un des principaux hôtels de Caraquet. Je reçus mon invitation, et je me rendis à Caraquet en compagnie de M. Angus McLean, le gérant de la "Bathurst Lumber Company", celle qui devenait la meilleure cliente de cette ligne.

Tous les représentants à la Législature y étaient présents : l'hon. P. J. Veniot, alors Ministre des Travaux Publics, qui avait donné toute son énergie à cette cause, comme je l'ai décrit tout à l'heure, l'hon. J. P. Byrne, Procureur-Général, M. S. R. Léger, M.P.P., et M. J. G. Robichaud, M.P.P.

M. Séraphin Léger était un des principaux organisateurs de cette grande et joyeuse fête. Tous les principaux hommes d'affaires du comté y étaient, y compris M. T. M. Burns, ancien membre de la Législature, et frère du Sénateur Kennedy Burns, qui avait été le constructeur de cette ligne. La plupart des curés du comté

y étaient présents et les discours furent remplis d'expressions de reconnaissance et d'espérance pour une plus grande prospérité dans le comté.

Cette acquisition a été une de mes oeuvres de grande importance pour le comté. Ce chemin de fer a été mis sur un bon pied dans peu de temps. Le chemin a été pour ainsi dire renouvelé, la ligne élevée, bien renforcée, de gros rails sur toute la ligne, les gares réparées et le trafic augmenté d'une année à l'autre. Le service de passagers est bien régulier et nous n'entendons plus de plaintes. La population desservie est heureuse.

L'ARMISTICE—1918.

Enfin, pendant que le Canada et les pays alliés soutenaient avec un courage inoubliable des attaques renouvelées avec vigueur de la part des armées ennemies, les armées alliées arrivèrent enfin, à la fin du mois d'octobre, à une victoire décisive, écrasante. Cette victoire mettait fin à toute inquiétude pour l'avenir. Elle fut célébrée avec enthousiaste et avec dignité dans Bathurst, dans tout le Canada comme dans les autres pays alliés. Enfin la guerre était finie. Tout était bien bouleversé dans le Canada comme ailleurs. C'était l'ouvrage de réparations qui allait dorénavant entretenir la population avec une nouvelle espérance dans l'avenir.

C'était la démobilisation de nos soldats qui devait être la première considération et malgré toute difficulté naturelle, tout alla bien, et nos soldats revenaient par milliers chaque jour.

Dans l'intervalle, une conférence se tenait à Paris pour fixer les conditions et les termes auxquels la paix serait conclue.

Sir Robert Borden, en sa qualité de Premier Ministre, assistait à cette conférence.

AMPUTATION DE MON PIED, 31 DECEMBRE 1918.

Depuis les longues années à la suite de mon accident à Rogersville, où je m'étais blessé un pied, sans jamais savoir au juste la gravité du mal, j'avais toujours pu supporter la douleur et les inconvénients sans perdre un instant, prenant des voitures dans mes trajets au lieu de marcher.

J'avais toujours employé deux cannes, ce qui me soulageait beaucoup et me permettait de franchir les petites distances avec assez de rapidité. Mais l'été et l'automne de 1918 avaient été plus pénibles pour moi, et bien que je ne perdisse pas un instant dans le jour, je perdais beaucoup de sommeil la nuit. Ma femme et tout mon entourage me décidèrent enfin à consulter des chirurgiens avec la possibilité d'une amputation. J'avais bien pensé au Dr Chabot,

alors député conservateur de la ville d'Ottawa, un ami personnel, et dont la réputation comme chirurgien ne le cède à personne dans la capitale.

Mais j'avais aussi un autre ami, bien plus proche, dont la réputation était bien déjà l'égale de tout autre dans le Canada. C'était le Dr Pineault, de Campbellton, N.-B. Après examen de mon pied, le Dr Pineault employa le Rayon X et me dit: "Dans deux ou trois jours, je vous écrirai et je vous donnerai le meilleur conseil possible."

Nous revenons à la maison, tous deux bien décidés qu'il faudrait suivre l'avis du médecin.

Le samedi matin, je reçois une lettre du Dr Pineault, me recommandant fortement de faire faire l'amputation sans tarder, car je ne pourrais plus me servir de ce pied et un plus grand retard ne pourrait que m'exposer à beaucoup de difficultés et de souffrances.

A l'instant j'appelle le docteur au téléphone, lui demande si à son hôpital — Hôtel-Dieu — on faisait des opérations le dimanche. "Non, me répondit-il, à moins de cas d'urgence." Alors je lui dis: "Je serai à l'hôpital lundi soir et vous ferez l'amputation mardi matin." — "Très bien, me dit-il, tout sera prêt pour vous, lundi soir."

En effet, le lundi soir, je partais, accompagné de ma femme et de son neveu, le shérif A. J. Meahan, qui devait voir à sa tante dans un cas d'urgence. J'avais aussi la nièce de ma femme, Mlle Nellie Meahan, garde-malade de haute renommée depuis quatre ans à l'hôpital Roosevelt, New-York.

J'avais aussi le Dr Clarence J. Veniot, médecin de la famille, que je désirais avoir comme assistant du Dr Pineault. Tout était bien arrangé entre eux.

Ce n'était pas l'amputation même, mais les conséquences que je redoutais. Ce n'était pas manque de confiance dans les Soeurs de l'Hôtel-Dieu qui me portait à avoir tant d'assistance, mais je voulais éviter tout petit accident possible, car je connaissais l'extrême tendresse de coeur et de nerfs de ma femme qui n'aurait pu supporter le danger d'une inflammation ou autre mauvais signe après l'opération.

Nous arrivons à l'hôpital le lundi soir, 30 décembre 1918. Le Dr Pineault examina mes reins, mes poumons, mon coeur. Tout était parfait.

—"Vous ne vous en apercevrez pas", me dit-il.

Quelqu'un me dit: "Pourquoi n'attendez-vous pas après le Jour de l'an?" — "Je veux être bien le Jour de l'an", fut ma réponse.

Enfin, le lendemain matin, à 10 heures précises, on me demande de traverser à la salle d'opération. Je me rends seul avec mes béquilles, j'aperçois mes chirurgiens en tablier blanc et deux religieuses garde-malades autour de la table. Je monte sans aide et m'allonge sur cette table avec un grand sang-froid, comme pour y prendre un peu de repos. J'eus à peine le temps de me dire: "Que la

volonté du Bon Dieu soit faite", que je m'endormis. Je me réveillai dans mon lit et je vis les mêmes médecins et les mêmes religieuses à mes côtés. Dans mon étonnement, je leur dis:

—"Mais n'avez-vous pas encore commencé?"

—"Tout est fini", j'entends dire de tous, "et tout va très bien."

Quinze minutes après m'avoir administré l'éther, le médecin avait complètement fini l'opération, tout ajustement, tout bandage, et me faisait reporter sur mon lit où je me réveillais trente minutes plus tard. Je me réveillai en parfait état, ne souffrant pas la moindre petite douleur, prenant leur parole pour m'assurer que mon pied avait été enlevé.

Pendant ce temps, M. Arthur Meahan avait fait visiter la ville à sa tante, qui n'aurait pu supporter une petite plainte de ma part pendant l'opération. Mais je n'avais même pas soupiré tout haut, me dirent mes médecins.

Je n'ai pas souffert un instant depuis ce jour-là d'aucune manière. A l'hôpital, les bonnes religieuses garde-malades me donnaient tous les soins possibles, et avec elles la nièce de ma femme, Mlle Nellie Meahan; je n'avais même pas le temps de penser à demander la moindre chose, tout m'était présenté avec empressement.

Le lendemain matin, immédiatement après mon déjeuner, j'écrivis au crayon une dizaine de courtes lettres, à ma femme qui était retournée à Bathurst, après l'opération, à quelques amis éloignés, des télégrammes à mes enfants dans la Saskatchewan, l'Alberta et le Dakota.

Quatorze jours après l'opération, tout était parfait, je quittais le médecin et les bonnes garde-malades de l'Hôtel-Dieu. Il me semblait quitter des frères et des soeurs, et leurs services et leurs délicates attentions sont toujours vivants dans ma mémoire.

A mon retour chez moi, je reçus un grand nombre de visiteurs, qui venaient m'exprimer leur plaisir de me voir si bien rétabli et délivré de tout danger. Car ce pied était devenu une menace et le malheureux effet ne pouvait tarder bien longtemps.

Une heure après mon arrivée à la maison, je reçois une lettre de Sir Wilfrid Laurier, qui avait appris par les journaux l'opération que je venais de subir. C'était une lettre toute paternelle, je dois dire. C'était avec chagrin qu'il avait appris la nécessité de l'amputation de mon pied malade depuis si longtemps, mais il espérait tout de même que cela me redonnerait ma vigueur naturelle et qu'il me reverrait bientôt capable de donner justice à mon ambition et me priant de lui écrire et de lui dire exactement comment je me trouvais. Il désirait le savoir avec précision.

Avant mon départ de l'hôpital, le Dr Pinault avait pris toutes les mesures précises pour la confection de l'instrument nécessaire qui devait remplacer mon pied naturel et avait tout transmis sans tarder à la firme A. A. Marks, de New-York. Nous n'avions pas encore en ce moment, en Canada, d'établissement de ce genre capable de se comparer à ce fabricant distingué en Angleterre, en Europe

comme en Amérique. Ce n'est que plus tard, après la guerre, que nos manufacturiers ont pu acquérir l'expérience nécessaire. Aujourd'hui, on peut avoir ces instruments en Canada avec certitude de perfection.

Cette jambe artificielle devait m'arriver chez moi trois ou quatre semaines plus tard.

Le Dr Pineault m'avait donné ses instructions. "Ne partez pas pour Ottawa qu'une couple de semaines après, et pratiquez un peu chaque jour, quelques minutes, puis quelques heures. Une fois accoutumé, vous pourrez faire le voyage."

J'avais bien hâte de recevoir cette jambe artificielle. Enfin, le lundi matin 17 février, cet appareil nous arrive. Il fut décaissé en peu de temps. J'essaie ce nouveau pied, et je pouvais marcher assez facilement avec l'aide d'une canne. Je l'enlevai trois ou quatre fois, la première journée. Le lendemain, mardi, j'agissais un peu plus librement et tous deux, ma femme et moi, nous nous réjouissions lorsque tout à coup arrive la nouvelle écrasante de la mort de Sir Wilfrid Laurier. Je ne pourrais me rendre aux funérailles. L'idée me perçait le coeur. Il me fallait aller jeter un dernier regard sur la figure de ce grand homme d'Etat qui nous avait toujours traités, moi et mes bons Acadiens, avec tant de générosité, avec paternité, comme je viens de le dire. Ce fut fait en peu de temps.

LES FUNERAILLES DE SIR WILFRID LAURIER.

A six heures du soir, nous étions sur le train, en route pour Ottawa.

Nous arrivions à Ottawa le mercredi soir, et jeudi matin j'avais la consolation d'aller à sa demeure jeter un regard sur la figure de ce grand homme qui avait été l'ami constant et dévoué de l'humble député du comté de Gloucester, doyen des représentants acadiens.

C'était une consolation pour ma femme aussi bien que pour moi-même. Je n'aurais jamais pu me pardonner ma négligence si je n'avais pu arriver en temps pour les funérailles de ce vénéré chef libéral du Canada. Ayant accompli ce dernier devoir, je restai plus calme.

LA SESSION DE 1919.

Le débat sur l'adresse commençait, et les principaux représentants des deux côtés de la Chambre prononcèrent les plus éloquents panégyriques de notre grand homme d'Etat.

C'est Sir Thomas White, Premier Ministre suppléant, qui parla le premier en anglais; l'hon. D. D. MacKenzie ensuite, puis l'hon.

Rodolphe Lemieux, en français. Je ne m'arrêterai pas à faire l'éloge de ces trois discours, tous trois au-delà de toute attente.

Sir Thomas White parla de Sir Wilfrid Laurier au point de vue de ses talents, de son éloquence, de sa force de caractère, comme s'il eut été un de ses partisans. C'était les qualités de l'homme d'Etat qu'il décrivait.

L'hon. D. D. MacKenzie parla aussi avec force et éloquence. Pour lui, Sir Wilfrid Laurier possédait toutes les qualités, tous les talents, toute l'éloquence et le magnétisme des plus célèbres hommes d'Etat de l'empire britannique, de l'Amérique et de la France tout aussi bien.

Je crois devoir citer ici un court passage du discours de l'hon. D. D. MacKenzie, certainement un des plus grands admirateurs de notre grand chef:

"..... Sir Wilfrid Laurier, je le répète, s'était élevé à la plus haute charge qu'il soit donné à un pays de conférer à un de ses citoyens, et s'il eut vécu en tout autre pays du monde civilisé, il aurait obtenu, je le crois, le même honneur. Si le sort l'eut fait naître dans la grande république voisine et au milieu de ses cent millions de population, il aurait partagé dans le coeur de ces multitudes une place égale à celle de Washington, de Lincoln, et de Grant. S'il eut vu le jour en France, patrie de ses ancêtres, il serait devenu, je crois, président de la République. S'il fut né dans notre bien-aimée mère-patrie, la Grande-Bretagne, l'Irlande, je n'en doute nullement et je l'ai souvent entendu dire, il aurait occupé une situation égale à celle de Lord Chatham, de John Bright, de Gladstone, de Disraeli. Certains députés dans cette Chambre, encore qu'ils ne partageassent pas ses opinions politiques, ont souvent affirmé que si Sir Wilfrid Laurier eut vécu en Grande-Bretagne, rien ne l'aurait empêché de s'élever au poste de Premier Ministre."

Cette appréciation était certainement bien signalée, mais aussi bien méritée et pleine d'exactitude.

Le panégyrique de l'hon. Rodolphe Lemieux fut un chef-d'oeuvre d'éloquence française. Personne n'avait été plus intime avec Sir Wilfrid Laurier que l'hon. M. Lemieux, personne n'avait été mieux en état d'apprécier ses vertus aussi bien que ses talents, et personne au Canada ne pouvait les révéler avec plus d'éclat à l'admiration du peuple que M. Lemieux lui-même.

Ce panégyrique de M. Lemieux n'est pas lu assez, généralement, je crains, dans le Canada. Il devrait être cité dans nos livres de l'école avancée. J'en citerai ici quelques phrases pour me rendre justice à moi-même:

"..... Parlant ici au nom de mes collègues de la vieille province française dont il était le plus illustre enfant, et dont il devint l'idole, il fait bon de rappeler qu'au cours de sa longue carrière, il resta toujours fidèle à ses origines et aux meilleures traditions de sa race.

"J'aime, disait-il, j'aime la France qui nous a donné la vie,— j'aime l'Angleterre qui nous donne la liberté, mais la première place

dans mon coeur est pour le Canada, ma terre natale.'' Cette saisissante formule a été, si je puis le dire, l'idéal, l'étoile polaire, qui a guidé sa vie politique.''

''Affectueuse reconnaissance envers cette nation brillante entre toutes, dont nous avons l'honneur d'être les fils—et dont les reflets de gloire illuminent les plus hautes cimes; indéfectible loyauté envers cette grande et généreuse nation qui a hérité du génie administratif des Romains et dont Tennyson put dire qu'elle était la terre classique de la liberté. Mais avant tout et par-dessus tout, Laurier était Canadien. A ses hérédités françaises, il devait son verbe d'or, sa claire vision des choses, la hardiesse et la grandeur de ses conceptions.

''A son contact de la grande école anglaise, celle de Burke, de Fox, de Pitt, d'O'Connor, de Gladstone, il devait sa profonde connaissance du jeu des institutions britanniques, et l'on peut dire sans fausse exagération que c'est en se pénétrant bien de l'enseignement de ces parlementaires que Sir Wilfrid Laurier est entré de plein pied au temple de la renommée....''

A cela, j'ajoute encore la dernière phrase de ce discours:

''... Adieu... près de ton mausolée encadré d'érables et de peupliers que les sèves prochaines feront reverdir, nous viendrons nombreux et souvent prier dans la langue de tes ancêtres. La terre où tu reposes et dont tu reçois le tendre embrassement, te sera légère, c'est un morceau de cette patrie, trois fois séculaire, dont le sein maternel couvrira un jour notre petitesse de sa grandeur, notre néant de son immortalité. Adieu.....''

DEBAT SUR L'ADRESSE—1919.

Après ces trois éloquents panégyriques de Sir Wilfrid Laurier, le débat sur le discours du trône commença et dura jusqu'au 17 mars.

Dans les circonstances, je dus prendre la parole, et ce faisant, je devais de toute nécessité exprimer mes sentiments à l'égard de notre distingué chef disparu, malgré les éloquents discours que j'ai mentionnés. Je voulais aussi donner ma part d'éloges à nos soldats canadiens dont j'appréciais la valeur et l'héroïsme autant et peut-être plus que tout autre.

Je devais à l'instant exprimer mes remerciements à ceux des nombreux députés qui, tant de la droite que de la gauche, avaient parlé en termes élogieux de la vie, du caractère et des actions de ce grand Canadien. Je mentionnai d'abord avec une grande reconnaissance les remarques de Sir Thomas White. J'exprimai mes remerciements à l'honorable député de Red Deer, le Dr Michael Clarke qui l'avait comparé à ce grand homme d'Etat anglais, M. Gladstone. Cette comparaison me convenait, car de tout temps, dans mes dis-

cours aux Acadiens, et à toute la population du Nouveau-Brunswick, lorsque je parlais de Sir Wilfrid Laurier, je l'appelais: "le Gladstone du Canada".

Je donnai aussi mes éloges à notre nouveau chef intérimaire, l'hon. D. D. MacKenzie, que j'avais sincèrement admiré depuis de longues années, dont j'avais eu le temps de connaître et les talents et l'admiration qu'il possédait pour Sir Wilfrid Laurier.

Je tenais à dire au Parlement et à tout le peuple du Canada que le soldat canadien avait non-seulement rempli son devoir, mais qu'il avait fait preuve d'un courage qui avait provoqué l'admiration de toutes les nations belligérantes.

Dès le début de la guerre, à l'occasion de la fameuse bataille de Langemarck, il a fait preuve d'une valeur surhumaine sans laquelle nous aurions essuyé une défaite. Ne pouvant compter sur aucun renfort, nos bataillons se firent un rempart des corps de leurs camarades tombés dans la mêlée, dont les âmes s'envolaient au ciel, ils réussirent à se rallier, empêchèrent les Allemands d'atteindre Calais et sauvèrent l'empire. Il en fut de même à St-Eloi, à Vimy, et ailleurs. C'était alors au peuple canadien de prouver sa gratitude envers ceux de ces soldats qui s'en revenaient au pays, après avoir combattu pour la liberté, le droit et la justice, pour le triomphe de la démocratie et la destruction de l'autocratie.

Les représentants des nations alliées étaient alors réunis pour élaborer un traité qui devait avoir pour effet de garantir à l'univers une paix permanente, qui devait non seulement fixer le chiffre des indemnités, mais voir à ce que le peuple allemand cessât de donner à sa jeunesse les pernicieux conseils de l'arrogance et du prussianisme, pour lui inculquer ceux de la fraternité et de l'esprit démocratique, afin que cette nation, après s'être sincèrement repentie et éclairée, puisse se joindre à la Société des Nations et aider à préserver à jamais l'univers du fléau de la guerre.

Si l'Allemagne continuait à instruire ses enfants comme elle l'a fait durant des années, elle continuerait d'être une menace pour l'univers, et force serait aux autres nations de maintenir leurs armements, ce qui constituerait, aux yeux de nous tous, une situation déplorable que la Société des Nations a surtout à coeur de prévenir.

Depuis que j'ai prononcé ces dernières paroles au sujet de l'Allemagne, et exprimé mes souhaits d'un changement de coeur et d'ambition chez la génération qui pousse, bien des événements de différentes natures se sont déroulés, qui d'abord étaient d'inspirer l'espérance que ma leçon à l'Allemagne aurait son effet. Cependant, depuis une couple d'années, la mentalité allemande s'est certainement améliorée et a fait du progrès dans le sens que j'indiquais. J'ai espérance que si elle peut être admise dans la Société des Nations, au mois de septembre prochain, la nation allemande viendra un jour à se rendre compte que l'ambition de la guerre ne produit aucun bien, et qu'elle se mettra de tout coeur au travail de la paix entre toutes les nations de l'Europe et du monde entier.

LA QUESTION TARIFAIRE.

Après avoir exprimé mes désirs et mes souhaits au sujet de nos soldats et du rétablissement de la paix entre les nations de l'univers, je m'adressai à la question du tarif douanier.

Le ministre de l'Immigration et de la Colonisation, l'hon. M. Calder, présidait dans le moment du côté du gouvernement.

Je rappelai à la Chambre le remarquable discours que l'honorable Ministre avait prononcé la veille, qu'il avait émaillé d'allusions brillantes et patriotiques, en traitant de ce que le gouvernement se proposait de faire au sujet des soldats revenus au pays. Mais je lui rappelai que du moment qu'il s'était agi du tarif il était descendu des hauteurs où il s'était tenu jusque là. Le Ministre avait dit que nous devrions ajourner la discussion sur cette question et nous occuper de la démobilisation et du rétablissement civil de nos soldats, qui s'imposaient comme mesure d'urgence.

J'étais d'avis que le gouvernement aurait dû à l'instant s'occuper de la question du tarif, au lieu de chercher une excuse pour demander au Parlement d'attendre et d'attendre encore. Je déclarai que le gouvernement aurait dû convoquer le Parlement dès la signature de l'armistice, en vue de prendre une attitude importante sur cette question dont dépend notre prospérité nationale.

L'hon. M. Calder avait déclaré qu'il était et entendait rester libéral. Je le connaissais bien comme tel, et je lui rappelai que la question du tarif est la plus importante qui puisse occuper l'esprit d'un vrai libéral de l'école anglaise, et que par conséquent nous ne saurions nous abstenir de légiférer à ce sujet, considérant surtout notre état de transition de la grande guerre à la paix. Selon moi, aucune politique de restauration ne saurait répondre aux exigences de l'état de paix succédant à l'état de guerre que si elle était basée sur les principes économiques prêchés par le parti libéral.

Le Ministre de la Colonisation demandait du temps, et je lui déclarais que nous ne pouvions attendre davantage. On donnait pour raison de remettre la revision du tarif, qu'une scission existait entre l'Est et l'Ouest, et je réponds à cela qu'il n'existe pas de telle scission, que la population des Provinces Maritimes est d'accord avec celle de l'Ouest pour demander que le Parlement affirme de nouveau les principes énoncés dans le traité de réciprocité de 1911.

Les Provinces de la Saskatchewan et du Manitoba avaient demandé par la voie de leur législature respective l'adoption de ces mesures de réciprocité et de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis par une réduction graduelle de tarif dans l'espace de cinq ans. Malgré tout cela, le gouvernement préférait écouter les supplications des manufacturiers et remettre à plus tard une étude de tarif plus favorable surtout à l'agriculture qui devait être maintenant à son état actuel, et plus encore si l'on voulait retenir notre population au pays et accroître notre prospérité.

Tels furent mes efforts dès la cessation de la guerre. Il m'a fallu attendre jusqu'au budget actuellement en discussion à la

Chambre des Communes, le 4 juillet 1924, pour me réjouir d'un tarif libéral de principe et d'effet, présenté par l'honorable J. A. Robb, Ministre des Finances.

Je lui ai offert mes félicitations d'un grand coeur. J'avais fait un effort sans succès, mais je devais y revenir plus tard.

Une autre demande que je fis au gouvernement était celle de faire disparaître à l'instant de nos statuts la loi de conscription, qui était une tache pour le Canada. Je mis aussi le gouvernement sur ses gardes au sujet d'une aide à la construction des grandes routes. Comme les autres députés libéraux, je ne m'opposais pas à une aide donnée aux provinces pour la construction des grandes routes. Mais je m'opposais à toute mesure qui tendait à empiéter sur les droits des provinces, comme je l'avais fait quelques années plus tôt. Cette dépense devait rester sous le contrôle des provinces, qui seules ont le droit de voir à la construction des grandes routes dans leur territoire respectif.

A cette occasion, le Ministre des Travaux Publics, l'honorable A. K. McLean, alors simple député libéral, s'était opposé comme moi à la méthode proposée pour dépenser l'argent. Le Ministre de la Colonisation à cette époque avait été membre du gouvernement de la Législature de la Saskatchewan, et il avait fait adopter par la Législature de la Saskatchewan une résolution affirmant les droits provinciaux, et déclarant qu'il n'accepterait aucun argent pour l'amélioration des routes dans les conditions imposées par le gouvernement fédéral. Je lui demandai de voir à ce que dans la rédaction de ce projet de loi il n'y eût cette fois aucun empiètement sur les droits des provinces. Je ne m'opposais pas à une entente entre les ingénieurs des gouvernements provinciaux et ceux du gouvernement fédéral, quant à la qualité de l'ouvrage, mais il ne faudra exercer aucune pression sur les provinces pour la dépense de cet argent.

Tels furent mes avis au gouvernement à la première session après la guerre. Il me semble que je fis mon devoir suivant ma conscience et mes principes politiques, qui sont encore les mêmes aujourd'hui.

RETABLISSEMENT CIVIL DES SOLDATS.

SESSION 1919 (SUITE).

Le rétablissement des soldats retenait souvent l'attention du Parlement et bien des mesures lui furent soumises. On voulait donner toute préférence possible et praticable aux soldats dans l'emploi du service civil.

Le 31 mars 1919, l'hon. M. McCurdy proposa une résolution ainsi conçue:

"La Chambre est d'avis que la loi du service civil devrait être modifiée de telle manière que, tout en conservant son caractère d'efficacité absolue, une préférence devrait être accordée dans les nominations du service public aux membres de la force expéditionnaire

canadienne qui sont devenus invalides sur l'un des théâtres de la guerre."

Cette résolution certes était bien conforme aux promesses faites aux soldats alors qu'ils s'enrôlaient pour la guerre, prêts à sacrifier leur vie pour sauver le pays. On devait nécessairement mettre la commission du service civil non seulement en pouvoir, mais en droit d'agir de cette manière et donner toute préférence possible au soldat de retour. M. Morphy déclara que cette expression "accidents de guerre" était un terme très large et qui mettait le soldat qui aurait reçu la plus petite blessure sur un pied d'égalité avec celui qui aurait passé des mois, des années, dans les tranchées et qui souffrirait de bien des manières.

M. Morphy proposa un amendement à la résolution de M. McCurdy qui était comme suit:

"La Chambre est d'avis que la loi du service civil devrait être modifiée pour que la priorité dans les nominations du service public soit accordée aux membres du corps expéditionnaire canadien, au corps royal canadien de l'aviation et aux Canadiens de l'armée impériale et des armées alliées qui ont servi au front, en tenant compte de l'uniformité de la durée des services et de l'efficacité."

Je devais me prononcer sur ces résolutions, car je voulais toute préférence possible pour le soldat et surtout pour le soldat le plus méritoire et le plus en souffrance. La résolution, suivant moi, n'allait pas assez loin, mais j'étais décidé d'appuyer l'amendement de mon vote, parce qu'il reconnaissait les hauts faits militaires et le temps de service qu'ont accompli nos vétérans de la grande guerre. Je savais que nombre de soldats de retour au pays s'étaient présentés pour obtenir des emplois publics, qu'ils étaient parfaitement aptes à remplir, cependant pour une raison ou pour une autre, la commission n'avait pas jugé à propos de se rendre à leurs demandes. Parmi les soldats de retour du front, il y en a un bon nombre qui, bien qu'ayant conservé tous leurs membres, souffrent d'autres infirmités qui les rendent incapables d'accomplir une tâche fatigante. Et qu'est-il arrivé? Des vétérans ayant obtenu leur congé au bout de plusieurs années de service actif ont vu leurs demandes refusées par la commission tandis que la commission insiste pour que d'autres soldats, qui n'ont pas été libérés du service, le soient au plus tôt afin de les nommer à certaines fonctions publiques. Nombre de vétérans de la grande guerre, qui se sont fort distingués sur les champs de batailles, sont laissés dans l'oubli. J'étais d'avis qu'il fallait prendre des mesures pour remédier à cet état de choses, et c'est pourquoi j'avais l'intention d'appuyer l'amendement.

J'étais d'avis que pendant une période d'un an au moins, toutes les nominations dans le service extérieur devraient être réservées à des vétérans libérés du service. Au cas où il n'y aurait pas de soldats disponibles pour remplir une vacance dans un comté ou une paroisse, on pourrait choisir un vétéran dans le comté ou la paroisse voisine.

Tels ont été toujours mes soins pour les soldats.

L'EDUCATION TECHNIQUE, 1919.

Le 5 juin 1919, l'hon. J. A. Calder appela la Chambre à se former en comité pour considérer une aide de $10,000,000 aux Provinces pour l'éducation technique, qui devait leur être payée dans les dix années de 1919 à 1929, en montants d'environ un million de piastres par année, divisé entre elles en proportion de la population de chacune, suivant le dernier recensement. Ces différentes sommes devaient être employées pour l'éducation technique seulement, et ne pouvaient être appropriées au maintien des bâtisses déjà construites par les différentes provinces et autres choses de cette nature.

Le gouvernement de chaque province devait s'entendre à ce sujet avec le gouvernement fédéral.

Ce projet était bien le résultat d'une commission d'éducation technique fournie par Sir Wilfrid Laurier, de sept membres, et dont M. C. D. James Robertson était le président. Cette commission avait voyagé à travers toute l'Europe et les Etats-Unis, et acquis toutes les informations possibles. Malheureusement, Sir Wilfrid Laurier était mis dans l'Opposition avant que cette commission eut fait son rapport, en 1912, et le gouvernement conservateur avait toujours remis de donner effet à ce rapport lorsque, enfin, la guerre fut déclarée en 1914, et le rapport fut remis pour un temps indéfini. En cette année de 1919, le gouvernement d'Union mit ce rapport à effet.

Ce que je désirais d'abord, et ce que la commission recommandait, c'était que suivant la constitution, toute éducation publique fût laissée au contrôle des Provinces.

C'est aussi ce qui se faisait par cette législation. Mais je tenais à mettre le gouvernement et le Parlement sur leurs gardes.

Afin d'assurer le maintien de l'esprit autant que de la lettre de la constitution, je rappelai à la Chambre, et surtout au Ministre de l'Intérieur que cette éducation technique devait être laissée aux provinces et que je regrettais que les subsides aux provinces n'étaient pas encore plus élevés, de sorte qu'elles pourraient d'elles-mêmes voir à l'éducation élémentaire. Toutefois, je désirais cette allocation aux provinces, qui auraient le contrôle de l'éducation. Je devais féliciter le Ministre d'avoir produit une telle mesure sachant qu'il était confiant que les diverses provinces comme la sienne étaient capables de conduire les affaires provinciales, il pourra imposer sa volonté sur ses collègues dans le gouvernement.

Je savais que le Ministre de l'Intérieur était un ardent défenseur des "droits provinciaux" lorsqu'il faisait partie du gouvernement de sa province et son transfert au gouvernement n'a pas changé ses principes à cet égard.

L'hon. M. Calder me remercia de mes remarques et il regrettait comme moi l'insuffisance des subsides aux provinces qui ne leur permettent pas de voir à toutes leurs affaires provinciales suivant l'intention des Pères de la Confédération.

Nous ne pouvions pas espérer qu'une telle question se réglât à l'instant, mais le temps la réglera certainement.

Ainsi l'on voit que dans toute ma carrière, j'ai constamment, en toute occasion, tenu au respect de la constitution sans fléchir sur aucun sujet, et surtout au sujet de l'éducation.

LE BUDGET DE 1919.

Enfin, tard et presque à la fin de la session, le budget de l'année fut présenté à la Chambre le 5 juin par Sir Thomas White, Ministre des Finances. Je n'avais rien à dire sur l'exposé de la situation du Canada fait par l'honorable Ministre des Finances, mais je considérais les mesures proposées comme inadéquates à la situation et incapables de créer une atmosphère assez claire pour l'avenir. C'était encore le maintien de la protection aux gros intérêts, le refus de la réciprocité avec les Etats-Unis qui maintenaient encore l'affaire de 1911 au Canada. Il manquait d'encouragement pour l'agriculture, principale ressource du pays.

Après la reprise du débat, le 9 juin, M. McMaster avait répondu au Ministre des Finances par un discours d'un grand mérite, bien étudié, avec des arguments serrés, et ce discours avait créé un bon effet. M. McMaster a toujours été un des plus forts orateurs de son temps sur la question financière du pays.

Il fut suivi par l'hon. Arthur Sifton, alors Ministre des Douanes. Celui-ci n'avait parlé qu'une vingtaine de minutes.

Il s'était contenté de quelques remarques déclarant que le temps n'était pas encore venu depuis la guerre de faire des changements dans le mode de prélever les revenus nécessaires pour le Canada.

En sortant à 6 heures, à la fin du discours de l'hon. M. Sifton, M. Robb, alors whip en chef du parti libéral, vient me trouver à mon siège et me demande, me supplie de prendre la parole à la réouverture de la séance, à 8 heures du soir. J'avais bien pensé à parler sur ce budget, mais je ne m'attendais nullement de parler ce soir-là. J'avais bien des notes en mains, j'avais bien songé à certains arguments, mais je n'avais encore allié aucun des sujets que j'aurais à traiter.

Je me rendis à mon bureau le plus tôt possible afin de mettre en ordre certaines notes, et de pouvoir soutenir un peu l'attention de la Chambre.

Si je m'arrête un peu sur ce discours, c'est que c'est un de ceux qui m'a apporté le plus d'éloges de ma carrière de la part des députés et des sénateurs libéraux, après lecture du Hansard.

Le célèbre sénateur W. C. Edwards m'appela au téléphone, le lendemain, pour me présenter ses félicitations sur ce discours, qu'il venait de lire. J'acceptai les félicitations de ce grand financier comme un témoignage de grande valeur.

Je dis à l'instant que j'allais répondre à un des plus grands orateurs de l'Ouest, qui avait répondu à M. McMaster; en peu de mots et avec l'habileté qui le caractérisait, il avait su dissimuler la confusion qui règnait dans le Cabinet depuis la date de l'exposé du budget. Il nous avait prié d'attendre encore, et moi je trouvais que le gouvernement avait trop temporisé. Je m'étais déjà plaint, en discutant le discours du Trône, de cette trop longue temporisation. Le discours du Ministre des Douanes avait été plus concis que son habitude dans l'Ouest, alors qu'il pouvait remuer les masses de l'Alberta et exprimer sa pensée à la Législature provinciale. Sa concision aujourd'hui ne peut s'expliquer par un manque d'habitude ou d'habileté à manier la parole. Pour ma part, j'étais content de constater que bien que la dette publique s'élevât à près de deux milliards de dollars et que l'intérêt anormal atteignît $115,000,000, par contre, cette somme était due en grande partie aux habitants du Canada sous la forme d'obligations de la Victoire et d'autres effets publics.

Un milliard et demi de notre dette était payable au Canada, 360 millions en Grande-Bretagne, et 150 millions aux Etats-Unis. Je trouvais encourageant de savoir que la grande partie des fonds déboursés annuellement pour le service des intérêts serait remise à des habitants du pays.

Je fis remarquer que notre dette aux Etats-Unis, de cent cinquante millions de piastres, me rappelait que le Ministre des Finances avait changé d'avis depuis quelques années. En 1911, avec le Premier Ministre actuel, Sir Robert Borden, et le parti conservateur, il prêchait que nous ne devions faire ni marché, ni échange avec les Etats-Unis; que nous ne devions pas leur vendre notre marchandise et nos produits avec un bénéfice, parce que cela pouvait porter atteinte à notre indépendance financière et affaiblir notre attachement au drapeau anglais, à l'empire britannique. Et cependant, quelques années après, le Ministre, au lieu de vendre des marchandises aux Etats-Unis, y grevait le patrimoine national jusqu'à concurrence de 150 millions de dollars parce qu'il y trouvait aisé de contracter un emprunt. En vérité, les temps avaient bien changé.

"Le revenu de l'exercice de 1918-1919 accusait une augmentation de 50 millions sur celui de l'exercice précédent. De cette somme on a tiré $147,740,000 des droits de douanes, à peu près 69 millions sur les revenus et sur les profits de commerce. Quant au reste, il est représenté par les recettes des chemins de fer de l'Etat, par celles des Postes et du Revenu de l'Intérieur. Ces $147,740,000 de droits de douanes, qui frappent les matières premières, on les a prélevées sur une population de huit millions, sur les consommateurs canadiens, sur les masses populaires, car les gens riches n'ont versé qu'une bien faible part. Dans la même année, les Etats-Unis avec une population de cent dix millions d'habitants, n'ont prélevé que $221,659,000 sous forme de droits de douane, soit moins du double de ce qui se prélève au Canada, bien que leur population fût de douze ou treize fois plus nombreuse que la nôtre. Cela représente un

fardeau de $18.45 par tête au Canada et de $12.11 seulement aux Etats-Unis. Il suffira de mettre une fois ces chiffres sous les yeux de notre population pour qu'elle ne les oublie pas.

Au cours de l'année dernière, ce qu'une famille de cinq personnes payait $10.55 aux Etats-Unis, elle le payait $93.35 au Canada. Tandis que le consommateur canadien est astreint au paiement de ces prix excessifs, qui permettent à quelques-uns de réaliser des bénéfices scandaleux, l'ouvrier américain, cela saute aux yeux, obtient de son salaire, la jouissance d'un comfort, et, à tous égards, d'avantages que l'ouvrier canadien ne peut se procurer. Aussi, n'y a-t-il pas à s'étonner que nos travailleurs réclament un relèvement de salaires qui leur permette d'améliorer leur sort, ou tout au moins de jouir d'une certaine somme de confort chez eux.

"La protection qui leur est accordée, les industriels n'en peuvent jouir qu'au dépens du consommateur, auquel son revenu ne permet plus de faire face à la cherté de toute chose. Il est à désirer que chacun puisse mettre de côté une partie de ce qu'il gagne, afin de se pourvoir contre les mauvais jours, mais loin d'être en mesure de pratiquer ainsi l'économie, l'ouvrier canadien en est réduit chaque samedi soir, ou quand vient la fin du mois, à se demander comment il fera pour joindre les deux bouts. En protégeant les industriels, on opprime les pauvres gens."

Après avoir cité bien des chiffres à l'appui de ma thèse, je revins aux moyens de prélever un revenu. C'était en 1915 que le Ministre avait établi ce surplus de revenu de douane ou de tarif sur bien des articles de nécessité. C'était alors que le député de Red Deer (M. Clark) avait proposé une autre manière de prélever de l'argent en augmentant l'impôt sur le revenu, que j'avais appuyé dans le même débat.

Pendant trois ans le Ministre des Finances avait refusé de se rendre aux avis et aux prières du parti libéral ou de l'Opposition en cette Chambre. Il aurait perçu le même montant en impôts sur le revenu qu'il a obtenu par l'imposition d'un tarif spécial sur les marchandises anglaises et étrangères, et les contribuables du Canada, aujourd'hui et depuis trois ans, plutôt que de payer des prix énormes pour les denrées, l'habillement, les chaussures et le reste, auraient économisé au moins autant. De plus, il n'existerait pas aujourd'hui ce malaise et cette agitation concernant ces impôts dont les masses sont grevées."

Etant toujours intéressé, je ne pouvais laisser passer cette occasion sans chercher à lui assurer l'attention publique.

Aussi, je me fis un devoir de rappeler au Ministre des Finances que les cultivateurs de l'Ouest, dès le 27 novembre, deux semaines après la signature de l'armistice, s'étaient réunis à Winnipeg et avaient demandé l'adoption de leur programme de libre-échange avec les Etats-Unis en certains cas, en même temps que la réduction des droits sur certains articles dont ils ont besoin, de manière à pouvoir se préparer immédiatement pour le printemps et ne pas à avoir à attendre jusqu'en juin, alors que les préparations pour la

récolte suivante seront terminées. Ils demandaient au gouvernement de mettre en vigueur la convention de commerce de 1911, et d'augmenter la préférence britannique, afin que, dans un délai d'environ cinq ans, nous puissions avoir le libre-échange avec la Grande-Bretagne. Telle était la demande des cultivateurs de l'Ouest, et je répétai que les cultivateurs du Nouveau-Brunswick s'accordaient parfaitement avec les cultivateurs de l'Ouest au sujet de ce programme.

Ce n'était pas tout. Je devais aussi rappeler dans mon discours que dans cette même année le programme du chef libéral comportait aussi l'établissement d'une marine canadienne. Nous avons attendu trois ans et rien n'a été fait.

"Quand la guerre fut déclarée, dis-je, nous ne possédions ni un croiseur, ni un sous-marin. Des navires de commerce allemands descendaient le St-Laurent, pendant que notre marine restait dégréée à Halifax. Si nos navires de guerre eussent été en état de combattre, nous aurions pu saisir assez de navires allemands pour nous payer la construction d'une marine. Pendant la guerre nous nous sommes trouvés dans la position humiliante d'avoir à compter sur l'Australie et le Japon pour garder les côtes de la Colombie-Anglaise. Si le projet de Sir Wilfrid Laurier eut été mis en exécution, nous aurions eu une organisation navale susceptible de former le noyau d'une marine de défense formidable. Si nous suivons les conseils de l'Amirauté nous devrons l'an prochain construire la marine que demandait le programme de Sir Wilfrid Laurier en 1911.

"Je vois, dis-je, le Ministre de la Marine (l'hon. M. Ballantyne) qui veut construire une marine. S'il le fait — mais ce sera dans un temps où elle ne sera pas appréciée, et alors qu'elle ne pourra rendre des services inestimables comme durant la guerre — "Toujours trop tard!"

Je ne pourrais, et ne devrais pas citer de ces discours dans ces mémoires; cependant, je tiens à rappeler que les principes que j'énonce aujourd'hui, je les ai proclamés hautement, il y a longtemps, lorsque l'occasion demandait vivement leur application, alors qu'elle aurait sauvé au pays bien des millions et des milliards.

Je me tenais toujours avec Sir Wilfrid Laurier pour un tarif de revenu seulement, au lieu d'un tarif de protection, et je me prononçai sur cette différence.

"....on parle de tarif pour le revenu et de tarif protecteur: Un tarif pour le revenu est nécessaire à certaines époques. Il devrait être imposé sur les objets de luxe et porté sur les produits non fabriqués en ce pays, afin qu'aucune classe privilégiée ne puisse en profiter. Il ne devrait pas peser seulement sur le pauvre ou l'ouvrier des villes. En sa politique de protection, le parti conservateur a toujours déclaré avec fierté qu'il voulait faire surgir des villes au Canada. Pour cela il faut d'abord développer l'industrie agricole. Qu'on rende l'agriculteur heureux et content, qu'on améliore son état, et ses fils resteront alors sur la terre. Mais, si vous ne mettez pas le cultivateur à même de jouir de la vie, si vous n'améliorez pas son sort,

les jeunes gens quitteront les fermes pour venir dans les villes. Cela aura pour effet, non pas de développer les centres urbains, mais d'augmenter le chômage. Un tarif douanier qui a pour raison d'être le revenu, permet l'entrée des produits, tandis qu'un tarif douanier qui a pour raison d'être la protection, empêche les produits d'entrer.

Avec un tarif de protection, le fabricant, sachant que le droit de 25 ou 30 pour 100 empêche le manufacturier étranger d'envoyer ses produits au Canada, majore d'autant le prix de ses marchandises et bénéficie de l'énorme profit dont j'ai parlé tout à l'heure, si bien que le peuple, l'ouvrier, doit supporter tout le fardeau.

"Le Canada est mieux placé que n'importe quel pays de l'Europe pour adopter le libre-échange, car en Europe les pays qui sont contigus ont été des ennemis et ont dû se protéger mutuellement. Le commerce entretient l'amitié; plus nous avons de rapports commerciaux avec un autre pays, plus nos relations avec lui sont amicales. Plus les nations commercent les unes avec les autres, plus leurs relations deviennent amicales et fraternelles. Le libre-échange conduit à la paix perpétuelle. Il existe un dicton chez les vieux économistes de France qui dit que l'âge d'or viendra quand les nations de l'univers auront adopté le libre-échange. Parce que je crois à ce dicton, j'avais espéré que la fin de la guerre verrait l'introduction du libre-échange dans les différents pays alliés, les liant dans le commerce et l'amitié, et donnant ainsi un exemple à l'Allemagne et aux nations qui jusqu'ici se sont toujours fait la guerre. Mon désir ne s'est pas encore réalisé, mais j'ai encore confiance que lorsque la paix sera signée, et cela probablement bientôt, la Société des Nations, dont le but est de créer l'harmonie parmi les nations, atteindra son objectif, en établissant la liberté du commerce international. J'espère que, avant longtemps, la nation allemande, régénérée sous l'influence d'une éducation nouvelle, sera admise dans la Société des Nations. Il y a quelque chose de providentiel dans l'oeuvre des hommes qui, outre mer, s'efforcent d'élaborer un traité de paix qui assurera la paix universelle future.

"Le libre-échange aidera certainement la Société des Nations à établir la paix universelle pour le grand bienfait du monde entier. C'est le libre-échange qui a fait triompher l'Angleterre. Lorsque la guerre s'est déclarée, elle avait une immense marine marchande, qui s'était augmentée d'année en année à mesure que son commerce s'étendait à travers les mers à tous les pays du monde. Si l'Angleterre n'avait pas eu cette marine et ce commerce, l'Allemagne serait aujourd'hui maîtresse du monde et tiendrait en esclavage ceux qui l'auraient combattue".

Je donnai bien des chiffres pour confirmer ce que j'avais dit. Les salaires sous la protection depuis 1878 avaient été bien petits, et l'ouvrier les acceptait parce qu'il était sous l'impression qu'il lui fallait attendre une plus haute protection.

"Il fallut du temps, dis-je, pour donner une nouvelle orientation à l'enseignement financier et économique du Canada; mais aujourd'hui, dans le monde entier, l'ouvrier du 20e siècle entend vivre en

homme intelligent et chrétien. Il veut jouir de la vie avec sa famille et donner à ses enfants une bonne éducation, tout comme peuvent le faire l'homme de profession et le riche. Pour réaliser son ambition, il lui faut un salaire d'un certain chiffre, mais il n'apprécie pas ce salaire d'après le montant de dollars, de shillings, de francs ou de marks qu'il reçoit; il le compte d'après la puissance d'achat, de l'unité spéciale, et il se contentera volontiers de trois dollars par jour, si, avec ces trois dollars, il peut acheter autant de nourriture et de vêtements pour sa famille qu'on en peut acheter pour six dollars aujourd'hui.

"Il ne s'attend nullement à un salaire exagéré; ce qu'il demande, c'est un salaire convenable, un salaire de chrétien. En disant un salaire digne d'un chrétien, j'entends que là où existe la pauvreté, il existe fatalement toutes sortes d'abus, et l'ouvrier se découragera. La nation a donc le devoir de veiller à ce que le courage de l'ouvrier soit maintenu par un salaire suffisant pour lui permettre de mener le genre de vie qu'il désire, et auquel il a droit d'élever sa famille.

"Les conservateurs d'aujourd'hui, dis-je, qui demandent encore la protection à grands cris et prétendent que nos industries péricliteraient sans protection, ne souscrivent pas aux principes énoncés par cette grande autorité, Sir John A. Macdonald qui, en 1877 voulait la protection pour nos industries naissantes. Aujourd'hui, nos industries naissantes ont acquis la quarantaine. L'enfant qui ne peut marcher à quarante ans devrait être relégué dans une asile, et l'industrie qui ne saurait se suffire à elle-même, après quarante ans de protection, devrait être internée dans un hospice où elle n'aurait rien à faire!"

J'ai tenu à faire connaître mes vues économiques, que j'ai enoncées bien des fois au Parlement du Canada.

LA CONVENTION LIBERALE DE 1919

L'année 1919 fut une année de travail et de réflexion. Les événements se succédaient rapidement. La démobilisation et les besoins des soldats de retour auraient seuls suffi à tenir un député occupé à chaque jour de l'année.

Pendant que nous étions en Chambre, notre correspondance était énorme, et il fallait se tenir au courant de l'ouvrage de toute sorte. Pour nous libéraux, la situation était extraordinaire et sans pareille, à bien dire. Notre illustre chef nous avait été enlevé par la Providence. Nous avions un bon chef sans doute, dans la personne de l'hon. D. D. Mackenzie, mais sa nomination n'était que temporaire. L'élection permanente d'un chef ne pouvait se faire que par une convention du parti libéral de tout le Canada.

Nous avions bien des hommes de grand talent, de capacité distinguée, de grande expérience, et le choix devait se faire avec soin,

avec dignité, avec impartialité en vue du succès du parti et du plus grand bien pour le pays.

La Chambre, après une longue session, était à peine prorogée, le 7 juillet 1919, que la date de la convention libérale était déjà fixée pour les 5, 6 et 7 août.

Nous n'avions à bien dire qu'à nous rendre dans nos comtés et préparer les conventions locales, choisir les délégués suivant le programme définitif.

Avant même de quitter Ottawa j'avais dû faire annoncer une convention à Caraquet dans le but de choisir ces délégués, suivant la méthode établie depuis plusieurs années.

Dans chaque paroisse de Gloucester les libéraux firent leur devoir avec intelligence et avec patriotisme.

Les meilleurs hommes furent choisis dans tous les districts, et le jour indiqué on rencontra à Caraquet non seulement ces délégués mais une réunion de libéraux de toute part, venus pour donner leur expression d'approbation à ce mouvement et se déclarer prêts à travailler pour la bonne cause aussitôt que l'occasion leur en serait fournie.

Je tiens à rappeler que deux ans et demi auparavant j'avais été élu par acclamation. Mais le succès ne m'empêchait jamais de travailler de toute mon énergie. Car, en politique, on ne sait jamais ce qui peut arriver et je n'ai jamais compté sur le succès du passé pour escompter l'avenir, et cela pas plus pour le succès général du parti que pour mon succès personnel dans le généreux comté de Gloucester.

Il me fallait donc pour représenter le comté de Gloucester des hommes de réputation, bien connus, non seulement dans le comté, mais dans toute la province et dans le pays autant que possible.

Je fus à l'instant nommé président de l'assemblée, et j'expliquai aussi lucidement et brièvement que possible l'objet de la convention qui était d'abord de choisir un chef permanent comme successeur de Sir Wilfrid Laurier et ensuite former un programme politique et économique pour le parti Libéral, programme sur lequel le parti en appellerait au peuple à la prochaine élection générale.

Les délégués choisis furent l'hon. P. J. Veniot alors Ministre des Travaux Publics dans le gouvernement Foster, MM. S. R. Léger, J. G. Robichaud, représentants de Gloucester à la Législature, P. P. Morais et moi-même. Ces messieurs avaient chacun un substitut en cas d'absence incontrôlable.

Cette grande convention libérale nationale fut tenue à Ottawa les 5, 6 et 7 août 1919. C'était la première de cette sorte depuis l'historique convention de 1893, prélude de la victoire des libéraux en 1896, comme celle-ci devait être le prélude de la victoire de décembre 1921 qui ramenait le parti libéral au pouvoir, sous la conduite du nouveau et jeune chef l'hon. W. L. Mackenzie King.

La convention était bien nombreuse et représentative; elle comptait en tout 1806 délégués, et même des journaux conservateurs

ont admis que c'était une magnifique convention bien organisée et pleine d'harmonie. Cette assemblée était déterminée de faire le meilleur choix possible pour le parti et pour le pays. L'hon. W. L. Mackenzie King, fut élu loyalement et les autres candidats, l'hon. M. Fielding, M. D. D. Mackenzie et l'hon. George P. Graham acceptèrent son élection de bon coeur, et en d'excellents discours proposèrent gracieusement qu'elle fut déclarée unanime. Une foule de résolutions furent adoptées avec l'idée d'indiquer les visées du parti libéral et de stimuler la libre discussion.

Je ne mentionnerai ici que les principales résolutions adoptées:

Résolution d'hommages au roi et de reconnaissance à l'armée canadienne:

"Cette Convention désire affirmer son dévouement à la personne de Sa Gracieuse Majesté le Roi George V, ainsi que son appréciation des efforts inlassables qu'il a faits durant la guerre pour faire régner l'harmonie dans tous ses Dominions et de son attachement inaltérable à l'Empire britannique et à notre Canada de prédilection.

Cette Convention désire, en plus, manifester sa reconnaissance à la valeur de notre armée canadienne pour le rôle magnifique qu'elle a joué dans l'obtention de cette éclatante victoire qui a répandu sur le monde les bienfaits de la paix. Dans le conflit désespéré que se livrèrent les forces de l'autocratie et de la démocratie, nos braves soldats se sont couverts de gloire, par leur courage et leur amour du devoir et se sont acquis la reconnaissance éternelle de tous les Canadiens, et grâce à eux le nom du Canada sera une inspiration pour les générations de l'avenir.

Résolution sur "La mort de Sir Wilfrid Laurier".

"C'est avec une tristesse profonde et un bien vif chagrin que les membres de cette Convention nationale du parti libéral du Canada déplorent la perte irréparable qu'a subie le pays par la mort du très honorable Sir Wilfrid Laurier.

"Pendant au delà de quarante-cinq ans il a, sans interruption, fait partie du Parlement Canadien. Il a été le chef du parti libéral de ce pays pendant près de trente-deux ans. Depuis de longues années, on le considérait comme l'homme d'Etat le plus éminent du Canada et comme un personnage dominant parmi les conseillers de Sa Majesté par tout l'Empire britannique. Sa vie entière a été consacrée au service de sa patrie et de son roi et les historiens lui décerneront à bon droit, un rang supérieur parmi les sommités de renommée mondiale.

"La grande ambition et le but de sa vie furent d'assurer l'entente et d'établir l'harmonie entre chacune des deux principales races de notre population, pour faire de tous de véritables Canadiens, quelle que soit leur origine, anglaise ou française. Son désir le plus ardent et son espérance la plus chère étaient de penser qu'un jour, nous ses partisans et ses amis, serions en état de poursuivre l'oeuvre de sa vie, de la mener même à un degré de perfection tel qu'un

jour viendrait où les dissensions de races seraient chose inconnue au pays.

"D'une grande noblesse de coeur, d'une réputation sans tache, toujours fidèle à ses hautes conceptions, il s'est toujours revélé un chef, comme un administrateur, sage et éclairé. Grand dans le succès, il l'a peut-être été davantage dans l'adversité. Issu lui-même du sein du peuple, il se faisait à tout instant de sa vie une gloire et un orgueil d'être le défenseur et le protecteur des masses.

"Dans le coeur reconnaissant des gens, il s'est érigé un monument qui subsistera tant que le Canada durera car d'un pays qu'il a pris colonie, il en a fait une nation. A ses amis éplorés, à tous ses compatriotes même, sa vie provoque non seulement une haute admiration, mais une affection réelle qui rend notre chagrin si vif que les mots se dérobent à l'expression des regrets.

"Sir Wilfrid, à la vérité, fut le meilleur et le plus grand citoyen du pays, et en toutes circonstances s'est montré "un chevalier sans peur et sans reproche".

Résolution sur "le Tarif"

"Que, pour le plus grand bien du Canada, il importe d'apporter des réductions sensibles au fardeau que sont les impôts de douane, ce, dans le but de réaliser deux fins de la plus haute importance; premièrement: la diminution du coût très élevé de la vie qui oppresse si lourdement les masses; deuxièmement: la réduction du coût des instruments de production dans les industries qui ont pour base les ressources naturelles du pays, dont le développement intense est essentiel au progrès et à la prospérité nationale."

Résolution: Concernant le contrôle par les provinces de leurs ressources naturelles".

RESOLU que l'on devrait accorder aux provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, le droit de propriété et le contrôle des ressources naturelles qui se trouvent dans les limites de leurs frontières et ce, à des conditions raisonnables et équitables par rapport à toutes les autres provinces du Dominion".

Toutes ces résolutions furent proposées, après avoir été étudiées et acceptées par les divers comités. Les présidents conjoints de la Convention étaient Sir Lomer Gouin, premier ministre de la province de Québec depuis quinze ans, et l'hon. Geo. H. Murray, premier ministre de la Nouvelle-Ecosse depuis vingt-trois ans.

Après l'ouverture officielle, M. Alphonse Turgeon (mon fils) de la Saskatchewan fut le premier orateur appelé, à l'improviste, qui donna quelques conseils aux membres de la Convention, les invitant à être positifs et précis dans leurs décisions, et de ne pas se contenter de formuler des généralités qui seraient sujettes à la critique, sans être appréciables à la foule des électeurs.

La résolution sur le mort de Sir Wilfrid Laurier fut proposé par Sir Allen Aylesworth et secondée par l'hon. Rodolphe Lemieux. C'était les deux orateurs les plus distingués et les plus éloquents qui pouvaient être choisis pour cette tâche suprême je pourrais dire. Ces

deux discours sont deux chefs-d'oeuvre d'éloquence, le premier en anglais, le second en français.

La résolution sur le tarif fut présentée par l'hon. P. J. Veniot, Ministre des Travaux Publics du Nouveau-Brunswick dans un discours anglais qui attira l'attention de toute la convention. Le programme de cette convention a reçu l'attention constante du parti et du gouvernement libéral, quoiqu'en dise ses critiques. On ne peut pas s'attendre à ce qu'un tel programme puisse être mis en force tout d'un coup, à la première session, ou même au deuxième parlement du parti au pouvoir. Mais les mesures passées à la session de 1922, la première après l'avènement du parti libéral, et les nouvelles mesures maintenant à l'étude (session de 1926) contiennent certainement les parties essentielles de ce programme, et il y a tout lieu d'espérer maintenant de la part du gouvernement, que la politique vraiment libérale sera développée et maintenue d'une année à l'autre.

Je discuterai ces questions plus tard lorsque je parlerai des événements de ces années là.

De retour à Bathurst après la convention, il fallait déjà se préparer pour une autre session, une session spéciale convoquée pour la ratification et la signature du Traité de Versailles. Cette session s'ouvrait le 1er jour de septembre 1919.

LE PARDON

UNE DES GRANDES VERTUS DE SIR WILFRID LAURIER.

Je tiens à faire connaître la générosité de coeur de Sir Wilfrid Laurier. Pour cela, je me permets de citer une conversation entre Sir Wilfrid et mon fils, moins de deux mois avant sa mort, telle que mon fils me l'a écrite peu de temps après.

"The conversation took place at King Edward Hotel, Toronto, on December 18th, 1918. We were discussing the leadership of the Liberal party and Sir Wilfrid's health. He told me that one of his great desires had been to spend a year quietly with Lady Laurier free from politics and all outside disturbances, that they had never had any family life and both longed for it, that as time went on he knew it was impossible to have a year and he would have been happy with six months, but that he now realised that that desire and longing could not be fulfilled. He said he was not sick; he was well, but he was utterly lacking in strength and that very probably I should read soon of his passing away; that very often some of his close friends were disturbed because he did not do certain things they

wished him to do. His only reason for not doing those things was that he did not have the strength to do them. He was conserving what little energy he had left in case a moment came when all his strength would be required. He said that while his personal wish was for this little space of freedom with his wife, he was quite prepared to abandon his hope if his duty to the Liberal party and Canada required him to stay in harness to the last.

We went from this immediately to a discussion of the Union Government and the effect that the breaking of old personal and political relations would have upon the future of the Liberal party. Sir Wilfrid said that some of his colleagues were finding fault because he was not bitter towards those who had left the party at this period. He said to me: "Turgeon, you are still a young man; I am an old man and I can tell you that as you progress through the years you will find that the sweetest thing in life is to forgive—not to be forgiven, but to forgive." I blurted out, "That is quite all right, Sir Wilfrid, with regard to those who left us sincerely, but does not apply to those who left us and deserted you from ulterior motives." "Turgeon", he answered, "you forget, they who left us sincerely need no forgiveness either from you or from me; therefore, if we wish to taste that which I know to be the sweetest thing in life, the feeling to forgive, there is left only the joy of forgiving those who left us from what you are pleased to call ulterior motives." This was the end of this particular phase of the conversation and I admit I learned a new philosophy as a result of it.

SESSION SPECIALE DE 1919.

Ratification et signature du Traité de Versailles.

Cette session spéciale pour la signature du Traité de Versailles entre les Alliés d'un côté et l'Allemagne et l'Autriche de l'autre, s'ouvrit le 1er jour de septembre 1919. La session devait être courte, du moins c'était l'opinion générale, mais comme bien souvent l'opinion publique fut trompée.

D'abord, le débat sur le discours du Trône fut de plus longue durée qu'on devait s'y attendre dans les circonstances. La condition économique du pays fut considérée d'une manière toute particulière, aussi sérieusement qu'elle l'avait été à l'ouverture des sessions régulières dans le passé.

Les conservateurs se glorifiaient d'avoir réduit le tarif sur les instruments aratoires et réclamaient avoir mieux fait que les libé-

raux, et que l'effet de cette diminution avait épargné 17 millions de piastres par l'abolition des droits de 7½ et 5 pour 100, ce qui donnait à l'Ouest des machines agricoles àà meilleur compte qu'ou aurait eu avec la réciprocité.

Je ne fus pas lent à déclarer pour l'édification du peuple que cette réduction de 17 millions avait été effectuée en supprimant des droits imposés par le gouvernement conservateur en surplus du tarif qui existait, quand les libéraux se trouvaient au pouvoir.

Comme avant la guerre, je tenais à démontrer les avantages de la liberté de commerce, et je tenais d'autant plus à attirer l'attention du pays sur le fait même que ce traité de paix proclamait la liberté de commerce entre les nations de l'univers, ce qui devrait nous convaincre que plus le Canada jouira d'une grande liberté de faire le commerce avec les autres pays du monde, le plus tôt il prendra sa place dans le concert des nations.

Je citai l'article 264 du Traité qui est ainsi conçu:

"L'Allemagne s'engage à ne pas soumettre les marchandises, produits naturels et fabriqués de l'un quelconque des Etats alliés ou associés, importés sur le territoire allemand, quelque soit l'endroit d'où ils arrivent à des droits ou charges, y compris les impôts intérieurs, autres ou plus élevés que ceux auxquels sont soumis les mêmes marchandises, produits naturels ou fabriqués d'un autre quelconque des dits Etats ou d'un autre pays étranger quelconque.

"L'Allemagne ne maintiendra ou n'imposera aucune prohibition ou restriction à l'importation sur le territoire Allemand de toutes marchandises, produits naturels de l'un quelconque des Etats alliés ou associés de quelque endroit qu'ils arrivent, qui ne s'étendra pas également à l'importation des mêmes marchandises, produits naturels ou fabriqués d'un autre quelconque desdits Etats ou d'un autre pays étranger quelconque".

Je me hâtai de dire que le principe de la liberté commerciale ayant été proclamé par les représentants des nations alliées au nombre desquelles se trouvait le premier ministre du Canada, j'osais espérer qu'il tentera de mettre le régime en vigueur.

Mais c'était surtout sur le traité d'une manière générale que le débat devait avoir lieu, et je réservai mes autres remarques à plus tard.

Cependant, il y avait encore une autre question que je devais, en ma qualité de représentant de Gloucester, mettre à la connaissance du Gouvernement, et surtout du Ministre de la Milice, M. Mewburn.

C'était à propos des recherches que l'on faisait, dans le temps des insoumis ou déserteurs, les officiers portant les armes à la main,

et cela lorsque la guerre était terminée depuis plus de neuf à dix mois.

Voici ce que je disais à ce sujet dans mon discours sur l'Adresse, en revanche pour l'honneur des Acadiens qui avaient si généreusement fait leur devoir jusqu'au dernier jour.

"Je désire rappeler de nouveau l'étrange situation dans laquelle se trouve le Nouveau-Brunswick par le fait de n'avoir pas de représentant dans le Cabinet. Si le Nouveau-Brunswick avait eu dans le Cabinet un représentant depuis une couple de semaines, j'aurais certainement conféré avec lui, il y a quelques jours, au sujet d'un incident qui s'est produit dans ma province ces temps derniers. On a beaucoup parlé d'insoumis et de déserteurs. Je ne m'engagerai point dans une discussion sur ce sujet aujourd'hui, je désire signaler à l'attention du Premier Ministre une certaine chose qui est arrivée il y a quelques jours dans le comté de Kent, dans ma Province. Un officier à la recherche d'insoumis a perdu la vie, et le verdict du coroner a été qu'on ne savait pas si la mort était le résultat d'un accident ou d'un acte criminel. Les témoignages rendus à l'enquête porteraient à croire que la mort de cet officier était due à un accident, l'arme qu'il portait ayant éclaté et l'ayant tué presque instantanément. Je ne donnerai pas ma version sur cette affaire, mais je désire faire observer que la situation est sérieuse. Voici que des hommes se mettent à la recherche d'êtres humains avec des armes à feu, dont ils se servent, je pourrais dire, indiscrètement. Lorsque la conscription prit effet, treize cents volontaires du comté de Gloucester étaient partis pour le champ de bataille, et si pendant quelques mois un plus grand nombre ne se sont pas enrôlés, c'est que dans un comté dont les principales industries sont l'agriculture et la pêche, il n'y en avait pas davantage qui pussent quitter, la présence de tous les autres étant indispensable chez eux. Sur les treize cents volontaires et plus qui sont partis pour la guerre il y avait onze cent cinquante Acadiens. Le nom des Acadiens des Provinces Maritimes demeure sans tache. Pendant le cours de la récente guerre, j'ai cru devoir de temps à autre, engager mes commettants à aller au front, ceux-là qui pouvaient quitter leur père et leur mère. Ils ont noblement répondu à mon appel, cependant, des officiers parcourent aujourd'hui le comté sans autre motif que d'y faire l'arrestation de quelques jeunes gens qui par ignorance de la loi probablement et des obligations qu'elle leur impose ne s'étaient pas présentés.

"Comme on l'a dit aujourd'hui et dans d'autres occasions la loi du service militaire ne pouvait guère être connue de ces jeunes gens qui habitent les régions isolées. Beaucoup en conséquence sont restés chez eux et ont travaillé aux champs pour leur père et leur mère. Ce sont eux que l'on recherche huit ou dix mois après le commencement des négociations relatives à la paix, quand chacun espère jouir des principes de démocratie et de justice au triomphe desquels

nous avons aspiré comme conséquence d'une heureuse issue de la guerre. Des maisons ont été ouvertes et envahies au milieu de la nuit, et l'intrusion de ces agents dans les maisons de particuliers a eu des suites fâcheuses.

"J'adjure le Premier Ministre en l'absence du Ministre de la Milice (M. Mewburn), d'instituer une enquête approfondie sur toute cette affaire, et d'arrêter en attendant la chasse aux insoumis dans le comté de Kent. J'espère que ces remarques, que je fais sous l'inspiration du moment produiront leur effet et que le Premier Ministre se renseignera au sujet de la cause que j'ai exposée".

Cet exposé de la situation eût certainement un bon effet, dans le comté de Gloucester et dans le comté de Kent de même.

VISITE DE SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE DE GALLES

C'est au moment où cette session particulière avait été convoquée que Son Altesse Royale, le Prince de Galles, était arrivé au Canada dans sa première visite. Il avait mis pied à terre dans le Canada, à St-Jean, au Nouveau-Brunswick, et c'est au cours de cette session qu'il visitait la capitale du Canada.

Comme les autres orateurs, et plus encore peut-être étant de la Province du Nouveau-Brunswick, et de la minorité française de cette province, je devais donner au pays l'expression des sentiments de notre province, et dans mon discours sur l'adresse au Gouverneur-Général, je trouve le passage suivant, au Hansard, le 5 septembre 1919:

"Puisque je me fais en ce moment l'interprète du Nouveau-Brunswick et que je serai peut-être le dernier député de cette province à élever la voix durant ce débat, je ne saurais terminer ces observations sans dire un mot de la visite de Son Altesse Royale, le Prince de Galles, qui, pour la première fois, a foulé le sol canadien dans la Province que j'ai l'honneur de représenter.

"C'est dans la ville de St-Jean que Son Altesse Royale, notre futur roi, celui qui, plus tard, succédera non seulement au Trône de son père, mais à celui de ses ancêtres, de tous ceux qui depuis le règne de la Reine Victoria jusqu'à George V, ont ajouté de la gloire à l'Empire Britannique, a rencontré pour la première fois le peuple canadien. Qu'on me permette de dire à cette Chambre et au pays que les différents éléments de la population du Nouveau-Brunswick ont reçu Son Altesse Royale avec un enthousiasme aussi grand que celui qui s'est manifesté dans les grandes villes de Montréal, Québec et Toronto, et que des milliers de citoyens, comme aussi des milliers de vétérans de la guerre ont fait des centaines de milles à travers la Province pour assister à la réception offerte au Prince de Galles, notre futur roi. Ils s'en sont retournés chez eux enthousiasmés tant par son allure que par le développement chez lui de ce véritable esprit démocratique qui caractérise la conduite de Son Altesse Royale, non seulement à St-Jean, mais aussi à Toronto, Montréal et Ottawa".

Comme député à la Chambre des Communes j'ai eu le privilège de rencontrer Son Altesse Royale, de faire partie du Corps Législatif qui lui présenta une adresse au nom de la nation Canadienne, et lui serrer la main.

Il nous fut donné aussi, à ma femme et moi, d'assister au concert et bal donné par Son Excellence le Gouverneur-Général en son honneur.

Ma seconde épouse

MON DISCOURS SUR LE TRAITE DE VERSAILLES

Le premier ministre Sir Robert Borden, après les discours de M. Whidden et de M. McIntosh qui avaient proposé et secondé l'adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, avait à l'instant donné les explications nécessaires sur le Traité de paix de Versailles pour permettre aux représentants du peuple du Canada de donner un vote intelligent basé sur l'esprit aussi bien que sur la lettre de ce traité.

Sir Robert Borden explique les conditions de la paix qui ont été présentées à l'Allemagne, après plusieurs mois d'étude et de débats anxieux. Il explique qu'il y eut parfois beaucoup d'explications et même de protestations, et déclare que peut-être pas un seul représentant a été absolument satisfait de toutes les dispositions du traité sans excepter ceux du Canada. Cependant trente-deux nations ayant des aspirations et un idéal différents et même opposés ont finalement accepté sans réserve un traité qui malgré ses imperfections a été préparé en toute sécurité en vue d'assurer la paix du monde.

Sir Robert Borden déclare que malgré les doutes qui peuvent exister sur d'autres points, il est incontestable que ce traité doit être soumis à l'étude et à l'approbation de ce Parlement avant d'être ratifié au nom du Canada. Il explique que la ratification officielle est naturellement donnée au nom du Souverain. Mais en ratifiant le traité pour le compte du Canada, Sa Majesté agit nécessairement à la demande de ses conseillers constitutionnels dans ce pays. Il dit qu'il a pris avec ses associés, l'engagement de soumettre le traité au Parlement avant sa ratification et il espère maintenant racheter sa promesse.

En ouvrant le débat, le 2 septembre, Sir Robert Borden avait soumis sa demande d'approbation du Traité de paix dans les termes suivants:

"La Chambre est d'avis qu'il y a lieu que le Parlement approuve le Traité de paix entre les puissances alliées et associées et l'Allemagne et le protocole annexé, signé à Versailles le 28 juin 1919, dont copie a été soumise au Parlement et qui a été signé au nom de Sa Majesté, agissant pour le Canada, par les plénipotentiaires y nommés et que la Chambre l'approuve effectivement".

Ce Traité de paix ne reçut pas la sympathie de la Chambre qu'on aurait pu attendre six mois auparavant alors que toutes les nations attendaient un traité qui devait de toute nécessité de sa nature, assurer la paix pour l'avenir et mettre fin à toute guerre. Au commencement des conférences des représentants des différentes nations, sous la direction de M. Woodrow Wilson, président de la République américaine, nous étions dans l'attente d'un Traité de Paix immaculé, qui devait établir la fraternité et la coopération entre toutes les nations. Mais on sait combien M. Wilson fut désappointé durant cette longue période de séances du Conseil des nations belligérantes.

On connaît bien cet article X qui fut la principale raison pour les Etats-Unis de refuser la ratification du Traité, malgré l'admiration du peuple américain pour leur Président M. Woodrow Wilson. Le refus de la République américaine de sanctionner ce traité avait affecté M. Wilson au point que sa santé fut à l'instant affaiblie, et qu'il fut porté au tombeau peu de temps après.

Cette clause était aussi celle qui faisait la principale objection au Canada. Elle est certainement rédigée en termes atroces, on pourrait dire, qui soumet chaque nation signataire dans la nécessité de participer à l'instant à toute guerre déclarée par le représentant d'une nation quelconque de la Société qui refuse pour une cause ou pour une autre de se soumettre à la discussion de toutes les autres nations.

Cette clause X est ainsi rédigée:

"Les hautes parties contractantes s'engagent à respecter et préserver contre toute agression extérieure, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique existante de tous les Etats membres de la Ligue. Advenant pareille agression, le Conseil Exécutif doit donner avis des moyens par lesquels ladite obligation doit être remplie."

Cette clause fut à l'instant rencontrée par l'hon. W. S. Fielding par un amendement qui laissait au Canada sa liberté d'agir dans un tel cas, suivant la dictée du Parlement au lieu de laisser le pays complètement sous la dictée de la Ligue.

L'hon. M. Fielding proposa en amendement que le texte suivant soit inséré à la suite de la Résolution:

"Qu'en signifiant ainsi son approbation, la Chambre ne consent d'aucune façon à une diminution quelconque de l'autorité autonome du Dominion, mais déclare que la question d'établir quelle part, s'il en est, les forces du Canada prendront dans une guerre, réelle ou imminente, doit en tout temps être déterminée, selon que l'occasion l'exige, par le peuple du Canada, par l'entremise de ses représentants au Parlement."

Comme représentant du Nouveau-Brunswick et doyen de la représentation dans cette Province, je devais me prononcer sur cette question vitale. J'avais, durant la guerre, travaillé pour donner toute l'aide possible dans cette guerre pour la défense non-seulement de la démocratie, mais de la civilisation chrétienne, à bien dire.

Je ne voulais pas traiter cette question au point de vue politique. Je voulais suivre la conduite du Président des Etats-Unis, M. Woodrow Wilson, qui dès le début d'un discours qu'il adressait à ses compatriotes, à son retour d'Europe, les priait d'oublier, pour le moment, qu'ils étaient républicains ou démocrates; aussi, je voulais moi-même, dans cette circonstance, oublier que j'étais libéral ou conservateur. Nous devions, nous, Canadiens, nous inspirer du seul désir de conserver cette démocratie pour laquelle nos soldats ont combattu et sont tombés si noblement sur les champs de bataille de la France et des Flandres.

Je ne devais traiter cette question qu'à titre de Canadien assujetti, comme je le suis, à une constitution qui m'est chère et sacrée, constitution d'un caractère permanent, mais susceptible de produire toute modification que le progrès de notre pays pourrait rendre nécessaire, en ce qui concerne nos rapports avec le reste de l'empire ou avec toute autre nation.

Il y a plus de cinquante ans que le Canada est doté d'une Constitution qui en a fait une partie intégrante de l'Empire britannique. Les privilèges découlant de cette constitution ont stimulé nos sentiments de fidélité et d'affection envers la mère-patrie et de l'Empire britannique, sentiments dont nous avons donné la preuve par les sacrifices volontaires que nous avons faits en temps de guerre. Ce sont ces mêmes sentiments qui règnent dans toutes les parties de l'Empire britannique. Inspirés non par un esprit de domination, mais par un sentiment de confraternité et d'amour pour nos compatriotes d'outre-mer, nous figurons parmi ces millions de sujets qui vivent heureux et prospères sous un même drapeau et une même allégeance. Je rappelai aussi les oeuvres semblables des autres Dominions et je souhaitai que cet Empire demeurât afin que le bonheur de tous ceux qui en font partie et de tous les êtres humains qui habitent la terre soit désormais assuré.

Cette guerre a prouvé à l'évidence la futilité des immenses préparations, elle a démontré que les nations devraient plutôt obéir aux principes de fraternité, du droit et de la justice.

La Société des Nations est surgie de la terrible guerre que nous avons eue à subir, et si l'univers désire avoir la paix à l'avenir, il ne pourra l'obtenir que par l'entremise de cette Société. Mais une Société de quelques nations seulement n'assurera pas la paix; espérons donc que d'autres nations y entreront sous peu et lui permettront aussi d'atteindre effectivement son but.

Il est bien vrai que le traité de paix et la Société des Nations peuvent ne pas être tout à fait ce qu'on espérait. Ceux qui rêvaient une paix universelle sont un peu déçus en voyant la constitution de la Société des Nations, telle qu'elle existe aujourd'hui. Toutefois, nous pouvons dire que tout en n'étant pas le symbole ou la réalisation du rêve ou du désir, vieux comme le monde, d'une paix universelle, elle renferme le principe fondamental que la force matérielle brutale des nations doit céder le pas à la force morale du droit, grâce à un partage suffisant et réciproque des armes d'après des règlements et des garanties nécessaires au maintien de l'ordre public dans chaque Etat, et à la disposition des grandes armées qui seront remplacées par l'arbitrage. En somme, elle réclame l'application, l'exercice, parmi les nations, des vertus fraternelles qui ont lié ensemble les nombreux Dominions de l'Empire britannique.

Je fis remarquer, sans intention blessante, que la Société des Nations a encore plus à faire que ce qui a été compris dans ce traité. Le désarmement n'est pas encore complet, et en ce jour-là même, l'une des alliées, la Roumanie, combattait et refusait d'entrer dans la Société des Nations. Toutefois, nous ne devions pas considérer

seulement les horreurs du passé, ni obéir uniquement à un sentiment de vengeance. La réparation à exiger des nations vaincues doit reposer sur le sentiment sinon de la charité, de la justice et du droit pour lesquels nous avons combattu, et que nous annonçons aujourd'hui à toute la nation.

Je dis que pour assurer la paix universelle à l'avenir, il nous fallait tâcher d'éclairer les nations qui dans le passé, par l'enseignement du militarisme, ont corrompu l'esprit de leurs propres gens en leur faisant croire qu'elles étaient seules dignes de vivre sous la calotte du ciel; et qui ont entraîné leurs innocents voisins dans d'autres fautes, grâce à l'éducation qu'ils ont donnée à la jeunesse et dont aujourd'hui, tout innocents qu'ils sont, plusieurs de ces Allemands, de ces Autrichiens et de ces Hongrois souffrent, ainsi que toutes leurs familles.

Tout cela doit être attribué aux faux enseignements qu'ils ont reçus, grâce à Bismark qui, en ce temps-là, se servait de son influence pour faire la conquête des chefs de l'Université de Vienne et des autres grandes universités de ces pays-là, leur influence donnant du poids aux faux enseignements qui ont amené le fléau de la guerre qui a sévi durant quatre à cinq ans. L'exemple de la Société des Nations seul peut produire l'effet nécessaire pour rétablir la civilisation vraiment chrétienne parmi ces nations. Et, il est de notre devoir de faire en sorte que l'Allemagne entre au plus tôt dans la Société des Nations.

Mes espérances à ce sujet furent bien près d'être réalisées, à la dernière conférence de la Société des Nations, présidée par un Canadien-français, l'honorable M. Raoul Dandurand (1926). Le conflit des événements a fait remettre l'entrée de l'Allemagne au mois de septembre prochain. Espérons encore et souhaitons qu'à ce moment rien n'arrêtera alors l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations.

Je demandai aussi l'admission de l'Irlande dans la Société des Nations; de reconnaître l'Irlande, de la pacifier, et de l'amener dans la Société des Nations par des procédés acceptables à sa population.

Il ne fallait pas oublier, dis-je, l'attitude de l'Irlande pendant la guerre, quand la Grande-Bretagne eut daigné sourire à la Verte-Erin et lui proposer un programme d'autonomie qui attend encore la sanction royale. C'est par milliers que l'on vit, le 4 août, jour de la déclaration de la guerre, les soldats irlandais s'empresser de traverser la Manche et de s'en aller en Belgique afin de prendre part aux premiers combats, et mêler leur intrépidité et leur valeur à l'héroïsme des combattants belges. S'il s'est produit un changement, il faut assurément l'attribuer à l'orientation nouvelle que le gouvernement anglais donna à la gestion des affaires de l'Irlande.

Tout sujet britannique qui s'enorgueillit de la générosité de la Grande-Bretagne à l'égard des Dominions ne peut s'empêcher de considérer que l'Irlande reste comme un dernier nuage qui assombrit l'horizon de l'Empire britannique, et que ce nuage, il est du

devoir de la Grande-Bretagne et de la Société des Nations de le dissiper dans le plus bref délai possible.

Je citai les paroles du général Smuts, qui venait alors de succéder au général Botha comme chef du gouvernement de l'Afrique du Sud.

Le 17 juillet précédent, au moment de quitter le sol de la Grande-Bretagne, il faisait, devant une nombreuse députation, un discours dont la presse associée publia l'analyse, et je citai les paroles suivantes au sujet de l'Irlande:

..... Parlant des questions relatives à l'empire et au Dominion, le général Smuts déclare que la plus pressante de toutes est celle de l'Irlande.

"Elle est, dit-il, devenue comme une plaie chronique dont les effets septiques gagnent tout notre système, et par son influence sur l'Amérique, elle commence à empoisonner les plus importantes de nos relations étrangères. A moins d'en effectuer le règlement en conformité des grands principes qui servent de base à notre empire, celui-ci devra disparaître."

Graves paroles, n'est-ce pas, et elles étaient adressées au monde entier et surtout aux puissances qui avaient signé le traité et étaient devenues membres de la Société des Nations. Elles ont certainement eu leur effet, seulement graduellement, mais aujourd'hui, la paix règne.

Quant au Canada, je fis remarquer que nous avions une constitution écrite. En prenant à la conférence de la paix une attitude favorable à l'établissement de la Société des Nations, les représentants du Canada ont-ils pris garde que leurs pouvoirs étaient bornés par la lettre de notre constitution. Dans le cours des vingt dernières années, le Canada, dis-je, s'est conquis, à la faveur de l'évolution des choses, une mesure d'autonomie plus grande que celle dont il avait joui longtemps avant cela; le mérite de cette conquête, je n'hésite pas à le déclarer, revient en grande partie, sinon presqu'entièrement, au regretté Sir Wilfrid Laurier, dont les instances, l'influence, la parole éloquente et les hauteurs de vues avaient captivé l'attention des diplomates anglais. Mais il eut toujours soin de ne pas enfreindre la constitution canadienne, et chacun de ses efforts eut pour effet de faire avancer notre pays dans la voie de l'autonomie.

Je déclarai que le résultat de la participation des délégués canadiens à la Conférence de Versailles marque un pas en arrière plutôt qu'en avant, et que, en outre, il est contraire à la constitution. Le sage et savant Ministre des Douanes, M. Sifton, avait fait observer avec raison qu'il ne faut jamais apporter de modifications à la constitution sans avoir préalablement consulté le peuple, mais il a eu soin d'ajouter qu'il n'est pas besoin de consultation populaire lorsque le changement est pour le mieux. Je ne voulais pas prêter à l'honorable Ministre l'intention de plonger le pays dans une situation plus détestable que celle qui lui était déjà faite, mais je devais déclarer que le changement est préjudiciable et que tout changement,

fut-il avantageux ou désavantageux, ne doit s'accomplir que du consentement de la population canadienne, et la modification apportée à notre constitution n'était pas à l'avantage du pays.

A un point de vue sentimental, nous avons fait de grands progrès comme nation, ou comme l'une des nations du Commonwealth, si l'on préfère, mais nous ne sommes pas une nation distincte et séparée de l'Empire britannique. Si nous l'étions, nous aurions notre roi ou notre président. Nul Canadien, de l'Atlantique au Pacifique, ne désire plus demeurer sous la protection du drapeau anglais que le modeste député de Gloucester, leur dis-je, mais tout de même nous ne sommes pas une nation. Nous n'avons pas le pouvoir de déclarer la guerre ou de faire la paix, et aucun pays ne peut être une nation indépendante sans ce pouvoir. Lorsque nous étions en guerre, nous soupirions sans doute après la paix, mais le Canada était impuissant à faire la paix, quand même il eût cru de son intérêt de le faire.

Etant donné les sacrifices que le pays a faits en général, et surtout le noble rôle joué par une partie des citoyens, je croyais qu'il ne serait que constitutionnel de connaître les vues du peuple.

En vertu de ce traité, je représentai qu'il pouvait arriver que nous serions appelés à combattre même contre l'Angleterre. L'article le dit en toutes lettres. Le conseil des neufs peut armer les autres nations contre l'Angleterre, si celle-ci jugeait à propos de déclarer la guerre à quelque autre pays. Et nos soldats auraient à répondre, non pas à l'invitation de la Métropole, mais à l'ordre du Conseil des Neufs administrant les affaires du monde.

L'amendement de M. Fielding était une simple affirmation de l'indépendance du Canada et notre amour de la constitution du pays et je votai en faveur de cet amendement parce qu'il était une sauvegarde de la constitution.

Le vote sur cet amendement de M. Fielding fut de 70 pour et 102 contre.

La motion de Sir Robert Borden fut ensuite adoptée, sans être soumise à un nouveau vote. Et le Traité de Versailles se trouvait sanctionné par la Chambre des Communes, et plus tard le Sénat donna aussi sa sanction, ce qui rendait le traité absolument en forme pour le Canada.

L'ELECTION D'UN CHEF LIBERAL DANS QUEENS, I.-P.-E.

Après la convention libérale du mois d'août 1919, l'hon. J. E. Sinclair donna sa résignation comme député du comté de Queens, dans l'Ile du Prince-Edouard, en faveur de l'hon. W. L. MacKenzie King, chef du parti libéral.

L'hon. M. King fut élu au milieu du mois d'octobre, et c'est le 23 de ce mois qu'il prit son siège en Chambre, introduit par l'hon.

D. D. MacKenzie et M. Ernest Lapointe, député de Kamouraska. L'hon. M. King reçut de la députation libérale le plus chaleureux accueil et des applaudissements. On pouvait lire dans les yeux l'expression de chacun, la confiance et l'espérance pour l'avenir. Chacun semblait dire: "C'est un chef, c'est l'homme qui ramènera le parti libéral au pouvoir". Les événements devaient bientôt confirmer leurs espérances et justifier leur confiance. Pour tout Canadien, arriver à la tête du parti libéral, comme à la tête du pays, après Sir Wilfrid Laurier, c'était certainement inquiétant. Les conservateurs nécessairement le proclamaient à forte voix. Il leur était facile de trouver bien des gens qui s'accordaient avec eux. Bien des libéraux même disaient: "Ce n'est pas Laurier!" "C'est bien vrai, leur disais-je, nous avons perdu Laurier, et nous n'aurons pas d'autre Laurier, mais c'est le meilleur Canadien que nous puissions avoir dans tout le Canada, Laurier étant disparu."

Les années ont déjà prouvé, je pense, que l'hon. M. King était l'homme de la destinée. La manière habile avec laquelle il a administré les affaires du pays depuis ce jour-là, a déjà confirmé mes prédictions et satisfait les espérances de tout le parti. Il fallait bien tenir compte des conditions dans lesquelles nous nous trouvions en 1921 alors qu'il est arrivé au pouvoir.

Les conditions n'étaient pas ordinaires, et l'on ne pouvait compter sur rien, du jour au lendemain.

Je réserve pour plus tard mon éloge du très honorable W. L. MacKenzie King.

LE RACHAT DU RESEAU DU GRAND-TRONC.

C'est l'hon. M. Meighen qui fut chargé de donner, au nom du gouvernement, une déclaration contenant en résumé les résultats des négotiations avec la Compagnie du Grand-Tronc, au sujet du rachat de leur réseau par le gouvernement.

Il y avait déjà plus d'une année, c'était au mois de février 1918, que les négotiations avaient commencé. Elles avaient été faites entre l'hon. A. Meighen lui-même et Sir Alfred Smithers, alors président de la Compagnie du Grand-Tronc, en Angleterre. De longues lettres furent échangées entre eux, Sir Arthur Smithers exposant la condition financière de la Compagnie et la valeur, au jugement de la Compagnie, de leurs propriétés.

L'hon. M. Meighen, dans une lettre en date du 9 octobre, suggérait une commission d'arbitres composée de trois membres, l'un devant être nommé par le Grand-Tronc, un autre par le gouvernement. Ces deux membres devaient en choisir un troisième, ou à défaut d'entente, ce dernier serait choisi par Sir Louis Davies, juge en chef de la Cour Suprême du Canada, et Sir Walter Cassels, juge de la Cour d'Echiquier du Canada, agissant de concert. La décision unanime des arbitres devait être finale, mais si elle n'était pas una-

nime, un appel pouvait être interjeté à la Cour Suprême du Canada ou au comité judiciaire du Conseil Privé.

Après la ratification par les actionnaires du Grand-Tronc, on devait voir à ce qu'il soit institué un comité d'administration du réseau du Grand-Tronc, composé de cinq personnes, deux nommées par le Grand-Tronc, deux nommées par le gouvernement et une cinquième par les quatre déjà nommées. Les fonctions de ce comité devaient assurer l'exploitation du réseau de concert avec les chemins de fer de l'Etat du Canada. Ce conseil d'administration pouvait, avec le consentement du gouverneur-en-conseil, emprunter du gouvernement en donnant comme garantie des billets du Grand-Tronc ou autres valeurs approuvées par le gouverneur-en-conseil, pour assurer l'exécution des travaux sur le réseau du Grand-Tronc, et quand les actions du Grand-Tronc seraient devenues la propriété du gouvernement, ce comité d'administration devait être aboli.

Inutile pour moi d'entrer dans tous les détails de cette mesure, qui devait de toute nécessité mettre le Canada dans une dette considérable qui ne pourra s'éteindre qu'après de bien longues années.

La discussion sur ce projet fut longue et acrimonieuse. Le parti libéral ne pouvait se soumettre, ni laisser le pays se soumettre à une telle entreprise sans un effort suprême. On sait que la moitié et plus de ce réseau est située dans les Etats de l'Est et de l'Ouest des Etats-Unis. On sait qu'il possédait des ports américains qui devaient non seulement rivaliser avec nos ports canadiens, mais même exploiter le Canada dans l'intérêt des Etats-Unis. La Confédération avait été exécutée sur l'entente que les ports de mer du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse devraient donner au Canada son indépendance commerciale, en lui assurant des moyens de transports sans interruption. Ce projet enlevait nécessairement au Canada beaucoup des avantages de nos transports, qui devaient à mi-chemin prendre la route des ports américains, et laisser l'autre moitié de la route canadienne à l'abandon.

Il y eut beaucoup d'opposition de la part des libéraux à ce rachat, lequel dans notre jugement n'était pas nécessaire, et à part certaines aides dues à cette Compagnie en vertu du Grand-Tronc-Pacifique, de Winnipeg à Prince-Rupert, le Grand-Tronc pouvait être laissé à lui seul, à chercher son salut, ce que les directeurs auraient certainement réussi à faire, une fois laissés à eux-mêmes.

Dans l'espoir de populariser leur projet, les conservateurs se déclaraient tous, les uns après les autres, en faveur de la nationalisation des chemins de fer. Avant d'entrer à l'étude spéciale du projet de rachat de cette voie ferrée, je crus devoir donner mon opinion sur ce principe de la nationalisation des chemins de fer.

Les députés qui m'avaient précédé, en avaient démontré les avantages et les désavantages, suivant leur jugement.

Comme j'avais depuis longtemps, et fréquemment, soutenu la cause de la nationalisation en temps que praticable, et dans la mesure que les circonstances le justifient, je demandai la permission de réi-

térer mon opinion sur ce principe avant de procéder à un examen général du sujet.

Le président du Conseil Privé, l'hon. M. Rowell, et plusieurs autres avaient déclaré qu'il existait dans la Province d'Ontario et dans l'Ouest, un courant d'opinion très prononcé en faveur de la nationalisation des chemins de fer au Canada. Tout ce que je regrettais, c'était que ce sentiment avait tant tardé à se manifester. Je me souvenais bien que lorsque nos multiples tentatives dans cette direction avaient été faites, une quarantaine d'années passées, dans les Provinces Maritimes, pour obtenir un service satisfaisant sur le seul petit chemin de fer que nous avions à cette époque, la position était bien différente. J'étais encore jeune dans le temps, et je voulais que l'Intercolonial, appartenant à l'Etat, on fît un effort pour en accroître sans cesse le parcours. C'était notre ambition de le voir se prolonger d'une côte à l'autre, car une exploitation par l'Etat de cette ligne devait, à notre avis, avoir pour conséquence de mettre un terme à l'imposition de tarifs exorbitants. Mais, il survenait toujours des difficultés du côté de l'Ontario. C'était toujours de la part des députés de l'Ontario, y compris même des libéraux, qui s'opposaient de toutes leurs forces aux projets d'améliorations susceptibles de favoriser l'exploitation des chemins de fer de l'Etat dans les Provinces Maritimes. Même des Ministres des chemins de fer, députés de l'Ontario, laissaient voir leur antipathie à l'administration de ces réseaux par le gouvernement, dans les Provinces Maritimes.

Il nous fallut attendre jusqu'en 1896, alors que nous avions trouvé l'Intercolonial dans un état de délabrement dû à une négligence déplorable. Alors, l'honorable A. G. Blair, devenu ministre des chemins de fer, inaugura une nouvelle politique, une politique vigoureuse destinée à pourvoir l'Intercolonial du matériel nécessaire et d'une voie convenable, quoique cela dût coûter, afin de rendre l'exploitation de la ligne profitable à l'avenir.

Le trafic avait rapidement augmenté, mais nous étions toujours soumis aux attaques des journaux de l'Ontario, à part seul celui dont le député de York-sud, M. McLean, a la direction. La population de l'Ontario a toujours cherché à déprécier l'opération de l'Intercolonial par l'Etat et avait même encouragé le transfert de ce chemin à la Compagnie MacKenzie et Mann pour une certaine somme, et si l'offre n'a pas reçu de faveur, c'est grâce au bon jugement de l'hon. George P. Graham, alors ministre des chemins de fer, qui repoussa vivement la proposition.

Ce bill ne devrait pas être présenté au Parlement dans les circonstances actuelles, leur dis-je, parce que nous ne sommes pas, dans ce pays, en état de nationaliser des chemins de fer. Ce temps-là est passé.

Au commencement du vingtième siècle, c'est-à-dire en 1903 et 1904, Sir Wilfrid Laurier, alors Premier Ministre, concevait l'idée de construire un grand chemin de fer Transcontinental devant unir le Pacifique à l'Atlantique, appartenant à l'Etat, depuis Winnipeg

à Moncton, et favoriser également les ports d'hiver de Saint-Jean et Halifax, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, et tout l'Ouest.

Les conservateurs prirent plaisir à décourager la construction du Transcontinental, et ensuite à décourager son opération. Et aujourd'hui, ils demandent au Parlement de plonger le pays dans des dettes écrasantes pour sauver des actionnaires qui n'ont aucun droit à la sympathie du Canada.

Dans le cours du débat, on avait dit que l'état de choses critique qui existait alors était causé par la construction du Grand-Tronc-Pacifique de Winnipeg à la côte du Pacifique. Quand Sir Wilfrid Laurier s'occupait de construire une ligne Transcontinentale, il n'existait au Canada qu'une seule ligne transcontinentale. Il y a maintenant la duplication des lignes d'Edmonton au Pacifique, comme l'hon. M. Rowell venait de le dire, mais cela n'existait pas du temps de Sir Wilfrid, qui avait répondu à leur demande, qu'il n'y avait pas assez de trafic dans cette partie du pays pour justifier une telle duplication. Mais les conservateurs, à peine arrivés au pouvoir, en 1912, ont voté une somme énorme d'argent comme subside pour un parcours de 800 milles, où la construction étrait très coûteuse, à travers les Montagnes Rocheuses, et après tout cela le gouvernement conservateur refusait de donner les subsides nécessaires pour des embranchements de l'Intercolonial dans les Provinces Maritimes.

Le rachat du Grand-Tronc augmentait notre dette de 200 millions et notre service d'intérêts de 20 millions par année. L'entretien du matériel devait-il se monter à 30 millions, comme on pouvait le voir par le rapport de la Commission Drayton-Acworth où il est dit à la page 33: "Frais d'entretien du Grand-Tronc" En outre le chemin de fer du Grand-Tronc n'a pas été et n'est pas entretenu d'une façon convenable.

"Il n'a pas été créé de fonds pour répondre à la dépréciation du matériel, comme le prouve son témoignage. M. Chamberlin est d'avis qu'il faudrait allouer tous les ans 5 pour 100 à cette fin.

Il dit:

"Ainsi les locomotives et les wagons s'usent ou deviennent démodés dans l'espace de vingt ans."

D'après lui cet item aurait exigé une somme de $2,750,000 par année. Puis il ajoute:

"Si nous avions maintenant 25 millions de piastres, nous nous trouverions dans une situation satisfaisante."

Le résumé, sous forme de tableau dans le rapport, démontre que pour faire les travaux qu'on avait négligé de faire, il faudrait un total de $21,181,345.07. Puis il y est dit plus loin:

"On affirme qu'il faudrait $5,312,142 à la seule fin de remettre les rails dans un état normal, et $2,434,000 pour remettre aussi le ballast dans un état normal.

Les réfections en retard en Canada et dont l'exécution représenterait plus de $6,000,000 paraissent avoir augmenté depuis onze ans,

c'est-à-dire de 1906 à 1916. Dans cet intervalle on a payé, à titre de dividendes, 36 millions sans égards aux mesures qui auraient dû être prises pour maintenir la propriété en bon état et répondre aux exigences de la sécurité publique."

Avec la connaissance de ces chiffres, il est bien difficile de comprendre comment le gouvernement du Canada pouvait infliger une telle responsabilité sur les contribuables, surtout lorsque l'on avait la déclaration du Ministre des Finances précédent, Sir Thomas White, qui un an auparavant disait "que la situation financière du Canada est grave et que nous ne pouvions assumer d'autres responsabilités, pas même pour assurer des gratifications à nos héros revenus de la guerre", et qui nous demandent de les assister. Et, pourtant, dis-je, s'il nous est possible de faire des générosités, ce serait bien pour aider ces héros revenus de la guerre et qui nous demandaient alors de les aider.

Les conservateurs disaient que la fusion du Grand-Tronc avec le Grand-Tronc-Pacifique nous explique la raison pour laquelle le Grand-Tronc se trouve aujourd'hui dans la situation où il se débat. Mais je me hâtai de dire que c'était deux questions différentes. Nous devions régler nos intérêts avec le Grand-Tronc-Pacifique d'une manière isolée, le détacher de la Compagnie du Grand-Tronc, assumer ses responsabilités et le détacher complètement du Grand-Tronc, comme on était à le faire, et ensuite laisser la Compagnie du Grand-Tronc à elle seule, lui donner du temps pour rembourser le Canada de ce qu'elle lui doit, et la Compagnie du Grand-Tronc pourra alors fonctionner par elle-même et obtenir de ses capitalistes britanniques les fonds nécessaires pour son maintien.

Je me sentais dans le temps bien appuyé dans mes idées par un des plus grands et des plus heureux financiers du Canada, le Sénateur W. C. Edwards d'Ottawa, le fondateur de la compagnie de bois et de pulpe de Bathurst, qui partageait également mes idées sur la nationalisation des chemins de fer, sur la situation du pays et l'avenir de nos ressources immenses mais sujettes à être gaspillées, comme cela s'est vu sous certains rapports aux Etats-Unis, qui ont épuisé leurs richesses forestières et s'adressent maintenant au Canada pour leur approvisionnement.

Je tiens à répéter ici les paroles du Sénateur Edwards, au Sénat, sur cette question. Son nom est bien connu dans Bathurst et dans tout le comté de Gloucester, et j'aime à donner tout le témoignage possible à sa mémoire, car je m'honore de dire qu'il fut un de mes amis les plus sympathiques à Ottawa, se faisant toujours un plaisir de dire qu'il partageait mes vues économiques:

Voici ce qu'il avait dit au Sénat à ce sujet:

"Personne n'a le droit de critiquer un projet s'il n'est pas disposé à offrir une autre solution que celle qu'il combat. Or, si j'ai bien compris, le gouvernement a l'intention d'acquérir l'ancien réseau du Grand-Tronc aux fins de l'ajouter aux nombreuses voies

ferrées qui sont déjà sous la juridiction de l'Etat. Pour ma part, cependant, je suis d'avis que le gouvernement n'a pas la moindre excuse à invoquer pour faire l'acquisition du réseau proprement dit du Grand-Tronc. Il s'agit d'un chemin de fer dont la majeure partie des lignes traversent les Etats-Unis. Ce réseau a été construit avec du capital britannique et il est aux mains de capitalistes du Royaume-Uni. Les affaires de la compagnie, il est vrai, sont dans une situation compliquée par suite des responsabilités que le Grand-Tronc a assumées relativement à l'entreprise du Grand-Tronc-Pacifique. Le gouvernement devrait donc se contenter, suivant moi, de conclure des arrangements aux fins de débarrasser le chemin de fer du Grand-Tronc des obligations qu'il a assumées de ce chef. Une fois relevé de ses obligations, le Grand-Tronc reprendrait toute la solide situation financière qu'il occupait autrefois."

Comme on le voit, c'était bien l'expression de ma ligne de conduite, et que le gouvernement aurait dû accepter.

Mais, c'était surtout au point de vue des Provinces Maritimes que je devais faire la plus forte opposition à cette mesure. Je devais rappeler et encore une fois m'élever contre toute mesure calculée à enlever le commerce canadien des ports canadiens et surtout des ports de Saint-Jean et d'Halifax.

Je ne me place pas au point de vue "provincial" pour faire cette affirmation. Je crois et je l'ai souvent répété que la main de la Providence a placé les ports de Saint-Jean et Halifax où ils se trouvent, sur le littoral du Canada, en vue d'assurer le bien-être et la prospérité du pays tout entier. Le Canada n'avait aucune raison de prendre à sa charge le Grand-Tronc. Le Transcontinental transporte les produits des vastes Provinces des Prairies, depuis Winnipeg, centre de la production du grain de l'Ouest, par la route la plus courte, jusqu'à nos ports nationaux, abrégeant de 300 milles la longueur du trajet. Le gouvernement n'a pas exploité ce chemin depuis 1911 comme il aurait dû le faire. Toutefois, cette voie ferrée a transporté dans l'année 1918, le grain de l'Ouest vers les Provinces Maritimes à quatre centins par boisseau meilleur marché qu'aucun autre chemin de fer. Et après cette expérience, il a ordonné de cesser l'emploi de ce chemin pour le commerce du grain.

Par le manque de la réciprocité, nous ne pouvons plus envoyer notre blé, nos chevaux et nos bestiaux aux Etats-Unis, où nous pourrions obtenir un meilleur prix, et aujourd'hui, par l'acquisition de ce chemin, nous donnons à Portland, à Boston et à New-York l'avantage de notre commerce d'exportation. C'est au point de vue de nos transports, et surtout de nos transports vers les pays de l'Europe que ce chemin du Transcontinental a été construit et qui aurait assuré l'indépendance commerciale du Canada, et l'on va acheter une ligne qui doit nécessairement nous enlever cette indépendance, et priver les travaillants canadiens de gagner pour eux-mêmes de 20 à 25 millions de dollars par année, que l'on donne aux travaillants des Etats-Unis de préférence. Voilà quel devait être le résultat de cette acquisition, suivant moi, et ce résultat a déjà été prouvé,

comme on le voit par l'agitation des chefs conservateurs aujourd'hui contre le port de Portland, en faveur des ports de Saint-Jean et d'Halifax. C'est bien regrettable et cependant il faut bien le dire, c'est dû au refus de la réciprocité avec les Etats-Unis et au refus d'utiliser le Transcontinental, que les Provinces Maritimes sont à crier: "Maritime Rights."

Cependant, mieux vaut tard que jamais, et je suis fier de constater que ces mêmes chefs conservateurs ont enfin vu la lumière et prêchent aujourd'hui la doctrine de Sir Wilfrid Laurier et en appellent de sa vision pour sauver les Provinces Maritimes.

Le gouvernement libéral a soumis, au moment où j'écris, la question du tarif de transport du grain sur le Transcontinental à la Commission des chemins de fer. Espérons qu'elle mettra l'administration des chemins de fer canadiens dans la nécessité d'utiliser cette voie pour ces transports, et alors nous aurons bientôt la prospérité, car ce système de transport aura d'immenses conséquences pour les Provinces Maritimes.

Après le vote final sur ce rachat du Grand-Tronc, le Parlement adopta différentes mesures pour le soulagement et le rétablissement des soldats, et la prorogation de cette session spéciale importante eut lieu le 10 novembre.

Cette session devait être de courte durée, avait déclaré le Premier Ministre, lorsqu'elle fut convoquée. La seule question à discuter et à régler devait être la ratification du Traité de Versailles, et cela sans doute aurait pu se faire en dedans de trente jours. Mais à peine le Parlement était-il assemblé que le gouvernement s'empressa d'obtenir des directeurs du Grand-Tronc leur assentiment à cette mesure du gouvernement, et alors la session fut prolongée de six à sept semaines. Cette session spéciale restera mémorable surtout par rapport à la ratification du Traité de Versailles, qui en était l'objet principal.

Comme je viens de le décrire, l'année 1919 fut mémorable à plusieurs points de vue, et le temps d'un représentant du peuple fut constamment consacré à de sérieux et importants problèmes, et cela surtout pour un député appartenant au parti libéral. La mort du grand chef libéral, qui laisse derrière lui une mémoire impérissable, dont l'admiration s'accroît d'une année à l'autre, à mesure que les développements des choses nationales le justifient davantage et confirment le verdict de l'opinion publique que "Laurier ne s'est jamais trompé".

Le retard du progrès depuis quinze ans, le malaise, le mécontentement qui ont régné dans les Provinces des Prairies et qui règnent encore dans les Provinces Maritimes, sont tout simplement dus au refus du peuple d'approuver les grandes mesures de Laurier, telles que la réciprocité avec les Etats-Unis, l'usage du chemin de fer Transcontinental et des ports de l'Atlantique pour le commerce d'outremer. Et, comme je viens de l'écrire, ce sont aujourd'hui les chefs conservateurs, et tous les conservateurs, et la presse du parti conservateur qui réclament le plus la reconnaissance des ports de

mer canadiens. Quant à la réciprocité, la faute en est au parti conservateur qui pendant dix longues années, a refusé ce traité constamment offert par les Etats-Unis. Nous ne pourrons plus nous attendre à une nouvelle offre de cette nature. Bien des années passeront avant d'espérer que le Canada puisse s'attendre à quelque chose d'équivalent.

Le reste de l'année devait se passer tranquillement; on s'occupa tout le temps du soulagement des soldats revenus de la guerre.

L'ANNEE 1920.

L'année 1920 devait être pour moi d'intérêts divers, et d'un plus grand contentement personnel que les huit ou neuf années précédentes. L'acerbité des effets de la guerre devenait moins irritante. L'horizon politique devenait plus clair, plus brillant et plus inspirant pour le parti libéral provincial. De plus, je devais, tard dans l'année, faire un autre voyage dans l'Ouest et me trouver en contact avec tous mes enfants et leurs familles, sinon tous dans une même réunion, au moins les uns après les autres, dans un court espace de temps. Il est vrai qu'un de mes enfants chéris devait manquer à cette visite. Il avait été appelé, l'année précédente, à aller rejoindre sa mère au ciel et jouir avec elle de la récompense de sa vertu, mais je devais au moins avoir le privilège d'aller prier sur sa tombe dans le cimetière catholique d'Edmonton. Les événements, dans leur précipitation, semblaient se plaire à m'offrir de nouvelles réjouissances qui m'inspiraient une nouvelle confiance dans l'avenir, sous bien des rapports.

J'étais toujours sur le qui-vive, et ma confiance dans le retour du parti libéral au pouvoir, dans l'intérêt du pays, suivant ma ferme conviction, devenait de plus en plus vive.

Mon intérêt, alors comme toujours, n'était pas concentré seulement dans la conduite et l'intérêt de la politique fédérale. J'étais également intéressé dans la politique provinciale et au succès du parti au pouvoir à Frédéricton, le premier gouvernement purement libéral à régner au Nouveau-Brunswick.

Ce gouvernement, sous la direction de l'hon. W. E. Foster, avait déjà donné une nouvelle ère de prospérité dans la province, et ce qui était intéressant pour moi et tout le parti libéral du comté de Gloucester, était que notre représentant en chef du comté, l'hon. P. J. Veniot, Ministre des Travaux Publics de la Province, avait adopté et conduit une politique de grand progrès pour la Province, dans la construction de chemins permanents qui devait mettre la Province à l'égale des grandes Provinces de Québec et de l'Ontario, sans infliger sur sa population le moindre fardeau économique. En effet, dès les premiers jours de son administration, l'hon. M. Veniot avait établi un système de fonds d'amortissement, par lequel il prélevait tout l'argent nécessaire pour les dépenses de la voirie par une

taxe sur les automobiles de la Province, qu'il mettait de côté pour rembourser l'intérêt et le capital emprunté, de sorte que les automobiles seules payaient les frais de réparations, de construction et de maintien des chemins publics de la Province. Dans sa vision, l'automobile était appelée à devenir une grande ressource pour la Province et c'était l'intérêt de l'automobiliste d'avoir de bons chemins, les meilleurs possibles, car l'automobile durera d'autant plus longtemps suivant le meilleur état des chemins. Le gouvernement Foster-Veniot, ainsi surnommé dans le temps, jouissait de la confiance publique, confiance bien méritée, et cette année 1920 devait être pour lui une expression de grande et sincère appréciation de son administration par le peuple, alors que, encore bien loin de l'expiration de son terme, il devait lui demander les faveurs d'un nouveau terme.

LA SESSION DE 1920.

La session parlementaire de l'année 1920 s'ouvrait dans de nouvelles conditions. Depuis l'incendie de l'édifice du Parlement, le 3 février 1916, nous avions siégé dans la bâtisse du Musée National, bel édifice, mais qui n'était pas de dimensions suffisantes pour donner à un parlement de 331 membres les accommodations nécessaires pour le propre exercice de leurs propres fonctions, telles que les séances des divers comités, leur immense correspondance et autres devoirs qu'ils ont à remplir à part les séances officielles de la Chambre des Communes et du Sénat. Toutefois, durant ces quatre années, les travaux de reconstruction n'avaient pas été interrompus, et à l'ouverture de la session, le 26 février 1920, la bâtisse loin d'être toute finie était suffisamment avancée pour recevoir la députation. Les Chambres des Communes et du Sénat étaient bien finies, ainsi que les chambres pour l'ouvrage privé des représentants du peuple et les chambres des comités. Les couloirs, les entrées, les ornements restaient encore à être complétés. C'était un grand changement pour le mieux sous tous les rapports avec la petite bâtisse du Musée National, je dis petite en comparaison, car la bâtisse du Musée est de grande dimension, mais ne peut être comparée à l'Edifice du Parlement canadien.

On se rappelle que le Prince de Galles, à sa première visite en Canada, avait posé la pierre angulaire de ce nouvel édifice, en septembre 1919.

A temps pour l'ouverture de cette séance, le Roi George V avait conçu la belle idée d'envoyer un message de félicitations et de bons souhaits aux membres du Parlement. Dès la réunion des députés à la Chambre des Communes, l'Orateur donna lecture du câblogramme suivant:

Londres, 23 février 1920.

Je désire que vous transmettiez à mes fidèles sujets du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, mes plus chaleureuses fé-

licitations en ce jour où ils s'assemblent pour la première fois dans le nouvel Edifice du Parlement, dont mon fils a été si heureux de poser la pierre angulaire. J'ai le ferme espoir que les délibérations du Parlement du Canada contribueront comme par le passé au bonheur et à la prospérité de ce grand Dominion dont le bien-être est si essentiel à l'empire tout entier.

GEORGE, Roi.

Après la lecture de ce télégramme, Sir George E. Foster, premier ministre suppléant, adressa la parole à la Chambre et proposa d'abord la motion suivante, appuyée par l'hon. W. L. MacKenzie King (chef de l'Opposition) :

"Je rappelle que le Canada a eu l'honneur en différentes circonstances de voir les noms de divers membres de la famille royale associés aux édifices parlementaires du Canada. Le présent emplacement des édifices parlementaires fut choisi par la reine Victoria, de glorieuse mémoire, et la pierre angulaire fut posée par son fils, alors Prince de Galles, et devenu plus tard le Roi Edouard VII. Son Altesse Royale le Duc de Connaught a posé la première pierre du présent édifice, tandis que Son Altesse Royale le Prince de Galles a posé la pierre angulaire de la tour commémorative."

Sir George fait ensuite l'historique des divers édifices du Canada, des diverses provinces avant et depuis la Confédération jusqu'à aujourd'hui. Il espère que la conduite des législateurs du Canada dans ce nouvel asile méritera d'être relatée dans l'histoire de notre pays comme l'a été celle de leurs prédécesseurs.

Après ce discours en anglais, Sir George Foster adressa la parole en français, et après avoir exprimé en quelques paroles ce qu'il venait de dire en anglais, il rappelle avec bienveillance que nous sommes au Canada les descendants de deux grandes nations historiques, de deux races viriles et puissantes, qui, dans les siècles passés, ont fortement réglé les destinées et inspiré les idéals d'une grande partie des territoires et des peuples du monde.

"Dans ce continent de l'Amérique du Nord, nos deux races ont joué un rôle distingué, et dans ce continent inconnu, sans population, presque entièrement sauvage, ils ont développé une civilisation la plus riche et la plus puissante du monde. Dans cette vaste étendue de territoire qu'est aujourd'hui le Canada, nos deux races ont lutté, se sont combattues pendant deux siècles et plus, après quoi elles sont demeurées sur ce territoire, ensemble comme de bons amis, comme citoyens d'un pays commun et bien-aimé. Il y a des différences entre ces deux races, différence de génie, différence d'origine, différence de caractère, différence de langage. Ces différences ont existé dès le commencement et elles existeront dans l'avenir; mais il faut oublier les causes de ces différences, et il faut maintenant, après la terrible et cruelle guerre qui vient de se terminer, que nous affrontions l'avenir avec toutes nos forces unies, comme citoyens et habitants d'un pays qui a besoin de tous nos efforts pour le développer, pour le faire grand et noble dans l'avenir."

"A l'occasion historique et unique de notre entrée dans notre nouvelle maison d'Etat, il faut que nous contribuions de nouveau au service et au bien-être de notre pays et que nous jurions de consacrer à jamais sur les autels de ce temple d'Etat, les feux sacrés, allumés il y a un demi-siècle par des hommes nobles et distingués qui, morts, nous parlent encore et nous inspirent de leurs exemples de service et de sacrifices."

Sir George prononça ces paroles avec la plus grande facilité possible. Il possède certainement bien la langue française, et la seule chose à regretter, c'est que l'occasion ne lui soit pas offerte plus souvent de la parler en public.

L'hon. MacKenzie King se leva aussitôt pour appuyer, au nom des députés de la gauche, la motion présentée par le très honorable premier ministre suppléant (Sir George Foster).

Il dit que son très honorable ami a su trouver des accents si émus pour mettre en lumière l'attachement entre Sa Majesté le Roi et le peuple canadien qu'il ne saurait ajouter à ses éloquentes observations. Aussi, veut-il se borner à ajouter que les députés de la gauche ne le cèdent en rien aux sentiments de loyalisme et de dévouement envers la personne de Sa Majesté, et il lui suffit de s'associer ici aux autres sentiments que provoque chez nous tous cette circonstance historique. Il regrette sincèrement que l'état de santé du premier ministre ne lui permette pas d'être présent à cette assemblée, mais il est toutefois content d'apprendre que le repos et l'abandon momentané d'une énorme responsabilité ont eu sur lui un effet bienfaisant, et que sa guérison complète semble être proche.

"Mais il y a aussi, dit-il, un autre personnage dont la Chambre et le pays tout entier regretteront l'absence dans cette circonstance mémorable. C'est le très honorable Sir Wilfrid Laurier qui, pendant quinze ans, occupa le haut et important poste de premier ministre, et qui, pendant quarante-quatre ans, fut un des membres honorés et très estimés de cette Chambre. C'est surtout à l'occasion de cérémonies de ce genre que nous regrettons sa personnalité distinguée, ses manières courtoises et chevaleresques, et au-dessus de tout, le charme de sa parole et l'habileté qu'il déployait à expliquer la signification des événements du jour, dont beaucoup d'entre nous sont des spectateurs muets.

"Tout en regrettant l'absence de ces deux grands chefs politiques, nous sommes tous heureux, dit M. King, étant donné les circonstances, que l'honneur d'être le premier à souhaiter aux Communes la bienvenue dans leur nouvelle demeure et d'exprimer les sentiments qui conviennent en cette occasion soit échu à celui de nos collègues qui est non seulement admirablement bien doué sous ce rapport, mais qui est en même temps le plus ancien membre du Conseil Privé du Roi pour le Canada, et il lui présente les félicitations des députés de la gauche auxquelles se joindront très cordialement ses collègues de la droite, pour avoir pu, malgré les nombreuses

vicissitudes d'une longue et ardente carrière publique, vivre jusqu'à cette date et en jouir dans la qualité qu'il occupe aujourd'hui devant le Parlement.''

L'hon. M. King ajoute de plus des éloges à l'architecte en chef, M. John Pearson, et son associé, M. J. O. Marchand, qui avaient réussi, dans cet édifice, à faire l'interprétation du génie, c'est-à-dire à traduire ailleurs le mystère des grandeurs qui nous environnent. En témoignage de son admiration pour l'architecte en chef, il dit qu'il n'a qu'à rappeler à la Chambre cette plaque qui se trouve à Saint-Paul, en l'honneur de Sir Christopher Wren, l'architecte de cette grande cathédrale: ''Lector, si monumentum requiris, circumspice.'' ''Lecteur, si c'est un monument que tu cherches, regarde autour de toi.''

L'hon. M. King énuméra ensuite les divers souvenirs historiques que cet édifice rappelle depuis les premiers missionnaires du Canada au temps de la Confédération et ce que le Parlement canadien et les Législatures des différentes Provinces doivent aux institutions parlementaires de la mère-patrie.

Le discours de l'honorable Chef de l'Opposition fut certainement un petit chef-d'oeuvre d'éloquence.

L'hon. Henri Séverin Béland crut devoir en cette occasion souligner, en présence de ses collègues, l'effort merveilleux que vient de faire, en langue française, le très hon. Ministre du Commerce, (Sir George Foster), qui remplissait à ce moment les importantes fonctions de leader du gouvernement. Sir George Foster a donné, dit-il, un exemple à tous ses collègues de langue anglaise, et il dit que nous espérons, nous, dont la langue maternelle est celle de Racine et de Corneille, que cet exemple sera suivi fidèlement. Il dit que l'honorable ministre, dans son langage aussi distingué par le fond que par la forme, a fait repasser devant nos yeux l'histoire du Canada. Il nous a fait revivre ces heures d'angoisse qui ont précédé la cession du Canada à l'Angleterre et les heures pénibles qui l'ont suivie.

''Nous sommes ici les descendants de deux races anciennes et chevaleresques: la race anglaise et la race française, qui viennent de démontrer — si jamais il fut besoin de démonstration — qu'elles n'avaient pas dégénéré, lorsque, sur les champs de bataille, elles se sont depuis cinq ans, couvertes toutes les deux d'une gloire immortelle. Il dit que nous désirons prendre notre part, non seulement des bienfaits qui reviennent naturellement à un citoyen canadien, mais aussi notre part des responsabilités et des devoirs.''

Après ces trois discours, la Chambre fut convoquée au Sénat pour entendre le discours du Trône par Son Excellence le Gouverneur-Général dans la salle du Sénat.

Le Gouverneur-Général nous dit que, après l'échange des ratifications finales, le Traité de paix entre les nations alliées et l'Allemagne avait été appliqué dans toute son ampleur et son effet, et a rendu possible la formation de la Société des Nations. Il annonce la

situation du Canada comme membre de la Ligue. Il annonce aussi que les traités de paix avec la Bulgarie, la Hongrie et la Turquie, nous seraient soumis aussitôt complétés.

Son Excellence fait part qu'un projet de loi électorale pour le Dominion sera présenté à la Chambre pour déterminer les qualifications des votants et la procédure à suivre pour permettre à toutes les personnes légalement qualifiées d'enrégistrer leur vote.

Son Excellence annonce encore un projet de loi relativement aux droits d'auteurs et diverses autres mesures importantes.

C'est M. Cronyn, député de London, qui proposa l'adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, secondé par M. McGregor, député de Pictou, N.-E.

Naturellement, ces discours n'avaient que des éloges à faire sur la conduite du gouvernement d'Union.

L'hon. MacKenzie King, au nom de l'Opposition, eut une toute autre attitude. Il dénonça avec force et beaucoup de précision la conduite du gouvernement qui s'était maintenu au pouvoir par un manque de considération, de promesses faites durant la session de 1916, alors qu'il demandait une extension du terme parlementaire et qui lui fut accordé par la générosité de Sir Wilfrid Laurier, à la condition que des mesures de guerre seules seraient passées durant l'extension accordée, tandis que, à peine avait-il obtenu ce privilège, il avait déshonoré ses promesses en introduisant la loi des élections en temps de guerre, la loi la plus impérieuse qui ait jamais été mise en exécution par aucun parti politique. Ce point fut une des sérieuses accusations de l'hon. M. King et elle fit rougir non-seulement le chef intérimaire du gouvernement, mais un grand nombre des députés de la droite.

Le débat avait déjà duré plus d'une semaine et j'avais bien décidé de ne pas prendre part à ce débat et d'attendre les différentes mesures qui m'intéressaient le plus dans le cours de la session. Mais entre quatre et cinq heures pendant que M. Davis, de Neepawa parlait, notre whip en chef, M. J. A. Robb, Ministre des Finances depuis 1924, vint me supplier de suivre M. Davis vu que le député qui devait prendre la parole après lui, était indisposé et avait dû se retirer.

En acceptant l'invitation ou plutôt le commandement du Whip, je décidai à l'instant d'offrir du fond du coeur au premier ministre intérimaire, Sir George Foster, les félicitations qu'il méritait, pour avoir à l'ouverture de la session, fait un si éloquent discours à la Chambre dans la langue de Racine, de Boileau et de Fénélon.

"Ces observations, dis-je, furent de nature à fixer l'attention de quiconque parle le français et apprécie la noblesse et la beauté de cette langue. Je savais bien que l'hon. Ministre était capable d'écrire correctement, et, au besoin, parler le français, mais ce fut pour moi une surprise et une joie de constater avec quelle facilité il s'est exprimé dans cette circonstance en des termes qui n'étaient pas une simple traduction d'expressions anglaises, mais plutôt le langage dont un français se serait servi s'il avait été appelé à adresser la parole dans une occasion semblable. Je tiens, lui dis-je, à le féliciter nonseule-

ment de ce qu'il est capable de s'exprimer en français avec facilité et clarté, mais aussi d'avoir donné par exemple la preuve que le français est l'une des langues du pays, où il est officiel à l'égal de l'anglais.

Je rappelai alors que peu de jours auparavant, le congrès de l'éducation qui s'était réuni à Ottawa avait proclamé qu'à l'avenir la langue française serait nécessaire au perfectionnement des conditions sociales et économiques aussi bien qu'au bonheur et aux jouissances intellectulles de la population canadienne.

Il y avait déjà trois ou quatre années, il m'avait été donné de dire à mes compatriotes d'Ottawa qu'à l'ombre du drapeau britannique, on ne pouvait manquer de reconnaître le droit à l'usage du français et qu'avant bien des années cette langue serait sur le même pied que celle des autres nations. Nous pouvons remarquer aujourd'hui une tendance à rendre pleine justice à la langue française au Canada; c'est qu'on s'aperçoit que la connaissance plus approfondie de cette langue doit nécessairement ajouter au bonheur et à la prospérité du peuple canadien.

Après avoir donné au premier ministre intérimaire un hommage qu'il méritait, il y avait un autre sujet sur lequel je ne pouvais le féliciter: c'était que depuis près d'un an nous n'avions pas de ministre pour les Provinces Maritimes. L'hon. M. Carvel et l'hon. M. McLean s'étant tous deux retirés du Cabinet, je demandai sans plus tarder de remplir cette lacune ou bien donner au peuple l'occasion de se choisir un nouveau ministère qui serait l'écho du sentiment public du jour. Dans ce cas nous aurions peut-être l'avantage d'avoir un gouvernement qui, au lieu de compter sur un tarif élevé comme seule source de revenu, adopterait l'impôt sur la valeur foncière, qui donnerait au pays un revenu de 75 à 80 millions ce qui aiderait les cultivateurs qui se donnent une peine infinie en ce temps où la vie est chère et où la main-d'oeuvre agricole commande des salaires si élevés.

J'exprimai encore mon regret de la perte de la réciprocité avec les Etats-Unis qui aurait remédié aux conditions économiques dont le parti conservateur se plaint, réclamant toujours que nos importations excèdent nos exportations. Les choses seraient renversées aujourd'hui, si nous avions la réciprocité.

Nous avons maintenant besoin d'une loi électorale conforme à la constitution. Que le gouvernement accomplisse ce devoir à l'instant, qu'il vote les subsides nécessaires pour le reste de l'année et ensuite qu'il en appelle au peuple et nous nous soumettrons à sa volonté. "Ce n'est pas le pouvoir seul que le parti libéral désire, déclarai-je, mais il veut que le parlement soit l'image de la volonté du peuple, et le gouvernement du jour ne l'est certainement pas".

A la demande de l'hon. Mackenzie King, je faisais partie du comité spécial sur les pensions des soldats et je mis toutes mes forces à travailler dans l'intérêt du soldat lui-même, aussi bien que de la veuve et de la mère-veuve du soldat. La loi retranchait de la pension de la veuve ou de la mère-veuve le montant de tout autre revenu qu'elle possédait, de sorte que parfois, au lieu d'une pension légale, soit de

$600 par année, il ne restait plus que $200 à $400. Nous étions à travailler ce problème en comité lorsque le major Power, député de Québec, proposa la résolution suivante:

"La Chambre est d'avis qu'il y a lieu de modifier la Loi pourvoyant à des pensions aux membres ou relativement aux membres des forces canadiennes navales, militaires et d'aviation, 1919" de façon à décréter que la pension d'une mère, veuve, d'un membre des forces mort en service actif, ne sera pas diminuée en raison de ses revenus, et de plus que la pension lui sera accordée de droit, qu'il y ait ou non d'autres enfants vivants."

Je me hâtai de donner mon appui à cette motion et d'expliquer que dans ma ville et dans mon comté, j'avais eu à m'occuper d'un certain nombre de cas de la nature de ceux dont ont parlé le député de Westmoreland (M. Copp) et M. Cockshutt (de Brantford). La veuve mère d'un soldat qui a donné sa vie pour le Canada et pour l'Empire, devrait avoir droit à toute sa pension, quel que puisse être son état de fortune. Je citai à l'appui de ma thèse deux ou trois cas soumis à mon attention, et je priai le Parlement d'apporter sans retard un remède à cet état de choses désagréable et d'avoir pleinement égard aux mères des soldats devenues veuves. Il y en avaient bien peu qui étaient riches et en leur accordant une aide convenable, nous ne serions pas plus mal que si nous avions perdu la guerre. Je demandai que le Canada se montrât généreux envers ceux qui sont tombés pour son salut, pour la liberté du monde et l'honneur de l'Empire.

J'appuyai sur le point que les Commissaires des Pensions étaient certainement bien disposés à l'égard des parents des soldats, mais que leur liberté était entrayée par les termes de la loi qu'ils avaient à administrer, et que l'amendement proposé leur donnerait toute liberté d'exercer leur jugement.

L'hon. M. Rowell (président du Conseil) me félicita de mes remarques, que les Commissaires dans leur bonne volonté se trouvaient restreints par la loi.

Il dit à M. Power que c'était l'intention du gouvernement de nommer un comité des Pensions cette année comme il l'a fait aux sessions précédentes, et il espère qu'il sera satisfait que cette question soit soumise à ce comité qui fera rapport à la Chambre de ses conclusions en même temps que d'autres problèmes qu'il aura à considérer alors.

Sur quoi, M. Power consentit à retirer sa motion. J'étais toujours naturellement disposé à procurer aux soldats de retour tous les avantages possibles pour leur aider à jouir de la vie, autant que leurs condition physique le leur permettrait.

Sur une autre motion du député de Winnipeg, le capitaine Andrews, j'expliquai que le Canada n'était pas en faillite, et qu'il pouvait aider ses combattants aussi généreusement que d'autres pays aident les leurs, et que, de fait, le Canada avait traité ses soldats mieux que tout autre. Le Canadien, dis-je, s'était acquis un nom sur les champs de batailles d'outre mer, sa réputation était universelle. Quand nous nous vantons de ce que le Canada a fait pour la guerre, il faut nous rappeler que c'est le soldat canadien qui l'a fait, et il faut espérer que le gouverne-

ment nommera un comité chargé d'étudier la question sous tous ses aspects dans l'espoir de faire disparaître le malaise qui règne partout dans le pays, surtout chez les soldats qui sont de retour et que l'on pourvoira généreusement au rétablissement civil de ces hommes de façon à leur permettre d'exercer leurs droits de citoyens selon le véritable esprit britannique.

Chose certaine, ceux qui ont été témoins de mon activité, aussi bien que les Commissaires des Pensions, et les membres de la Chambre des Communes, me donneront toujours le témoignage de ma sincère sympathie et de ma profonde admiration pour le soldat canadien.

UNE NOUVELLE LOI ELECTORALE ET LA LANGUE FRANÇAISE.

Comme je l'ai dit en entreprenant de décrire mon travail de l'année 1920, cette année devait être fertile en événements de toute sorte, et la langue française devait y jouer un rôle distingué et important. Cependant, il me fait peine d'être obligé de déclarer que le bel exemple, les belles paroles prononcées de toute part dans les premiers jours de la session, n'avaient pas produit tous les effets que l'on pouvait et devait en attendre.

Le 24 mars, M. Archambault, député de Chambly-Verchères, aujourd'hui juge de la Cour supérieure de la province de Québec, proposa une motion demandant que les discours prononcés en français soient traduits et publiés dès le lendemain, et cela dans l'intérêt général, vu qu'un très grand nombre de députés ne comprennent pas cette langue et qu'il est important qu'ils soient mis au courant des idées exprimées par les députés français le plus tôt possible. Cette traduction n'était jamais prête avant plusieurs jours et parfois des semaines entières, alors que l'intérêt sur la question était refroidi. Précisément parce que je n'étais pas de la province de Québec, je crus de mon devoir d'appuyer cette motion et de ne pas laisser oublier que les représentants acadiens respectaient leur langue aussi bien que les représentants de Québec. J'appuyai fortement la motion et je dois dire que depuis cette époque, la traduction anglaise est publiée régulièrement, et pas plus qu'une couple de jours après que les discours ont été prononcés.

Mais j'avais en vue une considération bien plus importante pour la langue française. L'autorité de la langue française, sa position constitutionnelle dans le Canada à l'égalité de la langue anglaise est bien admise de tout Anglais tant soit peu instruit, qui possède une connaissance même superficielle de notre constitution. Mais beaucoup d'entre eux n'osent pas encore en faire la proclamation et ils sont toujours prêts à mettre des entraves à toute mesure qui déclarerait et affirmerait l'égalité de ses droits et la ferait respecter par tout le peuple. J'avais depuis longtemps espéré que le temps vien-

drait où les quelques nuages qui obscurcissent encore certains points du ciel canadien disparaîtraient et que nous jouirions bientôt des avantages du plus pur atmosphère social possible, où l'arôme bienfaisant des multiples vertus de nos multiples races devaient guérir toute faiblesse de coeur et d'esprit, et faire de la nation canadienne l'exemple des autres nations où bien des origines sont mêlées comme ici.

Malheureusement, lorsqu'il se présente une circonstance où la réalisation de telles espérances devraient s'accomplir, une timidité d'esprit des personnes en autorité fait surgir un nouveau nuage à l'horizon qui affaiblit la vision du peuple et retarde sa jouissance du bonheur constamment offert par la main d'une généreuse Providence. Toutefois le temps viendra, et il vient, où tous ces nuages disparaîtront et la nation canadienne sera la nation la plus heureuse du monde. C'est non-seulement mon espérance, mais aussi c'est ma conviction.

Pressé de toute part, le gouvernement avait décidé de mettre dans les statuts une nouvelle loi électorale, vu que la loi du jour avait été toute démantibulée et déshonorée, je pourrais dire, par la loi d'élections en temps de guerre.

Je soupçonnai à l'instant qu'il devait y avoir certaines clauses qui pourraient ne pas donner toute justice à la langue française dans certaines provinces, en dehors de la province de Québec, et surtout dans les Provinces Maritimes.

Je devais étudier la nouvelle loi sous tous ses aspects et à tous les points de vue. Il y avait bien des clauses qui ne me convenaient pas dans ce bill, proposé à la Chambre le 12 mars 1920, par l'hon. M. Guthrie, alors solliciteur-général.

Mais, soudain, une clause dans le vieil Acte attira mon attention. C'était la clause qui somme l'officier-rapporteur de publier la proclamation d'élection. L'article en question, après quelques petits changements, avait toujours refusé de donner droit à la minorité française des autres provinces, en dehors de Québec et Manitoba, de publier cette proclamation dans la langue française.

L'article 37 était ainsi conçu:

"Dans les deux jours qui suivent la réception du bref d'élection, l'officier-rapporteur publiera une proclamation suivant la formule "L", publiée sous sa signature, dans les langues anglaise et française dans chaque district électoral des Provinces de Québec et du Manitoba, et dans la langue anglaise seulement dans les autres districts électoraux, et dont une copie au moins sera envoyée par la poste aux différents receveurs des bureaux de poste, situés dans son district électoral."

Considérons:

Les Canadiens-français de Manitoba avaient reçu les mêmes privilèges que leurs compatriotes de la Province de Québec. Par le fait même de cette proclamation, la langue française était mise à l'égal de la langue anglaise dans cette province. En permettant l'exercice

de ce droit dans le Manitoba, on reconnaissait les droits égaux de la langue française avec la langue anglaise: on reconnaissait que le Canada est un pays bilingue.

Comment donc se faisait-il que la petite minorité française de cette petite province—petite alors—avait-elle pu obtenir une telle justice? C'est qu'à l'entrée du Manitoba dans la Confédération comme Province, c'était encore les Pères de la Confédération qui régnaient suprêmes dans les Provinces et que les John A. Macdonald et les George Brown étaient encore prêts à mettre de côté tout préjugé de races et de croyances pour le plus grand bien du peuple canadien, comme ils l'avaient fait lorsqu'ils avaient écrit cet Acte de la Confédération canadienne, le traité le mieux écrit de tous les traités.

Je profitai de l'occasion pour étendre si possible ce droit à la langue française dans les autres petites provinces et faire connaître de toute part les droits incontestables de notre langue dans tout le pays.

A la lecture de cette Clause 37 qui avait reçu un amendement de quelques paroles ou d'une expression, je me levai de mon siège et je m'adressai à l'honorable Solliciteur-Général dans les termes suivants:

"...Avant l'adoption de l'amendement, je désire demander au Solliciteur-Général intérimaire pourquoi il confine aux Provinces de Québec et du Manitoba le privilège de proclamations en français et en anglais. Dans la Province du Nouveau-Brunswick, presque un tiers de la population est française, et en plusieurs endroits on ne trouve qu'un ou deux voteurs anglais. Nous donnons maintenant le droit de suffrage à nos femmes et elles ne connaissent pas aussi bien que nos hommes la langue anglaise. Ces femmes cependant désireront lire les proclamations du gouvernement pour se renseigner aux élections et elles aiment la langue française tout aussi bien que les habitants de Québec. Je prierai donc le Solliciteur-Général intérimaire de modifier cet article de manière à laisser à la discrétion du président d'élections dans les régions françaises de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Nouvelle-Ecosse, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard, aussi bien que du Manitoba et de Québec, la publication des proclamations en français. Pourquoi ne pas admettre sur le champ l'égalité des langues française et anglaise et ne pas se laisser guider exclusivement par une question de piastres et de cents, comme l'a si bien dit cet après-midi l'honorable député de Kamouraska (M. Stein). J'espère que le Solliciteur-Général se rendra à ma demande".

M. Proulx, député de la Province d'Ontario, fut prompt à dire que le même argument s'appliquait à certaines parties de sa province où certains comtés ont une majorité d'électeurs de langue française.

M. Léger, député de Kent, approuva chaleureusement ma demande et mes remarques au sujet des proclamations en français. "Il

y a, dit-il, dans mon comté, des paroisses où tous les habitants sont d'origine française."

Peu de temps après, vu l'heure avancée, l'hon. MacKenzie King suggéra que l'article 37 fut réservé, et l'hon. M. Guthrie accéda à l'instant.

Ce ne fut que le 29 avril que cet article 37 fut de nouveau soumis au débat.

Aussitôt que l'hon. M. Guthrie ouvrit le débat sur cet article, je pris la parole, déterminé à gagner cette cause importante à bien des points de vue, surtout au point de vue constitutionnel.

Je donnai de nouveaux détails sur ma demande de l'impression de ces proclamations en français et en anglais non-seulement pour les Provinces de Manitoba et de Québec, mais aussi pour toutes les provinces du Canada. "Nous sommes, dis-je, ici en pays bilingue, autant vaut le reconnaître tout de suite. La petite dépense supplémentaire que ceci occasionnerait ne doit pas faire obstacle à l'impression de ces pièces dans les deux langues. C'est par milliards que nous déboursons cette année les fonds publics, nous n'allons pas reculer devant une dépense de quelques cents dollars lorsqu'elle doit donner satisfaction à toute la population. Ce ne serait ni nécessaire, ni opportun, je trouve, de distribuer des proclamations bilingues en Colombie-Anglaise à cette heure, mais je crois qu'on devrait le faire dans toutes les autres provinces."

Après avoir donné les chiffres de la population française dans les différentes provinces du Nouveau-Brunswick et autres, j'exprimai l'espoir que le Ministre ferait imprimer les proclamations dans les deux langues, sauf la Colombie-Anglaise. "J'espère, dis-je, que le Ministre est disposé à m'écouter ce soir. Le texte pourrait être conçu de manière à laisser à la discrétion de l'officier-rapporteur, dans les districts de langue anglaise où il n'y a qu'un petit nombre de Canadiens-français, la distribution des proclamations dans une langue ou dans les deux."

Je me hâte de dire que mes collègues acadiens, M. Michaud et M. Léger, me donnèrent à l'instant leur appui le plus patriotique. De même aussi M. Proulx, alors seul représentant français de l'Ontario. Il dit que dans certaines circonscriptions, une grande majorité de la population est française, et dans ces parties-là de la province, les proclamations devraient être publiées dans les deux langues. Il suggéra que le président général des élections pourrait être autorisé à donner ordre à l'officier-rapporteur de ces circonscriptions de publier les proclamations dans les deux langues.

L'hon. M. Guthrie déclare que cet article est de ceux auquel le gouvernement a prêté une attention toute spéciale. Il dit qu'il sympathise avec le député de Gloucester et les autres qui ont parlé des difficultés auxquelles on se trouve en but dans diverses parties du Nouveau-Brunswick et dans d'autres provinces du Canada où, dit-il, nos concitoyens ne sont pas assez instruits pour bien connaître le français et l'anglais. Malheureusement, dit-il, nous ne sommes pas maîtres des deux langues, et il croit que le gouvernement a agi avec

sagesse en respectant les règles établies. Les deux provinces de Québec et de Manitoba sont spécialement mentionnées dans cet article et dans un autre, et la raison en est qu'il y a des questions constitutionnelles dans ces deux provinces, relativement au droit du français, qui n'existent pas dans les autres provinces.

Il se peut, ajoute-t-il, que dans certaines parties du pays, l'application quelque peu restreinte de l'article donne lieu à quelques désagréments, mais à ce sujet les deux côtés ont droit à des égards, et il est beaucoup plus sage et plus prudent pour le gouvernement de suivre les sentiers battus et éprouvés par l'expérience que de se lancer dans des voies incertaines.

Par les paroles de M. Guthrie il est facile de voir que le gouvernement avait sérieusement considéré mon amendement. La manière dont il explique la décision du gouvernement laisse bien entendre que suivant l'esprit de la constitution, la langue française a tous les droits d'égalité pour le pays entier qu'elle a pour le Manitoba, sans parler de la Province de Québec. La différence, c'est que les différents gouvernements n'ont pas osé déclarer ni se soumettre à cet esprit de la constitution, comme l'avait fait Sir John A. Macdonald pour le Manitoba, alors qu'il était à bien dire tout-puissant.

Les explications de l'hon. M. Guthrie soulevèrent un débat considérable des plus intéressants et des plus instructifs depuis bien des années au Parlement fédéral.

C'est dans ce débat que notre regretté représentant de Kent, M. A. Léger, a témoigné plus de verve et de connaissances constitutionnelles, que dans toute sa trop courte carrière. Il fut enlevé par une mort prématurée dans le mois d'octobre 1923.

M. Pius Michaud se révéla le bon "debater" dans cette occasion. Il ne laissa rien passer des données égoïstes de M. Morphy, M. le Dr Edwards et M. Hocken, les principaux représentants de l'ordre orangiste d'Ontario. Ce sont ces trois députés qui conduisaient le débat contre ma motion; les membres du gouvernement étaient tous muets.

Pour le Dr Edwards, "la langue française en dehors de Québec et de l'enceinte du Parlement fédéral n'a pas plus de privilège ou de droit que les cinquante autres langues qui peuvent se compter en Canada." Je ne m'étonnais pas au sujet du Dr Edwards, car mépriser la langue française et la religion catholique semble être pour lui une mission à laquelle il croit avoir un droit spécial. Il ne peut voir que le côté noir de ces questions. Le rencontrant dans l'ascenseur après le débat, avec l'hon. M. Bureau et quelques autres députés, je l'invitai à venir passer l'été avec moi au Nouveau-Brunswick, lui garantissant qu'à son retour il parlerait le français, noseulement avec aisance mais avec plaisir. Le docteur fut défait à l'élection générale de l'année suivante, malgré ses efforts contre la langue française. Et cela, après avoir été chargé d'un portefeuille par l'hon. M. Meighen dans son Cabinet.

Toutefois, il s'est racheté dans son comté en octobre 1925 et il représente le même comté aujourd'hui dans la Chambre des Communes.

M. Morphy avait cité de mémoire l'article 33 de la Constitution. L'hon. M. Bureau se leva et dit que la mémoire de son ami était excellente parce qu'il s'est servi exactement des termes de l'article et il veut maintenant retourner ces termes contre lui.

L'article dit:

"Dans les Chambres du Parlement du Canada et les Chambres de la Législature de Québec, l'usage de la langue française dans les débats sera facultatif, mais dans la rédaction des archives, procès-verbaux, journaux respectifs de ces Chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire."

"Les dossiers et procès-verbaux d'une élection sont remis au directeur-général, dit M. Bureau, et font partie des dossiers du Parlement. L'article 75 du projet de loi déclare que le directeur-général des élections conservera ces documents durant au moins une année, ou si l'élection est contestée, durant un an après la fin du litige. Le directeur-général des élections ne peut rien faire sans l'autorisation de ce parlement. Donc, si ces documents forment partie des dossiers de la Chambre, c'est le devoir de l'officier-rapporteur d'employer les deux langues. De plus, l'article 37 déclare que certains documents devront être publiés dans la langue anglaise seulement dans les autres districts électoraux que ceux des provinces de Québec et du Manitoba.

"Pourquoi, dit-il, cette disposition, si l'on ne reconnaît pas le droit de faire imprimer ces documents dans la langue française. Je le répète, ces documents font partie des dossiers de cette Chambre, et les dossiers de cette Chambre doivent être préparés dans les deux langues. Mon ami du Nouveau-Brunswick, dit-il, demande le respect d'un droit, non pas une faveur.

En réponse à M. Edwards, il affirme que si nous avons été privés d'un droit, il faut nous le restaurer. Il importe peu qu'il y eut une restriction dans la loi antérieure et je m'occupe peu qu'elle y ait été insérée par les libéraux ou les conservateurs. Je dis donc, là où la loi est bonne, ne la changeons pas, mais là où elle peut être améliorée, nous avons droit de faire des critiques et des suggestions."

M. Edwards revient toujours avec le même argument, et s'il y a des personnes de langue française, dit, dans le Nouveau-Brunswick qui ne peuvent ni lire ni écrire l'anglais, c'est à eux d'en souffrir. "Les honorables collègues, s'écrie-t-il, ne prétendront pas avoir droit aux écoles bilingues dans le Nouveau-Brunswick ou la Nouvelle-Ecosse." Voilà l'ambition de ces hommes-là. Pas d'écoles bilingues dans les Provinces Maritimes.

L'hon. D. D. MacKenzie, du Cap-Breton, ancien chef intérimaire du parti libéral, possédait une différente vision. Voici ce qu'il dit à ce sujet:

"La proclamation, il est vrai, doit être imprimée en anglais; mais rien n'empêche au point de vue de la constitution qu'elle ne soit imprimée en français ou en toute autre langue. La proclamation doit être en anglais et quant à savoir si l'on ajoutera au texte anglais de la proclamation un texte français, ce qui serait fort convenable en certaines parties du pays, c'est là une question d'économie ou de dépense à exécuter. Si nous avons le droit de faire de pareilles dépenses, rien ne s'oppose au point de vue de la constitution. S'il arrive que dans quelques comtés du Nouveau-Brunswick ou de la Nouvelle-Ecosse les électeurs demandent que l'on fasse pareille dépense affectée à la publication de la proclamation dans une langue qu'ils comprennent, il convient, à mon avis, de se rendre à leur voeu."

Langage bien différent de celui de M. Edwards.

Je dus de nouveau prendre la parole en m'adressant d'abord à M. Morphy, qui avait été le premier à soulever l'opposition à ma motion et qui avait nié tout droit de la langue française dans les Provinces en dehors de Québec et de Manitoba.

J'exprimai d'abord mon étonnement en ce qui le regarde, en disant qu'il connaît bien la langue, lui qui, tous les matins me salue et converse avec moi en français. C'était bien le cas, nous parlions toujours français à chacune de nos rencontres. Il n'existe que deux langues officielles dans le pays et le parlement étant bilingue, le Canada est un pays bilingue. Maintenant je puis affirmer sans crainte d'être taxé d'exagération, qu'en ce qui concerne les relations harmonieuses qui existent entre les citoyens de langue anglaise et les citoyens de langue française, le Nouveau-Brunswick peut servir de modèle à tout le pays. Les français y constituent le tiers de la population, et si la Chambre souscrivait à l'amendement que j'ai proposé, cela aurait pour conséquence de rendre encore plus prononcée l'admiration que mes concitoyens de langue française dans ma province professent pour la Couronne et les institutions britanniques. La situation s'est bien améliorée au Canada depuis l'établissement de la Confédération, et aujourd'hui nous sommes en train d'élaborer une nouvelle loi qui aura un profond retentissement sur notre vie politique. Pourquoi donc ne pas rendre cette loi aussi parfaite que possible. En ce moment, le peuple vise à établir un ordre de choses aussi parfait que possible à la suite des désastres de la guerre, et voici l'heure favorable pour l'adoption d'une disposition législative aussi avantageuse que celle que je propose. Notre constitution établit deux langues officielles au Canada. Pourquoi alors ne pas accepter cet amendement. La question de la dépense à exécuter ne doit pas peser dans la balance en pareille matière. La dépense des deniers publics, après tout, est quantité négligeable lorsque le bonheur du peuple dans le présent et dans l'avenir est en jeu. Il faut tenir compte de l'harmonie qui doit régner à l'avenir en ce pays et l'amendement aurait un important retentissement sur les relations harmonieuses qui doivent exister entre les deux groupes ethniques anglais et français. Si partout dans le Canada il existait

des relations aussi cordiales que celles qui règnent entre les deux races au Nouveau-Brunswick, tous ces soupçons qui se dissimulent au fond de l'âme disparaîtraient à jamais. Si le gouvernement pouvait comprendre dans quelle mesure cet amendement tendrait à cimenter les relations amicales de la bonne entente au pays, j'en suis convaincu, il n'hésiterait pas à l'adopter.

"En Colombie-Anglaise, il n'y a presque pas de population française, et je ne demande pas qu'on y publie la proclamation dans les deux langues.

Au Nouveau-Brunswick, il existe aussi des comtés où il n'y a pas de population française, et il ne serait pas nécessaire d'y faire imprimer les proclamations en français."

Je proposai alors que l'article "L" de l'article 37 soit modifié de la manière suivante:

"Deux jours après la réception du bref d'élection, l'officier-rapporteur doit publier par une proclamation suivant la formule "L" publiée sous sa signature dans les deux langues anglaise et française et dont une copie au moins est envoyée par la poste aux différents directeurs de bureaux de poste situés dans son district électoral."

M. Archambault élabora clairement le point constitutionnel. Il dit que dans la formule "L" qui se rapporte à cette loi, il trouve la proclamation en français, et comme l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord dit que la loi sera imprimée et publiée dans les deux langues, il lui semble que cela s'applique aux formules. Elles seront imprimées dans les deux langues, dit la loi, mais elles seront aussi publiées. Ceci, dit-il, est un argument en faveur du droit constitutionnel et il rappelle ensuite que le premier ministre intérimaire (Sir George Foster) a prêché l'harmonie et la bonne entente entre les deux races, et il croit que s'il était en Chambre dans le moment il se lèverait et blâmerait l'hon. député de Perth North (M. Morphy).

M. Davis, un député anglais du Manitoba, se leva alors et dit avec vigueur que bien qu'il ne veuille pas discuter le point de vue de la constitutionnalité, il déclare que le parlement est dans le moment occupé avec ferveur à faire une loi juste, et il estime que le Parlement pourrait accepter une proposition de ce genre parce que nous aurons toujours avant l'élection, les rapports du recensement qui indiqueraient les circonscriptions où il existe de nombreux électeurs français. Comme nous reconnaissons, dit-il, que la langue française occupe dans ce pays une place au-dessus de toutes les autres langues en dehors de la langue anglaise, nous pourrions, là où il existe une forte proportion de population française, accorder le droit d'exiger que la proclamation soit publiée en français ainsi qu'en anglais."

Grande générosité, à côté des exclamations égoïstes de M. Morphy et de M. Edwards.

L'hon. M. Béland en profita à l'instant et il se lève en disant qu'il avait été persuadé qu'il n'attendrait pas en vain pour entendre

une voix autorisée venant de la droite en réponse à la requête absolument touchante adressée au comité par les trois honorables députés du Nouveau-Brunswick.

"La première fois que cet article fut discuté en comité général, l'honorable député de Gloucester (M. Turgeon) et ses deux collègues français du Nouveau-Brunswick ont fait observer à la Chambre que dans leurs comtés respectifs ainsi que dans plusieurs autres circonscriptions de la Province du Nouveau-Brunswick, il y a un grand nombre de citoyens canadiens qui ne sont pas familiers avec la langue anglaise. Ils ont prié sur un ton fort modéré le Ministre de tenir compte de leur juste requête.

M. Béland dit qu'il a été peiné d'entendre les remarques qui étaient tombées des lèvres de l'hon. député de Perth nord (M. Morphy), un de ses amis personnels. Pour appuyer les réclamations de ses amis du Nouveau-Brunswick, M. Béland ne tient pas à invoquer exclusivement les dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord, puisque si l'on tient compte que la proclamation pour la tenue d'une élection fédérale est de sa nature et de toute nécessité un document fédéral, l'on doit admettre en même temps qu'elle doit être publiée dans les deux langues officielles du pays. Il dit que l'hon. M. Bureau et M. Archambault ont exposé avec netteté l'aspect constitutionnel de la question. Les honorables membres de la droite sont forcés d'admettre qu'il s'agit en l'espèce d'un document fédéral."

L'hon. M. Béland a fait en cette occasion un des plus éloquents discours de sa carrière. Il en appela à l'esprit de justice et il termina en disant que le député de Gloucester n'a jamais présenté à cette Chambre une seule requête qui ne fut pas juste et raisonnable. "Qu'y a-t-il à perdre en y faisant droit? Absolument rien. Qu'y a-t-il à gagner? Ce qu'il y a à gagner, c'est que dans les parties de ce pays qui sont habitées par une population de langue française, il se développera un esprit d'amitié et de bonne entente comme il ne s'en est jamais développé jusqu'à présent".

L'hon. M. Guthrie dut intervenir pour déclarer qu'il avait suivi la discussion avec beaucoup d'intérêt.

"Parlant en mon nom, dit-il, je dois dire que la proposition de l'hon. député de Gloucester me paraît digne de la plus sérieuse attention de la part du Cabinet et que pour cette raison, je crois devoir demander que cet article soit réservé. Je m'explique, dit-il. Je n'approuverais pas l'amendement du député de Gloucester (M.Turgeon), mais je crois à propos d'étudier davantage une question qui, comme celle-ci, divise l'opinion publique. Certes, avant qu'elle ne soit finalement décidée, il y a lieu d'étudier avec soin un avis comportant que le directeur-général des élections pourrait décider si la proclamation était émise en français ou en anglais ou dans les deux langues. Je ne me prononce pas pour le moment, je me contente de demander que cet article soit réservé jusqu'à ce qu'il m'ait été donné de la discuter avec mes collègues."

C'était certainement une noble attitude de la part de M. Guthrie, qui avait charge de cette loi. Aussi, fus-je prompt à dire que je ne

tenais pas à ce que ma proposition d'amendement fut adoptée telle que rédigée, je voulais seulement que le droit de publier des proclamations dans les deux langues fût reconnu. Il serait possible de rédiger l'amendement de manière à ne pas la rendre applicable aux comtés où la population est entièrement de langue anglaise. Je voudrais qu'il fut applicable dans les comtés et les districts où la population française est assez considérable. J'espère, dis-je, que cette explication va permettre à l'honorable Ministre qui est chargé de ce bill de formuler un amendement que nous puissions accepter.

Mon amendement fut donc réservé encore une fois.

Le 11 mai, sur les quatre heures de l'après-midi, l'hon. M. Guthrie appela l'article 37.

Il dit: "La dernière fois que le comité a discuté le présent article, le comité a adopté plusieurs amendements. Un autre amendement proposé par l'honorable représentant de Gloucester (M. Turgeon) a été réservé. Il avait proposé de rayer des lignes 18, 19 et 20 à la page 28 du Bill les mots suivants: Dans chaque district électoral des Provinces de Québec et du Manitoba, et dans la langue anglaise seulement dans les autres districts électoraux."

Plaît-il au comité d'adopter l'amendement?

M. Loggie (Northumberland) fut prompt à se lever et dire que "en vue de la situation qu'on nous a exposée lors de la discussion du présent amendement, je trouverais juste de prescrire que dans les districts électoraux où une proportion considérable des votants ne savent pas lire l'anglais, la proclamation soit publiée dans la langue anglaise et dans la langue que ces gens peuvent lire et comprendre."

L'hon. M. Guthrie: "Plaît-il à l'hon. député, M. Turgeon, d'expliquer quel est l'objet de son amendement. Apparemment, il y a erreur dans la rédaction."

En réponse, je dis qu'en proposant l'amendement, je voulais obtenir que les avis et proclamations publiés en exécution du présent projet fussent imprimés en anglais et en français non-seulement dans les provinces de Manitoba et de Québec, mais dans toutes les autres provinces. Lors d'une discussion antérieure de cette question, j'ai déclaré qu'il ne serait pas nécessaire de publier ces documents en français dans les districts qui n'avaient pas de population canadienne-française. En Colombie-Anglaise, par exemple, où il n'existe pas, que je sache, de groupe francophone, la publication en français ne serait pas nécessaire; il en est de même de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, quant aux régions de cette province où il n'y a pas de population de langue française. Certaines régions du Nouveau-Brunswick sont peuplées en grande partie par des Canadiens-français. Dans la région septentrionale de la province, cinq grands comtés ont une population en majorité française ou à peu près. D'après le recensement de 1911, 25 pour cent de la population du comté de Northumberland est française. Et la population française augmente plus rapidement que la population anglophone.

Je veux que dans des districts comme ceux-là les proclamations et avis soient publiés dans les deux langues. L'homme de sang français est sentimental et partant profondément reconnaissant. Si le gouvernement décrète la publication bilingue, les résultats de cette action ne pourront être qu'excellents. J'espère qu'en vue des raisons que j'ai exposées, le Ministre voudra bien accepter mon amendement.

Je tiens à citer les paroles de l'hon. M. Guthrie telles que prises du Hansard, afin qu'il n'y ait pas de méprise.

M. Guthrie dit que d'après mon amendement, la proclamation bilingue serait de rigueur dans tout le pays. Or, si j'ai bien compris l'honorable député de Gloucester, il n'en demande pas autant. Lorsque nous avons discuté le présent article, l'autre jour, j'ai été frappé des arguments avancés en faveur de l'impression dans les langues anglaise et française seulement. Tous ces arguments s'appliquent non-seulement à la langue française, mais encore à d'autres langues dans d'autres régions du Canada.

M. D'Anjou: Non pas.

Continuant, M. Guthrie dit que son honorable ami verra qu'on ouvre la porte à une question passablement compliquée, si nous nous écartons de l'ancien article qui existe depuis des années dans nos statuts.

"Après avoir donné à cette affaire la plus grande attention, je crois qu'il ne sera pas sage à l'heure actuelle d'étendre l'application de cet article. Personnellement, dit-il, cette question me laisse indifférent, je ne suis nullement prévenu contre la publication des proclamations dans la langue française, mais je sais que d'autres le sont. Je n'ignore pas qu'il en est qui considèrent cette affaire comme une question de droit constitutionnel. En conséquence, il ne faut pas toucher à la loi, qui a donné de bons résultats depuis trente à quarante ans, à moins de raisons graves et qu'on ait à se plaindre de grandes injustices ou de difficultés évidentes."

Après beaucoup d'explications, M. Guthrie termine en disant que l'amendement est condamnable dans sa forme actuelle et doit être rejeté par le comité.

Je ne pouvais me soumettre à une telle demande sans donner d'autres explications et amender un peu ma motion, au point de vue pratique, tout en conservant le point de vue constitutionnel. Je déclare d'abord que je ne suis pas avocat, et je ne suis pas une autorité constitutionnelle, mais que je respecte la constitution d'une manière bien délicate, en disant que, au Nouveau-Brunswick, dans mes jeunes années, j'ai appris à admirer la constitution en souffrant pour la constitution, et je serais le dernier au pays à demander une modification de la constitution parce que je crois que cela en ébranlerait les assises. Notre constitution ressemble à un arbre géant, portant dans sa sève les éléments d'un sol très riche, et poussant à mesure que grandissent et la population et la richesse du pays. La constitution porte en son texte la confirmation de ce que j'ai dit,

L'hon. Juge W.-F.-Alphonse Turgeon
Saskatchewan

parce qu'on a concédé à la langue française à la province du Manitoba à l'époque où cette province contenait une certaine population de langue française venue de la province de Québec. A cette époque, il n'y avait pas de trace de français dans la Saskatchewan et l'Alberta.

Au Nouveau-Brunswick, l'augmentation de la population est due aux habitants de langue française qui sont demeurés dans la province, dont ils chérissent le sol, celui de leurs ancêtres.

J'insistai sur le fait que nous ne pouvons pas comparer les droits des diverses races étrangères à ceux de la race française.

Après bien des explications, je déclarai que je ne retirerais pas mon amendement, mais je consentis à le modifier pour qu'il se lise comme suit:

"Dans les deux jours qui suivent la réception du bref d'élection, le président d'élection doit par proclamation, selon la formule "L" publiée sous sa signature, en anglais et en français, dans chaque district électoral des provinces de Québec et de Manitoba, et dans tout autre district électoral d'une autre province que le président-général des élections peut juger à propos, et en anglais seulement dans les autres districts électoraux du pays, et dont une copie au moins est envoyée par la poste aux divers directeurs de bureaux de poste de son district électoral."

C'est après la reprise de la séance, à huit heures du soir, que je donnai ma réponse à M. Guthrie avec cet amendement de ma première motion.

L'hon. M. Guthrie répliqua que s'il m'avait bien compris, j'avais demandé comme privilège, et non comme droit, que l'on se serve de la langue française dans certaines circonscriptions du Canada pour l'impression de la proclamation et autres documents électoraux. Ce n'était pas tout à fait exact. Je soutenais notre droit, mais si le gouvernement ne voulait pas reconnaître notre droit, il pouvait accorder ma demande pour les autres districts, comme le privilège avait été accordé à la Province du Manitoba. Aussi, M. Guthrie relut tous les articles de la constitution déjà cités au sujet de l'emploi de la langue française.

Le débat dura jusqu'à deux heures du matin et fut un des plus intéressants et des plus sérieux au Parlement.

A tous les autres députés déjà mentionnés vinrent se joindre l'hon. Rodolphe Lemieux et M. Rinfret, député de Montréal et rédacteur du journal "Le Canada" dans la métropole. J'avais donc pour m'appuyer tous les députés les plus éminents de la Chambre et des professions légales.

M. Hocken, député de Toronto, rédacteur en chef de l'"Orange Sentinel", se joignit au Dr Edwards et à M. Morphy, de l'autre côté.

Inutile de dire que M. Lemieux fut des plus éloquents sur cette grande question de droits de la constitution. C'est lui qui prit à

charge de répondre surtout aux attaques de M. Hocken contre la restriction des droits de la langue française.

Je ne pourrais écrire tout ce débat, tout important qu'il soit, mais je dois citer quelques passages de la défense de nos droits par M. Lemieux et M. Rinfret, afin de mieux exposer à la connaissance de tous l'importance et la hauteur de cette discussion.

M. Bureau renouvella son argument en soutenant que toute pièce d'archives doit être—à demande si l'on veut—déposée sur le bureau de la Chambre dans les deux langues; l'article 133 ne dit pas "peut", il dit "devra", il n'est pas facultatif, il est impératif.

Continuant, M. Bureau dit que la loi de l'Amérique du Nord se sert du mot "doit". Il ajoute que nous ne demandons aucune faveur, et puisqu'il s'agit d'un droit, il y a moyen d'en faire l'épreuve. Qu'on retranche ces mots-là de l'article 37, que la proclamation soit publiée en anglais seulement, ou en français seulement, et ceux qui y trouveront à redire s'adresseront aux tribunaux pour faire décider péremptoirement la question.

Cette suggestion de M. Bureau resta sans écho. Personne ne voulut la relever.

L'hon. M. Fielding, toujours bien disposé à éviter toute aigreur dans la Chambre, aussi bien que dans le pays, prit à ce moment part au débat, et il déclara que le sujet à l'étude était à la fois important et délicat, et il s'y rattachait de fortes convictions et de graves préjugés auxquels il arrive parfois de se heurter. Une entente s'impose que nous devons tous désirer. Le français, dit-il, est unanimement reconnu comme une langue officielle avec l'anglais, au Sénat et à la Chambre des Communes, au Manitoba et dans la Province de Québec. Incontestée à ce titre en ce qui concerne le parlement fédéral, les Législatures de la Province de Québec et de Manitoba, il devient en dehors de là un sujet de débat; aussi bien ses défenseurs rencontrent-ils des adversaires dès qu'ils tentent de le mettre sur un pied d'égalité avec l'anglais dans tout le Canada. Sans vouloir me prononcer sur cette question, j'ose dire cependant, elle menace de toujours être un sujet de dispute. On nous dit que les Archives du Parlement doivent être imprimées en français. L'hon. député de Trois-Rivières a donné du mot "archives" une interprétation qui me paraît satisfaisante. Je ne sache pas, toutefois, que ces considérations ne nous aient jamais été présentées dans le passé et il est assez étrange que durant une cinquantaine d'années, nous ayons envisagé la question à un tout autre point de vue. Si elle est soumise à la Cour Suprême, l'opinion de mon honorable ami triomphera peut-être; mais c'est là une pure question de droit sur laquelle je m'abstiendrai de me prononcer, car je ne suis pas avocat. Je préfère me placer au point de vue de la convenance publique, de la convenance mutuelle, du respect mutuel, des convictions et même des préjugés quand ils sont basés sur des convictions."

"En ce qui regarde ces commentaires, dit M. Fielding, il ne pense pas qu'il y ait des plaintes. Cependant, ajoute-t-il, mon ami

de Gloucester déclare qu'il y a dans sa province des difficultés auxquelles il voudrait obvier. J'approuve bien son dessein, dit-il, mais le texte de son amendement ne me plaît pas tout à fait. Il propose de laisser au directeur-général des élections, qui a son bureau à Ottawa, le soin de dire dans quels autres cas que la loi spécifie la proclamation sera publiée en français. Cette disposition ne me plaît pas, dit-il, mais il est bien d'avis que s'il y a un endroit au Canada, peu importe dans quelle province, où les gens ne comprennent pas l'anglais, je suis prêt à leur donner une proclamation en français. L'idée que, si nous faisons cela pour nos amis de langue française, nous sommes tenus de le faire pour toutes les autres nations, ne m'effraie pas."

J'étais bien content des arguments soutenus par M. Fielding et ses suggestions si pratiques.

M. McMaster vint aussi se joindre à la légion des talents légaux, que j'ai déjà nommés, et il fait appel à l'esprit de justice et à l'esprit de générosité de ses collègues. "Nous sommes dans un pays bilingue. Dans les affaires fédérales les deux langues sont au même niveau. Comme Sir John A. Macdonald l'a dit: "Au Canada nous n'avons pas une race dominante." Nous avons donc deux langues officielles. La proclamation est un document officiel qui est publié afin que tous les sujets, tous les citoyens puissent le comprendre. Inutile donc de s'occuper des autres langues."

M. McMaster ne veut pas s'en tenir uniquement à la lettre de la loi. C'est à l'esprit de justice, c'est à l'esprit de générosité que je fais appel, dit-il.

L'hon. M. Lemieux, dont j'ai déjà parlé, à la fin de son éloquent plaidoyer en faveur de la minorité dans le Canada, contre les attaques de l'"Orange Sentinel", déclara que mon amendement était raisonnable et présenté avec modération. Si toutefois le comité ne juge pas qu'il doive l'accepter dans sa teneur actuelle, quant à lui, bien que cela ressemble trop à une concession, il était prêt à accepter, dans l'intérêt de l'harmonie, la clause conditionnelle que l'hon. M. Fielding avait suggérée. Il était une heure du matin, le 12 mai, lorsque je dus me lever pour clore le débat.

Je déclarai que la discussion qui venait d'avoir lieu m'avait rempli d'admiration. La leçon donnée au pays par les discours qu'on a prononcés tant d'un côté que de l'autre de la Chambre va convaincre le peuple, comme elle m'a convaincu moi-même davantage, de la vérité du principe qu'un parlement bilingue ne peut exister que dans un pays bilingue.

En dépit de ce que certains députés ministériels avaient pu dire, je demeurais de plus en plus convaincu que les trois quarts de la population anglaise de ce pays sont en faveur de l'amendement que j'ai présenté, et y reconnaissent tout simplement la consécration d'un droit acquis, d'un privilège que tous sont disposés d'accorder à une minorité qui accepte avec tant de plaisir et de gratitude les privilèges quelconques qu'on lui accorde.

En réponse à l'accusation de certains députés que le parti libéral n'avait pas proposé un tel amendement en 1904 et 1908, je répondis que l'ancienne loi, qui date de bien des années, était conforme à la mentalité de la population de cette époque, et tout député désireux de maintenir l'esprit d'harmonie qui régnait dans ce temps-là n'a eu l'occasion de présenter un amendement comme celui que je présente maintenant.

Mais aujourd'hui le gouvernement est à faire une nouvelle loi qui présidera aux prochaines élections et restera en vigueur durant bien des années. C'était le temps pour un député qui désire faire modifier la loi de présenter son amendement. La guerre est finie, dis-je, nous travaillons à une reconstitution économique et nous devons songer surtout à reconstituer l'harmonie et la concorde.

La population d'origine française de ce pays est plus nombreuse aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a trente et quarante ans, et elle possède d'après moi les mêmes droits que la population d'origine anglaise en ce qui regarde l'usage de sa propre langue pour les questions qui sont du domaine fédéral.

J'exprimai mes sincères remerciements à mes anciens chefs libéraux pour l'appui qu'ils m'avaient donné.

L'hon. M. Fielding avait lu le texte qu'il suggérait si je voulais retirer mon amendement. Je demandai de le remplacer par le sien, qui se lit comme suit:

"Toutefois, dans un district électoral où il y a, à la connaissance de l'officier-rapporteur, un grand nombre d'électeurs qui savent bien le français, mais ne comprennent pas l'anglais, la proclamation sera publiée dans les deux langues."

Mon amendement fut mis au vote et rejeté par 63 voix contre 38.

Tous les libéraux présents votèrent pour mon amendement, ainsi que M. Caldwell, député de Carleton-Victoria, un progressiste.

Malgré ma défaite dans cette proposition, je dois dire que cette discussion a fait un grand bien dans le pays. Tout lecteur impartial du Hansard doit admettre que les droits de la minorité française ne peuvent être comparés aux droits des autres races. Les étrangers qui viennent s'établir dans notre pays savent qu'ils doivent se soumettre aux lois du pays. Nous leur accordons toute justice et toute générosité possible, mais ils savent qu'ils doivent se soumettre à nos lois et qu'ils devront, eux et leurs générations, adopter l'une ou l'autre des deux langues française ou anglaise, certains qu'ils sont de la sympathie de tout le peuple.

D'après les explications données pour le rejet de ma première motion par l'hon. M. Guthrie, Solliciteur-Général, il est facile de comprendre que s'il eût été maître suprême, il l'aurait acceptée comme une question de droit, considérant la langue française comme une langue possédant les mêmes droits que la langue anglaise dans le Canada. Mais évidemment, la majorité des membres du Cabinet ne pensait pas comme lui, ou ne voulait pas se soumettre

à la critique de leurs amis de l'Ontario, qui forment la classe que désignait l'hon. M. Fielding et qui ne peut comprendre l'existence d'un tel droit.

Encore une fois, le temps viendra où nos droits seront reconnus.

Plus tard, avant bien des années peut-être, une autre occasion s'offrira au Parlement dans un moment où l'atmosphère sera plus calme et le député qui en profitera remportera la victoire, une victoire nationale qui assurera l'harmonie dans tout le Canada.

La "Gazette" de Montréal publia, le 17 mai 1920, un article de rédaction sur cette question, et je tiens en justice à cette célèbre publication de citer cet article, lu par M. Stein, alors député de Kamouraska, l'année suivante, dans une critique du gouvernement Meighen d'alors. Cet article est intitulé: "The French and the Franchise".

"On a consacré plusieurs heures aux Communes, la semaine dernière, à débattre un sujet qui, à notre avis, ne prête nullement à discussion, soit, l'opportunité de faire imprimer la proclamation d'une élection en langue française dans les districts électoraux où il y a un nombre considérable d'électeurs qui comprennent cette langue, mais ne se sont pas familiarisés avec la langue anglaise. La question fut soulevée par M. Turgeon, de Gloucester (N.-B.), qui, dans un discours modéré, représenta l'opportunité de donner à la population française communication dans son propre idiome d'un fait qui se rattache au fondement même du Gouvernement par le peuple: l'élection des députés. Sauf les exceptions habituelles, la discussion fut conduite dans le meilleur esprit tout en restant un peu terre à terre.

"On a cité maintes fois la constitution pour établir où commencent et où finissent les droits de la population canadienne-française quant à l'emploi officiel de sa langue. Et on s'est montré enclin à une interprétation restrictive de la constitution, en une matière qui dépasse une stricte interprétation légale. On ne cesse de nous rappeler que l'harmonie et la cordialité entre les deux grandes nationalités qui habitent le Canada dépendent plutôt du sentiment et de la largeur d'esprit que du texte d'une loi."

Puis, plus loin, l'article continue:

"M. Turgeon a dit à la Chambre que les Français sont sensibles aux égards; qu'ils apprécient tout ce que l'on fait pour eux. Mais s'il faut toujours tenir compte du sentiment, il existe cependant un motif encore plus élevé à la volonté humaine, à savoir, la justice et le souci du bien général."

"Il n'est peut-être pas de grande importance que, dans les comtés français, les proclamations électorales soient publiées dans la langue anglaise; mais ce qui importe c'est de ne pas irriter les Canadiens-français en leur laissant l'impression qu'ils sont lésés, de ne pas les piquer au vif, et que la grande part qu'ils ont prise à l'organisation de la Confédération soit reconnue par une législation équitable."

1920

UN COMITE SPECIAL RELATIF AUX PENSIONS ET AU RETABLISSEMENT DES SOLDATS.

Pendant cette session de l'année 1920, un comité spécial fut nommé pour étudier dans tous ses détails la question des pensions et du rétablissement des soldats. Ce comité travailla avec dévouement et avec ambition dans l'intérêt des soldats. Plusieurs recommandations furent faites à la Chambre après une étude sérieuse des besoins des soldats. Des témoins furent appelés de toutes les provinces du pays, chacun donnant ses suggestions les plus convenables et les plus désirables, à son jugement. Grâce à ce comité, le montant des pensions fut augmenté suivant bien des circonstances, tant pour le soldat lui-même que pour la veuve et la mère-veuve du soldat.

Le rétablissement des soldats sur la terre fut la principale considération qui reçut, à bien dire, la recommandation unanime du comité de la Chambre. Je travaillai avec énergie à cette cause et dans ce but, qui était, à mon jugement, de toute nécessité.

Le rétablissement des soldats sur la terre a pu être dispendieux. Un certain montant d'argent a pu être perdu, il est vrai, mais il est admis que 75 pour 100 des soldats établis sur des terres ont bien réussi et se sont bien acquittés de leurs obligations envers le gouvernement.

Mais à part la culture de la terre, il y avait bien aussi la culture de la pêche qui pouvait être utile à beaucoup de nos soldats revenus de la guerre, qui, n'ayant pas de bateaux et de gréments de pêche, ne se souciaient pas beaucoup de s'engager simplement comme travaillant, comme aide, à un maître de bateau de pêche.

Son ambition aurait été satisfaite s'il avait eu son bateau à lui-même et s'il avait été capable de jouir des fruits de son travail et de son énergie. Parfois il avait un petit montant d'argent à disposer, lui appartenant, qu'il aurait pu donner au gouvernement comme premier versement sur un bâtiment de pêche qu'il aurait bâti ou acheté. Parfois, si un soldat n'avait aucun argent, était bien connu dans son district, le commerçant de poisson était bien prêt à lui avancer le montant nécessaire pour faire ce premier versement. Dans le comté de Gloucester, avec cet avantage, un bon nombre de soldats, qui avaient fait la pêche dans leurs premières années, soit avec leurs pères ou autres pêcheurs, se seraient trouvés dans leur vocation naturelle à l'instant et se seraient mis à l'ouvrage. Une telle aide, suivant leur ambition naturelle, aurait retenu dans mon comté beaucoup de jeunes soldats qui ont pris la route des Etats-Unis. Il en était de même pour les pêcheurs de plusieurs autres comtés, aussi bien que pour les pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse et de la Gaspésie, de la Colombie-Anglaise sur la côte du Pacifique.

Le colonel Peck, député de Skeena (Colombie-Anglaise), un des plus distingués de tous nos officiers qui ont pris part à la guerre, dont la circonscription est à peu près celle où la pêche est la plus abondante sur toute la côte du Pacifique, avait exercé toute son énergie dans l'intérêt des pêcheurs aussi bien que des cultivateurs, devant le comité. J'avais été son plus fidèle appui à chaque instant, à cet égard.

Au moment où le rapport du comité devait être soumis à la Chambre, je rédigeai avec M. Peck un amendement au rapport dans l'intérêt des pêcheurs. M. Peck l'appuya d'un discours fort éloquent, des plus sympathique au soldat qui, pour lui, était devenu son idole dans le monde. Il a conservé pour son rétablissement le dévouement qu'il lui avait consacré sur le champ de bataille.

Il proposa l'amendement suivant, secondé par le député de Gloucester :

"Que ledit rapport ne soit pas maintenant adopté, mais qu'il soit de nouveau soumis au comité spécial nommé pour considérer la question du boni de guerre, avec instructions qu'il ait le pouvoir de la modifier, de manière à recommander que des allocations soient accordées aux pêcheurs aussi bien qu'aux fermiers."

En secondant cet amendement, je déclarai que nous avions travaillé pour ainsi dire jour et nuit dans ce comité, dans l'intérêt du soldat. Le comité n'avait pas fait tout ce que j'aurais désiré à l'égard du soldat canadien. Toutefois, chacun y avait mis sa bonne foi et de bien bonnes choses avaient été accomplies.

C'était avec un vif plaisir que je secondais la motion de l'honorable député de Skeena. L'un des plus remarquables héros de la dernière guerre, il était revenu au pays comblé d'honneurs et de décorations par le gouvernement de la Grande-Bretagne. Le seul reproche, dis-je, que nous puissions lui faire, c'est la modestie dont il fait preuve en toutes circonstances. Dans tout ce qu'il a entrepris, il a révélé la bienveillance qui constitue le fond de son caractère. Il n'oublie jamais les braves soldats qui ont partagé avec lui les misères et les dangers des champs de bataille. Il vénère la mémoire des héros qui sont tombés à côté de lui pour la défense des principes de la liberté.

J'expliquai, comme je viens de le dire, le bien qu'une telle mesure aurait pu rendre aux soldats et à la population en général tout aussi bien.

L'hon. Dr Béland fut un des premiers à appuyer notre amendement, reconnaissant comme nous que s'il existe une autre classe que celle des cultivateurs à laquelle il convient d'accorder de l'aide, surtout au moyen de prêts, c'était bien celle des pêcheurs. L'hon. D. D. MacKenzie l'appuya aussi énergiquement dans l'intérêt d'une classe considérable de la Nouvelle-Ecosse.

Mais, les représentants de l'Ontario et des Provinces des Prairies ne pouvaient comprendre l'utilité de cette industrie, ou plutôt sa nécessité pour le pays.

Le très honorable Sir Robert Borden, premier ministre, qui devait clore le débat sur le rapport du comité spécial, ne pouvait pas appuyer notre amendement; il lui donna toutefois un bon tribut, et je crois devoir citer ses paroles à ce sujet, surtout pour prouver que cet amendement, bien que défait, rencontrait certainement la sympathie des députés des Provinces Maritimes, de l'Atlantique comme du Pacifique, et si ce comité avait accepté notre proposition, Sir Robert Borden aurait certainement accepté le rapport avec plaisir.

"Le représentant de Skeena (M. Peck), dit-il, a présenté sa cause très énergiquement devant la Chambre, et il a été éloquemment appuyé par mon honorable ami de Gloucester.

Mon honorable ami nous explique que l'intention de son amendement est de pourvoir quelque chose sous forme de prêts, et nous acceptons naturellement ce qu'il avait à l'esprit. Mais, puis-je faire remarquer à mon honorable ami de Skeena et à mon honorable ami de Gloucester et aux autres députés qui ont parlé sur ce sujet, que dès que le rapport du comité fut fait et présenté à la Chambre, le gouvernement a été tellement impressionné par ce rapport — ayant égard au personnel du comité et le travail qu'à la connaissance du gouvernement, ce comité a fait, et au dévouement et à l'hibileté qu'ils y ont apportés — que nous avons immédiatement placé au feuilleton les résolutions nécessaires pour l'adoption de ce que le comité a recommandé.....

".....Mais si la motion de mon honorable ami de Skeena devait prévaloir et le rapport renvoyé, quelle serait la position du gouvernement? Ou il faudra différer la prorogation pour quelque temps, ou nous laisserons cette loi en suspens jusqu'à une autre session.

"..... J'espère donc, continua Sir Robert Borden, que mon honorable ami de Skeena ainsi que l'honorable député de Gloucester, dont les vues sur cette question sont des plus respectables, se rendront compte que l'intérêt des vétérans exige que le Parlement adopte une loi dès la présente session, afin de leur assurer l'aide et le soulagement que le rapport du comité recommande de leur accorder."

A cette supplication, je pourrais dire, M. Peck, appuyant toujours sur le bien que notre motion aurait pu faire pour un grand nombre de soldats, consentit à retirer notre amendement avec mon assentiment, ce que je dus faire, afin d'éviter la possibilité de la remise des mesures du comité à une autre année, pendant laquelle on aurait mal représenté nos intentions.

Malgré tout, je regrette encore que le Parlement ait refusé de joindre nos pêcheurs à nos cultivateurs, dans la jouissance des bénéfices financiers distribués à nos soldats.

1920

LES TAUX DE TRANSPORT.

Le 25 juin, la Chambre était en comité sur les subsides aux chemins de fer nationaux. On avait discuté la question d'opération des chemins de fer par l'Etat et par des compagnies privées. On avait aussi parlé des taux de chemin de fer.

La commission de l'administration de nos chemins de fer n'avait pu jusqu'alors présenter au Parlement que des déficits toujours croissants.

Les questions de chemins de fer m'intéressaient toujours et il m'était difficile de laisser passer une occasion sans offrir des mesures ou des suggestions que je croyais être dans l'intérêt du pays. Je ne pouvais, parce qu'il y avait des déficits d'une année à l'autre, attribuer cela au fait que nos chemins ou une moitié de nos chemins étaient administrés par l'Etat. Je devais, d'après mes connaissances, l'attribuer à qui de droit, et les taux de fret et de passagers devaient être traités séparément.

J'appelai la bienveillante attention du Ministre, l'hon. M. Reid, qui conduisait le débat.

Je rappelai que quelque temps avant, il avait fait l'exposé de la situation des chemins de fer du Canada et nous avions appris avec le plus profond étonnement que ces chemins accusaient un déficit de 47 millions de dollars. Durant la même année, la compagnie du chemin de fer du Pacifique-Canadien avait pu accuser un excédent de 32 millions. Il était donc évident qu'étant donné la même compétence et les mêmes soins que cette compagnie apporte dans l'administration de ses lignes, au lieu d'avoir un déficit de 47 millions, le réseau de l'Etat aurait un excédent de 30 millions. Le déficit de l'Intercolonial était à lui seul de 4 millions et demi, etc., et c'est là une chose dont l'histoire de ce chemin n'offre aucun exemple, depuis l'époque lointaine de la Confédération. Il n'en tenait pas responsables les seuls administrateurs de ce chemin, je ne voulais pas dire, non plus qu'il fallut les démettre pour incompétence.

Mais je tenais à dire que le Parlement a lieu de prier la commission des chemins de fer de bien réfléchir à la situation avant de consentir à augmenter les taux de transport des chemins de fer canadiens tel que demandé par l'administration.

J'avais lu dans les journaux tout récemment que la commission des chemins de fer, sur la demande du bureau d'administration, avait déclaré que les tarifs seraient probablement augmentés à courte échéance. Cette publication avait engagé le public à étudier la question des prix de transport, ce qu'il n'avait pas encore fait.

Autrefois, l'Intercolonial accusait un déficit de $200,000 à $500,000 par année, et les provinces d'en haut, de l'Ontario surtout, criaient bien contre l'Intercolonial.

Je rappelai que l'administration de l'Intercolonial était critiquée en ce temps parce que l'on prétendait qu'elle était accaparée par des agences politiques des Provinces Maritimes et de Québec. Cependant, en comparant l'administration de l'Intercolonial sous le régime libéral, comme M. Blair, M. Emmerson, M. Graham, on voit qu'il n'est pas logique de s'opposer à ce que le gouvernement préside à l'administration des chemins de fer.

Je tenais à appeler l'attention du Ministre, aussi bien que celle de la Chambre, sur l'importance de la question des tarifs, surtout si l'on songe à l'étendue de notre territoire et à la distance que nos produits doivent parcourir avant d'atteindre les ports océaniques d'où ils sont expédiés en Europe.

D'un autre côté, les produits importés dans ce pays doivent parcourir des milliers de milles à partir du littoral, pour parvenir aux consommateurs de l'Ouest.

Il ne faut pas oublier non plus que le pays voisin a une population treize fois plus considérable que la nôtre, et qu'il est vingt ou vingt-cinq fois plus riche. En outre, il lui est beaucoup plus facile de transporter ses produits de l'Ouest. Les Etats-Unis font tous les efforts possibles pour transporter leurs produits par eau plutôt que par chemin de fer. Il est temps que le Canada étudie cette question, non à un point de vue politique, mais au point de vue national, afin d'assurer les résultats les plus avantageux à nos producteurs, qu'ils soient cultivateurs ou manufacturiers.

J'ai toujours été en faveur de la direction et de l'exploitation des chemins de fer de l'Etat pour une partie de nos immenses réseaux. Ceux qui la prêchent depuis cinq ou six ans ont prétendu qu'elle est nécessaire aux intérêts du peuple. L'exploitation des chemins de fer par des particuliers profite à quelques capitalistes qui cherchent avant tout à réaliser des profits dans la construction et l'exploitation des chemins de fer, mais l'exploitation par l'Etat vise à procurer des bénéfices au peuple et non à réaliser des excédents; elle tend à assurer au public le meilleur service possible à aussi bon marché que possible.

L'exploitation par l'Etat crée une compétition avec l'exploitation par des compagnies privées. Le gouvernement n'a pas acquis tous ces chemins de fer récemment pour consacrer le principe de la nationalisation, mais bien pour répondre à des besoins impérieux. Toutefois, il est maintenant dans notre intérêt, dans l'intérêt du peuple, de faire tout ce qui est possible pour assurer le meilleur service au plus bas prix afin que les producteurs n'aient pas à payer des frais de transport plus élevés que les producteurs de la grande république voisine.

Les tarifs de marchandises ressemblent au tarif de la douane: ils s'appliquent à tout ce qu'ils touchent.

Je fis remarquer que je m'opposais au relèvement des tarifs parce que nous ne pourrons pas les abaisser à l'avenir, ou du moins, pour de longues années.

Pourquoi punirait-on les clients du Pacifique-Canadien, dans les régions qu'il traverse, afin de combler le déficit d'un autre réseau de 20 milles de longueur. Que deviendront nos cultivateurs de l'Ouest, si leur grain, une fois rendu dans nos ports, coûte déjà cinq, six ou sept cents de plus que le prix que les cultivateurs de l'ouest américain paient pour le transport de leur grain. Il était donc nécessaire de ne pas avoir de relèvement de tarif cette année et donner le temps au bureau d'administration de faire un suprême effort, et nous pourrons mieux juger ensuite."

J'appuyai ensuite la motion de l'honorable M. Lapointe, qui suggérait la nomination d'un directeur ouvrier sur le bureau de direction. La même chose se faisait aux Etats-Unis, même par des compagnies privées.

Je suggérai ensuite la création de divisions, au sujet d'exploitation, des chemins de fer nationaux canadiens. Je fus le premier à faire une telle suggestion. Il devait y avoir une division à Moncton dans l'intérêt des Provinces Maritimes. Une autre à Montréal, une autre à Winnipeg.

Le commerce appelle le commerce et si l'on dirige une artère nouvelle dans une direction, l'augmentation du commerce se manifestera rapidement dans tous les environs.

On nous demande d'augmenter la production, mais on doit comprendre que cette augmentation de production exige les routes les plus libres et les moins coûteuses possibles vers les marchés mondiaux. La nature nous a donné de magnifiques ports de mer, et tout article produit dans l'Ouest doit passer soit par l'Est, soit par les Etats-Unis, et la question est de savoir si, dans l'avenir, les produits de l'Ouest canadien prendront la route américaine plutôt que de se diriger vers leurs routes naturelles des ports de Saint-Jean, Halifax et Québec.

Pour toutes ces considérations, je ne croyais pas sage d'augmenter les tarifs dans le moment, mais il fallait plutôt chercher à économiser sur l'opération de nos chemins de fer.

Tel fut mon exposé de la situation alors, et mes suggestions pour l'avenir. Je suis chagrin de dire que jusqu'à ce jour, juin 1926, peu a été fait dans l'intérêt des ports canadiens. Le gouvernement conservateur, durant tout son règne, a négligé la route Transcontinentale pour les ports maritimes, et depuis bientôt six ans, l'Administration avec une forte représentation libérale des Provinces Maritimes, n'a rien fait non plus, et a négligé la route inspirée et bâtie par Sir Wilfrid Laurier, comme le gouvernement conservateur l'avait méprisée pendant dix années. Et aussitôt dans l'Opposition, le parti conservateur a su se convertir et en appeler au peuple en faveur de cette route, accusant de négligence le parti libéral; avec cette campagne, il a gagné tous les sièges du Nouveau-Brunswick, excepté mon comté de Gloucester; il a enlevé onze sièges sur quatorze à la Nouvelle-Ecosse et deux sièges sur quatre dans l'Ile du Prince-Edouard. Voilà la punition que le parti libéral a dû subir pour sa

négligence. Il a perdu vingt sièges dans les Provinces Maritimes. Avec ces vingt députés de plus, le gouvernement libéral serait aujourd'hui complètement indépendant.

Et aujourd'hui, on crie aux "Maritime rights". Voilà toute la cause du malaise d'un côté et la clef du succès de l'autre. Personne ne me blâmera si les Provinces Maritimes n'ont pas eu leurs droits. Je les ai prêchés jour et nuit en Chambre, et en dehors de la Chambre, sur tous les toits.

Enfin, une commission royale a été nommée pour s'enquérir de ces droits maritimes. Il n'y aurait pas eu besoin de commission royale si, il y a trois ans, ou même deux ans, le gouvernement avait fait administrer le Transcontinental dans l'intérêt des fermes de l'Ouest aussi bien que des ports de l'Atlantique.

J'espère toutefois que cette question recevra l'attention méritée des honorables membres de cette commission et que la question de nos ports sera étudiée de tous les points de vue.

LE BUDGET DE 1920

Le discours du budget, cette année, fut donné par Sir Henry Drayton, le nouveau Ministre des Finances, qui avait remplacé Sir Thomas White.

Sir Henry Drayton était arrivé au Parlement avec une réputation des plus distinguée. Il était un des membres du barreau d'Ontario depuis 1891. Dès ses premières années de pratique, il avait été nommé avocat de la ville de Toronto. Il possédait une immense pratique légale.

En 1912, Sir Robert Borden nomma M. Henry Drayton président de la commission des chemins de fer, position qu'il avait remplie avec grand honneur et entière satisfaction vis-à-vis du public et vis-à-vis des compagnies de chemins de fer. En 1916, il avait été nommé sur la commission Drayton-Smith-Acworth, qui fit une enquête sur la situation des chemins de fer du Canada. Il arrivait donc dans le gouvernement du Canada avec un prestige acquis par des années de travail sur les plus grandes questions concernant le pays.

Mais il entrait en politique avec des principes conservateurs, voué à une politique de protection.

Sir Henry Drayton était un homme d'une grande honnêteté de coeur aussi bien que d'une grande envergure d'esprit. Il entreprenait cette tâche de Ministre des Finances dans une période bien critique, non-seulement dans le Canada mais dans l'univers entier, alors que chaque nation, courbée sous le joug de dettes de démobilisation de toute sorte, cherchait, souvent en vain, à trouver une issue, non pas vers la prospérité, mais vers un sentier qui la détournerait de la ruine.

La situation financière du Canada était certainement présentée avec une délicate honnêteté et une clarté qui mettait tout au jour. Il n'ajoutait rien, aucun chiffre qui aurait pu créer une impression erronée dans l'intérêt du parti.

Mais sa politique était contrôlée par le système de protection. C'est le 18 mai qu'il prononça son discours sur le budget. C'est le 21 mai que je prenais la parole sur le discours du budget, à huit heures du soir.

Je devais d'honneur et de conscience lui donner mes sincères félicitations pour l'état exact et lucide qu'il avait donné à la Chambre de la condition financière du pays et des impôts nouveaux que le peuple sera appelé à supporter cette année. Il nous avait donné des énoncés qu'on avait jamais donnés dans les discours antérieurs sur le budget.

Il avait établi clairement la différence entre la dette nette de $2,373,305,435 et la dette brute s'élevant à $3,014,483,774.12, la différence étant représentée par des prêts et placements dont plusieurs ne peuvent être considérés comme convertissables en argent. C'était la première fois depuis plusieurs années au moins que cette différence était bien établie, et cela dans l'intérêt public.

Les impôts qui pesaient sur la population canadienne alors étaient certainement énormes et j'admettais qu'il lui aurait été impossible d'apaiser les inquiétudes qui hantaient l'esprit des habitants du pays. Mais, j'avais espéré qu'il aurait traité plus généreusement ceux qui sont moins en état de supporter le poids des impôts.

Il avait créé une nouvelle taxe sur les ventes, qui tout en paraissant tomber sur le fabricant et le marchand, est de toute nécessité payée finalement par le consommateur.

C'est à cette occasion que j'énonçai peut-être le plus clairement mes principes d'économie de libre-échange en théorie, en principe et en pratique, autant que les circonstances et les relations avec les autres pays le permettent.

On dit toujours que le libre-échange a été lent dans son progrès au Canada, même dans les rangs du parti libéral, mais la croissance d'un arbre n'est pas rapide, même dans des conditions favorables. Ça été le sort du libre-échange au pays. Nous avons été témoins d'un grand bouleversement dans la vie politique du pays, en 1911, alors que, à la suite d'une campagne de préjugés, menée par le parti conservateur, on a vu la fin du pacte de réciprocité avec les Etats-Unis, que Sir Wilfrid Laurier avait préparé après des années de travail dans l'espoir de contribuer à la prospérité du peuple canadien.

Je décrivis minutieusement les nombreux effets dans l'intérêt du cultivateur que ce traité aurait apportés. J'insistai sur le développement des relations commerciales avec les autres pays, afin d'augmenter la production dans toutes les lignes, et donner à nos ports de

mer des deux océans tous les avantages pour lesquels ils ont été placés là, en faveur du peuple canadien. C'est le commerce de l'extérieur que le manufacturier comme l'agriculteur doit rechercher.

L'hon. M. Fielding avait proposé un amendement au discours du trône qui entre autres choses disait:

"..... Qu'en raison de l'augmentation constante du coût élevé de la vie, du fardeau lourdement augmenté de l'impôt, des privations dont bon nombre de gens souffrent et du malheur qui en découle naturellement, et qu'en raison de l'opportunité d'adopter des mesures pour augmenter la production et effectuer pour les consommateurs et les producteurs, un secours qui relève du Parlement, la Chambre est d'avis qu'en attendant une revision plus ample du tarif, des réductions substantielles du fardeau de l'impôt douanier devraient être faites afin d'accomplir deux objets de la plus haute importance. Premièrement, diminuer le coût très élevé de la vie, qui pèse si durement sur la masse populaire; deuxièmement, réduire le coût des instruments de production dans les industries basées sur les ressources naturelles du Dominion, dont l'exploitation vigoureuse est essentielle au progrès du pays."

J'insistai aussi dans ce discours sur la nécessité d'imposer une taxe foncière, laquelle en dépit des obstacles que nous pourrions avoir à surmonter au début, nous procurerait en quelques années des centaines de millions de revenu, qui serviraient à éteindre une portion notable de notre dette de guerre, sans compter que nous obligerions les futures générations à reconnaître que nous avons soulagé leurs épaules d'une bonne partie des fardeaux que nous leur avons imposés. Je déclarai que je voterais pour l'amendement de l'hon. M. Fielding.

Je dois en toute honnêteté et en appréciation des agréables qualités de Sir Henry Drayton, dire qu'un certain temps après avoir repris son siège, Sir Henry Drayton traversa la Chambre pour venir me serrer la main et m'exprimer son admiration de la manière délicate dont je l'avais traité dans mon explication de nos différents points de vue qui ne devaient pas rendre deux hommes hostiles quand ils cherchent avec honnêteté à trouver les meilleurs moyens possibles de soulager le peuple et de trouver un essor pour la prospérité du pays. Et je dois ajouter à son crédit que nos relations personnelles ont toujours été depuis, non-seulement des plus agréables, mais des plus fraternelles, je pourrais dire.

Sir Henry Drayton est un homme aux vues larges. Dans un discours subséquent, je pris la liberté de dire que Sir Henry Drayton était certainement né libéral, mais qu'il avait perdu sa vocation dans le nébuleux atmosphère économique de Toronto.

Tous ces détails font bien voir l'importance de la session de 1920 sur bien des points, pour les partis politiques et pour le pays en même temps.

NOTRE VOYAGE DANS L'OUEST AMERICAIN.

Il y avait longtemps que nous projetions une visite à mon fils Joseph, Prêtre-Eudiste, qui était dans une mission de cet Ordre dans le Dakota-sud, depuis 1911.

Comme je l'ai déjà dit, je pense, mon fils Joseph avait contracté une sérieuse attaque de rhumatisme musculaire pendant son séjour de quatre années à Halifax, Nouvelle-Ecosse, pendant ses études de théologie et de préparation pour le sacerdoce. Il fut ordonné prêtre par Mgr McCarthy, archevêque d'Halifax, le 3 juillet 1910.

Nous nous étions rendus, ma femme et moi, la veille au soir, à Halifax, et ce fut notre inappréciable privilège d'assister à son ordination. J'avais maintes fois dans ma vie assisté à cette cérémonie toute sacrée, et elle avait à chaque fois créé dans mon esprit des impressions ineffaçables. Mais l'impression, l'émotion, est bien différente lorsque ce privilège est accordé aux parents de celui que la Providence a choisi pour les fonctions et les pouvoirs d'un prêtre de l'Eglise. Les émotions furent multiples et continuelles pendant la cérémonie. Mais je dois avouer que l'émotion de mon coeur, le lendemain matin, à sa première messe, lorsque de sa main je reçus la Sainte Eucharistie, est pour moi indescriptible. Cette émotion est à jamais inaltérable, impérissable, aussi vive dans mon coeur aujourd'hui que dans le moment même.

Il célébra sa première messe à Bathurst le dimanche suivant, assisté de l'abbé Henry O'Leary, maintenant archevêque d'Edmonton.

A la fin des vacances, il paraissait beaucoup mieux et il fut assigné à l'enseignement, au collège de Caraquet, où il avait fait ses études classiques et philosophiques. Mais l'année fut pour lui une souffrance de martyr, et dès le terme fini, son supérieur lui donna la liberté de venir à notre résidence à Bathurst. Après quelques semaines de repos et de traitements, il semblait prendre un peu de mieux, et sur ma prière le Supérieur du collège lui accorda un congé d'un an sous mes soins. Je devais dès les premiers jours de l'automne l'envoyer dans l'Alberta, passer l'hiver à Edmonton, avec ses frères Gray et Charles, le climat étant considéré un moyen sûr de guérison de rhumatisme.

Dès les premiers rapports que sa santé s'améliorait sous ce climat bienfaisant de l'Ouest, le Supérieur lui donna ordre de se rendre à leur mission de Woonsocket, dans le Dakota-sud, où le climat était le même, même plus sec et moins froid dans l'hiver, disait-on. Il dut obéir aux ordres et en peu de jours il était rendu à son poste. Il dut rendre de bons services, car les catholiques des missions qu'il avait à desservir lui firent au bout d'un an cadeau d'un automobile pour lui donner plus de facilité dans l'exercice de son ministère au milieu d'eux.

C'était notre intention, en 1914, de lui faire visite, à notre retour de Régina, mais la déclaration de la guerre avait nécessité mon retour immédiat à Ottawa.

Après la session, dès mon retour à Bathurst, je commençai mes préparatifs pour le voyage, réglant avec les différents départements du gouvernement, les problêmes et les questions en suspens au sujet des soldats et d'autres intérêts du comté. De retour d'Ottawa, au mois de juillet, nous devions partir dès les derniers jours d'août.

Vers le même temps, notre chef, l'honorable MacKenzie King, devait commencer sa tournée célèbre dans les Provinces de l'Ouest, où il devait adresser la parole dans tous les districts, grands et petits.

La veille de notre départ, je reçus un télégramme de l'hon. M. King me demandant de vouloir bien rencontrer le lendemain M. Haydon à Saint-Jean, pour affaires importantes. Je remis aussitôt notre départ à quelques jours. Je savais qu'une élection partielle devait avoir lieu dans Saint-Jean, le 20 septembre, l'un des députés de la ville, l'hon. R. W. Wigmore, ayant accepté un portefeuille dans le gouvernement Meighen, en succession à l'hon. Frank Carvell, qui avait été nommé président de la Commission des chemins de fer, à la place de Sir Henry Drayton, nommé Ministre des Finances pour remplacer Sir Thomas White, qui s'était aussi retiré de la politique.

Il était bien admis que l'élection du nouveau ministre dans le gouvernement d'Union était certaine. Le parti libéral et l'hon. M. King le ressentait plus que tout autre. Mais il fallait de toute nécessité mettre un candidat libéral en nomination, afin de ne pas proclamer l'impuissance du parti libéral et de faire connaître aux électeurs de Saint-Jean et du Dominion les fautes de l'administration conservatrice et en même temps le programme libéral.

Je comprenais bien qu'une semblable demande avait été envoyée à mes collègues du Nouveau-Brunswick à la Chambre des Communes. Je me fis un devoir impérieux de me rendre à Saint-Jean, rencontrer M. Haydon, l'organisateur du parti libéral.

A mon grand étonnement, en arrivant à Saint-Jean, je trouve M. Haydon seul à l'hôtel, seul dans cette ville qui lui était entièrement étrangère. L'hon. W. E. Foster, premier ministre du Nouveau-Brunswick, était absent pour deux jours, et MM. Copp, Michaud et Léger avaient télégraphié qu'il leur était impossible de se rendre à Saint-Jean ce jour-là.

Heureusement que j'arrivais, car M. Haydon se trouvait dans une mauvaise impasse. Je me mis à l'ouvrage avec lui, je vis quelques-uns des plus sincères amis du parti qui vinrent nous rejoindre à l'Hôtel Royal, et M. Haydon fut mis en moyen de trouver un candidat dans la personne du Dr Emery, qui avait été candidat avec le Dr Broderick à l'élection générale de 1917. Le soir, tard, je quittais M. Haydon avec le président de l'association libérale de Saint-Jean, M. Belyea, qui avait trouvé ce candidat, et qui aurait lui-même accepté la candidature si c'eut été nécessaire. Ce devoir étant accompli, et la situation politique à Saint-Jean étant bien établie, je me hâtai de retourner chez moi afin de nous mettre en route pour le Dakota. Le 2 septembre, nous partions pour Montréal pour choi-

sir la route la plus convenable. Nous prîmes le train du Grand-Tronc le matin à Montréal pour Toronto, Sarnia et Chicago, où nous passâmes une nuit et une journée, dans ce tumulte d'affaires incessant. De là, nous partions à cinq heures de l'après-midi pour le Dakota, traversant les Etats de l'Illinois et de Minnesota, pour arriver à quatre heures de l'après-midi, le lendemain, à Woonsocket où mon fils nous attendait pour nous conduire à l'instant à sa paroisse, dans la ville de Wessington Springs.

Une couple d'années avant notre arrivée, mon fils avait été nommé curé de Wessington Springs, une magnifique petite ville située à une vingtaine de milles de Woonsocket. C'est la ville d'un grand district de fermiers, située plus au sud. La gare du chemin de fer est entourée de sept ou huit élévateurs à grain et d'entrepôts pour l'expédition des bestiaux, qui se fait en immense quantité vers les villes de Minnéapolis et de Chicago pour la consommation des états de l'Est. La population totale était d'une dizaine de milles, dont une centaine de familles catholiques et une cinquantaine d'autres demeurant à une distance de dix à douze milles. Il avait aussi à desservir une autre mission située à vingt milles composée surtout de Bohémiens et d'Autrichiens, tous fervents catholiques.

Nous avons passé environ trois semaines avec lui dans son presbytère, bien confortable et bien soigné. Mais ce qui me rendait heureux, c'était la sympathie et le dévouement de ses paroissiens, peu nombreux il est vrai, mais très fervents. Nous les rencontrions tous les jours et c'était toujours la même sympathie et la même admiration pour son dévouement et sa générosité dans l'exercice de son ministère. Il jouissait également du respect de la population protestante et les ministres des autres églises lui témoignaient tous beaucoup d'égards. Il les avait tous rencontrés durant la guerre alors qu'il avait beaucoup travaillé dans l'intérêt du peuple et avait adressé la parole en plusieurs occasions. Il était chapelain des Chevaliers de Colomb du district.

Parmi ses amis intimes se trouvaient des hommes et des familles non-catholiques les plus distingués de la ville et des environs.

Nous le quittions dans les derniers jours de septembre emportant les meilleurs souvenirs et de grandes espérances pour l'avenir. La population catholique de ce district s'accrut promptement, et il devait rendre de grands services à la religion et à l'humanité. La veille de notre départ, un grand nombre de ses paroissiens vinrent nous présenter leurs souhaits et les proches voisins nous rencontrèrent à la gare du chemin de fer pour nous dire "au-revoir".

De Wessington Springs, nous devions nous rendre premièrement chez mon fils Alphonse, alors procureur-général de la Saskatchewan.

INVITATION DE L'HON. M. KING DE L'ACCOMPAGNER DANS LA SASKATCHEWAN

Pendant notre séjour à Wessington Springs avec mon fils Joseph, j'avais reçu une invitation de la part de l'hon. Mackenzie King de le rencontrer à Régina et de l'accompagner dans sa visite de la Province de la Saskatchewan. La date n'était pas encore fixée et je devais être informé en temps par son secrétaire.

Cette invitation fut pour moi une grande surprise; elle était appréciable et redoutable en même temps.

C'était de sa part un acte de confiance et de reconnaissance à laquelle je ne m'attendais pas. De plus, je supposais bien que je devais adresser la parole à quelques assemblées, et c'est alors que je devais en redouter l'honneur, à côté de M. Lapointe et du Dr Béland, qui l'accompagnaient dans sa visite.

En arrivant à Régina, j'appris que l'hon. M. King ne serait là que dans environ trois semaines. Des lettres de mes amis, les candidats dans l'élection provinciale, l'hon. M. Veniot et M. S. R. Léger, me sollicitaient de me rendre en temps pour leur donner un coup de main dans l'élection provinciale générale qui avait lieu le 8 octobre. Cela me donnait juste le temps de revenir pour la première assemblée à Régina, et les autres dans la Saskatchewan. Après un repos de deux jours et deux nuits à Régina, nous prîmes la route de Bathurst et le jour même du vote dans Gloucester, je reprenais la route de Régina où j'arrivai le jour même de l'assemblée, à midi, en temps pour aller prendre le dîner à l'Archevêché, sur l'invitation de Mgr Mathieu, transmise par mon fils qui me rencontra à la gare à onze heures du matin.

Ce fut un véritable plaisir pour moi d'être le convive de Sa Grandeur Mgr Mathieu; à part l'honneur distingué qu'il me faisait, Mgr Mathieu était mon compagnon du Séminaire de Québec alors que j'étais deux ans avant lui dans nos études. Il était supérieur du Séminaire et recteur de l'Université Laval lors de mes premières années à la Chambre des Communes, et c'est sous sa direction que mon défunt fils, Charles, avait fait son cours de philosophie à cette institution, alors que le climat de Caraquet ne lui convenait pas. Mgr Mathieu l'avait traité comme un père traite son enfant et ses sympathies n'ont jamais faibli.

Après le dîner, nous nous rendîmes à une réception des citoyens de Régina à l'hon. Mackenzie King, qui avait été organisée par les agents du parti libéral de la Province dont mon fils était un des principaux organisateurs avec l'hon. M. Knowles, alors solliciteur-général.

Cette réception à l'hon. M. King fut certainement une des plus généreuses et des plus agréables à tous les points de vue. La division des partis et des factions politiques avait été mise de côté pour l'occasion et les citoyens et les dames de la capitale de la province étaient là en grand nombre.

C'était certainement un beau témoignage au chef du parti et d'un bel augure pour l'avenir. L'hon. M. Motherwell, ministre de l'Agri-

culture depuis la formation de la Législature de la Province en 1905 jusqu'au mois de décembre 1918, alors qu'il se retira de la politique provinciale pour se porter dans l'arène fédérale, était présent. Dans le mois d'octobre 1919, il avait été défait dans une élection partielle dans l'Assiniboia, siège devenu vacant par la nomination de l'hon. M. Turriff au Sénat, par le gouvernement d'Union. M. Gould, le candidat élu, était du parti fermier qui venait de naître et se préparait à conquérir la Province de la Saskatchewan.

Je rencontrai là mes meilleurs anciens amis de la Saskatchewan et des autres provinces que j'avais bien connus à Ottawa. C'était un grand plaisir pour moi de rencontrer l'hon. Juge Lamont, de la Cour d'Appel, qui avait été le député de Prince Albert de 1904 à 1905 alors qu'il fut nommé procureur-général de la nouvelle province. Il avait appelé mon fils Alphonse à faire partie de son bureau légal dès son arrivée, à bien dire, jusqu'à l'automne 1905, alors qu'il résignait son siège au Parlement fédéral pour accepter le poste de premier procureur-général de la nouvelle province. Mon fils lui avait succédé lorsqu'il avait été élevé au Banc de la Cour Suprême.

J'étais également enchanté de rencontrer l'hon. W. M. Martin, premier ministre depuis le 20 octobre 1916, et qui avait été député à Ottawa de 1908 à ce moment. L'hon. M. Knowles avait aussi été mon collègue à la Chambre des Communes de l'année 1904 à l'année 1911. Je rencontrai plusieurs autres vieilles connaissances.

Il y avait deux assemblées ce soir-là. Aucune salle ne pouvait contenir la moitié de la foule empressée.

Je devais accompagner l'hon. M. King à la première assemblée et parler après lui lorsqu'il irait adresser la parole à l'autre foule dans l'autre salle, qui dans l'intervalle était entretenue par l'hon. M. Haydon et l'hon. M. Kennedy, devenu plus tard ministre des Chemins de fer dans le premier cabinet de l'hon. M. King, et M. Duff, député de Lunenburg, N.-E. Ces deux derniers ont accompagné l'hon. M. King dans tout son voyage dans l'Ouest, jusqu'à Vancouver, Victoria et Prince Rupert.

Le président de l'assemblée présenta l'hon. M. King avec des paroles les plus impressionnantes, exaltant ses talents, sa carrière passée dans le gouvernement de Sir Wilfrid Laurier, alors qu'il était encore tout jeune, et assurant à l'assemblée son ascension au pouvoir à la première élection générale, dans un an ou deux.

L'assemblée avait dû être retardée un peu le soir. L'hon. M. King prononça ce soir-là le plus éloquent discours que j'avais entendu de lui et certainement d'un grand mérite. Il définit parfaitement les conditions économiques du pays par suite de la guerre et la politique à suivre pour l'avenir dans le plus grand intérêt du pays. Bien que l'assemblée fût tout naturellement un mélange des partis et des vues politiques de la province, il était certainement applaudi chaleureusement par l'auditoire. Il parla pendant plus de deux heures, et il était dix heures et demie du soir lorsqu'il termina.

C'est à une telle heure que je fus présenté à l'assemblée. Le président avait été bien généreux dans ses compliments à mon égard, à

l'égard de mes fils dans l'Ouest qui, suivant lui, avaient rendu de grands services non seulement au parti libéral, mais surtout aux provinces de l'Ouest au développement et à l'intérêt desquelles ils avaient beaucoup contribué.

Heureusement que j'avais acquis une certaine expérience dans ma vie, et je ne devais pas, à près de onze heures du soir, après un des plus longs et éloquents discours de la part de notre chef, entreprendre un autre discours de quelque étendue et risquer de voir les gens fatigués et pressés de s'en aller avant la fin.

Je déclarai à l'instant qu'à une heure aussi avancée de la nuit, après un discours aussi éloquent et aussi complet de la part du chef libéral, dans toute autre partie du pays que dans la Saskkatchewan, je n'oserais pas accepter de prendre la parole. Mais les citoyens de cette ville et de cette province, aussi bien que ceux de l'Alberta, avaient été si généreux pour mes fils que ici, mais ici seulement, je pouvais compter pour quelques minutes sur l'indulgencee de l'auditoire. Je fus bref, passant rapidement sur les principales questions intéressant la population de l'Ouest.

L'auditoire me montra la plus grande sympathie et les applaudissements ne manquaient pas.

Je dus me rendre à l'autre assemblée, où l'hon. M. King naturellement parlait encore, et adresser la parole après lui.

Le lendemain sur les onze heures de la matinée, nous prenions le train pour Saskatoon où un banquet en l'honneur de l'hon. M. King nous attendait tous. Il était tard le soir lorsque le banquet fut ouvert. C'était certainement la réunion de toutes les plus brillantes intelligences de la population de cette grande ville de l'Ouest et des environs. La soirée fut des plus intéressantes en même temps. A part plusieurs autres anciens amis à ce banquet, je rencontrai un de mes amis les plus chers de l'Ouest, M. George McCraney qui avait été député de Prince-Albert depuis la formation des Provinces en 1905 jusqu'en 1917 alors qu'il se retira de la politique.

Dans ces Provinces de l'Ouest, je ne pouvais pas assister à une assemblée publique sans être obligé de prendre la parole; ce que je dus faire à ce banquet. Je ne manquais jamais d'exprimer ma grande reconnaissance à la population de la province pour tous leurs bons égards à mes deux fils.

Je dis aussi mon grand plaisir de rencontrer mon ancien collègue à la Chambre des Communes, M. George E. McCraney, qui avait été non-seulement mon ami, mais mon associé dans l'étude et le développement des problèmes du Canada, et des Provinces de l'Ouest, pour elles-mêmes et surtout pour leurs relations avec la population des côtes de l'Atlantique et du Pacifique. Je n'avais pas d'ami plus sincère et plus fidèles que M. McCraney à Ottawa. M. McCraney jouissait d'une grande popularité et sa retraite de la politique était dûe à la magnitude des affaires de son bureau légal, où sa présence était devenue indispensable.

UNE ASSEMBLEE A SASKATOON

Le lendemain du banquet, devait avoir lieu l'assemblée publique, dans la soirée.

Le Chef de l'Opposition et tout son parti furent certainement traités d'une manière non-seulement patriotique, mais princière, je pourrais dire, par la population de la ville, aussi bien que par Son Honneur le Maire et les autorités de la circonscription.

Dans la matinée on nous donna l'avantage de parcourir toute la ville qui est une des plus richement bâties du Canada. On nous fit visiter l'Université de Saskatoon, institution merveilleuse, je pourrais dire, sous tous les rapports. Les édifices sont immenses et l'enseignement est sous le contrôle de professeurs les plus distingués dans toutes les professions.

Le Collège de l'Agriculture y est annexé, et il est certainement l'égal, sinon supérieur, au collège de Ste-Anne de Bellevue, dans la Province de Québec.

A cette institution, une adresse fut présentée au chef de l'Opposition lui souhaitant le succès dans sa position, pour le plus grand bien du pays. En visitant les différentes classes d'enseignement, quelle ne fut pas ma surprise en entrant dans la salle où étaient réunis les professeurs de Droit, d'apercevoir un de mes compatriotes acadiens qui pendant trois ou quatre années avait été en charge de notre académie à Bathurst, où il avait laissé une mémoire vénérée pour les services qu'il avait rendus dans l'éducation de notre jeunesse. C'était M. J. T. Hébert, natif du comté de Westmoreland, N.-B.

Il était allé s'établir dans l'Ouest pour pratiquer l'enseignement dans le Manitoba, où il s'était distingué durant son court séjour. Il s'était ensuite livré à l'étude du Droit, à l'Université de Saskatoon, et il était déjà devenu professeur de Droit dans cette institution même. Ce fut pour moi un grand plaisir de lui serrer la main et de lui exprimer mes meilleurs souhaits. Mais ce fut un vrai bonheur aussi d'apprendre plus tard dans la journée, que ce M. Hébert avait dévoilé un talent légal d'une grande distinction, et qu'il faisait l'admiration de ses collègues, aussi bien que de ses nombreux élèves qui avaient eu le privilège de recevoir ses inspirations.

Et, nouvelle surprise, M. Hébert, l'automne dernier quittait l'Université de Saskatoon avec tous les honneurs acquis, et les généreux émoluments, pour revenir dans sa province natale, s'établir à Campbellton, dans le comté de Restigouche, pour y pratiquer sa profession. J'apprends aussi avec plaisir que sa clientèle est déjà considérable et fructueuse.

Enfin l'heure de l'assemblée arrivait. Mon fils Alphonse n'avait pu venir accompagner le chef libéral, retenu qu'il était à Régina par des affaires urgentes dans son ministère. Mon fils Gray, qui était venu nous rencontrer à Régina et qui nous avait accompagnés à Saskatoon, dut partir sur les quatre heures de l'après-midi, appelé à Calgary pour un engagement important avec quelques-uns de ses collègues de la Législature de l'Alberta. Nous nous séparâmes avec chagrin de part et d'autre. Sa présence dans ces circonstances aurait été pour moi d'un grand soulagement.

Ma fille Bessie et son mari, M. Thomas Kenny, et leur unique fille étaient venus de Warman me rencontrer à Saskatoon en temps pour l'assemblée, à ma grande joie.

Enfin l'assemblée est ouverte dans cette belle, grande et dispendieuse église méthodiste qui avait été retenue pour l'occasion, la seule bâtisse dans la ville capable d'accommoder, au moins la plus grande partie de la foule, curieuse et intelligente de cette riche ville et des environs.

Les immenses galeries contenaient presqu'autant de monde que le parquet de la bâtisse. Non-seulement il n'y avait pas un siège vacant, mais toutes les allées étaient comblées de monde debout, et l'arrière de la bâtisse était également rempli d'hommes attachés pour ainsi dire les uns aux autres. Pour un étranger, pour celui surtout qui n'est pas l'égal des grands orateurs dont la réputation est déjà faite, cette assemblée était un spectacle extraordinaire et imposant.

Heureusement, je devais parler avant l'hon. Mackenzie King, ce qui devait me permettre de prononcer un discours d'une vingtaine à une trentaine de minutes.

M. Duff, député de Lunenburg, N.-E., fut le premier à adresser la parole. Il parla environ vingt minutes. Pendant ce temps, je promenais mes regards sur l'assemblée dans l'espoir de me familiariser avec ses désirs, ses espérances et ses exigences.

Ce spectacle inspirait par moment la confiance, par moment la crainte. Enfin, le président se lève pour me présenter à cette assemblée.

Le président était un des avocats les plus distingués de la Province, possédant un verbe délicat et expressif, et très éloquent. Il était l'associé légal de mon ami, M. McCraney, dans la ville. Il me présenta comme le père du procureur-général de la Saskatchewan, et de l'un des députés de la Législature de l'Alberta. Il décrivit les services rendus à chaque Province par ces deux fils de l'orateur qui allait leur adresser la parole.

Je dois dire qu'il fit un éloge remarquable de leur procureur-général, qu'il connaissait mieux, sans rien laisser à désirer non plus dans ses louanges de mon autre fils, Gray. Il demandait à l'auditoire de donner toute leur attention au père qui avait donné ses deux fils au service des Provinces de l'Ouest du Canada.

En me levant, les acclamations de l'assemblée étaient non-seulement cordiales et sympathiques, elles étaient vraiment extraordinaires, une véritable ovation.

Je dus attendre plusieurs minutes avant de pouvoir prendre la parole. Les applaudissements se répétaient sans cesse.

C'est alors que je fis une déclaration qui a eu un certain retentissement dans le pays et à laquelle le premier ministre lui-même a fait encore allusion dans des circonstances récentes.

Après un tel éloge de mes fils de la part du président, je devais de toute nécessité y faire allusion. Je dis alors que si la moitié des belles choses attribuées à mes fils par le président, étaient vraies, je devais dire que certainement "ils avaient dû hériter de leur mère".

Ces paroles reçurent une acclamation extraordinaire qui m'inspira le courage nécessaire pour entreprendre d'entretenir l'auditoire distingué pendant quelques minutes.

Dans cette partie du Canada, je crus devoir rappeler les avantages de notre pays, de ses ressources distribuées sur toute son étendue, de l'Atlantique au Pacifique, par la main généreuse de la Providence.

On parlait de distance et de difficultés géographiques. Pour celui qui voulait s'arrêter et considérer, il lui était facile de voir que tout était bien enchaîné et que les rapprochements nécessaires des nombreuses divisions avaient été laissés à la simple intelligence humaine qui devait en faire un tout compacte sans efforts. Car les moyens de concentration étaient tous dessinés. Les voies de transport d'un point à l'autre étaient presque visibles de l'intérieur vers les deux océans, l'Atlantique et le Pacifique, vers l'Est et vers l'Ouest, aussi bien que vers le sud et le nord.

Je rappelai les prophéties de Joseph Howe, qui vingt ans avant la Confédération prédisait l'existence d'un nouvel Empire britannique dans le Canada, dont la capitale serait établie dans l'Ouest, et que la seule guerre possible dans l'avenir serait la guerre entre la population de Régina et de Saskatoon pour ce grand honneur.

Je déclarai que la population des Provinces de l'Ouest avait fait l'admiration de tout le Canada. La femme de l'Ouest avait mêlé sa vertu et celle de ses enfants à l'activité du père et ce superbe mélange avait produit dans l'espace de quinze ans plus de progrès que les provinces de l'Est ou de tout autre pays pouvaient produire durant tout un demi-siècles et un siècle même.

Je décrivis rapidement la destinée du Canada, dont les relations avec les nations de l'Orient devaient inspirer un esprit de fraternité mutuelle et tel que la Grande-Bretagne par son souffle d'amour au-delà des mers avait pu amener tous ses sujets de toutes les sphères dans une seule âme, sous le sourire bienfaiant de la Providence, de même le Canada devait étendre son souffle d'amitié et de bienfaisance vers les nations de l'Orient, lequel mêlé au souffle démocratique de la République américaine, devait sceller pour les siècles à venir une entente cordiale, la plus riche du monde et dont la population de l'Ouest canadien serait une des principales bénificiaires.

Je définis en quelques paroles les avantages d'une levée foncière à laquelle un petit nombre de riches compagnies devraient fournir bien des millions, et ainsi alléger le fardeau du fermier et de la famille qui travaille pour sa subsistance, et en même temps contribuer à la fortune des manufacturiers de toute sorte.

Je fis en plus en quelques mots l'éloge du Chef libéral que j'avais connu à la Chambre des Communes, alors que tout jeune encore il m'étonnait par son éloquence, ses connaissances des différentes conditions de l'humanité et ses sages principes qui inspiraient les vraies méthodes à suivre pour effectuer la paix et le bonheur entre les diverses classes de la société.

Inutile de dire que la foule m'exprima la même considération qu'elle m'avait témoignée avant de me permettre de prendre la parole.

Le discours de l'hon. Mackenzie King fut certainement des plus éloquents et des plus instructifs de sa tournée.

Bien qu'il fût en partie l'exposé des principes déjà exprimés à Régina, il fut certainement encore plus concis et plus éloquent ce soir là.

Aussi, la grande foule lui donna, certes, une appréciation enthousiaste et si l'année suivante, la province au lieu d'élire des libéraux, a élu des fermiers progressistes, ce n'est pas le manque de confiance dans la personne du chef libéral, ni du parti libéral, mais dans la crainte que le parti conservateur avec l'appui des gros intérêts de l'Ontario et de Montréal pourraient l'emporter sur le parti libéral. Alors ils supposaient qu'un groupe indépendant pourrait, à tout événement, commander une plus forte influence dans la direction des nécessités pour la protection et le développement des ressources du sol et autres ressources naturelles. Ces progressistes, comme la chose a été vérifiée par les événements depuis, étaient des libéraux avancés, qui ne voulaient plus attendre pour la sécurité de leurs intérêts. Ils avaient souffert de la perte de la réciprocité avec les Etats-Unis, en 1911 et ils voulaient se mettre en état de commander une politique économique suivant leurs besoins comprenant bien, chacun d'entre eux, que la politique qui favoriserait leurs conditions devaient en même temps contribuer à la prospérité générale du Canada.

En descendant de l'estrade, je rencontrai une dizaine d'Acadiens de la ville et des régions éloignées qui avaient franchi une distance de 40 à 50 milles pour venir me rencontrer et me serrer la main pendant ma visite dans la Saskatchewan. Il y en avait de l'Ile du Prince-Edouard et du Nouveau-Brunswick. Il y avait aussi des enfants de Bathurst, tel que Mme Greenshields, fille de mon bien cher ami et voisin, M. Peter Elhatton, décédé l'année suivante à l'âge admirable de 88 ans.

De l'assemblée nous dûmes tous retourner au char privé du parti, attendant le train de Régina qui devait nous conduire à Prince-Albert, vers les huit heures du matin. Mon fils, le procureur-général était sur ce train, parti de Régina à onze heures du soir.

A PRINCE-ALBERT

En arrivant à Prince Albert, je rencontrai la femme de mon fils et tous ses enfants, qui passaient l'été à Prince-Albert.

Cette ville est pour ainsi dire le berceau de la carrière de mon fils où il était allé s'établir aussitôt admis au Barreau dans le Nouveau-Brunswick. C'est la population de cette ville qui l'avait reçu à bras ouverts à son arrivée, et lui avait témoigné une sympathie fraternelle, comparable à la sympathie que mes amis acadiens m'avaient témoignée à mon arrivée à Petit-Rocher et dans le comté de Gloucester. C'est là que quatre ans après son arrivée, il avait été élu, à l'âge de trente ans, député de Prince-Albert et procureur-général de la Saskatchewan, à la demande de l'hon. Walter Scott, premier ministre de la Saskatchewan.

Comme je l'ai déjà écrit, j'avais déjà fait diverses visites dans cette ville et cette partie de la province, et j'avais fait plusieurs connaissances, qui étaient toutes bien représentées à la gare du chemin de fer.

Je rencontrai là une jeune nièce de ma première femme que nous avions protégée et adoptée toute jeune, comme une des nôtres, après la mort de son père et de sa mère, la soeur de ma femme.

Mon fils Alphonse l'avait amenée avec lui dans un de ses voyages à Régina, et elle avait épousé M. Lussier, un jeune avocat qui avait été le secrétaire particulier de mon fils Alphonse. Son mari pratique la profession d'avocat à Prince-Albert. J'étais heureux de rencontrer la famille de feu le Sénateur Davis, qui avait été le premier à encourager mon fils à aller s'établir à Prince-Albert et qui avait été jusqu'à son dernier jour son fidèle et sincère admirateur.

Un vieil ami, un des pionniers de l'Ouest, que j'avais connu intimement dans mes visites antérieures, M. Delagorgendière, était disparu de ce monde depuis ma dernière visite. Mais sa veuve et tous ses enfants étaient encore là, tous doués de la même sympathie pour mon fils, que le père de la famille bien distinguée. Pour bien dire, à Prince-Albert, j'étais chez moi. Tout le monde me connaissait et m'exprimait la plus haute estime.

Le temps alloué au chef libéral à Prince-Albert était court, il devait être richement employé.

Nous avions pris le déjeuner sur le train et nous étions prêts à tout événement. Le comité libéral avait tout son programme bien préparé et il ne devait y avoir aucune minute de perdue ni aucun incident. Tout devait se passer de la manière la plus agréable et la plus réjouissante pour le chef du parti et sa suite.

De la gare du chemin de fer, nous partions accompagnés d'une foule de citoyens, conduits par une centaine d'automobiles qui nous faisaient visiter cette ville superbement située sur la rivière de la Saskatchewan, dans cette partie des Prairies qui contient en même temps un district richement boisé, s'étendant vers le nord où la forêt devient de plus en plus riche.

La ville contenait depuis longtemps une superbe scierie qui a dû être fermée dernièrement. Mais le district au nord obtiendra avant longtemps des pulperies et des usines à papier.

Après cette visite nous étions les invités à un banquet immense préparé par le comité du parti libéral de la ville et du comté.

Le menu très soigné contenait les mets les plus précieux de cette région, tel que la perdrix des prairies, beaucoup plus riche que la perdrix des régions de l'Est. C'est le met principal pour tout étranger qui y a goûté une fois ou qui en a connu la réputation avant son arrivée.

Des santés de toute sorte furent proposées et répondues. Sur de nouveaux grands éloges du président au sujet de mes fils, je répétai "qu'ils avaient dû hériter tout cela de leur mère".

L'assemblée dans la soirée devait être à la suite de l'assemblée de Saskatoon, sinon tout à fait aussi nombreuse, certainement aussi en-

thousiaste et sympathique. Les dames à elles seules devaient partager tous les sièges des galeries du grand théâtre de la ville.

C'est moi qui devais ouvrir l'assemblée, après la présentation du président, et faire place le plus tôt possible au chef du parti, qui devait de toute nécessité prononcer un long discours, élaborer tous les points de la politique libérale dans cette partie lointaine du pays. Il ne s'attendait pas dans le temps à devenir le représentant de cette ville et de cette division électorale.

L'heure était avancée et je devais être bref. Je me contentai d'exprimer mes sentiments de reconnaissance à la population de Prince-Albert qui avait élevé mon fils au poste qu'il occupait depuis déjà longtemps. Prince-Albert était le berceau de sa carrière, et tous les mérites qu'il a pu acquérir il les devait surtout à la généreuse population qui l'avait reçu à bras ouverts, l'avait traité comme un de ses propres enfants et lui avait fourni l'occasion de travailler dans l'intérêt du peuple.

Le discours de l'hon. M. King fut non-seulement goûté mais savouré de toute l'assemblée. Chaque point, chaque argument recevait des applaudissements qui dénotaient l'intelligente attention de l'auditoire. Sa péroraison qui en appelait à la population de l'Ouest de bien considérer ses paroles et les principes qu'il avait énoncés, et dont l'application serait pour le plus grand bien de tout le pays, mais surtout pour la population des Prairies de l'Ouest d'une manière toute particulière, fut écoutée avec respect et acclamée avec le plus grand enthousiasme.

Après l'assemblée je me rendis à la demeure de mon fils, où à part sa femme et ses enfants, m'attendaient aussi M. Lussier avec sa femme, ma nièce, aussi plusieurs membres de la famille de la Gorgen-

Il nous fut difficile de nous séparer, non tard le soir, mais tard le

Il nous fut difficile de nous séparer, non tard le soir, mais tard le matin.

A BATTLEFORD-NORD

Nous devions repartir sur les dix ou onze heures du matin pour Nord-Battleford où une réception suivie d'une danse nous attendait dans l'après-midi. Toujours le même enthousiasme à chaque endroit.

Le lendemain, en attendant l'assemblée, encore une visite dans ce district de fermiers distingués où la population est de près d'un tiers canadienne-française.

Mais ici le deuil devait pénétrer dans le coeur de tous, non-seulement des libéraux, mais de tous les citoyens du district et, pour bien dire, de toute la Saskatchewan. Le Sénateur Prince, un des plus distingués citoyens de l'Ouest, un homme qui avait accumulé une petite fortune dans le commerce des bestiaux, commerce qu'il avait conduit avec une stricte honnêteté, et même avec générosité, venait de mourir. M. Prince avait été appelé au Sénat par Sir Wilfrid Laurier peu de temps après l'établissement de la Province, et il s'était acquis l'estime et le respect de tous ceux qui l'avaient connu dans la Capitale. Nous

avions appris sa mort à Prince-Albert. Mon fils était un de ses plus proches amis, et il se trouvait dans l'impossibilité de se rendre à ses funérailles. Il me fit promettre de me rendre à sa demeure dire une prière à ses côtés et exprimer à la famille son regret de ne pouvoir se rendre à Battleford et assister à ses funérailles. Je me serais fait le même devoir pour moi-même dans tous les cas. Au premier moment libre dans la soirée, un bon ami nous offrit à moi et à l'hon. M. King de nous conduire à sa demeure accomplir notre devoir envers cet ami de grand mérite, et exprimer notre chagrin, et pour moi, en plus délivrer à la famille le message de sympathie de la part de mon fils.

Je fus heureux à cette occasion de rencontrer un bon jeune Acadien, jeune avocat dans cette province, dans le moment magistrat stipendiaire du district, position à laquelle il avait été nommé par mon fils le procureur-général. C'était M. T. Léger, fils de mon précieux ami, Auguste Léger, dans le temps député du comté de Kent, qui avait été élu à l'élection de 1917, et qui devait être réélu l'année suivante en décembre 1921, pour être ensuite, en 1923, appelé à un monde meilleur, comme je l'ai déjà relaté.

M. Léger était un des principaux membres, le secrétaire du comité libéral de la ville et était venu rencontrer le chef et sa suite à une distance assez considérable de Battleford, afin d'avoir le temps de faire connaître le programme de la réception par la ville. M. Léger jouit d'une grande popularité dans la province et de la sympathie publique. On parle souvent de lui, comme devant un jour prochain être élevé à un tribunal judiciaire de la province. Ce qui arrivera, je le crois, avant longtemps.

Cette assemblée ne devait pas être absolument de la même nature que les autres dans les plus grandes villes.

Battleford est une ville, je pourrais dire, d'accommodation pour les fermiers du district, un des plus riches de la province où l'on rencontre un grand nombre des pionniers, parmi lesquels un grand nombre de Canadiens-français, avec de grandes et nobles familles vraiment canadiennes de coeur, d'esprit et d'ambition: familles de vrais cultivateurs. C'était cette classe qui devait composer la grande majorité de l'assemblée de Nord-Battleford.

Cette assemblée était la dernière dans mon programme avec le Chef du parti libéral. De là, il devait retourner dans l'Est, se rendre directement à Winnipeg. Je devais, étant si proche, me rendre à Edmonton visiter mon fils Gray et sa famille, dans la capitale de l'Alberta, et visiter aussi la tombe de mon fils regretté Charles, décédé déjà depuis dix-huit mois.

Mon train pour Edmonton devait partir sur les dix heures du soir, et M. Haydon, organisateur, l'hon. M. Kennedy et M. Duff avaient arrangé les choses de manière à me donner ma liberté à temps.

Je devais alors adresser la parole à l'assemblée le premier, et me retirer ensuite pour me rendre à la gare du chemin de fer.

Connaissant le caractère de l'assemblée, je fis d'abord l'énoncé de mes principes économiques, la liberté du commerce, le libre-échange, autant que praticable dans les circonstances, et promettant que le parti libéral revenant au pouvoir, les fermiers de l'Ouest

pourraient compter sur une réduction de tarif sur leurs instruments aratoires et sur tous les articles nécessaires dans leur état de vie.

Je fis ensuite le meilleur éloge possible de notre nouveau chef, bien digne de succéder à Sir Wilfrid Laurier qui avait été son idole et qui devait, je leur assurai, suivre les traces de cet homme d'Etat et son programme économique en même temps. Au moment où j'allais serrer la main à notre chef et lui faire mes adieux, l'hon. M. King me mit la main sur l'épaule et avec des paroles certainement sorties du coeur, il me représente à l'assemblée comme un modèle de libéralisme, un ami aimé et respecté de Sir Wilfrid Laurier, qui à part bien des services rendus au parti libéral et au pays, avait donné deux fils aux Provinces de l'Ouest, deux fils qui avaient eu des carrières distinguées et prospères. Toutes ces paroles inattendues pour moi furent suivies des applaudissements les plus enthousiastes de l'assemblée qui durèrent jusqu'à ma sortie de la salle.

Inutile de dire, que j'avais peine à revenir de ma surprise au moment de mon départ. Aussi j'ai toujours conservé et je conserverai à jamais un vif respect pour le très hon. M. King dont la générosité à mon égard n'a jamais fait défaut.

A EDMONTON

J'arrivai à Edmonton à huit heures du matin. Mon fils Gray était à la gare, m'attendant depuis quelques instants. Il me conduisit à l'hôtel MacDonald, où je devais faire ma demeure pour le peu de temps que je devais passer dans la capitale de l'Alberta.

Sa famille était un peu dispersée. Sa demeure avec sa femme et ses petits garçons, Onésiphore et Gabriel, était loin du centre des affaires et ses deux petites filles Vivienne et Isabelle étaient au couvent des religieuses de la Congrégation Notre-Dame dans la partie de la ville appelée Stadacona. Sa femme et les deux petits garçons vinrent me rencontrer pour le dîner et l'après-midi, nous allions voir les deux petites filles au couvent. Il ne m'appartient pas de faire les éloges des miens, mais je ne puis m'empêcher de dire que au point de vue de la bonté, de l'amour filial, il est difficile de rencontrer mieux que ces deux petits frères et ces deux petites soeurs.

Dans le même voyage, nous nous rendîmes à la tombe de mon fils Charles, un des principaux objets de ma visite à Edmonton, aussi bien qu'à ceux qui vivaient encore.

Revenant à la ville, j'eus le plaisir de rencontrer l'hon. M. Lessard qui nous avait témoigné tant d'estime de toute manière à notre visite en 1914, l'hon. M. Gariépy, alors ministre dans le gouvernement libéral de l'hon. M. Stewart, l'hon. M. Côté, également membre du gouvernement, M. Boudreau, député à la législature depuis 1905 avec MM. Lessard et Côté.

Dans la soirée, je rencontrai aussi nombre d'autres amis et anciennes connaissances de l'Alberta. Ce me fut un plaisir de rencontrer l'hon. Frank Oliver, mon collègue aux Communes de 1900 à 1917.

Ministre de l'Intérieur dans l'administration de Sir Wilfrid Laurier, auquel il resta fidèle jusqu'au dernier jour. Les offres de portefeuilles des Unionistes ne firent aucune impression sur lui. Il avait été défait en 1917 comme bien d'autres pour les mêmes raisons. Ses troubles et ses défaites ne faisaient qu'aiguiser son esprit de libéralisme et son admiration pour le vieux chef disparu.

Je rencontrai aussi M. H. A. Mackie, député conservateur d'Edmonton-est de même que le général W. A. Griesbach, député d'Edmonton-ouest, qui avait battu l'hon. M. Oliver à l'élection de 1917, alors qu'il était sur les champs de batailles, candidat des soldats.

Je ne pouvais passer que trois jours à ma visite, inquiet que j'étais de ma femme qui n'avait pas osé entreprendre ce dernier voyage et que j'avais laissée encore fatiguée de notre excursion précédente. Il me restait encore à visiter la congrégation des Jésuites qui avaient été les amis paternels de mon jeune fils. C'était dans la grande salle de leur collège qu'il avait prononcé son dernier discours, six jours avant sa mort, discours qui avait été si goûté et apprécié de tous et surtout, je pourrais dire, des plus érudits et des plus patriotes.

Le lendemain matin, dimanche, jour de la Toussaint, nous nous rendions, mon fils et ses deux petits garçons à la grand'messe et en entrant je fus présenté à un grand nombre de citoyens, surtout Canadiens-français et quelques Anglais catholiques parmi lesquels l'hon. Juge Beck de la Cour Suprême de l'Alberta.

Mais mes bons amis d'Edmonton, les Lessard, les Côté, les Boudreau et quelques autres m'avaient préparé une surprise.

Le vénéré curé de la ville avait annoncé aux paroissiens la nomination de Mgr Henry O'Leary, Evêque de Charlottetown, au poste d'archevêque d'Edmonton et des diocèses catholiques de la province de l'Alberta.

J'avais déjà été informé de cette nomination et elle ne me causa aucune surprise. Nous nous y attendions. Mais après avoir fait cette annonce, Monsieur le Curé en fit une autre. Il annonça que, à trois heures de l'après-midi, il y aurait une assemblée publique des Chevaliers de Colomb Canadiens-Français, qui devaient donner une réception en l'honneur de M. Onésiphore Turgeon, député français du Nouveau-Brunswick depuis de longues années, et tous les Canadiens-français étaient invités à se joindre aux membres de l'association dans leur témoignage de respect et de considération pour ce vétéran du Parlement. Inutile d'essayer de décrire mon étonnement. Je ne pouvais m'expliquer comment une telle entreprise avait pu être décidée et organisée. L'affaire avait été réglée le soir et les amis avaient prévenu mon fils de ne m'en donner aucune connaissance.

Afin de sauver du temps, mon fils avait amené sa femme et ses enfants prendre le dîner tous ensemble dans ma chambre privée à l'hôtel et il avait aussi amené Mlle Lillian Robinson, qui avait été l'assistante de mon défunt fils Charles dans le Ministère du Procureur-Général de l'Alberta pendant deux années et qui avait conservé de lui et conserve encore aujourd'hui le souvenir le plus cher et le plus religieux.

RECEPTION DES CANADIENS-FRANÇAIS

A l'heure indiquée, je me rendais à la salle des Chevaliers de Colomb Canadiens-français de la ville d'Edmonton.

En entrant je fus frappé de la magnificence de la bâtisse de cet ordre distingué, dans une ville où la population française ne pouvait être encore bien considérable.

Mais cet étonnement fut bientôt suivi d'un autre, celui de l'arrivée des centaines de citoyens qui venaient avec empressemeent, le patriotisme clairement décrit sur la figure. Toutes les familles de la ville et des environs étaient représentées: les hommes de profession, les avocats, les médecins, les marchands, les hommes d'affaires, les instituteurs et même un inspecteur des écoles françaises, M. LeBlanc, un Acadien du Cap-Breton, qui m'avait rendu visite quelques années auparavant. Tous étaient venus pour m'exprimer leur généreux patriotisme et leur plaisir de rencontrer un représentant de leur sang et de leur langue de la partie Est du pays où la race française catholique est en minorité comme dans les Provinces de l'Ouest.

Monsieur le curé de la paroisse était là avec un de ses vicaires. Le Rév. Père Supérieur de la communauté des Jésuites, où la mémoire de mon défunt fils Charles était encore vénérée comme le premier jour, des professeurs du collège étaient aussi venus prendre part à ce témoignage d'estime et de patriotisme à un des leurs.

A part M. LeBlanc, je rencontrai encore d'autres Acadiens, un M. Cormier, un M. Boudreau et quelques autres.

Deux heures furent vite passées au milieu de cette foule animée des sentiments les plus exquis. Ces quelques moments furent certainement des plus heureux de ma carrière.

Je ne pouvais m'expliquer cette manifestation de tous ces sentiments de générosité, de grandeur d'âme, cette exubérance de sentiments les plus riches que par la comparaison des relations des Canadiens-français éloignés dans l'ouest de leur vraie patrie natale, le Québec, avec la population acadienne-française des Provinces de l'Est où la jouissance de droits, de coutumes, de privilèges n'est plus une garantie naturelle, mais où, bien au contraire, elle ne peut subsister que par une lutte constante, dirigée avec une délicate diplomatie accompagnée de sacrifices incessants.

Un Canadien-français de mon humble condition directement de la Province de Québec n'aurait pas éveillé tant de vertus et de patriotisme.

Je dus nécessairement prendre la parole à cette réunion d'hommes et de femmes d'élite, de compatriotes au coeur riche et à l'âme élevée, et les remercier de l'honneur qu'ils me faisaient en venant m'exprimer leur sympathie et leur dire le bonheur que j'éprouvais en présence de cette petite minorité française si heureuse et si prospère dans ce grand centre anglais, jouissant grâce à leurs talents et à leurs vertus de bien des privilèges qui leur permettent d'atteindre une précieuse liberté dans l'exercice de leur religion et de leurs devoirs à la famille catholique et française.

Je leur apportais de la part de la population acadienne française

des Provinces Maritimes un message de sincère sympathie et de ses souhaits les plus chaleureux pour le bonheur et la prospérité des générations de leur race dans ces parties où elles sont comme eux éloignéees du centre français et catholique. Je leur exposai que cette similarité des désavantagees de la séparation n'attirait de notre part que de plus vifs souhaits pour le bonheur de leurs familles et de leurs générations.

Notre situation géographique qui tient deux groupes de la même race et de la même religion, isolés et dans les mêmes conditions d'infériorité numérique, sert à entretenir une sympathie mutuelle, et à inspirer une plus ardente ambition pour la prospérité et le bonheur de l'une et de l'autre.

Ce n'était pas assez. Mes paroles furent suivies de celles de l'hon. M. Lessard qui, après avoir exprimé la sympathie des français de l'Ouest pour ceux de l'autre extrémité du pays, annonça qu'un banquet serait offert à leur compatriote de l'Est, le lendemain soir à 7.30 au grand hôtel MacDonald, et invitait tous les citoyens à s'y rendre en grand nombre.

Tout était si beau et si touchant qu'il m'était impossible de m'expliquer tant de générosité et de sympathie.

Dans la journée du lundi, je visitai avec mon fils Gray, l'édifice de la Législature où je rencontrai la plupart des ministres du gouvernement libéral qui avait alors pour chef l'hon. Charles Stewart, qui devint l'année suivante Ministre de l'Intérieur dans l'administration du très hon. Mackenzie King. Je rencontrai aussi l'hon. M. Mitchell, ministre dans le même gouvernement, les différents avocats, conseils des différents ministères, et tous semblaient se faire un devoir de me dire aussitôt combien la perte de mon fils Charles était regrettée, exprimant leur certitude qu'il était appelé à exercer une influence considérable par son talent légal, considéré déjà comme extraordinaire.

Tous ces éloges me le faisaient regretter davantage et tenaient mes yeux constamment remplis de larmes.

Nous nous rendîmes dans l'après-midi, mon fils et moi, au collège des Jésuites à qui je devais une dette de gratitude pour l'honneur qu'il m'avait faite par leur visite la veille à cette heureuse assemblée.

Je dus aussi aller rendre visite à Mgr Grandin, curé de la première paroisse dans la ville d'Edmonton, dont la population est encore toute française.

La journée fut employée à présenter mes hommages aux principaux citoyens et membres du clergé de la ville.

Mais tout cela n'était pas assez. L'expression constante de cette généreuse sympathie devait durer jusqu'à l'heure même de mon départ, et le soir, le banquet m'attendait et chaque heure de mon séjour devant amener une nouvelle surprise.

Je m'attendais de rencontrer une dizaine de principaux citoyens de la ville qui viendraient passer quelques moments encore avec moi avant mon départ.

Mais non. Ce n'était pas dix, ni vingt, mais bien une bonne cinquantaine des citoyens les plus représentatifs, laïques et prêtres qui avaient quitté leurs foyers et leurs familles pour venir déposer sur la

tête de leur compatriote de l'Est, le dernier tribut de leur patriotisme qui a fait naître dans mon âme pour eux une gratitude sans fin.

Le repas était un des plus riches et des plus succulents. Rien ne manquait. On n'aurait pas pu faire plus pour personne.

La conversation était animée et des santés furent portées pour moi et mes bons Acadiens de l'est, et les meilleurs souhaits exprimés pour eux par tous ces hommes dont le nom et la carrière sont bien connus dans tout le Canada et que j'ai déjà nommés, tels que MM. Côté, Lessard, les MM. Giroux et M. le curé lui-même.

Ce n'est qu'au moment où je devais me rendre à la gare du chemin de fer que ces généreux convives se séparèrent de moi en me serrant encore la main et me disant tous: "Au revoir. Au revoir"

L'ANNEE 1921

Dans mon récit de l'année 1920, je disais que ce devait être une année fertile en événements de toute sorte. Cependant l'année suivante devait fournir aussi des intérêts multiples et pleins de conséquences, non-seulement pour les partis politiques, mais pour la nation canadienne toute entière.

Pour moi, je venais de visiter toute ma famille tant aux Etats-Unis que dans l'Ouest du Canada. Je les avais laissés tous en parfaite santé et bien établis, chacun jouissant de l'estime et de la confiance de la population où ils exerçaient leurs activités. Cependant, il devait y avoir revers pour l'un d'eux qui devait être soutenu avec fortitude et sans chagrin dans l'avenir. Ce devait être une répétition des épreuves de son père.

Mon fils aîné, Alphonse, comme on le sait, avait été appelé à la Cour d'Appel de la Saskatchewan dans le mois de mars (1921) par le gouvernement Meighen, suivant le désir de l'hon. M. Calder, son collègue dans le gouvernement de la Saskatchewan. Il ne tenait pas à une position judiciaire qui l'aurait obligé parfois à rendre des sentences de mort. Cette considération seule était suffisante pour lui faire refuser une telle charge. Cette dernière offre de l'hon. M. Calder était pour le banc de la Cour d'Appel où l'étude des jugements des Cours inférieures seule est soumise à leur juridiction. Mon fils avait décidé de se retirer de la politique avant l'élection provinciale, qui devait avoir lieu deux ou trois mois plus tard, pour retourner à sa profession, et il crut ne pas devoir refuser cette dernière offre.

Mais mon autre fils, Gray, député pour la division de Ribstone à la Législature de l'Alberta depuis dix ans, dans un comté où il jouissait d'une popularité sans égale, devait au dernier moment subir un échec inattendu. C'est dans l'été de 1921 que les fermiers de l'Ouest décidèrent unanimement de ne voter que pour des candidats de leur choix. On sait que c'était bien le cas dans chacune des Provinces.

Mon fils jouissait certainement d'une grande popularité dans la Province et à la Législature; on s'attendait même que si l'administration libérale de l'hon. Charles Stewart était retenue au pouvoir, il devait faire partie de son gouvernement.

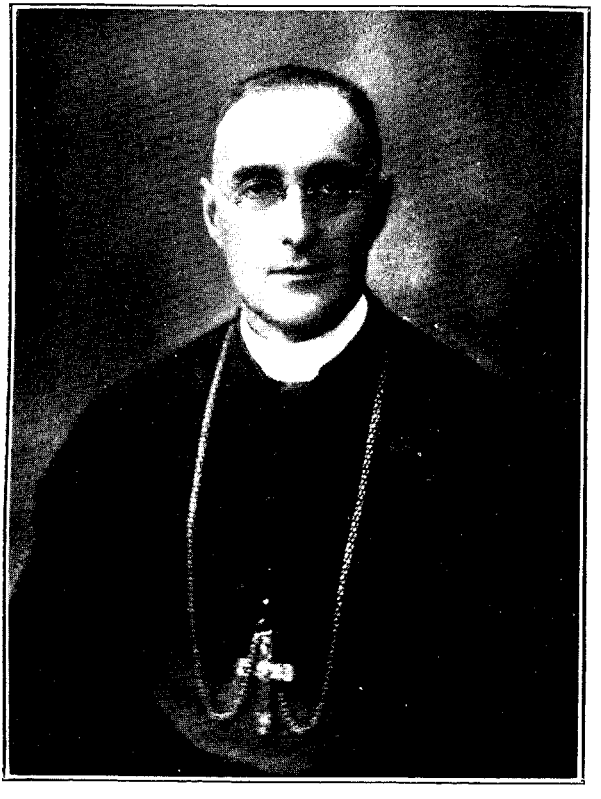

S. G. Mgr Edouard-A. LeBlanc
Evêque de Saint-Jean

Toute la population de son comté était composée de fermiers à part une centaine d'employés du chemin de fer, à Hardisty, où il résidait.

Jusqu'à une dizaine de jours avant la nomination officielle, on s'attendait à son élection par acclamation. Mais l'association des fermiers de son comté reçut soudainement instruction de choisir un candidat qui adopterait leur politique et se rangerait au parti progressiste. On insistait sur le choix d'un candidat dans tous les comtés de la Province. La décision était irrévocable. Il fallait s'y soumettre.

Les membres de cette association du comté de Ribstone qui, pour bien dire, vénéraient leur député, lui offrirent la candidature de leur association à cette condition irrévocable. Pour l'encourager à se joindre à eux, ils lui déclarèrent même que, leur parti arrivant au pouvoir, on lui donnerait un portefeuille dans le gouvernement.

Malgré son admiration et son dévouement pour ses anciens électeurs, il leur répondit qu'il lui était impossible de laisser le parti libéral, convaincu qu'il était que la politique libérale devait être à l'avantage de leurs intérêts et de l'intérêt de la Province en général.

Sa réponse négative nécessita à l'instant le choix d'un candidat fermier ou progressiste.

Mon fils était certain de sa défaite. Des amis de la circonscription me disaient plus tard qu'il était curieux de voir tous ses vieux amis lui dirent de toute part: "Nous sommes bien peinés, mais nous devons voter pour notre candidat. Ce n'est pas notre faute".

On sait quel fut le résultat de ce mouvement progressiste dans la Province de l'Alberta et les autres Provinces.

Sur un total de cinquante-neuf membres, les fermiers-unis de l'Alberta en avaient trente-neuf, les libéraux, treize, les conservateurs, un, les travaillistes, un, les indépendants, deux. Sur ces treize libéraux, huit étaient de la ville d'Edmonton, et cinq seulement pour le reste de la Province.

Mon fils subit sa défaite avec calme et courage. Il retourna à ses affaires d'assurances et de ventes de terres. Plus tard il se rendit à Vancouver, dans le dessein d'ouvrir un bureau d'assurances, où il établirait un représentant. Pendant son séjour, l'élection générale de 1921 fut annoncée par le premier ministre, l'hon. M. Meighen. Les libéraux de la ville retinrent les services de mon fils pour la campagne électorale et lui offrirent ensuite la position d'organisateur officiel du parti libéral de la Province de la Colombie-Anglaise, position qu'il occupe encore aujourd'hui, le 26 juin 1926.

L'année 1921 devait être aussi mémorable pour moi. Les débats en Chambre devaient être intéressants et l'année devait se terminer, à la grande surprise de tous, par une élection générale décidée par le Premier Ministre Meighen à son retour de la Conférence Impériale, tenue à Londres dans les mois de juillet et août.

Le parti libéral, dans les derniers mois de l'année précédente, avait certainement acquis beaucoup de considération dans l'opinion publique. Pendant que la visite du chef de l'Opposition dans Ontario et les Provinces de l'Ouest, dans l'automne de 1920, avait été bien accueillie, celle du Premier Ministre Meighen avait certainement été des plus décourageantes.

L'hon. J. A. Calder accompagnait M. Meighen, et ses anciens amis libéraux de la Saskatchewan ne manquèrent pas de lui signifier leur désappointement aussi bien que leur mécontentement.

Dans les Provinces de l'Est, surtout dans la Nouvelle-Ecosse, la tournée du nouveau Premier Ministre, fut loin d'être encourageante, et l'année 1920 se terminait bien sombre pour lui et le parti conservateur.

LA SESSION DE 1921

Enfin, la session de l'année 1921 fut convoquée pour le lundi 14 février. Cette session devait durer jusqu'aux derniers jours de juin.

Le discours du Trône était bien élaboré et annonçait un grand nombre de mesures à la considération des membres du Parlement.

Il félicitait d'abord les représentants du peuple sur la prospérité relative du pays, et sur l'absence comparative du sentiment de malaise qui agitait d'autres pays moins favorisés que le nôtre, et de plus le pays était favorisé en ce moment-là d'une abondante récolte. Le discours annonçait que plusieurs taxes imposées pendant la guerre pouvaient maintenant être supprimées, libérant l'industrie et les affaires et encourageant le travail.

Des mesures devaient être prises pour venir en aide aux sans-travail, ainsi qu'aux soldats sortis de service, incapables de travailler ou de se suffire à eux-mêmes. Des enquêtes se faisaient sur les systèmes d'assurances pour les sans-travail et de pensions pour les vieillards.

Un accord important était conclu, disait le discours, avec le gouvernement des Colonies britanniques des Antilles dans le but d'améliorer les moyens de communications et de relations commerciales.

Le discours annonçait la première assemblée de la Société des Nations tenue à Genève, où les représentants de 41 nations, y compris ceux du Canada étaient réunis. Une des plus importantes mesures adoptées à ce Congrès est le projet d'une cour internationale de justice, qui serait dans peu soumis à l'approbation du Parlement.

Il annonçait aussi une révision du tarif, insistant sur les principes de protection au travail et aux industries légitimes du Canada.

Le discours annonçait encore une modification à la loi des élections, et la refonte de la loi de 1917 concernant les taxes de guerre sur le revenu et les recherches scientifiques.

M. McIsaac, député de l'Ile-du-Prince-Edouard, proposa l'adresse du Discours du Trône. Son discours était certainement étudié, bien écrit, et il embrassait tous les sujets mentionnés dans le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général. Il présenta son tribut de profond respect au très hon. sir Robert Borden qui venait de se retirer en faveur de l'hon. M. Meighen, qu'il considérait également doué de toutes les qualités nécesssaires pour diriger le pays.

L'adresse fut secondée par M. Mackelvie, de la Colombie-Anglaise, un journaliste de grande distinction, un natif du Nouveau-Brunswick, qui venait de remplacer l'hon. Martin Burrell pour le comté de Yale, ce dernier s'étant retiré de la vie politique, pour occuper la position de bibliothécaire-en-chef du Parlement.

C'est l'hon. Mackenzie King qui prit le premier la parole du côté de l'Opposition.

Il offrit d'abord de sincères félicitations aux deux honorables députés qui avaient présenté et appuyé l'adresse en réponse au discours du Trône. Il dit que le discours prononcé par le député de l'Ile-du-Prince-Edouard faisait honneur à sa province autant qu'à lui-même. Il en est de même de l'honorable député de Yale qui avait prouvé dès son premier discours que la Chambre avait fait une heureuse acquisition dans le genre oratoire en recevant le député de Yale. Malheureusement, le règne de M. Mackelvie devait être court. Il fut réélu en décembre 1921 et mourut en 1924.

Avant de toucher aux questions concernant l'administration du jour, l'hon. M. King a déclaré que sur un point il se trouve en parfait accord avec les députés qui ont présenté et appuyé l'adresse, et c'est pour offrir des félicitations à son très hon. ami (M. Meighen) pour son élévation à la position élevée et pleine de responsabilités de Premier Ministre. Il répète ce qu'il lui a déjà déclaré que sur le terrain personnel, ce fut pour lui un plaisir de voir que Son Excellence avait choisi comme premier conseiller celui qui fut son confrère d'études et dont l'amitié a survécu aux vicissitudes du temps, durant un quart de siècle, sans excepter les divergences suscitées par la guerre de parti et les acrimonies des débats politiques.

L'hon. M. King met en doute le droit de l'hon. M. Meighen de se tenir à la tête du gouvernement, qui depuis sa formation a perdu son premier ministre, Sir Robert Borden, et pour ainsi dire tous ses collègues d'alors. Le pays avait alors un gouvernement d'Union qui n'existe plus, dit-il. C'était une administration formée à cause de la guerre et pour le temps de la guerre seulement. Le gouvernement d'aujourd'hui est complètement nouveau et différent. Le gouvernement a changé le caractère, les personnes et l'objet du gouvernement formé en 1917.

L'hon. M. King passa en revue les changements opérés depuis la fin de la guerre et donna une liste de tous les ministres qui s'étaient retirés depuis la fin de la guerre, disant que le nouveau Premier Ministre était pour bien dire le seul qui restât de ce personnel qui ne s'était engagé que pour la durée de la guerre. Il cita les paroles de l'hon. M. Calder: "Nous n'aurions jamais eu l'Union s'il avait fallu inclure dans son programme la question du tarif douanier".

Après avoir démontré clairement que le gouvernement du jour n'était plus le gouvernement d'Union, l'hon. M. King déclara que la confiance dans ce gouvernement ne serait jamais restaurée tant que le peuple n'aurait pas repris le contrôle du Parlement et de l'Exécutif. Il proposa, secondé par son honorable ami, le député de Queen-Shelburne, l'hon. M. Fielding que l'alinéa suivant fut ajouté à l'adresse:

"Nous soumettons respectueusement à Votre Excellence que ses Conseillers ne possèdent pas la confiance de la Chambre ou du pays, et que la conservation de leurs fonctions constitue une usurpation des pouvoirs du gouvernement populaire."

L'hon. M. Meighen se hâta de prendre la parole et de répondre le premier au discours du chef de l'Opposition libérale.

Après avoir distribué ses félicitations aux orateurs qui l'avaient précédé et assuré à l'hon. M. King que ses relations personnelles ne sont pas affectées par la diversité de ses vues politiques, il s'engagea à démontrer au chef de l'Opposition que le gouvernement, malgré la retraite de presque tous les ministres qui en faisaient partie, était encore le gouvernement qui avait été formé en 1917 et qu'il possédait la confiance de la majorité du parlement. Comme toujours ses arguments étaient bien serrés, et il terminait toujours avec une déduction favorable à sa position. Une commission d'enquête sur le tarif avait été nommée, elle avait parcouru le pays, mais son rapport n'avait pas été soumis au Parlement. La raison donnée par le Premier Ministre était que cette enquête avait été faite dans le but d'éclairer les membres du gouvernement, et de leur servir de guide dans la décision du gouvernement sur le tarif qui devait être imposé sur les différents articles de productions de toutes sortes. Voilà tout. Telle était l'objet de cette commission. Et le peuple du Canada fut obligé de se contenter de cet obscur renseignement.

Le 18 février, la troisième journée du débat, je dus de nécessité prendre la parole. Je devais, non pas comme cédant à un vieil usage, mais en réponse à la pression de mes sentiments, exprimer mes félicitations aux députés qui avaient proposé et secondé l'adresse en réponse au discours du Trône. Il va de soi que je n'approuvais pas tous les sentiments qu'ils avaient exprimés, mais ils s'étaient l'un et l'autre admirablement acquittés de leur tâche. Je devais irrésistiblement déclarer que l'auteur de cette motion avait dans la circonstance indubitablement manifesté un goût littéraire que l'on ne rencontre pas souvent de nos jours. Il avait dans ses brèves remarques, exprimé en des termes dignes, de nobles pensées dont chacun de nous appréciait la valeur. Il avait démontré, lui dis-je, que le jardin du Golfe pouvait produire aussi bien des produits de l'intelligence que ceux de l'alimentation du pays.

Notre honorable ami de Yale (M. Mackelvie) était de même superbement outillé pour sa besogne parlementaire. Il témoigne, dis-je, d'une maîtrise de la parole et d'un esprit très profond. La Chambre pouvait très bien le tenir pour une précieuse acquisition.

Le nouveau député avait parlé de la culture des pommes dans sa Province et exprimé son désir de lui assurer un certain degré de protection. Certes, dis-je, cette pomme de la Colombie-Britannique mérite une considération spéciale. Si j'étais à sa place, lui dis-je, je m'efforcerais de faire savourer ce beau fruit délicieux non seulement à la population du voisinage mais encore à celle des Etats-Unis. Elle devrait tenter les épicuriens du Sud, aussi bien que ceux du Canada.

Revenant à la position du gouvernement et du nouveau Premier Ministre, dès le jour où il fit son apparition parmi nous, je lui ai reconnu du talent, des capacités, un sens profond du droit, de la subtilité et de l'esprit d'invention. Je rappelai des paroles que j'avais dites à mon ancien et regretté collègue de Kent, l'hon. O. J. LeBlanc, au sujet du député de Portage-la-Prairie, tout frêle et apparemment faible de santé. Mon collègue me demandait ce que je pensais de ce jeune homme, je lui répondis hâtivement: "S'il vit, il montera". Ma

prédiction était accomplie. Le jeune député de ce temps-là a vécu et il s'est élevé à une charge très importante. Il apportera sans doute, dis-je, à l'administration des affaires publiques du Canada ce talent et ce génie qui l'ont fait remarquer dès la première fois qu'il entra dans cette Chambre. En dépit de ses qualités intellectuelles, il semble que ce dut être le sort de ce jeune homme d'être plongé dans les embarras et, dans l'exercice de ses hautes fonctions, il y a dû se trouver parfois dans des impasses peu enviables. Sa générosité l'engageait à faire de son mieux pour préserver son parti du sort qui le menaçait, et peut-être n'est-il pas exagéré de dire que, sans son habilité, le parti dont il est aujourd'hui le chef aurait connu la défaite dès avant 1917. Je déclarai que malgré la bonne opinion que j'avais de ses talents je devais dire que tout docte et capable qu'il était, le présent Premier a fait des choses qui ont fait naître le soupçon dans les esprits. Son parti a profité de son dévouement, de ses talents au point de le mener, je ne dis pas à la ruine, mais à l'amoindrissement de sa réputation, car il était appelé à une destinée plus haute que celle où il est parvenu en conséquence du choix de ses partisans et amis. Je rappelai l'introduction de la clôture en 1913, loi dont il était l'auteur, la façon dont elle avait été présentée et le coup porté à notre chef tant regretté, à cet homme que tout le monde chérissait, non-seulement en Canada, mais dans l'univers entier. Comme conséquence de l'application de cette loi en Chambre, Sir Wilfrid Laurier avait été un jour appelé à se taire et à souffrir en silence. On l'empêcha de parler, bien qu'il eût parfaitement droit de le faire. Quand arriva le temps de voter, je me souviens, comme si ce n'était qu'hier, de la désertion de dix-sept ou dix-huit Canadiens-français élus sous le titre de nationalistes. Il n'y eut qu'une seule exception, le député d'alors pour le comté de Bellechasse, M. J. O. Lavallée. Ils disparurent tous de la scène politique, un seul réussit à se sauver en se retirant au havre sénatorial au moment où le navire conservateur allait sombrer.

Le grand chef libéral est mort mais, dis-je, son esprit survit et survivra pendant les siècles à venir. Il est allé rejoindre les regrettés William Ewart Gladstone, Daniel O'Connell, Edmund Burke, Lafontaine et Cartier. Avec ces grandes âmes il jouira d'une gloire acquise par son dévouement à la cause sacrée de l'union des diverses races et croyances, et au maintien des grands principes constitutionnés qui gouvernèrent le parlement britannique durant le siècle dernier.

Je rappelai ensuite à la Chambre que le peuple canadien était dans un état d'esprit qui le porte à juger de l'avenir d'après l'expérience du passé.

Le monde alors n'était pas dans un état normal, et la mentalité du peuple dans les pays dévastés n'était pas ce qu'elle devrait être.

Une des principales raisons alléguées par le Premier Ministre dans ses discours dans l'Ouest, contre l'utilité d'une élection générale, était que semblable élection serait une imprudence dans les circonstances actuelles. Il voulait dire que le peuple canadien dans l'excitation d'une élection générale ne serait pas animé d'un esprit digne de lui-même. Je fis à l'instant remarquer que le premier paragraphe du discours du Trône le contredisait, car le Gouverneur-Général déclarait:

"Je suis heureux de pouvoir vous féliciter sur la prospérité relative du pays et sur l'absence comparative de ce sentiment de malaise qui a agité d'autres pays moins favorisé que le nôtre."

Le gouvernement du jour venait de subir des défaites nombreuses dans des élections partielles, ce qui indiquait le manque de confiance chez le peuple et que, en conséquence, le gouvernement était d'honneur obligé de résigner suivant l'esprit de la constitution.

De plus nous avions l'expression de l'hon. M. Carvell, de l'hon. M. Calder, de l'hon. A. K. MacLean, qui avaient tous déclaré qu'ils ne se ralliaient au gouvernement que pour cinq ans, mais qu'après la guerre ils retourneraient tous au bercail libéral et à son sort. La guerre était finie, la démobilisation achevée et le parti conservateur n'avait plus de mission. Il devait en appeler au peuple.

Je fis remarquer que si l'hon. M. Meighen, en prenant les rênes du pouvoir, en avait appelé au peuple, il aurait bien subi un revers tout de même, mais ses partisans auraient été plus nombreux qu'ils le seront quand il se présentera devant les électeurs, et je lui prédis que plus il tarderait à le faire, plus réduit serait son entourage lorsqu'il reviendrait au parlement en qualité de chef de l'Opposition.

Je ne voulais pas dire que la population serait mal partagée si mon honorable ami devenait chef de l'Opposition, et j'avertis mes collègues libéraux qu'ils auraient à administrer prudemment les affaires du pays afin de ne pas lui donner la chance de les attaquer avec toutes les armes dont il pourrait disposer.

La population canadienne demandait une élection à grands cris.

Au sujet de nos soldats de retour de la guerre, je dis que nous ne pourrions jamais compenser les sacrifices qu'ils avaient faits. Je rappelai à la Chambre mon attitude dans mon comté, et que lors de la loi de conscription, il y avait déjà 1350 soldats du comté de Gloucester partis, et de ce nombre 1150 étaient des Acadiens-français. Aujourd'hui ceux qui sont revenus veulent des élections.

Le peuple des Provinces Maritimes était mécontent et avec raison de ce que le chemin de fer Transcontinental n'était pas employé pour la fin principale pour laquelle il avait été construit; le transport des grains de l'Ouest aux ports de l'Atlantique, à Québec en été et à Saint-Jean et Halifax en hiver. C'était une raison de plus pour laquelle notre population demandait une élection.

Ce débat dura jusqu'au trois de mars.

C'est M. Stein, alors député de Kamouraska, qui termina le débat, et c'est dans ce discours qu'il rappela mon travail en faveur de la langue française, lorsque, à la session précédente, j'avais demandé l'impression française des proclamations d'élections. M. Stein démontrait que l'hon. M. Meighen prétendait n'avoir rien dit contre la Province de Québec et la race française durant la guerre. Il démontra que l'hon. Monsieur devait être jugé par ses omissions aussi bien que par ses commissions et dans cette occasion il avait péché par omission en votant en silence contre cette motion qui déclarait la reconnaissance de la langue française.

Dans le cours du débat sur l'adresse le très hon. Sir George Foster et l'hon. Newton W. Rowell se chargèrent de faire connaître à la Chambre les résultats de la première conférence de la Société des Nations, tenue à Genève tout dernièrement. Ces honorables Messieurs, ainsi que l'hon. M. Doherty, Ministre de la Justice, avaient représenté le Canada à cette conférence.

Ils prenaient la parole avec le dessein d'expliquer à la Chambre et au pays un des paragraphes du discours du Trône ainsi conçu:

> "La première assemblée de la Société des Nations a été tenue à Genève récemment. Les représentants de quarante et une nations y compris ceux du Canada se sont réunis et ont délibéré ensemble dans un esprit d'harmonie qui promet beaucoup pour le succès de cette grande entreprise. On a dû consacrer beaucoup de temps à son organisation, mais d'autres mesures ont été prises ayant pour but de promouvoir la stabilité et la bonne entente dans les rapports internationaux. Une des plus importantes de ces mesures est le projet d'établissement d'une cour internationale de justice qui sera sous peu soumis à votre approbation."

Sir George Foster et l'hon. M. Rowell donnèrent tous les détails du travail accompli à cette Conférence Internationale, la plus grande et sans doute la plus intéressante jamais tenue dans aucune partie de l'univers. Une conférence, où toutes les grandes nations, exceptés les Etats-Unis, étaient toutes représentées, accompagnées des représentants d'une trentaine d'autres nations était bien importante.

Le Canada avait commandé l'admiration de toutes les nations alliées, et aujourd'hui était une nation et selon leur opinion pleinement maîtresse de ses affaires avec une place dans cette société destinée à établir la paix du monde d'une manière permanente.

Sir George Foster l'avait bien déclaré que le résultat le plus frappant de cette assemblée avait été la constitution d'un tribunal de justice international, tribunal qui possède une force matérielle pour les Etats qui ont donné leur adhésion, et une force morale pour ceux qui ne l'ont pas donnée.

Les Etats-Unis étaient d'accord avec les autres Puissances au sujet des principes et de l'objet d'une cour permanente.

Les discours des représentants du Canada à cette assemblée furent écoutés avec respect et intérêt de toute la Chambre. Mais ils durent répondre à bien des questions faites par l'hon. M. Lemieux et par l'hon. Dr Béland, aussi bien que par M. McMaster et M. Devlin.

L'hon. Rodolphe Lemieux et l'hon. Dr Béland prononcèrent de très éloquents discours sur le sujet de la Société des Nations.

M. Lemieux se prononça pour une révision du tarif dans le sens de la convention libérale de 1919. Il cita le témoignage de l'hon. M. Calder, donné en 1919: "Le Gouvernement actuel n'a pas été formé dans le but d'accomplir la révision générale du tarif; il a été formé

en vue des exigences de la guerre et pour suivre une exigence de guerre".

Le 18 février, l'hon. W. Rowell donna ses vues sur le travail de la Société des Nations, car il avait pris part lui aussi au travail exécutif à l'assemblée de Genève. Il donna d'abord une belle appréciation de l'exposé très lucide, très substantiel et tout à fait admirable de la question par l'hon. Sir George Foster quelques jours auparavant.

L'hon. M. Rowell vient fournir le détail du tableau si net et si vigoureusement esquissé par le Ministre du Commerce (Sir George Foster). Il vient surtout faire connaître la Société des Nations et la grande fin qu'elle se propose de promouvoir dans le monde.

Jusqu'à maintenant, chaque nation considérait toutes les autres comme des ennemies acharnées. C'est pourquoi on désirait fortement conclure des traités avec deux ou trois nations voisines dans le but de mettre assez de forces ensemble pour résister à une attaque des autres. Ce que l'on a appelé en diplomatie "la balance du pouvoir".

L'issue de cette politique et sa condamnation la plus sévère, dit-il, ce fut la guerre terrible dont nous venons de sortir. Les crimes, les atrocités, les pertes et les souffrances qu'elle a occasionnés, ont porté le genre humain à rechercher quelque autre principe directeur de la diplomatie et des relations internationales. Cet autre principe c'est que chaque pays devrait considérer les autres pays comme des amis possibles, sinon effectifs, et que la meilleure garantie de la paix du monde, n'est pas l'armement en vue de la guerre, mais la coopération en vue d'empêcher la guerre. Or, c'est le principe que comporte la Société des Nations.

Si la paix n'est pas encore rétablie, c'est que la Société n'a pas été organisée dans le but de faire la paix après la guerre récente. Ceci est du ressort du Conseil suprême, qui, il est vrai, n'a pas encore amené la paix. Ce Conseil a été organisé pour maintenir la paix une fois qu'elle sera conclue.

L'hon. M. Rowell donne en détail le travail de la Société des Nations, et du Conseil Suprême, ainsi que l'entrée des nouveaux Etats au sein de l'assemblée qui a soulevé le plus grand intérêt.

Les conditions qu'un pays doit remplir avant d'être admis sont exposées à l'article du pacte:

Tout Etat, Dominion ou Colonie qui se gouverne librement et qui n'est pas désigné dans l'annexe, peut devenir membre de la Société, si son admission est approuvée par les deux tiers de l'assemblée, pourvu qu'il donne des garanties effectives de son intention sincère d'observer les conditions imposées par la Société des Nations.

Les Etats-Unis sont entrés dans la guerre avec la conscience et le jugement qui caractérisent le peuple américain, et nous n'ignorons pas l'aide puissante qu'ils ont apportée pour aider à terminer ces hostilités. M. Rowell, dans son discours exprime l'espérance qu'il en sera de même pour la Société des Nations, sinon dans la forme actuelle du pacte, au moins de quelque façon satisfaisante, la conscience et le jugement des américains aidant, ils se joindront à la Société. "De

plus, dit M. Rowell, l'attitude indépendante des représentants des colonies autonomes de l'Empire britannique a semblé surprendre l'assemblée. Les délégués de la majorité des Etats se sont apparemment rendus à Genève avec l'impression que les vues et les voix des Colonies autonomes sont nécessairement celles de la Grande-Bretagne. Lorsqu'ils se sont aperçus de leur erreur, leur étonnement n'a pas été des moindres. Lorsque l'un des délégués canadiens a fait incidemment remarquer que les Canadiens ne permettaient pas aux hommes d'Etat de la métropole (pour qui nous avions cependant le plus grand respect et la plus profonde admiration), d'intervenir dans nos affaires domestiques, ils ont pensé que nous prêchions la révolution. Ils croyaient que les hommes d'Etat de la Grande-Bretagne géraient nos affaires. Le "Times" de Londres a fait remarquer que l'assemblée aurait eu son utilité, ne fut-ce que pour faire voir à l'univers, par une démonstration effective ce qu'est réellement l'Empire britannique. Les représentants des Nations croyaient qu'un empire ne pouvait exister si les diverses parties qui le composaient avaient le droit de s'exprimer librement. Ils oubliaient que c'est précisément pour cela que l'Empire britannique existe, et que sans cette liberté, il n'existerait pas. Ils n'avaient pas compris que les colonies autonomes ne sont plus de simples colonies, mais des états souverains qui se gouvernent eux-mêmes sous un souverain commun, et sur un pied d'égalité avec la mère-patrie. Je suis sûr que les autres délégués présents à l'assemblée ratifieront mes conclusions, je veux dire que le Canada jouit d'une grande liberté, d'une indépendance plus réelle, d'une influence beaucoup plus puissante, comme l'un des états du commonwealth britannique, qu'il ne pourrait avoir s'il était indépendant et hors de l'empire.

Tout en réclamant la liberté la plus complète pour les parties individuelles de l'empire, nous ne devons pas fermer les yeux sur l'importance du soutien de l'unité impériale. L'un est aussi important que l'autre".

M. Rowell explique ensuite l'entrée de l'Autriche et de la Bulgarie qui a une plus grande portée que le simple fait de leur admission le comporte: elle est un pas dans la réconciliation de l'Europe.

M. Rowell termine enfin en définissant la position des Etats-Unis, ainsi que celle des différents dominions qui font partie de l'Empire britannique. Il fait remarquer que les Etats-Unis ne sont entrés dans la guerre que trente mois après sa déclaration.

Les circonstances de la situation au moment où j'écris, le 15 juillet 1926, amènent les gens bien pensants à réfléchir sur le conflit entre M. Meighen et M. King, au sujet du refus de Son Exellence le Gouverneur Général à l'hon. M. King de dissoudre les Chambres, et d'accorder ce privilège à M. Meighen après sa défaite.

LE TRANSPORT PAR LES GRANDS LACS

Le 8 mars, M. Keefer, député de Kenora-Rainy River, proposa un projet de résolution ainsi conçu:

"La Chambre est d'avis qu'il y a lieu de nommer un comité pour s'enquérir des avantages qui pourraient découler de l'établissement

dans le fleuve Saint-Laurent d'une voie navigable de grand fonds pour le transport depuis les grands lacs jusqu'à la mer, en tenant compte tout particulièrement des avantages qui devront résulter de l'amélioration de la navigation et de l'utilisation des forces hydrauliques du Saint-Laurent, et d'autoriser ledit comité de tenir des séances à Ottawa et ailleurs durant l'intercession du Parlement, à envoyer quérir personnes, documents, papiers sous serment et à faire rapport de temps à autre à la Chambre."

M. Keefer prétendait que le creusement du fleuve Saint-Laurent était certainement au nombre des plus grands problêmes économiques de l'heure présente.

Il dit que cinq des Etats-Unis du Nord-Ouest ont déjà souscrit une somme de $10,000 chacun pour faire des enquêtes sur la particularité de l'usage des Grands Lacs et des canaux pour le transport vers l'océan.

C'est une question qui a été étudiée et discutée depuis plusieurs années. C'est l'exécution d'un projet demandé, il est vrai par des centaines de fermiers des Etats de l'Ouest, et réclamé par d'autres Etats situés sur les Lacs, pour l'emploi des pouvoirs électriques que les eaux de ces grands lacs peuvent produire.

La dernière ambition est bien celle qui devrait être au premier abord repoussée de la population canadienne, car le Canada ne pourrait suffire à l'exploitation américaine qui engloutirait l'exploitation canadienne.

Quant à la navigation par les grands lacs, j'ai toujours réclamé qu'elle était impraticable, que les grands vaisseaux d'outre-mer ne pourraient pas se servir d'une telle route avec avantage, car la navigation serait trop lente entre Port-Arthur et Montréal, pour des bâtiments d'une telle dépense.

J'ai toujours prétendu que le système serait trop dispendieux pour le transport du grain et autres produits. Nous avons eu dernièrement la déclaration de la Compagnie du Pacifique-Canadien, par la bouche de son président, M. Beatty, qu'elle ne pourrait pas y amener ses bâtiments d'outre-mer.

Cette déclaration seule devra suffire, je l'espère, pour déterminer tout gouvernement canadien à refuser une telle proposition. Nous ajouterons deux à trois cents millions de dollars à notre dette publique quand nous pouvons à peine rencontrer les intérêts d'une dette de guerre inévitable. La chose serait assez facile pour les Etats-Unis avec leur immense population et leurs richesses immenses, et ils finiraient par contrôler tout le Canada.

De plus il est bien certain que ces gros bâtiments de mer ne pourraient pas transporter le grain de Port-Arthur à Montréal, à meilleur marché que les bâtiments construits spécialement pour ce transport.

Aucune nouvelle voie de transport ne peut être plus avantageuse aux fermiers de l'Ouest que la voie du Transcontinental à Québec, en été. Je l'ai déjà démontré plusieurs fois. Il serait inutile de le répéter.

On donne comme argument: Avec cette voie du fleuve, on exporterait le charbon de Sydney à Toronto. En réponse à cette suggestion, je dis qu'aujourd'hui ce n'est pas le charbon bitumineux qu'il faut à

Toronto, mais plutôt le "coke" retiré du charbon. C'est ce que l'on cherchera dorénavant et nous pourrons transporter le charbon à Montréal et à Ottawa par eau et y établir des usines pour la réduction du charbon bitumineux à l'état de "coke", lequel peut être facilement transporté à Toronto.

J'espère que nos gouvernements les uns après les autres auront assez de sagesse pour ne pas exposer le Canada aux conséquences si douteuse d'une telle entreprise d'ici à de longues années. Le fleuve Saint-Laurent est le plus précieux héritage que la Providence nous a donné, et nous devons le conserver pour le Canada.

NOS CHEMINS DE FER NATIONAUX

Cette session de 1921 fut prolifique en événements de toute sorte.

Depuis l'acquisition par le gouvernement conservateur du "Canadian Northern" et ensuite du Grand-Tronc, la question des chemins de fer était la plus vitale, car elle mettait toujours en évidence d'énormes difficits annuels, lesquels ne pouvaient se combler que par des emprunts d'égal montant dont l'intérêt augmentait le difficit de l'année suivante.

Je m'étais toujours opposé à l'accaparement par l'Etat de ces chemins de fer. A mon idée, la solution la plus sage était de laisser ces compagnies se soumettre à la banqueroute et laisser aller leurs propriétés aux mains d'un receveur. De cette manière, le peuple du Canada aurait évité d'avoir à payer des centaines de millions de dollars, ce qu'il doit faire depuis quelques années.

Sur le vote des crédits de chemin de fer, il se présenta, le 6 mai, un montant de 50 millions de dollars, comme prêt au bureau d'administration des chemins de fer "Canadian Northern", Grand-Tronc et enfin le réseau formant ce qu'on appelle "Le Chemin de fer Canadien-National".

Je profitai de cette occasion pour donner mes vues encore une fois sur ce problème du transport, si important pour le Canada. L'année 1921 fut certainement la plus onéreuse pour les payeurs de taxes du pays, car les déficits se montaient à près de cent millions sans aucun espoir d'améliorations pour les années suivantes. S'il y a eu une diminution visible depuis quelques années, elle doit être attribuée au changement d'administration et après l'arrivée au pouvoir du gouvernement libéral, sous le premier ministre, l'hon. Mackenzie King.

Je déclarai que les énoncés et les rapports que nous avions reçus au sujet de nos chemins de fer avaient jeté l'inquiétude dans l'esprit du peuple, d'un océan à l'autre et que chacun se demandait ce qui allait sortir de la situation actuelle. Aux yeux d'un grand nombre, le dicton bien connu que les chemins de fer sont la sauvegarde d'une nation fait place à la crainte qu'ils puissent être la cause de la ruine du pays.

Je ne prétendais pas être une autorité en matière de chemins de fer, mais j'acceptais l'invitation sincère et généreuse du Ministre des chemins de fer lui-même qui, le 17 mars précédent, en faisant son rapport annuel sur les chemins de fer, avait invité tous les membres de la Chambre à formuler tous les avis raisonnables et qui leur sem-

blaient bons de formuler afin d'améliorer les conditions actuelles.

Nous avons, aujourd'hui, dis-je, deux grandes corporations qui possèdent et administrent les chemins de fer du Canada. D'un côté il y a la grande compagnie du Pacifique-Canadien dont la réputation mondiale est bien connue en ce qui touche à l'administration efficace des chemins de fer et des paquebots océaniques. D'un autre côté nous avons la commission qui administre les chemins de fer nationaux du Canada, commission qui n'est encore qu'à ses débuts, mais qui jusqu'à présent a suivi une ligne de conduite qui certainement n'a pas contribué à créer la confiance dans le personnel de cette corporation.

Etant du nombre de ceux qui ont toujours eu confiance dans la nationalisation, au moins partielle, de certaines lignes de nos chemins de fer, j'avais espéré que nous aurions eu de meilleurs résultats.

A l'origine de la Confédération, nos chemins de fer furent plutôt conçus avec l'idée d'une concurrence entre les lignes possédées par des compagnies particulières, afin que le public ne fût pas surchargé de taux de fret excessifs, nous permettant d'arriver au développement nécessaire à l'expansion d'un jeune pays dans ce que nous croyons être la mesure de sa destinée. Il est bien certain que le peuple canadien doit se reposer sur ses chemins de fer pour établir les véritables bases de notre bonheur et de notre prospérité, chose que doit désirer ardemment tout véritable Canadien.

L'année précédente j'avais averti l'honorable Ministre des Chemins de fer de ne pas demander à la commission une augmentation de tarif de marchandises, parce que je considérais que toute nouvelle augmentation nuirait certainement au développement de toutes nos industries par tout le pays. Mes prédictions s'étaient réalisées, elles étaient confirmées par la déclaration que le Ministre lui-même avait faite tout récemment alors qu'il citait des exemples de ce qu'accomplissaient les taux élevés du fret. Dans la Province d'Ontario, le bois de la Colombie-anglaise a été utilisé au grand avantage de tous. Il est maintenant impossible à la Colombie-anglaise d'expédier son bois et ses fruits aux taux actuels de transport. Les Provinces de l'Ouest doivent vivre des produits du sol, et elles ne peuvent expédier leur blé et leurs produits agricoles, si ces taux persistent indéfiniment. Egalement aussi les articles fabriqués dans l'Est ne peuvent être expédiés aux provinces de l'Ouest à ces taux onéreux.

Cela justifiait l'avertissement que j'avais donné l'année précédente au sujet du relèvement des tarifs-marchandises.

Le commerce de bois des Provinces Maritimes avait été paralysé et nos cours étaient remplies de bois attendant le transport par eau, ce qui veut dire que les chemins de fer ont perdu ce trafic. Le même état de choses régnait dans l'Ouest.

Je profitai de l'occasion pour signaler la différence entre la situation où se trouve actuellement l'Intercolonial et celle qu'il occupait avant que les chemins de fer nationaux canadiens eussent été réunis en réseau et confiés à un conseil d'administration.

On disait souvent dans la Province de Québec et la Province d'Ontario que l'Intercolonial avait été un fardeau pour le reste du Canada. A cela je demandai qu'on me laissât dire que si ce n'eût été de l'Inter-

colonial, les Provinces Maritimes n'auraient jamais fait partie de la Confédération, et que sans les avantages qu'elle procure, particulièrement celui de leurs ports libres, l'Ontario serait demeurée la porte de derrière des Etats-Unis.

L'intercolonial a été un obstacle aux tarifs élevés que la plupart des voies ferrées de l'Ontario et du Québec auraient imposés. De plus les provinces de l'Ontario et de Québec ont bénéficié du commerce des Provinces Maritimes dont la très grande partie, avant la Confédération, étaient acheminée vers les Etats-Unis par les voies navigables. Depuis cinquante ans des trains ont été remplis de leurs produits tous les jours, de leurs instruments aratoires, de leurs fourgons, de leurs camions, de leur farine et ainsi de suite, le tout étant transporté à des taux beaucoup plus bas que ceux du transport dans d'autres parties du pays. Et qu'ont-elles eu à payer pour ce service? Combien a coûté la prospérité qui s'est engendrée de cette manière? A venir jusqu'à deux ans, leur quote-part d'un déficit annuel de près de cent mille dollars résultant de cette exploitation. C'est sous l'administration de la commission nommée par le parti conservateur que les déficits de l'Intercolonial se sont élevés jusqu'aux millions.

Je désirais convaincre le Ministre, afin qu'il puisse à son tour amener le conseil d'administration à changer de direction. Il sait que je parle avec sincérité lorsque je lui dis que si le plan de Sir Wilfrid Laurier concernant la construction du Transcontinental, de Winnipeg à Québec et aux ports maritimes de Saint-Jean et d'Halifax, avait été mis à exécution, nous ne nous trouverions pas aujourd'hui en face de la moitié de ces déficits. Cette ligne a été construite en prévision d'un certain trafic et surtout afin d'obtenir cette exploitation peu coûteuse nécessaire, afin que les produits de l'Ouest soient transportés aux ports canadiens par des lignes canadiennes au lieu d'être expédiés à des ports américains. Si cette politique avait été adoptée, nous ne serions pas placés dans une telle situation. Telle était et telle est encore ma conviction.

Le trafic d'importation avait naturellement pris la route des ports américains.

C'est pour retenir tout ce commerce que la ligne de Winnipeg aux ports maritimes a été construite. Elle raccourcit la distance de 215 milles. Dans sa construction elle est la meilleure non seulement de l'Amérique, mais du monde entier.

Je rappelai au Ministre que lors du projet d'acquisition du Grand Tronc, j'avais averti les députés que les produits de l'Ouest, surtout le grain, au lieu de prendre la route de Saint-Jean ou d'Halifax, se dirigeraient sur Portland. Il sait maintenant ce qui est arrivé.

J'avais proposé alors au gouvernement de régler avec la Compagnie du Grand-Tronc les pertes qu'elle subirait, en lui enlevant le Grand-Tronc-Pacifique, qui deviendrait la propriété de l'Etat, et de laisser ensuite la Compagnie du Grand-Tronc se tirer d'affaires le mieux possible, en s'adressant à ses propres détenteurs pour se remettre sur pied.

Et pendant que je faisais cette suggestion, le gouvernement recevait le même avis de la part même du président du Pacifique-Canadien,

Lord Shaughnessy, qui, dans un mémoire au gouvernement, avait écrit:

"....Même à cette phase avancée, il serait sage que le gouvernement fédéral abandonne toute mesure tendant à l'achat ou au contrôle du Grand-Tronc, afin de débarrasser cette compagnie de toutes les obligations concernant le Grand-Tronc-Pacifique et d'accorder des conditions faciles pour un certain nombre d'années pour le remboursement de toute somme avancée par le gouvernement au Grand-Tronc, ou obtenue sur le crédit du gouvernement, ces dernières années."

Selon mes vues sur la construction et l'administration de nos chemins de fer, je me suis toujours appuyé sur les principes et les mesures soutenus par Sir Sanford Fleming, pour leur construction et sur les mesures de Lord Shaughnessy pour leur administration. Je me suis donc toujours trouvé en la meilleure compagnie au sujet de nos voies de transport.

J'espère que la Commission Royale qui fait maintenant son enquête sur les "Droits Maritimes", saura reconnaître la valeur et les avantages du Transcontinental et des ports canadiens et cela serait suffisant pour créer un nouvel esprit d'unité entre les Provinces Maritimes et les Provinces de l'Ouest.

LE BUDGET DE 1921

Le Budget de 1921, le dernier présenté par le parti conservateur jusqu'à ce jour (le 21 juillet 1926) était encore un budget de protection pour les manufacturiers.

Le peuple ne pouvait et ne peut attendre autre chose de la part d'un parti maintenu par les gros manufacturiers, dont l'ambition est toujours de multiplier leurs profits.

L'hon. M. Fielding, à la fin d'un des meilleurs discours de sa carrière, proposa un amendement dont l'une des principales clauses était:

"...Qu'on devrait apporter au tarif douanier des changements susceptibles de diminuer la vie chère et le coût des instruments producteurs qui exige la mise en valeur efficace des ressources naturelles du Dominion."

Cette clause explique toutes les autres, et, était la fondation sur laquelle, moi pour un, j'établissais mes vues tarifaires.

Le Ministre des Finances, Sir Henry Drayton, avait certainement donné un compte-rendu exact et honnête de la situation financière du Canada à cette date. Dans ses remarques, il exprimait souvent des vues tout à fait libérales, mais qui ne s'appliquaient pas dans son manifeste.

Je lui dis, à cette occasion, que je le croyais vraiment né un vrai libéral et qu'il avait perdu sa vocation dans l'atmosphère économique embrumée de Toronto.

Son discours toutefois révélait une situation grave dans le pays qui méritait un examen sérieux de la part de tout bon citoyen et que le gouvernement ne faisait pas tout ce qu'il devait faire dans les circonstances. Le peuple était visiblement inquiet, et ni le gouvernement,

ni le parlement du jour ne représentaient le peuple. Le gouvernement actuel avait été élu pour un objet spécifique dans des circonstances particulières, son mandat était expirée, sa tâche était remplie, et le peuple voulait élire de nouveaux représentants.

Il y avait longtemps que l'on promettait une révision du tarif. Le Ministre des Finances avait parcouru le pays pour s'enquérir de la situation, et il était probablement favorable à cette révision, mais il semblait qu'il en était détourné par ses collègues du Ministère, qui voulaient attendre que les Etats-Unis aient mis leur nouveau tarif en vigueur.

Quant aux Etats-Unis, on doit savoir qu'après avoir offert le traité de réciprocité durant dix longues années, ils ne devaient pas renouveler leur offre et les conservateurs n'ayant pas daigné entrer en pourparler avec eux, ce pays avec son immense richesse, pouvait adopter une politique indépendante, et ériger des murailles de Chine, s'ils le voulaient, contre le Canada.

C'est bien ce qui est arrivé au détriment du Canada, et ce malheur est naturellement attribué à la politique étroite des conservateurs de 1911 à 1922.

D'après la politique conservatrice, on ne doit s'occuper que du marché domestique et imposer de hauts tarifs sur toute importation.

Dans le développement de nos immenses ressources, devons-nous nous contenter d'une clientèle de huit à dix millions d'habitants, lorsque ces ressources sont suffisantes pour subvenir aux besoins d'une grande partie du monde.

Quel serait le sort du cultivateur des provinces des prairies s'il en était réduit à ne produire que ce qu'il faut pour faire face aux besoins de huit à neuf millions de citoyens du Canada. Et que deviendraient les grands avantages dont jouit actuellement l'industrie, si nous n'avions qu'un marché aussi restreint. C'est le libre développement de la production qui assure la prospérité d'une nation. Nous avons un pays d'une immense étendue, un pays dont les ressources sont sans bornes et c'est grâce à l'essor de notre commerce extérieur que j'espère voir le Canada grandir et prospérer dans l'avenir. Nos industriels des grandes villes doivent s'en rendre compte et tant qu'ils n'auront pas des vues plus larges et qu'ils n'y conformeront pas leur conduite, nous ne verrons pas le Canada grandir et réussir comme il le devrait.

L'amendement de M. Fielding devait recevoir mon appui cordial. Nous ne pouvions pas établir le libre-échange du jour au lendemain, et les principes sur lesquels reposait cet amendement étaient tels que leur application améliorerait certainement le sort des autres.

A mon avis, le principe même de la protection est préjudiciable à tout pays et plus particulièrement au Canada qui ne peut prospérer qu'à la condition que ses richesses naturelles soient mises en valeur. Or, cette condition seule suffit pour condamner la protection par le tarif.

On cite souvent l'exemple des Etats-Unis pour faire valoir les avantages du système de protection. Mais il faut se rappeler que chez nos voisins le tarif, si élevé qu'il ait été, n'a jamais écrasé le peuple autant que notre tarif le fait actuellement.

Et puis, abstraction faite de toute considération d'ordre tarifaire, la grandeur et la prospérité des Etats-Unis ne sauraient s'attribuer exclusivement d'une manière appréciable au régime douanier, mais plutôt à l'agrandissement du territoire qui fait qu'au lieu des treize états de la Nouvelle-Angleterre autrefois, on y compte aujourd'hui quarante — peut-être quarante-huit — et tous ces états jouissent d'une liberté de commerce que les anciennes colonies n'ont pas connue. Ainsi, il s'en est suivi un épanouissement général des industries dans le pays tout entier, si bien, que le développement industriel de la Californie a marché de pair avec celui de New-York, tandis que la ville de Chicago est devenue la métropole commerciale du centre de l'Ouest, et que sa prospérité sans exemple a contribué à celle de New-York, de Boston, de Philadelphie, au lieu de leur porter ombrage.

J'aime à introduire ici le texte d'une proposition contenue dans le manifeste que SirWilfrid Laurier avait publié en 1917 et que je citai ce jour-là dans mon discours sur le budget.

"Si l'on venait à me confier la gestion des affaires du pays, disait Sir Wilfrid, je m'empresserais de libérer l'agriculture de tous les droits de douane qui l'entravent. J'abolirais donc immédiatement les droits dont sont frappés les instruments aratoires et les autres articles nécessaires à l'exploitation agricole, et l'objectif essentiel que je proposerais à mon gouvernement serait une réforme générale et bien réfléchie du tarif, tendant à encourager la protection au Canada et à soulager le consommateur canadien."

Je tiens à rapporter cet article de Sir Wilfrid Laurier en 1917. Je le rappellerai encore plus tard dans le but d'attirer l'attention sur le contentement du peuple en 1926, après avoir reçu une grande partie des privilèges mentionnés dans ce manifeste.

De plus, n'est-ce pas que le Canada est destiné plus que bien d'autres à devenir libre-échangiste, ou à suivre une politique de liberté de commerce à cause de ses ressources et de sa situation géographique qui lui permet d'atteindre directement les pays qui bordent l'océan Pacifique, aussi bien que ceux qui bordent l'océan Atlantique. En demandant une réduction des droits tarifaires, je ne vois nullement qu'il en résulterait un mal pour les industriels. Au contraire, il en résulterait une plus grande production.

Les industriels voudraient établir tous les revenus par les tarifs. Alors, il faudrait encourager l'importation pour avoir du revenu et quelles seraient les chances de prospérité du travailleur et du fabricant?

En cette année de 1921, je fis encore allusion à la taxe sur la valeur des terres. J'expliquai que je ne demandais pas une taxe sur les améliorations foncières, mais simplement sur la plus-value imméritée. C'est tout le contraire de ce que font les gouvernements provinciaux. C'est uniquement la valeur du terrain que nous devrions taxer, abstraction faite des améliorations. Une telle taxe ne gênerait aucunement les cours de change, les transports, ni aucune autre opération commerciale. Et cette taxation de la valeur de la terre est un ancien principe libéral britannique. On peut le retracer jusqu'à Guillaume le Conquérant, qui, lui, prit possession de tout son territoire, le morcela et en fit la distribution à ses généraux et à ses officiers, à condition de tou-

jours être prêts à servir le pays. Pendant le règne de ce grand roi, le commun du peuple n'eut pas de taxes à payer en vue de la guerre. La noblesse était toujours en préparatifs. Ce n'est que plus tard, lorsqu'elle refusa de remplir ses engagements que le peuple commença à souffrir et que le pauperisme se propagea en Angleterre. Ce système, MM. Campbell-Bannerman, Asquith et Lloyd George le prêchaient avant la guerre.

J'ai bien donné toute l'appréciation voulue des mesures les plus importantes discutées à cette session de 1921, qui fut prorogée alors que tout le peuple canadien attendait encore une autre session avant la dissolution du Parlement.

Mais il devait en être autrement. Le nouveau premier ministre, l'hon. M. Meighen devait quelques jours après partir pour la Conférence Impériale à Londres et il devait à la session suivante donner au peuple canadien le récit de ses déclarations et de ses propositions sur les relations inter-impériales du Canada.

Mais les événements marchent vite parfois et changent vite aussi en politique. Le premier ministre qui devait revenir enthousiaste et confiant dans l'avenir, revint sérieux et songeur. Il crut qu'il valait mieux faire un appel au peuple sans plus de retard. C'est ce qu'il fit avec des résultats malheureux pour lui et son parti. Nous verrons cela plus tard.

Je vais laisser un moment de côté la vie politique pour rafraîchir ma mémoire avec des souvenirs importants de patriotisme et de religion. Ces deux questions furent traitées avec amour et foi dans l'avenir et gratitude pour le passé, durant l'été de 1921.

LES FETES A GRAND-PRE, AOUT 1921

L'année 1921 restera mémorable dans les annales de l'histoire acadienne.

Le congrès de l'Assomption devait avoir lieu à Grand-Pré cette année-là.

Le fait seul d'appeler la population acadienne à cet endroit, théâtre de la trahison anglaise accompagnée de la dispersion de leurs ancêtres, entassés sur des navires comme des bestiaux, était suffisant pour réveiller le sentiment national et renouveler dans le coeur du peuple le souvenir de cette abominable persécution sans égale même chez les peuples barbares.

Le terrain où avait existé l'église de Grand-Pré et où la population de cet endroit avait été trompée d'une manière si inhumaine, venait d'être remis à l'Acadie grâce à la générosité de la grande compagnie du Pacifique-Canadien.

Les conditions de cette donation auraient pu paraître un peu lourdes à une si petite population qui forme aujourd'hui encore le peuple acadien et qui est en minorité dans sa province. Mais la générosité du peuple acadien est égale à toute autre et pour cette circonstance, elle sut faire les efforts nécessaires pour accomplir noblement sa part de ce marché tout à fait inattendu.

Le congrès s'engageait à déblayer le terrain de l'ancienne église de Grand-Pré et d'y faire élever un monument rappelant les événements de 1755. Or, le congrès avait résolu de faire construire une nouvelle église sur les ruines mêmes de l'ancienne dont les fondations venaient d'être découvertes sous une tourbe épaisse de trois ou quatre pieds. Le Pacifique-Canadien venait d'élever un monument à la noble Evangéline, dont la mémoire est encore toute vivante non seulement dans l'âme acadienne, mais dans l'âme de tout chrétien qui connaît l'histoire et possède des sentiments humains.

C'était une tâche herculéenne pour une si petite population qui ne compte pas encore de millionnaires. Mais, qu'il me suffise de dire qu'elle a été accomplie dans l'espace d'environ une année.

Le congrès avait donc convoqué le peuple acadien à Grand-Pré. Mais, comme il n'y avait aucun édifice capable de contenir une aussi grande foule, le lieu choisi pour la célébration fut le collège Sainte-Anne, dans la paroisse Sainte-Marie: La "Pointe de l'église", située à une centaine de milles de Grand-Pré, où la foule devait se rendre pour quelques instants, en revenant du congrès.

C'est le Rév. Père A. D. Cormier qui fut choisi pour l'organisation de cette fête, ainsi que pour le transport de tous les enfants de l'Acadie venant de tous les coins du pays.

LE CONGRES DE LA POINTE DE L'EGLISE, LES 17 ET 18 AOUT 1921

Le Rév. Père Cormier avait organisé des trains spéciaux sur toutes les lignes de chemins de fer conduisant à cet endroit et ils étaient tous dirigés de manière à arriver à La Pointe de l'Eglise (Church Point) vers les sept heures du matin.

Les pèlerins reçurent une cordiale bienvenue de la part du Rév. Père Braud, supérieur du collège des Eudistes.

"C'est, disait-il, le salut cordial de frères et à des frères, que nous vous offrons avec nos souhaits de bienvenue. Le Collège Sainte-Anne et la paroisse Sainte-Marie ont connu de bien beaux jours depuis leur établissement, mais aujourd'hui c'est aussi un glorieux et beau jour."

Sa Grandeur Mgr Leblanc, évêque le Saint-Jean, N.-B., et premier évêque acadien, officiait, assisté des principaux prélats acadiens.

C'est Mgr Chiasson, évêque de Chatham, N.-B., et deuxième évêque acadien, qui prononça le sermon de circonstance et qui se mit à la hauteur des sentiments que cette fête inspirait. Les prélats acadiens présents étaient: Mgr Belliveau, P. D., Grande-Digue, N.-B.; Mgr Côté, P. D., Météghan, N.-E.; Mgr Doucet, P. D., Grande-Anse, N.-B.; Mgr Hébert, P.D., Bouctouche, N.-B., et Mgr J. A. Richard, Verdun, P.Q.

OUVERTURE DU CONGRES

A l'issue de la messe, l'hon Dr D. V. Landry ouvrit le congrès. Il était alors le Vice-Président de la Société de l'Assomption. L'ouver-

ture se fit par le chant de "l'Ave Maris Stella". Le président était l'hon. Pascal Poirier, qui remplissait cette charge depuis plusieurs années. Mais comme le Sénateur souffrait à cette époque d'une grave maladie, ses médecins lui avaient défendu de voyager. Mais il avait adressé une copie de son discours à l'hon. Dr Landry, qui se fit un agréable devoir d'en donner lecture.

Le président exprimait ses regrets de ne pouvoir assister à ce congrès qu'il considérait comme le plus important depuis son établissement en 1881. Il remerciait les membres des divers comités pour les grands services rendus inlassablement à la race acadienne, services dus à leur travail et à leurs efforts. Il remerciait le Rév. Père Cormier d'avoir assumé la tâche ingrate et difficile du transport des congressistes, et d'en avoir assuré le succès.

Le président suggérait ensuite l'idée que ce congrès fût nommé le "Congrès de la Grande-Prée" le plus important au point de vue de l'histoire.

"Les Acadiens, disait-il, reprennent symboliquement possession de l'Acadie. Après 166 ans d'exil, ils viennent à la Grande-Prée, d'où leurs aïeux furent déportés, élever un monument de concorde et de paix fraternelle, à côté d'un autre monument érigé par les descendants de ceux qui furent leurs proscripteurs. Ce geste est un geste de pardon."

De plus, dans son discours, le Sénateur recommanda la tolérance à la minorité acadienne, tolérance courtoise, charitable qui n'exclut pas la fermeté quand elle est nécessaire.

"Divers pouvoirs, disait le Sénateur, sont attribués au Parlement fédéral, d'autres pouvoirs, comme ceux de matière scolaire, sont attribués aux Législatures Provinciales. Ici, au Nouveau-Brunswick, certaines pratiques pourraient nous être enlevées et tout serait à recommencer. Il faut remarquer aussi qu'il y a huit provinces contre une, celle de Québec. Vouloir opprimer serait, comme disait Talleyrand à Napoléon 1er, pire qu'un crime, ce serait une sottise. Soyons habiles et prudents, disait-il. Notre habileté réside dans notre bonne volonté pour tous nos frères et la tolérance pour tout le monde. Mais avant tout, soyons loyaux à Dieu et à l'Etat.

"Comme c'est peut-être la dernière fois, continue-t-il, que je parle à mes compatriotes réunis en congrès plénier, je leur laisse ces quelques sujets de méditation. Quels progrès n'avons-nous pas faits? Deux évêques acadiens: Mgr LeBlanc et Mgr Chiasson démontrent que nos efforts n'ont pas été inutiles. Nous avons avancé plus que nous n'osions l'espérer il y a quarante ans."

Après la lecture du discours du président absent, il y eut la réunion des comités.

Le premier discours fut prononcé par Mgr Belliveau, de Grande-Digue.

L'éloquence de Mgr Belliveau est bien connue de tout le monde. Elle est vigoureuse et sentimentale. C'est un des orateurs les plus impressionnants, non-seulement de l'Acadie mais du Canada. Sa voix forte et sonore ajoute encore à l'éloquence de sa parole. Il possède l'histoire acadienne jusque dans ses moindres détails, et la mise en

relief de ses petites choses commande l'attention toute particulière de son auditoire, qu'il tient toujours sous le charme captivant de son éloquence.

Mgr M. F. Richard, le grand apôtre acadien, manquait. Il avait été enlevé en 1919, mais les deux évêques acadiens, Mgr LeBlanc et Mgr Chiasson, dont il avait obtenu la nomination en Cour de Rome, par son zèle et ses sacrifices, étaient là pour raviver sa mémoire.

L'hon. M. Veniot, alors ministre des Travaux Publics, fut ensuite appelé à prendre la parole. Il donna des chiffres imposants. Il nous révéla que de l'année 1901 à 1921, l'augmentation de la population anglaise au Nouveau-Brunswick avait été de 33 âmes, et, durant la même période, la population française avait augmenté de 22,000 âmes. C'est au point de vue de la population, de son accroissement, que la race acadienne doit révéler son patriotisme, son amour du sol natal et qu'il attire l'attention du pays.

Le Rév. Père Guertin, alors supérieur du collège Saint-Joseph de Memramcook, N.-B., fit ensuite un magnifique discours sur le progrès de l'éducation chez les Acadiens.

Les RR. PP. Braud et Mérel, Eudistes, adressèrent aussi la parole à l'assemblée.

Le juge Rivard, de Québec, était venu apporter aux Acadiens, ses frères, l'encouragement et la sympathie de la Société du Parler Français. Il parla d'une manière émouvante de la langue française et de l'amour que nous lui devons porter.

M. Vanier était venu aussi parler au nom de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

M. l'abbé Arthur Robert, représentant de l'Université Laval, prononça un discours touchant: "Comment, dit-il, ne pas admirer un peuple—un peuple martyr— si fièrement fidèle à l'idéal supérieur que la race française a pour mission de maintenir sur cette terre d'Amérique."

A ce congrès, plusieurs rapports et résolutions furent adoptés, parmi lesquels un rapport sur le commerce et l'industrie par l'hon. M. Veniot.

La commission de l'histoire acadienne, dont M. Domitien T. Robichaud était secrétaire-rapporteur, recommande au Comité Exécutif de l'Assomption National l'achat et la publication immédiate du manuscrit de M. Placide Gaudet, sur les responsabilités de la déportation acadienne.

Puis tout le monde se rendit à Grand Pré. Seul, le terrain donné par la compagnie du Pacifique-Canadien, riche cependant de souvenirs historiques, mais dépourvu d'intérêt présentement, présentait son abandon aux yeux des spectateurs.

C'est là que les souscriptions furent commencées pour l'érection des monuments historiques.

Puis la foule prit tranquillement le chemin du retour au foyer, emportant chacun en son coeur le souvenir réconfortant de ces fêtes, nécessaires pour la vie d'une nation et aussi l'espérance de la survivance du peuple acadien dans l'avenir.

La tâche de l'érection de la chapelle à Grand-Pré, ainsi que d'autres améliorations nécessaires, furent laissées aux soins du Rév. Père A. D. Cormier, qui donna pendant plusieurs années la preuve d'un courage digne de toutes louanges et qui fut couronné d'un succès au delà de toute attente.

L'année suivante, à la même date, il convoquait le congrès de l'Assomption à Grand-Pré. La messe fut célébrée par Mgr LeBlanc et le sermon prononcé par M. l'abbé Thomas Albert, alors curé de Grand Falls, N.-B. Malheureusement, ce prêtre distingué, historien acadien, orateur éminent, est mort il y a déjà une couple d'années. Son sermon fut certainement une pièce d'éloquence.

M. l'abbé Albert, curé à Shippigan pendant une dizaine d'années, avait su gagner le coeur de tous ses paroissiens, ainsi que de tous ceux qui étaient venus en contact avec lui. J'aime à dire qu'il fut pour moi un ami précieux et sincère. C'est avec peine que je l'avais vu enlever à nos amis de Shippigan et c'est avec un réel chagrin que j'appris sa mort à peine deux ans plus tard. Si sa mission sur cette terre a été courte, elle a été certainement bien remplie. Son histoire "Les Acadiens de Madawaska" lui survivra dans le souvenir des générations futures.

Mgr Stanislas Doucet, P. D., fit aussi un discours très intéressant. L'hon. Dr D. V. Landry, à titre de président du comité de la restauration du terrain de Grand-Pré, prononça lui aussi, selon son habitude, d'ailleurs, un éloquent discours. Il mentionna le désir des Acadiens de vivre en paix avec toutes les autres races, tout en conservant leur caractère ethnique, leurs traditions, leur foi et leur langue. L'hon. Dr Landry a certainement été l'un des orateurs acadiens le mieux goûté, un des meilleurs que les Législatures ont eu le privilège de posséder.

Le Rév. Père A. D. Cormier donna aussi, ce jour-là, un de ses meilleurs discours.

".....Nous foulons aujourd'hui à nos pieds, dit-il, l'endroit même où fut dressé autrefois l'odieux guet-apens de la dispersion par lequel nos lâches ennemis pensaient faire disparaître à jamais, à son berceau même, la petite nation acadienne. L'exil de nos pères n'était rien autre chose qu'un véritable martyr. Il fut comme le sang des martyrs des catacombes de la primitive Eglise, il devint une semence féconde portant en elle les germes de milliers de chrétiens qui furent plus tard sa force et sa gloire; et, c'est là aussi le secret du miracle acadien."

"Quel beau spectacle de contempler, après un siècle et demi, la belle et nombreuse population acadienne, se pressant au pied de cette estrade devenue célèbre par la scène qui s'y déroula le jour du Grand Dérangement, et d'y retrouver vigoureux et nombreux les descendants de cette race que l'on croyait à tout jamais anéantie!

".....Ce terrain de Grand-Pré, transformé en parc public par la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien et sur lequel s'élève aujourd'hui cette touchante Evangéline, héroïne de Long-

fellow, mais qui symbolise si justement notre malheureuse histoire et nous attire la sympathie des âmes droites et des coeurs bien nés, ce terrain est pour nous une terre consacrée et sacrée à cause des souvenirs et de l'épopée sublime qu'il rappelle aux coeurs acadiens. Rappelons-nous que cette partie du terrain si pleine de souvenirs pour nous, nous a été octroyée à la seule condition que nous y élevions un monument sans tarder.''

Je tiens à transcrire certaines parties de ces discours, non pas parce qu'ils ne sont pas connus, mais qu'elles ne peuvent être publiées, lues et relues trop souvent, et afin de toucher et édifier ceux qui, un jour, liront ces quelques souvenirs de ma vie.

Je ne puis assez glorifier la belle race acadienne et lui exprimer ma reconnaissance, surtout à celle qui peuple le Nouveau-Brunswick, pour l'accueil généreux et l'aide désintéressée qu'elle m'a toujours donnée de toute manière.

L'ELECTION DE 1921.

Pendant que je m'intéressais de tout coeur aux fêtes acadiennes, les événements politiques allaient leur train. Le premier ministre, l'hon. M. Meighen, partait pour l'Angleterre où il devait assister à cette conférence impériale, à laquelle, nous, libéraux, lui avions dit qu'il n'avait pas le droit constitutionnel de représenter le Canada et pour laquelle il aurait dû se qualifier en obtenant le vote populaire. Mais il était parti, et était revenu au commencement de l'été, et nous nous attendions à une session dans le courant de l'automne ou dès les premiers jours de janvier 1922, alors qu'il expliquerait aux représentants du peuple le résultat de sa mission.

La conférence eut lieu au commencement du mois de juillet et dura plusieurs semaines. On n'y prit aucune mesure de grande importance, ou plutôt aucune mesure nouvelle fut arrêtée à cette conférence. Toutefois, il y avait vers la même époque une assemblée de la Société des Nations, à laquelle le Canada était représenté par l'hon. M. Guthrie et l'hon. George Perley, alors Haut Commissaire auprès du gouvernement britannique, et par quelques autres ministres canadiens.

Au retour de l'hon. M. Meighen, le peuple s'attendait à entendre le récit bien détaillé de son travail à la conférence, et s'attendait même à une session à l'automne, qui lui permettrait de donner un récit détaillé de toutes les mesures discutées et adoptées à cette conférence, surtout en ce qu'elles concernaient le Canada.

Mais à la grande surprise de tout le monde, peu de temps après son retour, l'hon. M. Meighen annonça qu'il avait décidé d'en appeler au peuple avant de convoquer une nouvelle session, et que la date de la dissolution du Parlement et des élections serait annoncée sous peu.

Cette nouvelle fut accueillie avec plaisir par les libéraux et leurs alliés les progressistes. Les conservateurs ne savaient trop que dire de cette décision hâtive, mais s'efforçaient tout de même de prédire la victoire. Enfin, aux premiers jours d'octobre, les brefs étaient émis et le jour de la votation annoncé pour le deuxième jour de décembre 1921.

Le parti au pouvoir durant les élections, et qui contrôle la machine électorale, est supposé avoir un avantage considérable sur l'Opposition, qui est privée de tous ces privilèges. Le parti conservateur était au pouvoir depuis 1911, alors que le peuple canadien, surtout la population de Québec et de l'Ontario, s'était laissé tromper sur la question de réciprocité avec les Etats-Unis par des préjugés de toutes sortes lancés surtout dans ces deux provinces. Avec la machine électorale en mains en 1917, le parti conservateur avait réussi à conserver le pouvoir,—mais on sait de quelle manière—et la constitution et les lois électorales avaient été bafouées pour obtenir le vote dans cette élection de "temps de guerre", expression avec laquelle on avait fait adopter les mesures les plus barbares dans un pays démocratique.

En 1917, les libéraux n'avaient pu sauver que cinquante sièges sur 235. Le fait seul d'une telle majorité semblait assurer le retour au pouvoir du parti conservateur.

Dans mon bon et généreux comté de Gloucester, tout paraissait plus serein que jamais. J'aurais désiré une convention, selon la coutume, mais on me disait de tout côté:

"Une convention est inutile, c'est même donner de l'embarras inutilement au parti dans les circonstances. Vous serez élu avec une plus grande majorité que jamais. Vous avez été élu par acclamation aux dernières élections, et si le parti conservateur met un candidat sur les rangs, il ne pourra même pas sauver son dépôt."

C'était là l'opinion de tous mes amis, des membres des comités de toutes les paroisses.

A toutes mes assemblées, mes électeurs étaient plus enthousiastes que jamais. Ils étaient tous décidés à venir aux bureaux de votation en plus grand nombre que jamais.

Toutefois, un mois avant la nomination, les conservateurs, réunis en convention à Bathurst, choisirent un candidat pour me faire opposition. Ils choisirent encore le meilleur candidat dans leurs rangs, M. Edouard DeGrâce, de Shippigan, qui, à la dernière élection, avait déjà été le candidat de leur choix, mais qui avait dû se retirer après avoir parcouru le comté, sur le conseil même de ses principaux partisans.

"Mais, aujourd'hui, disaient-ils, ce n'est plus la même chose, la guerre est finie, les soldats sont de retour, et ils voteront pour le parti conservateur, qui les a protégés."

Le 2 novembre, au moment où je me lançais définitivement dans la lutte, il survint une énorme tempête de neige suivie d'un froid intense, et tout ce mois de novembre fut le mois le plus rude et le plus froid de tout l'hiver. C'était en réalité le mois de janvier deux mois à

l'avance. Ce fut là mon partage. Mais rien ne pouvait m'arrêter. Je voyageais la nuit, l'assemblée finie, afin d'arriver à temps pour l'assemblée du lendemain.

A chaque district, on me disait: "Vous pourriez rester bien tranquille chez vous. Il n'est pas du tout nécessaire de vous donner tant de fatigues. Nous vous élirons. Reposez-vous donc." Je leur répondais: "Je resterai à la maison et me reposerai après les élections." Je n'ai jamais, durant toute ma carrière politique, voulu me reposer durant une campagne électorale. C'est une oeuvre qui demande la présence du candidat du commencement à la fin. Car les adversaires profitent de l'absence du candidat pour l'affaiblir vis-à-vis de son parti. C'était ainsi que durant ma campagne de 1908, à la suite de mon accident, je n'avais pu remplir tout mon programme, et dans les districts que je n'avais pu visiter, suivant mes engagements, j'avais perdu un nombre considérable de votes. Comme le disait bien souvent l'hon. Israël Tarte: "Les élections ne se gagnent pas avec des prières". Il faut l'action et les paroles du candidat.

Avant de partir pour le bas du comté, en cas de mauvais temps ou d'accident, j'avais tout mis en ordre pour le jour de la nomination. J'avais déposé mon dépôt de $200.00 entre les mains de l'officier-rapporteur, M. Gilbert Doucet, de Bathurst-Ouest, un des principaux conservateurs, mais un homme droit et juste, honnête et courtois. J'avais signé tous les documents nécessaires et nommé mon agent officiel, M. Henri A. Melanson, qui avait été mon agent dans plusieurs autres élections.

Mon adversaire, M. Edouard DeGrâce, jeune homme de bonne éducation et doué de belles qualités, comme je l'ai déjà dit, était bien le meilleur candidat à la disposition des conservateurs de Gloucester. Il travailla jour et nuit jusqu'au matin du vote. Il adressa la parole à des assemblées dans tous les districts jusqu'au dernier soir. Il arrivait souvent à un endroit immédiatement après mon départ. Son travail, ses efforts, furent inutiles. Malgré le froid intense et les mauvais chemins qui le jour du vote retinrent un grand nombre d'électeurs—surtout des femmes—à la maison, je fus élu. On se disait pour s'excuser de ne pouvoir aller voter: "M. Turgeon sera élu quand même avec une grande majorité. Ce ne sont pas quelques votes de moins qui changeront le résultat."

Ce jour-là, jour mémorable, je fus élu par une majorité de 5,000 votes, moins quelques-uns. Les chiffres étaient comme suit: Turgeon, 7,500 votes; DeGrâce, 2,500.

Inutile pour moi d'essayer de décrire la joie des libéraux dans tout le comté de Gloucester ce soir-là. Les messages de félicitations arrivaient à tout instant, de toutes parts, au bureau central de notre organisation.

Lorsque, vers les onze heures du soir, on apprit la victoire du parti libéral et le triomphe de notre nouveau chef, l'hon. MacKenzie King, la joie fut à son comble. L'ambition du parti était satisfaite, les espérances d'avenir étaient réalisées, le pays devait rentrer dans

une ère de prospérité et le comté de Gloucester devait recevoir tous les soins nécesaires de la part de "Papa Turgeon".

J'avais reçu dans cette élection l'appui et la sympathie de la "Bathurst Lumber Company", ayant comme directeur, comme aujourd'hui, M. Angus McLean, jusqu'alors le fidèle disciple du sénateur W. C. Edwards, qui était mort quelques semaines avant les élections.

Le sénateur Edwards fut de tout temps un de mes amis le plus sympathique à Ottawa, quand il a été au Sénat comme quand il était à la Chambre des Communes.

Il n'y eut pas de démonstrations triomphales, comme dans certaines de mes élections précédentes. C'était au cours d'une des plus rigoureuses périodes de l'hiver. Mais je peux dire que le triomphe se fit dans ma maison, dans mon bureau, et dura plusieurs jours, durant lesquels je dus expliquer mes vues sur l'avenir du pays en général et du comté de Gloucester en particulier.

Tout le monde était satisfait et attendait l'ouverture de la prochaine session avec impatience. On avait hâte de voir le nouveau chef, le successeur de Sir Wilfrid Laurier, à l'oeuvre. Inutile de dire que je leur donnais tout l'encouragement possible et que je leur faisais part de ma confiance en l'honorable MacKenzie King, que je connaissais depuis vingt ans, et qui avait été mon collègue et voisin à la Chambre des Communes de 1908 à 1911, et ensuite au bureau central de l'organisation libérale à Ottawa, en compagnie de M. Goddard, secrétaire particulier de l'hon. Sydney Fisher, durant ses quinze années de l'administration du ministère de l'Agriculture.

LA TOURNEE ELECTORALE DE L'HON. M. KING.

La campagne électorale dans le Nouveau-Brunswick par le chef de l'Opposition, l'hon. M. King, devait être laborieuse et énergique pour remporter le succès nécessaire.

Lors de la dissolution, au mois d'octobre 1921, le Nouveau-Brunswick, avec une représentation de onze membres à la Chambre des Communes, ne comptait que quatre députés libéraux: l'hon. A. B. Copp, du comté de Westmoreland, et trois représentants acadiens: M. Michaud, de Madawaska-Restigouche, M. Auguste Léger de Kent, et moi-même pour le comté de Gloucester. Nous avions perdu Carleton-Victoria par la retraite de M. Carvell, libéral qui s'était rallié au gouvernement d'Union, et un député de Saint-Jean, l'hon. W. Pugsley, qui avait accepté le poste de Lieutenant-Gouverneur de la Province.

Il nous fallait donc, dans les circonstances, faire un travail ardu pour espérer faire beaucoup de progrès. Toutefois, j'avais prédit à la convention libérale provinciale tenue à Frédéricton, que nous racheterions le comté de Northumberland, tout en conservant les

quatre sièges que nous avions déjà dans le Nord du Nouveau-Brunswick. Je demandai aux représentants anglais de travailler dans leurs comtés du sud de la province.

Mes prédictions se réalisèrent à la lettre. Le jour du vote, nous avions les quatre comtés déjà nommés et de plus le comté de Northumberland qui avait, cette fois, élu l'hon. John Morissy, mais aucun autre dans le sud de la province.

Mais les provinces de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile du Prince-Edouard avaient certainement dépassé les espérances. La Nouvelle-Ecosse avait donné ses seize députés au parti libéral et l'Ile du Prince-Edouard ses quatre représentants.

Il faut se rappeler que, à cette élection, il y eut six provinces sur les neuf provinces du Dominion où M. Meighen n'avait pas un seul représentant. Les Provinces de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de la Colombie-Britannique furent les seules à l'appuyer.

Au Nouveau-Brunswick, l'élection des quatre députés libéraux était entièrement due au vote français, qui fut dans ces comtés de 60 à 90 pour 100. Et c'est dans les comtés où le vote français était en minorité, tel que le comté de Northumberland et celui de Westmoreland, que le percentage du vote acadien fut le plus considérable. C'est ainsi que l'hon. John Morrissy dut sa majorité au vote français, et de même pour l'hon. A. B. Copp, dans le comté de Westmoreland, que le pourcentage du vote acadien fut le plus considéra-été aussi élevé en faveur du parti libéral.

Il n'y a aucun doute que l'éloquence et la logique de l'hon. M. King l'emportèrent de beaucoup sur celle du Premier-Ministre M. Meighen dans tous les endroits où ils adressèrent la parole à l'électorat. Il est vrai que les organisateurs de chaque parti donnaient la préférence à leur chef respectif, mais il était facile de s'assurer par des personnes désintéressées qui avaient assisté à certains endroits aux assemblées de l'un et de l'autre, de l'effet de leurs discours.

L'hon. M. King, sur mon avis, n'était pas venu à Bathurst. Pendans une campagne électorale, un chef de parti ne peut arrêter à tous les endroits, et, dans les comtés du Nord, il y allait de l'intérêt du parti qu'il visitât des villes comme Chatham, New-Castle, Campbellton. On ne doutait pas des sympathies du comté de Gloucester.

Nous invitions tout de même les électeurs de ce comté, et surtout ceux de la ville de Bathurst et des districts de Beresford, à aller entendre l'hon. M. King à Campbellton. De fait aussi, une couple de centaines de personnes du comté de Gloucester se rendirent à Campbellton pour l'assemblée, la plupart s'y rendirent en automobiles et revinrent dans la nuit.

Le discours de l'hon. M. King fut goûté de tous. L'assemblée était immense et les applaudissements furent enthousiastes.

L'hon. M. Clifford Robinson et l'hon. M. Veniot, tous deux faisant partie du gouvernement Foster, adressèrent aussi la parole. Et c'est M. Arthur LeBlanc, avocat, maintenant juge de la Cour du Banc du Roi, qui présidait l'assemblée et présenta les orateurs.

Après l'assemblée, le chef de l'Opposition devait attendre l'arrivée du train Express Maritime pour continuer sa route vers Québec.

Un peu plus tard, l'assemblée étant finie, l'hon. M. King se rendit à l'hôtel Boudreau pour terminer des affaires avec les organisateurs du parti. M'apercevant, il m'invita à le suivre à son train, et d'y amener ma femme ainsi que notre suite, qui était Madame J. P. Byrne et sa soeur. L'hon. M. Byrne était alors Procureur-Général et n'avait pu se rendre à Campbellton, étant retenu à Frédéricton pour des affaires officielles.

Nous passâmes avec l'hon. M. King une heure agréable. Je me rappelle qu'au cours de la conversation, Mme Byrne ayant fait allusion à moi, M. King répondit vivement: "When I am in power, nothing will be too good for our friend, Mr. Turgeon: Senatorship, Lieut.-Governorship, etc."

De retour à Bathurst, ma femme et ses amies s'amusèrent de ces paroles de notre chef. J'avais confiance, moi aussi, dans la bonne volonté de M. King à mon égard, et ses paroles flatteuses m'avaient bien touché, mais j'étais loin de croire qu'elles se réaliseraient si tôt et j'y pensai peu.

LE TRIOMPHE DU PARTI LIBERAL.

La nouvelle de la victoire du parti libéral fut reçue dans le comté de Gloucester comme une bénédiction. Il y avait longtemps que l'on désirait le retour d'une politique plus large et plus conforme aux intérêts du comté. La joie était la même pour tous, et tous aussi espéraient une nouvelle ère de prospérité semblable à celle qui avait régné sous l'administration Laurier.

Il est vrai qu'il y avait trois groupes, mais celui de M. King était le plus considérable. Celui des progressistes était de nécessité de principe allié au parti libéral et lui promettait son appui autant qu'il leur serait possible de le faire.

L'hon. M. Meighen revenait avec une suite de 49 députés seulement. Comme je l'ai déjà dit, pas un seul dans six provinces sur les neuf qui composent le Canada. Battu lui-même dans son comté, dans la Province du Manitoba, il se hâta de faire résigner un de ses amis, M. A. C. Casselman, député du comté de Grenville, qui accepta une petite position au ministère de la Milice. L'élection eut lieu sans opposition libérale, mais les progressistes se firent représenter par M. A. K. Patterson. L'hon. M. Meighen fut élu, le 22 janvier 1922.

LE CABINET DE L'HON. M. KING.

Ce n'est que la veille de Noël, le 24 décembre 1912, que l'hon. M. Meighen remit les rênes du gouvernement à Son Excellence le Gouverneur-Général, Lord Byng, qui alors appela l'honorable M. King à former un Cabinet.

Dès la défaite de M. Meighen, on parlait naturellement de la formation du ministère libéral. On mentionnait deux ou trois noms dans chaque province pour un seul ministère.

La même chose devait arriver pour le Nouveau-Brunswick. Les cinq députés libéraux de la province devaient leur élection au vote français.

L'hon. M. Copp, du comté de Westmoreland, l'hon. John Morrissy, aussi bien que les trois Acadiens devaient leur élection au vote acadien. Sans l'immense majorité de ce vote, les deux premiers n'auraient pas été élus.

Dès le lendemain de l'élection, on entendit murmurer mon nom. On disait même que la position m'appartenait de droit, tant au point de vue des années de service que de l'expérience, et il n'y avait certainement pas de contradiction. Au point de vue de services rendus je n'avais aucun reproche à me faire, je dois l'avouer. J'avais toujours été fidèle à mon devoir, non seulement envers le comté de Gloucester, mais encore envers tout le parti, au dedans comme au dehors de la Chambre des Communes. Durant tout le cours de ma carrière, je n'ai jamais reculé devant mon devoir, j'ai toujours été prêt à rendre service au parti de toute manière. Les nuits entières de débats, dans les crises de parti, n'étaient jamais trop longues pour moi. J'étais toujours à mon poste, toujours prêt à tout événement.

Mais une autre raison était celle que les Acadiens n'avaient jamais eu de ministre, et qu'il était temps de faire valoir leurs droits.

Non seulement de l'avis, mais à la prière de l'hon. M. Veniot et de mes autres amis, tel que l'hon. M. Byrne, Procureur-Général, je dus me rendre à Ottawa, auprès de l'hon. M. King. Je lui avais déjà écrit une lettre confidentielle, faisant valoir les droits de la minorité catholique des Provinces Maritimes et de la minorité acadienne du Nouveau-Brunswick. Le jour même de mon départ, je reçus une réponse du Premier Ministre approuvant mes vues mais en même temps m'expliquant la difficulté de leur mise en pratique.

La Province de Québec lui avait donné ses soixante-cinq députés. Elle demandait, et avec droit, son contingent de ministres dans le Cabinet en formation. Dans le Nouveau-Brunswick et dans les autres Provinces on disait déjà qu'il y avait trop de français dans le ministère. Je savais tout cela.

Toutefois, je demandai une entrevue, à mon arrivée dans la capitale. Elle me fut accordée à neuf heures du soir.

Je fus accueilli avec une grande courtoisie, et, je le sais, avec une grande générosité. Je discutai avec le Premier Ministre la question sous tous ses aspects pendant près de deux heures. Je lui exposai les droits des minorités, non seulement du Nouveau-Brunswick, mais aussi de toutes les Provinces Maritimes.

Dans le Nouveau-Brunswick, il n'aurait rien obtenu sans le vote français. Dans les autres provinces, le vote français et catholique lui avait été donné et lui avait assuré plusieurs représentants. "Vous

avez, dis-je, dans le moment, quatre ministres désignés pour ces trois provinces, et pas un n'appartient à la minorité catholique."

M. King comprenait bien et admettait tout cela. Mais on lui disait, d'autre part: "Vous avez déjà trop de ministres français de la Province de Québec, n'en donnez pas un autre au Nouveau-Brunswick." Et il craignait d'offenser la majorité anglaise non-catholique. Je comprenais cela comme lui. Je lui fis bien comprendre que je n'avais aucune antipathie pour M. Copp, un de mes meilleurs amis, mais que c'était le droit de la minorité que je croyais de mon devoir de lui présenter et de faire valoir. Ce n'était pas la mauvaise volonté de sa part qui l'empêchait d'accéder à ma demande, mais plutôt les difficultés qu'il rencontrerait.

Lui était-il possible d'enlever un des ministres français de la Province de Québec pour en donner un au Nouveau-Brunswick? La chose était difficile. Je le savais.

On se rappelle ce que les Acadiens avaient fait pour moi, dès l'année 1907, lors de la résignation de l'hon. M. Emmerson. Mon nom était mentionné dans la Nouvelle-Ecosse, dans l'Ile du Prince-Edouard, dans Québec et dans l'Ouest.

Quelques amis avaient aussi mentionné le nom de l'hon. M. Veniot, alors Ministre des Travaux Publics dans le gouvernement de la Province. Mais M. Veniot avait dit qu'il n'aspirerait jamais à venir à Ottawa tant que je serais là moi-même. De mon côté, j'avais toujours désigné M. Veniot comme mon successeur à Ottawa quand je laisserais la politique active.

On mentionnait aussi le nom de M. Pius Michaud, député de Madawaska-Restigouche.

Je rappelai au premier ministre mes sacrifices et mes travaux pour le parti depuis 1896—choses qu'il disait très bien connaître. Au moment de nous séparer il me parut ému et peiné, et, d'une voix pleine de sympathie, il me promit qu'il étudierait de nouveau la question, et que s'il ne pouvait se rendre à nos désirs, il n'y aurait aucune mauvaise volonté de sa part.

Ma réponse fut également cordiale et sans rancune. Je lui assurai de nouveau que la lutte que je faisais n'était nullement personnelle et dans le but de m'obtenir des honneurs ou une récompense, mais bien pour protéger et traiter avec justice la minorité acadienne du Nouveau-Brunswick.

Je rentrai chez moi avec la certitude que la demande des Acadiens serait encore mise de côté pour le moment.

Deux ou trois jours plus tard, le 29 décembre, l'hon. M. Copp, du Nouveau-Brunswick, était assermenté comme Ministre pour la Province.

Mes amis furent désappointés, mais il leur fallut se soumettre à la décision du premier ministre. C'est ce que je leur recommandai moi-même, leur expliquant les difficultés que la situation actuelle présentait.

Aux premiers jours de janvier, l'hon. M. King invita les représentants libéraux des Provinces Maritimes à se rendre à Ottawa pour étudier ensemble la question des chemins de fer en ce qui concernait les provinces de l'Atlantique. Je m'y rendis. Un grand nombre de nos représentants étaient déjà là.

La discussion dura toute l'après-midi. Au moment de lui serrer la main, à l'heure du départ, M. King me demanda de rester un instant.

Lorsque nous fûmes seuls, il m'assura qu'il avait bien essayé, après mon départ, de trouver une solution favorable au problème de la représentation, dans le Cabinet, de la minorité acadienne, mais en vain.

Je ne pus faire autrement que d'admettre que ce qu'il me disait était vrai. J'avais prévu les difficultés qu'il rencontrerait, et je m'empressai de lui dire que j'appréciais ses efforts et que son insuccès n'altérerait jamais mes sentiments d'admiration et de confiance en lui, et que personnellement je lui restais aussi dévoué que par le passé.

L'état de choses actuel me rappelait bien le travail avec Sir Wilfrid Laurier, quinze ans auparavant. Le temps probablement n'était pas encore venu. Si Sir Wilfrid, lui-même Canadien-français, avait nommé un ministre canadien-français pour représenter une province anglaise, alors qu'elle ne pouvait en avoir qu'un seul, il aurait été accusé de faire du patriotisme outré. De son côté, l'hon. M. King avait les 65 députés de la Province de Québec avec lui, et de plusieurs côtés on criait qu'il y avait déjà trop de français dans le gouvernement.

Le récit de mes expériences démontra à tous mes compatriotes en minorité dans les Provinces de l'Ouest, aussi bien que de l'Est, combien il est difficile d'obtenir des privilèges, en dehors des droits véritables établis par la lettre de la constitution. Il est vrai que la persévérance l'obtient avec le temps mieux qu'avec des menaces. Certaines circonstances nous obtiendront parfois des privilèges longtemps attendus, sans causer d'irritation.

La patience est une grande vertu, nécessaire dans les affaires nationales aussi bien que dans la vie privée.

L'ANNEE 1922.

L'année 1921 avait été certainement remplie d'événements de toute sorte, dont plusieurs de grande portée. Il s'en annonçait d'autres pour l'année 1922 d'intérêt national et politique pour le pays en général et pour moi-même en particulier.

Dix longues années s'étaient écoulées depuis la défaite du parti libéral ayant Sir Wilfrid Laurier à sa tête, lorsque le peuple du Canada rejetait l'offre du traité de réciprocité avec les Etats-Unis.

Enfin, ce grand parti revenait au pouvoir, conduit par un bien jeune disciple de Sir Wilfrid, et que celui-ci avait désigné depuis longtemps comme son successeur. Il avait exprimé ce désir en plusieurs occasions, en conversant avec ses amis.

La convention tenue en 1919 avait mentionné les noms de plusieurs hommes qui avaient rendu de grands services au parti, tels que l'hon. M. Fielding, l'hon. George P. Graham, et M. D. D. MacKenzie. Ils étaient tous un peu âgés et on craignait de poser sur leurs épaules un fardeau aussi lourd de responsabilités.

Le cabinet de M. King avait certainement rencontré l'approbation générale et sincère de tout le parti. Comme Ministre des Finances, il avait nommé l'hon. M. Fielding, l'homme idéal pour tout le parti dans la sphère financière. Son règne de quinze années de prospérité sous l'administration libérale, était suffisant pour le recommander de nouveau pour cette position.

Les ministres de la Province de Québec étaient tous des hommes de grand talent et d'une réputation assurée depuis longtemps. Sir Lomer Gouin, Ministre de la Justice, était bien l'homme le plus en vue de tout le Canada depuis la mort de Sir Wilfrid Laurier. Les conservateurs eux-mêmes, avant notre convention, l'avaient invité par la voix de leurs journaux, à entrer dans leurs rangs. Ils ne connaissaient certainement pas son attachement à l'honnêteté de ses principes.

L'hon. Ernest Lapointe était un autre homme dont la personnalité devait s'imposer et qui devait se faire apprécier de jour en jour.

L'hon. Dr Henri S. Béland, peut-être le plus populaire de tous, dont l'éloquence rappelait bien souvent celle de Sir Wilfrid, et qui s'était distingué par ses services sur le champ de bataille, dès le début de la guerre. Sa longue captivité chez les Allemands lui avait en plus attiré la sympathie générale.

L'hon. George P. Graham était connu depuis longtemps, ainsi que l'hon. Charles Murphy. Ils étaient de vieux satellites de Sir Wilfrid Laurier.

L'hon. M. Motherwell, homme de coeur, un père pour tout le monde, et qui pouvait le mieux faire fonctionner le Ministère de l'Agriculture, comme il l'avait prouvé pendant ses seize années dans le gouvernement de la Saskatchewan, après avoir obtenu un succès remarquable sur sa propre ferme, succès qui avait fait l'admiration de toute sa province.

De l'Alberta, M. King avait encore avec lui, dans son Cabinet, l'hon. M. Stewart, qui avait donné un gouvernement modèle pendant quatre années.

L'hon. Jacques Bureau, homme de talent, un des plus forts "debaters" de la Chambre et doué d'une grande énergie.

L'hon. Dr King, homme distingué de la Colombie-Anglaise, natif du Nouveau-Brunswick, et fils du sénateur George G. King, du comté de Queens, digne fils d'un digne père, d'une courtoisie charmante et empressée, brillant et modeste en même temps.

Le Dr King avait été membre de la Législature de la Colombie-Britannique de 1903 à 1909 et de 1916 à 1922. Pendant ces années, il avait été Ministre des Travaux Publics d'abord dans le gouvernement Brewster, puis dans le gouvernement Oliver, alors qu'il résigna pour répondre à l'appel du Premier Ministre.

Il y avait aussi l'hon. D. D. MacKenzie, l'ami sincère de Sir Wilfrid.

Tels étaient les principaux ministres du nouveau premier ministre libéral. Les autres étaient moins connus, mais chacun d'eux se révéla homme de mérite et d'honneur.

Avec un tel gouvernement formé avec des hommes d'une telle valeur, l'hon. M. King devait conduire le pays d'une manière strictement honnête et avec succès. Les élections eurent lieu sans retard inutile; tous furent élus par acclamation, le 19 janvier 1922.

Son Cabinet enfin formé, le nouveau premier ministre prépara son programme pour la session qui s'ouvrit en février.

De mon côté, beaucoup de travail m'attendait. Les conservateurs avaient négligé tout ce que j'avais fait dans le comté de Gloucester. Les quais, les brise-lames s'en allaient en ruine, je pourrais dire. Les officiers du chemin de fer étaient tous des conservateurs, qui avaient, pendant dix longues années, profité de leur position pour n'employer que des conservateurs bien connus pour tous les petits travaux sur toute la ligne.

Les temps étaient durs. Tous les chantiers d'hiver étaient fermés. Le bois scié durant l'hiver était dans les cours, attendant une diminution des taux de fret pour leur permettre d'atteindre les marchés éloignés des Etats-Unis.

Dans la ville de Bathurst et dans les environs, des centaines de familles étaient dans une misère presque sans exemple dans le passé. Plusieurs de ces familles venaient des paroisses de Caraquet et de Shippigan, attirées par cette ère de prospérité qui avait régné depuis longtemps. Ces pères et mères de famille avaient été mes plus dévoués et mes plus fidèles électeurs. Ces familles, dans le bien-être et l'abondance des années de guerre, n'avaient pas prévu cette famine qui tout à coup envahissait leurs foyers. C'était bien la faim, la faim pour leurs enfants qui les amenait à mon bureau, demander la charité pour la première fois de leur vie, demander de la nourriture pour leurs familles.

Je n'avais pas les ressources nécessaires, malheureusement, pour me rendre à toutes leurs demandes. Les refuser complètement, je ne pouvais pas le faire non plus. Les demandes étaient nombreuses. Tous les matins, mon bureau se remplissait de ces malheureux jusqu'à une heure avancée de la journée, et souvent se remplissait de nouveau dans la soirée. C'était une véritable armée qui allait et venait sans cesse. Les voisins regardaient une partie de la journée de leurs fenêtres ce va-et-vient continuel de toute cette souffrance. C'était si triste et si pitoyable!

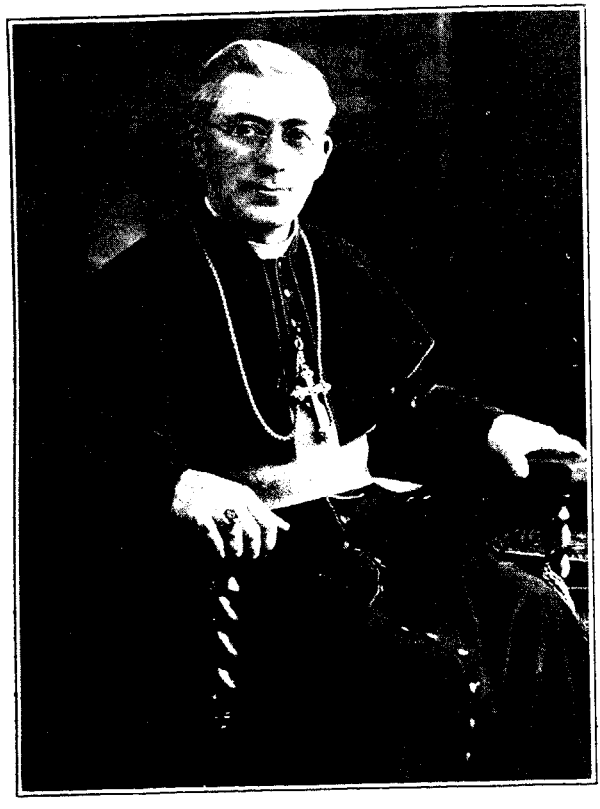

S. G. Mgr Patrice-A. Chiasson
Evêque de Chatham

Je distribuais tous les jours tout l'argent dont je pouvais disposer. Je donnais des commandes chez mes fournisseurs, autant que possible. Je signais et endossais des petits billets de dix, vingt et cinquante dollars, en tant que les banques étaient disposées à les honorer.

Les choses étaient devenues si tristes que ma femme ne put plus en supporter le spectacle, et que je dus l'obliger pendant toute une semaine à se réfugier chez ses neveux et ses nièces durant le cours de la journée, car elle devenait trop nerveuse.

Enfin, l'honorable P. J. Veniot, Ministre des Travaux Publics, pour faire cesser ce malaise qui augmentait d'un jour à l'autre dans la Province, conçut le projet d'offrir aux propriétaires de licenses des terres de la Couronne, l'exemption de la taxe sur la coupe du bois tué par les insectes depuis une année ou deux, afin de leur permettre de donner de l'emploi sur la rive nord du Nouveau-Brunswick.

Un grand nombre de chantiers furent ouverts peu de temps après et je fus presque immédiatement et grandement soulagé.

Je n'aurais pu soutenir plus longtemps ces appels à ma charité.

LA SESSION DE 1922.

Dès l'ouverture de l'année 1922, aux premiers jours de janvier, je dus répondre à bien des demandes de la part de mes bons électeurs. C'est inévitablement le sort d'un parti politique qui arrive au pouvoir après un long séjour dans l'opposition.

Bien des besoins avaient été mis de côté et des ambitions avaient dû dormir pendant ces années passées dans l'Opposition. Au lendemain de la victoire, les ambitions se réveillent et le député doit se faire l'aide naturel et légitime de ses braves amis.

Dans les circonstances de l'année 1922, c'était encore les demandes multiples des soldats qui réclamaient le plus mon attention.

Un grand nombre de soldats n'avaient pas eu ce qu'ils désiraient et ce qu'ils croyaient leur être légitimement dû. Des pensions avaient été refusées, d'autres n'étaient pas suffisantes pour permettre au soldat de vivre raisonnablement, ce qui lui était bien dû, ou même de conserver l'espérance d'obtenir cette pension qui ferait vivre sa famille.

Quelques-uns s'étaient établis sur des fermes, obtenues du Bureau du Rétablissement civil des soldats, à des prix très élevés, et les paiements annuels étaient par conséquent trop élevés pour leur permettre de faire vivre leurs familles. De tels cas étaient moins nombreux dans l'Est du Canada, mais dans l'Ouest il y en avait bien des milliers qui vivaient d'une existence qui ne pouvait se prolonger davantage.

Immédiatement après l'élection de ses ministres, l'hon. MacKenzie King appelait les libéraux des Provinces Maritimes à une conférence au sujet de la question des chemins de fer, dans l'intérêt de nos Provinces.

Inutile de dire que j'insistai sur la réduction des tarifs de transport, et sur l'emploi de ce Transcontinental de Winnipeg aux ports de mer de Saint-Jean et d'Halifax.

C'est après cette conférence que l'hon. MacKenzie King me retint à son bureau pour me dire les derniers efforts qu'il avait faits pour essayer d'en venir à une entente pour donner un ministre français au Nouveau-Brunswick, sans pouvoir en venir à une décision satisfaisante.

Ce n'est que le 8 mars 1922, que le premier ministre put convoquer le Parlement en session pour étudier le programme qu'il venait de définir.

Comme pour tout nouveau parlement, la première journée fut consacrée à l'assermentation des députés et à la nomination du président de la Chambre des Communes.

Le gouvernement avait déjà fait le choix de l'hon. M. Rodolphe Lemieux, certainement le député le mieux qualifié de tous, à cause de ses études et de ses vastes connaissances, et de son expérience de vingt-six années en Chambre. Il avait été Ministre des Postes sous l'administration Laurier, de 1904 à 1911, en même temps que Ministre du Travail jusqu'en 1908. Puis à la dissolution du Parlement, en 1911, il avait occupé le poste de Ministre de la Marine et des Pêcheries jusqu'à l'arrivée au pouvoir de Sir Robert Borden et de son parti, au mois d'octobre de la même année.

De plus, l'hon. M. Lemieux était reconnu comme l'orateur le plus distingué de la Chambre des Communes et du pays, depuis la mort de Sir Wilfrid Laurier.

Pour moi, personnellement, j'aurais préféré le voir à la tête d'un ministère, et aviseur du premier ministre. Mais je crois dire vrai en déclarant que la disparition de Sir Wilfrid Laurier avait été pour lui la cause d'un grand chagrin et avait modéré son ambition politique. Il préférait rester simple député pour veiller aux intérêts de ses commettants chers à son coeur, et aider le parti à établir la meilleure politique possible pour faire du Canada un pays prospère et heureux.

Son refus de n'accepter aucun ministère l'avait déjà désigné pour ce poste tout éminent, et il avait accepté l'offre du gouvernement.

Inutile de dire que pas un seul député n'eut voulu mettre la moindre opposition à son élection et sa nomination fut bien accueillie par tous les députés sans exception. Pas un ne s'en réjouit plus que moi.

Le lendemain nous étions appelés à nous rendre au Sénat pour y entendre le discours du Trône, première fonction officielle.

C'était un nouveau Gouverneur-Général, Lord Byng, qui pour la première fois adressait la parole aux membres du Parlement cana-

dien. Il dit que c'était pour lui un grand honneur d'être appelé à administrer les affaires du Dominion et de s'unir à nous dans le travail que nous commencions.

Son Excellence passa en revue les conditions de dépression qui existaient dans l'industrie de tous les pays, et nous fit constater que le Canada était, après tout, de tous les pays, celui qui en souffrait le moins, et il exprimait son espérance de le voir bientôt entrer dans une ère de prospérité.

Il annonçait au Parlement qu'il serait appelé à faire des changements dans le tarif des douanes et dans la coordination des chemins de fer de l'Etat, afin d'augmenter l'efficacité de leur administration et le maintien de leur opération.

Le discours annonçait aussi une réforme dans la politique d'administration et la continuation du travail du rétablissement civil des soldats, leur traitement médical et l'entraînement vocationnel des forces canadiennes.

La question du retour aux trois provinces de l'Ouest du contrôle de leurs ressources naturelles serait soumise à la considération du Parlement.

Un département de Défense nationale devait être établi dans un but d'économie; il réunirait les différentes branches de la défense du Canada.

Le discours du Trône exprimait l'espérance que le Parlement approuverait la limitation des armements convenus à Washington, dans une conférence internationale tenue à l'invitation du président des Etats-Unis.

Il annonçait aussi que le gouvernement avait reçu une invitation de la part des différentes puissances à prendre part, à Genève, à une conférence entre les nations qui avaient participé à la guerre, dans l'espoir de rétablir l'ordre économique et financier entre les différentes nations. Le gouvernement avait nommé des délégués à cet effet.

Il annonçait enfin un programme considérablement chargé pour la session.

Le lundi suivant, le 13 mars, le débat sur l'adresse s'ouvrit par un excellent discours fait par M. McMurray, seul député libéral élu dans la province du Manitoba. Son discours, d'un grand mérite, exprimait ses idées avec force et vigueur.

Il fut suivi par celui de M. Paul Mercier, député de Westmount, qui, lui aussi, commanda l'attention de la Chambre. M. Mercier annonça dès lors son avenir dans l'arène parlementaire. Nous parlerons de lui plus tard.

Les discours durant ce débat furent certainement tous d'un ordre très élevé.

L'hon. M. Meighen était devenu chef de l'Opposition, avec une suite bien petite comparée à celle de ses deux dernières années.

M. Meighen n'est pas d'un tempérament bien conciliant et il lui est difficile de prendre bon parti d'une défaite. C'est surtout l'élection de Sir Lomer Gouin qui lui faisait le plus mal au coeur,

et il critiqua tous ses discours durant le temps des élections, et reproduisit devant le Parlement tous les articles des journaux de Montréal qui l'avaient appuyé pendant les élections.

La question du retour aux Provinces de l'Ouest du contrôle de leurs ressources naturelles était pour lui la question de la plus grande importance de toute la session.

Il trouvait que le discours du Trône ne donnait aucune précision sur la forme que cette mesure devait assumer.

Ce n'était pas une question nouvelle. Toutes les provinces étaient intéressées, disait-il, dans cette affaire, toutes avaient des réclamations justes ou imaginaires, et elles devaient recevoir la considération du Parlement si l'on voulait en venir à un état d'harmonie dans le pays. L'hon. M. Meighen disait ne rien voir de tout cela dans le discours du Trône. Il désirait savoir si les provinces de la Nouvelle-Ecosse, de la Colombie-Anglaise, de Québec et de l'Ontario seraient représentées dans cet arrangement. Il demanda au premier ministre de présenter une proposition qui se recommanderait à la majorité du Parlement et qu'ensuite elle deviendrait la loi du pays.

L'hon. M. Meighen discuta ensuite la question du tarif. Il rappela les promesses faites dans une assemblée solennelle dans la ville d'Ottawa, en août 1919, avec toute la force de la démocratie et il trouve que la déclaration faite dans le discours du Trône ne dit pas si cette revision du tarif sera une baisse ou une hausse du tarif.

M. Hance Logan, qui, après avoir été douze ans au Parlement, comme représentant du comté de Cumberland, N.-E., était resté en dehors de la Chambre depuis quinze ans, revenait encore une fois, mais cette fois élu avec une majorité de cinq mille votes.

Il avait toujours été le défenseur des droits des Provinces Maritimes et ajoutait certainement à la force du parti à ce point de vue.

L'hon. M. King prononça un discours très éloquent qui lui gagna l'admiration des libéraux ainsi que l'appréciation des conservateurs et des auditeurs de la galerie.

Au sujet des ressources naturelles des provinces de l'Ouest, il expliqua que le gouvernement était prêt à avoir des conférences avec les représentants des diverses provinces et les membres du Parlement.

Les vieilles provinces pourraient bien avoir quelques réclamations et il dit qu'un comité d'enquête et de comptabilité serait nommé dans le but de s'enquérir et de faire rapport à la conférence. Avec de telles précautions il devait être facile de s'entendre sur cette importante question.

Au sujet du tarif, il dit qu'il pouvait assurer le Chef de l'Opposition que cette mesure serait effectuée à la satisfaction du parti libéral, et au grand contentement, il en était certain, de la masse du peuple.

Il m'était difficile de laisser passer ce débat sans exprimer mes vues et mes ambitions pour le bien du Canada, maintenant que le parti libéral était au pouvoir.

J'avais, depuis dix ans, parlé dans l'Opposition, critiqué les mesures du gouvernement, surtout sur les questions de tarif et de transport.

J'avais toujours exprimé mon regret du refus du traité de réciprocité avec les Etats-Unis, et du refus du gouvernement conservateur de se servir de la voie du Transcontinental pour le transport des produits de l'Ouest aux ports canadiens de l'Atlantique.

Je ne manquai pas d'attirer l'attention de la Chambre sur la satisfaction de ce que la Commission des Chemins de fer, dans ses séances, n'avait pas augmenté les taux de fret, ce qui fut refusé, et je démontrai que pendant que la compagnie du Pacifique avait, en 1920, un surplus de $32,000,000, les chemins de fer de l'Etat avaient un déficit de $42,000,000. Si mon avis avait été suivi, de grands désastres auraient été épargnés à l'industrie d'un bout à l'autre du pays.

Les taux de fret devraient être réglés de manière à assurer le plus grand développement possible de nos ressources naturelles et le transport le moins coûteux de nos produits fabriqués à travers le pays. Cette proposition devrait surtout intéresser un pays comme le Canada, qui a un territoire de quatre ou cinq mille milles d'étendue.

C'est alors que je déclarai que ce n'est que par l'établissement de divisions que l'on peut possiblement atteindre un degré de perfection et d'opération qu'une seule opération centrale ne peut effectuer dans le Canada.

L'Intercolonial, d'Halifax à Montréal, avec ses embranchements, devrait former la première division, et une autre à Montréal ou même à Toronto, afin de fournir aux transports jusqu'à la tête des Lacs. Nous devrions en avoir une autre à Winnipeg ainsi qu'à Vancouver sur la tête du Pacifique, de sorte que tous les produits des différentes parties du Canada puissent être transportés dans les endroits où l'on en a besoin. C'est la seule manière d'arriver à un profit d'opération et de créer une expansion de commerce. Le bureau central de tous ces groupes devrait être à Ottawa, la capitale, et non à Toronto, comme il l'était dans le moment.

Je demandai aussi de tenter un essai de l'opération de mes suggestions sur les chemins de fer de l'Etat, ajoutant qu'avec la confiance que j'avais dans le nouveau ministre des chemins de fer, M. Kennedy, que son expérience et son succès en affaires recommandaient à notre attention, je croyais fermement qu'il ferait réussir une telle opération, si une telle tâche pouvait être couronnée de succès quelque part.

C'était une belle occasion pour moi d'exprimer ma confiance dans notre chef distingué, M. King, qui se montrait de jour en jour le digne successeur du plus grand homme d'Etat canadien que nous pleurons tous encore, Sir Wilfrid Laurier.

Avec notre premier ministre actuel à la tête des affaires, et ses deux éminents lieutenants, le ministre des Finances, l'hon. W. S.

Fielding, et le ministre de la Justice, Sir Lomer Gouin, qui comme administrateur a mérité la réputation enviable dont il jouit encore aujourd'hui, nous avions, dis-je, trois hommes égaux en patriotisme et en claire-vue, à tout triumvirat de l'Empire Romain. Avec de tels hommes à la tête des affaires du pays, le peuple canadien pouvait à juste titre être optimiste.

Les conservateurs avaient toujours reproché au parti libéral la construction du Transcontinental de Winnipeg à Moncton, tandis que j'avais toujours affirmé que ce chemin de fer était une des plus grandes nécessités du pays.

Il avait été construit pour rapprocher le grenier de l'Empire britannique avec les ports de mer conduisant aux marchés de l'Europe. A cause des conditions géographiques du pays, ce chemin était une nécessité nationale. Mais les conservateurs se contentaient depuis dix ans de contempler l'immense quantité de trafic qui s'envole aux ports américains au lieu de se rendre à nos propres ports. Tel était l'effet de la politique du parti conservateur sur l'administration de nos voies ferrées.

Le Dr Manion, député de Fort-William, avait fait allusion à mes suggestions sur le tarif et proclamé que j'étais le seul libre-échangiste avec M. McMaster, dans toute la Chambre des Communes. Je ne pouvais que proclamer mes opinions de libre-échangiste en principe, en théorie et en pratique autant qu'il soit possible d'appliquer ce principe dans notre condition internationale. Et je me réjouissais de ce que ce principe avait reconnu en 1910, lorsque l'administration libérale avait proposé une mesure de réciprocité avec les Etats-Unis. C'était la plus large mesure libre-échangiste — concession pour concession — que le Canada ne pouvait jamais espérer du pays qui l'avoisinait au sud. Si notre peuple avait approuvé cette mesure, il en aurait obtenu d'immenses bénéfices. Malheureusement pour le peuple canadien, il en avait décidé autrement, aveuglé par la campagne de bigoterie adoptée par le parti conservateur, avec le résultat que nous avons aujourd'hui le parti progressiste, dont l'existence est si amèrement déplorée par le parti conservateur. Mais ceux-ci ne devront jamais oublier que ce mouvement dans les provinces de l'Ouest doit son origine au ressentiment des fermiers des Prairies pour la perte de cette grande prospérité dont ils auraient joui avec les Etats-Unis.

Le parti progressiste en soutenant le parti libéral avait défait le parti conservateur aux dernières élections et l'avait relégué, je l'espérais, pour de longues années dans l'Opposition.

C'était un plaisir pour nous tous de voir le père de cette mesure de réciprocité, M. Fielding, de nouveau à la tête des affaires financières de la nation, et je dis que sans aucun doute, son nom passera à l'histoire comme l'homme de la plus grande vision économique de son temps.

En cette occasion, je prenais plaisir à rappeler au chef actuel de l'Opposition, que je lui avais conseillé lors de son élévation à la tête de son parti, d'en appeler au peuple, lui prédisant que s'il re-

tardait trop, il ne reviendrait pas au pouvoir, mais qu'il serait placé dans l'Opposition avec une petite bande de fidèles. J'avais donc été un véritable prophète en cette occasion. Cependant, il trouvera encore un vaste champ d'action pour exercer son talent, et je lui souhaitais de longues années de santé et de vigueur pour aider au gouvernement du jour à donner une bonne et sage administration, tout en le tenant sur ses gardes contre une répétition des erreurs qui ont caractérisé sa conduite des affaires publiques.

Au sujet des ressources naturelles des Provinces de l'Ouest, je rappelai que j'étais à la Chambre en 1905, lorsque les ressources naturelles de ces nouvelles provinces dépendaient de l'autorité du Dominion, et que j'avais dès lors exprimé mon espérance que la population de ces provinces et leur développement deviendraient tels qu'ils justifieraient le retour de ces mêmes ressources naturelles à l'autorité provinciale. Nous n'avions pas peut-être anticipé un si rapide développement dans l'Ouest, développement qui avait mérité l'admiration non seulement du Canada mais aussi des autres pays. Dans moins d'une vingtaine d'années, ce développement avait été merveilleux: l'éducation avait été encouragée, des maisons d'école et des universités y avaient été établies, et non seulement la population de ces provinces en avait profité, mais pour ainsi dire le pays tout entier. Les hommes avaient fait preuve d'une grande énergie, ils avaient travaillé jour et nuit dans l'intérêt général de leurs provinces. Les femmes de l'Ouest avaient grandi non seulement en beauté, mais, devenues elles aussi patriotiques et industrieuses, elles avaient mêlé leurs efforts à ceux de leurs maris et de leurs enfants pour le bien commun du pays.

Les habitants de l'Ouest sont reconnus comme étant doués d'une grande ambition, et le développement des ressources naturelles est une noble ambition qu'ils chérissent tendrement. L'homme de l'Ouest a cherché à faire le bonheur de sa famille, et le bonheur de la famille est la base de la prospérité dans tout le pays. Les femmes ont certainement exercé une grande influence dans l'adoption d'une législation de tempérance, et mon ami, M. Motherwell, maintenant Ministre de l'Agriculture, était un des membres du gouvernement provincial qui a établi cette législation de tempérance, formulée par le Gouverneur-Général, à la demande pressante des femmes de la province. Il en avait été de même dans les autres provinces.

Il y avait donc deux grands aspects dans la question de la restauration des ressources naturelles à ces provinces. Des subsides considérables avaient été payés aux provinces qui n'avaient pas encore obtenu ce contrôle, et il y avait dans l'Est — tout naturellement — une opinion que ces ressources naturelles étant remises aux provinces, l'Est avait droit à une compensation. Mais mon opinion était celle-ci: à quoi servait-il à la population de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et même de Québec, de dire: "Vous n'aurez pas vos ressources naturelles à moins de payer une grosse somme d'argent." La population des provinces de l'Ouest ne pourrait-elle pas dire en revanche à celle de l'Est: "Nous ne vous enverrons pas

nos produits pour l'exportation, nous les exporterons par les ports des Etats-Unis." De même, à quoi bon pour le peuple des Prairies de dire: "Nous n'abandonnerons pas les subsides, parce que vu cette administration des ressources naturelles, nous avons subi des pertes."

J'ai une sympathique considération pour la population des provinces de l'Ouest, parce que les ayant visitées en plusieurs occasions je suis venu en contact avec elles plus que tout autre Canadien de l'Est. C'est pour cela que je dis: Pourquoi pas nous entendre avec elles à l'instant? Que les provinces de l'Ouest disent: "Nous allons nous abstenir du subside que nous avons adopté comme une mesure temporaire."

Je suis encore du même avis aujourd'hui, et au moment où j'écris, la province de l'Alberta aurait obtenu ces ressources naturelles (1926) si la bigoterie ontarienne n'était pas survenue pour arrêter le gouvernement avec des démonstrations de l'"Orange Sentinel" au sujet de la question des écoles, pour l'entretien desquelles des réserves de terre ont été faites dont les revenus doivent être distribués pour le maintien des écoles séparées aussi bien que pour celui des écoles publiques, suivant la population.

J'espère encore que la majorité de la population non-catholique, plus libérale et plus juste que celle de l'Ontario, acceptera ces ressources suivant la constitution des provinces sanctionnée en 1905 et qui a fait le bonheur de cette immense population.

LES SOLDATS DE RETOUR.

La question des soldats de retour du front devait nécessairement être bien importante et bien grave. Beaucoup de promesses avaient été faites aux soldats de part et d'autre. De toute part on leur avait fait espérer que leur sort s'améliorerait.

La question d'un boni libérant l'Etat de toute protection future avait été souvent discutée, et cela par des représentants des deux partis politiques. Mais aucune promesse définie n'avait été faite. Le montant nécessaire pour un tel projet aurait été une somme stupéfiante et telle que le pays n'aurait pu la prélever.

Quelques-uns même allaient jusqu'à prétendre que le parti libéral avait fait même cette promesse. Ce qui était faux. Même si le pays eût pu le faire, ce projet était-il sage ? Il n'y a pas de doute qu'un grand nombre de ces soldats auraient dissipé leur boni en peu de temps et auraient été laissés de nouveau à eux-mêmes. Toutefois on se plaignait beaucoup des décisions de la commission des pensions. On accusait les commissaires de manquer de sympathie pour les soldats et d'une trop mesquine interprétation de l'acte des pensions.

Il n'y avait ni manque de sympathie, ni manque de considération de la part des commissaires, mais ils étaient et devaient être les

fidèles interprètes de la loi, et dans bien des cas, cette loi était un obstacle à leur sympathie. Durant la session de 1920, le comité d'enquête avait fait des rapports qui tendaient à soutenir les plaintes des soldats, et même demandaient de créer un certain tribunal auquel les soldats pourraient en appeler dans l'espérance d'obtenir justice. Mais la session s'était terminée sans que rien n'ait été décidé.

Le débat sur le vote pour le maintien et la pension des soldats, dès le commencement de la session, avait aussitôt intéressé le Parlement et, dès le 30 mars, le premier ministre, l'hon. MacKenzie King, proposait une résolution demandant "qu'un comité spécial soit nommé pour étudier les questions en rapport avec les pensions, l'assurance, et le rétablissement des soldats de retour du front, et étudier aussi tout amendement aux lois existantes sur ces questions, qui pourrait être proposé ou jugé nécessaire par le comité; avec pouvoir de mander les personnes, les papiers ou les records, de faire imprimer, de jour en jour, toutes ses procédures et les témoignages reçus pour l'usage du comité, et de faire rapport de temps à autre, et que la Règle II soit suspendue en ce qui concernait le comité."

Ce comité fut composé des représentants suivants: MM. Arthurs, Black (Yukon), Brown, Caldwell, Carroll, Chisholm, Clark, Clifford, Denis (Joliette), Forrester, Hudson, Humphrey, Knox, McKay, Marler, MacLaren, Mlle Macphail, Munro, Power, Raymond, Robinson, Ross (Kingston), Savard, Speakman, Stork, Sutherland, Turgeon, et Wallace.

M. Marler fut nommé président et le travail de ce comité se fit sans interruption. De nombreux témoins furent appelés et l'étude fut tout à fait sérieuse. Ayant dans mon comté un grand nombre de soldats de retour du front, beaucoup d'entre eux espéraient naturellement un meilleur traitement.

M. Caldwell, député de Carleton-Victoria, et moi représentions la Province du Nouveau-Brunswick dans ce comité et nous avons travaillé ensemble au meilleur de notre connaissance dans l'intérêt de nos soldats de retour.

UNE VACANCE AU SENAT.

Les choses marchaient bien durant la session. Le nouveau premier ministre et ses collègues dans le Cabinet me traitaient, il me semblait, avec plus d'égards que jamais. Si, pour une raison ou pour une autre, probablement plus à cause de ma nationalité que pour toute autre raison, ils avaient refusé de m'ouvrir la porte du conseil de la nation, leur sympathie semblait se verser sur ma tête plus chaleureuse que jamais. Le premier ministre ne me rencontrait jamais sans me sourire agréablement et me donner une bonne parole. Ce refus d'un portefeuille ne m'avait nullement affecté. D'a-

bord, je n'avais jamais espéré que ce rêve se réaliserait. Du temps de Sir Wilfrid Laurier, la chose était pour ainsi dire impossible au point de vue politique. Lui, Sir Wilfrid, français-catholique, nommer un ministre français dans une province anglaise, alors qu'il y avait des députés anglais de grands talents et de grand mérite, c'eût été assez pour soulever les préjugés dans les provinces de l'Ouest, et même dans toute la partie anglaise du Nouveau-Brunswick. Dans ce temps, sur cinq libéraux et six conservateurs, j'étais le doyen des députés depuis de longues années. Mon dévouement, l'efficacité de mon travail, les services que j'avais rendus tant au dedans comme au dehors de la Chambre, étaient justement appréciés de tous, des conservateurs aussi bien que des libéraux. Notre parti se composait alors de trois Acadiens: M. Pius Michaud, M. A. T. Léger et moi, et d'un anglais catholique, l'hon. J. Morrissy, nouvel arrivé, et l'hon. A. B. Copp, député anglais depuis 1916 et qui avait passé plusieurs années à la Législature de la province pour le grand comté de Westmoreland. Alors, si on m'eût préféré à un député anglais, cela eut suffi pour créer un sentiment d'antagonisme dans tous les comtés anglais et l'on m'aurait rendu responsable de cette perte. Dans l'intérêt du moment, M. Copp devait être appelé au conseil et non moi. Nul ne le comprenait mieux que moi peut-être. Mais j'avais cru de mon devoir d'attirer l'attention sur la cause de la minorité française et catholique dans le Nouveau-Brunswick et des autres Provinces Maritimes. Et si je n'en ai pas profité moi-même, la race française a eu des privilèges plus grands qu'on ne le croit. Un autre probablement viendra après moi, dans des circonstances toutes différentes qui, non seulement justifieront leurs droits et mes démarches d'alors, mais en imposeront au parti sur la nécessité de nommer un Acadien pour représenter notre province dans le conseil de la nation canadienne.

Comme je viens de le dire, à cette vingt-quatrième session de mon règne dans le comté de Gloucester, je recevais plus de sympathie et d'appréciation de mes services que jamais.

Même les progressistes de l'Ouest, tout nouveaux qu'ils étaient à la Chambre, me témoignaient leur amitié. Plusieurs me connaissaient personnellement, m'ayant rencontré dans mes différentes visites dans l'Ouest, et tous étaient parmi les meilleurs amis de mes deux fils de la Saskatchewan et de l'Alberta. Notre rencontre était toujours vraiment fraternelle.

Je ne m'étais jamais senti si à l'aise et si bien chez moi à la Chambre des Communes. Je me plaisais souvent à intercéder auprès de mes amis progressistes afin d'obtenir leur coopération dans certaines mesures qui ne les concernaient aucunement, mais qui étaient cependant dans l'intérêt général du pays, et mon succès fut bien visible en plus d'une occasion.

Certains bruits couraient dans les couloirs des Communes, aussi bien que dans les petits villages du pays. On me disait souvent: "Vous remplirez la prochaine vacance française au Sénat." Quant à moi, l'expérience m'avait appris à ne pas compter sur le trépas

d'un voisin pour obtenir sa fortune. Ces choses-là sont laissées au soin de la Providence, qui n'écoute pas les ambitions humaines.

Au Nouveau-Brunswick, nous avions droit à trois sénateurs acadiens.

Le temps passait bien agréablement pour moi. J'étais occupé au comité spécial du rétablissement des soldats et le temps semblait s'écouler rapidement. Nous siégions presque tous les jours et nos séances duraient de longues heures.

LE SENATEUR THOMPSON.

Vers le 20 mars, nous apprîmes avec peine que le Sénateur Thompson était frappé d'une maladie très grave.

Je connaissais bien le Sénateur Thompson, homme robuste jusqu'à ce jour, et je ne pouvais croire qu'aucun danger le menaçait. Je ne pensai même pas à une vacance possible au Sénat. A notre grande surprise, le jeudi matin 27 avril, nous apprîmes sa mort.

Aussitôt les noms commencèrent à circuler de bouche en bouche comme le successeur probable du Sénateur Thompson. On nommais M. Pius Michaud, député de Madawaska-Restigouche, l'hon. M. Pugsley, alors Lieutenant-Gouverneur du Nouveau-Brunswick. Mais c'était, je dois le dire, ne serait-ce que pour reconnaître l'amitié de mes amis, le nom de Turgeon qui avait le plus de sympathie, à un tel point que le deuxième jour le député du comté de Gloucester ralliait tous les suffrages.

Pendant ces jours, je ne voulus même pas essayer de voir le premier ministre, ni l'hon. M. Copp, ministre représentant notre province, au moins avant que les restes du regretté Sénateur Thompson eurent laissé la capitale pour sa résidence à Frédéricton, ce qui fut fait le lendemain matin.

A la séance de l'après-midi, je dis à notre ministre, l'hon. M. Copp, que je comptais sur ma nomination à ce poste vacant, et que je pouvais assurer une élection par acclamation à mon successeur aux Communes.

La seule question que me posa M. Copp fut celle-ci:

—"Désirez-vous cette nomination immédiatement?"

—"Ce n'est pas absolument nécessaire, lui répondis-je, pourvu que mon titre à cette position soit reconnu, je préférerais même attendre à la fin de la session."

—"C'est bien, dit-il, je pense que tout ira bien."

Il me fallait voir aussi le premier ministre, et le soir, à la clôture de la séance, vers les onze heures, j'entrai à son bureau et je lui fis demander par son secrétaire particulier que je désirais le voir un instant. Il recevait en ce moment-là un personnage distingué de Londres, Angleterre, dont j'oublie le nom, qui devait s'embarquer peu de temps après pour l'Ouest. Il vint à ma rencontre et me dit

avec empressement: "This gentleman has to leave for the West in a few moments, I shall only see you tomorrow", et avec son bon sourire si agréable, il ajouta: "Don't worry". Je compris ce qu'il voulait dire et que tout allait bien.

De retour à la maison, je trouvai ma femme dont le regard interrogateur fixé sur le mien disait clairement: "What is the news?" "Très bonne", répondis-je, et je lui fis le récit des événements du jour. Sans avoir d'espérance certaine, elle croyait tout de même fermement que tout allait on ne peut mieux.

Le lendemain, rentrant à la Chambre, je rencontrai le premier ministre qui me dit: "I am just leaving for Montreal, and glad to meet you before. I believe you understood me very well last night when I told you: Don't worry. I wish to say that you are my candidate for this vacant position. Of course, I can not appoint you alone without consulting my colleagues, but be sure that you are my candidate and no one else will be."

Je le remerciai chaleureusement et lui promis d'attendre la décision avec confiance.

Avec tout cela, la session suivait son cours. Bien des mesures de grande et de moindre importance y furent passées. Occupé comme je l'étais du rétablissement civil des soldats, mon temps devait surtout être consacré à leurs intérêts et ensuite au tarif économique du pays, en vue d'un plus grand développement de nos ressources, et de trouver les meilleurs marchés possibles pour les produits de la ferme, de la forêt, de la pêche et des mines canadiennes.

LE BUDGET.

C'était donc avec une certaine impatience que j'attendais le discours du budget par l'hon. W. S. Fielding, le ministre vétéran des Finances du règne de Sir Wilfrid Laurier. Sa réputation était bien établie depuis un quart de siècle. Ses principes économiques appliqués durant quinze années avaient donné au Canada quinze années de prospérité. Cette prospérité avait commencé à décliner dès la première année de l'administration conservatrice. Il y avait bien eu une certaine prospérité pendant la guerre, mais ce n'était pas une prospérité naturelle, elle était au contraire attristée par le départ de nos jeunes gens pour les champs de batailles, par leurs souffrances et leurs sacrifices pour la bonne cause, il est vrai, mais tout cela n'en était pas moins triste.

L'hon. M. Fielding avait une tâche bien difficile à remplir. Le pays était grevé de dettes, les marchés étrangers étaient pauvres et affaiblis, excepté le marché américain, qui venait de nous être fermé par l'arrivée au pouvoir du parti républicain, parti de haut tarif

et de protection qui sut profiter du refus de la réciprocité, mesure tenue en offre constante pendant 10 ans, et constamment refusée par le parti conservateur du Canada.

L'hon. M. Fielding devait soumettre deux réflexions au peuple et au Parlement en cette occasion.

La première avait trait à la nécessité de l'économie intense et véritable. Il mettait les députés sur leur garde et les prévenait de ne pas s'attendre à l'exécution de travaux dans leurs comtés respectifs, à l'exception de certains travaux de nécessité urgente.

La seconde était que, en dépit de toute économie, il faudrait encore s'en tenir aux impôts. "L'obligation de relever les impôts n'est jamais agréable, dit-il, il n'en est pas moins vrai que malgré toutes nos économies, le pays n'aura pas les ressourcess nécessaires pour faire face à ses engagements."

Il fit ensuite l'exposé du revenu et des dépenses du pays avec sa lucidité ordinaire. Je ne citerai pas ici les chiffres dont l'énormité est si bien connue. La dette publique avait encore été augmentée de cent millions de dollars et plus par l'achat des chemins de fer Canadien-Nord et Grand-Tronc. Au cours de l'année, le gouvernement avait négocié quatre emprunts. Trois de ces emprunts avaient été lancés au nom des compagnies de chemins de fer et le quatrième directement au nom du gouvernement. Les trois premiers emprunts étaient garantis par le gouvernement. M. Fielding expliqua aussi notre dette avec l'Angleterre. Au commencement de la guerre le gouvernement canadien avait conclu avec celui de l'Angleterre une entente d'après laquelle celui-ci prêtait au premier l'argent destiné au paiement de nos soldats en Angleterre et en France. Cela se continua pendant un temps considérable et bientôt nous devions un montant énorme au gouvernement impérial. Au 31 décembre 1915, cette dette atteignait le chiffre de 141 millions de dollars. A cette date, l'Angleterre décida d'acheter au Canada des munitions et des produits de toute nature et il convint avec les autorités fédérales canadiennes de faire des emprunts du Canada qu'il rembourserait lui-même. Cette convention modifia bientôt les choses et, le 31 avril 1919, le gouvernement britannique nous devait l'énorme montant de $333,000,000. Et, au 31 mars 1922, la Grande-Bretagne nous devait encore $117,859,630. M. Fielding annonça que le gouvernement britannique avait conclu une entente par laquelle ce montant serait acquitté par versements mensuels de $5,000.000.

Il fit connaître ensuite l'état de notre commerce et fit ressortir le fléchissement qui s'était manifesté depuis un an. Comparée à celle de 1921, la valeur de nos importations du Royaume-Uni était tombée de 213 à 117 millions de dollars et celle de nos importations des Etats-Unis, de 856 à 516 millions de dollars.

Nos exportations au Royaume-Uni faisaient meilleure figure, le montant de leur valeur avait été pour 1922 de 299 millions et pour 1921 de 312 millions de dollars. Nos exportations aux Etats-Unis avaient diminué, elles étaient en 1922 de 293 millions au lieu de 542 millions l'année précédente.

L'hon. M. Fielding avait essayé de négocier avec l'Australie en vue d'obtenir un traité de réciprocité, demandant au gouvernement australien de donner au Canada la préférence dont jouissait le Royaume-Uni et disant que le Canada lui donnerait en retour les avantages de notre préférence. La proposition devait être acceptée plus tard et au moment où j'écris, le Canada jouit de l'avantage immense d'un traité avec l'Australie dont profitent surtout la pulpe et le papier. C'est le Canada et principalement la Colombie-Anglaise qui bénificient de ce marché.

La Chambre avait déjà ratifié un traité avec la France et les négociations actuelles laissent espérer que nous pourrons avant longtemps faire revivre l'ancien traité français.

Le Ministre des Finances en arriva à la révision du tarif et annonça que cette révision pouvait se diviser en deux parties.

La première se rapportant à la révision dans un sens de réduction des droits de douane. "Si cette réduction doit avoir lieu, dit-il, c'est probablement le sujet le plus intéressant pour ceux qui la désirent comme pour ceux qui n'en veulent pas".

L'autre partie avait trait à des remaniements d'un autre genre suscités par les besoins de diverses industries, besoins réels ou imaginaires.

Pour mieux faire comprendre la ligne de conduite qu'il voulait suivre, M. Fielding cita une résolution qu'il avait présentée à la Chambre l'année précédente. Je tiens à la citer ici, car elle fera facilement comprendre aux lecteurs les principes qui devaient guider le parti libéral sur cette question de tarif :

"Que la Chambre tout en reconnaissant que les besoins financiers du Canada exigent le maintien d'un tarif douanier, ne saurait agréer les déclarations du gouvernement dans ce sens que le tarif doit s'étayer sur le principe de la protection, car le tarif est un impôt et la législation doit avoir pour objet d'alléger cet impôt dans la mesure du possible.

"Que la politique financière du Canada devrait viser à l'encouragement des industries appuyées sur les richesses naturelles du pays et dont l'exploitation pourrait — comme on pouvait raisonnablement le prévoir — développer des entreprises et leur permettre un succès durable.

"Qu'on devrait apporter au tarif douanier les changements susceptibles de diminuer le coût de la vie et le coût des instruments producteurs qu'exigent la mise en valeur efficace des ressources naturelles du Dominion.

"La Chambre tout en gardant bien en vue cet objectif doit reconnaître que toute révision tarifaire doit tenir compte des conditions actuelles de l'industrie et accomplir les changements de façon à troubler les affaires le moins possible".

Cette proposition se déclarait en faveur d'un abaissement des droits, mais que cet abaissement devait se faire d'une manière prudente et de façon à ne pas troubler le commerce.

Dans les circonstances, la prudence était certainement nécessaire. Sauf sur un point où il y avait augmentation du droit dans un but purement fiscal, tous les changements effectués se traduisaient en réduction de tarif des douanes. M. Fielding parla aussi du tarif préférentiel anglais qu'il augmenta encore sur plusieurs articles de nécessité et d'importance.

Il parla longuement de notre commerce avec les Etats-Unis. Il rappela son oeuvre et ses négociations pour obtenir un commerce mutuel avec les Etats-Unis. Depuis longtemps le Canada se plaignait de la manière dont il était traité par les gouvernements des Etats-Unis. Après de longs pourparlers, les choses s'étaient un peu améliorées. Le gouvernement américain avait envoyé des représentants à Ottawa pour rouvrir les négociations et essayer d'en venir à une entente. Il est résulté de ces négociations, dit M. Fielding, une convention assez large. Ce n'était pas un traité dans le vrai sens du mot, mais plutôt une convention générale qui avait eu lieu en 1911, et nous avions perdu alors une splendide occasion.

"There is a tide in the affairs of men

"Which taken at the flood leads on to fortune".

Le moment de profiter des bonnes dispositions des Américains s'était présenté en 1910-1911 mais les électeurs canadiens l'avaient laissé passer. M. Fielding rappela les conventions tenues et les résultats obtenus par le Canada. Les résultats commerciaux auraient procuré la prospérité au pays et plus directement aux Provinces des Prairies et aux Provinces Maritimes et les manufacturiers de l'Ontario et de Montréal auraient bénéficié de cette prospérité des provinces éloignées qui auraient eu en mains le pouvoir d'acheter et de payer.

Je l'ai dit bien des fois, le pays regrettera toujours une telle erreur.

En arrivant au pouvoir, M. Fielding rappela son traité de réciprocité et il ne fut pas lent, malgré les circonstances adverses, à offrir des relations fraternelles à la République américaine. L'offre n'a pas encore été acceptée, mais ce geste n'en était pas moins un acte de diplomatie et de patriotisme. Le temps viendra où on donnera plus de crédit à M. Fielding et au gouvernement libéral pour cette offre qu'on ne leur en a donné dans le moment même. C'était la plus sincère expression des principes économiques du parti libéral.

Cette offre augmente encore aujourd'hui le prestige de ce grand financier canadien.

Voici maintenant les explications que M. Fielding donna à ce sujet en 1922. Je cite ses paroles tirées du Hansard du 23 mai 1921, page 2131:

"Mais le peuple des Etats-Unis crut sage de remplacer les démocrates par les républicains, et depuis leur retour au pouvoir, les républicains ont adopté ce qu'on appelle "la Loi d'urgence Fordney" qui porte sur tous les produits agricoles. Cette loi fait indiscutablement beaucoup de tort au Canada, et surtout aux Provinces de

l'Ouest. Il n'y a pas le moindre doute, reconnaissons-le franchement, que les relations commerciales qui s'étaient développées entre les deux pays ont été sérieusement compromises par la loi d'urgence Fordney et que certains commerces de l'Ouest particulièrement celui du bétail en ont beaucoup souffert. Il en est de même pour ceux de l'Est. De plus, il y a à Washington un autre bill du tarif adopté par la Chambre des députés et dont le Sénat va s'occuper, qui se propose de renchérir sur le Bill Fordney en augmentant, je crois, tous les droits fixés par ce bill et en établissant une liste de droits très élevés. Nous n'avons pas le droit de nous plaindre. C'est l'affaire de nos voisins. Mais s'ils prennent cette attitude ils ne peuvent pas s'attendre à ce que le Canada se montre disposé à traiter aussi largement avec eux que s'il en était autrement. Si nos amis américains cherchent à se convaincre qu'on peut toujours vendre sans jamais acheter, nous ne pouvons que regretter leur erreur, et nous le regrettons d'autant plus qu'en persistant dans cette politique ils nous obligent à modifier notre attitude à leur égard.

"J'ai eu l'occasion de discuter cette question à Washington et de dire aux principaux membres du Congrès que le Canada, nonobstant les événements de 1911, était prêt à reprendre les négociations. Nous étions heureux d'avoir déjà reçu une proposition bienveillante. Nous regrettions les divergences qui en étaient résultées au Canada. Mais nous croyions qu'il n'y avait pas à revenir sur le passé. Nous croyions que le peuple canadien était prêt aujourd'hui, en tout cas, à négocier une entente qui nous donnât quelque chose de semblable à la convention de 1911. Nous avions cru que cette démarche améliorerait nos relations, non pas que nous croyons dépendre des Etats-Unis, et encore moins que les Etats-Unis admettraient que nous dépendions d'eux. Chaque pays peut prospérer indépendamment l'un de l'autre, mais nous avons cru que les deux prospéreraient davantage et leurs relations réciproques seraient meilleures et comme elles devraient l'être entre bons voisins. Un américain distingué qui fut intimement mêlé lui-même au mouvement réciprocitaire de 1911 a dit, il y a quelques mois, que si la réciprocité doit un jour revivre, l'initiative doit venir du Canada, parce que l'on ne devait pas s'attendre à ce que les Etats-Unis fassent le premier pas après avoir essuyé le refus d'une première offre bienveillante. La remarque était juste. Nous avons pris l'initiative et nous avons informé le gouvernement des Etats-Unis, de la manière que je viens de décrire, c'est-à-dire que nous étions prêts à rouvrir les négociations avec le désir d'en venir à une entente équitable. Il reste à savoir ce qui résulterait de ces démarches. Pour le moment, si nos voisins américains ne sont pas disposés à s'entendre avec nous avec le même esprit de générosité qu'en 1910 et en 1911, s'ils croient nécessaire d'adopter le tarif élevé actuellement soumis au Congrès, et qui deviendra probablement loi, ils admettront certainement qu'ils ne peuvent espérer que nous leur fassions des concessions. Nous nous proposons donc d'en rester là pour le moment et d'attendre le cours des événements à Washington."

Les diminutions sur le tarif furent surtout sur les articles importés de l'Angleterre, augmentant la préférence sur quelques-uns et faisant disparaître tout tarif sur d'autres articles de plus grande nécessité.

M. Fielding ne pouvait accorder de préférence britannique sur les articles aratoires, car nous n'importons pas ces instruments de l'Angleterre, mais bien des Etats-Unis. La diminution sur les articles importés des Etats-Unis en était une de tarif général. Elle n'était pas forte, mais elle s'appliquait à tous les instruments de chaque industrie. Elle s'appliquait à tous les instruments aratoires, de pêche et de mines. Cinq pour 100 sur chacun des articles, de sorte que, après tout, la réduction totale formait un chiffre assez élevé pour soulager le fermier, le pêcheur et le mineur.

Pour celui qui voulait prendre en considération les circonstances dans lesquelles les différentes industries se trouvaient, ainsi que l'état d'esprit des manufacturiers, le tarif donnait bien à peu près autant qu'il pouvait le faire dès l'arrivée au pouvoir du parti libéral. La baisse opérée favorisait considérablement le consommateur sans faire tort à l'industriel.

J'ai tout pris en considération et sans exagérer son mérite direct je pense que le tout mérite mon appréciation et mes éloges, surtout l'offre de réciprocité aux Etats-Unis.

Le débat sur le budget fut remis du mardi au vendredi suivant, le 26 mai, à la demande de Sir Henry Drayton. Avant l'ajournement du soir, notre whip des Provinces Maritimes me demanda de parler sur le budget le vendredi suivant. J'accédai à sa demande. M. Robb suivit Sir Henry Drayton. Son discours fut bref, mais plein d'excellentes idées. M. Robb est un homme d'affaires d'expérience considérable dont il fait profiter le pays.

MON DISCOURS—BUDGET 1922.

Il était cinq heures et demie lorsque je pris la parole, après M. Woods, député progressiste de Dufferin, Ontario.

Dès mes premières paroles, j'exprimai au Ministre des Finances ma sincère appréciation des services rendus au cours de sa longue carrière. Je le félicitai de son discours. Je rappelai le fait que quand le Ministre des Finances avait accepté ce portefeuille, en 1896, dans le Cabinet libéral, il avait trouvé les finances du pays dans le même état de délabrement, mais que grâce à son talent d'initiative, dès que son parti avait été au pouvoir, il avait su faire du Canada un des pays les plus prospères du monde. Je tenais à m'exprimer fortement en le félicitant dans l'espoir de créer une certaine impression sur la députation aussi bien que sur le pays.

Cette prospérité, commencée en 1897, avait toujours été en augmentant et toutes les catégories de salariés en avaient profité.

Je désire citer un passage de ce discours, qui m'a valu, dans le temps les félicitations de plusieurs de mes collègues, progressistes aussi bien que libéraux.

"..... L'autre jour quand il prononça son discours, je compris qu'avec sa manière d'envisager l'avenir, nous pouvions nous préparer à jouir d'un degré de prospérité rappelant l'état de choses qui existait sous l'ancien régime du parti libéral.

"Quand les effets de la guerre seront moins accablants, je suis persuadé que la situation sera telle que chacun de nous, ceux qui ont été au front comme ceux qui ont contribué à l'entretien de nos soldats, devront rendre l'hommage qu'il mérite au vétéran financier du Canada, notre Ministre actuel des Finances. ...Il est évident que l'exposé budgétaire présenté mardi dernier n'a pas tout à fait l'approbation des députés qui siègent à gauche du président de la Chambre. Dans la situation actuelle, il est impossible de créer la prospérité en quelques jours. Si je ne tenais compte que de mes penchants, ce n'est pas un budget de ce genre que je voudrais avoir, mais cependant nous y trouvons bien la sagesse du Ministre des Finances. Nous voyons qu'il a bien compris l'état de choses existant au Canada et dans le monde entier, et je suis convaincu que lorsque les perturbations d'après-guerre auront disparu, nous reviendrons à cette prospérité dont nous avons joui au cours des années passées.

"A mon avis, cependant, quand un Ministre des Finances, quel qu'il soit, prépare son budget, présente l'état des conditions économiques sur lesquelles le pays doit être administré, il doit toujours tourner ses regards vers le phare du libre-échange, seule lumière qui puisse guider le vaisseau de l'Etat à travers le chenal tortueux et le long des côtes dangereuses jusqu'au port de la prospérité. Cependant, le Ministre des Finances a incorporé dans son budget toutes les mesures que, d'après ses vues et étant donnée la situation critique du pays, nous pourrions raisonnablement attendre. Toutes les modifications qu'il a apportées au tarif ont été en vue de le baisser, selon les principes que je chéris et qui seront à l'avantage du Canada et du monde entier. Si nous ne pouvons jouir immédiatement de cette prospérité qui fut la nôtre à l'époque où M. Fielding était Ministre des Finances dans le Cabinet Laurier, c'est seulement parce que la situation s'est modifiée dans l'univers et que les aspirations des peuples ont changé.

"En 1911, alors que l'hon. M. Fielding proposait une mesure destinée à apporter au peuple canadien plus de prospérité et de bonheur, il n'a pas été accusé par ses adversaires d'avoir mal administré les affaires du pays au cours des quinze années précédentes, mais on lui a dit "que le mieux était l'ennemi du bien", que notre prospérité avait été si grande qu'il serait dangereux d'en chercher davantage. A cause de circonstances que je ne voulais pas évoquer, pénibles pour une grande partie du pays, la majorité du peuple canadien a rejeté le pacte de réciprocité proposé par le gouvernement libéral de l'époque et accepté par le gouvernement américain sous for-

me de loi insérée dans les statuts. Nous avons immédiatement constaté le déclin du commerce et de l'industrie au Canada, alors que partout, les autres pays ont passé de la prospérité à la ruine. Aujourd'hui nous constatons que les Etats-Unis nous ont tourné le dos et refusent de mettre en vigueur le pacte de 1911. Mais d'après ce que je sais de la situation du pays et en regardant vers l'avenir, je dis qu'il était tout à l'honneur de notre Ministre des Finances, quand il a accepté ce portefeuille, d'être retourné à Washington et, malgré les difficultés, d'avoir offert au président des Etats-Unis le moyen de reprendre un arrangement mutuel et de ressusciter le pacte de 1911, ou quelque chose d'équivalent dans la situation actuelle.

"Faut-il conclure que cette démarche, n'ayant pas été immédiatement suivie de résultats heureux, tout soit perdu pour le Canada? Notre Ministre des Finances aura droit à la reconnaissance du pays, quoiqu'il arrive plus tard, et il ne faut jamais perdre de vue la perspective de meilleures relations commerciales entre les Etats-Unis et le Canada."

Puis, je citai ensuite une déclaration du comité exécutif de l'association des banquiers américains, adressée la veille même du discours de l'hon. M. Fielding au peuple canadien, qui justifiait sa démarche faite il y avait trois ou quatre mois. Elle se lisait comme suit:

"Nous sommes en faveur d'une communauté d'intérêts plus étroite avec le Canada, notre grand voisin. Nos deux pays constituent l'union géographique des peuples de langue anglaise. Il existe entre eux une unité naturelle de vues, unité de conceptions politiques et une unité d'intérêts commerciaux que la ligne frontière devrait mettre en évidence plutôt que de les masquer. Nous parlons au nom de la finance américaine, du commerce américain et de la bonne entente entre les deux pays."

A part les multiples réductions du tarif sur un grand nombre d'objets de nécessité, il y avait une diminution des droits de $9.00 à $2.40 par gallon sur l'alcool utilisé pour des fins de médecine et de chirurgie.

On peut facilement se faire une idée du bénéfice apporté au peuple, et dans les hôpitaux, tant civils que militaires, des différentes provinces du Canada.

Quant à la taxe de vente proposée par le Ministre des Finances, j'admettais qu'un certain nombre de fermiers seraient mécontents de cette taxe supplémentaire, mais la nécessité de cet impôt provenait des frais énormes occasionnés par la guerre au Canada. Cet impôt pèserait également sur toutes les classes de notre population, mais il ne fallait pas oublier que si la victoire n'avait pas couronné les efforts des Alliés, nous serions aujourd'hui les esclaves de l'Allemagne au lieu d'être d'heureux sujets britanniques, et que pour ce privilège nous devons supporter de bon coeur notre part du lourd fardeau des impôts qui sont nécessaires.

J'attirai aussi avec plaisir l'attention de la Chambre sur le fait que le programme des fermiers-unis renfermait un article qui préco-

nisait l'imposition d'une taxe sur la valeur foncière. Je me déclarai encore une fois en faveur de ce mode d'impôt, cependant j'avouais avec regret que j'avais été le seul représentant du peuple, jusqu'à ce jour, à le préconiser au Parlement du Canada, au cours des trois ou quatre dernières années. Il est vrai que le peuple n'était pas suffisamment renseigné sur cette mesure. Cependant, après avoir étudié cette question depuis plusieurs années, j'étais convaincu que le pays en retirerait des avantages inappréciables.

Lors même que nous nous bornerions à inaugurer ce système à titre de taxe spéciale afin de diminuer et d'acquitter notre dette nationale de guerre, nous sauverions une partie des intérêts que nous sommes obligés de payer chaque année, payant ainsi le montant de notre dette à tous les vingt ans.

J'exprimai au Ministre des Finances ma satisfaction de l'appel qu'il avait fait en terminant son discours sur le budget, pour le rétablissement de l'unité et de l'harmonie entre le capital et le travail.

Je déclarai que les principes humanitaires qui doivent guider le travail et le capital ont été si bien définis par notre Premier Ministre dans son livre "Industry and Humanity" que je ne voulais rien ajouter. C'est un admirable exposé de ces principes et l'on devrait trouver ce livre dans toutes les maisons canadiennes et lui donner la plus grande publicité. Il devrait être lu non seulement par tous les ouvriers et les capitalistes, mais par tout le monde, parce que les principes qu'il renferme sont si bien énoncés qu'ils sont facilement compris, même par les intelligences les plus ordinaires. Si de part et d'autres ces principes étaient observés, on aurait vite créé un monde nouveau, heureux et prospère.

Il y avait encore deux questions que je désirais discuter: la question des chemins de fer et l'immigration, qui vont de pair pour le moment dans le pays.

"Nous avons besoin d'immigrants et nous avons besoin de chemins de fer pour aider à l'immigration. Nous devons bien choisir les immigrants qui coloniseront nos fermes, nous ne devons pas grossir les rangs des ouvriers des villes tant que les conditions ne seront pas devenues normales, parce qu'une immigration de ce genre ne ferait qu'aggraver le chômage.

"Nos chemins de fer sont dans une situation grave, parce que leur exploitation a produit des déficits. Il faut espérer que l'on parviendra à les diminuer d'une façon sensible. J'ai toujours été d'avis qu'un certain parcours des voies ferrées devait être exploité par le gouvernement, ne serait-ce que pour créer l'ambition entre les lignes publiques et les lignes particulières, afin que les contribuables ne soient pas opprimés par des tarifs exorbitants que leur imposent les compagnies particulières. Le gouvernement a décidé d'accorder à l'étatisme du réseau national une épreuve des plus loyales. Aidons-le sérieusement et honnêtement, ou ne faisons rien du tout. Si nous pouvons obtenir le succès de la nationalisation et améliorer le sort du Canada, nous aurons certainement bien mérité."

J'avais bonne confiance dans le nouveau ministre des chemins de fer, l'hon. M. Kennedy, et je savais qu'il avait mis toute son âme dans cette entreprise pour le bien de son pays, et il devait être capable de trouver des hommes d'une haute intelligence qui lui aideront à résoudre ce problème de transport, celui qui est la clef de la prospérité du pays. Je déplorai la politique des conservateurs qui avait privé le pays des bénéfices de la construction du Transcontinental et qui avait été la cause que 65 à 70 pour 100 de notre grain de l'Ouest s'était acheminé de Port-Arthur vers les ports américains, quand les chemins de fer canadiens auraient pu le transporter à Québec, Saint-Jean et Halifax.

On répétait toujours que l'étatisation des chemins de fer avait été suivi de faillite en Europe aussi bien qu'en Australie et partout ailleurs. J'expliquai qu'il y avait plusieurs raisons à cela. Ainsi en Allemagne, les chemins de fer avaient toujours été sous la juridiction des autorités militaires. En temps de paix, ils étaient obligés de transporter les troupes d'un endroit à l'autre, sans parler des montagnes de munitions, et tous les articles qu'ils transportaient n'avaient aucune valeur commerciale. Ils ne comprenaient aucun des produits de l'industrie et par conséquent on ne pouvait s'attendre à en retirer des profits. Il en avait été de même en France. Dans certaines parties du pays, les chemins de fer étaient au service de la milice d'abord et du public ensuite. On dit aussi qu'aux Etats-Unis on avait essayé le régime d'exploitation par l'Etat, sans succès, il est vrai, Mais, c'est durant les hostilités que les Etats-Unis se sont approprié les voies ferrées, parce que les compagnies privées ne pouvaient supporter le fardeau qui avait augmenté à cette époque. Le gouvernement américain était bien décidé d'obtenir le succès de sa participation à la guerre, et c'était dans ce but qu'il avait acquis les chemins de fer donnant toute préférence au service militaire, le transport des troupes d'aller et de retour et le transport des munitions et des provisions, au service public, sur une si grande étendue de territoire.

L'Australie, elle aussi, a subi un échec dans sa nationalisation des voies ferrées, qui étaient de vrais chemins de colonisation. Je rappelai à la Chambre que la situation en Australie ressemblait à celle de l'Intercolonial au temps de la Confédération, dont j'avais plus d'une fois parlé en Chambre; je parlai du motif de sa construction, c'est-à-dire la formation du pacte de la Confédération, et le don à tout le Canada des ports d'hiver des Provinces Maritimes, sans lesquels le Canada ne pouvait obtenir son indépendance de la République voisine.

L'exploitation des chemins de fer par l'Etat veut dire qu'ils peuvent faire tous leurs frais mais non nécessairement des profits. Pour que les compagnies particulières aient du succès, il leur faut non seulement gagner leurs frais d'exploitation, mais aussi faire des profits suffisants pour payer des dividendes aux actionnaires. Avec le régime de l'étatisme, nous épargnons aux contribuables ces dividendes

qui au lieu d'être versés entre les mains des particuliers, retournent aux chemins de fer, de sorte que ceux-ci peuvent être exploités avec une plus grande efficacité pour le bien public en général.

Le nouveau Ministre des Chemins de fer (M. Kennedy) avait décidé de diviser les chemins de fer en trois sections. Je pris plaisir à rappeler à la Chambre que depuis plusieurs années j'avais insisté auprès du Ministre des Chemins de fer sur la nécessité de diviser en trois le réseau national, avec les quartiers-généraux à Moncton, à Montréal et à Winnipeg. Je l'avais encore demandé à la dernière session (1921), mais le Ministre, l'hon. M. Reid, n'y avait porté aucune attention.

En terminant, je souhaitai au Ministre des Chemins de fer le meilleur succès possible dans son administration de nos réseaux nationaux et je répétai que j'avais toujours été d'avis que l'administration de l'Intercolonial fût sous le contrôle du gouvernement, et je demandais à la génération d'aujourd'hui, aussi bien qu'à celle de l'avenir, de tenir compte de mes paroles: que si malheureusement il fallait, en fin de compte, remettre le Grand-Tronc et le Canadien-National à des compagnies particulières, j'espérais que l'Intercolonial, au moins, ne serait jamais vendu."

Mon discours sur le budget devait être le dernier dans la Chambre des Communes.

Je prends la liberté de dire que je reçus plus que jamais de chaleureuses félicitations de toute la députation. C'est toujours très encourageant pour un député d'être félicité et approuvé, car son discours est toujours un effort personnel pour le bien non seulement de ses commettants, mais du pays en général. Il aime toujours à énoncer des principes pour l'avancement du peuple.

Le premier ministre même, et M. Robb, me donnèrent une chaleureuse poignée de mains. Je me rappelle que M. Caldwell et M. Speakman, tous deux progressistes, traversèrent le parquet de la Chambre pour me serrer la main et me féliciter. Sir Lomer Gouin, Ministre de la Justice, vint s'asseoir à mes côtés, dans la soirée, et m'exprima son appréciation de mon discours. C'était la première fois qu'il m'entendait, il avait été absent lors de mes autres discours de la session. Je me rappelle aussi que M. Lucien Cannon, le lendemain, me félicita aussi. "Un discours, dit-il, prononcé avec toute la vigueur du jeune âge." Puis il ajouta: "C'est bien votre dernier discours dans cette Chambre. A la prochaine session, vous serez au Sénat."

De ce moment-là, M. Cannon me saluait toujours avec le titre de Sénateur: "Dites-moi donc, Sénateur"... ou autre chose semblable, à chaque rencontre.

Je dois dire que semblable remarque m'était souvent exprimée par presque toute la députation.

Malgré cela j'admettais toujours la possibilité d'un renvoi de mes chances d'arriver au Sénat à la dernière heure. Je savais qu'il y avait plus d'un tireur de ficelle en faveur d'autres aspirants dans la

province. Je me tenais toujours sur mes gardes, et j'agissais comme si je devais encore plus tard faire appel à mes électeurs de Gloucester.

Le comité spécial du rétablissement civil des soldats absorbait mon temps. Ce n'est que vers la fin de la session que le comité, après avoir entendu un grand nombre de soldats et leurs représentants, put présenter son rapport à la Chambre des Communes.

RETABLISSEMENT DES SOLDATS DANS LA VIE CIVILE.

RAPPORT DEFINITIF DU COMITE SPECIAL.

Ce n'est que le 21 juin 1922 que M. Marler put présenter le rapport final de ce comité spécial des pensions, des assurances et de la restauration des soldats dans la vie civile.

Le président, M. Marler, proposa:

"Que le rapport deuxième et définitif du comité spécial des pensions, des assurances et de la restauration des soldats dans la vie civile soit pris en considération, que les conclusions qu'il contient soient recommandées au gouvernement, et que la suggestion contenue dans le dernier paragraphe touchant l'impression soit adoptée."

Ce rapport soumettait les chiffres se rattachant aux résultats que la guerre a produits dans les départements dont le comité en question a étudié la situation. Inutile pour moi de reproduire ces chiffres, tout le monde en connaît l'énormité. Cela seul suffit pour que l'on puisse se rendre compte que les départements auxquels incombe la tâche d'administrer ces services d'après-guerre doivent faire preuve d'une grande efficacité, étant considéré le nombre et la diversité des problèmes qu'ils sont appelés à résoudre tous les jours de l'année.

Ce rapport a trait pour bien dire à tout ce qui regarde l'administration des réclamations des soldats, suivant la loi établie et amendée depuis la guerre.

Toutefois, il y avait seize divisions dans ce rapport. Plusieurs d'elles traitaient des détails sur la nature des réclamations qui nécessairement varient et peuvent varier de plusieurs manières.

De toutes les réclamations de ce rapport, il y en avait une qui m'intéressait d'une manière toute particulière et que j'avais, à différentes reprises sollicité moi-même en Chambre, dans les sessions précédentes. C'était la recommandation pour la nomination d'une commission d'appel des pensions. Je savais qu'il y avait beaucoup de mécontentement de la part d'un grand nombre de soldats de mon comté, et qu'il en était ainsi dans toutes les parties du pays. Dans certains cas, il n'y avait peut-être pas de raisons suffisantes, mais dans beaucoup d'autres, il y en avait de bonnes. J'avais déjà demandé

un tribunal spécial, ou des amendements à la loi des pensions, ou à la juridiction des commissaires des pensions pour le Canada. Je croyais que nos soldats qui ont servi outre-mer et qui reçoivent des pensions qu'ils estiment qu'on ne devrait pas leur enlever, ou des pensions qu'ils croient ne pas être suffisantes, ou qui ne reçoivent pas les pensions qu'ils devraient recevoir, seront plus satisfaits d'avoir affaire à une commission à laquelle ils pourront en appeler pour faire de nouveau examiner leur cas.

Il y avait aussi l'établissement des soldats sur les terres. Il s'agissait de donner toute la facilité possible aux soldats établis sur une terre pour le remboursement des argents prêtés.

Il y avait aussi une autre recommandation très plausible, c'était l'idée de verser une année de pension aux orphelins d'un pensionnaire dont la mort est imputable à d'autres causes qu'à une maladie, à une blessure résultant de la guerre.

J'ai toujours été affligé de voir de jeunes orphelins souvent laissés à la charité publique et privés de toute sympathie. Mais le cas est encore plus touchant, plus triste et plus émouvant quand ces orphelins sont les enfants d'un père qui a mis sa vie en danger pour servir son pays et conserver cette liberté qui nous est si chère et que nous désirons conserver.

Telles étaient pour moi les plus appréciables de toutes les mesures recommandées dans ce rapport, d'un grand mérite.

Chaque membre de ce comité avait donné son temps et son attention la plus sérieuse à ces questions d'intérêt vital, et cette commission d'appel a produit d'heureux résultats.

Mon successeur aux Communes, M. J. G. Robichaud, arriva à la Chambre aux premiers jours de la nomination de cette commission, et je dois dire à son crédit et à son honneur que par son travail énergique et assidu, il a pu donner satisfaction à beaucoup de soldats et à beaucoup de familles de soldats dans le comté de Gloucester.

LA COMMISSION DU SERVICE CIVIL.

J'avais à plusieurs occasions donné mes vues au sujet de la commission du service civil du Canada.

Si cette commission avait été laissée dans la limite des fonctions qui lui furent attribuées, lors de son établissement par le parti libéral, sous la direction de l'hon. Sydney Fisher, la confiance dans cette institution n'aurait pas été perdue comme elle l'a été par la suite.

Cette commission fut établie pour le service intérieur où certaines qualifications sont nécessaires. On devait s'assurer d'avance de ces qualifications et du mérite nécessaire des employés du service civil.

Quand le parti libéral était dans l'opposition, plusieurs députés de ce parti s'étaient plaints du fonctionnement de cette commission.

En 1918, les fonctions de la commission du service civil furent étendues au service extérieur.

C'était à cette extension que je m'étais opposé de tout temps.

Le 16 juin, comme la Chambre votait les crédits du service civil, il vint bientôt un montant de $307,630 pour les salaires des employés du service civil et les dépenses casuelles.

M. Chevrier, député libéral d'Ottawa, l'homme certainement le plus intéressé à cette commission et qui avait étudié ce problème sur toutes ses faces, se leva à l'instant et fit ressortir les défauts de même que les qualités et les avantages d'un tel corps, et suggéra plus d'un amendement nécessaire pour son bon fonctionnement. Peu d'hommes au Canada sont aussi au fait de la situation sur l'administration du service civil que M. Chevrier. Pendant quelque temps j'ai cru, et plusieurs avec moi, que M. Chevrier serait appelé à faire partie de cette commission, mais au moment où j'écris il vient d'être réélu député de la capitale avec M. Gordon C. Edwards, neveu de feu le Sénateur Edwards.

Pour ma part, je me plaignais de l'extension des pouvoirs donnés à cette commission ou de son contrôle du service extérieur. Je n'étais pas le seul à m'en plaindre. L'hon. Charles Marcil, député de Bonaventure, P. Q., se déclarait aussi fortement que moi opposé à cette commission, qui n'était responsable ni au peuple, ni au Parlement.

Je ne pouvais laisser passer cette occasion, la première depuis que nous étions au pouvoir, sans exprimer ma désapprobation de voir le service extérieur sous le contrôle de cette commission. Autrement, on aurait pu croire que dans l'opposition je ne tenais qu'à faire de la critique.

Je démontrai d'abord que depuis 1918, alors que la répartition des emplois avait été entièrement confiée à la commission du service civil, les frais de l'administration du service avaient augmenté d'une manière formidable. Jusque-là, les nominations dans le service extérieur ne coûtaient absolument rien à l'Etat.

J'insistai à démontrer la responsabilité pour le député qui doit recommander quelqu'un pour un emploi dans le service public. Pendant bien des années je m'étais trouvé le dispensateur des faveurs ministérielles dans mon comté, et à chaque élection j'avais toujours obtenu de plus fortes majorités. Si je m'étais trompé ou si j'avais recommandé des personnes inhabiles et malhonnêtes, j'aurais essuyé un revers à l'élection suivante. Je l'admettais et je déclarai: "C'est une rude tâche que d'avoir à distribuer des faveurs politiques dans sa circonscription. Un député doit être constamment sur ses gardes. Lorsqu'un emploi devient vacant, il lui faut être sûr de choisir un homme habile et compétent. Cependant celui qui est dans la vie publique doit être prêt à consacrer tous ses efforts au service de son comté et de sa patrie. S'il ne veut pas consentir à assumer cette obligation, qu'il reste chez lui.

Au point de vue de l'économie, je pouvais dire que, lorsqu'un receveur de la poste meurt, ou qu'il renonce à son emploi, il faut deux

ou trois mois à la commission pour lui donner un remplaçant, et cela coûte de deux à trois cents dollars. Sous l'ancien régime, pendant les quinze années que j'ai été dispensateur des faveurs dans mon comté, il me suffisait d'écrire une lettre au directeur-général des postes, ou au ministre du département intéressé, et la nomination avait lieu sans qu'il en coûte un sou à l'Etat. Pendant les quatre dernières années, il a fallu dépenser des milliers de dollars pour nommer des gens qui n'ont aucun droit à ces emplois, et je puis dire de plusieurs de ces titulaires qu'ils ne sont pas les plus compétents. Pendant les premières années de la commission, je fis des recommandations et je désignai des personnes qui, je le savais, avaient les aptitudes voulues, mais pas une seule de celles que le député de Gloucester avait recommandée n'a été nommée.

Ceux qui sont appelés à des emplois dans le service extérieur doivent être utiles et jouir d'une bonne réputation. Prenons le cas des employés du service des pêcheries. Tous les commissaires ou les garde-pêche occupent dans leur district un emploi judiciaire. Ils ont le droit d'imposer des amendes et doivent être des hommes d'une sincérité et d'une honnêteté inattaquables. Cependant, comment la commission peut-elle savoir quelles seront leurs qualités à cet égard?

La commission avait tout dernièrement déclaré qu'il serait bon que les nominations à des emplois dont la rémunération était inférieure à $200 fussent recommandées par le député de la circonscription. La commission n'a probablement pas eu cette intention, mais je considère que c'est là la plus grande insulte qu'elle pouvait faire aux représentants du peuple au Parlement. C'est une insulte que de dire à un député qu'il n'a pas la sagesse nécessaire pour faire des nominations lorsque les appointements dépassent $200.00. Voyant l'ex-ministre de l'Agriculture à son siège, je lui dis que c'était une insulte pour lui-même et pour les députés de la gauche tout autant que pour moi. Si je suis incapable de proposer quelqu'un à un emploi de $1,000 et plus, je refuse d'en nommer à un emploi de $200.

Les progressistes et autres à gauche de l'Orateur disent: "Supprimons le favoritisme." C'est bien, mais je leur prédis qu'avant dix ans ils pourront s'apercevoir que le service public a été avili dans les provinces des prairies, parce qu'aucune responsabilité n'incombe au membre du Parlement, et que, avant ce temps-là, il en aura coûté des millions de dollars au pays.

Après l'élection de 1911, la plupart des fonctionnaires libéraux ont été mis de côté et remplacés par des partisans conservateurs. Des milliers d'employés ont été destitués et remplacés, et tout ce service vient d'être nommé permanent sous la protection du service civil. Nous verrons plus tard si le pays a gagné ou perdu par ce geste du gouvernement conservateur.

Je reviendrai sur ce sujet plus tard, alors que d'autres développements donneront lieu à d'autres appréciations et fourniront de nouvelles suggestions dans l'intérêt public.

LES DERNIERS JOURS DE LA SESSION 1922.

Comme toujours, quand une session a duré de quatre à cinq mois et même six mois, les députés désirent retourner chacun chez soi. Nous étions au 19 juin et il y avait encore des mesures importantes à discuter et à faire accepter nécessairement.

Deux de ces mesures s'imposaient au Parlement avant la prorogation.

L'une était l'adoption d'un projet de résolution concernant la limitation des armements.

L'autre était un projet de loi concernant la question d'une commission du blé.

Le 19 juin, l'hon. Premier Ministre proposa que " la Chambre se déclare en comité afin d'examiner le projet de résolution suivant:

"La Chambre décide qu'il y a lieu que le Parlement approuve les traités suivants, dont copies ont été soumises au Parlement."

Le traité entre les Etats-Unis d'Amérique, l'Empire britannique, la France, l'Italie et le Japon, pour la limitation de l'armement naval, signé à Washington le six février, mil neuf cent vingt-deux.

Le traité entre les Etats-Unis d'Amérique, l'Empire britannique, la France, l'Italie et le Japon, pour protéger les neutres et non-combattants sur mer en temps de guerre, et pour interdire l'usage pendant la guerre de gaz et produits chimiques nocifs, signé à Washington le six février, mil neuf cent vingt-deux.

Le traité entre les Etats-Unis d'Amérique, l'Empire britannique, la Chine, la France, l'Italie, le Japon, la Hollande et le Portugal, pour stabiliser la situation d'Extrême-Orient, signé à Washington le six février, mil neuf cent vingt-deux.

Le traité entre les Etats-Unis d'Amérique, la Belgique, l'Empire britannique, la Chine, la France, l'Italie, le Japon, la Hollande et le Portugal, touchant le tarif douanier de la Chine, signé à Washington le six février, mil neuf cent vingt-deux.

Le traité entre les Etats-Unis d'Amérique, l'Empire britannique, la France et le Japon, pour la préservation de la paix générale et le maintien de leurs droits relativement à leurs possessions et domaines insulaires dans la région de l'océan Pacifique (et la déclaration qui accompagne le traité) et la convention supplémentaire entre les mêmes puissances, lesquels traités et convention ont été signés à Washington le treize décembre mil neuf cent vingt-un et le six février mil neuf cent vingt-deux, respectivement."

Et la Chambre les approuve.

Le très honorable MacKenzie King, en proposant l'approbation de ces traités passés et signés à la conférence de Washington, dit que dans son rapport sur la conférence concernant la limitation des armements, Sir Robert Borden, le représentant du Canada, a si bien exposé la genèse, la manière de procéder, les délibérations et les résultats de la conférence, qu'il serait superflu de vouloir ajouter quelque

chose à la teneur de ce rapport. "En ce qui regarde la représentation du Canada, ajoute M. King, je puis dire que la procédure suivie à l'égard de la Grande-Bretagne et des autres Dominions a été semblable en définitive à celle que l'on avait adoptée à la conférence de la paix à Paris."

Le Premier Ministre ajoute qu'il convient que le Parlement fédéral témoigne en ce moment du prix qu'il attache aux grands services que le Président des Etats-Unis a rendus au Canada, ainsi qu'aux autres pays du monde, en convoquant cette conférence, comme aux grands services que le gouvernement américain a rendus aux mêmes pays en prêtant incessamment son concours aux diverses puissances, d'aussi grand coeur qu'il l'a fait, concours qui a tant contribué à l'heureux résultat des délibérations.

Le premier ministre dit encore qu'il voudrait faire l'éloge des services que Sir Robert Borden, le délégué canadien, a rendus à notre pays et aux autres pays qui ont pris part à la conférence. Le document qu'il nous a communiqué et qui relate les délibérations de la conférence offrira toujours un intérêt historique et sera d'un grand prix pour les diverses nations représentées à cette réunion. Il est déjà considéré comme l'un des plus importants dans les annales du monde.

Le premier ministre donna ensuite un aperçu rapide des cinq traités et après quelques remarques de la part de M. Meighen et de l'hon. Ernest Lapointe, la motion fut adoptée à l'unanimité.

RATIFICATION DU PROTOCOLE MODIFIANT LE PACTE DE LA SOCIETE DES NATIONS.

Ces protocoles comprennent les résolutions adoptées à la réunion de la Société des Nations en octobre dernier (1921). Ces protocoles étaient destinés à faire suite au pacte ou à régler certaines formalités, sans modifier en rien l'esprit du pacte.

Il n'était peut-être pas nécessaire de les soumettre à l'approbation du Parlement; toutefois le Parlement étant en session au moment où ils furent passés, le premier ministre jugea plus à propos de les soumettre.

Comme on le savait bien, la constitution de la Société des Nations proclame qu'il y aura un Conseil et une Assemblée. Le Conseil aura un caractère permanent et se réunira quatre fois par année. L'Assemblée ne se réunira qu'une fois. Les différentes nations se feront représenter aux séances de l'Assemblée, qui auront lieu le 1er septembre.

Les principales modifications proposées étaient à peu près celles-ci:

Article 4. L'Assemblée avait le pouvoir de désigner quatre membres de la Société pour faire partie du Conseil, en plus des représentants des quatre grandes puissances.

L'amendement proposait que l'assemblée adopte à la majorité des deux tiers les règlements fixant la durée des fonctions et les conditions de rééligibilité des membres non permanents du Conseil. Cet amendement devait combler une lacune qui a causé beaucoup de difficultés, et le Canada surtout devait l'approuver.

Article 6. Cet article décrétait que les dépenses de la Société fussent payées par les membres, suivant la proportion établie par l'union postale universelle. Cette méthode était injuste surtout pour le Canada qu'elle obligeait de contribuer dans la même mesure que la Grande-Bretagne, la France, l'Italie, etc.

Le nouveau système réduisait beaucoup la contribution du Canada.

Un autre article concernant les mesures à prendre dans un différend susceptible d'amener une rupture.

Après une courte délibération la motion fut adoptée.

DISCUSSION D'UN PROJET DE LOI TENDANT A CREER UNE COMMISSION DE LA VENTE DU BLE .

Ce même jour, le 19 juin, une mesure d'un nouveau genre fut introduite par l'hon. M. Robb, Ministre du Commerce. Depuis la guerre, alors que le gouvernement avait dû prendre le contrôle de la vente du blé au Canada, dans l'intérêt des fermiers, tout de même il y avait eu un mouvement considérable dans les Provinces des Prairies tendant à remettre au pouvoir du gouvernement la vente du blé dans l'intérêt des fermiers. Il devait sembler au public que le gouvernement ne pouvait s'emparer de ce commerce dans les conditions ordinaires.

D'un autre côté, un autre mouvement qui faisait un progrès rapide dans l'opinion des fermiers de ces provinces, était la formation d'une coopérative assez forte pour donner aux fermiers non seulement le contrôle de leurs produits, mais se réserver aussi pour eux-mêmes en même temps tous les avantages et les revenus de ce commerce en éliminant les agents intermédiaires qui enlèvent toujours la plus grande partie des profits.

Une telle association devait d'abord recevoir ses pouvoirs d'organisation du gouvernement fédéral et être remise sous l'administration des provinces.

Comme les trois provinces étaient également intéressées, elles devaient toutes venir sous la même administration. Dans les commencements, la province de l'Alberta seule paraissait bien décidée à organiser cette coopérative toute provinciale. La province du Manitoba y était opposée. La compagnie des "Grain Growers" avec tous leurs élévateurs y était fortement opposée et refusait de s'enrôler dans ce nouveau genre de commerce. Dans la Saskatchewan, il y avait

eu dès le début une forte opposition et la plupart des membres du gouvernement hésitaient à imposer ce joug — comme on le jugeait alors—à leurs producteurs de blé. Mais l'idée faisait de rapides progrès dans l'opinion publique et s'imposa au gouvernement, qui ne désirait que le plus grand bien des producteurs. La loi stipulait que deux des trois provinces au moins devaient s'affilier avant d'obtenir l'autorité d'action de la part du gouvernement fédéral.

Aussitôt que les deux provinces furent d'accord, les officiers, président, vice-président et autres, furent nommés par arrêté-en-conseil du gouvernement fédéral et la société fut complètement organisée en peu de temps.

Cette organisation, connue partout maintenant sous le nom de "Wheat Pool", a eu le succès le plus heureux et le plus complet, et commande déjà 60 pour 100 du commerce du blé des Provinces des Prairies.

Je reviendrai plus tard sur cette grande institution.

LA CONVENTION DU NID-DU-CORBEAU.

Une autre question importante devait encore recevoir l'attention du Parlement avant la prorogation. C'était le tarif des chemins de fer sur cette portion des routes de la compagnie du Pacifique, connue sous le nom du Nid-du-Corbeau.

En 1897, le gouvernement canadien avait fait un arrangement avec cette compagnie pour la construction d'une ligne de Lethbridge à un endroit de la Colombie-Anglaise nommé Passe-du-Nid-du-Corbeau, dans la vallée d'Okanagan, par lequel le gouvernement donnait une subvention de $11,000 par mille, soit un montant de $3,400,000 en chiffres ronds. En même temps qu'il accordait cet octroi, le gouvernement faisait avec la compagnie une convention au sujet du prix auquel cette compagnie transporterait certaines marchandises.

A cette époque, il n'existait pas de commission de chemins de fer ni aucun corps autorisé à réglementer les tarifs du transport des marchandises. Ce pouvoir donc relevait du Gouverneur-en-Conseil. C'était une entente particulière entre le gouvernement et la compagnie par laquelle cette dernière, en compensation de ce subside, s'engageait à transporter certaines catégories de marchandises à des tarifs spécifiés en vue de la colonisation de ce grand territoire. Ces marchandises étaient indispensables aux colons établis dans ces provinces.

Ces articles n'étaient point en grand nombre, et je cite la loi:

Sur tous les fruits verts et mûrs, une réduction de 33 p. 100.

Sur le pétrole, 20 p. 100.

Puis une réduction de 10 p. 100 sur tous les articles suivants:

Cordages et ficelles d'engerbage.

Le fer, y compris le fer en barres, le fer en bandes, la tôle du Canada.

Les fils de fer de toutes les sortes.
Le papier pour fins de construction et couvertures.
Feutre pour toitures, boîtes et emballage.
Peintures et huiles de toutes sortes.
Bestiaux.
Articles en bois, ameublements de maisons.

Ces réductions étaient applicables à ces articles dans les transports vers l'Ouest depuis et y compris Fort-William sur la ligne de la compagnie jusqu'à tous les points à l'ouest de Fort-William, sur la ligne principale de la compagnie.

Il est facile de voir que l'objet de cette convention était de procurer aux colons de l'Ouest de cette époque les tarifs les moins élevés possibles sur les marchandises dont ils avaient le plus besoin et qu'ils ne pouvaient se procurer dans ces provinces.

Il faut remarquer aussi que lors de la création de la Commission des chemins de fer, en 1903, six ans plus tard, pour le contrôle des tarifs, cette commission ne recevait aucune autorisation et qu'elle restait par conséquent soumise au Parlement seulement.

Durant la guerre, le Parlement avait suspendu cette subvention pour une période de trois années, c'est-à-dire jusqu'au 6 juillet.

Il s'agissait alors de rétablir cette convention, et les compagnies de chemins de fer du Pacifique, aussi bien que le chemin de fer National, s'y opposaient fortement.

Durant ces trois années de suspension, la commission des chemins de fer avait fait bien des changements dans les tarifs, mais ce pouvoir devait expirer le 6 juillet.

Il s'agissait maintenant de décider si l'on devait prolonger ce pouvoir au moyen d'une loi adoptée à cet effet ou si on le laisserait expirer automatiquement alors que la convention du Nid-du-Corbeau rentrerait en pleine vigueur. C'était bien la seule chose à régler.

Les représentants des chemins de fer insistaient sur la nécessité de prolonger la durée de l'entente indéfiniment, car, disaient-ils, le rétablissement de l'entente du Nid-du-Corbeau entraînerait une diminution de 14 millions de dollars dont sept millions dans les recettes de cette compagnie en 1922, et une diminution de 10 millions en chiffres ronds pour le réseau des chemins de fer nationaux canadiens.

C'était surtout le tarif sur les grains qui intéressait les Provinces de l'Ouest, et finalement, un bill basé sur la dernière clause du rapport du comité spécial fut adopté.

Telle est cette clause:

"Quelques-unes des raisons alléguées en 1918 pour justifier la suspension de la convention de la Passe du Nid-du-Corbeau ont disparu et votre comité en est venu à la conclusion qu'une diminution immédiate des tarifs sur le grain et la farine serait dans l'intérêt national.

En conséquence, notre comité conclut à la suspension de l'accord de la Passe du Nid-du-Corbeau, sauf pour le grain et la farine pour un an à compter du 6 juillet 1922, avec faculté au Gouverneur-

en-Conseil de suspendre pour une période ultérieure d'un an, si à son avis les circonstances existantes alors justifient la mesure.''

C'est sur cette clause qu'un bill fut passé à la Chambre sans vote.

PROROGATION—1922.

Enfin, le 22 juin, la prorogation du Parlement eut lieu, présidée par Son Excellence le Gouverneur-Général Lord Byng.

Les députés de tous les partis que je rencontrais me félicitaient sur ma nomination au Sénat. Je continuais à essayer de leur faire bien comprendre que je n'étais pas encore nommé, ni assermenté, et que l'on devait toujours s'attendre à des complications, des omissions et des déceptions, tant que la chose ne serait pas définitivement annoncée et confirmée par un arrêté-en-conseil. On me répondait toujours que la chose ne pouvait être changée et que ma nomination était considérée comme certaine.

Une couple de jours avant la prorogation, l'hon. Premier Ministre pénétrant dans la salle d'entrée, à la Chambre des Communes, rencontra un grand nombre de députés de la Nouvelle-Ecosse, parmi lesquels je puis nommer MM. Duff, McIsaac, Carroll, Martel, Kyte, Lovett, Putnam et le Dr Chisholm. En les voyant tous ensemble, le premier ministre leur demanda: ''Qui désirez-vous pour futur Sénateur pour le Nouveau-Brunswick?'' Il n'y eut qu'une seule voix: ''Turgeon, Turgeon.'' Je dois reconnaître que toute la députation de la Nouvelle-Ecosse, à bien dire, manifesta un grand enthousiasme pour ma nomination au Sénat. Ils semblaient tous n'avoir qu'un seul désir en ma faveur et je leur dois une sincère reconnaissance pour leur cordiale sympathie.

Quelques jours avant la prorogation, pendant la soirée, je m'étais rendu chez le premier ministre, afin de m'assurer de la situation avant mon départ. Il m'avait déjà parlé avec certitude et même assuré que l'élection pour mon successeur se ferait aussitôt que possible.

A cette dernière entrevue, je lui fis part d'une partie des rapports de la presse du Nouveau-Brunswick qui désignaient l'hon. M. Pugsley à ma place. Quelques-uns de ces journaux de Saint-Jean me désignaient aussi à la position de Lieutenant-Gouverneur du Nouveau-Brunswick, occupée par M. Pugsley, et dont le terme expirait au mois de février suivant.

Je pense bien que si j'avais voulu obtenir ce poste si distingué on me l'aurait donné. Mais mon ambition ne portait pas de ce côté-là. Je disais à mes amis que la durée d'un terme de Lieutenant-Gouverneur n'était que de cinq ans, et alors le terme fini on me laisserait sur le chemin, en m'assurant que j'avais eu ma récompense. ''Nous vous nommerons pour un deuxième terme,'' m'assurait-on, et je leur répondais qu'il était très imprudent de se fier sur des pro-

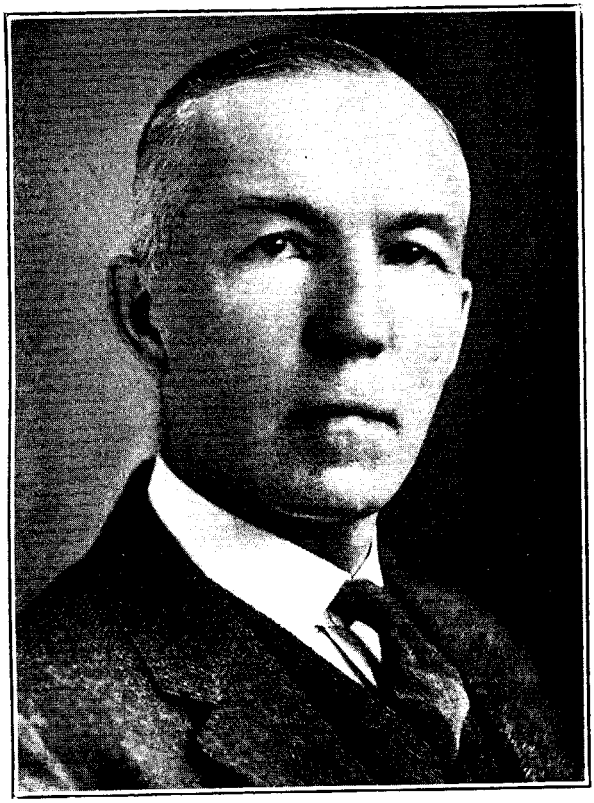

L'hon. Sénateur E.-Lavan Girroir
Nouvelle-Ecosse

messes pour un avenir si éloigné. Les circonstances pouvaient bien changer avant l'expiration du terme. J'avoue que ce poste ne me tentait pas. Je désirais continuer à me rendre utile à mes braves et généreux électeurs, en aidant à mon successeur lorsque la chose serait nécessaire. Au Sénat, je pouvais continuer à étudier les problèmes du pays et donner mon secours et mon appui à la politique que je jugerais la plus avantageuse à mon comté que j'aime tant et pour le Canada en général.

Enfin, lors de cette dernière entrevue, je compris parfaitement que j'étais encore le candidat de l'hon. M. King, comme il me l'avait assuré, et que ma nomination était certaine, à part la possibilité de certaines entraves ou intrigues qui paraissaient tout de même presqu'impossibles.

L'hon. M. Copp, sans se compromettre, me paraissait bien sincèrement disposé. Dans certaines conversations, alors que d'autres amis nous accompagnaient, il me disait souvent: "Il y aura bientôt une belle position vacante: Lieutenant-Gouverneur du Nouveau-Brunswick". Je répondais toujours que je n'étais pas habitué à de telles grandeurs.

Enfin, je quittai Ottawa, me fiant à la parole du premier ministre, tout en me tenant prêt à un désappointement possible à la dernière heure.

Dans tous les cas, c'était le coeur content que je quittai Ottawa, emportant le témoignage sincère de la sympathie de mes anciens collègues libéraux et l'assurance qu'ils me donnaient que je possédais tous les titres pour le poste au Sénat.

De telles paroles m'inspiraient des sentiments de gratitude et un nouveau courage et je me faisais fort que dans le cas d'une déception, je redoublerais d'ardeur dans mon travail pour l'avancement du parti libéral aussi bien que des intérêts de mon comté.

Je reçus aussi dans ce temps plusieurs lettres de mes bons et anciens électeurs qui m'exprimaient leurs bons souhaits.

Tous ces témoignages de sympathie, d'appréciation de mon travail me semblaient déjà être une récompense suffisante et mon ambition aurait pu même en être satisfaite, et j'aurais subi la perte de cette nomination sans murmurer.

Je devais arriver dans mon comté pour apprécier à son juste mérite la reconnaissance et la générosité de mes bons amis de Gloucester et pour ainsi dire de tous les Acadiens du Nouveau-Brunswick.

Cependant avant de parler ici de mes Acadiens et de mes dévoués électeurs, je ne puis résister au désir de raconter un incident plaisant qui m'est arrivé sur la route d'Ottawa.

A cette époque de l'année, il est toujours difficile d'obtenir les privilèges nécessaires pour un voyage sur les chemins de fer, de Montréal aux Provinces Maritimes.

Par l'entremise de notre ami, M. Duff, député de Lunenburg, un wagon avait été retenu pour les députés des Provinces Maritimes avec leurs femmes et leurs familles.

Dans ce wagon étaient MM. Duff, Chisholm, McIsaac, Martel, Carroll et leurs familles, l'hon. John Morrissy, ma femme et moi, et deux ou trois autres.

Au milieu de la veillée, ces bons amis entreprirent de me fêter en improvisant une espèce de concert. Ils chantèrent des chansons écossaises et me présentèrent des adresses auxquelles je dus répondre. Ces adresses contenaient l'énumération de tous mes titres à ce poste de Sénateur. "Il n'y avait eu, disaient-ils, qu'un seul Turgeon au Parlement et il ne serait jamais remplacé". C'était bien amusant et en même temps très flatteur pour moi. Inutile de dire que cette soirée se passa agréablement. Les dames applaudissaient aux chants comme aux éloges adressés au député de Gloucester. MM. Collins, McIsaac et Duff avaient tant chanté qu'ils en étaient tout enroués, le lendemain matin. Après le déjeuner tous respirèrent le bon air de Campbellton avec plaisir. Le train s'y arrêta pour une dizaine de minutes.

De retour dans le wagon, nos amis semblaient tous rafraîchis et aussi joyeux que la veille. Encore une heure et ma femme et moi devions quitter nos bons amis de la Nouvelle-Ecosse.

Le chant recommença et le nom de Turgeon était prononcé à tout instant. Une nouvelle adresse me fut lue par MM. Collins et McIsaac, me faisant d'autres éloges et d'autres souhaits et enfin à l'entrée en gare à Bathurst, ce furent des serrements de mains et des adieux tout fraternels. Mais ce n'était pas tout. Comme nous saluions nos amis de Bathurst, à la descente du train, M. Collins McIsaac, du haut du wagon, recommença un discours aux électeurs de Gloucester faisant l'éloge de leur député.

"Le beau comté de Gloucester, dit-il, a eu de bons représentants. Il avait eu un Anglin, un Kennedy Burns, qui pouvaient être remplacés, mais il y avait depuis longtemps un seul Turgeon, qui ne serait jamais remplacé."

La foule toujours nombreuse à l'arrivée de ce train s'était approchée et entendant cette adresse, commença à soupçonner que je devais les quitter pour un autre poste.

Tout cela était très gai et même comique, mais en même temps bien généreux de la part de mes amis.

Ma femme et moi n'oublierons jamais ces témoignages de sympathies si aimablement exprimés.

DE RETOUR CHEZ MOI

Enfin nous arrivons à la maison, "Chez nous". C'est bien toujours chez soi où l'on est le plus heureux.

J'avais bien des choses à mettre en marche et du travail pour tous les jours de la semaine, et cela pour longtemps.

Comme dans l'ancien temps, de nouveau au pouvoir, je devais faire face à beaucoup de demandes de toutes sortes. Mon bureau se remplissait de visiteurs du matin au soir, et si je ne pouvais répondre à toutes les demandes, surtout sur les questions de chemins de fer,

j'avais réussi à obtenir des montants considérables pour des travaux publics, surtout pour des réparations à mes quais et brise-lames d'autrefois, qui avaient été complètement négligés durant les dix années du régime conservateur. Pour chaque quai et chaque brise-lame j'avais un montant de $3,000 à $10,000. D'abord j'avais une drague qui travaillait à Bathurst depuis le printemps, à enlever le sable accumulé dans certains endroits du chenal.

En même temps, un nouveau développement dans l'industrie de la pêche venait de se faire à Shippigan. C'était un immense accroissement de la pêche au maquereau. La compagnie A. & R. Loggie, la plus grande compagnie et la plus puissante dans le commerce du poisson de la province, avait construit un réfrigérateur chimique sur la partie intérieure du quai public, d'une capacité d'environ un million de livres, et préparé des seines à maquereau pour une cinquantaine de bateaux de pêche, qui devaient partir tous les soirs et revenir tous les matins avec un chargement de ce bon poisson.

Avec un tel accroissement de commerce, le quai public ne pouvait plus suffire à tout ce trafic. Alors sur certaines représentations, j'obtins du Ministre des Travaux publics, l'hon. J. H. King, qu'on envoie cette drague de Bathurst à Shippigan enlever tout le sable accumulé autour du quai et creuser jusqu à la côte, ce qui donnait une accommodation suffisante et spéciale, pour bien dire, pour cette nouvelle flotte.

La drague rendit le même service au quai de la compagnie W. S. Loggie et le quai public restait libre pour tout autre trafic.

Cette nouvelle pêche à maquereau a toujours augmenté d'année en année; les autres commerçants de poisson ajoutant aussi à leurs anciennes petites flottes, Shippigan est aujourd'hui un des plus beaux centres de pêche des Provinces Maritimes.

Après ces services finis, la drague retourna à Bathurst où elle travailla jusqu'à la fin de la saison de navigation; elle fut mise en hivernement dans le hâvre pour continuer les travaux le printemps suivant.

Il me fallait en même temps voir aux réparations des quais et des phares sur toute la côte de Gloucester.

J'avais obtenu un montant de $10,000 pour des réparations au quai de Petit-Rocher.

La paroisse de Petit-Rocher, dans le moment, était à subir sa plus grande dépression depuis la guerre et un grand nombre de soldats de retour, avec leurs familles, étaient réellement dans le besoin, plusieurs même dans la misère. Ayant ce montant d'argent à leur disposition, c'était bien le moment de le faire servir, dans l'espérance que l'hiver suivant, le commerce du bois pourrait reprendre son cours ordinaire et suffire aux besoins de la population alors dans un extrême besoin.

Je demandai au Ministre des Travaux Publics de faire commencer ces travaux sans tarder, sous la direction des ingénieurs et d'obtenir la pierre et le bois nécessaires, afin de venir en aide à la population en souffrance, ce qui fut fait immédiatement. Les ingénieurs arrivèrent, des prix furent fixés pour la pierre et le bois. Ce fut une vraie manne

bienfaisante tombée dans le bon moment. Toutes les familles gagnèrent un peu et ce fut un grand soulagement pour elles.

Dans les autres centres du comté où les gens sont employés à la pêche, les besoins étaient généralement moins pressants, il est vrai, mais il y avait beaucoup de monde en détresse aussi.

Je rencontrai de nouveau mes électeurs, en visitant ces nombreux endroits où des travaux de réparations devaient se faire.

J'étais bien habitué à leurs cordiales réceptions, à leur reconnaissance et à leurs bons souhaits, mais cette année-là tout était doublé et parfois l'expression de leur reconnaissance était mêlée de regret : "Mais nous allons vous perdre après tout cela".

Je leur expliquais que si toutefois j'étais appelé au Sénat, je serais encore capable de surveiller leurs intérêts, que c'était la seule position que j'accepterais parce qu'elle me conserverait mon influence auprès du gouvernement et je pourrais aider à mon successeur, quel qu'il fût. Alors, nos bons pêcheurs reprenaient courage.

Parfois, je leur disais: "Ma nomination n'est pas encore faite, et il pourrait bien arriver que je n'irais pas au Sénat." Alors, on me répondait: "Mais, après tout, la différence ne sera pas bien grande, car si vous n'êtes pas appelé au Sénat, nous vous élirons le reste de vos jours."

Inutile de dire que de telles expressions de sympathie mettaient dans mon âme des sentiments d'attachement qui augmentaient pour mon siège aux Communes.

LE SENAT.

J'ai un devoir sacré à remplir aujourd'hui. C'est celui d'exprimer ma reconnaissance inaltérable non seulement à la population de mon comté de Gloucester—anglaise et française — mais aussi à toute la population acadienne de toute la Province du Nouveau-Brunswick. Il est vrai que toute la presse du pays, anglaise comme française, a accueilli généreusement ma nomination, au Nouveau-Brunswick comme ailleurs, et bien au-delà de mon attente. Mais je ne m'attendais pas à ce que ma nomination puisse révéler tant de générosité à mon égard de la part des coeurs acadiens.

A la générosité, à la reconnaissance des Acadiens de mon comté, je m'y attendais, mais j'étais loin de penser que l'on avait autant de sympathie pour moi chez les Acadiens du reste de la Province. Je comptais certainement beaucoup de bons amis dans chaque comté, amis que j'avais rencontrés souvent au cours de ma carrière, mais encore une fois je ne m'attendais pas à ce que mon travail eût été aussi apprécié partout, pour ainsi dire, des Acadiens conservateurs aussi bien que des Acadiens libéraux, et même des chefs des deux partis, de tout le clergé acadien et de toute la province.

Tous ceux que je rencontrais dans le courant de l'été m'exprimaient leur désir et leur espoir que le poste vacant du Sénat me se-

rait offert. "Il vous appartient de droit," me répetaient libéraux et conservateurs. Je dois le reconnaître en justice, les chefs acadiens conservateurs eux-mêmes m'exprimaient leur désir de me voir appelé à ce poste.

C'est ainsi qu'à la grande célébration de l'Assomption, à Grand-Pré, dont j'ai déjà parlé, tous les Acadiens que je rencontrais, prêtres ou laïques, m'offraient leurs félicitations et exprimaient leur satisfaction. Je ne puis les nommer tous, mais je veux nommer l'hon. Dr D. V. Landry, chef du parti conservateur, membre du gouvernement de la province de 1908 à 1917, et pendant de longues années président de la Société de l'Assomption. C'est à Grand-Pré que je le rencontrai et c'est là qu'il m'offrit ses meilleurs souhaits, tout en définissant bien mes droits à ce poste, non seulement comme libéral, mais comme Acadien dévoué et de mérite.

Je dois aussi ajouter que plus tard, l'hon. M. Landry m'adressa une lettre dans laquelle il réitérait son désir de me voir nommer au Sénat, comme troisième Sénateur acadien et m'offrant même d'écrire au Premier Ministre en faveur d'une nomination acadienne, et de me nommer comme le plus méritoire, si je le jugeais opportun.

Je m'empressai de répondre à cette lettre si généreuse en remerciant le Dr Landry cordialement de ses bons souhaits et le laissant libre de me nommer ou non s'il mettait ce projet à exécution.

Je pourrais en nommer bien d'autres, qui m'ont exprimé la même sympathie et les mêmes bons souhaits. Quelques bons libéraux acadiens de Westmoreland, rencontrant l'hon. M. Copp, lui disaient: "Il faut que vous nommiez Turgeon à ce poste vacant du Sénat. Sinon, ne venez plus demander notre vote dans une nouvelle élection." M. Copp, qui était déjà bien déterminé, les écoutait en souriant.

Parmi les conservateurs, je dois encore nommer l'hon. O. M. Melanson, le plus grand commerçant acadien de la Province et pendant de longues années député à la législature pour le comté de Westmoreland, et qui a occupé le poste d'Orateur de l'Assemblée Législative de 1912 à 1917.

Je dois nommer aussi M. l'avocat F. J. Robidoux, ancien député conservateur de Kent à Ottawa, mon collègue distingué, de 1911 à 1917.

Il en était de même du clergé acadien, à commencer par Sa Grandeur Mgr P. A. Chiasson, évêque de Chatham, qui m'exprima plus d'une fois ses meilleurs souhaits. Dix, je pourrais dire vingt prêtres, à cette occasion, firent de même.

Mais il y a un autre prêtre acadien vénéré, dont je ne puis laisser le nom passer sous silence et qui m'a témoigné beaucoup plus de sympathie et d'intérêt que je pouvais m'imaginer: c'est M. l'abbé A. D. Cormier, si distingué, qui a rendu de si grands services à la race acadienne en s'acquittant avec succès de missions difficiles et utiles, et cela toujours avec honneur. Comme je l'ai déjà dit, c'est lui qui avait été chargé de la restauration de Grand-Pré, de sa reconstruction, qu'il a accomplie si parfaitement.

Peu de temps après, nous nous rencontrions à Lamèque, où l'affection pour Turgeon est des plus tendre, paroisse des meilleurs pêcheurs acadiens, à l'occasion de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de prêtrise de M. l'abbé J. Alfred Trudel, curé de cette paroisse.

La cérémonie fut superbe et grandiose. La plupart des prêtres du comté étaient venus offrir leurs voeux à ce digne serviteur de l'Eglise, et les bons paroissiens n'avaient pas manqué de venir lui exprimer leur respect, laissant toute la flotte de pêche au quai toute la journée, afin de lui prouver leur reconnaissance pour les longues années qu'il avait passées à se dévouer pour eux.

M. l'abbé A. D. Cormier était le prédicateur de circonstance, et pendant le dîner, auquel j'avais été invité, nous avions tous deux répondu à différentes santés.

Le soir même, je retournais à la terre ferme, et M. l'abbé Cormier restait à Lamèque pour quelques jours.

De passage à Bathurst, il vint me faire visite—ce qui me faisait tout particulièrement plaisir chaque fois qu'il le faisait. Il ne fut pas lent à revenir sur la question du futur sénateur. "Je vous ai toujours dit que vous deviez être nommé à cette position, me dit-il. Maintenant je vous demande de vouloir bien transmettre sans tarder un message de ma part au premier ministre, l'hon. M. King."

Voici le message:

"Tous les Acadiens, le clergé aussi bien que les laïques, souhaitent que M. Turgeon soit nommé au poste vacant du Sénat, qu'il le mérite et qu'il lui appartient, et qu'en le nommant, le Premier Ministre fera plaisir à toute la population acadienne du Nouveau-Brunswick."

Le même soir, j'adressais à l'hon. MacKenzie King une lettre contenant le message de M. l'abbé A. D. Cormier.

Je suis bien certain qu'au dernier moment, ce message a eu une influence considérable en ma faveur sur l'hon. M. Copp, aussi bien que sur l'hon. premier ministre.

Avec tout cela, je ne négligeais pas les intérêts du comté de Gloucester, et tout en mettant mes dernières constructions en bon état, je me préparais pour d'autres, pour l'année suivante. A la première session après le retour du parti libéral au pouvoir, à cause de l'état économique délabré du pays, tout ce à quoi un député pouvait s'attendre d'obtenir était bien que les travaux les plus urgents pussent se faire.

Ce qui était le plus nécessaire dans l'intérêt public pour le moment, était un autre quai à l'endroit appelé "Savoy's Landing", en face du quai de Shippigan, sur la terre ferme. Il y avait là un service de bateau octroyé par le gouvernement provincial, très utile, il est vrai, mais il n'y avait pas de débarcadère sur l'île, et à marée basse, les voyageurs étaient exposés à des inconvénients de toute sorte.

De plus, il y avait là cinq ou six pêcheurs qui n'avaient encore aucune commodité pour leurs bateaux qu'ils devaient mener jus-

qu'au quai de Lamèque dans les mauvais temps — une distance de cinq ou six milles.

De plus, il y avait aussi les pêcheurs de la côte de l'Ile qui devaient se servir du quai de Lamèque, alors qu'un quai à cet endroit devait sauver les distances considérables pour le transport de leurs produits de pêche à leurs demeures.

Je mis les ingénieurs à l'ouvrage sous les ordres du Ministre des Travaux Publics, pour faire les calculs nécessaires.

Enfin vers le milieu de septembre, je reçus un télégramme de l'hon. M. Copp me demandant de le rencontrer à la gare de Bathurst et de me tenir prêt à l'accompagner sur le train pour quelques moments.

J'entre avec lui dans le wagon, et là il me donne le message du premier ministre, qui m'apprenait qu'avec l'assentiment unanime des membres du Cabinet et le concours de lui-même, M. Copp, j'étais appelé au Sénat pour remplacer l'hon. M. Thompson, décédé au cours du mois d'avril dernier.

J'acceptai officiellement et il fut entendu que le tout serait gardé secret jusqu'à ce que l'arrêté en Conseil fût signé par le Gouverneur-Général, soit dans une couple de semaines. Puis aussitôt ma nomination rendue publique, le bref pour l'élection de mon successeur serait émis suivant la Loi Electorale.

La semaine suivante, j'étais invité à un banquet et une assemblée de la Chambre de Commerce de Saint-Jean, où je rencontrais l'hon. M. Copp. J'avais été très discret sur la question de ma nomination comme sénateur. C'était une chose sur laquelle personne ne pouvait compter tant que l'arrêté en Conseil n'avait pas été passé, car il y a toujours beaucoup de compétition jusqu'au dernier moment. Il est vrai que les amis de l'hon. M. Pugsley se servaient continuellement de la presse pour annoncer sa prochaine nomination.

Mais, deux et trois semaines et même une quatrième se passèrent sans que j'entendisse rien. Aucun avis n'était encore venu de la part du gouvernement pour confirmer ma nomination. J'avais vu dans les journaux que l'hon. M. Copp était parti pour un voyage dans l'Ouest du pays, et son voyage se prolongeait. Le mois d'octobre touchait à sa fin et rien ne venait. Vers le 20 octobre, j'appris que l'hon. M. Copp était de retour.

Je laissais faire. Ma femme commençait à perdre courage.

"Inutile de protester tant qu'un autre ne sera pas nommé", lui dis-je.

Je n'avais qu'à attendre et laisser faire.

MA NOMINATION AU SENAT

Enfin, un samedi vers les dix heures du soir, le 28 octobre, je reçus un télégramme du très hon. Mackenzie King m'annonçant ma nomination au Sénat, qui venait d'être sactionnée par Son Excellence le Gouverneur-Général, Lord Byng de Vimy.

Inutile d'essayer de décrire la joie de ma femme qui depuis longtemps désirait être certaine de cette nomination pour différentes raisons. D'abord elle redoutait toujours les difficultés et les misères d'une élection, surtout en hiver, comme cela avait eu lieu depuis quelques années, et elle croyait qu'à mon âge et avec une vie de dévouement et de sacrifices constants, le temps était venu pour moi de m'assurer moins de tourments et de fatigues tout en rendant encore service à mes bons commettants.

Moi-même, j'étais aussi très heureux pour d'autres raisons. D'un autre côté, je ne savais trop si je n'aurais pas dû rester avec mes anciens électeurs. Aucun d'eux ne m'aurait abandonné, il me semblait; c'était bien reconnu qu'un homme qui avait voté pour moi une fois votait sans relâche dans la suite. Les régistres de chaque district étaient là pour prouver qu'à mesure que le nombre des électeurs avait augmenté, mon vote dans tout district avait augmenté en proportion, depuis 1896 jusqu'à l'année précédente, alors que j'avais obtenu près de 8,000 votes, et cela par une des journées les plus froides et les plus dures de l'hiver.

Toutefois, je reçus cet honneur avec joie et satisfaction et aussi avec reconnaissance envers le premier ministre d'abord et envers l'hon. M. Copp, ministre de ma province, de même qu'envers chacun des ministres du gouvernement, qui, je le savais, avait appuyé unanimement ma nomination.

Toute la famille, les neveux et les nièces de ma femme et d'autres amis, ne furent pas lents à venir m'offrir leurs félicitations.

Mon premier appel au téléphone fut mon ami, l'hon. M. Veniot, alors ministre des Travaux publics, qui attendait la nouvelle depuis longtemps. "Félicitations, félicitations, me répondit-il". J'appelai ensuite M. le curé Wheten, qui, je le savais, était anxieux de savoir la nouvelle. Il venait de l'apprendre par un autre ami. La nouvelle n'était pas demeurée au bureau du télégraphe, et elle avait vite traversé la ville.

Le lendemain matin, à la porte de l'église, une foule d'amis m'attendaient pour me serrer la main et m'exprimer leur contentement. Tout l'après-midi et la soirée du dimanche, ma maison fut remplie d'amis venant me témoigner leur plaisir, parmi lesquels il y avait l'hon. J. P. Byrne, alors Procureur-Général, qui a toujours conservé pour moi une amitié non-seulement sincère mais profonde et inaltérable. Il était accompagné de Madame Byrne, et sa soeur, filles du défunt Sénateur Kennedy Burns, mon seul prédécesseur de ce comté au Sénat.

Un autre ami sincère, un citoyen de Saint-Jean, N.-B., M. Michael McDade, un ancien journaliste, qui se trouvait à Bathurst ce jour-là, ne tarda pas non plus à venir m'offrir ses félicitations et son témoignage d'estime.

Le dimanche soir il y a toujours un certain nombre de Chevaliers de Colomb à leur salle. Il y fut décidé que le 1er novembre, fête de la Toussaint, il y aurait une assemblée de l'Ordre au cours de laquelle on me présenterait une adresse en signe d'appréciation. C'est l'hon. M. Veniot qui m'apprit le lundi cette décision de notre Ordre. Il m'ap-

prit aussi qu'il venait de voir nos amis, MM. Angus McLean et B. C. Mullins et quelques autres, et qu'il avait été décidé entre eux que tous les citoyens de Bathurst, sans distinction de parti, me donneraient un banquet le samedi suivant, à huit heures du soir. L'hon. M. Veniot me dit: "Je pars pour Frédéricton aujourd'hui et je ne pourrai pas revenir assez tôt pour assister à la première cérémonie du mercredi, mais je serai au banquet du samedi". Je dois dire que les deux fêtes furent bien au-delà de mon attente et de tout ce qui avait eu lieu dans notre ville jusqu'à ce jour.

LE MESSAGE DU TRES HON. MACKENZIE KING

L'avis officiel du très hon. Mackenzie King était accompagné d'évocations chères à mon coeur, et qui j'en suis certain auraient été appréciées par n'importe quel Canadien qui connaissait mes relations avec Sir Wilfrid Laurier et mon admiration pour ce grand homme d'Etat. Je ne m'attendais pas de voir le nom de Sir Wilfrid attaché au récit de ma nomination officielle au Sénat et je crois faire un acte de justice envers l'hon. Mackenzie King en citant ici son télégramme m'annonçant ma nomination".

"7.45 P.M.

Ottawa, Oct. 28, 1922.

Hon. Senator Turgeon,
Bathurst.

Please accept my heartiest congratulations upon your appoin ment to the Senate which has just received the approval of His Excellency. I am sure that had Sir Wilfrid Laurier been spared, it would have given him a great personal pleasure to have lived to see this recognition of your lifelong devotion to your country and the principles and policies of the party you have so loyally supported. My colleagues join with me in extending with our congratulations the best of wishes to Madame Turgeon and yourself."

(Signed) MACKENZIE KING.

Je ne fus pas lent à accuser réception du télégramme du premier ministre. Je le fis dans les termes suivants:

"Bathurst, N.-B.,
October 29th, 1922.

To the Right Hon. W. L. Mackenzie King,
Ottawa.

Your message received late last night. Words fail me to express my feelings of appreciation and gratitude for my appointment to the Senate of Canada, for which you secured the approval of His Excellency yesterday evening. My gratitude will be everlastingly equal to your thoughtfulness. You say, had Sir Wilfrid Laurier been spared he would have been pleased to see this recognition of my lifelong devotion to my country and the principles and policies of the liberal

party. I am sure his soul in heaven rejoices over the fact that his worthy successor has taken advantage of the first opportunity to have his wish realized. Madame Turgeon joins me in sincere thanks for your good wishes and those of all your colleagues who have so generously assented to my appointment.

(Signed) O. TURGEON.

Nos journaux de la province apprécièrent dignement cette évocation de la mémoire de Sir Wilfrid Laurier par l'hon. Mackenzie King. Pour moi elle ajoutait à mon admiration naturelle du premier ministre et je n'ai jamais perdu une occasion de rappeler cette belle pensée de sa part.

TELEGRAMMES ET LETTRES DE FELICITATIONS.

Dès le lundi matin, 30 octobre, les télégrammes commencèrent à m'arriver par douzaines à la fois. Je ne pouvais en croire mes yeux. Il me semblait toujours recevoir le dernier à chaque fois et qu'il ne pouvait plus en arriver d'autres. Le mardi soir, j'avais reçu 65 télégrammes de félicitations, venus de toutes les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse à la Colombie-Anglaise. Dépêches d'anciens collègues et collègues actuels, d'amis des Provinces de l'Ouest. Mais ce n'est pas tout. A peine les télégrammes eurent-ils cessé que les lettres les remplacèrent. Je reçus au-delà de deux cents lettres dans le cours de la semaine, m'exprimant la joie de ma nomination et l'appréciant plus que je ne pouvais m'y attendre.

J'accusai réception, soit par le télégraphe ou par la poste, de tous ces messages, du premier au dernier.

Heureusement que je pus me procurer les services d'une bonne sténographe qui fit ce travail pour moi au fur et à mesure que je les recevais. C'est Mlle Doucet, fille de mon ami sincère, M. J. F. Doucet, inspecteur d'écoles pour les comtés français du nord de notre province. Je savais que je comptais un bon nombre d'amis, mais je ne croyais pas qu'un aussi grand nombre aurait pris autant d'intérêt à mon sort.

De telles sympathies inspirent certainement beaucoup de plaisir et de reconnaissance. Il ne se passe pas de jours dans l'année sans que je me rappelle ces beaux et bons souvenirs.

L'ADRESSE DES CHEVALIERS DE COLOMB.

Le soir de la Toussaint, le 1er novembre 1922, M. B. C. Mullins, frère distingué de notre Ordre, vint m'inviter personnellement à me rendre à la salle pour y recevoir une adresse de félicitations.

Je m'attendais bien à une pièce littéraire de leur part, mais ici encore, cette adresse, comme bien d'autres événements, dépassa mon

attente. Qu'il me suffise de la reproduire ici et laisser au lecteur le soin de juger les frères de l'Ordre à mon égard.

Cette adresse fut lue par M. l'abbé Wheten, curé de Bathurst et chapelain de l'Ordre, au nom du Conseil de Bathurst.

To the Hon. Senator
Onesiphore Turgeon,
Bathurst, N. B.

Dear Senator and Brother,

The spirit of fraternity is the outstanding feature of our Order, forming, if it be permitted to say, a family within the great Family of Mother Church, we are linked together with that same fraternal spirit, which characterizes a true christian family. Brothers, if not by blood, then by spirit and promise, we naturally condone with a brother's sorrow and rejoice in a brother's joy. While then, Senator and Brother, this well merited culmination of your life work must fill your heart with a legitimate pride and satisfaction, we brother knights make bold to claim a special share in this general jubilation over your promotion, as the honour conferred on one of our distinguished brothers reflects to the honour of the whole society of our whole family.

We, your brother knights, consider it a marked privilege to be in a position where we can tender you, Senator and Brother, our warm fraternal congratulations on your having reached so honourable a position in the Legislature halls of our Dominion. We appreciate the fact that you merit the position: we have studied with pride those long years of faithful service and earned attachment to your leaders and principles, we have been witnesses to the vigilance with which you have watched over the interests of your constituency and of the country at large. We have palpable evidence in your many good walks throughout the country of your conception of what a true representative should be. We have marked that amiable disposition, that warm heartedness, that splendid generosity and broadness of spirit by which all men know you, and in face of all these things, we say with truth that the honor is a thoroughly well-deserved one, bringing honor to yourself and to the power that have appointed you.

As brother Knights we trust that our Bathurst Council may be honoured for many a long year by having a Senator on our membership roll, and in token of our feelings towards you, may this cane, a gift from the Knights, be your support in the long years reserved for you when the shades are falling in the long evening of your life

(Signed) E. J. WHITE, G. K.
JOHN WHETEN,
B. C. MULLINS,
J. E. CONNOLLY,
C. T. RICHARD,
Committee.

Après lecture de cette adresse, le frère C. T. Richard, jeune avocat de Bathurst, me présenta, avec quelques mots bien appropriés, cette canne mentionnée dans l'adresse, ornée d'une magnifique poignée en or.

Ma tâche était très difficile, ce soir-là, car il s'agissait pour moi de trouver des paroles capables d'exprimer avec un certain mérite au moins mes sentiments d'appréciation pour ce mouvement de générosité si impressionnant pour moi, mais difficile à exprimer. Mon émotion d'ailleurs était bien visible et ce n'est qu'après avoir prononcé quelques paroles que je pus la surmonter. M'élever à la hauteur et à la noblesse de sentiments exprimés dans cette adresse, m'était impossible, et je dus laisser à l'abondance de mon coeur le soin de dire les sentiments qui m'animaient et ma gratitude à tous les frères de notre cercle pour une telle générosité. Le frère B. C. Mullins et le frère Laurent Desroches me firent aussi leurs souhaits pour de longues années encore au service du pays.

Inutile de dire que j'apprécie tous les jours encore, non seulement l'adresse qui me fut présentée par les Chevaliers de Colomb, mais aussi la conception d'un tel mouvement de générosité, et je conserve cette magnifique canne comme un de mes plus chers trésors.

Ce n'est pas tout. Le dimanche soir suivant, je me rendis à l'invitation du président et du Révérend chapelain de la Société des Artisans Canadiens-français, succursale de Bathurst-ouest.

Le Rév. Père Boucher, curé de Bathurst-ouest, est le chapelain de cette société. C'est M. Comeau, président, qui présenta l'adresse remplie de sentiments les plus généreux:

A l'Honorable Sénateur
Onésiphore Turgeon.

Cher Monsieur Turgeon,

A l'occasion de votre élévation au Sénat, la Société des Artisans Canadiens Français, succursale de Bathurst, a voulu se joindre à la population de Gloucester pour vous présenter ses sincères félicitations.

Elle se réjouit que votre travail et votre dévouement à la cause française et l'encouragement donné à la mutualité, vous aient valu cet honneur.

Le zèle que vous avez montré à la cause française en enseignant le français, le soir, à votre demeure, quoiqu'ayant été récompensé par l'heureux choix que vous avez fait parmi vos élèves en vous choisissant votre dévouée et aimable compagne qui a su si bien seconder vos efforts,

Les bons conseils que votre regretté chef, Sir Wilfrid Laurier, ne dédaignait pas de puiser à si bonne source, et vos vingt-deux années parlementaires, prouvent à quel degré vous avez su nous donner votre appui sur des choses qui paraissaient impossibles à obtenir du gouvernement, nous convainquant de vos capacités politiques et de votre sincère désir de nous aider.

Le travail gigantesque que vous avez accompli durant les premières années de votre arrivée parmi nous, qui étions sous un régime anglifié, la lutte toujours loyale que vous avez soutenue avec une tenacité et un courage connus de tous, sans rémunération aucune, aussi les trésors de bons conseils distribués sans distinction de parti, riches ou pauvres, vous ont valu l'amitié franche et reconnaissante de tous. Nous profitons de l'occasion pour vous féliciter d'avoir fourni au clergé et à l'Etat, vos fils, qui, non seulement sont un honneur pour vous, mais pour tout le monde.

Encore une fois, Monsieur le Sénateur, daignez accepter nos félicitations et nos remerciements, particulièrement de la population de Bathurst, et des Artisans dont vous êtes le 1er vice-président honoraire.

(Signé)
A. A. BOUCHER, Prés. Chapelain.
A. COMEAU, Président.

DINER COMPLIMENTAIRE DES CITOYENS DE BATHURST.

Le samedi soir, 4 novembre, j'étais invité à un dîner complimentaire, donné par les citoyens de Bathurst, sans considération de parti politique. Je dois dire que tous les chefs du parti conservateur étaient présents et avaient coopéré fraternellement à la préparation de cette assemblée.

Le président était M. P. Mackay, gérant de la banque de Montréal depuis une vingtaine d'années. Tous les membres des clergés catholique et protestant étaient présents. M. le curé J. Wheten, son vicaire M. Cyr, le Rév. Père Veillard, supérieur du collège des Eudistes, le Rév. M. Cooper, ministre de l'église anglicane, le Rév. A. D. Archibald, ministre de l'église presbytérienne, le Rév. M. Rice, ministre de l'église méthodiste.

C'est l'honorable P. J. Veniot, alors ministre des Travaux Publics dans le gouvernement provincial, qui fut appelé à proposer ma santé, proclamant surtout que dans toute ma carrière, j'avais toujours cherché à créer et maintenir l'harmonie entre les diverses croyances et les diverses nationalités.

Ce témoignage fut confirmé par chacun des prêtres et des ministres dans leurs discours d'appréciation de ma carrière et leurs meilleurs souhaits. M. George Gilbert, président de l'association conservatrice, déclara que M. Turgeon avait bien des adversaires politiques, mais n'avait pas un ennemi. M. Angus McLean se joignit aussi à cette légion d'orateurs éloquents et sympathiques.

Cette soirée, cette manifestation de sympathie, restera toujours dans ma mémoire parmi les heures les plus heureuses de ma vie.

MON SUCCESSEUR.

Le jour d'une élection pour mon successeur à la Chambre des Communes était déjà fixé. MM. S. R. Léger et J. G. Robichaud, tous deux députés à la législature provinciale, M. J. André Doucet et M. Clovis Richard, avocat, furent tous candidats à une convention du parti libéral, à Caraquet. Le vote final et unanime fut en faveur de M. Robichaud, qui fut élu la semaine suivante par acclamation. M. Doucet fut aussi, peu de temps après, élu par acclamation pour la législature provinciale, en remplacement de M. Robichaud.

UNE ASSEMBLEE DU BOARD OF TRADE DE MONCTON, N.-B.

Dans les premiers jours de décembre, la visite du nouveau président du bureau d'administration des chemins de fer canadiens, avait été annoncée pour la partie Est du Canada, c'est-à-dire les Provinces Maritimes.

Sir Henry Thornton était arrivé au Canada depuis plusieurs semaines et il avait d'abord parcouru toutes les provinces de l'Ouest et du centre du Canada.

Je n'ai pas besoin de rappeler que Sir Henry Thornton avait été choisi pour ce poste important dans le Canada par le très hon. M. MacKenzie King, sur les recommandations d'experts anglais de chemins de fer, qui avaient bien connu Sir Henry alors qu'il était à remettre sur pied les chemins de fer d'Angleterre qui avaient eu besoin d'une rénovation depuis la guerre. Le nouveau directeur devait d'abord visiter toutes les diverses lignes, les diverses sections de nos 22,000 milles de chemins de fer, afin de parvenir à avoir une exacte connaissance de leur état actuel et leurs relations les unes avec les autres avant de pouvoir établir la base sur laquelle il pourrait se placer pour obtenir le succès que l'on attendait de lui.

Le Board of Trade (Chambre de Commerce) de Moncton avait organisé une réception grandiose en l'honneur de Sir Henry Thornton et de ses assistants commissaires.

Un banquet lui fut donné le samedi, 16 décembre, et plusieurs orateurs avaient été invités à prononcer des discours, entre autres Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur du Nouveau-Brunswick, l'hon. William Pugsley, M. Matthew Lodge, aujourd'hui membre du bureau d'administration, représentant le Nouveau-Brunswick.

A ma grande surprise, le jeudi soir, je reçus un appel téléphonique de Moncton. C'était M. J. E. Masters, président de la Chambre de Commerce, qui m'invitait à assister à ce banquet offert à Sir Henry Thornton, et me demandait aussi de vouloir bien adresser la parole dans un discours d'une vingtaine de minutes. Nous nous étions rencontrés au banquet de la Chambre de Commerce, à Saint-Jean, le mois de septembre précédent.

A Moncton, je fus bien content de rencontrer de vieux amis, anciens chefs du bureau de l'Intercolonial, alors que les députés avaient à correspondre avec ces officiers.

Au banquet, tous ces officiers étaient présents et tous les commissaires de chemins de fer avec leurs secrétaires ainsi que tous les principaux citoyens de la ville et un grand nombre d'invités du dehors.

Le président du banquet, M. J. E. Masters, après des remarques sur la question des chemins de fer du Canada, présenta Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, M. Pugsley, bien connu comme orateur et homme d'Etat. Il se prononça fortement contre le port de Portland, Me., qu'il déclara devoir être revendu à une compagnie américaine.

L'hon. Clifford Robinson, alors Ministre des Terres de la Couronne de la province, parla aussi sur la situation de nos chemins de fer, demandant à Sir Henry Thornton une sérieuse considération du réseau de l'Intercolonial dans les Provinces Maritimes.

Puis, mon tour arriva. M. Masters me présenta à l'assemblée avec des paroles aimables et comme un homme ayant toujours pris un intérêt particulier à la question de nos chemins de fer.

Je me tenais sur mes gardes. J'avais été à même d'apprécier l'éloquence de Sir Henry Thornton, ayant suivi et apprécié ses réponses aux multiples banquets qui lui avaient été offerts dans tous les grands centres, à bien dire, du Canada, où il avait dû s'arrêter dans son inspection générale.

Mes premières paroles furent de prévenir Sir Henry de la tâche difficile qui venait de lui être attribuée par le gouvernement du Canada. Il arrivait avec une réputation d'être un des meilleurs administrateurs de tous les plus grands pays du monde. Les chemins de fer du Canada étaient, il fallait le reconnaître, dans un état annonçant le désastre. Il lui faudrait presque accomplir des merveilles pour rétablir cet immense réseau dans un état solide pour l'avenir. Oui, seules, des merveilles pouvaient sauver sa réputation. Mais je lui assurai que le peuple du Canada lui donnerait le temps nécessaire pour accomplir ces merveilles, qui pourraient sauver le Canada en même temps que sa réputation.

Je décrivis les difficultés géographiques du Canada qui possédait une étendue de territoire égale à celle de la république américaine avec une petite population de huit millions contre une de 110 millions.

J'essayai d'expliquer que nous avions à nous des ports sur l'Atlantique et le Pacifique, et que le gouvernement canadien avait rapproché les greniers de l'Ouest de ces ports de l'Atlantique en réduisant la distance de 250 milles par la construction d'un chemin de fer transcontinental de Winnipeg à Moncton, chemin d'un égal niveau, sans courbes, et qui pouvait transporter un tonnage de deux et trois fois supérieur à n'importe quel autre chemin sur le continent américain et avec une vitesse deux fois plus grande. Avec de telles facilités à la disposition de Sir Henry Thornton, nous pouvons, dis-je, avoir toute confiance qu'avant de longues années ce système de transport du Canada pourra avoir des tarifs modérés pour son commerce, et de le garder pour nos chemins de fer canadiens au lieu de le laisser prendre les routes américaines et se déverser dans les ports étrangers.

Dans sa réponse, Sir Henry Thornton exprima sa satisfaction de mes remarques et admit que s'il réussit à accomplir tout ce que l'on attend de lui, il aura certainement droit à la reconnaissance du peuple canadien.

M. Matthew Lodge parla après moi et donna un récit historique du chemin de fer de l'Intercolonial, l'objet de sa construction et ses relations actuelles avec les autres sections des chemins de fer canadiens.

Rencontrant Sir Henry Thornton à la fin du banquet, il vint me serrer la main en disant, en bon français. "Je serai toujours content de vous voir, M. Turgeon, en tout temps."

Avant mon départ de Moncton, j'avais arrangé les choses avec les officiers des chemins de fer afin que le train de Sir Henry Thornton et de ses amis arrête à Bathurst, à son retour vers Montréal, et, en effet, le mardi suivant, nous recevions avis qu'il arrêterait à Bathurst vers les dix heures le lendemain matin.

Alors la Chambre de Commerce de Bathurst organisa une réception à Sir Henry Thornton.

Un grand nombre de citoyens le rencontrèrent à la gare et une trentaine de voitures conduisirent Sir Henry et sa suite à travers la ville, lui faisant connaître nos diverses scieries, surtout le moulin de pulpe qui était en opération, et en même temps la jonction du chemin de fer de Caraquet.

Avant de retourner à son train, Sir Henry Thornton fut invité à entrer au bureau de la Chambre de Commerce, où le président du jour, M. J. Bennett Hachey, lui fit connaître dans une courte mais intéressante adresse, les ressources du comté de Gloucester, auxquelles il demait que le chef donnât toute son attention lorsqu'il étudierait cette question de chemins de fer.

Dans cette tournée dans la ville, j'occupais la première voiture avec Sir Henry, et le gérant de la "Bathurst Lumber Company".

Inutile de dire que les citoyens de Bathurst apprécièrent la visite du directeur en chef des chemins de fer canadiens, car nos industries demandaient l'attention des directeurs de notre système de transport.

L'ANNEE 1923.

Enfin une nouvelle année se présente. On avait à peine cessé dans mon comté de m'offrir des souhaits et des félicitations sur ma nomination au Sénat, que les fêtes de Noël et du jour de l'an ajoutaient encore à la joie de ma famille. Des télégrammes de mes fils et de ma fille, de mes petits-enfants vinrent me répéter leurs bons souhaits et aiguiser de nouveau mon ambition. J'avais regretté l'absence, due à la longue distance, de mes enfants dans toutes ces belles manifestations de sympathie. Je leur avais promis d'aller tous les voir après la prochaine session du Parlement.

Dès le commencement de janvier nous partîmes pour Ottawa.

Quelques jours avant la réunion du Parlement, j'avais reçu une lettre de l'hon. Raoul Dandurand, le chef du parti libéral au Sénat, et le représentant du gouvernement. Il est en même temps Ministre sans portefeuille. Il m'invitait à seconder l'adresse en réponse au discours de Son Excellence le Gouverneur-Général. L'hon. M. Dandurand me demande de parler en français, selon la règle établie que le proposeur de l'adresse parle en anglais et celui qui l'appuie, en français, et il ajoutait que ce serait mon seul discours français dans cette Chambre. C'est bien ce qui est arrivé jusqu'au moment où j'écris. Sur toutes les questions sur lesquelles j'ai dû parler depuis, il aurait été inutile de parler français, surtout lorsqu'on veut intéresser les représentants des Provinces Maritimes et celles de l'Ouest.

Mais avant mon discours, je devais être introduit officiellement au Sénat, signer mon acceptation de mon appel au Sénat et prêter serment d'office.

Cette cérémonie se fait à l'ouverture de la première session, en attendant l'entrée du Gouverneur-Général. Tous les sièges sur le parquet du Sénat étaient occupés par les dames et les membres des familles de toute la députation parlementaire, et les galeries étaient remplies d'invités.

L'hon. M. Dandurand devait me présenter, aidé d'un autre Sénateur de mon choix. Etant représentant surtout de la minorité acadienne, je crus de mon devoir, à part mes sentiments d'amitié, de demander le Sénateur Poirier de me faire cet honneur.

Le Sénateur Poirier est le premier sénateur acadien. Il fut nommé en 1885 par le Gouvernement Macdonald et il est le doyen du Sénat depuis deux ans. Il accepta.

Après la lecture du discours du Trône, l'hon. M. Dandurand proposa que ce discours fût pris en considération le lendemain.

L'hon. Arthur Hardy proposa "qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général lui offrant les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours que Son Excellence avait prononcé devant les deux Chambres du Parlement".

Le Sénateur Hardy avait été nommé durant la session précédente. Son discours fut très intéressant et il toucha tous les points du discours du Trône. Tout en l'écoutant, je regardais la nouvelle assemblée, beaucoup moins nombreuse que celle de la Chambre des Communes,

mais en même temps plus solennelle et plus impressionnante. Cependant, près de la moitié de ces Sénateurs avaient été mes collègues à la Chambre des Communes dans un temps ou dans l'autre.

Enfin, je dus me lever et tenter fortune. J'avais été appelé au Sénat à titre d'Acadien, et c'était la population acadienne qui avait pour ainsi dire commandé ma nomination aux autorités actuelles.

Je crus de mon devoir de me poser comme le troisième sénateur acadien du Nouveau-Brunswick, ce qui donnait toute justice à la minorité française de la Province, car je tenais à ce que mes bons amis acadiens soient assurés de ma reconnaissance et je voulais en même temps répéter à mes amis des autres croyances et d'autre nationalité, que je leur avais toujours rendu justice, et pour cela je cite aussi la première partie de mon discours:

Je dis d'abord à mes nouveaux collègues que je me trouvais sur un théâtre nouveau dont je n'avais pas apprécié l'importance avant aujourd'hui, maintenant que le spectacle de tant de dignitaires canadiens évoquent dans mon âme les souvenirs de toute l'histoire canadienne, les principes qui ont fait la base de l'établissement de ce Dominion du Canada, principes vraiment britanniques, dont la générosité s'étend à toutes les minorités comme à toutes les majorités, — qui dans un demi-siècle d'existence a su atteindre une destinée qui fait déjà l'admiration des nations étrangères.

"C'est à titre de représentant de la minorité acadienne du Nouveau-Brunswick que le très hon. Premier Ministre du Canada et ses collègues, en me détachant de mes dévoués commettants, m'ont appelé à venir exercer mon activité avec vous, honorables messieurs, dans cette auguste assemblée, éloignée des clameurs du peuple et des vagues de la partisannerie, et dont les délibérations sont guidées par un esprit purement patriotique et national, ayant pour toute fin la prospérité générale du pays et le bonheur de la nation canadienne.

".....A part et en plus de ses abondantes ressources naturelles, la nation canadienne possède deux langues — les plus belles, les plus riches, les plus utiles, deux langues universelles qui entre elles symbolisent toutes les nobles et légitimes aspirations humaines. La langue anglaise, la langue du commerce et de l'industrie, qui a traversé toutes les mers pour pénétrer dans tous les pays où il y a une boutique et une banque, créant un esprit de fraternité qui se développe et se fortifie avec l'accroissement du commerce. L'autre, la langue française, la langue des sciences et des arts, qui exprime toutes leurs richesses et leurs mérites, la langue du coeur et de l'amour, la langue de l'éloquence, de la diplomatie et celle des traités internationaux. Ces langues universelles mises en contact, développent des énergies, des sentiments et des vertus dont l'application fait nécessairement le bonheur d'un peuple.

"Oui, je le dis, je le répète et toujours avec foi, la culture des nombreuses vertus des races française et anglaise fera bientôt disparaître les quelques nuages qui obscurcissent encore certains points du ciel canadien. Alors nous vivrons dans un atmosphère plus salubre, plus vivifiant, heureux mélange de bonhomie canadienne et acadienne,

d'affection française, de British fair play qui assurera une généreuse justice aux minorités d'aujourd'hui comme à celles de demain.

"Les effusions d'affection qui de l'âme française tomberont comme par ondée sur la tête de leurs voisins anglais évoqueront des sentiments d'admiration mutuelle de dévouement et de fraternité qui nous feront oublier que nous avons des minorités, pour nous dire les uns aux autres: "Nous sommes tous Canadiens". Et, les générations de l'avenir, dans leur joie et leur bonheur chanteront les louanges des John A. Macdonald, des Georges Etienne Cartier, des MacKenzie, des Brown, des Laurier, des Mathieu, des Moore, des MacPhail, dignes apôtres de la concorde et de l'harmonie."

Sinon avec ces paroles du moins avec l'expression de ces sentiments, je croyais avoir accompli mon devoir envers tous mes commettants, anglais et français, et toute la population du Nouveau-Brunswick.

L'année précédente dans l'autre Chambre, je m'étais fait un agréable devoir d'exprimer au héros de la bataille de Vimy, Son Excellence le Gouverneur-Général Lord Byng, notre sympathie et la sympathie des soldats acadiens qui avaient combattu sous ses ordres et j'assurai Son Excellence que depuis son séjour au Canada, mieux ils le connaissaient plus ils l'admiraient. Je rappelai l'offre gracieuse du gouvernement français au gouvernement canadien d'un terrain sur la crête de Vimy pour servir d'emplacement au monument commémoratif que le Canada devait ériger à la mémoire des troupes canadiennes qui ont pris part à la guerre. L'hon. Rodolphe Lemieux, président de la Chambre des Communes, avait été choisi par la commission des souvenirs des champs de batailles canadiens auprès des gouvernements de France et de Belgique pour faire l'acquisition de terrains pour y faire reposer le corps de nos héros canadiens et il avait obtenu un grand succès: un terrain avait été donné gratuitement par le gouvernement français. Je félicitai la commission du choix qu'elle avait fait dans la personne de l'hon. M. Lemieux, qui à part tous ses mérites bien connus en Angleterre et en France, a la gloire d'avoir donné à la cause de la civilisation son fils unique dont les restes reposent avec ceux de cinquante mille autres héros canadiens sur la terre de France.

Le discours mentionnait la nécessité d'un nouvel acte des banques.

Je dis alors que notre système de banque avait toujours été considéré comme un des meilleurs systèmes établis, supérieur à celui des Etats-Unis. La seule lacune avait été le manque de prudence de la part des directeurs et leur négligence de faire examiner les rapports de leurs auditeurs avant d'y apposer leur signature. Un excès de confiance dans les employés subalternes a été la principale cause des malheurs arrivés à quelques-unes de nos banques au Canada, et pour bien dire la seule.

Le Parlement devra rendre les présidents et autres directeurs responsables des rapports qu'ils ont signés. Je mis le parlement sur ses gardes contre l'établissement de banques provinciales, mettant sous ses yeux l'exemple des banques d'Etat des Etats-Unis qui avaient amené un véritable désastre surtout dans le Dakota Nord, une couple d'années auparavant.

Le discours du trône mentionnait la consolidation de nos lignes de chemins de fer et je profitai de l'occasion pour attirer l'attention du Parlement au Sénat comme je l'avais fait maintes fois aux Communes sur la nécessité de l'utilisation de notre voie transcontinentale et de nos ports de mer canadiens: Halifax, Saint-Jean et Québec.

Je félicitai le gouvernement et personnellement l'hon. M. Fielding et l'hon. M. Lapointe sur le succès qu'ils avaient obtenu en établissant des traités de commerce avec la France et l'Italie. Ces traités de commerce sont, dans mon jugement, les mesures économiques les plus méritoires qui puissent exister entre les nations.

Les nations de l'univers doivent s'attendre à prendre une nouvelle direction pour assurer leur bonheur et leur prospérité. Le vieil adage romain: "Si vis pacem, para bellum" a prouvé sa fausseté. L'empire romain lui-même s'est écroulé sous ce poids dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, et après dix-neuf siècles de civilisation, l'Allemagne qui entreprit de renverser le monde avec ses énormes préparatifs de guerre, dans l'espérance de subjuguer l'univers, lorsqu'elle s'est trouvée confrontée avec les nations qui avaient préparé la paix, elle aussi fut écrasée emportant dans sa ruine rien autre chose que la malédiction de tous les peuples. Ces traités de commerce entretiennent l'harmonie entre les nations.

Il y avait encore la question d'immigration mentionnée dans le discours du trône.

J'admettais la nécessité de l'immigration au Canada. Mais il est avéré que nous avions perdu autant de population que nous en avons importée. Nous ne devons pas faire de fausses promesses à l'immigrant. Nous devons lui faire connaître nos ressources, mais bien lui faire comprendre aussi que c'est seulement qu'avec le travail, l'énergie et l'économie qu'il pourra réussir. J'aime tout immigrant qui nous arrive des autres pays avec ces bonnes dispositions, mais je chéris davantage l'immigrant qui vient du berceau canadien. C'est lui surtout qui a droit à notre protection et à notre sympathie et nous devons le garder sous le ceil qui l'a vu naître auprès de son père et de sa mère qui lui ont inculqué leurs vertus de bon citoyen canadien, et je félicitai le Ministre de l'Immigration qui venait de déclarer qu'il allait s'occuper du rapatriement de nos Canadiens maintenant aux Etats-Unis.

Je voulais aussi avant de terminer exprimer mes voeux pour le succès de la Société des Nations dont le but principal est de faire disparaître l'esprit militaire chez les nations européennes.

J'avais toujours dit que la Société des Nations n'obtiendrait pas le succès qu'on attendait d'elle tant que les Etats-Unis n'auraient pas décidé d'en faire partie, et l'humanité toute entière n'aurait pas souffert comme elle a souffert depuis trois ans et comme elle souffre encore aujourd'hui. J'espérais encore que les autres nations se joindraient à la Grande-Bretagne, la France, l'Italie et le Japon, et que toutes ensemble, elles réussiraient à établir dans la mentalité germanique une différente ligne d'action entre les autres nations. C'est une nouvelle éducation que nous devons établir surtout dans les collèges et les

universités de l'Allemagne où l'esprit belliqueux dicte encore ses sentiments d'oppression sur le reste de l'humanité.

Je laissai de côté quelques-unes des mesures mentionnées dans le discours du trône afin de ne pas prendre trop le temps de la Chambre.

Les honorables Sénateurs qui me suivirent me félicitèrent tous l'un après l'autre, y compris les deux chefs de cette Chambre, Sir James Lougheed et l'hon. M. Dandurand, éloges d'habitude peut-être, toutefois leurs remarques étaient certainement bien généreuses.

Ces appréciations furent continuées par tous les orateurs qui se firent entendre dans ce débat. Mais je dois mentionner deux honorables sénateurs distingués qui prirent la peine de faire des remarques spéciales, lesquelles, je le sais, étaient bien sincères. L'un était l'hon. J. P. B. Casgrain, membre du Sénat depuis 1903, et l'autre Sir George Foster, ancien ministre des Finances et du Commerce, mon collègue aux Communes depuis 1900.

Le premier rappela mes discours dans l'autre Chambre, et cita, pour bien dire, l'histoire de ma carrière et celle de mes fils.

L'autre, Sir George Foster, commença son discours en français et me donna ses éloges dans notre langue qu'il parle avec précision et une facilité remarquable. Il dit:

"..... Quant à mon ami le Sénateur de la Province du Nouveau-Brunswick, il a été mon collègue, mon adversaire, et mon très bon ami dans une autre Chambre. Je l'ai souvent entendu prononcer ailleurs des discours excellents et intéressants. Je lui offre mes félicitations très cordiales, et il me fait plaisir de penser que pendant notre séjour dans cette Chambre—qu'il soit long ou bref—j'aurai le plaisir d'entendre souvent mon honorable ami parler dans la langue qu'il aime tant, et au nom de la race qu'il honore."

Vraiment je ne m'attendais pas à de tels tributs de la part de ces deux distingués personnages.

Au moment où j'écris ces lignes, je trouve les remarques suivantes sur mon discours dans le "Canadian Annual Review" de 1927:

"Amongst others, Mr. Turgeon made a graceful reference to the matters touched upon in the speech from the Throne, and especially to the "generous gift" of France of the Ridge of Vimy. He made an eloquent appeal for an affectionate union of the two races which would soon dispel the few clouds that still obscure parts of the Canadian sky, and then we shall live in an atmosphere that is pure, wholesome and invigorating which will help to forget that we have minorities and say to one another "We are all Canadians", "Nous sommes tous Canadiens".

Je suis content que mon appel à l'union des races ait attiré l'attention des auteurs de cette publication. Ils étaient pour moi un nouvel encouragement pour l'avenir.

Le débat sur l'adresse fut bientôt terminé et le Sénat ajourna le 7 février jusqu'au 20 du même mois, car on s'attendait à ce que le débat fût prolongé à la Chambre des Communes.

Je m'attendais à ce que ce discours sur l'adresse serait le seul que je serais appelé à faire à cette session. Mais je dus me pronon-

cer sur plusieurs questions, surtout sur la question de transport de nos chemins de fer, de l'utilisation de nos ports de Saint-Jean et d'Halifax, tout comme aux Communes.

Le 8 mai, l'hon. J. A. McDonald avait proposé une motion demandant de diminuer les taux de chemins de fer pour les produits des Provinces Maritimes vers les autres parties du Canada. Il avait démontré avec force combien la situation était critique dans nos Provinces de l'Est, due à ce renchérissement des taux de fret sur nos chemins de fer. Il se plaignait aussi que dans l'amalgamation des divers réseaux des chemins de fer de l'Etat, le terminus du chemin de fer Intercolonial, — établi à la Rivière-du-Loup plutôt qu'à Montréal, ce qui était une grande injustice faite aux Provinces Maritimes.

J'avais secondé la motion du Sénateur McDonald et je devais par conséquent donner mes vues sur la question.

Je rappelai le pacte de la Confédération, qui n'aurait jamais eu lieu sans les Provinces Maritimes, et la population des Etats-Unis ne serait pas aussi accommodante envers nos chemins de fer, si Québec, Ontario et l'Ouest, étaient encore sans ports de mer durant six mois de l'année. A propos de la critique faite par le Sénateur McDonald, au sujet de la restriction de la division maritime, ou région de l'Atlantique, comme on le désigne officiellement à la Rivière-du-Loup, je dis que les citoyens des Provinces Maritimes avaient été abasourdis en apprenant cette décision de l'administration du réseau national. Les journaux avaient dit que la Rivière-du-Loup avait été la première tête de ligne de l'Intercolonial pour la réception des produits des Provinces Maritimes. Cette assertion était absolument fausse. Je donnai l'histoire de la création du chemin de fer Intercolonial.

En 1832, on s'était agité afin d'obtenir une voie ferrée reliant Halifax à Québec, par le plus court chemin. L'intention alors était de relier Halifax et Saint-Jean, et non pas Halifax et Rivière-du-Loup et un tronçon de ce chemin de fer avait été construit avant la conclusion d'une entente entre les différentes provinces et l'Etat. Au moment où l'on s'attendait que le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse et celui des anciennes provinces du Canada entreprendraient eux-mêmes la construction de certaines parties de ce chemin de fer, on comptait que le jour viendrait bientôt où le gouvernement impérial participerait à la construction de cette voie ferrée.

En 1832, on se mettait à l'oeuvre, et plus tard, en 1836, un ingénieur commençait des études préliminaires à Pointe-Lévis. Mais alors il existait des dissensions intestines et le tout resta dans la statu quo. La province de Québec accorda une subvention au chemin de fer du Grand Tronc pour un prolongement de Québec à Rivière-du-Loup de la ligne que la Compagnie était à construire de Sarnia à Québec, espérant que l'Etat pourrait en venir à une entente avec le gouvernement impérial. Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, de son côté, avait aussi acheté le chemin construit de Halifax à Truro, avant la Confédération.

Quelques mois après que le Parlement Impérial eut adopté la loi de l'Amérique Septentrionale anglaise, le 12 avril 1867, il passa, dans

l'intérêt du Canada, une nouvelle loi intitulée: "Loi à l'effet d'autoriser la garantie de l'intérêt sur un emprunt que le Canada effectuera pour la construction d'une voie ferrée reliant Québec et Halifax." Il appert de tout cela que le chemin de fer avait été établi pendant l'entre-temps, et que l'on n'attendait plus que la décision du gouvernement impérial au sujet de l'aide qu'il accorderait. Dire que Rivière-du-Loup a été la première tête de ligne de l'Intercolonial, est donc de nature à induire tout le monde en erreur.

En 1879, dès le parachèvement de l'Intercolonial, le Parlement du Canada vota la somme nécessaire à l'acquisition de la partie du Grand Tronc qui s'étendait de Québec à Rivière-du-Loup, toujours avec la garantie du gouvernement impérial. Il en fit autant à l'égard du tronçon reliant Halifax à Truro..

On peut facilement voir par ces statuts que l'Intercolonial est la propriété du gouvernement canadien. Cela ne peut être contesté. C'est une partie du pacte de la Confédération. Il est vrai que le gouvernement canadien, en 1897, l'a prolongé jusqu'à Montréal, et l'on peut possiblement refuser de comprendre cette extension comme faisant partie du pacte de la Confédération. Ce serait une question à résoudre dans le cas où l'on voudrait plus tard transférer certains réseaux de nos chemins de fer du gouvernement canadien. Mais la voie de Québec à Halifax est pour ainsi dire invulnérable.

Je dus aussi faire valoir la voie transcontinentale qui seule peut rendre le service que mérite le transport de nos grains en hiver surtout, car il peut établir une opération moins dispendieuse que toute autre.

Après avoir détaillé les avantages de cette ligne pour le Canada tout entier, je déclarai que nous devions rien épargner pour éveiller chez la nation canadienne l'espoir d'une prospérité qui dépend, je le répète, du transport de nos produits à nos ports de mer pour les marchés étrangers. Ce n'est que par l'union que nous pourrons devenir un peuple heureux.

Cette motion de l'hon. J. A. McDonald souleva un débat prolongé au Sénat, et j'étais certain que, avec le temps, les autorités canadiennes viendraient à comprendre que l'intérêt national requiert l'utilité du Transcontinental.

Vers les derniers jours de la session, l'hon. M. Dandurand proposa un bill venant de la Chambre des Communes, intitulé: "Loi modifiant la loi du conseil de biologie".

Ce projet de loi permettait au gouvernement de nommer cinq membres du Conseil au lieu de deux. Sans entrer dans les détails, je dois dire que ce projet de loi n'était pas populaire au Sénat, ni d'un côté ni de l'autre.

En prenant la parole je déclarai que les renseignements donnés par l'hon. M. Dandurand étaient compliqués, et que je redoutais les changements proposés par cette nouvelle loi. Le conseil de biologie tel qu'il existe depuis plusieurs années, se compose des plus grands savants du Canada et son président est M. le Professeur Knight, dont

la réputation est faite en Canada et même pour le monde entier. Le secrétaire-trésorier est M. le Professeur E. E. Prince qui a rendu de grands services à la nation pendant les nombreuses années qu'il est resté attaché au département de la Marine et des Pêcheries. Le conseil comprend également les savants les plus doctes et les plus réputés du Canada. Ces savants représentant plusieurs de nos universités ont gracieusement prêté leur concours pour développer cette grande science et leur oeuvre a été très précieuse pour le Canada.

J'avais espéré que le Ministre de la Marine et des Pêcheries aurait proposé de nommer un conseil qui se serait occupé de l'écoulement de notre poisson aussi bien sur le littoral du Pacifique que sur celui de l'Atlantique. J'aurais voulu le voir nommer un conseil composé des hauts fonctionnaires du département qui, de concert avec un ou deux commerçants intéressés dans ce genre d'industrie, pourraient donner des démonstrations aux pêcheurs pour leur permettre de retirer tout le fruit de leur travail et aussi d'écouler leur poisson à moins de frais. Dans les grandes villes du Canada, comme Montréal et Toronto, on ne connaît pas assez bien ce que vaut notre poisson comme aliment.

On devrait essayer d'aider nos pêcheurs à installer des entrepôts frigorifiques à bon marché le long des côtes dans lesquels ils pourraient promptement emmagasiner leur poisson qui arriverait ainsi au marché en bon état au lieu de se gâter à l'air et à la chaleur. En effet, le poisson congelé en parfait état reste dans cet état jusqu'à ce qu'il arrive sur la table du consommateur. Malheureusement nos pêcheurs ne sont pas outillés pour cela.

Le Sénateur Belcourt déclara que l'on trouvait difficilement du poisson vraiment frais et il demande d'améliorer les conditions de distribution.

C'est précisément ce que je proposais dans l'intérêt du marché canadien. Les marchands de poisson comme les pêcheurs du Canada ont négligé le marché canadien, ces derniers avaient jadis le marché américain qui était pour eux un débouché naturel, certains qu'ils étaient d'obtenir les plus hauts prix. Mais le tarif Fordney commence à décourager nos pêcheurs et nos marchands.

Je craignais que ce bill ne froissât nos professeurs d'université qui, au lieu de se contenter d'un ou deux représentants, se retireront peut-être complètement du conseil de biologie, si on ne fournit pas les moyens suffisants pour renseigner comme il faut le pays sur ces problèmes. C'est pour cela que je craignais qu'un conseil double ne pourrait fonctionner. Au lieu d'un conseil double, je proposai deux conseils: Conservons le conseil de biologie tel qu'il existe actuellement et instituons un comité ou un autre conseil composé des hauts fonctionnaires du département de la Marine et des pêcheries et d'un ou deux commerçants de poisson. C'est ainsi que, suivant mon expérience, l'on arrivera chez nous à développer cette industrie.

Le débat se continua quelques jours après. Ma proposition, je dois le dire, fut acceptée et suggérée par tous les sénateurs des Provinces Maritimes qui prirent part à la discussion, tels que les hon.

W. B. Ross et M. Murphy. Toutefois après bien des explications de la part du leader du gouvernement, l'hon M. Dandurand, le bill subit sa troisième lecture le 28 juin. Ce n'était pas tout à fait ce que j'aurais voulu, mais enfin il fallait espérer que ce double comité amenerait un certain progrès dans l'industrie de la pêche, surtout au sujet de la distribution du poisson frais.

L'HON. P. J. VENIOT

Premier Ministre du Nouveau-Brunswick.

Pendant que les choses allaient assez bien pour le parti libéral, à Ottawa, son progrès se faisait plus sensiblement sentir dans la politique provinciale sous l'administration du gouvernement connu sous le nom de "gouvernement Foster-Veniot".

Ce gouvernement était arrivé au pouvoir après l'élection de février 1917, alors que le Premier Ministre James A. Murray dut résigner aux derniers jours de mars, et l'hon. W. E. Foster prit le pouvoir le 4 avril 1917. Il appela immédiatement à la tête d'un des plus importants départements, celui des Travaux Publics, l'hon. P. J. Veniot. C'est à la tête de l'administration de ce département que M. Veniot devait se révéler un administrateur honnête, énergique, à la hauteur de la situation, au début d'une période qui demandait du progrès. La partie principale de ce département est l'administration de la voirie de la Province. Nos chemins n'avaient pas reçu l'attention nécessaire depuis de longues années et l'intérêt public en souffrait gravement.

Connaissant bien les qualités, les talents et l'ardeur à l'ouvrage de M. Veniot, j'avais dès le lendemain de la victoire suggéré à mes amis, l'hon. M. Pugsley, Ministre des Travaux Publics à Ottawa, et l'hon. Frank Carvell, les deux chefs du parti libéral, que M. Veniot fût mis en charge du Département des Travaux Publics pour lequel je le savais qualifié. Mon souhait fut exaucé et l'hon. W. E. Foster, en acceptant la direction du gouvernement lui offrit ce département à moins qu'il ne préférât le Département des Terres et Forêts, vu qu'il était un des représentants du Nord de la Province où le commerce de bois est très considérable. Ecoutant ses goûts, M. Veniot avait préféré le Département des Travaux Publics comme je l'avais anticipé.

Son administration a fait l'admiration de toute la Province, on pourrait dire, et la preuve de son habileté et de son succès est dans le fait que le Nouveau-Brunswick possède les meilleures voies gravelées de tout le Canada, et ceci a été reconnu par M. Campbell, directeur en charge de l'administration du subside fédéral pour les chemins des Provinces.

C'est aussi le gouvernement Foster-Veniot qui assuma la responsabilité du développement des pouvoirs hydrauliques sous l'administration de la Province dans l'intérêt public. Le développement de Musquash est là aujourd'hui comme un monument prouvant la sagesse et la clairvoyance du gouvernement Foster-Veniot. Je n'ai pas besoin d'en dire plus.

Mais l'hon. W. E. Foster, à cause des grandes affaires commerciales qu'il dirige, ne pouvait donner à celles-ci le temps et l'intérêt désiré par ses associés et soudain on entendit dire qu'il devait se retirer de l'administration publique, afin de se dévouer plus efficacement aux affaires de sa compagnie. A la suite d'une réunion du Conseil provincial, le 28 février 1923, nous apprenons la retraite de l'hon. M. Foster et la nomination à sa place de l'hon P. J. Veniot, comme Premier Ministre de la Province du Nouveau-Brunswick.

La nomination fut bien accueillie par le public, non seulement libéral mais par toute la Province en général. Les journaux conservateurs accordaient à M. Veniot ses mérites comme administrateur et promettaient de le juger à l'avenir comme dans le passé, par ses actions et non pas par sa nationalité, ni sa religion.

Si la promotion de M. Veniot au poste de Premier Ministre de la Province était agréable à tout le parti libéral, inutile de dire qu'elle devait l'être davantage surtout à la population catholique de la Province.

M. Veniot était le premier Acadien du Nouveau-Brunswick à occuper ce poste distingué, dans une province où la majorité est non catholique.

C'était certainement un grand honneur pour la nationalité acadienne et une gloire pour elle, de voir un des siens au premier poste de la Province, événement qui n'aurait pu se réaliser dix ans plus tôt.

Naturellement, c'est dans le comté de Gloucester que la réjouissance fut plus grande et l'honneur plus apprécié.

Il y avait à peine quatre mois que le parti libéral avait accordé à la population française du Nouveau-Brunswick un troisième sénateur français à Ottawa, et il avait choisi le représentant du comté de Gloucester, dans ma personne.

Et maintenant le même parti libéral dans la sphère provinciale donnait aux Acadiens un Premier Ministre, encore un représentant de Gloucester.

Les citoyens de Bathurst ne manquèrent pas de témoigner à leur nouveau Premier Ministre leur satisfaction et leur bonheur de le voir élevé à la plus haute position de la Province. A son retour de Frédéricton un banquet lui fut offert à l'hôtel Gloucester, et la splendeur qui avait signalé le banquet en mon honneur quatre mois plus tôt accompagna celui-ci. C'est le maire de Bathurst, M. J. B. Hachey, qui présida l'assemblée.

Malheureusement pour moi c'était dans un des moments les plus importants de la session, et il me fut impossible d'accepter la gracieuse invitation du comité. Il en fut de même pour M. J. G. Robi-

chaud, aux Communes. Je dus me contenter de transmettre par le télégraphe l'expression de mon appréciation de l'honneur rendu à mon précieux ami et mes voeux pour son succès à l'avenir.

Au moment où l'hon. M. Veniot acceptait son poste le 28 février, le terme de la Législature devait expirer dans le mois de septembre 1925. Terme bien court mais qui devait être marqué par une période de grands progrès, pleine de promesses pour l'avenir.

L'hon. M. Veniot conserve aussi l'administration des Travaux Publics, ce qui était pour ainsi dire naturel.

J'aurai occasion de reparler de M. Veniot. Inutile de dire que le succès de M. Veniot m'était aussi cher que le mien. Nos relations d'amitié ont toujours été très étroites et je me réjouissais ou souffrais avec lui.

UNE COMMISSION ROYALE SUR LES CEREALES.

Durant cette session de 1927, le comité de l'agriculture aux Communes avait fait une étude spéciale des conditions du grain dans l'Ouest, le blé en particulier, son transport sur nos voies ferrées, et sur les bateaux de mer, en vue de pouvoir éviter toute perte possible au cultivateur.

Lorsque M. McMaster, président de ce comité, proposa l'adoption du rapport qui recommandait l'établissement d'une telle commission, M. Gould (progressiste) d'Assiniboia, insista sur le fait que cette commission fut tout particulièrement chargée d'entendre la version des producteurs, afin de les mettre en mesure d'exposer leur manière de voir.

Cette demande était en conformité avec une résolution de M. Millar, adoptée aux Communes le 15 février 1923, qui disait que:

"La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait former une commission chargée d'étudier le commerce du grain, et dont le rapport servirait de base à l'amélioration des lois relatives, ou à la solution permanente dans un avenir immédiat, des problèmes que comporte le placement du grain sur le marché".

D'après cette explication, cette commission devait s'efforcer de recevoir l'expression des vues des fermiers en général dans les trois provinces des Prairies, ce qui naturellement demanderait baucoup de temps et d'attention de la part de cette commission.

Le 30 avril, une Commission Royale fut établie pour prendre les informations nécessaires et faire un rapport sur le commerce du grain suivant la résolution de Millar (progressiste de Qu'Appelle).

Cette commission était composée de M. le Juge W. F. A. Turgeon, de la Cour d'Appel de la Saskatchewan, comme Président, de M. W. J. Rutherford, B.S.A. doyen de la Faculté de l'Agriculture à l'Université de la Saskatchewan, Duncan McGibbon, M.D., Ph.D. Professeur d'Agriculture à l'Université de l'Alberta, et de M. James G. Scott, de Québec, homme retiré des affaires avec une grande expérience dans l'administration des chemins de fer.

Le "Manitoba Free Press", disait le 22 juin:

"Le personnel est tel que tous les partis peuvent lui donner leur confiance. Il est composé d'un juriste distingué, de deux autorités de collège bien connues, et d'un expert en trafic."

Cette commission ouvrit ses assemblées à Edmonton, le 25 juin, et traversa les trois Provinces des Prairies, prit tous les renseignements possibles sur ce commerce complexe du grain. Des séances furent aussi tenues sur les côtes, à Fort-William, Toronto, Montréal, Québec, St-Jean, Halifax, aussi bien qu'à Chicago et New-York.

Ce fut une surprise agréable pour moi d'apprendre la nomination de mon fils Alphonse sur cette Commission. Ce sont les différentes autorités de l'Ouest qui l'avaient recommandé. Je l'appris par la publication de l'arrêté-en-Conseil. J'en fus bien content, car je savais qu'il donnerait justice à toutes les classes intéressées et c'était une question vitale pour les fermiers de l'Ouest, pour la prospérité et le bonheur desquels il avait travaillé avec ardeur toute sa vie.

NOTRE VISITE A LA FAMILLE DANS LES PROVINCES DE L'OUEST JUSQU'A LA COLOMBIE-ANGLAISE.

Il y avait longtemps que nous projetions une nouvelle tournée dans les Provinces de l'Ouest.

En 1920, j'étais seul, et après avoir accompli ma mission auprès de l'hon. Mackenzie King, je dus me hâter de retourner à la maison. Cette fois-ci, nous devions de toute nécessité nous rendre dans la Colombie-Anglaise où mon fils Gray avait établi sa demeure depuis une couple d'années. C'était notre désir depuis longtemps. Dans nos voyages précédents, nous étions restés dans les autres provinces jusqu'au dernier jour. Cette fois le même intérêt nous appelait à la Colombie-Anglaise.

Afin d'être certains de ne pas rencontrer d'obstacles à notre voyage, nous décidons de partir directement d'Ottawa après la session.

Le premier jour de juillet, nous prenions le train à Ottawa pour Saskatoon, notre premier arrêt. C'est là que ma fille demeurait. Mon fils Alphonse et sa famille étaient à Prince-Albert.

A la gare, à notre arrivée à Saskatoon, ma fille, son mari, sa petite fille et mon fils, le prêtre, nous attendaient. Ils étaient accompagnés du jeune Niderost, jeune avocat de la ville. Joie profonde de toute part. Mon fils, le prêtre, qui avait passé l'hiver à Prince-Albert, était venu à Saskatoon pour suivre un nouveau traitement d'un spécialiste de grande renommée récemment arrivé dans cette ville. Sa santé s'était améliorée depuis quelque temps, mais c'était encore loin d'une guérison. Impossible de monter un degré d'escalier à moins d'avoir de bons appuis. Cependant, comparé à son état des

six mois précédents, il y avait certainement beaucoup de progrès qui nous donnait une certaine espérance.

Le 5 juillet, mon fils avait ouvert les premières séances de son enquête à Edmonton, d'où il devait venir à Prince-Albert commencer une série de séances dans les autres villes et districts de la Saskatchewan. A part la joie, le plaisir, le bonheur et le contentement d'être avec mes enfants à Saskatoon, notre séjour dans cette ville était toujours des plus agréables.

Je rencontrais à tout instant des citoyens que j'avais connus en 1920 dans différentes assemblées. Je rencontrais aussi des amis de mon fils, ses anciens collègues de la Saskatchewan. Nous étions chaleureusement accueillis partout. Le temps passait vite. Parmi nos connaissances les plus intimes était la petite, mais noble famille Niderost, voisin de ma fille. Le père retiré des affaires vivait avec sa femme et son fils unique, M. Carl Niderost, jeune avocat brillant, gradué de l'Université de Saskatoon.

C'est une famille suédoise émigrée au Canada, il y avait déjà trente ans.

Nous parlons toujours avec défiance de l'immigration étrangère, mais des familles comme celle-là nous n'en n'aurons jamais assez.

Vers le 15 juillet, mon fils revenait d'Edmonton avec ses collègues de la Commission Royale sur les céréales, qui devait siéger à Prince-Albert.

Nous nous rendîmes d'avance afin de le rencontrer à son arrivée avec sa famille dans cette ville remplie pour nous d'anciennes et agréables connaissances, toutes empressées de nous témoigner leur amitié.

La séance de la commission dura deux jours et fut très intéressante. Je rencontrai là tous les principaux citoyens de la ville, tous les bons fermiers du district, ainsi que mes anciennes connaissances, et nous avons visité tous les endroits d'intérêt jusqu'à de grandes distances.

Quelques jours après nous sommes revenus accompagnés de mon fils qui devait tenir des séances de la commission à Saskatoon.

Nous avons passé alors une bien agréable semaine en compagnie des membres de cette commission et j'eus encore le privilège d'assister à ces séances si intéressantes. Sir Henry Thornton, président du bureau d'administration des chemins de fer du Canada, était en tournée d'inspection dans le district et il fut appelé à donner son témoignage sur les transports des grains, ce qui était très intéressant pour moi. Je rencontrai aussi M. Lang, ancien collègue de mon fils à la Législature et dans le gouvernement de la Saskatchewan. Je l'avais déjà rencontré plusieurs fois à Ottawa, et toujours avec plaisir. C'était un bon "Britisher", bien canadianisé, bien dévoué à la prospérité de son pays d'adoption.

Avant le départ de la commission, le Dr Lynch, un des médecins les plus distingués de l'Ouest et de tout le Canada, revenu de la guerre décoré par l'Angleterre en reconnaissance des services rendus à l'humanité, donna un dîner aux membres de la commission auquel il

avait aussi invité Sir Henry Thornton et moi-même à titre de père du Juge Turgeon, son ami sincère.

C'est alors que je connus plus intimement M. J. G. Scott, membre de cette commission, et dont la nomination était due à ses connaissances et son expérience des transports sur les chemins de fer.

Cette heureuse rencontre fit naître entre nous une amitié mutuelle, et pour ma part je pus apprécier ses connaissances des grands problèmes du Canada. C'est un de nos Canadiens de grands mérites.

Avant le départ de la Commission de Saskatoon, M. Scott donna lui-même un dîner à ses collègues et à leurs secrétaires auquel il nous invita ma femme et moi, et ce fut encore un agréable moment.

Enfin, mon fils partit pour d'autres parties de la province et le temps était arrivé pour nous de nous rendre à Vancouver, voir les autres membres de ma famille, mon fils Gray, sa femme et leurs quatre enfants. Ma fille et son enfant, ainsi que mon fils Joseph, devaient bientôt nous rejoindre, et son mari devait venir la rejoindre aussitôt que son commerce le lui permettrait.

Joseph avait hâte de jouir du climat égal, sec et tempéré de la côte du Pacifique où on lui promettait une guérison plus rapide.

J'avais écrit à mon fils le jour de notre arrivée à Vancouver, et je lui avais fait connaître mon désir de visiter Prince-Rupert avant mon retour.

La veille de notre départ de Saskatoon, je reçois un télégramme de lui m'annonçant qu'il part pour Prince-Rupert et qu'il me rencontrera à un endroit qu'il nomma, dans cette ville. Alors, je fus au comble de la joie. Nous nous rendîmes à Edmonton et de là nous prîmes la route du nouveau Transcontinental pour Prince-Rupert.

D'Edmonton à Prince-Rupert, la route est pleine d'intérêt. De bonne heure le matin, nous arrivions au parc Jasper qui est toujours rempli de touristes, des chasseurs en grande partie. Puis vient le mont Robson, la partie la plus élevée de toutes les Montagnes Rocheuses. Ce qui est aussi très intéressant, ce sont les petits villages ou réserves habités par les Sauvages, qui font une continuelle exposition de leurs travaux.

A Red Pass Junction, tout près du mont Robson, nous quittons la route de Vancouver pour prendre celle de Prince-Rupert. Nous traversons alors les plus forêts du Canada et peut-être du monde entier. Il y a des scieries tout le long de la route, à bien dire. Prince-George est le principal village entre le mont Robson et Prince-Rupert.

Enfin, dans l'après-midi, à quatre heures, nous arrivions à Prince-Rupert et le train était encore en mouvement quand nous apercevions mon fils Gray sur la plate-forme. Plus d'inquiétudes, plus d'incertitude. Avec Gray, nous étions chez nous dans ces régions lointaines.

A PRINCE-RUPERT.

Prince-Rupert! Il y a longtemps que je désirais voir cette ville, et surtout ce hâvre dont il avait été si souvent question à la Chambre depuis vingt ans.

Ville magnifique qui renferme plusieurs maisons de commerce de grande importance, se rapportant à l'exploitation des mines de ce district. Prince-Rupert est le centre d'affaires et de commerce entre le nord de la Colombie-Anglaise et le Japon.

Mon ambition était de connaître ce terminus du chemin de fer Transcontinental, de visiter les élévateurs à grain, les accommodations et la splendeur de ce hâvre dont j'avais si souvent parlé et entendu parler.

Mon fils nous conduisit à un magnifique hôtel, et nous devions passer une couple de jours ensemble bien tranquilles et tout à la joie. Mais, nous étions à peine installés, que je compris aussitôt que ma visite serait intéressante à plus d'un point de vue.

Mon fils nous apprit qu'il était arrivé de bonne heure le matin par le bateau de Vancouver et que nous repartirions le lendemain soir à minuit, ce qui nous donnait deux jours presque, à Prince-Rupert, et nous permettait de faire connaissance avec la ville, le hâvre et toute cette intéressante région. Mais ce n'était pas tout. Il nous apprit aussi qu'il était venu en compagnie de l'hon. Dr King, Ministre des Travaux Publics, et de son secrétaire particulier. Il me dit qu'ils étaient venus voir les travaux en opération, que le lendemain un banquet serait donné en l'honneur du Ministre et que le vaillant député de cette division, M. Fred Storke, serait présent et qu'ensuite il y aurait une assemblée libérale à un tel endroit qu'il nomma. Tout s'annonçait pour être très agréable, et certainement tout fut plus qu'agréable.

Presqu'aussitôt, le président du comité me fit parvenir une invitation pour le banquet.

Dans la soirée, l'honorable Ministre des Travaux Publics et M. Stork, vinrent nous serrer la main et nous souhaiter un agréable séjour dans cette belle région.

Le reste de l'après-midi fut agréablement occupé. Des hauteurs qui bordent ce hâvre sur toute son étendue, nous sommes descendus visiter le terminus du chemin de fer, ses grandes boutiques, l'élévateur à grain et les bateaux de gros tonnages qui occupaient le quai public. La profondeur d'eau dans ce hâvre est immense. Cette promenade nous intéressa au plus haut point. La matinée se passa rapidement en visites aux principaux citoyens de la ville.

A 1 heure de l'après-midi eut lieu le dîner offert à l'honorable Ministre des Travaux Publics. Au-delà de cent convives y prirent part. Ce banquet avait pour but de prouver à l'hon. Dr King la reconnaissance et la satisfaction des gens pour l'attention qu'il avait donnée aux intérêts de cette partie de la grande province de la Colombie-Anglaise.

Plusieurs discours intéressants furent prononcés et le Ministre des Travaux Publics, après avoir exprimé sa reconnaissance pour leur générosité, leur promit de continuer à surveiller le développement nécessaire de ce hâvre, de ce terminus destiné à devenir un des centres d'expédition les plus considérables du Canada.

Immédiatement après le dîner, nous nous sommes rendus à la salle du comité libéral où un grand nombre d'électeurs nous rejoignaient.

Les délibérations furent sérieuses et bien importantes. Mais l'ouvrage terminé, à mon grand étonnement, je fus appelé à adresser la parole à l'assemblée.

Ayant été épargné, au banquet, d'une telle tâche, je me réjouissais intérieurement. Mais, il me fallut parler à ces braves Canadiens, Anglais, Français, Belges et autres qui donnent toute leur énergie au développement des immenses ressources de la terre et de la mer et du commerce international entre le Canada et les autres nations de l'Orient.

Après avoir fait l'éloge de leur travail, depuis l'ouverture de ce chemin de fer, du choix de ce hâvre admirable, de leurs succès malgré toutes les difficultés qu'ils avaient rencontrées, je leur prédis une ère de prospérité et de bonheur qui se prolongerait non seulement pendant le cours de leur vie mais qui augmenterait même pour les générations à venir. Je leur dis combien j'étais heureux de pouvoir enfin contempler ce beau hâvre, choix de Sir Wilfrid Laurier et des génies du commerce, comme le regretté M. Hayes, doués d'une clairvoyance supérieure.

"Je me sens toujours heureux, leur dis-je, lorsque je contemple nos ports de mer de l'Atlantique et du Pacifique, les récipients de nos immenses productions pour les nations éloignées, avec lesquelles un esprit de fraternité sera bientôt formé pour le bonheur de tous".

Ce fut un plaisir pour moi de leur dire que je considérais comme un privilège d'avoir été à même d'apprécier le talent et l'énergie de leur digne représentant qui dès son arrivée en Chambre avait commandé le respect et la sympathie de ses collègues. "Il a prouvé, dis-je, qu'il était un fameux "stork" tel que Sir Wilfrid Laurier leur avait prédit à sa visite dans cette ville, il y a quelques années."

Après l'assemblée, nous sommes allés visiter les principaux établissements de pêche où nous avons un réfrigérateur d'une capacité de trois millions de livres, avec des flétans d'au-delà de 300 livres.

Pendant tout ce temps-là, ma femme jouissait d'une belle excursion dans ce beau hâvre, sur un bateau à moteur, en compagnie de Mme J. H. King, de Mme Fred Stork, sa fille et quelques autres dames de la ville. Elle se déclara mieux partagée que moi, car cette promenade avait été des plus charmantes.

Durant la soirée, M. Stork, sa femme et sa fille eurent la complaisance de nous faire visiter dans leur automobile toutes les autres parties de la ville, de sorte que nous avons tout visité en attendant l'heure du départ en bateau pour Vancouver.

L'hon. Sénateur Thomas-J. Bourque, M.D.
Nouveau-Brunswick

"Comme nous devenons d'heureux mortels, ici," me dit ma femme.

Enfin, nous voilà en route pour Vancouver sur un des bateaux les plus confortables du jour. Ce n'est que le lendemain matin que nous devions jouir du panorama magnifique qui se déroule constamment entre ces deux grands ports de mer.

Pendant deux jours, nous voyageons pour ainsi dire dans un chenal étroit, entre des montagnes, le terminus des Montagnes Rocheuses sur le continent, et des îles multiples de l'autre côté.

Le samedi soir, nous arrivons à Vancouver. Autres spectacles agréables. Les quatre enfants de Gray sont venus à notre rencontre, accompagnés de Mlle Robinson, secrétaire de leur père, au bureau-chef du parti libéral.

A VANCOUVER.

Enfin, nous voilà à Vancouver, le but principal de notre voyage. Les enfants paraissent aussi contents de nous voir que nous sommes de les voir, et notre séjour fut une période de plaisir, de joie et de bonheur sans interruption. La mère était aussi joyeuse que les enfants. Enfin, nous étions heureux d'être tous réunis.

Ce hâvre de Vancouver est grand, immense même, et protégé de tout côté. On peut y placer toute la marine de l'Angleterre et l'on y voit toute l'ampleur nécessaire pour l'accroissement du commerce international qui le mettra avant longtemps l'égal du port de Montréal, le dépassera même, car il est ouvert sans interruption. Le climat de cette partie de la Colombie-Anglaise est idéal. Pas de froid, pas de neige, pas de gelée. La saison d'hiver amène de la pluie, c'est tout.

Nous pensions demeurer là deux ou trois semaines. Nous y sommes restés sept semaines. Impossible de quitter. Il y avait toujours de nouveaux projets, de nouvelles invitations, de nouveaux plaisirs pour nous. Le tout était fait avec une telle générosité qu'il était impossible de refuser. Il fallait de toute nécessité remettre notre départ à plus tard.

Un étranger de passage à Vancouver reçoit un accueil fraternel de toute part. La presse lui donne à l'instant la plus grande popularité possible. Les hommes d'affaires veulent lui faire part de leurs succès, de leurs espérances, de leur confiance dans l'avenir. Les employés publics, le maire de la ville, les représentants du peuple de toute classe ne peuvent lui donner assez de preuve de leur généreuse sympathie. Elle se répète chaque jour et au moment où l'on croit qu'ils ont épuisé leurs ressources, qu'il semble qu'il ne leur reste plus rien à offrir, ils reviennent avec de nouvelles marques d'affection.

Si la population est affable, généreuse et aimable, la ville elle-même est très belle et très captivante. On se croirait au paradis terrestre.

La presse du matin avait annoncé que nous étions attendus dans le cours de la journée. La presse du soir annonça notre entrée dans la ville. Tout cela accompagné des meilleurs souhaits pour un agréable séjour.

Les rédacteurs de journaux et les nouvellistes connaissaient notre histoire dans tous ses détails.

A notre arrivée, on préparait l'exposition agricole de la province. Le président était M. Brown, avocat distingué de la ville. Bientôt, je reçus une pressante invitation. Mon fils avait tout préparé pour notre départ, lorsque de bonne heure il fut averti que M. Gale, ex-maire de Vancouver, viendrait nous conduire à l'exposition. Arrivé aux côtés du président, je rencontrai plusieurs de mes anciens collègues du Parlement, tels que l'hon. M. Aulay Morrison, devenu juge de la Cour Suprême, et M. McPherson, ancien député de Vancouver-sud.

Après une journée agréable, au moment où nous allions retourner à la maison, M. le Maire de Vancouver nous offrit de nous conduire.

Je rencontrai aussi l'hon. M. A. MacDonald, député à la législature provinciale pour Vancouver, ancien Procureur-Général, et depuis, juge de la Cour Suprême de Vancouver, qui fut toujours pour moi aussi bien que pour mon fils, un ami précieux. Il était alors président de l'association libérale de Vancouver et coopérait généreusement avec mon fils Gray. Il était alors très actif et était toujours présent aux assemblées. Le juge MacDonald est un éminent juriste. Comme il était actif en politique, il possédait l'admiration de Sir Wilfrid Laurier.

Quelques jours plus tard, une autre invitation nous était faite. Les membres de la commission du port de Vancouver avaient préparé une excursion dans leur bateau et nous invitaient à y prendre part. Il y avait une trentaine d'invités parmi lesquels mon nouveau collègue au Sénat, l'hon. G. G. King, père de l'hon. Dr King, Ministre des Travaux Publics. Nous avons parcouru le port dans toute son étendue. C'est un spectacle unique au monde. Un goûter délicieux fut servi aux invités vers les cinq heures de l'après-midi.

Le président de cette commission était M. Kirkpatrick, et le vice-président M. R. E. Beattie, pharmacien, qui avait été élu en 1921 pour la division de Kootenay-Est, et qui avait résigné son siège en faveur du Dr King, qui reçut alors le portefeuille des Travaux Publics. Sa principale ambition était de racheter ce comté pour le parti et la politique libérale avec lesquels sa victoire était assurée.

C'est un homme de grand mérite qui a travaillé avec énergie jusqu'à ses derniers jours, malgré la maladie. Il mourut dans l'été de 1925.

On croirait peut-être qu'après ces deux fêtes, nous serions laissés à nous-mêmes et à la famille. Mais ce n'était que le commencement.

Peu de jours après, il y eut un pique-nique libéral à Chilliwack, la demeure de M. Munroe, alors député libéral de Fraser Valley, que j'avais connu à Ottawa et qui était un grand ami de mon fils. Je lui avais promis ma visite pendant mon séjour dans la Colombie-Anglaise.

Chilliwack est à soixante milles de Vancouver. A six heures du matin, nous prenions le train électrique et à dix heures nous arrivions à Chilliwack.

Dans l'après-midi, M. Munroe adressa la parole à l'assemblée, et en terminant il me présenta à ses électeurs. Je dus faire de mon mieux encore une fois. J'espérais que ce serait la dernière démonstration.

M. Munroe est un député actif qui a donné toute l'attention possible aux intérêts de son comté. Il a été battu, malgré cela, en 1925, sur le traité avec l'Australie, qui fera la richesse de la province par ce marché extraordinaire ouvert à l'industrie de la pulpe et du papier. Mais la vallée de la rivière Fraser est le grand centre de l'agriculture, dont un des principaux produits est le beurre de l'Australie, qui, selon le traité, est en échange de l'exportation de la pulpe et du papier. Les conservateurs firent la lutte à M. Munroe sur cette question, et les riches fermiers de cette riche contrée lui tournèrent le dos.

Quelques jours après, nous fûmes invités par les "Native Sons of Canada", qui tenaient leur assemblée mensuelle à Vancouver-sud.

Cette association, qui est toute patriotique, voit à la protection de ses membres, nés en Canada, avant tout autre. Elle est composée des citoyens les plus indépendants et les plus distingués de la province. Elle compte des juges, des avocats, des médecins, des professeurs d'universités, parmi ses membres, ainsi qu'un grand nombre d'autres de toutes les classes. Plusieurs ont été protégés par leur association.

Je fus vraiment frappé par l'esprit de cette assemblée. Le motif de cette association est certainement très louable et tout se fait d'une manière très méritoire pour ses membres.

De bons discours furent prononcés, et l'on admit de nouveaux membres auxquels je me fis un plaisir de me joindre, comme expression de mon admiration pour leur association que je croyais, et je le crois encore, digne d'encouragement. En récompense, ou pour punition—je ne sais trop—il me fallut moi aussi faire un discours. Je ne sais trop ce que valaient les paroles que j'ai prononcées alors, mais je reçus des félicitations chaleureuses de la part de l'hon. juge Jackson, un des premiers magistrats établis au Yukon par le gouvernement de Sir Charles Tupper, et qui avait connu personnellement Sir Wilfrid Laurier.

Je suis encore membre de cette association et chaque année j'envoie ma souscription annuelle.

Toutes ces invitations suffiraient, à mon avis, pour montrer et faire connaître la noblesse et la générosité des citoyens de Vancouver. Mais il y eut encore autre chose.

Mes collègues conservateurs des Communes et du Sénat me traitaient avec les mêmes égards que mes collègues libéraux. Il n'y avait pas de limite à leur générosité.

C'est ainsi que les Sénateurs Crowe, Green et Planta, ainsi que M. McQuarrie, député de New-Westminster aux Communes, nous faisaient, à ma femme et à moi, un accueil très cordial.

Je refusai, non sans difficulté, deux ou trois invitations d'adresser la parole dans différents centres voisins. Mais un soir, mon fils, en rentrant de son bureau, me dit: "Il faut que vous veniez au pique-nique libéral, demain, au parc."

Inutile pour moi de chercher des excuses. Il me fallut y aller.

Il y avait une immense plate-forme pour y faire asseoir les invités, et c'est M. MacDonald qui ouvrit la séance et fit un discours éloquent et intéressant. Puis M. McPherson vint ensuite.

M. McPherson est un bon orateur, à la parole facile et au langage soigné. Puis on appelle le Sénateur Turgeon.

Alors, il me fallait bien monter sur l'estrade et mettre sous les yeux des auditeurs les immenses avantages de la Colombie-Anglaise, dont les ressources sont supérieures et plus riches que celles des autres provinces. Cette province est destinée à devenir la première des provinces canadiennes, la "banner province".

Riche de ses forêts encore vierges, ses mines qui se développent tous les jours, la Colombie-Anglaise possède encore d'immenses ressources agricoles, telles qu'on le voit par la belle vallée de la rivière Fraser, qui est certainement la plus belle, la plus riche de toute cette partie du pays. Cette province possède une vingtaine d'autres vallées qui n'attendent que la valeur, l'énergie de leurs fils pour en faire sortir la prospérité. Je fis un appel à la jeunesse, la priant de rester dans leur propre province, qu'ils y seraient plus heureux que partout ailleurs.

Je dois reconnaître que mes conseils furent appréciés par la foule, au milieu de laquelle j'eus le plaisir de faire bien des connaissances.

En cette occasion comme en toute autre, les journaux du lendemain avaient tous un rapport de mon discours avec de généreuses appréciations. Mais ce n'est qu'à mon retour au Nouveau-Brunswick que j'appris que la presse canadienne avait envoyé dans l'Est des rapports de chacun de mes discours publics. Je n'y avais pas même songé.

Et que dire des hasards de tous les jours? Il s'est passé bien peu de jours durant notre longue visite sans être invités pour une promenade quelque part. Nous avons visité tous les environs des villes de tous côtés.

Mais pensez-vous que ce fut tout? Certes, non.

Un jour, par l'entremise de mon fils, nous recevons une invitation de la commission du port de New-Westminster, pour une excursion dans ce port, en montant la belle rivière Fraser.

Un magnifique bateau, le bateau de la commission, nous attendait au quai à dix heures du matin.

New-Westminster est à douze milles de Vancouver, c'en est presque la continuation; un étranger ne pourrait en reconnaître la limite.

Le bateau était rempli des principaux citoyens de cette ville.

Nous avons remonté cette belle rivière et visité les travaux, les quais, qui avaient besoin de réparations à certains endroits, vu le sable accumulé. Je promis de leur donner mon appui auprès du ministre des Travaux Publics et de ses collègues. Nous avons visité aussi les scieries immenses de la côte du Pacifique.

Il est très intéressant de voir ces billes, non pas de douze ou de quinze pieds comme nous voyons ici, mais mesurant des centaines de pieds, chargées sur trois ou quatre chars reliés ensemble, prendre la direction des Provinces de l'Est, ou les voir couper pour fins de construction.

Un dîner riche et succulent nous attendait sur le bateau. Le capitaine était non seulement un bon marin, mais aussi un homme d'affaires distingué.

En arrivant, nous avions rencontré M. McQuarrie, député de la ville, et Mme McQuarrie. Ma femme et Mme McQuarrie étaient devenues bonnes amies à Ottawa, comme j'étais moi-même bon ami M. McQuarrie. Le Sénateur Taylor, vu la maladie de son assistant-rédacteur, au "Colombian", n'avait pu venir et avait chargé M. McQuarrie de m'en exprimer ses regrets.

Cette journée fut une des plus agréables, et ma femme se plaît toujours à en faire le récit à ses amies.

Il y aurait bien encore d'autres parties de plaisir que je pourrais raconter, d'autres invitations aimables que nous avons acceptées et qui furent des rencontres agréables, mais je ne puis tout dire. Toutefois, il y a encore un événement que je ne puis passer sous silence.

Le mois de septembre était arrivé et j'avais dit plusieurs fois qu'il nous fallait retourner à la maison.

Un jour que le comité libéral de Vancouver avait une assemblée publique dans leur salle de la rue Granville, les officiers prièrent mon fils de me transmettre leur invitation. Cette assemblée était annoncée pour le 6 septembre au soir. Or, le 6 septembre est l'anniversaire de ma naissance. Je terminais alors ma 74ème année et nous avions ce jour-là une réunion de famille à Vancouver, la première depuis la séparation des enfants. Nous n'avions jamais pu nous réunir, ni à Bathurst, ni même à Ottawa. Mais ce jour-là, Gray était à Vancouver avec toute sa famille, ma fille Bessie était là, ainsi que Joseph (le prêtre); il manquait encore Alphonse, mais heureusement il devait arriver dans la soirée, avec les associés de la Com-

mission Royale des grains, pour continuer ses assemblées à Vancouver, à New-Westminster et à Prince-Rupert. Il nous avait fallu quitter les côtes de l'Atlantique et venir sur les côtes du Pacifique, pour pouvoir réunir toute la famille, après vingt ans de séparation.

L'hon. M. A. MacDonald, président de ce comité libéral, en m'introduisant, fit la remarque que je célébrais, ce jour-là mon 74ème anniversaire de naissance, que j'avais été élu à sept élections successives, et que j'étais encore un jeune homme. Je dus parler, et dans mon opinion, il me semble que c'est mon discours de ce soir-là qui dut être le meilleur que j'ai prononcé pendant mon agréable vacance.

Je parlai du tarif, taxe indirecte qui frappe la masse du peuple. Je parlai des transports, faisant remarquer que la commission des chemins de fer venait de recommander une forte réduction sur les taux de fret pour les pommes de leur province, et je leur assurai qu'une diminution sur le coût des transports valait beaucoup mieux pour le producteur qu'un tarif élevé pour le fermier. Cette remarque fut fort bien accueillie, car, au Parlement, les députés conservateurs de la province demandaient toujours un tarif élevé sur les pommes des Etats-Unis.

Le lendemain, les journaux avaient tous un rapport de mon discours, prononcé le jour du soixante-quatorzième anniversaire de ma naissance et tous m'exprimaient leurs souhaits pour plusieurs années encore.

De retour chez mon fils, c'est bien alors que cet anniversaire fut célébré de la manière la plus familiale et la plus intime. Mlle Lillian Robinson, amie très intime de toute la famille, était avec nous. Nous étions tous très heureux.

Cependant, j'avais peine à dissimuler mon chagrin de l'absence de mon cher Charles, ainsi que de sa jeune veuve et de sa petite orpheline. Ce qui prouve combien il est difficile en cette vie d'être parfaitement heureux.

La commission des grains siégea pendant trois jours à Vancouver et je suivis ses séances avec attention, apprenant toujours quelque chose de nouveau sur cette question bien complexe des grains. Elle alla ensuite tenir une séance à Westminster. C'était durant l'exposition agricole et j'avais encore été invité. Je passai la matinée à la séance de la commission, et l'après-midi à l'exposition. J'y rencontrai le Sénateur Taylor, qui me fit un bel accueil, ainsi que les amis que j'avais rencontrés dans notre excursion dans le port, peu de temps auparavant.

Nous avions passé plusieurs semaines agréables, partagées en plaisirs de toutes sortes. Nous avions été tellement occupés que notre visite à Victoria avait été remise de jour en jour. Mon fils Gray voulait nous retenir à Vancouver pour quelques jours encore, mais vu ses occupations nombreuses, la chose lui devenait très difficile.

Un jour de septembre, étant appelé à Victoria par le comité libéral, nous partîmes immédiatement, ma femme et moi avec lui. A mi-

nuit nous nous embarquons à bord d'un magnifique bateau et nous arrivons à Victoria à sept heures du matin.

La ville de Victoria, vue du bateau, offre un spectacle émouvant. D'un côté, on aperçoit les édifices parlementaires, et de l'autre, l'hôtel de la compagnie du chemin de fer du Pacifique-Canadien avec ses allées remplies de fleurs les plus brillantes et qui forment un ensemble de beauté que je trouve difficile à décrire, car les jardins autour de cet hôtel doivent être vus pour juger de leur beauté.

L'hôtel même est un véritable château dont l'entrée principale dépasse en beauté tout ce que l'on a du genre en ce pays, et même, je crois, sur le continent américain. Nous nous sommes hâtés de visiter les bâtisses du parlement, qui comprennent la bibliothèque et le musée. Elles surpassent toutes les autres bâtisses des Provinces de l'Ouest.

Ce fut un grand plaisir pour moi de rencontrer M. W. D. Carter, assitant Procureur-Général de la Province, qui avait été rédacteur-propriétaire du journal anglais à Richibuctou, dans le comté de Kent, N.-B., et qui publiait mes lettres françaises en 1898-99. Il se fit un plaisir de nous conduire partout.

Dans l'après-midi, après avoir visité tous les quartiers de la ville, nous sommes montés sur les "Hauteurs Gonzalès" visiter l'observatoire météorologique, que nous avons pu examiner avec satisfaction, grâce à l'amabilité du surintendant, M. F. Napier Denison.

De retour à l'hôtel, mon fils nous apprit qu'il y aurait une assemblée politique à 8 heures à la salle du parti libéral, après laquelle nous devions reprendre notre bateau à minuit pour retourner à Vancouver.

Les citoyens, les électeurs et les électrices de l'île de Vancouver ne le cèdent en rien à leurs frères et soeurs de la terre ferme.

La salle était remplie par autant d'hommes que de femmes. Les deux associations étaient unies et je crois que l'auditoire, s'il y avait une différence, était encore plus enthousiaste que tous les autres. Les applaudissements étaient fréquents.

Un grand nombre des jeunes gens des collèges et des universités se trouvaient dans la foule.

Comme toujours, le président me présenta à l'assemblée avec des paroles élogieuses et comme le vétéran politique des provinces de l'Est. Je parlai pendant près d'une heure, encouragé que j'étais par les applaudissements répétés à tout moment.

Si cette province n'élit pas beaucoup de députés libéraux, ce n'est pas que la population manque d'esprit libéral, mais plutôt, comme on nous dit souvent, c'est que les premiers colons venus d'Angleterre, il y a trente ans, sont devenus riches une fois entrés dans le pays, et maintenant se croient obligés de voter "tory". La jeune génération est certainement en majorité libérale et exercera bientôt une influence considérable.

Enfin, le 12 septembre était le jour fixé pour notre séparation. Mon fils Alphonse s'embarquait pour Prince-Rupert avec ses collègues de la commission, et à 8 heures le lendemain matin, nous pre-

nions le train du Canadien-Pacifique pour Calgary et Edmonton. Nous tenions à revenir par cette route afin de contempler les montagnes majestueuses qui traversent cette première ligne de l'Ouest.

Deux jours après, nous arrivions à Edmonton, vers onze heures. En entrant à l'hôtel MacDonald, on me remit une lettre du Sénateur Côté, qui venait d'être appelé au Sénat quelques semaines auparavant. Il nous annonçait qu'il viendrait nous chercher le lendemain pour nous conduire à l'église, à la messe de dix heures, le dimanche. Nous sommes jamais négligés dans l'Ouest.

A l'église, nous rencontrons des anciennes connaissances, parmi lesquelles l'hon. P. E. Lessard, M. Giroux, avocat, grand ami de mon fils Gray.

Notre première visite fut à la tombe de mon fils Charles, que ma femme n'avait pas encore visitée. M. Giroux nous y conduisit, et nous amena à sa demeure, où Mme Giroux nous attendait pour dîner. C'est M. Giroux qui succéda au Sénateur Côté, à la Législature d'Edmonton.

Dans l'après-midi, il y eut réception chez le Sénateur Côté, où encore nous avons rencontré la plupart de nos bons amis. Tout le monde nous parlait de mon fils Charles et disait l'amitié et l'admiration qu'ils lui avaient portées et leur grand chagrin de l'avoir perdu si tôt. Ces louanges me consolaient en même temps qu'elles me faisaient grand plaisir. Puis, nous sommes allés faire une courte visite au Collège des Jésuites, où mon Charles avait laissé sinon son dernier soupir, mais sa dernière parole qui semblait encore vibrer dans l'âme de tous ceux qui l'avaient entendue.

Vers onze heures, nous reprenons la route d'Edmonton à Ottawa. Après quelques jours dans la capitale, nous partions pour Bathurst, où nous arrivions aux derniers jours de septembre, après trois mois d'absence.

DE RETOUR A BATHURST.

Bien des choses remises depuis longtemps m'attendaient. Pendant mon absence, M. Robichaud, mon successeur aux Communes, avait hâté autant que possible les réparations aux vieux quais dans le comté, et il donnait complète satisfaction à tous nos pêcheurs. Tout marchait bien.

L'été précédent, j'avais eu tous les rapports nécessaires pour ce quai à Savoy's Landing. L'argent avait été voté et il était à se bâtir. M. Robichaud se dévouait certainement tout entier aux intérêts du comté.

Malheureusement, je devais bientôt perdre un de mes meilleurs amis, et les Acadiens du comté de Kent un de leurs bien dignes représentants aux Communes, M. Auguste Léger.

M. Léger représentait ce comté depuis 1917 et avait été réélu en 1921 avec une grande majorité. Lorsque nous nous étions séparés

à Ottawa, à la fin de la session, il paraissait en bonne santé. La veille de notre séparation, j'avais agi comme témoin de sa signature de son testament. "Il est toujours bon, avait-il dit, pour tout homme de faire son testament de bonne heure. Je serai sans inquiétude."

Quelque temps après, j'apprends que M. Léger est allé à Saint-Jean consulter des médecins; peu de temps après, qu'il est à l'Hôtel-Dieu de Campbellton. Je rencontre sa fille, Mme Pitre, une de nos voisines, qui dans le moment n'en connaissait pas plus que moi. Elle partait pour Campbellton le soir même. "Je vous en donnerai des nouvelles", me dit-elle. Mais, hélas, à la messe de huit heures, le dimanche, j'entends qu'il est recommandé aux prières; il était mort à six heures, le matin.

Je lui devais de me rendre à ses funérailles, qui reçurent toutes les marques possibles de sympathie.

L'hon. A. B. Copp, Secrétaire d'Etat, l'hon. Dr King, Ministre des Travaux Publics, l'hon. P. J. Veniot, Premier-Ministre de la Province, étaient venus rendre leur dernier hommage à ce distingué Acadien.

LA VISITE DE MON FILS ALPHONSE.

Nous avions laissé mon fils Alphonse à Vancouver, et de là, la commission des grains était venue siéger dans plusieurs endroits du Manitoba, et puis à Buffalo, dans l'Etat de New-York, où les compagnies de grains ont d'immenses élévateurs. De là, elle s'était rendue à New-York, à Boston, à Portland, pour s'enquérir sur le coût de transport du grain dans leurs ports de mer et aussi sur des déclarations faites par des témoins que le blé canadien livré aux élévateurs américains était souvent mêlé de blé américain et, par suite, perdait une partie de sa valeur, le blé américain étant d'une qualité inférieure.

La commission recueillit beaucoup d'informations sur le coût de chargement, mais les plaintes que "du blé américain en certaines quantité remplaçait le blé canadien" ne furent pas prouvées.

De là, la commission vint siéger à Saint-Jean et Halifax pour obtenir les renseignements nécessaires au sujet de la direction du blé et autres grains par ces deux ports canadiens.

Un samedi midi, à la fin d'octobre, nous recevions un télégramme nous annonçant que mon fils serait à Bathurst à quatre heures de l'après-midi et resterait avec nous jusqu'au lundi soir, alors qu'il devait rejoindre ses collègues à Québec.

Ce fut une agréable surprise, car nous pensions bien que nous ne pourrions le voir qu'un instant à bord du train. Il n'était pas venu à Bathurst depuis huit ans, et c'était depuis cette date que le grand progrès de notre ville s'était opéré. Nous lui fîmes visiter les nouveaux quartiers de la ville, et nos nouvelles industries de pulpe et nos pouvoirs d'eau. Il en était enchanté, et sa femme nous disait

qu'à son retour chez lui, il ne cessait de parler du progrès opéré dans Bathurst, et même dans tout le comté.

Le lendemain, nous le conduisions au Petit-Rocher, où il devait visiter les parents de sa femme, M. et Mme Jérôme Boudreau, tous deux octogénaires, et plusieurs de leurs enfants dans le district. Inutile de dire que la rencontre était agréable de part et d'autre. Nous retournions très tard dans la soirée.

Le samedi soir, il eut la visite de l'hon. P. J. Veniot, qui lui fit connaître son programme de développement, dans un avenir prochain Mon fils a toujours été de tout temps un grand admirateur des talents et de l'énergie de M. Veniot, et ils passèrent deux heures agréables et bien remplies.

Le lundi midi, nous devions le conduire à Caraquet, où étaient ses meilleurs amis de jeunesse. Accoutumé alors à voyager sur nos anciens chemins en petite voiture à cheval, alors qu'il fallait une journée entière pour aller à Caraquet et une autre pour en revenir, il jouissait du changement maintenant qu'on allait en automobile sur des chemins que son ami, qu'il admirait, M. Veniot, avait fait construire et améliorer.

Maintenant, quelques heures nous suffirent pour faire le voyage, arrêter à Grande-Anse, rendre visite à Mgr Stanislas Doucet, grand talent qu'il avait toujours admiré, et à M. et Mme Joseph M. Landry, soeur aînée de sa femme, rencontrer dans Caraquet tous les amis anciens et qu'il avait tant désiré revoir, et nous étions de retour à sept heures. Chose étonnante comparée au passé.

Mais, le soir, il fallut nous séparer; mais nous comptions nous rencontrer à Ottawa au cours de la prochaine session.

BANQUET A L'HON. P. J. VENIOT.

Vers les premiers jours de novembre, les membres du gouvernement provincial donnèrent un banquet à leur nouveau Premier-Ministre, l'hon. P. J. Veniot.

Je reçus une gracieuse invitation de la part du président du comité, l'hon. Dr Roberts, Ministre de la Santé. Ce banquet égala certainement tous les banquets donnés à Saint-Jean et à Frédéricton, dans le dernier quart de siècle, à nos ministres fédéraux les plus distingués et les plus populaires.

Arrivé à table, je vois que le programme porte mon nom pour parler à la santé du "Parlement Fédéral". C'est le Dr Broderick, ancien candidat libéral, qui proposa la santé, et me nomma pour y répondre.

Je me hâtai de faire connaître la position du Canada aujourd'hui au milieu des nations du monde, et l'avenir que la Providence lui a destiné non seulement comme premier Dominion de l'Empire britannique, mais comme un autre Empire en Amérique, avec tous les idéals de l'Empire britannique du dernier siècle.

Puis, revenant à l'honorable Premier Ministre, je dis que personne mieux que moi ne connaissait son intelligence, son énergie, son patriotisme, et son ambition pour la prospérité de la province et du pays. Depuis trente ans, nous avions vécu d'une ambition commune, nous avions ensemble étudié les problèmes de la province et du Canada comme deux frères, je pourrais peut-être dire comme père et fils. Cette solennelle réunion des membres de son gouvernement était bien l'expression de leur contentement et de leur admiration pour leur chef, qu'ils désirent faire connaître à la population du Nouveau-Brunswick. M. Veniot, avec son énergie, ne peut rester stationnaire. Il faut qu'il avance, et, j'en suis sûr, en avançant, il entraînera la province avec lui. Le Nouveau-Brunswick peut s'attendre à une ère de progrès inconnue depuis longtemps.

M. Veniot, en répondant à tous ces bons souhaits, donna avec soin son programme pour le développement des ressources de la province.

C'est un discours qui aurait fait honneur à n'importe quel Canadien, et qui, avouons-le, ouvrit les yeux de tous les hommes d'affaires de la province. Il démontrait les avantages déjà retirés du développement hydraulique de la rivière Musquash et sa confiance illimitée pour un plus grand succès d'une année à l'autre sans imposer le moindre fardeau sur la population de la province. Car, de même que pour les routes publiques, l'argent nécessaire pour cette entreprise était prélevé par un fonds d'amortissement qui devait s'éteindre par les ressources mêmes de cette industrie.

Ce discours préconisait l'extension de cette politique pour la grande ressource de "Grand Falls", dans le comté de Victoria, la seule grande ressource hydraulique de la province et qui pouvait être utile à un grand nombre d'industries et à toute la population du reste de la province, surtout à l'agriculture, alors que les fermiers pourraient avoir toute l'énergie électrique dont ils pourraient avoir besoin pour leurs fermes ou leurs demeures.

Ce discours était publié mot pour mot, le lendmain, par toute la presse de la province, sans aucune critique de la part des journaux conservateurs. Pas d'opposition à l'opération des pouvoirs hydrauliques sous le contrôle du gouvernement. Ces journaux conservateurs se contentaient de déclarer que M. Veniot serait jugé par ses actes. Ce fut là toute la critique du jour.

Les grandes industries, comme les associés de la Bathurst Lumber Company, l'International Paper Company, qui devait céder ses droits à l'expiration du terme, la Fraser Company, toutes attendaient avec joie, le développement proposé de ces immenses richesses et des seules grandes ressources de la province. Quant à sa politique des chemins publics, tout était admis dans le silence et tous louaient les beaux et bons chemins de la province du Nouveau-Brunswick.

Le discours du Premier Ministre fut écouté avec attention et intérêt. C'était certainement le discours le meilleur et le plus renseigné de toute sa carrière. Je m'en réjouissais.

BANQUET AU REV. PERE WHETEN.

A peine revenu de Saint-Jean, j'étais invité à un autre banquet offert par les paroissiens catholiques de Bathurst à leur digne et vénéré curé, l'abbé John Wheten, à l'occasion de son 25ème anniversaire de prêtrise. M. le Curé possède le coeur, l'affection et le respect de tous ses paroissiens. Il est cher à tous. Il est admiré de tous.

La célébration religieuse, le matin, fut d'une admirable solennité pour laquelle évêques, prêtres, prélats, étaient venus, non seulement de toutes les parties du diocèse, mais aussi des autres provinces maritimes.

A part Sa Grandeur Mgr Chiasson, évêque du diocèse de Chatham, Sa Grandeur Mgr Louis O'Leary, évêque de Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, était venu exprimer sa sympathie pour M. l'abbé Wheten. Mgr O'Leary avait été vicaire à Bathurst avec M. Wheten une dizaine d'années avant. Mgr William Varrily, ancien curé de Bathurst-ouest, alors âgé de près de 80 ans, Mgr Stanislas Doucet, l'abbé Thomas Albert, de Grand Falls, ancien abbé de Shippigan, étaient présents et un grand nombre d'autres.

C'est là que je rencontrai pour la dernière fois mon généreux et ancien ami le Rév. Père de Moortel, curé de Belledune et Pointe-Verte depuis plus de trente ans.

Il mourut durant la session du Parlement, alors que nous étions à Ottawa.

Au banquet, on m'avait imposé la tâche de répondre à la santé du clergé, probablement parce que j'avais été mêlé un peu au clergé dans ma jeunesse. Ce fut une fête très solennelle.

L'ELECTION PARTIELLE DE KENT.

Pendant ce temps-là, l'élection du comté de Kent battait son plein. Le candidat libéral, M. Bourgeois, de Bouctouche, était un homme d'affaires très considéré et respecté, mais qui n'avait jamais été mêlé à la politique active. Le candidat conservateur était M. A. J. Doucet, un fermier qui s'était présenté contre M. Léger, à l'élection de 1921, comme progressiste, et qui avait reçu l'appui des conservateurs.

Cette fois-ci il se présentait comme candidat conservateur et recevait l'appui formel du chef conservateur de la province, l'hon. M. Baxter.

J'étais inquiet. Certains libéraux du comté étaient très enthousiastes et certains du succès, tandis que d'autres n'étaient pas satisfaits du tout. Le 20 décembre au soir, nous apprenons l'élection du candidat conservateur, M. Doucet, par une majorité de 298 votes. Ce fut pour moi un coup de foudre.

Ce comté m'était devenu cher, à cause de mon contact quotidien, à bien dire, avec son digne et noble représentant, l'hon. M. Olivier LeBlanc, mon collègue à Ottawa pendant onze années. Son successeur, M. Léger, m'avait été aussi très dévoué depuis l'année 1917.

J'entrevoyais la difficulté de regagner ce comté à la prochaine élection générale.

En effet, ce M. Doucet fut réélu à l'élection de décembre 1925, et battu à l'élection du 14 septembre 1926, par M. Bourgeois, le même candidat qui avait été défait en 1923.

Les fêtes de Noël et du Jour de l'An arrivèrent, et avec elles les télégrammes et les bons souhaits de mes enfants et petits-enfants, que nous avions laissés trois mois auparavant, ravivant notre affection, mais en même temps aussi notre chagrin d'être séparés.

Ces jours de fêtes passèrent toutefois agréablement; nous étions entourés des nièces et des neveux de ma femme, qui la considèrent comme leur mère et qui sont comme les nôtres à la maison.

L'ANNEE 1924.

L'année 1924 ne fut pas remplie d'événements nombreux, ni aussi importants que l'année précédente, mais elle fut intéressante quand même.

Le mois de janvier fut consacré au service des soldats et de leurs familles qui s'adressaient à moi. Je les renvoyais autant que possible à mon successeur aux Communes, M. Robichaud, afin de lui attribuer le succès, mais il m'en arrivait quand même de tous les côtés et même des provinces de l'Ouest où beaucoup des nôtres sont allés s'établir.

La session fut une des plus tranquilles depuis plusieurs années aux Communes aussi bien qu'au Sénat.

La chose la plus intéressante fut le budget du Ministre intérimaire des Finances, l'hon. M. Robb, qui présenta à la Chambre, le budget le meilleur, le plus libéral, le plus conforme au programme du parti depuis le premier budget de l'hon. M. Fielding en 1897, au retour du parti au pouvoir.

M. Robb démontra d'abord les revenus de l'accise de 1922-1923, puis les dépenses.

Les revenus consolidés pendant cette année étaient de $394,-614,900, soit une augmentation de $12,662,513 sur l'année précédente.

D'autres recettes se chiffrant à $8,479,310 dont $8,199,333 reçus du gouvernement impérial pour couvrir le change de remboursement à Londres, au Canada, du mois de juillet 1920 au 2 août 1921, élevant le revenu brut à $403,094,210.

Le total des dépenses de l'année était de $350,608,546, laissant un excédent de $52,485,633. De ce moment, $77,862,348 avaient été transmis aux chemins de fer, et $5,979,856 à la marine marchande

canadienne, formant une augmentation de la dette publique de $31,641,067.

Il démontra que la dette publique nette, le 31 mars 1923, était de $2,453,776,868, approximativement les recettes de l'année courante, l'excédent de nos revenus diminuant de $30,409,109, le chiffre net de notre dette publique au 31 mars 1923.

M. Robb annonça qu'il allait réduire les impôts, mais qu'il espérait compenser cette perte de revenu en appliquant une plus stricte économie aux dépenses.

Il annonça ensuite les diverses réductions de la taxe de vente et de la taxe de droits de douane.

Ce sont ces réductions qui ont rendu ce budget si populaire. Les instruments de production étaient ceux qui recevaient les plus grandes réductions. Les faucheuses, les moissonneuses, lieuses, les herses et les batteuses recevaient toutes de grosses diminutions, de même les chariots pour la ferme, les engrais, etc., etc.

La taxe de vente fut supprimée sur tous ces articles, groupés sous le titre d'industrie agricole. Le budget accordait aussi aux fabricants de machines, l'entrée en franchise du fer en gueuse, du fer et de l'acier en barres quand ils servent à la fabrication des moissonneuses, faucheuses, ou lieuses, et cela au lieu du drawback de 99 pour cent, et enfin bien d'autres diminutions.

L'industrie de la pêche recevait aussi bien des avantages, de même que les instruments de mines.

Les progressistes furent certainement réjouis de ce budget, et ils avaient raison.

C'était un budget bien à mon goût. Il contenait des mesures que j'avais suggérées depuis longtemps. J'écrivis immédiatement une lettre de félicitations à l'hon. M. Robb, qui connaissait bien mes vues sur cette question de tarif.

Pour ma part, en attendant ce budget, j'avais bien remarqué les divers problèmes mentionnés dans le discours du trône et surtout la partie qui annonçait une diminution d'impôts, telle qu'il serait possible de l'effectuer, devrait porter principalement sur la diminution du coût des instruments de production dans les industries qui s'appuient sur les ressources naturelles du Dominion.

Ce discours annonçait aussi que les taux de fret sur le grain dirigé vers les ports océaniques du Canada et de là à Liverpool, serait aussi l'objet d'une minutieuse attention.

Je ne pouvais facilement laisser clore le débat sur l'adresse au Sénat sans exprimer mon contentement de voir ces promesses du gouvernement et mon espoir de les voir se réaliser.

L'adresse en réponse au discours du trône avait été proposée par l'hon. Sénateur F. F. Pardee, mon collègue aux Communes depuis 1905, un de nos meilleurs orateurs pendant toute cette période, et qui avait été whip en chef pendant plus de dix ans, jusqu'en 1917, alors qu'il était passé au gouvernement d'Union. Il était revenu au parti libéral aussitôt la guerre terminée.

L'adresse fut secondée par l'hon. Sénateur Jean Léon Côté.

Comme je l'ai déjà dit, le Sénateur Côté avait été nommé après la mort du Sénateur Forget, le seul Sénateur Canadien-français de la province de l'Alberta.

Il avait dû résigner son siège à la Législature d'Alberta, étant le seul candidat français qui avait été élu à l'élection de 1921.

Le discours de l'hon. M. Côté fut très instructif au point de vue des provinces de l'Ouest, et surtout de l'Alberta. M. Côté a été un des pionniers de l'Ouest. Il s'est dévoué pendant trente ans aux intérêts de cette population, cherchant toujours le plus rapide développement des ressources de la région.

Je tiens à citer, à sa mémoire qui mérite d'être délicatement conservée, quelques phrases de son discours qui le feront connaître de tous ceux qui liront ces lignes. Mes fils dans l'Ouest ont été ses amis dévoués et ses admirateurs.

Après quelques mots d'introduction, il dit:

"Permettez-moi de vous dire d'abord que mes occupations antérieures jointes à une récente maladie ne m'ont pas préparé à l'éloquence parlementaire. Ayant quitté jeune encore la Province de Québec, berceau de ma famille, j'ai été tour à tour arpenteur, pionnier, explorateur, suivi les montagnes ou les prairies, les traces des premiers découvreurs, apprenant chaque jour à mieux aimer mon pays; je suivais en cela l'exemple de huit générations d'ancêtres dont les sueurs ont arrosé le sol canadien, quand le sang même ne coulait pas pour sa défense, aux heures décisives de notre histoire.

"Je me suis enfin arrêté un jour dans mes courses pour fonder un foyer au coeur de l'Alberta, cette vaste province située au sommet de trois grands versants de l'Amérique du Nord, dont le sol est d'une fertilité incroyable, tandis que le sous-sol recèle des gisements considérables de charbon et autres minérais.

"Dans nos nombreuses rivières, alimentées par les neiges des montagnes Rocheuses, il existe des énergies illimitées, qui constitueront un système de transport naturel destiné à rendre un jour les plus grands services au point de vue d'une distribution économique de nos produits naturels tout en maintenant le sentiment d'unité nationale."

Le Sénateur Côté exprima son regret de ce que les avis et les plans de Sir Sanford Fleming, au sujet de la voie transcontinentale du Pacifique-Canadien, n'aient pas été plus considérés, car Sir Sanford Fleming voulait faire passer la route par la passe de la Tête-Jaune (Yellow Head), et si cet itinéraire avait été suivi, la compagnie aurait épargné des millions et des millions, et les facilités de transport auraient été beaucoup plus avantageuses.

Sir James Lougheed, chef de l'Opposition au Sénat, qui prit la parole après le Sénateur Côté, et qui était un autre pionnier de l'Alberta, doué de grands et réels talents, exprima de généreux sentiments à l'égard de son voisin dans cette province. Sir James se dit très heureux non seulement de lui adresser des félicitations, mais aussi de lui exprimer sa satisfaction de le voir au Sénat. "Depuis

plusieurs années, ajouta-t-il, il a pris une part active et importante au développement et au progrès de la province à laquelle nous appartenons tous deux, non seulement comme membre de l'Assemblée Législative, mais aussi comme Ministre, poste qu'il a occupé pendant plusieurs années. Je suis certain que M. le Sénateur Côté rendra encore de grands services dans cette Chambre."

Dès les premières séances du Sénat, un comité spécial avait été nommé pour s'enquérir de l'efficacité du service civil, et la possibilité de réduire le nombre d'employés de manière à réaliser une économie sans compromettre l'efficacité du service.

Ce comité fut intitulé "Comité du service public". Ce comité était composé comme suit: Les honorables messieurs Béique, Belcourt, Bennett, Black, Bradbury, Calder, Hardy, McCoig, Pardee, Robertson, Ross (Moosejaw), Ross (Middleton), Turgeon, Watson, White (Inkerman), et l'auteur de la motion, l'hon. M. Dandurand.

Ce comité avait une tâche ardue et importante. Ses sessions devaient être nombreuses et un grand nombre de témoins devaient être entendus.

L'année précédente il y avait eu un comité de ce genre nommé à la Chambre des Communes, mais on avait surtout cherché à amener une meilleure harmonie entre les membres de la Commission, d'un côté, et les sous-ministres et autres chefs de départements. Car il y avait des plaintes continuelles de la part de la députation et les chefs de l'administration rejetaient la faute sur la commission du service civil.

L'objet principal du Sénat était d'obtenir le meilleur service avec la plus grande économie possible en réduisant le nombre des employés plutôt qu'en réduisant les salaires, ce qui nuirait à l'efficacité du service.

Le débat sur l'adresse ne devait pas durer longtemps au Sénat, et il m'était difficile de ne pas donner mon approbation sur deux, au moins, des mesures énoncées dans le discours du trône. Celle projetant des réductions de tarif sur les instruments aratoires et autres instruments de production. L'autre, celle qui promettait que "de grands efforts seraient accomplis pour poursuivre la politique du commerce canadien par les ports canadiens."

Les orateurs précédents avaient encore exalté la politique protectionniste, la politique de haut tarif. Encore une fois, je leur dis que je ne pouvais adopter ces principes. Pour le développement et le bonheur du pays, je ne pouvais approuver les mesures préconisées par certains représentants élevés dans un autre milieu que le mien et avec des idées qui différaientdesmiennes.

Je ne blâmais pas les protectionnistes sincères qui croyaient que seul un tarif élevé peut rendre le peuple canadien heureux et prospère. Mon expérience et mes convictions me font pencher pour le libre-échange toutes les fois qu'il est praticable. Au cours des quelques années dernières, il a été presque impossible d'imprimer un retour au libre-échange, mais l'heure est maintenant venue pour l'administration d'accomplir quelque chose dans ce sens. J'exprimai

mon admiration pour la sagesse du gouvernement qui a annoncé au pays, dans le discours du trône, son intention d'assurer une plus grande liberté de commerce et un plus grand développement de nos ressources naturelles, non pas par l'entière abolition du tarif, mais par la plus forte réduction possible des droits sur les instruments de production, que ces instruments servent au cultivateur, au pêcheur ou au mineur.

Aujourd'hui, les instruments nécessaires au mineur sont dispendieux, et les droits imposés sont presque prohibitifs. Ce régime encouragera les industries livrées à la production. Les cultivateurs qui ne se bornent pas aux productions de grains, et les autres cultivateurs des provinces des Prairies et nos producteurs de l'Est, tout autant que ceux de la Colombie-Britannique, ont besoin de tous les encouragements possibles pour rester sur le sol et y consacrer leurs fils et leurs filles. Plus nous augmenterons le nombre de nos producteurs, plus nous développerons les marchés au bénéfice des industries manufacturières et autres dans les villes. Les manufacturiers amélioreront leur situation, non pas en supputant leurs profits sur un faible rendement, mais en amplifiant leurs affaires au moyen de l'accroissement de la population rurale et par l'augmentation de la prospérité du cultivateur. Il vaut mieux pour le manufacturier de réaliser un profit de, disons $100 de moins sur un article, et d'augmenter son profit total par l'augmentation de son rendement et de son commerce.

J'étais certain qu'en attendant, cette déclaration de réduire le coût des instruments de production serait appréciée par tous les producteurs du pays.

Puis j'abordai la question du commerce canadien par les ports canadiens.

On proposait aussi une mesure pour la construction d'embranchements de chemins de fer, qui avait été rejetée l'année précédente au Sénat. C'était avec regret que j'avais vu ce projet rejeté à la dernière session. Je ne voulais pas critiquer les motifs de ceux qui avaient voté contre cette mesure, mais je crois que dans l'intérêt général du pays et de nos chemins de fer nationaux, cette Chambre aurait dû suivre l'attitude prise à la Chambre des Communes. On se sert constamment de l'assertion que nous avons trop de voies ferrées dans notre pays. On affirme que nous avons trois lignes transcontinentales, qu'elles sont suffisantes, que nous ne devons pas en ajouter d'autres par mesure d'économie. Il faut se rappeler que nous avons, sous la gérance du directorat des lignes nationales, des lignes de l'Atlantique au Pacifique, et ces voies transcontinentales doivent être proprement alimentées, si nous voulons que le réseau prospère et qu'il suffise à ses dépenses. Ces lignes doivent attirer le commerce autant que possible et les sources nécessaires de l'accroissement de l'expansion commerciale de nos chemins de fer se trouvent dans les régions éloignées des lignes-mères. C'est pour rapprocher des principales lignes les produits de ces différentes régions éloignées que l'on se propose de construire les embranchements suggérés. Sans

ces produits, les lignes principales ne peuvent pas fonctionner avec profit, ni même sans perte.

Le Pacifique-Canadien avait aussi, à la dernière session, demandé au Parlement de lui accorder des chartes de trois ans pour lui permettre de construire des prolongements nécessaires au succès de ses affaires sur ces lignes, et plusieurs honorables messieurs qui avaient gratifié cette compagnie, que j'admire autant qu'eux, ont refusé d'accorder la même faveur au corps responsable de l'administration d'une ligne beaucoup plus étendue d'un océan à l'autre. Le même principe était applicable.

Les directeurs du chemin de fer Pacifique-Canadien méritent notre confiance et je considère que les administrateurs du réseau Canadien-National sont également dignes du respect et de la confiance publics. La réputation de Sir Henry Thornton, aux Etats-Unis et en Angleterre, comme président du réseau national, est de celle dont tout homme peut être fier et il inspire certainement l'admiration et la sympathie à tous les Canadiens. Par conséquent, nous aurions dû donner le même secours à ces deux corps dirigeants.

Je n'approuve pas, dis-je, ce que l'orateur qui m'a précédé, l'hon. M. Bennett, a dit sur cette question des embranchements, mais je suis avec lui d'esprit et de coeur sur une ligne qu'il a mentionnée. Je suis heureux de l'entendre exprimer l'espoir que le district de la Rivière de la Paix, au nord de l'Alberta et de la Colombie-Anglaise, obtienne le prolongement de ligne qu'il demande pour permettre aux habitants de cette région de rejoindre le Transcontinental à Prince-Rupert, et d'atteindre les autres ports de la Colombie-Anglaise. La Rivière de la Paix est un des districts du Canada qui promet le plus pour l'avenir, non seulement à cause du blé qu'il produit, mais pour son rendement agricole et pour ses ressources forestières."

J'exprimai quelques remarques sur le discours de l'hon. M. Bennett et j'attirai l'attention du Sénat et du gouvernement sur l'importance de cette demande.

Je parlai encore une fois de nos ports de mer canadiens, qui sont susceptibles de recevoir les marchandises de toutes les autres nations du Pacifique comme de l'Atlantique. La Providence les a répartis de façon à assurer le trafic du pays. Mais nous n'avons pas su jusqu'ici y faire converger notre commerce. Et, quand je parle de nos ports, je n'entends pas seulement le port de Saint-Jean ou celui de Halifax, mais de tous nos ports nationaux, et c'est un chagrin constant pour moi de voir chaque année soixante ou soixante-cinq pour cent de l'exportation de notre grain de l'Ouest prendre la route de Minneapolis ou de Chicago, ou celle de Port-Arthur à Buffalo, et de là être dirigés vers New-York, Philadelphie et Boston. Si tout ce transport était canalisé en entier vers nos ports de l'Atlantique ou vers ceux de l'Ouest, quel énorme bénéfice en retirerait le pays. Si nous empêchions nos marchandises d'exportation d'être transportées par les voies ferrées américaines, tous les frais que le cultivateur de l'Ouest paie aujourd'hui pour le transport de ses produits aux ports américains seraient encaissés par nos compatriotes. Le travail

s'accentuerait non seulement à Saint-Jean et à Halifax, mais tout le long du chemin de fer au Manitoba, dans le Nord de l'Ontario et dans la Province de Québec. Il ne s'agit pas d'un simple principe, mais d'une vertu patriotique qui devrait animer tous les Canadiens.

"Aucune nation, dis-je, n'a mieux servi ses propres intérêts que notre voisine du Sud, et je me borne à demander que nous l'imitions pour en faire bénéficier le Canada. La côte du Pacifique possède un très brillant avenir; j'admire sa population à cause de son activité et de son énergie qui lui ont permis d'orienter, en peu de temps, les produits de l'Alberta et des autres parties de l'Ouest vers ses ports, ouverts durant toute l'année. Je lui souhaite la prospérité comme je la souhaite aux autres provinces de l'Est. C'est l'esprit canadien qu'il faut implanter au pays. Le Canada est notre patrimoine commun. Je rappelai encore une fois les avantages du Transcontinental de Winnipeg à Halifax et Saint-Jean, sous tous les rapports.

Deux années se sont écoulées depuis que j'ai prononcé ce discours. Les choses sont encore dans le même état. Toutefois, le temps approche où enfin, je crois, cette voie ferrée sera reconnue pour ses immenses avantages, et alors les Provinces Maritimes prospèreront et tout le Canada s'en ressentira."

Une dizaine de jours après ce discours, je recevais des journaux de la Rivière de la Paix, dans lesquels on me félicitait et me remerciait de mes paroles en faveur de leur district.

LE SERVICE CIVIL

RAPPORT DU COMITE SPECIAL.

Ce comité siégea trois, quatre et cinq fois par semaine, et obtint un grand nombre de renseignements très utiles, quelque pût être le résultat total de son travail.

La grande question était certainement le manque de coopération et d'harmonie entre les membres de la commission du service civil et les sous-ministres des départements. Les sous-chefs des départements prétendaient que c'était contraire à la nature humaine, que chaque département était jaloux de son importance, du nombre de ses services et de ses employés. Le comité s'était d'abord procuré de la commission du service civil un mémoire touchant les critiques contre l'état de choses actuel, la façon dont le service pourrait être réorganisé, la réorganisation qui a été effectuée jusqu'ici, et les résultats obtenus.

Après avoir obtenu ce rapport, le comité avait adressé une lettre à chacun des sous-ministres, leur signalant les critiques publiées dans les journaux, et aussi celles mentionnées dans le mémoire de la commission.

Une copie du rapport de la commission fut adressé à chaque sous-ministre, leur ajoutant qu'il peut y avoir de l'exagération dans

ces critiques, mais que depuis longtemps il est de notoriété publique que le personnel administratif est bien trop nombreux, que le service ne donne pas le rendement que l'on peut en attendre.

Le public se plaignait aussi que plusieurs bureaux ne se trouvaient pas situés dans des immeubles appartenant à l'Etat; plusieurs autres étaient installés dans des immeubles loués qui ne conviennent pas à l'usage qu'on en fait, ce qui nuit considérablement au rendement du service.

Tous les sous-ministres donnèrent leurs témoignages devant le comité, qui présenta un rapport important, faisant plusieurs recommandations de grand intérêt, sans doute.

Entre autres, il recommanda de ne pas remplir aucune vacance, causée par la mort ou retraite, par promotion, avant d'être bien assuré par consultation entre la commission et le ministre ou sous-ministre, et, en cas de désaccord, de référer la décision au Gouverneur-en-Conseil.

Le comité recommandait aussi au gouvernement d'étudier l'opportunité de construire aussitôt que possible des immeubles sur les terrains qui sont actuellement la propriété de l'Etat.

Il y avait bien d'autres recommandations couvrant à bien dire tous les détails de l'administration du service civil.

Quel en sera le résultat?... Le temps le dira. Toutefois, cette enquête et ce rapport devront certainement éclairer les membres du gouvernement et du parlement canadien.

LA PREFERENCE BRITANNIQUE

Des questions économiques tarifaires, aussi bien que des questions de chemins de fer, semblaient surgir aussi fréquemment au Sénat qu'aux Communes.

Le 4 juin, l'hon. M. David proposa la motion suivante:

"Résolu,—Que de l'avis du Sénat, les articles de la loi des douanes qui établissent un tarif de préférence sur les importations de la Grande-Bretagne soient abrogés jusqu'à ce que le gouvernement britannique accorde un tarif réciproque sur les articles que la Grande-Bretagne importe du Canada, ou suspendus jusqu'à l'adoption de certaines conventions."

Le Sénateur David, quoique libéral dévoué au parti, a toujours été un libéral-protectionniste, comme l'on dit parfois. Il réside à Montréal, la grande ville manufacturière de Québec et peut-être de tout le Canada, n'en cédant pas beaucoup à Toronto.

Il est difficile de rencontrer aujourd'hui des hommes élevés dans ces grands centres industriels du Canada, des hommes enclins sinon au libre-échange, du moins à un tarif modéré. Ils en viennent à croire que ce n'est que par de gros profits qu'une industrie peut profiter et devenir indépendante. Ils nous parlent du travail de l'ouvrier et semblent croire que l'industrie ne peut se soutenir que pour

les ouvriers, et les cultivateurs ou les habitants des régions éloignées ne comptent pour rien dans la prospérité publique.

L'hon. M. David admit tout de suite que le gouvernement faisait tout en son pouvoir pour rendre le budget plus acceptable et moins préjudiciable à certaines de nos industries sans trop déplaire à nos amis les progressistes. Il admit aussi que le tarif n'est pas seul responsable de la situation financière dont nous nous plaignons, et bien que protectionniste, il ne veut pas dire que l'on doit attribuer au tarif tous les maux de ce monde, mais il déclare que la situation de nos manufacturiers est certainement menacée par les avantages dont jouissent les produits étrangers par suite de la préférence impériale et des conditions générales de notre tarif. Il déclare qu'à cause de cette préférence, les importations de lainages et de chaussures de l'Angleterre augmentent chaque jour au détriment de nos producteurs, et si nos industries sont obligées de fermer la porte de leurs établissements, nos ouvriers seront contraints d'aller ailleurs chercher du travail. Il prétendait que si notre gouvernement s'était contenté de réduire les taxes de vente et d'abolir les droits sur les matières premières importées par nos manufacturiers, il n'aurait peut-être pas été nécessaire de réduire les droits de douanes sur les instruments aratoires. Il n'entrevoyait aucune possibilité de libre-échange ou de réduction de nos droits de douanes, le Canada ayant pour voisine l'une des plus grandes nations industrielles et protectionnistes du monde. "Il est vrai, disait-il, que pour ce qui touche les instruments aratoires, que la compagnie Massey-Harris a déclaré que la réduction de la taxe de vente et l'admission en franchise de certaines matières premières qu'elle emploie, constituent une compensation suffisante de la réduction des droits, et lui permettront de continuer la fabrication avec profit, et même de baisser le prix de ses produits. Mais les autres fabricants d'instruments aratoires ne sont pas dans la même position financière et ils ne sont pas en état de subir la concurrence."

Le Sénateur allait plus loin, et disait que Sir Wilfrid Laurier, en arrivant au pouvoir en 1896, bien que libre-échangiste en principe, avait refusé d'effectuer des modifications au tarif qui auraient pu nuire aux industries du pays. Si plus tard, afin de faire plaisir aux fermiers de l'Ouest, il a fait des réductions sur certains instruments aratoires et autres outils de production, il entendait que ces réductions n'auraient aucun effet nocif sur la position de nos industries. Il cita des déclarations de M. Laurier, alors qu'il était tout jeune encore, prononcées en 1871 et 1876, qu'il ne voulait pas nuire aux industries du pays, et qu'il prendrait leur position en considération.

Mais le Sénateur David prétendait que grâce à cette réduction de tarif de la préférence britannique, les importations de chaussures, de toile, de lainage, avaient augmenté d'une manière considérable, et avaient menacé sérieusement l'existence des établissements qui employaient des milliers de personnes. Pour corroborer ses dires, il cita des chiffres donnés par M. Daoust, président de la compagnie Daoust-Lalonde, les plus importants manufacturiers de chaus-

sures de Montréal. Il termina en disant que pour accomplir sa destinée le Canada ne pouvait être exclusivement agricole, et que nous devions tirer parti de nos ressources extraordinaires en minéraux et en forces hydrauliques.

Plusieurs sénateurs libéraux et conservateurs se déclarèrent contre ou pour cette résolution, entre autres, le Sénateur Roche, d'Halifax, libéral, et les Sénateurs Beaubien et Sir Georges Foster, tous deux conservateurs. Toutefois, Sir George Foster admettait la difficulté pour l'Angleterre d'imposer un tarif sur ses importations.

Pour ma part, je n'envisageais pas cette préférence britannique au seul point de vue d'abaissement du tarif, mais encore et surtout au point de vue du commerce maritime, de l'usage de nos ports canadiens, Halifax et Saint-Jean en hiver, et tous les autres en été, tels que Québec et Montréal sur l'Atlantique, Vancouver et Prince-Rupert sur le Pacifique.

Mais aussi le Sénateur David était un des Canadiens-français que j'admirais et vénérais le plus. Il avait été l'ami intime, fidèle et dévoué de Sir Wilfrid Laurier. C'était un de nos écrivains canadiens-français très distingués, rédacteur de journal dans ses plus jeunes années et auteur de plusieurs ouvrages importants et de grand mérite: "Les Patriotes de 1837-38", "Mes Contemporains", "Les deux Papineau", Histoire du Canada", une biographie complète de Laurier, "Le Drapeau de Carillon", "Laurier et son temps", et plusieurs autres encore. Doué d'une grande délicatesse de sentiments, il m'avait toujours témoigné la plus grande courtoisie. Je ne pouvais pas, il me semble, me lever de mon siège pour exprimer des sentiments et opinions contraires aux siens, sans m'excuser. De plus, M. le Sénateur David avait alors atteint sa quatre-vingt-cinquième année et jouissait de toutes ses facultés mentales et physiques comme à l'âge de trente ans. Je devais de toute manière respecter et sa personne et ses idées.

J'exprimai, avant de discuter mon sujet, mon extrême regret de ne pas partager les idées et l'opinion de M. le Sénateur David, qui avait proposé cette motion. Je lui dis mon admiration pour le beau travail accompli durant sa longue carrière, tant au point de vue littéraire qu'au point de vue de l'histoire contemporaine. Sa réputation est au-dessus de tout éloge, mais je lui dis que personne ne l'admirait plus que le représentant de Gloucester. Sa présence, comme celle de l'hon. Sénateur de Saint-Hyacinthe, l'hon. M. Dessaulles, qui est à la veille de commencer son deuxième siècle de travaux féconds, est un exemple pour tous.

Après ces quelques remarques, je croyais que l'honorable représentant de Mille-Iles m'accorderait la liberté (sacrée pour moi) de donner mes vues sur la grande question de la préférence britannique.

Je tenais à dire tout d'abord qu'à l'époque où Sir Wilfrid Laurier et l'hon. M. Fielding, son Ministre des Finances, présentèrent la préférence britannique, ils ne demandaient et ne s'attendaient à aucune compensation en retour. Ils n'avaient en vue que les intérêts

du Canada et ceux de l'Empire britannique. Ils y voyaient une occasion de développer le commerce, question qui fut toujours très importante aux yeux de Sir Wilfrid Laurier et de son brillant Ministre des Finances.

Sir Wilfrid n'attendait rien de la Grande-Bretagne. A cette époque, il ne pouvait rien espérer du gouvernement anglais en retour des privilèges qu'il accordait à la mère-patrie, car les conditions économiques là-bas le faisaient bien prévoir.

Mais, si la Grande-Bretagne n'offrait rien en retour, elle nous donnait le libre accès à ses vastes marchés, tandis que nous imposions à ses produits des droits aussi élevés qu'à ceux des autres pays étrangers. Et, pourtant, elle avait droit à une certaine préférence.

La préférence britannique donnait au consommateur canadien l'avantage d'obtenir à plus bas prix des articles que l'Angleterre pouvait lui fournir et qu'il aurait été obligé très souvent d'acheter ailleurs.

La Grande-Bretagne se trouve pour ainsi dire dans l'impossibilité d'imposer un droit sur les nécessités de la vie, surtout en ce qui concerne les vivres sur lesquels il faudrait placer une taxe, si elle accordait au Canada une préférence quelconque.

Sir Wilfrid Laurier offrit également cette préférence aux nations afin de fournir au Canada l'occasion d'étendre son commerce, et cette occasion le Canada en a plus besoin aujourd'hui que du tarif ou de toute autre chose. Ce n'est que par le développement de son commerce à l'étranger que le Canada avec ses immenses ressources répandues sur un territoire de 3,000 milles peut espérer d'atteindre la prospérité et occuper une place importante dans le monde.

Il était bien vrai qu'à une conférence des premiers ministres, représentants des différents Dominions, tenue en Angleterre l'année précédente, des résolutions avaient été adoptées accordant au Canada une certaine préférence en retour des privilèges accordés à la mère-patrie. Mais notre premier ministre, et je le disais avec joie et admiration, avait pris la même attitude que Sir Wilfrid Laurier, il dit que les concessions offertes ne pouvaient être acceptées qu'à condition qu'elles ne soient pas au détriment du peuple de la Grande-Bretagne. Je citai alors quelques paroles de Sir John Simon à cette conférence: "La préférence accordée, avait-il dit, par les Dominions, a pour objet de diminuer les dépenses de leurs propres consommateurs, tandis que celle de la Grande-Bretagne tend à augmenter les charges de ses consommateurs. Les taxes sur les aliments sont les plus inadmissibles, et parler de préférence sans les taxes sur les aliments, c'est tourner autour de la question."

Malgré tout cela, la préférence britannique avait pour moi d'autres considérations. C'était ce que je pouvais appeler l'effet de la préférence britannique au point de vue du Canada. Cette question me tenait au coeur, et je la croyais essentielle à la prospérité du pays. Le grand problème aujourd'hui est celui du transport. Jusqu'à ce que nous ayons réglé cette question, il ne faut pas espérer que le

pays prospérera, et je dis que la préférence britannique est la base sur laquelle repose cette question. Il nous faut expédier par eau, et particulièrement sur les marchés britanniques, notre blé et autres produits du sol, ainsi que les produits de nos industries. Nous avons tous les chemins de fer dont nous avons besoin. Malheureusement, nous ne les avons pas utilisés comme nous aurions dû le faire. Nous les avons négligés et nous avons fait nos expéditions par voie des Etats-Unis au lieu de nous servir de nos ports canadiens, et nos importations sont aussi arrivées par les ports des Etats-Unis au lieu de venir par nos ports canadiens. Par ports canadiens, j'entends Halifax et Saint-Jean sur l'Atlantique, Montréal et Québec sur le St-Laurent, Vancouver, New-Westminster, Victoria et Prince-Rupert sur le Pacifique.

Les conditions ont changé dans les provinces de l'Ouest qui produisent le blé. Des coopératives se sont formées pour la vente en commun du blé et je leur souhaite tout le succès possible.

Dans le passé, l'achat et la production du blé ont été souvent réglés par les américains.

Maintenant, l'expédition de notre blé sera en grande partie entre les mains des producteurs canadiens. Ce sont les fermiers eux-mêmes, par l'entremise des hommes en charge, qui décideront de la route à employer pour les exportations de grains et nous avons raison de croire que leur patriotisme leur dictera de choisir les voies canadiennes lorsqu'elles le favoriseront d'un tarif égal. Dès que nous aurons établi un commerce suffisant dans nos ports canadiens nous aurons assez de vaisseaux pour ramener nos produits. On demandait alors à grands cris la réduction des taux de transport des bestiaux. Le Ministre du Commerce était en Angleterre à ce sujet. Je déclarai que si le Ministre du Commerce et de l'Industrie pouvait démontrer que toutes les expéditions de bétail et de grain canadien se feraient par les ports canadiens, il lui serait facile d'obtenir des taux raisonnables, car les bâtiments de la Grande-Bretagne seraient certains d'obtenir une cargaison suffisante pour le retour.

EMBRANCHEMENTS DE CHEMINS DE FER.

Enfin, le 19 juillet, la prorogation avait lieu. Beaucoup d'ouvrage avait été fait. Sur les 28 bills de ces embranchements, 17 furent autorisés par le Sénat, les neuf autres rejetés ou amendés sans corraboration de la Chambre des Communes. C'était certainement un gros progrès depuis la session précédente, et l'opinion générale fut assez satisfaite.

On autorisa l'embranchement du Nouveau-Brunswick, de Kingsclear, Rivière de la Croix, avec l'autorisation de s'entendre avec la compagnie du Pacifique-Canadien—ce qui a eu lieu plus tard. L'embranchement Sunny Brae-Guysborough dans la Nouvelle-Ecosse fut de nouveau renvoyé.

A peine revenus à la maison, nous célébrions la fête de l'Assomption à Saint-Isidore, paroisse agricole du comté de Gloucester.

Je n'avais pas revu mes bons amis de Saint-Isidore depuis ma dernière élection, et je crus devoir profiter de cette occasion pour les rencontrer en plus grand nombre.

Cette paroisse de Saint-Isidore avait été fondée en 1874 et c'était donc le cinquantième anniversaire de sa fondation. Je n'avais pas pensé à cela avant mon arrivée, alors que je vis sur les plus grands édifices les chiffres:

"1874--1924"

Ces chiffres me rappelaient, de nécessité, que cette année était le cinquantième anniversaire de ma première défaite électorale. Ils me rappelaient aussi que cette année les braves colons de Saint-Isidore, qui venaient d'arriver, étaient tous ou à peu près tous venus au poll voter pour moi. A cette époque, les électeurs de St-Isidore devaient se rendre à Tracadie pour voter. Ils n'avaient pas encore de division de district électoral. Ils avaient contribué à cette grande majorité que j'avais eue à Tracadie, malgré tous les efforts de mes adversaires.

C'était en même temps l'inauguration de leur nouvelle église, commencée par leur grand apôtre, le Rév. Père Gagnon, qui lui-même avait amené ces colons de l'île Shippigan, cinquante ans auparavant. Il était le père de tous. Il était parti depuis quelques années auparavant pour le ciel, appelé à aller jouir de la récompense des Saints. M. l'abbé Bernier lui succédait, et jamais missionnaire ne fut plus énergique ni plus heureux dans ses oeuvres.

Cette église de Saint-Isidore est une des plus belles églises du Canada, à part celles des grandes villes, et la plus belle dans le Nouveau-Brunswick. Tout y est admirable.

Je rencontrai tous mes bons amis, parmi lesquels un de l'année 1874, qui avait voté pour moi, me donnant son premier vote. Il y avait là une foule considérable, venue de toutes les paroisses environnantes. Quelques moments avant l'assemblée, je reçus un message de M. le curé Bernier, me priant de me rendre et de prendre place sur l'estrade avec les membres du clergé et autres, et me demandant de vouloir bien adresser la parole.

Je trouvai là la plupart des curés des paroisses voisines, en plus, l'hon. M. Veniot, Premier Ministre du Nouveau-Brunswick, M. Jean-Paul Chiasson, président général de l'Assomption, M. André Doucet, et plusieurs autres.

Quand mon tour arriva de parler, il me fallut bien me soumettre. Je profitai immédiatement de cette circonstance du cinquantième anniversaire de la fondation de cette belle paroisse, pour rappeler aux paroissiens la générosité de leurs ancêtres, de leurs pères qui, alors, étaient tous, ou presque tous, allés déposer au poll leur bulletin en ma faveur, et que durant toute ma carrière les électeurs de cette paroisse sous l'influence de cette inspiration m'avaient toujours témoigné une généreuse sympathie égale en tout temps à celle témoignée par la population de Petit-Rocher.

Je me fis un plaisir d'attirer l'attention de l'auditoire sur l'oeuvre plus qu'admirable de ces colons acadiens qui, avec les seules ressources du sol, avaient érigé de si beaux monuments à la religion, avaient converti leurs hameaux en véritables châteaux où la vertu et la prospérité régnaient suprêmes. J'encourageai les jeunes à marcher dans la voie ouverte par leurs pères et à continuer à maintenir la belle réputation de cette admirable paroisse qui avait déjà donné deux prêtres distingués à l'Eglise, et une légion de religieuses qui donnent les bienfaits de l'éducation dans les différentes provinces du Canada.

Ce fut une heureuse journée pour moi. Il me semblait être de nouveau enveloppé de la cordiale sympathie de mes anciens amis qui se tenaient à mes côtés et qui résistaient à toutes les offres avantageuses pour ne pas m'abandonner.

MORT DE L'HONORABLE JOHN MORRISSY, DEPUTE DE NORTHUMBERLAND.

Comme je l'ai déjà dit, l'hon. John Morrissy avait été élu par la belle majorité de 1921, la plus forte majorité jamais remportée dans ce comté depuis la Confédération. En 1917, il avait été battu par une majorité un peu moindre (1047) par M. W. S. Loggie, tous deux anciens libéraux; mais M. Loggie s'était allié au gouvernement d'Union et à sa politique de conscription, et tout le vote anglais s'était rangé de son côté, sans considération de parti.

Ces deux élections de 1917 et de 1921 avaient eu lieu au mois de décembre, toutes les deux, par une température naturellement des plus froides.

Comme d'habitude, j'avais pris part à plusieurs assemblées, à la Rivière-du-Portage, à Néguac et à Rogersville. Dans ces localités, M. Morrissy avait, en 1917, remporté d'immenses majorités, mais non pas suffisantes pour renverser les suffrages des grands centres anglais du reste du comté.

En 1921, je lui avais donné la même aide, et dans d'autres endroits aussi, et l'élément anglais libéral était revenu à la politique.

M. Morrissy était un très honnête homme, commandant le respect de ses adversaires comme de ses partisans. Il était depuis de longues années connu sous le nom de "Honest John". Encore jeune il avait été élu à la Législature et réélu en 1908 sous l'administration conservatrice, comme candidat indépendant. Toutefois, après son arrivée au pouvoir, l'hon. M. Hazen, devenu Premier Ministre, l'appela dans son Cabinet et lui donna le portefeuille du Ministère des Travaux Publics, qu'il retint sous l'administration Flemming jusqu'à l'année 1916, alors qu'il revint au parti libéral.

Son élection du 17 décembre 1921 fut accueillie avec joie dans toute la province, car il était connu partout et estimé de tout le monde.

Nos relations avaient un esprit de fraternité mutuelle, et rendu au parlement fédéral, c'est sur moi qu'il comptait le plus. Je cherchais à l'appuyer de toute manière et il me fut toujours reconnaissant. Durant la vacance au Sénat, à la fin de sa première session, j'étais son favori et son candidat, mais il aurait toutefois préféré me voir accepter le poste de Lieutenant-Gouverneur du Nouveau-Brunswick, avec le privilège d'être le premier catholique appelé à ce poste dans notre province.

Mon élévation au Sénat et notre séparation ne produisit aucun changement dans ses sentiments pour moi, et comme ma chambre se trouvait sur son chemin pour se rendre à la sienne, il était entendu qu'il devait rentrer me voir aussi souvent que convenable.

A la fin de la session de 1924, nous avions ensemble causé intimement de l'avenir. Je le voyais au Sénat avant longtemps, et son fils Charles, alors à la Législature du Nouveau-Brunswick, serait naturellement son successeur.

Tout en ayant confiance dans mes prédictions, il souriait à mon optimisme. Telle fut notre dernière conversation, la veille même de la prorogation du Parlement le 19 juillet 1924. Je devais aller le voir pendant les vacances et faire avec lui une visite à ses bons électeurs dans certains districts. Mais l'homme propose et Dieu dispose.

Peu de temps après, nous apprîmes avec chagrin qu'il était dans un hôpital à Chatham, mais que son état n'était pas grave et qu'il devait même retourner chez lui dans peu de temps.

Quelle ne fut pas notre pénible surprise d'apprendre soudain sa mort à ce même hôpital au moment même où il devait rejoindre sa famille.

Je me rendis à ses funérailles qui furent certainement les plus impressionnantes qu'on ait jamais vues dans cette partie de la province.

Cette vacance aux Communes nécessitait une nouvelle élection dans le comté de Northumberland. Une convention libérale fut appelée aussitôt l'élection annoncée officiellement pour le 7 octobre.

M. W. B. Snowball, fils du défunt Lieutenant-Gouverneur, autrefois député de ce même comté, fut le choix de la convention.
de la Province, fut le choix de la convention.

M. Snowball était certainement un homme de grande expérience et qui avait toujours pris un grand intérêt à la chose publique.

Dans l'intervalle, nous étions appelés à Montréal et à Ottawa. Mon fils, toujours occupé à l'enquête des grains, était à Montréal, où les jeunes filles devaient suivre les cours du Villa-Maria. Son fils Wilfrid irait à Ottawa suivre les cours de l'Université, afin d'épargner les voyages et la fatigue.

Je conduisis moi-même mon petit-fils à l'Université d'Ottawa. Les autres enfants devaient plus tard venir avec leur mère s'établir dans la capitale, pendant que leur père préparerait son rapport sur cette enquête.

A mon retour à la maison, je trouvai une lettre de M. Snowball demandant avec instance de vouloir bien l'accompagner dans les districts de Néguac, de la Rivière-du-Portage et de Rogersville. Chose remarquable, c'est ce M. Snowball qui dans l'automne de 1904 était venu me rencontrer à Tracadie, me supplier d'aller à l'aide de M. Loggie dans ces endroits mentionnés. Exactement vingt ans plus tard le même M. Snowball venait me supplier de lui rendre les mêmes services pour lui-même dans les mêmes districts.

Je fus bien content de la victoire et M. Snowball se distingua dans les districts que nous avons visités ensemble et où nous avons adressé la parole, M. Snowball obtint à peu près le même vote que ses prédécesseurs avaient obtenu avec ma coopération. Sa majorité fut de 639.

L'homme avait un grand talent, mais comme pour tout hommes d'affaires, il y avait certains préjugés contre lui dans quelques districts de ce grand comté.

Je fus bien content de la victoire et M. Snowball se distingua au Parlement durant la seule session de 1925 que la Providence lui alloua. Il mourut subitement pendant la campagne suivante après avoir été choisi par la convention à l'unanimité.

L'HON. J. P. BYRNE, PROCUREUR-GENERAL, EST NOMME JUGE DE LA COUR SUPREME.

Au plus fort de cette lutte pour M. Snowball, une vacance se fit à la Cour Suprême par l'appel de l'hon. H. A. McKeown, juge en chef de la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick pour la division du Banc du Roi, à la position de commissaire en chef du bureau des commissaires des chemins de fer du Canada, devenue vacante par la mort de l'hon. Frank Carvell.

Comme on l'a vu, il y avait à peine un an qu'un Acadien, l'hon. Arthur LeBlanc, avait été nommé juge de cette même Cour. Aujourd'hui, l'hon. J. P. Byrne avait certainement tous les droits possibles à ce poste. Sa nomination fut très populaire dans le comté de Northumberland, où la population irlandaise catholique est de plus d'un tiers de la population totale du comté, et l'hon. M. Byrne s'était acquis l'estime et le respect de tous comme Procureur-Général dans le gouvernement de l'hon. W. E. Foster, puis dans celui de l'hon. M. Veniot depuis l'élection de 1917.

L'hon. Premier Ministre du Canada était en route pour Chatham et New-Castle, et un comité fut formé à sa demande composé des Ministres Provinciaux, du Ministre fédéral, l'hon. A. B. Copp, et de moi-même, pour lui faire rapport dès son arrivée à Ottawa. Ce fut fait dès le lendemain, et à l'unanimité, le comité envoya sa recommandation par télégramme à Ottawa alors qu'il arrivait dans la Capitale. Quelques jours après, nous apprenions la nomination de l'hon. M. Byrne comme juge de la Cour Supérieure.

J'étais au comble de la joie, car M. Byrne était un de mes plus sincères amis, toujours reconnaissant des services que je lui avais rendus dans ses élections et surtout au cours de sa première campagne électorale en 1908, qui lui avait ouvert sa brillante carrière.

A sa place, le Premier Ministre du Nouveau-Brunswick appela M. Rand, un avocat distingué de Moncton et un orateur de grand talent.

Son élection n'eut lieu que vers le 1er décembre, et malheureusement il fut défait dans sa ville de Moncton. J'en étais peiné plus que tout autre, non seulement à cause du parti provincial, mais à cause de M.Veniot, car je sentais que son prestige devait en souffrir dans certaines parties de la province.

Nous partions le soir même de l'élection à six heures pour Ottawa. Avant de prendre le train, des rapports, bien incomplets, il est vrai, prédisaient déjà la défaite. Arrivés à Campbellton, je reçus une dépêche de mon ami M. Fred McLaughlin, que M. Rand était battu par une forte majorité. J'en étais plus que peiné.

M. Veniot devait de toute nécessité avoir un Procureur-Général. Je ne voulus pas me hâter de donner un avis à M. Veniot. Je décidai d'attendre à mon arrivée à Montréal, le lendemain matin, songeant toute la nuit aux résultats de cette défaite, si elle n'était pas vengée à l'instant.

Cette vacance dans la ville de Moncton avait été créée par la nomination de l'hon. Clifford Robinson, Ministre des Terres de la Couronne, au Sénat du Canada.

M. Veniot avait une vacance à remplir dans Gloucester, vacance causée par la nomination du juge Byrne.

Après avoir réfléchi toute la nuit sur la situation, à mon arrivée à Montréal, je télégraphiai à M. Veniot mes regrets de la défaite de M. Rand et terminai mon télégramme avec ces paroles: "Bring him to Gloucester". J'avais décidé que la fidélité de nos libéraux de Gloucester, leur générosité à l'égard de l'hon. M. Veniot, aussi bien qu'à mon égard, nous permettaient de compter sur eux.

L'hon M. Veniot réfléchit longtemps et consulta tous ses amis avant de prendre une décision. Il avait reçu les promesses les plus enthousiastes de ses amis. Mais ce ne fut que tard dans le mois de février qu'il se décida à faire élire M. Rand dans le comté acadien de Gloucester.

La principale raison qui nous avait déterminés, ma femme et moi, de nous rendre à Ottawa à cette date, était que mon fils et sa famille étaient à Ottawa, à part leurs filles au couvent de Montréal, et que nous aurions l'avantage d'être en famille tout le temps que mon fils travaillerait avec ses collègues à son rapport sur l'enquête des grains. Si nous attendions l'ouverture de la session, ils seraient peut-être tous repartis avant notre arrivée et nous aurions regretté notre insouciance.

De plus, j'avais plusieurs cas de soldats en mains qui demandaient mon attention et des entrevues avec les officiers du rétablissement civil des soldats.

Nous trouvâmes la famille heureuse et en bonne santé dans le moment. Mon fils travaillait ardemment toute la journée et souvent tard dans la soirée à son rapport, qui devenait très volumineux à cause des nombreux témoignages reçus de toute part.

Nous eûmes le plaisir et le bonheur d'être tous ensemble pour les fêtes de Noël et du Jour de l'An, les jeunes filles qui étaient à Montréal ayant eu congé pour cette période des fêtes. Mon fils étant trop occupé pour reconduire les enfants au couvent, je m'offris pour le remplacer. Expliquant à la bonne religieuse du convent de Villa-Maria l'ouvrage du père et la fatigue de leur mère, et que je m'étais offert pour faire le voyage avec les enfants, elle me dit avec un bon sourire: "C'est toujours le grand'père qui est le plus jeune."

En attendant la session, à part mes affaires, j'étudiai plusieurs ouvrages, étude que j'avais remise d'une année à l'autre: revues économiques aussi bien que constitutionnelles.

Ainsi, mon année de 1924 fut assez bien employée.

L'ANNEE 1925

L'année 1925, au point de vue des affaires fédérales, devait commencer dans le calme et la sérénité pour se terminer dans un épais brouillard que tout effort humain ne put dissiper qu'à la fin d'une autre année.

D'un autre côté, dans les affaires provinciales, l'atmosphère politique ne pouvait être plus serein, ni plus encourageant pour la prochaine récolte qui devait se faire aux premiers jours d'août. Tout annonçait une grosse récolte de votes dans toute la province pour le maintien du gouvernement de notre premier Acadien, l'honorable P. J. Veniot.

L'énergie qu'il avait déployée, les progrès sensibles du développement de nos ressources dans une stricte honnêteté, l'admiration même d'un grand nombre d'anciens adversaires, tout devait, à la dernière minute être oublié, je pourrais même dire être traité avec mépris dans certains quartiers. Telle se montre parfois l'intelligence humaine; c'est au moment où une position semble être très solide, qu'une tempête inattendue la renverse de fond en comble.

Le terme législatif de la Province expirait au mois de septembre 1925 et nécessairement une élection générale devait avoir lieu pas plus tard que cette date.

De plus, le Premier Ministre devait élire un Procureur-Général quelque part et il avait réussi à faire une élection partielle dans Gloucester pour remplacer l'hon. M. Byrne qui avait été appelé à la Cour Suprême de la Province. Il est vrai que, vu la fin du terme si proche, l'élection dans Gloucester aurait pu être évitée comme çà avait été à peu près toujours la pratique lors d'une vacance à remplir à la fin d'un terme dans un comté où il y a plusieurs représentants.

Mais, l'élection d'un Procureur-Général était pour ainsi dire indispensable. De plus, dans les circonstances, l'idée de faire administrer ce département par un autre Ministre eut été considérée comme un aveu de faiblesse. Ainsi, nous du Nouveau-Brunswick, nous pouvions nous attendre à tout événement.

Toutefois, l'hon. M. Veniot et ses collègues travaillaient toujours avec assiduité et avec succès dans leurs divers départements, préparant tout pour la session prochaine.

Aux premières semaines de décembre, nous attendions l'annonce de la date de l'ouverture du Parlement pour les premiers jours de janvier, lorsque soudain nous apprenons que le Parlement ne serait convoqué que pour le jeudi 4 février.

Il nous fallait donc attendre. Comme je l'ai dit j'employais mon temps à l'étude de divers problèmes économiques et constitutionnels.

Mon fils travaillait constamment à la formation d'une nouvelle loi des grains qui devait être basée sur le rapport de la Commission d'enquête Royale. Les mois de novembre et décembre avaient été employés à la préparation du rapport de cette commission. C'est un rapport volumineux, rempli de détails de toute sorte. Ses collègues travaillaient avec lui, sinon tous ensemble du moins plusieurs de temps à autre. Le rapport fut unanime et présenté au gouvernement.

Il ne m'appartient pas de décrire ce rapport, car cette question des grains ne peut être bien appréciée que par celui qui en a l'expérience, ou en a fait une étude spéciale. Mais il est admis de tout côté, que le rapport mérite toutes les louanges possibles. Il est vrai qu'une couple d'amendements ont dû être faits par le comité d'agriculture, auquel il fut référé. Mais il a été reconnu bientôt après que ces amendements étaient faits par les représentants de la "Grain Growers Association" qui n'est pas composée de fermiers proprement dits, mais de spéculateurs de grain qui trouvèrent le moyen d'induire un grand nombre de membres du comité qui n'étaient pas au courant de cette question bien complexe.

La preuve en est bien établie par le fait même que, à la session suivante, un amendement fut proposé au principal amendement de l'année précédente qui fut appuyé à la session de 1926 par les chefs mêmes qui avaient travaillé pour l'amendement à la session précédente, tels que l'hon. M. Crerar, M. Millar, et autres, c'est que l'on appelle "Amendement Campbell" passé à l'unanimité aux Communes, mais qui n'est arrivé au Sénat qu'aux derniers jours de la session qui fut dissoute au moment même où le comité du Sénat était à s'enquérir sur le mérite de cet amendement.

C'est après avoir expliqué ce rapport de l'enquête Royale à une séance du Conseil Privé que l'hon. Premier Ministre et ses collègues demandèrent à mon fils de préparer une nouvelle loi des Grains basée sur les recommandations du rapport.

Mon fils se mit immédiatement à l'oeuvre et formula cette loi qui comprend un volume considérable. Cette loi renferme plusieurs

clauses de l'ancienne loi, qui ont été conservées, parce qu'elles étaient en harmonie avec le rapport.

M. Campbell a été réélu ainsi que tous les progressistes et libéraux qui avaient appuyé cette loi aux Communes et il n'y a pas de doute qu'elle sera adoptée par le Sénat à l'ouverture de la prochaine session, le 9 décembre 1926.

Mon fils qui avait été à l'ouvrage durant ces deux longues années, jour et nuit pour ainsi dire, qui avait étudié le projet minutieusement, et qui hâtait son travail qu'il voulait présenter avant que la session fût trop avancée, fut frappé tout à coup d'une attaque nerveuse aux derniers jours, et après avoir tout terminé et présenté cette loi au gouvernement il tomba, complètement abattu. Il fut sous les soins d'un médecin qui lui fit garder la maison pendant une couple de semaines. Il se décida alors de s'embarquer et de traverser l'Océan et d'aller en France se reposer, abandonnant tout effort mental quelconque. La Cour d'Appel de la Saskatchewan lui accorda un congé pour le reste du terme jusqu'au premier juillet. Il passa quatre mois en France et revint complètement guéri, retourna à Régina reprendre ses devoirs à la Cour.

SESSION 1925.

Jeudi, le 5 février, la session fut ouverte avec toute la solennité accoutumée.

Le discours du trône prononcé par Son Excellence le Gouverneur-Général, Lord Byng contenait plusieurs déclarations de grande importance.

Il annonça que la situation économique du monde entier s'était améliorée d'une manière sensible depuis la dernière session. Un grand progrès avait eu lieu en Canada et nos exportations avaient un excédent de $260,000,000 au-dessus des importations, et la situation financière laissait entrevoir le retour prochain de l'or pour étalon de monnaie courante.

Il fallait une économie rigoureuse dans les dépenses publiques, mais le fardeau actuel des impôts était dû principalement aux dépenses incontrôlables provenant des obligations imposées par la guerre et de la situation obérée des chemins de fer.

Le coût de production des matières premières et des articles nécessaires à la vie avait diminué grâce aux réductions faites au tarif et à la taxe sur les ventes. Il promettait une mesure de contrôle sur le transport par terre et par mer afin d'activer le commerce interimpérial, l'exportation en général et le commerce canadien dans les ports du Canada, de l'Atlantique et du Pacifique, lesquels doivent être outillés de manière qu'ils puissent répondre aux exigences de la navigation moderne.

Le discours annonçait aussi que des traités avaient été négociés et signés entre le Diminion du Canada et les Etats-Unis pour une meilleure collaboration dans l'administration des lois des deux pays con-

Mgr Philippe-L. Belliveau, P.D.
Grandigue, N.-B.

cernant la contrebande ainsi que la poursuite et l'extradition des personnes prévenues d'infraction aux lois antinarcotiques de l'un ou l'autre pays, lesquelles avant d'être ratifiées seraient soumises à l'approbation du parlement.

Enfin, ce discours annonçait que le Parlement serait prié de sanctionner la convocation d'une conférence entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux afin d'étudier la question d'amender l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, quant à la constitution du Sénat et à d'autres points importants.

Toutes ces questions et problèmes mentionnés dans ce discours étaient intéressants pour moi, surtout ce qui regardait le tarif et les ports canadiens. J'avais souvent discuté ces deux importantes questions et j'étais content de voir que le gouvernement prenait enfin des mesures que j'avais tant de fois suggérées en Chambre et dans ma correspondance avec le Premier Ministre.

Toutefois, il y avait cette dernière clause d'une conférence interprovinciale et fédérale dans le but d'étudier la question d'amender l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord quant à la Constitution du Sénat et relativement à d'autres points importants qui avait surtout attiré mon attention.

Je n'avais jamais approuvé l'idée d'un amendement à la constitution, pas plus au sujet du Sénat qu'au sujet d'autres questions qui pourraient surgir.

Je pensai d'abord laisser faire, vu que la question devait être référée à une conférence des Provinces, et je dis à notre chef, l'hon. M. Dandurand, que vu cette déclaration je laisserais passer la question sans rien dire.

Plusieurs sénateurs conservateurs censurèrent fortement le gouvernement de vouloir réformer le Sénat et démontrèrent tout le bien procuré au pays par l'élimination de bien des mesures qu'il avait rejetées depuis la confédération et que le temps avait justifié l'action du Sénat.

L'hon. Jules Tessier, membre du Sénat depuis vingt-deux ans, ancien député et ancien président de la Législature de Québec, dans son discours en réponse à l'adresse qu'il secondait, dit au gouvernement "qu'il faudrait apporter de très forts arguments et des raisons qui n'avaient pas encore été prouvées pour nous convaincre de la nécessité de cette réforme".

Je décidai d'étudier les différents courants d'opinion que la presse du pays nous apporterait à la suite de cette discussion. Je me tenais prêt à toute occasion.

C'est l'hon. C. W. Robinson, du Nouveau-Brunswick, qui proposa l'adresse de remerciement en réponse au discours du trône.

L'hon. C. W. Robinson avait résigné la position de Ministre des Terres de la Couronne dans le gouvernement Foster-Veniot pour accepter un siège au Sénat au cours de la session précédente. Je connaissais bien le talent, l'expérience et l'énergie de cet ami de trente ans, mais je dois dire malgré cela que son discours en cette occasion fut même supérieur à mon attente.

Il traita avec force nos questions de transport, l'usage de nos ports canadiens et de nos forces hydrauliques et exprima l'espoir que le temps viendrait enfin où les Provinces Maritimes recevraient l'attention qu'elles méritent dans la Confédération.

Au sujet de la constitution, il dit qu'il espérait qu'une conférence pourrait remédier à bien des torts et déclara que c'était le seul moyen constitutionnel de faire des changements. Il se dit fortement contre les changements qui avaient été faits en 1912, en faveur de l'Ile-du-Prince-Edouard alors que ces changements auraient dû être soumis à une conférence interprovinciale.

Aussitôt l'adresse sur le discours du trône acceptée, le Sénat avait une autre obligation à remplir, c'était une présentation de condoléances et un hommage à la mémoire des honorables Bolduc, Yeo, Godbout, Fowler, Murphy et Côté. Ces six sénateurs étaient tous morts depuis notre séparation, au mois de juin précédent.

Les sénateurs Bolduc et Godbout avaient été mes collègues au Séminaire de Québec, où ils m'avaient devancé de deux ou trois ans.

Le Sénateur Yeo, de l'Ile du Prince-Edouard,était au Sénat depuis mon arrivée à la Chambre des Communes et m'avait toujours témoigné une amitié tout à fait fraternelle. Le Sénateur Côté était mon ami et l'ami dévoué de mes fils et surtout de mon fils Gray, son collègue à la Législature de l'Alberta, et de mon jeune fils Charles dont il m'avait parlé au cours de la dernière session avec affection.

Le Sénateur Fowler, du Nouveau-Brunswick, avait été mon collègue aux Communes depuis 1904.

Je ne connaissais le Sénateur Murphy que depuis ma nomination au Sénat et il m'avait toujours témoigné beaucoup d'amitié.

C'est M. le Sénateur Belcourt qui fut chargé de faire l'éloge de nos collègues disparus. Il va sans dire qu'il donna à chacun le tribut d'hommage qu'il méritait, et il le fit avec des paroles appropriées aux diverses qualités de chacun d'eux.

Il devait de plus présenter les condoléances du Sénat à l'hon. M. Raoul Dandurand, le représentant du Gouvernement au Sénat, à l'occasion de la mort toute récente de son épouse. Madame Dandurand, à part de grandes qualités de coeur, était un grand talent littéraire. Ses oeuvres lui avaient valu de grands honneurs au Canada et à l'étranger.

"Ceux-là même, dit M. le Sénateur Belcourt, qui ont eu le privilège de connaître Mme Dandurand, ne peuvent mesurer toute l'étendue de la perte subie par notre ami et collègue. Il aura toutefois la consolation de savoir que nous connaissons tout le tendre et infatigable dévouement dont il a entouré sa chère compagne durant les longues années de son invalidité".

Vu la longueur du débat sur l'adresse aux Communes le Sénat s'ajourna, et ce n'est que le 21 avril que nous nous mîmes sérieusement à l'ouvrage.

En attendant, je lisais régulièrement les tirades contre le Sénat qui étaient plus fréquentes surtout dans la presse de l'Ouest. C'étaient les membres des Législatures des Provinces de l'Ouest sur-

tout, qui demandaient les uns après les autres d'abolir le Sénat, de le réformer, de le rendre éligible comme la Chambre des Communes.

"Abolish the Senate! Reform the Senate!" Tous les jours nous lisions sous ces titres de longs articles. C'était surtout par rancune contre le Sénat d'avoir rejeté la loi des embranchements de chemins de fer.

L'ELECTION DU PROCUREUR-GENERAL DANS GLOUCESTER

Le 19 mars, le Sénat avait ajourné au 21 avril. Quelques jours auparavant, le Premier-Ministre du Nouveau-Brunswick avait fait émaner un bref pour l'élection partielle dans Gloucester, afin de remplir la vacance causée par la promotion de l'hon. J. P. Byrne à la Cour Suprême de la Province.

J'étais libre et l'élection était annoncée pour le 5 avril. Je reçus plusieurs lettres de nos principaux amis libéraux me demandant si j'irais visiter le comté pendant la campagne électorale. L'organisateur français de la Province, M. R. Arsenault, ancien rédacteur de "l'Acadien" m'écrivit me demandant de me rendre dans le comté et, si possible, d'envoyer immédiatement à "l'Evangéline" un appel aux électeurs acadiens de Gloucester en faveur de M. Rand. Je ne fus pas lent à faire cet appel à mes électeurs de Gloucester. Je leur demandais de se montrer généreux et reconnaissants. M. Rand était un étranger dans le comté, il n'était pas français ni catholique, mais c'était une occasion pour eux de témoigner leur véritable esprit canadien et de donner à la province et à tout le Canada une preuve de leur appréciation d'une faveur toute spéciale que les hommes d'Etat de la Province leur avaient faite, à eux français catholiques, de mettre un des leurs à la tête des affaires de la province pour la première fois depuis son existence. L'élection de l'hon. M. Rand serait non seulement un acte de justice, mais un acte de générosité qui se commanderait à l'admiration de tout le monde.

J'avais à peine déposé cet article à la poste, que je recevais une lettre du Premier Ministre lui-même me disant qu'il apprécierait beaucoup mon aide dans l'élection actuelle dans le comté, à partir du jour de la nomination au jour de la votation.

Je lui répondis immédiatement par dépêche que je partirais le lendemain et arriverais à Bathurst la veille de la nomination officielle.

Je rencontrai certains des membres du comité général qui m'exprimèrent leur plaisir et leur satisfaction de mon arrivée, car il y avait des districts où seul je pouvais persuader nos amis de l'obligation de mettre de côté leur esprit de patriotisme paroissial et viser un plus grand but, l'intérêt public, et qu'avec le temps leur générosité serait bien récompensée.

M. Veniot et d'autres m'apprirent immédiatement que la paroisse de Beresford, ce centre libéral, où M. Veniot et moi remportions toujours une majorité de quatre à cinq cents, était aujourd'hui unanime comme s'il s'agissait de l'un de nous.

Alors, on me confia le district le plus incertain. Les pêcheurs de Caraquet et de Shippigan étaient aussi bien disposés, du moment qu'il s'agissait de soutenir Turgeon et Veniot. Mais, les paroissiens de Tracadie, de St-Isidore, de Ste-Rose, de Pokemouche, d'Inkerman, de Waugh avaient besoin de la parole de Turgeon pour les garder avec le parti dans une telle occasion.

Inutile de dire que le candidat conservateur choisi était un catholique, M. J. L. Ryan, un avocat de bonne réputation. C'était surtout le point de vue catholique qui créait la difficulté. J'envoyai des messages à mes bons amis de Caraquet et de Shippigan. C'était suffisant.

Un petit incident en passant: l'hon. M. Michaud, député, et l'hon. C. W. Robinson, alors encore Ministre des Terres de la Couronne, arrivèrent peu de temps après moi, venant de ces districts de Caraquet et de Shippigan, leur première visite dans ces parages. Ils se plurent à me raconter leurs expériences. M. Michaud racontait:

—"A plusieurs reprises un voteur me dit: J'ai toujours voté pour M. Veniot et je ne pense pas être capable de voter pour un étranger".

—"Allez voir M. le Curé," conseillait M. Michaud.

—"Ah, pas pour les élections," était la réponse.

—"Bien, ajoutait M. Michaud, M. Turgeon est en chemin, il vient travailler pour M. Rand".

—"Ah, Turgeon va venir? eh bien, je m'arrangerai avec lui". Cela suffisait.

L'hon. M. Robinson avait une autre manière de me raconter sa propre expérience:

Il me dit un jour: "You have a terrible large family down there, I do not know where they all come from, but we hear all the time "Papa Turgeon". I will have to tell Mrs. Turgeon".

J'assistais le lendemain à la nomination, alors que j'entendis pour la première fois l'hon. M. Rand, le nouveau Procureur-Général. Il est certainement un orateur distingué, un homme de hautes connaissances et qui méritait bien d'être maintenu à son poste.

Lui et M. Veniot étaient destinés à un meilleur sort.

Le lendemain matin, M. Veniot et moi, prenions le train pour Tracadie durant une des plus dures tempêtes de l'hiver. Il était six heures du soir lorsque le train rentra et nous ne croyons plus à la possibilité d'une assemblée. Mais, il nous fallut nous rendre à la salle publique, remplie d'électeurs et même d'électrices. Personne au village n'était resté à la maison, je crois.

J'ouvris l'assemblée moi-même et je me contentai d'en appeler à leur intelligence, à leur générosité, les suppliant de voter pour M. Rand comme s'il était un des leurs, en vue d'un plus grand bien. Je sentais par les applaudissements que le village de Tracadie donnerait un vote libéral.

Le lendemain M. Veniot prenait la route de Caraquet et malgré la tempête et le froid intense, je parcourus les autres divisions de la grande paroisse de Tracadie, et ensuite St-Isidore et les autres endroits déjà nommés plus haut.

Je dois dire que je voyais la certitude d'obtenir le même vote libéral déjà donné à M. Veniot et à moi-même. Après une autre journée, la tempête s'apaisa et les salles d'assemblées se remplirent. Les réceptions étaient des plus chaleureuses. Puis, je revins à Bathurst à temps pour voter, après avoir tenu une douzaine d'assemblées et aplani bien des petits désappointements et des ennuis dans presque chaque district.

Le soir du vote, à six heures, je reprenais le train pour Montréal et Ottawa, ayant reçu assez de nouvelles des différents polls pour être assuré que M. Rand aurait une majorité de près de deux mille voix. En effet, le lendemain, le rapport final lui donnait plus de 1900 de majorité.

Cette élection d'un étranger au comté, d'un anglais non catholique, dans le comté le plus catholique et le plus acadien des Provinces Maritimes, était assurément une brillante victoire pour notre premier ministre acadien, qui faisait croire qu'elle ajoutait à son prestige. J'étais plus fier que jamais de mes bons et fidèles Acadiens de Gloucester. Je rentrai tout heureux à Ottawa.

LA CONSTITUTION DU CANADA

Déchargé du souci de cette élection, je me remis à l'étude de notre constitution et au problème d'un amendement possible.

Les journaux, même ceux dont on aurait pu attendre mieux, semblaient tous avoir oublié la sagesse des Pères de la Confédération, et traitaient notre constitution comme un chiffon de papier.

Aux Communes, on vantait, comme la presse en général le faisait, les constitutions des autres pays et même leurs Sénats, mais on trouvait la nôtre antique et ne s'adaptant plus aux choses de notre époque. Voilà à peu près comment on traitait la constitution du Canada sans même mentionner ni faire allusion à un seul des Pères de la Confédération.

Je ne pouvais supporter plus longtemps cet affront à nos Pères Canadiens ni regarder l'avenir sans crainte. Car à mon avis, notre constitution est notre seule planche de salut.

Je causai de cette question avec mon fils, le juge, qui, malade, se préparait à partir pour la France. Je lui exposai mes vues et mon projet d'une motion définissant le seul moyen que je trouvais possible d'un amendement quelconque à la constitution. Il était entièrement de mon avis, et en partant me conseilla fortement de présenter semblable motion à la réunion du Sénat. Je lui promis de le faire et de lui envoyer une copie du hansard contenant mon discours sur cette motion.

MON DISCOURS SUR LA CONSTITUTION

Je préparai soigneusement une motion sur laquelle je baserais mon discours.

Il serait inutile de relater certaines parties de cette adresse, je ne serais probablement pas bien compris de tous. Je n'en dirai pas plus long et je cite mon discours qui contient ma correspondance sur ce sujet, lors de l'augmentation des subsides aux vieilles provinces:

Je cite du Hansard du Sénat, le 28 avril 1925, pages 154-161.

LA REFORME DU SENAT

HANSARD 1925 — 28 AVRIL — PAGE 154.

L'honorable M. Turgeon propose:

"Que, de l'avis de cette Chambre, il est inopportun d'apporter des modifications à la Constitution du Canada telle qu'établie par l'Acte Britannique du Nord et ses amendements, ainsi que l'énonce le Discours du Trône prononcé à l'ouverture de la présente session du parlement, à moins que les provinces, que ces modifications affecteraient n'y donnent leur unanime consentement exprimé par leurs Législatures respectives."

Pour mieux étayer ma proposition, je donnerai un aperçu de l'histoire de notre Confédération, et je sollicite votre indulgence.

Dès le milieu du dix-neuvième siècle, les colonies Anglaises de l'Amérique du Nord furent dotées par la Providence d'une pléiade d'hommes d'état instruits et formés à une école de justice et de liberté.

Lorsque fut conçue l'idée de la Confédération de toutes les provinces, il se trouva nombre d'hommes qui, par leur idéal britannique très élevé, étaient tout naturellement désignés pour représenter les législatures de leurs provinces respectives.

La législature de la Nouvelle-Ecosse choisit les honorables messieurs Charles Tupper, William A. Henry, Jonathan McCully, Robert B. Dickey et Adams G. Archibald.

Celle de la province du Nouveau-Brunswick nomma les honorables messieurs Samuel L. Tilley, Will-H. Stevens, J. M. Johnson, P. Mitchell, E. B. Chandler, Hamilton Gray, Charles Fisher.

De la province de l'Ile du Prince-Edouard furent envoyés les honorables messieurs J. H. Gray, E. Palmer, W. H. Pope, A. D. MacDonald, G. Coles, J. H. Haviland, E. Whelan.

Terre-Neuve délégua les honorables messieurs F. B. T. Carter et Ambrose Shea.

Tous ces législateurs avaient été formés à l'école d'hommes dont les faits et gestes avaient commandé l'estime de l'Empire Britannique et de l'univers. Dès 1827, messieurs Uniacke et Haliburton, à la suite d'efforts renouvelés, secondés par une éloquence entraînante, avaient obtenu du gouvernement anglais que le serment d'office des mem-

bres de la législature de la Nouvelle-Ecosse fut amendé de manière à permettre aux catholiques romains d'y siéger.

L'éloquence irrésistible, l'ardeur et le génie de Joseph Howe, qui, par des moyens justes et pacifiques avaient obtenu un gouvernement responsable pour la Nouvelle-Ecosse, étaient leur guide. Le Nouveau-Brunswick et l'Ile du Prince-Edouard bénéficièrent aussitôt des efforts de Joseph Howe et obtinrent à leur tour le gouvernement responsable.

Vingt ans auparavant Joseph Howe avait prédit la construction d'un réseau ferroviaire non seulement d'Halifax à Québec, mais d'Halifax aux Montagnes Rocheuses à travers les prairies de l'Ouest. Il entrevoyait dès son jeune âge la fondation d'un grand empire d'aspirations britanniques.

Du Canada furent délégués l'honorable Sir Etienne P. Taché, John A. Macdonald, Sir Georges Etienne Cartier, l'honorable J. C. Chapais, George Brown, Oliver Mowat, Thomas D'Arcy McGee, Sir Hector Langevin, Alexander Galt, Taschereau, Joseph Cauchon, Alexander Campbell, William Macdonald et autres.

Tous étaient des hommes d'état émérites, de haute origine anglaise et animés d'un amour profond pour le sol qu'ils habitaient et que leurs pères avaient conservés à l'Empire Britannique, quand en 1812, par un fait d'armes digne des Spartes, 300 Canadiens-français et quelques Ecossais avaient repoussé l'invasion américaine à Chateauguay.

L'honorable M. CASGRAIN: Une armée de six mille hommes.

L'honorable M. TURGEON: Les représentants du Canada étaient ennuyés des dissensions locales et des préjugés égoïstes des différents partis. Ils résolurent de faire du Canada entier un pays pacifique. Le Haut-Canada désirait que la représentation fût basée sur la population, mais le Bas-Canada n'avait pas voulu se soumettre à cette condition. Sous la poussée de leur patriotisme ardent, et de leurs nobles aspirations s'élevant au-dessus des troubles et des embarras domestiques, ils entrevirent le bonheur du peuple Canadien et des générations futures dans la consolidation et l'homogénéité de l'Amérique Britannique du Nord.

Ces hommes se concertèrent pour jeter les assises de notre édifice confédératif destiné à perpétuer le noble et haut idéal britannique. Les délégués du Canada descendirent la côte de l'Atlantique découpée de havres profonds et accessibles. S'arrêtant à l'Ile du Prince-Edouard, ils rencontrèrent les délégués des autres provinces. Continuant leur route ils visitèrent Halifax et Saint-Jean, contemplant d'un oeil émerveillé les ports de mer dont Joseph Howe leur avait parlé, havres placés là par la main de la Providence, leur avait-il dit, non seulement pour le bénéfice des Provinces Maritimes, mais pour servir de débouchés aux immenses pays sis à l'ouest. Les délégués du Canada, étonnés des avantages à retirer d'une voie nationale, proposèrent aux délégués des Provinces Maritimes, de leur ouvrir les marchés de l'ouest par la construction du chemin de fer Intercolonial.

Tous les délégués se réunirent enfin à Québec, alors la capitale du Canada. Mettant de côté préjugés et affinités politiques, n'ayant en vue que le bonheur des générations futures, ils se rencontrèrent en un commun esprit de conciliation. Une pensée commune les rallia dans des conférences tenues, comme je le disais dans mon jeune âge, sous le sourire bienveillant de la Providence. Le conciliabule dura plusieurs jours et de gré à gré l'on en vint à un arrangement formant la base d'un traité inviolable, dont l'issue fut la fédération des provinces de l'Amérique du Nord sous un gouvernement fédéral.

Pour former ce gouvernement central, chaque province abandonna quelques-uns de ses privilèges ne maintenant que des prérogatives et des droits reconnus et garantis par le gouvernement fédéral. Celui-ci se chargeait de toutes questions relatives à l'industrie et au commerce ainsi qu'au développement général de tout le pays. C'était un pacte régulier entre les provinces d'alors. Celles qui seraient formées plus tard et se joindraient au parlement fédéral, jouiraient d'un même statut, aurait la même protection, accepteraient les mêmes responsabilités et posséderaient les privilèges particuliers qui leur seraient accordés.

Les droits provinciaux étaient: la reconnaissance de la langue française; les droits des minorités quant à l'enseignement religieux—les minorités présentes et futures; le développement de leurs ressources sur terre et sur eau telles que l'agriculture, les forces hydrauliques, la construction des chemins, et autres pouvoirs qu'il serait très long d'énumérer. Les petites provinces de l'Est devaient avoir la même autorité pour la gouverne générale du pays que les grandes provinces de l'ouest.

Le parlement siégeant à Ottawa n'a aucun pouvoir d'altérer les droits consentis aux provinces, sans le consentement de leurs différents corps législatifs. Le pouvoir fédéral, créé par les concessions provinciales, ne peut être changé, ni être restreint sans le consentement unanime des parties contractantes jouissant de droits égaux.

Je pourrais citer des dispositions des articles 91 et 92 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord qui sont très explicites, mais je ne crois pas qu'il soit essentiel de les lire en entier. Je désirerais tout simplement attirer l'attention de cette honorable Chambre sur le fait que chaque règlement mentionné à l'article 91, ayant trait à l'énumération des pouvoirs respectifs consentis aux provinces, ne peut être amendé qu'avec la sanction formelle de chaque province autonome.

L'article 92 de l'Acte mentionne tous les droits consentis à chaque province, droits que le gouvernement fédéral ne peut ni modifier ni restreindre. L'article 91 énumère les pouvoirs dont les provinces ont consenti à se dépouiller pour les intérêts généraux du pays, sous la condition qu'aucune altération n'y serait faite sans leur consentement. Chaque province signa le pacte et le fit ratifier par le parlement britannique, agissant au nom de chacune, afin qu'il fut impossible de n'y rien changer, sauf à la demande de chacune des partis contractantes.

Nous considérons maintenant les principes fondamentaux sur lesquels la Constitution a été établie. En premier lieu, la représentation d'après le chiffre de la population. La province d'Ontario—alors dénommée le Haut-Canada—s'y était engagée, et la confédération eut été impossible, si ce principe n'avait été admis. Mais comment les petites provinces de l'est pouvaient-elles accepter la représentation d'après la population quand leur territoire est limité par la mer, que l'augmentation de leurs habitants devait être forcément restreinte, et que les provinces de l'ouest obtiendraient des représentants de plus en plus nombreux par l'accroissement continuel de leur population?

Il a été dit récemment à la Chambre des Communes que dans peu d'années, la députation albertaine sera aussi nombreuse que celle de l'Ontario. Il en sera de même pour la Saskatchewan, le Manitoba, et aussi la Colombie-Anglaise. C'est vers ces régions que se déversera le flot des immigrés, mais plus particulièrement dans les provinces des prairies. Une certaine population de cette partie du Canada ne sera jamais parfaitement imprégnée du véritable esprit canadien. Nous devons toujours avoir en vue ce que peut nous réserver l'avenir.

Comme je le disais à l'instant l'idée première était d'établir l'autorité fédérale en prenant comme base la représentation d'après la population. La province du Haut-Canada s'était engagée à faire prévaloir ce principe primordial pour elle. Il y avait alors danger que les petites provinces fussent ruinées ou absorbées et elle n'acceptèrent cette clause qu'à la condition expresse qu'une deuxième Chambre, appelée le Conseil Législatif—maintenant le Sénat—fût instituée. Cette Chambre Haute se réservait le droit de reviser et d'amender les lois adoptées par la Chambre des Communes. Afin de protéger leur indépendance on accorda aux petites provinces une représentation permanente plus forte au Sénat, sans laquelle la Confédération ne durerait pas vingt-quatre heures. Vu que ce mode de représentation était imposé à toutes les provinces sans exception, les délégués de l'Ile du Prince-Edouard et de Terre-Neuve se retirèrent. L'Ile du Prince-Edouard se joignit aux autres plus tard. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de répéter ici les remarques des délégués à cette conférence. Néanmoins, c'est un fait reconnu et qui ne devrait être ignoré d'aucun Canadien, que sans la création du Sénat, la Confédération eut été impossible. Non seulement pour la protection des minorités de race et de religion, mais aussi pour la sauvegarde des petites provinces, l'on accorda au Sénat des pouvoirs spéciaux. Vu la représentation plutôt faible des petites provinces à la Chambre des Communes, on consentit à accorder aux trois Provinces Maritimes réunies, vingt-quatre sièges sénatoriaux. Un nombre égal de sièges fut alloué à chacune des deux autres, des provinces de Québec et d'Ontario. Depuis la formation des nouvelles provinces de l'ouest, suivant en cela l'esprit de la Constitution, vingt-quatre autres sénateurs ont été nommés pour les représenter à la Chambre Haute.

Je touche maintenant au point principal de ma résolution, et je tiens à faire connaître aux honorables membres de cette Chambre toute mon admiration pour la Constitution du Canada. Je me suis toujours incliné non seulement devant la majesté, mais aussi devant l'inviolabilité de cette Constitution. En maintes occasions, il m'a été donné d'entendre mon très honorable ami, Sir George E. Foster, le représentant d'Ottawa parler à la Chambre basse du respect de la Constitution. C'est un pacte qui mérite, certes, l'admiration des hommes indépendants de toutes les nations. M. Bourassa le définit le plus beau et le plus digne qui fût jamais signé, et sur ce point je suis de son avis. Depuis quelque temps l'on parle beaucoup d'y introduire des changements. J'ai été peiné en ces dernières années de constater avec quelle légèreté certains Canadiens, et même nos meilleurs journaux qui dirigent l'opinion publique, parlent de la Constitution.

Je ne fais que répéter aujourd'hui ce que j'ai toujours dit depuis mon entrée dans la vie politique. En quittant le collège je dirigeai mes pas vers le Nouveau-Brunswick pour m'y créer un avenir. Je fus immédiatement nommé principal d'une école d'enseignement supérieur dans la paroisse de Beresford, où je jouissais des pleins privilèges accordés par le vieux traité scolaire. Douze mois plus tard, un remaniement de la loi de l'instruction publique nous enlevait tous ces privilèges. Nous combattîmes alors pour le maintien de nos droits. Les cours de justice se prononcèrent et déclarèrent que ces privilèges n'étaient pas légaux, mais qu'ils étaient de simples concessions faites par les commissions scolaires.

Désirant savoir au juste quels étaient nos droits, nous continuames la lutte. Nous n'étions pas encore convaincus qu'un changement pût être effectué, sauf du consentement unanime de toutes les provinces fédérées. Nous croyions que le Nouveau-Brunswick ne consentirait pas à changer le régime établi. Je fus un des premiers, dans le district que j'habitais, à conseiller à mes compatriotes et à mes coréligionnaires de cesser la lutte, et de s'efforcer encore d'obtenir des concessions du gouvernement, afin de permettre l'admission des élèves et des instituteurs catholiques aux écoles. Nous avons procédé lentement, et nous jouissons maintenant d'un système d'éducation sous lequel les deux éléments franco-catholiques et anglo-protestants, s'entendent comme des frères, aussi heureux les uns que les autres, s'accordant réciproquement tous les privilèges que la province peut leur octroyer. Voilà comment on respecte la Constitution que j'ai voulu conserver intacte, si possible. Je savais que le premier changement en provoquerait d'autres et que si nous forcions la main de nos frères en religion, des autres provinces, ce serait à notre détriment. J'ai souffert par amour de la Constitution, et je ne fais que répéter aujourd'hui, ce que j'ai prêché ces cinquante dernières années.

Et l'on parle maintenant de la remanier. On discutera bientôt dans une conférence des changements projetés. Mes honorables collègues ont dû lire l'admirable ouvrage de Sir George W. Ross sur la Constitution. L'auteur relate qu'à la première conférence

de toutes les provinces du Dominion, convoquée en 1907, par Sir Wilfrid Laurier, il fut établi que la Constitution ne pouvait être modifiée par d'autres moyens.

Permettez-moi d'ajouter que j'ai quelque peu contribué à cette décision de Sir Wilfrid Laurier. Permettez-moi aussi de lire la correspondance que j'ai alors échangée avec lui, car j'étais d'avis que les provinces qui demandaient une augmentation de leurs subventions ne procédaient pas régulièrement. Ma lettre à cet effet était datée du 17 septembre 1906. Comme vous le voyez il y a près de vingt ans que je lui adressais la même demande que je fais aujourd'hui à son successeur. Ces lettres sont en français, mais je vais vous en donner la version anglaise, remettant les originaux au hansard pour l'édition française.

Bathurst, N.-B., 17 septembre 1906

Très Hon. Sir Wilfrid Laurier,
Président du Conseil,
Ottawa, Ont.

Mon cher Sir Wilfrid,

Veuillez me permettre de vous faire part de mes vues sur la question de l'augmentation des subsides aux provinces—avant la conférence sur cette question.

Je ne suis pas adverse à donner certaines appropriations aux gouvernements provinciaux pour leur permettre de venir en aide d'une manière plus efficace et plus patriotique à l'éducation populaire et à la colonisation, mais je considère que tout changement dans notre Constitution, est un grand danger qu'il nous faut prévenir avant tout, et ne permettre que par des moyens strictement constitutionnels.

Lorsque nous aurons brisé notre Constitution dans un article, on nous demandera de la briser dans un autre.

Je suis étonné et chagrin de voir la légèreté avec laquelle l'honorable Premier et des représentants de la province de Québec demandent ce changement. Ils devraient savoir qu'ailleurs, dans nos Provinces Maritimes, on nous demandera d'amender la Constitution de manière à maintenir la représentation aux Communes à l'état où elle était au premier parlement. Par suite notre représentation au Sénat sera diminué.

Ce serait enlever du coup à la province de Québec la plus belle part de son autonomie et par suite, toutes ses prérogatives spéciales.

Que ne demanderait-on pas plus tard?

Je suis irrésistiblement opposé à cette proposition de mes collègues des Provinces Maritimes. Je résisterai de toutes mes forces à cet empiètement, dans l'intérêt de la province de Québec, comme dans l'intérêt de la population catholique en particulier dans les Provinces Maritimes.

Je serai peut-être seul. Néanmoins, je résisterai. Mais je ne serai pas seul. J'aurai mon collègue acadien, M. LeBlanc; s'il est au Sénat, il m'aidera là-haut.

J'ai regretté à la dernière session de n'avoir pu reprendre le débat sur la motion de M. Hughes que j'avais ajourné.

Mon désir serait que nous donnions des "Better Terms" aux provinces en leur votant un montant annuel, proportionné à leur population respective, pour un plus grand avancement de l'éducation et de la colonisation, en leur laissant la liberté des méthodes à choisir pour ces fins, comme aujourd'hui. Telles sont mes vues.

J'ai tenu à vous en faire part, surtout afin que les Provinces Maritimes ne puissent réclamer l'unanimité des députés de ces provinces dans leurs prétentions—surtout celle de la représentation.

Nous serons aussi forts avec 30 députés contre 185 qu'avec 35 contre 230 à 235. La proportion sera la même, et l'Ouest demandera proportion égale.

Veuillez croire à ma profonde considération comme toujours.

Votre tout dévoué,

(Signé) Onésiphore Turgeon.

Voici la réponse que j'ai reçue du Très Honorable Sir Wilfrid Laurier.

Ottawa, le 19 septembre 1906

Confidentielle.
Mon cher Turgeon,

Je viens de recevoir votre lettre du 17 de ce mois, et je vous prie d'accepter mes remerciements. Je suis heureux de voir que vous vous intéressez sérieusement aux grandes questions de la politique. Les considérations que vous m'exprimez méritent une attention sérieuse. Pour moi, la question se résume simplement à celle-ci, et je crois que vous partagerez mes vues. Est-il opportun de changer la Constitution sur la demande de quelques provinces seulement? Et n'est-il pas préférable d'affirmer le principe que pour être accordée, cette demande devrait être unanime de la part des provinces; si ce point de vue était adopté, je crois qu'il rencontrerait absolument les objections que vous signalez. J'ai examiné sérieusement cette question, mais je ne suis arrivé encore à aucune solution définitive.

Je serai heureux si vous voulez me donner de nouveau vos vues sur ces sujets.

Croyez-moi bien, comme toujours, mon cher Turgeon,

Votre tout dévoué,

(Signé) Wilfrid Laurier

O. Turgeon, écr. M.P.,
Bathurst, N.B.
Je répondis:

Bathurst, N.-B, 24 septembre 1906

Très Hon. Sir Wilfrid Laurier,
Président du Conseil,
Ottawa, Ont.
Mon cher Sir Wilfrid,

A mon retour d'Halifax je trouve votre bienveillante lettre du 19 de ce mois, en réponse à la mienne au sujet de la question des sub-

sides et autres qui pourraient être soumises à la prochaine conférence des premiers ministres provinciaux qui aura lieu dans quelques jours.

Je suis bien sensible à l'attention que vous avez portée à mes remarques.

Les considérations que je vous ai soumises ont, de tout temps, fait l'objet de mes méditations, et c'est au sujet de ces grandes questions de la politique que mes compatriotes et mes coreligionnaires du Nouveau-Brunswick jettent leurs plus sérieux regards sur moi.

J'apprécie hautement la gravité que vous accordez à mes objections, et je suis heureux de savoir que vous la partagez avec moi.

Je m'empresse de répondre à votre bienveillante demande de vous donner mes vues sur la suggestion que vous me faites: "Est-il opportun de changer la Constitution sur la demande de quelques provinces seulement? Et n'est-il pas préférable d'affirmer le principe que pour être accordée, cette demande devrait être unanime de la part des provinces?"

En réponse, j'ose dire, malgré ma sollicitude, que ce principe rencontrerait les objections que je vous ai signalées, et éviterait la destruction des garanties données à la province de Québec dans sa représentation aux Communes et aux catholiques de la Puissance par la clause 93 sur l'éducation et les droits et privilèges de minorité, catholique ou protestante, au sujet de l'enseignement religieux.

La représentation, et les droits des minorités dans l'enseignement religieux, sont les deux principes nationaux qu'il nous faut à tout prix conserver intactes et invulnérables.

C'est la province de Québec qui, seule, peut les sauvegarder pour ses compatriotes et ses coreligionnaires des autres provinces.

Le principe de l'unanimité des provinces étant admis, il va de soi que la province de Québec se protègera dans ce qu'elle a de plus cher et de sacré.

Les autres questions toutes d'intérêt pécuniaire, pourraient nous soumettre à des pertes, des sacrifices relatifs, qui rencontreraient compensation plus ou moins adéquate dans le cours du temps et des événements.

Toutefois, en parlant d'unanimité des provinces, je n'entends pas seulement l'unanimité des premiers ministres du jour, mais l'unanimité des législatures provinciales.

Un premier ministre, même un premier ministre de Québec, pourrait bien dans un accès de fièvre de subsides monétaires, se soumettre à un risque sur la représentation. Mais il n'en sera pas ainsi de tout un corps législatif.

De plus, ce principe de l'unanimité des provinces a déjà été considéré comme sacré.

Sir Albert Smith, en 1869, sur la question des "Better Terms" pour la Nouvelle-Ecosse, a dit: "No change of the Constitution could be effected except by the Imperial Parliament on an address from the Local Legislature of all the provinces".

L'hon. M. Blake, en 1872, sur la question des écoles du Nouveau-Brunswick, a dit: ". . . .The Imperial Parliament would never

amend the British North America Act, in the particular in which the motion asked, without the assent of the province affected".

Or, toutes les provinces sont affectées par ces propositions de subsides et de représentation.

Jusqu'aujourd'hui, seules les législatures du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard ont adopté des adresses au sujet de la représentation ainsi que des subsides.

Québec a agi sur la question des subsides, mais non sur celle de la représentation.

Les autres législatures n'ont pas encore agi.

Tout bien considéré, je crois réellement que le principe d'unanimité des législatures provinciales rencontrerait les objections que je vous ai signalées dans ma lettre du 17 de ce mois.

Encore un mot s'il vous plait: Je n'admets pas les protestations d'une certaine partie de la presse de Québec que les Pères de la Confédération n'ont pas prévu les développements du pays et de l'ouest en particulier. N'était-ce pas en considération de l'accroissement futur de l'ouest que les pères de la Confédération donnaient aux petites provinces de l'est une représentation beaucoup plus forte et immuable au Sénat, afin de leur compenser la perte de leur influence aux Communes, par l'accroissement de la représentation de l'ouest en cette Chambre. Le Sénat nous fut donné pour la protection des petites provinces et des sections faibles. C'est là que celles-ci devront chercher protection.

N'était-ce pas en vue du développement de l'ouest que Sir George Cartier suppliait les Canadiens-français de s'emparer de l'ouest. Après la Confédération les gouvernements de Québec et des provinces maritimes ont laissé leurs enfants s'en aller par milliers aux Etats-Unis, au lieu de chercher à les garder, ou à les diriger vers l'ouest.

Au sujet des chemins de fer, je serais avec M. Emmerson qu'il vaudrait mieux les avoir tous sous le contrôle de l'autorité fédérale.

Veuillez accepter ces remarques avec votre bienveillance ordinaire, et bien croire, mon cher Premier, à ma haute considération avec mes meilleurs souhaits de succès.

Votre tout dévoué serviteur

(Signé) O. Turgeon

Il est évident qu'avant de changer la Constitution, Sir Wilfrid Laurier voulut avoir la décision de toutes les provinces. Il invita à une conférence des représentants des neuf législatures. L'Alberta et la Saskatchewan qui n'avaient obtenu leur statut provincial que depuis un an, étaient représentées. Ce fait fut mentionnée dans son Adresse au parlement de la Grande-Bretagne et dans le discours du Trône de la session suivante.

Malheureusement, depuis quelques années, bien peu ont fait l'éloge des Pères de la Confédération et de leur travail, ou ont fait ressortir les avantages de la Constitution dont nous nous occupons aujourd'hui. Depuis la guerre mondiale qui a bouleversé les nations du globe, nous entendons répéter que la Constitution n'est qu'un

chiffon de papier, elle est surannée, dit-on, comme si la vie d'une nation se comptait par années et non par siècles, et comme si cette Constitution ne devait pas s'appliquer à l'avenir comme au temps présent. Ces illustres hommes d'état que je viens de nommer se liguèrent ensemble et jetèrent les fondations d'un monument devant servir non seulement aux générations passées, mais aussi aux générations futures. J'ajouterai que le Sénat n'a pas encore rempli tout le rôle que lui ont assigné les Pères de la Confédération. Il fut créé plus particulièrement pour les temps futurs—et ces temps ne viendront jamais assez tôt—où la population du pays se chiffera dans les 50 ou les 75 millions d'habitants. J'ai lu la remarque de mon très honorable ami d'Ottawa—le très honorable Sir George E. Foster—disant que dans un avenir non lointain notre population attendrait ce chiffre de 75 millions. On appréciera alors l'impérieuse nécessité de la Chambre Haute, la sagesse de ces délibérations, car le Sénat saura repousser les demandes bruyantes que le peuple fera sous l'impulsion du moment et qui pourront bouleverser le pays et le plonger dans des malheurs sans nom. On se figure aujourd'hui que notre Constitution est la pire de toutes, et l'on semble croire que toutes les autres Constitutions ont quelque mérite. Le Sénat des autres nations a quelque raison d'être, dit-on, mais le Sénat canadien est le pire de tous. Je ne parle pas pour moi-même—les décades passent et la limite de la vie est vite franchie. Mais j'entrevois dans l'avenir un Canada agrandi, et pour assurer sa grandeur et sa prospérité, il nous faut une deuxième Chambre, capable de résister à la vague de l'opinion populaire qui pourrait parfois causer de graves perturbations.

L'on prétend aussi que le maintien du Sénat est très coûteux. Des journaux du Canada, dont quelques-uns de la province d'Ontario, que j'admire pour leur sagesse, leur perspicacité et leur jugement modéré, prétendent même que l'on devrait abolir le Sénat par raison d'économie. Qu'il me soit permis de leur dire que le jour où le Sénat sera aboli, la Confédération sera démembrée et chaque province redeviendra une entité distincte. Après tous les sacrifices consentis pour la réalisation de nos aspirations et de nos désirs, le peuple canadien est à la veille du bonheur s'il veut seulement avoir la même patience qu'eurent les Pères de la Confédération. Je disais: je suis très surpris de voir dans les journaux la proposition draconienne de l'abolition du Sénat, et je fus étonné de lire dans le "Citizen" d'Ottawa, en date du 7 février 1925, l'entrefilet suivant:

"Une autre ligne d'action serait peut-être futile; mais il est très possible que dans l'état d'esprit actuel du peuple canadien, la résistance à la réforme du Sénat puisse conduire à l'élimination complète de ce corps. Après tout, en ces temps d'économie rigoureuse, ce serait une très forte épargne pour le pays que de l'abolir."

Je mentionne particulièrement la "Citizen" d'Ottawa, parce que c'est l'un des journaux pour lesquels j'ai le plus de respect, quoique je ne sois pas toujours de son avis.

Nous parlons beaucoup d'économie. Nous voulons économiser en diminuant de moitié le service administratif, en abolissant le Sénat et en retranchant d'autres dépenses. Les administrations économes ne sont pas toujours les meilleures. Ce n'est pas une dépense de quelques millions de dollars qui apportera la prospérité au pays, mais bien l'exploitation raisonnée de ses ressources et de ses possibilités économiques. Les gouvernements soviétiques dépensent peu; le paysan est dépouillé de sa récolte, et doit se contenter des miettes que l'on veut bien lui laisser. Il est déjà assez difficile de boucler notre budget sans songer à adopter le régime soviétique. D'autres pays traversent une période aussi critique que le Canada.

Je sais, d'autre part, que le Sénat n'est pas parfait, et que ma présence ici n'ajoutera pas à sa perfection. La Chambre des Communes n'est pas parfaite non plus, tout comme le Sénat, elle a pu commettre bien des erreurs. J'ai dû moi-même me tromper bien des fois. La perfection n'est pas de ce monde, et puisque nous sommes sujets à errer, il faut se pardonner les uns les autres. D'un autre côté, nous savons que le Sénat en différentes occasions a rendu d'inappréciables services au Canada. Je citerai deux exemples:

Le gouvernement libéral, auquel j'ai toujours sincèrement appartenu, proposa, en 1898, la construction d'un chemin de fer au Yukon. Le Sénat repoussa la mesure. L'exécution de ce projet aurait fait perdre des millions de dollars au pays; mais la fièvre de l'or régnait à cette époque. L'on croyait que la construction de cette voie ferrée était nécessaire à l'exploitation de cette région lointaine.

De nouveau en 1913, le Sénat rejeta un crédit de $35,000,000 voté par la Chambre des Communes pour la construction de quelques vaisseaux destinés à la Grande-Bretagne. Cette dépense n'eut été profitable ni au Canada, ni à la Grande-Bretagne. Une économie de 35 millions fut alors réalisée, et, sous prétexte d'économie, on veut abolir le Sénat parce qu'il coûte annuellement $500,000 au pays. Le Sénat, en rejetant ces bills, épargna plusieurs millions au peuple canadien, montant plus que suffisant pour pourvoir à son maintien depuis sa création et pour des années à venir.

Nos réformateurs prétendent qu'il faut réformer le Sénat, s'il ne peut être aboli. Le statu-quo du Sénat leur répugne. Ils s'opposent à un Sénat permanent ou à un Sénat non électif. Tous ont leurs suggestions à émettre. Quelques-uns veulent que le Sénat soit électif, d'autres veulent que les provinces en choisissent les membres.

Après mûres réflexions, nous devons reconnaître que les Pères de la Confédération ont sagement agi quand ils ont institué un Sénat inamovible, vu les garanties qu'il nous donne pour l'avenir.

J'ai dit qu'aucun changement ne pouvait être fait sans l'assentiment des provinces, et qu'il faudrait, comme le fit Sir Wilfrid Laurier en 1907, soumettre au parlement britannique pour sa ratification, la décision unanime de toutes les provinces. Ce procédé est le seul logique, car lors de l'établissement des provinces, les Pères de la Confédération ayant rédigé un projet de loi qu'ils appelèrent

l'"Acte de l'Amérique Britannique du Nord", le soumirent au parlement anglais. M. Adderley en proposa l'adoption à la Chambre des Communes anglaise dans les termes suivants:

"La Chambre peut se demander quel est notre but en nous immisçant en une question de ce genre. Comme ce pacte comporte des concessions mutuelles de la part des provinces, il faut admettre, après réflexion, qu'une autorité extérieure doit le sanctionner. Il est vrai que nous avons confié à des colonies de moindre importance que celles-ci, la tâche d'établir leur propre Constitution. Il y a deux ans, nous avons adopté une loi générale qui conférait à toutes les colonies pourvues de gouvernements représentatifs le pouvoir de modifier en tout temps et dans certaines limites, leur Constitution, mais il est manifeste que le système fédératif ne peut s'appliquer aux assemblées constituantes. Si cette fédération projetée a fait le sujet d'un traité spécial et d'un pacte des plus délicats entre les provinces —s'il a prêté à des compromis et à des concessions mutuels—il est évident qu'une autorité de l'extérieur doit sanctionner le traité intervenu entre elles. C'est là notre rôle dans l'étude de ce bill."

Ces paroles furent prononcées par M. Adderley lorsqu'il présenta l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, à la Chambre des Communes à Londres. Il est donc de toute nécessité qu'un agent spécial extérieur, le parlement impérial en ce cas-ci, sanctionne les changements consentis d'un commun accord par les provinces.

Nous entendons beaucoup parler de la rupture des quelques liens qui nous unissent à l'Empire Britannique. Quant à moi, je revendique le maintien des liens matériels qui nous relient à l'Empire. Ce serait non seulement une folie, mais un très grand danger pour le Canada que de les rompre. Les intérêts et l'autorité du Canada seront mieux sauvegardés par les autres nations du monde s'il fait partie intégrante de l'empire britannique que s'il en était séparé. De même il est préférable que le gouvernement impérial nomme le gouverneur général, car alors chaque citoyen canadien appréciera plus hautement le fait qu'il appartient au plus grand empire de la chrétienté. Notre union à l'empire favorisera mieux nos intérêts que si nous étions une nation indépendante, voisine d'une grande république avec laquelle nous avons vécu en harmonie jusqu'à ce jour et avec laquelle nous voulons rester en paix pendant les siècles futurs.

Cette bonne entente sera d'autant mieux protégée que le Canada fera partie de l'Empire Britannique. D'autres voudraient abolir l'appel au Conseil privé. Ce point de vue ne m'intéresse pas personnellement, n'étant pas avocat, mais j'affirme qu'après tout, le meilleur tribunal pour le règlement final des questions d'administration publique et que le pouvoir de les référer à ce tribunal contribuent à la stabilité canadienne. J'espère que les liens unissant l'âme canadienne à celle de l'empire britannique seront protégés par tous, et j'aime à croire que pas un seul membre de cette Chambre ne voudrait les voir brisés.

D'autres veulent un Sénat électif. C'est possible. Si, lors de la conférence qui sera bientôt convoquée par l'honorable Premier Mi-

nistre et son gouvernement, l'on décide à l'unanimité que les Sénateurs doivent être élus par le vote populaire et non nommés, il est plus que probable que le parlement de la Grande-Bretagne sanctionnera ce changement. En discutant ce point particulier de la nomination ou de l'élection des membres du Sénat, je tiens à vous faire remarquer que les Pères de la Confédération des Provinces maritimes insistèrent fortement sur la mise en vigueur du principe de la nomination des sénateurs par le gouvernement du Canada. Mon très honorable ami de l'opposition, le très honorable Sir George E. Foster, j'en suis sûr, partage mon opinion à ce sujet. Le but principal de ce choix était de réunir ainsi un groupe d'hommes indépendants et probres qui, étudiant les mesures émises par la Chambre des Communes, considéreraient surtout le bien du pays en général. S'ils en arrivaient à la conclusion que ces mesures devraient être rejetées, ils exerceraient leur droit de vote comme ils le firent dans les deux cas que j'ai mentionnés. Pour la sauvegarde du bonheur futur du Canada, il vaut mieux que le Sénat soit un corps indépendant.

Les membres de la Chambre des Communes font constamment valoir les prérogatives des parlements et des sénats des autres pays. Je m'en tiens plus particulièrement au sénat, à la Constitution et à la prospérité future du Canada. Les Pères de la Confédération conçurent la Constitution en tenant compte des relations entre toutes les classes de notre population—de la minorité tout aussi bien que de la majorité—à cette époque là comme à l'avenir. Notre situation diffère de celle qui existe en d'autres parties du monde.

Quelques-uns de nos jeunes gens doués de talents supérieurs et d'une intelligence vive, veulent dans leur zèle outré, tout remanier, et s'écrient: "Nous voulons un sénat électif, nous sommes démocrates". Moi aussi je suis un démocrate, mais je veux une démocratie saine et modérée, qui ne se laissera pas entraînée au communisme. D'autres prétendent que les sénateurs devraient être nommés par les provinces, vu que leurs fonctions consistent à protéger les provinces qu'ils représentent. J'admets qu'un des devoirs du sénat est de protéger les minorités des différentes provinces et de défendre les mesures qui concernent ces dernières, mais là ne s'arrêtent pas leurs devoirs. Les sénateurs doivent surveiller d'abord les intérêts de tout le pays, car ils sont moins liés que les membres de la Chambre des Communes, par les intérêts locaux ou secondaires. Depuis sa fondation et aujourd'hui encore, le tiers au moins des membres du sénat ont, avant d'arriver ici, siégé dans les législatures de leurs provinces respectives. Il n'y a pas une seule province qui ne soit représentée à l'heure actuelle, au sénat, par des anciens députés aux législatures provinciales, et plusieurs d'entre eux y ont même rempli les charges les plus responsables. Le Sénat a besoin d'hommes de cette trempe, plus peut-être que de ceux qui sont pratiquement étrangers à la politique fédérale et aux intérêts qui en découlent, et auxquels ils n'ont jamais porté beaucoup d'attention. Un sénateur ayant déjà siégé à la Chambre des Communes s'intéressera tout autant aux choses

provinciales qu'aux fédérales. Je prétends donc que le gouvernement fédéral est le mieux en mesure de faire ces nominations.

On posera bien des questions, mais elles seront résolues, je me plais à le croire, par la conférence que le Premier ministre et son gouvernement ont décidé de convoquer. Eût-on voulu modifier ou restreindre les pouvoirs du Sénat sans le consentement des provinces, j'eusse été le premier à protester. Personne ne respecta Sir Wilfrid Laurier plus que moi, et ne vénère autant sa mémoire. Néanmoins je pris la liberté, comme je l'ai démontré, de lui exposer mes vues et mes craintes quand il fut question d'adopter une politique contraire à mon jugement et aux dictées de ma conscience.

Il se peut que je n'approuve pas sans réserve la politique que le gouvernement pourra adopter. Toutefois, fidèle à mon attitude indépendante à l'égard d'un homme que je vénérais tant, je m'en remettrai à la décision des provinces pourvu qu'elles soient unanimes. Nombre de délégués se rendront à cette conférence dans le dessein de réformer le Sénat, si possible. Je souhaite que dans leurs délibérations, ils soient aussi prudents et circonspects que le furent les Pères de la Confédération et les délégués des neuf provinces, lors de leur réunion à Ottawa en 1906.

De nombreuses mesures à examiner et à discuter seront présentées à cette conférence. On nous dit que des dames de grand talent ont rendu d'appréciables services à leurs provinces et désirent être nommées au Sénat. Je suis peiné qu'il ne me soit pas permis de leur ouvrir les portes de notre sanctuaire. Elles devront s'adresser à la conférence et obtenir la sanction des neuf provinces. Et si elles réussissent, j'ose dire que le parlement britannique acquiescera à cette requête comme aux autres. Tenant compte de tous ces problêmes et des difficultés qui existent déjà en Canada, je souhaite qu'à cette conférence, les premiers ministres des diverses provinces apportent dans l'étude de ces questions le même soin que les Pères de la Confédération il y a 57 ans. Ils ne devront pas se rendre à cette conférence avec l'idée arrêtée que notre Constitution est surannée et d'aucune utilité pratique. Ils s'apercevront qu'elle a du bon et que cette conférence sera d'autant mieux vue et d'autant plus respectée par la population éclairée du Canada, que ses décisions se conformeront davantage à la sagesse, à la noblesse et à la grandeur d'âme des Pères de la Confédération''.

Sur motion de l'honorable M. Chapais le débat est remis à demain.

En commençant mon discours, je dois l'avouer, je parlais avec un peu de méfiance, ne sachant pas au juste quelle impression je pourrais créer dans l'esprit de mes auditeurs, tous érudits, tous bons orateurs.

Toutefois, l'attention délicate prêtée à mes paroles me fit bientôt comprendre que j'avais la sympathie de mon auditoire. Plusieurs sénateurs, dont les sièges étaient éloignés, étaient venus prendre d'autres sièges plus près de moi. Sir George Foster, mon vis-à-vis, me faisait des signes d'approbation de temps à autre.

Je dois dire, dans l'intérêt de cette cause qui m'est chère et sacrée, que jamais à la Chambre des Communes, je n'ai reçu de plus chaleureuses félicitations que celles que j'ai reçues pour ce discours.

Une vingtaine de sénateurs quittèrent leur siège, des conservateurs traversèrent le parquet de la Chambre pour venir me serrer la main et m'offrir leurs félicitations. D'autres me rencontrèrent à la sortie après la séance, et m'exprimèrent les mêmes remarques.

Plusieurs sénateurs exprimèrent à mon fils Gray, qui était présent, leur appréciation de mon discours.

Je n'oublierai jamais cette généreuse délicatesse d'hommes si distingués et je sais qu'elle ne se répètera jamais à mon égard. Je n'aurai jamais une occasion de cette nature. Ce qui me fut très agréable c'est que plusieurs Sénateurs continuèrent le débat sur ma motion. chacun d'entre eux approuvant tout ce que j'avais dit et me félicitant du premier au dernier d'avoir présenté cette motion et de l'avoir soutenue avec force. Ils étaient tous contents de ce que je leur avais donné l'occasion d'exprimer leur admiration de notre constitution et de laisser connaître les services que le Sénat avait rendus au pays en maintes occasions.

C'est l'hon. M. Chapais, LL.D., de la Province de Québec, qui ajourna le débat au lendemain.

L'hon. M. Chapais est une des figures les plus distinguées de la province de Québec. Il est écrivain de talent, légiste, professeur d'histoire à l'Université Laval, auteur de nombreux ouvrages, il est en plus historien véridique de notre histoire canadienne.

Son discours s'appliqua surtout à la nécessité de maintenir le Sénat, corps indépendant qui revise les lois de la Chambre des Communes. Son discours fut un modèle, un travail qui démontrait ses connaissances historiques anciennes et modernes. Il assura qu'aux Etats-Unis, à part le Sénat de la République, chaque Etat a aussi son Sénat.

A l'appel de la démocratie par les adversaires du Sénat, l'hon. M. Chapais dit:

"Je dois m'excuser, Messieurs, de vous avoir retenus si longtemps. Un discours "pro domo" est une tâche toujours ingrate et souvent mal venue. Néanmoins, j'estime que notre collègue, l'hon. Sénateur de Bathurst, a droit à des félicitations pour avoir présenté son projet de motion. On peut espérer que ce débat éclairera l'opinion publique surtout l'élément qui n'est pas très favorable à la Chambre Haute. Une certaine classe de nos concitoyens a certainement l'impression que le Sénat n'est pas l'ami de la démocratie. La démocratie! Un grand mot et une grande force. L'autocratie s'est effondrée. L'aristocratie, comme puissance politique est une ombre qui s'évanouit. Voici l'ère de la démocratie. C'est la nouvelle déesse du monde. Ses autels sont entourés d'une foule de fervents adorateurs et ses statues sont à demi voilées par les nuages de l'encens. Loin de moi la pensée d'ébranler les pilliers du temple. Mais je voudrais rappeler à ceux qui veulent réellement comprendre ce qu'il y a dans un

nom, et qu'ils cherchent toujours à atteindre derrière le nom, la réalité qu'il peut y avoir, est qu'il y a deux sortes de démocratie. Il y a une fausse démocratie et une vraie démocratie. La fausse démocratie est celle qui veut substituer la tyrannie de la populace à la tyrannie du despote, qui cherche à remplacer le gouvernement du mérite par le gouvernement du nombre, qui hait la supériorité et exalte la médiocrité, qui veut abaisser ce qui est élevé au lieu d'élever ce qui est bas. Sous l'impulsion de pareils sentiments, cette fausse démocratie a une tendance fatale vers le socialisme qui, par une pente naturelle conduit au communisme.... Heureusement, d'un autre côté, il y a la vraie démocratie, qui sait que niveler n'est pas édifier, dont le voeu légitime est d'ouvrir toutes grandes les portes des catégories sociales et de rendre plus facile les rapports entre les classes; qui réclame avec raison l'égalité de tous les citoyens devant la loi et qui, pour couronner le travail, le courage et les nobles efforts, demande le libre accès de tous aux plus hautes récompenses de la vie publique, qui condamne les divisions intestines, mais prêche la fraternelle émulation et le secours mutuel.

Dieu veuille que ce genre de démocratie, cette démocratie sage et chrétienne soit celle que notre peuple honore et pratique dans l'avenir. Qu'il me soit permis d'ajouter que cette démocratie n'a rien à craindre de ce Sénat''.

L'hon W. B. Ross proposa l'ajournement après le discours de M. Chapais et fit lui-même son discours le 14 mai. Le Sénateur me félicita de mon discours qu'il qualifia de ''très élaboré'', il complimenta aussi le Sénateur Chapais. Il dit entre autres:

''L'existence d'un Sénat représentant les différentes provinces et nommé par le gouvernement fut la condition **sine qua non** de la Confédération. Si ce principe n'avait pas été accepté, la Confédération n'aurait pas eu lieu; de plus, si ce pacte était altéré sans le consentement de toutes les provinces qui en ont arrêté les stipulations, la constitution tomberait infailliblement.

Le Sénateur Ross (de la Nouvelle-Ecosse) démontra à son tour que sans un Sénat, sans une Chambre de révision, tout pays doit s'attendre à un gouvernement de tyrannie. Il parla des gouvernements n'ayant qu'une seule Chambre, de la France et de l'Angleterre qui s'étaient chargés de tous les pouvoirs administratifs.

Tous deux prouvèrent que des parlements sans frein, à une seule Chambre, ont les défauts suivants: le désir de se maintenir au pouvoir et changer leur constitution selon leur bon plaisir''.

Le 6 juin on entendit l'hon. Sénateur Béïque, talent légal très distingué de la province de Québec et du Canada, MM. les Sénateurs Legris (Maskinongé), George McHugh, Ontario, Sir Allen Aylesworth, William Roche prirent part au débat ce jour-là. Chacun d'eux appuya ma motion et ils me félicitèrent de l'avoir présentée, ce qui donnait une bien favorable occasion de revendiquer les droits de la constitution.

Sir Allen Aylesworth est une autre grande autorité légale et constitutionnelle. C'était pour moi un nouvel hommage après tous

les autres de l'entendre défendre les principes et les idées que j'avais avancés dans mon discours.

Ancien ministre de la justice dans le gouvernement de Sir Wilfrid Laurier, j'avais été à même de connaître personnellement le talent et la force de raisonnement de Sir Allen Aylesworth, un de nos Canadiens les plus distingués et un des plus grands admirateurs de Sir Wilfrid Laurier.

Se prononçant contre un Sénat électif, il dit:

"Si les membres du Sénat étaient élus au suffrage populaire qu'est-ce qui assurerait à une minorité quelconque dans une province le nombre de représentants qui lui appartient. Mais cela, dit-il, est à côté de la question. La proposition ne fait pas, quant à présent l'objection d'une décision pratique. Il s'agit plutôt, et j'ai tout lieu de croire que tel sera l'objet des délibérations de la conférence, de discuter la question de savoir s'il serait opportun d'introduire en Canada une disposition calquée sur celle qui a été adoptée en Angleterre au sujet de la Chambre des Lords. Autrement l'intérêt du pays demande-t-il que les pouvoirs du Sénat, qui a des attributions égales à celles de la Chambre des Communes, qu'ils soient restreints et limités.

Dans mon humble opinion, ajoute-t-il, cette modification introduit la question de l'abolition éventuelle du Sénat. On ne peut pas diminuer l'autorité d'une assemblée sans affaiblir sérieusement ses pouvoirs et mettre en question son existence même, aussitôt que l'occasion sera favorable. Et remarquez bien, qu'une telle diminution serait encore considérée par les petites provinces comme une violation des engagements pris, et qui menacerait les droits et les intérêts que le Sénat a charge de surveiller et de défendre".

Ces paroles de la part de Sir Allen Aylesworth furent pour moi comme une manne du ciel. J'avais omis cet argument, craignant la trop grande longueur de mon discours. La Constitution du Sénat du Canada n'est pas la même que celle du Sénat d'Angleterre, elle est bien différente. Une des principales missions de notre Sénat est de sauvegarder les droits des minorités ce qui ne relève pas du Sénat anglais.

L'hon. M. Dandurand, chef du Sénat, dut clore ce débat. Il donna un historique des changements de la constitution qui ont été proposés depuis les vingt sept années qu'il fait partie de la Chambre Haute.

Il dit que le Sénat peut voter le projet de résolution en discussion sans qu'il ait besoin d'ajouter quoique ce soit aux arguments qui viennent d'être apportés.

"Le débat, dit-il, s'est fait sur un ton de dignité et a intéressé, j'en suis certain, tous les membres qui l'ont suivi. Plus loin dans son discours, il ajouta: "Je ne fais aucune opposition au vote de la motion, je confirmerai simplement la déclaration contenue dans le discours du trône annonçant une prochaine conférence entre le pouvoir fédéral et les pouvoirs provinciaux. Le projet de résolution laisse entrevoir que la décision résultant des opinions recueillies des

gouvernements provinciaux deviendra exécutoire, mais aussi la condition que la décision devra réunir l'unanimité. C'est une clause constitutionnelle. J'ignore si l'auteur de la résolution l'a faite à dessein.''

''Cette Chambre est d'avis qu'il n'est pas opportun d'apporter des modifications à la constitution du Canada telle qu'elle a été établie par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord et ses modifications ainsi que l'annonce le discours du trône prononcé à l'ouverture de la présente session du Parlement, à moins que les provinces que ces modifications affecteraient, n'y donnent leur unanime consentement exprimé par leurs législatives respectives''.

''La condition, dit l'hon. Sénateur, est exprimée par ces mots: ''à moins que les provinces que ces modifications affecteraient n'y donnent leur unanime consentement exprimé par leurs législatures respectives''.

Puis ma motion fut adoptée à l'unanimité sans aucun changement.

LE PORT DE QUEBEC

Un projet de loi, intitulé ''Loi pourvoyant à de nouvelles avances au port de Québec''.

Cette loi autorisait le prêt de $5,000,000 à la commission du port de Québec pour des améliorations pour l'accommodation des bâtiments à haut tonnage qui, seuls dorénavant pourront faire le service des passagers avec avantage.

C'était simplement permettre l'équipement du port de Québec afin de satisfaire à l'existence du commerce du jour et de l'avenir.

Quoique ce projet fût regardé d'un bon oeil, non seulement des membres de la province de Québec, mais aussi d'un grand nombre de représentants des autres provinces, d'autres s'étaient prononcés contre au point de vue d'économie nécessaire dans le moment.

La question de nos ports, les améliorations nécessaires à leur bon fonctionnement est toujours intéressante pour moi. Venant d'une province pour laquelle j'avais demandé justice depuis quinze ans, je donnai mon assentiment bref, mais avec force en faveur de ce projet, non-seulement dans l'intérêt de Québec, mais dans l'intérêt même du Canada.

Je dis donc en Chambre que ce projet de loi cadrait bien avec les vues que j'avais exprimées toute ma vie. Ceux de mes collègues qui ont siégé avec moi dans le passé à la Chambre des Communes comprendront que je n'ai rien à ajouter à ce projet. J'avais toujours insisté sur la nécessité d'utiliser nos ports nationaux sur l'Atlantique et le Pacifique, de même que sur le St-Laurent, et je considérais que tout mouvement dans cette direction était un bienfait national.

J'affirmai qu'il était temps que l'on reconnaisse enfin tous les avantages que la nature avait donnés au port de Québec, surtout ce-

lui de la profondeur de ses eaux que rien probablement ne pourrait diminuer. A mesure que notre commerce se développera, nos ports doivent aussi augmenter leurs installations, dont un grand nombre sera requis comme disait l'ancien président du Grand-Tronc, M. Hayes, à propos du Transcontinental, qu'il faudra au Canada plus tard, non-seulement les ports de Québec, de St-Jean et d'Halifax, mais en plus une douzaine d'autres encore sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique. L'autre question de transport, dis-je, est une question vitale pour le Canada. J'appuierai cette mesure, parce que je sais que l'on reconnait mieux de jour en jour l'utilité du Transcontinental, de Winnipeg à Québec, non-seulement dans toutes les régions du Canada, mais également dans les pays étrangers.

Je définis plusieurs des avantages de cette voie au sujet du transport des grains et surtout au sujet du transport des bestiaux, vu que cette voie ferrée de Winnipeg à Québec est plane, et les bestiaux ne sont ni secoués, ni tourmentés comme ils le sont sur les voies qui ne sont pas aussi parfaites que celle-ci, et ils arrivent au port en aussi bon état qu'à leur départ. Pour ces différents motifs je votai pour la motion.

Inutile de dire que les Sénateurs de Québec me remercièrent cordialement, des deux côtés de la Chambre, et même plusieurs députés de la Chambre des Communes qui se trouvaient présents à ce débat.

LES ELECTIONS PROVINCIALES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le lendemain de la prorogation nous quittions Ottawa, à midi, ce qui nous donnait le temps d'arrêter quelques heures à Montréal pour rencontrer la famille de mon fils, qui y séjournait pendant l'absence de leur père en France. Son fils Wilfrid avait quitté l'Université d'Ottawa, quelques jours auparavant, et était allé rejoindre la famille. Je trouvais toujours cela bien agréable de les rencontrer. Nous avions été voisins pendant une grande partie de l'année.

Dès mon retour à la maison, la campagne électorale battait son plein. Peu de jours après, le 17 juillet, le Premier Ministre du Nouveau-Brunswick proclama la dissolution de la Législature, et les brefs d'élection furent immédiatement émis pour le 10 août. Le terme législatif allait bientôt expirer.

Une convention libérale avait déjà eu lieu à Caraquet, quelques jours avant notre arrivée.

M. John Lordon avait été choisi comme candidat anglais pour succéder à l'hon. M. Rand, qui était candidat dans sa propre division électorale, le comté de Moncton.

M. Lordon est un homme qui possède de grandes connaissances et une grande expérience dans le commerce du bois, dont il s'occu-

pait depuis son jeune âge. Pendant plus de dix ans il avait été agent particulier de la "Bathurst Lumber Company" s'occupant de l'engagement des hommes pour les chantiers et fixait leur salaire. Il avait une autorité particulière dans les chantiers. Il connaissait tous les règlements du Ministère des Forêts et des Mines ainsi que toutes les articles de la loi des compensations. Il était très populaire dans le comté et connaissait presque tout le monde.

Il était bienveillant, et tous les foyers du comté le connaissaient bien. Il n'avait jamais trompé personne et sa parole valait son pesant d'or. Il avait été le choix unanime de la convention.

Les trois autres, membres de la Législature, furent aussi élus à l'unanimité par la convention.

Le comté avait donc pour candidats le Premier Ministre, l'hon. Pierre J. Veniot, MM. Séraphin Léger, J. André Doucet et John Lordon. Le comté de Gloucester ne courait donc aucun danger.

Cependant toute élection demande du travail. Je donnai toute l'aide possible dans différentes parties du comté, surtout à Caraquet et Grande Anse.

Le gouvernement Veniot se présentait devant le peuple avec un passé sans tache et sans reproche, digne de l'estime publique et de plus, il apportait un programme pour l'avenir propre à rallier toutes les ambitions de la population dans le développement des multiples ressources de la province.

Jusqu'à la dernière heure, pour bien dire, il n'y avait pas ou presque pas d'opposition. Les journaux conservateurs demandaient bien un gouvernement conservateur, mais ne faisait aucune critique sévère et injustifiable. On demandait un changement.

L'administration des chemins était réellement sans reproches. L'administration des Terres de la Couronne avait été également des plus heureuse et encourageante. Le développement des pouvoirs hydrauliques, commencé sous l'administration Veniot-Foster comme on la nommait, se révélait déjà comme un grand succès et fournaissait à la population de la ville de St-Jean et des alentours un pouvoir électrique à un bien plus bas prix que ne l'avait fait la compagnie privée jusqu'à cette date.

Le Premier Ministre Veniot, pendant les deux années qu'il avait été à la tête du gouvernement, s'était occupé surtout du développement du seul grand pouvoir l'eau de la province, à Grand Falls, sur la rivière St-Jean.

La commission des pouvoirs hydrauliques, sous la présidence de l'hon. Dr Smith, avait acquis une précieuse expérience et commandait certainement la confiance du public.

Ce pouvoir hydraulique de Grand Falls avait été depuis plus de quinze ans une source de désappointements constants pour la population, non-seulement des environs, mais de toute la province. Dès 1909, l'administration conservatrice du jour avait donné une option à une grande compagnie américaine "l'International Paper Company" sur ces pouvoirs immenses de Grand Falls, qui devaient être développés par cette compagnie dans l'espace d'une année ou deux.

Ce gouvernement avait été au pouvoir de 1908 à 1917 et rien n'avait été fait. De plus, ce gouvernement avait vendu à cette compagnie une étendue de terre boisée, la plus riche de la province, et rien n'avait été fait.

Le nouveau gouvernement avait, à différentes reprises, donné avis à la compagnie de voir à la mise en opération de ces ressources, sinon, il en prendrait lui-même possession et l'exploitation.

Au commencement de l'année 1924, le Premier Ministre Veniot avait obtenu de la Compagnie l'abandon de ses prétentions et en même temps une entente pour le retour à la province des terrains concédés par le gouvernement précédent.

Pendant les deux dernières années, les meilleurs ingénieurs avaient été employés (hommes d'expérience venant des provinces de Québec et Ontario) à faire les plans et préparer les estimés du coût de l'équipement nécessaire pour l'opération de ces immenses ressources. Nos magnats de la forêt avaient même aidé à obtenir l'aide d'ingénieurs de la meilleure réputation.

Tout allait on ne peut mieux et il semblait que tout souriait au nom de Veniot. La province du Nouveau-Brunswick allait enfin entrer dans une ère de prospérité inconnue jusqu'à ce jour.

Les pouvoirs de Grand Falls allaient alimenter bien des industries et toute la population pourrait jouir des avantages de ces forces électriques à des prix comparativement peu élevés.

Mais soudain, les licenciés de nos forêts, les Directeurs de la Bathurst Co., de la Fraser Company et quelques autres eurent une entrevue avec le Premier Ministre et son conseil et demandèrent avec instance une réduction substantielle du tarif sur la coupe du bois, une réduction de leur quote-part à la loi des compensations.

"Impossible de faire ces réductions, disait M. Veniot.

"Impossible de vous appuyer dans votre élection sans ces concessions", répondaient les représentants de ces grandes compagnies.

"Enfin, leur dit M. Veniot, si je vous accorde de telles réductions, augmenterez-vous les gages de vos employés?

"Impossible" fut la réponse froide de ces industriels, "nous ne pouvons pas augmenter les salaires".

"Alors, leur dit M. Veniot, impossible de nous entendre".

Mais ce n'était pas tout. Les représentants de ces grandes compagnies étaient opposés au développement des pouvoirs d'eau de Grand Falls par le gouvernement. Ce développement devait leur être transféré pour leur propre utilité et leur propre avantage d'abord, et si toutefois, ils eussent eu un surplus de pouvoir ils l'auraient eux-mêmes distribué suivant leur bonne volonté.

"Les landlords du Nouveau-Brunswick m'ont mis le couteau à la gorge, dit M. Veniot, mais j'ai préféré sauvegarder les intérêts du peuple et je me soumets avec confiance à son verdict".

Nous avions confiance dans le succès du gouvernement. Sa politique de développement de nos ressources provinciales devaient bien en appeler à la sagesse du peuple.

Aussi dans toutes les parties de la province, M. Veniot lui-même réunissait les assemblées les plus nombreuses et les plus enthousiastes telles qu'aucun Premier Ministre de langue anglaise n'en avait jamais pu réunir. Les expressions d'appréciation de son administration et de son bon programme étaient des plus cordiales et des plus chaleureuses, dans les comtés entièrement anglais aussi bien que dans les centres acadiens.

L'hon. J.B.M. Baxter, député fédéral de St-Jean, avait quitté Ottawa plusieurs jours avant la prorogation et assumé la charge de chef du parti conservateur provincial.

M. Baxter était bien l'homme le plus fort que son parti pouvait présenter. Il était en même temps le choix des grands commerçants de bois, après le refus que M. Veniot leur avait fait de se soumettre à leurs demandes.

La campagne se continuait en faveur de M. Veniot. Son adversaire n'avait pas les assemblées démonstratives qui continuèrent à être le privilège de M. Veniot.

M. Baxter ne présentait aucun programme à ses électeurs. Il ne pouvait rien condamner dans l'administration de M. Veniot. Tout ce qu'il pouvait dire était que l'administration de M. Veniot avait été extravagante et qu'il fallait mettre un terme à cela et sauver la Province.

Le projet de Grand Falls était considérable et il assurait qu'il ne fallait pas engager la Province dans des dettes qui seraient sa ruine. Il promettait d'étudier ce projet d'exploitation, avant d'exposer la province, et que le contrat pour les travaux d'approche qui avait été donné serait annulé, le jour même où il arriverait au pouvoir.

Malgré cela, M. Baxter avait donné sa promesse aux marchands de bois, de leur remettre le développement de Grand Falls. Je le tiens de la bouche même de mon ami, M. Angus McLean. Le 22 ou le 23 juillet, l'hon. M. Baxter avait adressé la parole à une assemblée publique à Bathurst. Inutile de dire que je n'assistais pas à cette assemblée, car le soir même je prenais le train avec ma femme pour Québec, pour aller assister aux funérailles de Son Eminence le Cardinal Bégin, mon cousin germain.

M. Angus McLean prenait le même train mais dans un autre wagon pour Montréal. Il me dit: "j'irai vous voir tout à l'heure". En effet, vers neuf heures, M. McLean vint me trouver et il m'explique que la seule raison pour laquelle il a laissé M. Veniot c'est que M. Veniot voulait le contrôle et l'opération des pouvoirs d'eau par le gouvernement auquel il est lui-même opposé en principe, tandis que M. Baxter veut le contrôle par des corporations privées ce qui ne met pas la province en danger". Tout ce que je pus dire, c'est que j'étais avec M. Veniot pour l'opération sous le contrôle du gouvernement et que je devais naturellement lui rester fidèle, regrettant notre séparation dans cette élection.

Quand je disais à M. McLean que je regrettais notre séparation à propos de mon ami M. Veniot, je le regrettais sincèrement et plus

profondément que le public puisse se l'imaginer. Nous nous étions toujours si bien compris.

Revenu des funérailles du cardinal Bégin, je me remis à l'ouvrage avec les membres du comité, lorsque je n'étais pas retenu à mon bureau pour donner quelques renseignement confidentiels à quelques électeurs qui le demandaient, comme je le faisais dans mes propres élections. Tout allait bien encore et continua ainsi jusqu'après un jour ou deux après la nomination officielle, le 3 août. Alors, le journal bien connu, "l'Orange Sentinel" publia un long et fort article contre M. Veniot, avertissant ses lecteurs de ne pas voter pour M. Veniot, car il valait autant voter pour le pape de Rome. C'était suffisant pour abattre M. Veniot ,comme cela l'avait été en Ontario en 1911, au sujet de Sir Wilfrid Laurier. J'eus l'impression alors, et je le dis confidentiellement à une couple d'amis, que le gouvernement serait battu.

En effet, le jour du vote, le 10 août, M. Veniot restait avec ses trois collègues de Gloucester, les trois députés de Kent, les deux députés de Madawaska et les deux députés de Victoria, onze sur une représentation de quarante-huit.

C'était bien étonnant, mais on peut le dire, le gouvernement de M. Veniot n'a pas été renversé à cause de sa politique, son administration ni son programme, mais seulement par un souffle de préjugés soulevé à la dernière heure. Je dis à la dernière heure, car je crois que si les mêmes articles eussent été publiés une semaine plus tôt, le temps aurait dissipé cette mauvaise impression.

Je regrettais probablement cette défaite plus que tout autre dans la province. Son règne ayant été très court, M. Veniot n'avait pas eu le temps de se faire apprécier à sa juste valeur. Je le regrettais pour lui et sa famille. Je le regrettais pour la province, qui, à mon jugement, souffrirait certainement de la perte du chef le plus énergique du jour et qui lui avait offert la clef du succès. Je le regrettais pour la nationalité acadienne qui perdait son Premier Ministre acadien avant qu'il eût rempli sa mission, de faire reluire sur elle une gloire qui lui aurait assuré une plus belle place dans la direction de la destinée non seulement du Nouveau-Brunswick mais même dans le Canada tout entier.

A tout interlocuteur de langue française je disais: "Vous n'aurez pas un autre Premier Ministre avant plusieurs générations et je me rappelle que le dimanche suivant, assistant à l'assemblée régionale de l'Assomption à Grande Anse, paroisse du regretté Mgr Stanislas Doucet, et ayant été invité à prendre la parole et ne voulant pas parler politique, je donnai quelques conseils à l'auditoire, parmi lequel il y avait une vingtaine de prêtres acadiens; je les priai de ne pas oublier que dans tout pays démocratique, où une minorité a obtenu des privilèges et des faveurs, ces privilèges et ces faveurs, une fois perdus, le sont pour de longues années.

Pour revenir à M. Veniot, le soir du vote, j'hésitais à aller le voir mais il m'était tout de même impossible de passer la nuit sans aller lui exprimer mon chagrin et lui donner quelques paroles d'encouragement.

Je connaissais sa force de caractère. J'avais moi-même subi bien des déboires, mais les siens n'étaient pas tout à fait de la même nature. On m'avait bien souvent refusé dans mes jeunes années une expression de confiance suffisante pour me mettre à l'oeuvre, mais une fois donnée, cette confiance ne m'avait jamais été retirée. J'étais prêt à ne pas prendre au sérieux son sourire ni ses plaisanteries.

A dix heures, je me rendis à sa résidence où je le trouvai entouré d'une dizaine d'amis aussi chagrins que lui-même et auxquels il parlait avec une indifférence naturelle.

Je lui exprimai ma sympathie et lui donnai tous les encouragements possibles. Mais je comprenais bien que ce terrible échec avait dû créer dans le fond de son âme des sentiments de peine et d'amertume.

Aussi, le lendemain, retournant chez lui pour le voir un moment seul, je pus constater combien il était affligé. Il avait tout mis dehors, comme on dit, dans la certitude de la victoire: il s'était endetté et craignait même de perdre sa propriété. Je savais que tout ce qu'il disait était vrai et pour la première fois, je sentais comme des sanglots dans sa voix.

Le rencontrant le lendemain il me fit monter dans son automobile et nous fîmes le tour de la ville et des endroits environnants. Il était aussi abattu que la veille. Je l'encourageai à rentrer dans la sphère fédérale, laquelle, dans tous les cas, serait meilleure que celle de chef d'une petite opposition à Frédériction. L'idée ne lui sourit pas dans le moment. Il craignait d'être accusé de lâcheté. Toutefois, je le laissai plus encouragé qu'une heure auparavant.

Quelques jours après, toute trace de chagrin, d'inquiétude avait disparu et il partait pour Frédéricton préparer les affaires afin de donner sa démission le plus tôt possible.

Je le répète, l'hon. M. Veniot méritait un meilleur sort. Son gouvernement libéral méritait une meilleure appréciation de ses oeuvres. Toutefois M. Veniot n'était pas abattu. Un homme de sa valeur, avec une réputation d'intégrité absolue d'administrateur habile jouissant d'une grande popularité dans son comté, ne pouvait être mis de côté à cause de sa défaite. De grands hommes dans les autres provinces du Dominion avaient été battus avant lui et sont quand même revenus à la tâche. C'était le mauvais sort du moment.

Nous le reverrons bientôt bien justifié et bien récompensé.

LES ELECTIONS FEDERALES

Au moment de cette défaite du parti libéral dans le Nouveau-Brunswick, nous entendions des murmures d'élections fédérales prochainement.

J'avais bien étudié la posture du parti libéral et du gouvernement dans le Dominion. L'administration de l'hon. Mackenzie King avait certainement été très sage, vu les circonstances où se trouvaient

le pays lors de l'arrivée au pouvoir du parti libéral aux derniers jours de décembre 1921. Jamais gouvernement canadien n'avait été placé dans de telles circonstances. Le parti libéral était le plus fort des trois groupes mais n'avait pas une majorité indépendante des deux autres groupes. Il est vrai que le groupe progressiste l'avait toujours appuyé dans toute mesure financière et économique, mais c'était tout de même une position inquiétante. Rien n'était certain qu'après les votes pris. Le gouvernement avait eu d'énormes majorités parfois, surtout sur le budget de chaque année. Ces progressistes étaient de vrais libéraux—des libéraux trop empressés—on pourrait dire, et bien des mesures ne pouvaient être soumises à la Chambre, sans que le gouvernement fût exposé à une défaite.

Le budget de 1924 avait été très populaire et dans la bonne direction. Nos manufacturiers avaient augmenté leurs productions et employaient plus de monde. Mais il restait encore un certain nombre de sans travail, et l'ère de prospérité n'avait pas encore produit tout l'effet qu'on pouvait attendre. Le parti conservateur était prêt à répéter sa tactique sournoise du passé, si nécessaire pour arriver au pouvoir. La province de Manitoba était à peu près dans le même état, et à part la Saskatchewan, les autres provinces de l'Ouest ne pouvaient donner aucun encouragement.

Les Provinces Maritimes semblaient perdues pour le parti libéral. Le nouveau gouvernement conservateur de l'hon. M. Rhodes venait de remporter la Province de la Nouvelle-Ecosse aux élections provinciales du mois de juin; au lieu d'un contingent solide de 18 libéraux nous ne pouvions compter que sur deux dans l'élection fédéral à l'automne.

La Province de Québec resterait solide, je le savais, mais cela n'était pas suffisant. Dans notre province du Nouveau-Brunswick, nous avions quatre libéraux, et je ne pouvais compter que sur deux à l'automne, c'est-à-dire Gloucester et Madawaska-Restigouche.

J'entrevoyais le retour du parti libéral dans un état de délabrement tel qu'il aurait de la difficulté à se maintenir une seule session. Ce que nous perdions dans les Provinces Maritimes allait aux conservateurs qui devenaient le plus fort groupe et peut-être aussi plus fort que les deux autres réunis.

Dans mon désir de vie pour le parti libéral pour le bien du pays, je crus de mon devoir d'écrire à notre chef pour lui faire part de mes vues et le supplier de remettre l'élection à l'année suivante. Je me hâtai car je craignais que l'avis officiel fut émis d'un jour à l'autre.

Bien humblement, mais avec ardeur, je suppliai notre Premier Ministre de remettre l'élection générale à une autre année, car j'entrevoyais sinon une défaite complète du parti libéral, un délabrement qu'ils serait difficile de réparer. Ils perdraient probablement une vingtaine de sièges dans les Provinces Maritimes, lesquels iraient au parti conservateur. Dans l'Ontario, le parti conservateur extrême allait répéter ce qu'il avait fait à Sir Wilfrid Laurier en 1911, et il lui resterait à peine une douzaine de fidèles. Dans les Provinces de l'Ouest, à part la Saskatchewan, il ne pouvait attendre

de progrès. Je lui disais que si toutefois il pouvait avoir une majorité sur les conservateurs, elle serait si faible et si chancelante qu'il serait obligé d'avoir une autre élection. Alors pourquoi ne pas attendre, certains que nous étions que l'ère de progrès était ouverte et qu'elle répandrait ses bienfaits dans l'intervalle.

Le lendemain, nous étions à Montréal, pour le retour de mon fils de la France. Il devait bientôt partir pour la Saskatchewan afin d'arriver pour l'ouverture de la Cour d'Appel.

De Montréal, je me rendis à Ottawa dans l'espérance de voir le Premier Ministre, mais il venait de partir pour la campagne et je n'avais pas le temps d'attendre. Cependant j'eus des entrevues avec l'hon. M. Copp et l'hon. M. Motherwell, l'ami le plus dévoué de mon fils. Ce dernier aurait préféré une autre année lui aussi, mais la majorité de ses collègues voulaient en appeler au peuple à l'instant.

Peu de jours après mon retour je reçus une lettre du Premier Ministre, lettre bien cordiale, pleine d'appréciation de mes remarques, déclarant que la grande majorité de ses collègues désiraient une élection immédiatement, et il espérait que, l'occasion une fois donnée, je donnerais tout mon appui au parti.

Inutile de dire que de ma part, rien ne manquerait quand l'heure sera venue, lui répondis-je.

Peu de temps après je le rencontrais à Bathurst, un instant, à son passage vers la Nouvelle-Ecosse. Plus tard à son retour, j'allai le rencontrer à Moncton alors qu'il était accompagné de l'hon. Dr Béland. La convention libérale avait lieu ce jour-là et l'hon. M. Copp devait donner sa démission. J'étais à l'assemblée au milieu de plussieurs de mes bons amis du comté, tels que le Dr Sormany, l'hon. M. Rand, M. Goodwin et autres. Soudainement, j'entends que mon nom était mentionné par le président de la convention. C'était M. McQueen, de Shédiac, qui m'invitait à adresser la parole à l'assemblée, en attendant le retour des délégués officiels qui s'en allaient en délibération sur le choix d'un candidat.

Dans une telle précipitation je crus de mon devoir de traiter brièvement la question de transports, de nos chemins de fer, de nos ports de l'Atlantique, ce qui devait le plus je croyais intéresser cette assemblée dans un tel moment.

C'est alors que l'hon. Dr Smith fut choisi le candidat libéral en remplacement de M. Copp.

Le soir, grandes assemblées à deux endroits dans la ville. Dans cette même salle, l'hon. Sénateur Béland adressait la parole et à la fin de son discours, il devait être suivi de l'hon. Premier Ministre. Le Dr Béland finissant son discours, allait succéder au Premier Ministre à l'autre salle. A son départ, avec une plus grande surprise que dans la journée, j'entends encore mon nom appelé pour entretenir l'auditoire en attendant l'arrivée du Premier Ministre.

Une salle immense, remplie dans tous les petits coins. Il me fallait bien dire quelque chose et j'expliquai les bienfaits d'un tarif

peu élevé, pour le revenu et non pas pour la protection, ce qui serait au bénéfice des Provinces Maritimes, plus encore que de certaines autres parties du Canada.

NOTRE RETOUR DE MONCTON

De la salle d'assemblée, M. McSweeney, fils du défunt Sénateur McSweeney, qui avait été un de mes meilleurs amis, nous conduisit, le Premier Ministre et moi, à la gare où le train Maritime l'attendait. Le Sénateur Béland arriva à l'instant accompagné de M. Snowball, ex-député de Northumberland, que la convention avait de nouveau choisi candidat libéral, en reconnaissance de ses services. Les quatre heures sur ce train de Moncton à Bathurst furent bien employées et s'écoulèrent rapidement. M. Snowball était joyeux et certain d'une nouvelle victoire. Mais oh, fragilité humaine, le samedi soir suivant, tard dans la soirée, nous apprenons la mort de M. Snowball. Toute la journée il avait été occupé à son bureau avec ses principaux amis, préparant le travail de la campagne électorale. Sa mort si prématurée, tellement inattendue, était certainement une grande perte, non-seulement pour sa femme et sa famille, toutes si méritoires, mais une perte pour le comté de Northumberland et pour le pays. C'était un homme d'avenir au parlement canadien. Je l'avais suivi de bien près depuis plus de trente ans. Il fut certainement bien regretté dans tout le comté. Il avait des amis et des admirateurs dans tous les partis et dans toutes les classes de la population de la province. Son commerce d'une si grande étendue l'avait fait connaître de tout le monde.

Le parti libéral de Northumberland se trouvait dans la nécessité d'appeler une nouvelle convention. M. Tweedie, fils de l'hon. Tweedie, ancien député du comté et ancien Lieutenant-Gouverneur de la Province, fut le choix de cette convention. Mais il devait subir le sort de tous les autres libéraux de la province, le comté de Gloucester excepté.

Pour notre comté, une convention libérale avait été convoquée pour la semaine suivante, à Caraquet. Dès l'ouverture, la candidature fut offerte à M. Veniot unanimement et bien sérieusement. Mais M. Veniot avait décidé depuis sa défaite d'être présent à la première session de la Législature afin de pouvoir se justifier devant le peuple en établissant bien la différence de son programme et celui de la nouvelle administration, et surtout en sollicitant toute enquête sur l'honnêteté de sa conduite, comme Ministre des Travaux Publics. Il était prêt à tout sacrifier dans cette vue-là.

Alors M. J. G. Robichaud obtint la faveur de la convention à l'unanimité, s'engageant à se retirer et à faire place à M. Veniot, lorsque le Premier Ministre déclarerait un jour avoir besoin de ses services.

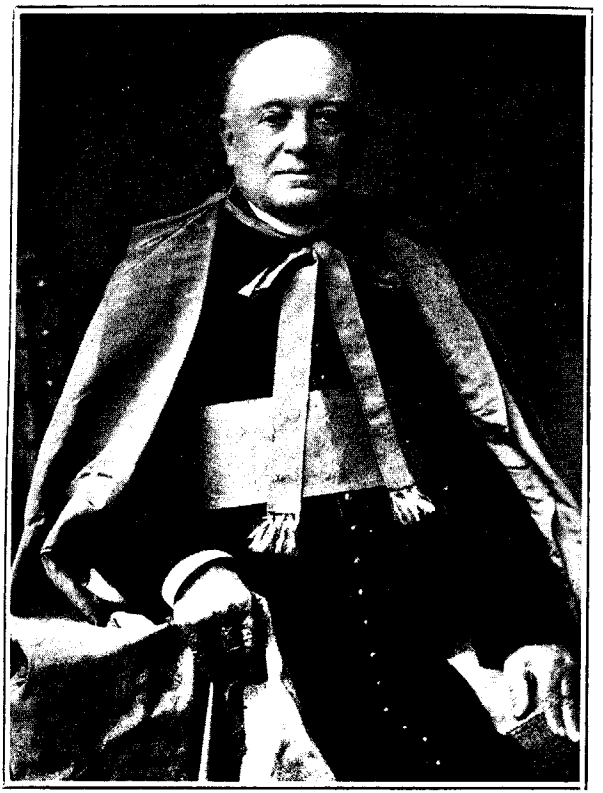

Mgr Jean Hébert, P.D.
Shédiac, N.-B.

Je dois dire comme je le dis alors dans mon discours, que M. Robichaud avait veillé aux intérêts du comté avec soin et avec énergie, qu'il avait obtenu du gouvernement autant d'argent que possible pour continuer les travaux et les réparations négligés par le gouvernement conservateur et même de nouveaux travaux actuellement en marche.

Le jour du vote approchait vite. Les prédictions étaient bien contradictoires. Le parti conservateur, comme le parti libéral, réclamait la victoire. Le parti progressiste conservait son entité.

Ces rapports contradictoires me confirmaient d'un jour à l'autre davantage dans mes propres prédictions. Seul le comté de Gloucester, dans le Nouveau-Brunswick, échappait à l'ouragan tory; trois seulement dans la Nouvelle-Ecosse, et un seulement dans l'Ile-du-Prince-Edouard; dix-neuf comtés perdus dans nos trois provinces: dix-neuf gains pour les conservateurs. La province d'Ontario donnait aux libéraux douze comtés, le maximum de ma prédiction. La province de la Saskatchewan donnait seize libéraux et cinq progressistes, et les autres provinces de l'Ouest restaient à peu près dans les mêmes câdres qu'à la dernière élection. Dans le Québec, les conservateurs gagnaient quatre sièges sur soixante-cinq.

Les conservateurs avaient une majorité d'une vingtaine de sièges sur les libéraux, mais le parti libéral avec les progressistes et les indépendants réunis pouvaient obtenir une majorité de treize. Mes prédictions, malheureusement, ne s'étaient que trop bien réalisées; cependant, il était bien évident que les conservateurs ne pouvaient commander la majorité aux Communes.

UN NOUVEAU CABINET

L'hon. M. King avait lui-même été battu dans son comté de North-York, Ontario. Tous les ministres de cette province avaient aussi été défaits. La situation était des plus critiques.

L'hon. M. King, il faut le dire à son honneur, eut le courage d'agir suivant la constitution, et de convoquer le Parlement pour définir sa volonté. "C'est la majorité qui gouverne". "Majority rules". Il déclara en même temps que si le parti conservateur remportait la majorité sur l'adresse, il résignerait à l'instant. Sinon, il conduirait les affaires du pays suivant le programme sur lequel il en avait appelé au peuple. Il ne voulut pas ouvrir un comté avant d'avoir eu ce vote de confiance. Le député de Prince-Albert, M. McDonald, lui offrait son siège, garantissant son élection.

Le Premier Ministre espérait convoquer les Chambres le 10 décembre, mais les rapports n'étant pas complets, il dut remettre au 7 janvier 1926.

Après deux mois d'attente, de calculs de toutes sortes sur l'avenir, il nous fallait partir pour Ottawa, sans savoir au juste ce qui devait arriver.

D'après la force des partis en Chambre, j'en étais venu à me rassurer et compter sur une majorité suffisante "a working majority" comme on dit en anglais.

Les progressistes de l'Ontario ne pouvaient certainement pas voter avec les conservateurs à cause du tarif, et les cinq indépendants, encore moins.

Les derniers mois de l'année étaient partagés entre l'anxiété et les déboires, mais avec des lueurs d'espérance en même temps.

Le nouveau gouvernement conservateur provincial avait bien exercé la méthode tory: "Aux vainqueurs les dépouilles". Nous devions nous y attendre, et il devait cette fois encore ne pas y avoir d'exception à la règle.

Ce qui n'avait pas été fait hier devait se faire demain. La hache devait couper la tête de tout officier libéral. Le meilleur, le plus méritant ne devait pas échapper.

Le neveu de ma femme, M. Arthur J. Meahan, avait été shérif du comté depuis neuf ans, et s'était acquis la sympathie de tout le monde, dans toutes les classes et dans tous les partis. Les chefs conservateurs eux-mêmes recommandaient son maintien à ce poste. N'ayant pas de raisons pour justifier son renvoi, le Premier Ministre n'avait pas osé le congédier. Mais je pensais bien qu'il attendait au mois d'avril, alors qu'il se servirait de son droit de faire une nouvelle nomination. Nous étions dans l'inquiétude. Le shérif Meahan était père de six jeunes enfants, dont le plus vieux Donat partait pour le collège St-Thomas de Chatham dans les premiers jours de septembre.

L'ANNEE 1926

Enfin la session parlementaire, convoquée pour le 4 de février, s'ouvrait dans des circonstances peu ordinaires. Le parti libéral pouvait être certain des votes des progressistes et indépendants aussi longtemps, au moins, que des mesures de tarif modéré seraient présentées. Les principes politiques des deux partis étaient bien, comme on le sait, les mêmes. Mais ces représentants des fermiers de l'Ouest devaient rester indépendants, et ne jamais dire ni laisser voir qu'ils votaient pour le parti libéral, mais qu'ils votaient seulement pour les mesures qui leur convenaient, qui devaient être agréables à leurs électeurs particuliers.

La situation était certainement embarrassante, et il fallait un tact sage et éclairé pour pouvoir tenir les rênes du Gouvernement dans l'incertitude.

Le Premier Ministre n'avait pas de siège en Chambre. Pouvait-il gouverner sans avoir été élu? Le gouvernement pouvait-il gouverner sans Premier Ministre en Chambre? La constitution du Canada, comme la constitution de la Grande-Bretagne, est certainement bien flexible—comme le disait si bien l'hon. M. Lucien Cannon, Sollici-

teur-Général, dans le cours du débat, sur l'adresse—, et se prête à toute circonstance nouvelle. Il ne manquait pas d'exemple en Grande-Bretagne d'un Premier Ministre battu, qui avait retenu le pouvoir. Au Canada de même, Sir John A. Macdonald lui-même avait été battu et avait gardé sa position en attendant une meilleure opportunité.

Comme je l'ai déjà dit, c'est la majorité qui gouverne au parlement. Aussi le Premier Ministre sut bien saisir la principale corde de salut et laisser au parlement la liberté d'exprimer sa confiance pour un parti ou pour un autre, ou de s'entendre pour former un nouveau parti qui commanderait la majorité. Dans le cas de ne pouvoir former un parti commandant la confiance de la majorité du Parlement actuel, le Gouverneur-Général devait alors dissoudre la Chambre et faire un nouvel appel au peuple.

Le Premier Ministre, l'hon. M. King, eut la sagesse d'en appeler à la décision du Parlement. Le discours du trône étant prononcé, il attendait le vote de la Chambre avant de faire aucune nomination officielle et avant d'ouvrir un comté pour lui-même.

Le discours du trône étant adopté, il devenait en droit d'agir avec tout pouvoir constitutionel.

Vendredi, le 8 janvier 1926, le Gouverneur-Général venait à la salle du Sénat adresser le discours officiel au Parlement.

Le jour même de la convocation, le 7 du mois, la Chambre des Communes avait élu son président, dans la personne de l'hon. Rodolphe Lemieux, pour un second terme. Le parti conservateur, non-seulement ne fit pas d'opposition, mais se joignit au parti libéral dans les éloges bien mérités pour l'esprit de justice que l'hon. M. Lemieux avait toujours porté à l'égard de tous, avec la plus grande impartialité possible.

Le discours du trône, prononcé le lendemain, annonçait des mesures importantes et en harmonie avec les vues des progressistes et des indépendants.

Le discours annonçait qu'une résolution serait soumise exprimant la profonde sympathie du parlement et du peuple du Canada avec Sa Majesté le Roi, et les autres membres de la famille Royale dans leur deuil causé par la mort de la reine Alexandra, depuis sa dernière assemblée.

Le Canada avait eu l'insigne honneur du choix d'un membre de son gouvernement comme président de l'Assemblée de la Société des Nations, à Genève.

Le pays avait été favorisé d'une grande prospérité et d'un grand développement de nos industries. Cet état de choses doit garantir de plus substantielles réductions des taxes.

Cette prospérité du pays permettra au gouvernement de mettre en opération un plan étendu d'immigration.

Les Ministres étaient d'accord qu'une augmentation des droits de douanes serait au détriment de la prospérité du pays, car la forme de taxation doit porter le moins possible sur les nécessités de la vie, sur l'agriculture et autres industries primaires. Les changements dans

les tarifs ne doivent être faits qu'après un sérieux examen de leur effet sur nos industries, et pour arriver à cela un bureau de tarif sera nommé bientôt.

Le discours déclare qu'une entente commerciale avec les Indes Occidentales, les Bermudes, la Guyane britannique et les Honduras britanniques sera soumise au parlement pour son approbation.

Il annonce aussi des mesures pour le complètement du chemin de fer de la Baie d'Hudson.

Il annonce aussi la nomination d'une Commission Royale pour s'enquérir des réclamations et des droits des Provinces Maritimes, au sujet des conditions de l'opération du chemin de fer Intercolonial, qui n'ont pas été observés, et que, au regard des transports, de l'immigration et d'autres facteurs économiques, ces provinces ont souffert préjudicièrement dans leur position sous la Confédération.

Enfin, il annonce encore un bill pour pourvoir au transfert à la Province de l'Alberta de ses ressources naturelles, ainsi qu'un bill pour amender l'Acte des Elections du Dominion.

Et, de plus, le discours annonçait aussi une loi de crédits ruraux pour les fermiers et une loi de Pension pour le vieil âge.

Un tel programme ne pourrait certainement pas être rejeté par les progressistes. Ces mesures toutes d'importance pour l'Ouest l'étaient également pour l'Est.

Cependant, le débat sur l'adresse fut le plus long et le plus acrimonieux qui eût jamais lieu depuis la Confédération.

L'hon. M. Meighen présenta un amendement contenant une sévère censure du gouvernement, prétendant qu'il n'avait aucun droit de conserver le pouvoir.

Son amendement disait que les candidats du gouvernement à la dernière élection avaient été défaits dans la majorité des comtés, que neuf des ministres, y compris le Premier Ministre, avaient été rejetés aux polls et n'avaient pas de sièges dans le parlement. Il disait que le parti d'opposition au dernier parlement comprenait de beaucoup le plus fort groupe de la Chambre. Il insistait surtout sur le fait que ceux qui se réclament les aviseurs de Son Excellence, n'ont pas avec eux un Premier Ministre, et que, ni en cette Chambre ni au Sénat, par conséquent, ils n'ont la compétence d'agir comme le comité du parlement, ni d'adresser le Parlement au nom de Son Excellence.

Le débat sur cet amendement dura jusqu'au premier jour de février, alors qu'il fut rejeté par un vote de 115 contre 125. Grande réjouissance chez les libéraux et les progressistes.

Dès lors M. McDonald, de Prince-Albert, résigna son siège en faveur du Premier Ministre, l'hon. M. King, qui devait être élu par une majorité d'au delà de 4,000.

Le débat devait s'ouvrir sur l'adresse même le jour suivant, et l'hon. M. Lapointe proposa une motion que "à la conclusion du débat sur l'adresse, le parlement ajournerait au 15 de mars". On s'attendait alors que le débat serait clos dans quelques jours. Mais non,

un autre mois entier fut gaspillé dans la seule vue de réduire l'ajournement pour la plus courte date possible, et ce n'est qu'au deuxième jour de mars que le vote fut pris, et l'adresse votée par un vote de 111 contre 102.

Il ne restait plus que 13 jours d'ajournement pour permettre au gouvernement de préparer son programme et faire élire quelques ministres pour compléter la formation du Gouvernement.

Pendant ce temps là, le Sénat avait ajourné d'une période à l'autre, pour venir enfin se mettre à l'ouvrage le 6 avril.

La Chambre des Communes, réunie de nouveau le 15 mars, commença l'étude des diverses mesures soumises dans le discours du trône.

La nomination de cette Commission Royale d'enquête sur les réclamations des Provinces Maritimes fut bientôt annoncée, et elle était composée d'hommes certainement des plus compétents, dont la réputation était bien établie. Cette commission fut composée de Sir Andrew Rae Duncan, de l'hon. juge W. B. Wallace, de la Nouvelle-Ecosse, et du professeur Cyrus MacMillan, de l'Université McGill.

Une autre question bien importante était la loi des crédits ruraux, laquelle subit plusieurs amendements à la Chambre des Communes, et qui fut ratifiée par le Sénat après quatorze autres amendements sur des matières de détails, mais qui n'affectaient nullement les principes ni les effets de cette mesure toute humaine pour les fermiers. Toutefois, le parlement fut dissous avant que le Gouverneur-Général eût l'occasion de la sanctionner au jour de la prorogation qui n'eût pas lieu par l'effet de cette prompte dissolution. Cette loi des crédits ruraux est établie pour les fermiers seulement qui donnent au gouvernement la première hypothèque, et reçoivent un terme de paiements annuels de vingt à trente ans avec intérêt modéré.

Une autre législation de grande importance était la pension du vieil âge. Cette loi accorde une pension de vingt piastres ($20.00) par mois à tout homme ou femme de 70 ans, ou plus, devenu incapable de travailler, n'ayant aucun revenu quelconque ou inférieur à cette somme. Si ce vieillard possède un revenu, soit de $100. ou à peu près, le total ne peut dépasser $365. Il est vrai que, une telle mesure, d'après les calculs de la population de cet âge en telles malheureuses circonstances, devra entraîner une dépense annuelle d'environ $23,000,000, mais la moitié de ce montant retombe sur les diverses provinces qui coopèrent avec le gouvernement fédéral, et qui diminuera leurs dépenses au soutien des pauvres. C'est certainement une mesure propre à créer un esprit de fraternité entre les différentes classes de la société et enlever ce sentiment de dédain ou d'indifférence pour le pauvre qui existe malheureusement trop souvent dans la société. Il est vrai que dans la Province de Québec, l'esprit filial existe encore peut-être dans toute famille et que, à peu d'exceptions près, les vieillards indigents sont assez bien supportés par la famille. Mais il y a toujours des exceptions, et il y a toujours aussi, bien malheureusement, des familles qui, quoique plus jeunes

ont peine à se supporter elles-mêmes, et par conséquent les parents âgés restent inévitablement sans la protection nécessaire.

Les compagnies de chemins de fer, et plusieurs grandes compagnies industrielles ont bien, il est vrai, des assurances ou des pensions pour leurs employés permanents, auxquels le travaillant fournit sa part à chaque année. Mais, combien de milliers d'hommes sur les chemins, dans les chantiers et sur la ferme comme journaliers, n'ont pas l'avantage de ces pensions, et, arrivés à l'âge avancé, n'ont aucune ressource parce que leurs gains, leurs gages étaient trop petits pour leur permettre des économies. C'est pour une telle classe de personnes que cette loi de pension au vieillard privé d'assistance est soumise au Parlement. Cette loi fut passée unanimement à la Chambre des Communes et renvoyée au Sénat par le vote des sénateurs conservateurs qui votèrent tous contre ce projet, à l'exception d'un seul, l'hon. G. Robertson, ancien Ministre du Travail dans le gouvernement d'Union. Il en appela à ses collègues de son parti, mais tout fut inutile.

La défaite de cette loi au Sénat par les membres du parti conservateur a certainement contribué beaucoup à la défaite de l'hon. M. Meighen et son parti. Il est vrai que dans la Province de la Colombie-Anglaise, la province qui demandait à hauts cris cette loi, deux libéraux seulement, je dis deux libéraux—car M. Neill de Connox-Alberni est vraiment libéral—, ont été élus, mais cela est dû à ce que le parti nationaliste dans son mécontentement a mis des candidats travaillistes qui n'ont fait que d'enlever assez de votes aux candidats libéraux pour les empêcher d'être élus. Ils ont fait perdre trois, peut-être quatre, libéraux dans la province.

J'ai beaucoup regretté la défaite de cette loi. Tout prétexte donné était qu'elle n'était pas parfaite. Bien vrai. Peu de loi ont été écrites au parfait avant d'être mises en exécution. Ce n'est qu'avec le temps que les lois peuvent être amendées, et amendées de nouveau suivant les bénéfices de l'expérience. De fait, toute loi d'un nouveau caractère ne devient parfaite ou meilleure que dans le cours du temps. Il n'y a pas de doute que cette loi sera de nouveau soumise au Parlement à la prochaine session. De nouveau elle passera par une immense majorité aux Communes, mais je n'ose prédire encore son sort au Sénat. Toutefois, il est bien probable que les Communes, avec une nouvelle représentation, l'appuyant une seconde fois, le Sénat n'y mettra pas d'opposition. Je l'espère au moins.

LES RESSOURCES NATURELLES DE L'ALBERTA

Mais, il y avait cette sérieuse question du transfert des ressources naturelles à la province d'Alberta, qui comporte en elle-même la question des écoles séparées pour la minorité catholique.

Le gouvernement fédéral s'était entendu avec le gouvernement de l'Alberta pour le transfert des ressources naturelles de cette pro-

vince au gouvernement provincial. Ce transfert devait se faire suivant l'acte d'autonomie de 1905, qui contenait une clause établissant que les revenus de cette partie des terres qui doivent être employés pour les frais d'éducation, et qui dit clairement que les revenus doivent être distribués aux écoles de la minorité catholique aussi bien qu'à la majorité non-catholique suivant la population, et vice versa.

Mais dans le bill de transfert, ce mode de distribution n'était pas mentionné, et dans son discours sur l'adresse au commencement de la session, M. Henri Bourassa, revenu au Parlement fédéral, avait demandé au gouvernement de voir à ce que toute justice fût rendue ou maintenue, dans ce transfert des ressources naturelles, à la minorité catholique de la Province.

Alors des personnes de longues années d'expérience dans les législatures de la Saskatchewan et de l'Alberta suggérèrent, après examen, qu'une clause spéciale fut ajoutée, déclarant que cet argent devra être distribué suivant telle clause de l'Acte d'autonomie de la Province de 1905. Car, sans cela, la législature de la Province pourrait bien, à un moment donné, refuser de reconnaître les droits des écoles séparées, et un nouveau trouble, semblable à celui de Manitoba de 1893 à 1896, pourrait bien surgir.

Un émissaire du gouvernement fédéral fut envoyé immédiatement auprès de M. Brownlee, Premier Ministre de l'Alberta, pour lui expliquer l'effet de cet amendement, qui devait sauver le pays du trouble d'une nouvelle question d'écoles.

Voici l'amendement tel que proposé en Chambre par l'hon. M. MacKenzie King, le 18 mars 1926:

"That it is expedient to bring in a measure to provide:

(a) That the school lands fund to be transferred to the Province as in the said agreement provided, and such of the school lands specified in section thirty-nine of The Dominion Lands Act, Chapter 20 of the Statutes of 1908, and amending statutes, as passed to the administration of the Province under the terms of the said agreement, shall be set aside and shall continue to be administered by the Province in accordance, mutatis mutandis, with the provisions of sections thirty-nine to forty-two of The Dominion Lands Act, for the support of schools organized and carried on therein in accordance with the provisions of section seventeen of The Alberta Act, chapter three of the statutes of 1905, and

(b) that any interest in any lands included in the parks or forest reserves in the said agreement referred to, may, with the consent of the Province, be disposed of by Canada for any purpose other than the purposes specified in the said agreement, and

(c) that nothing in the said agreement or in any subsequent agreements or statutes, such as are therein provided for, shall in any way affect the rights or properties of the Hudson's Bay Company as contained in the conditions under which that company surrendered Rupert's Land to the Crown."

Whereupon, Mr. Mackenzie King (Prince Albert), a Member of the King's Privy Council, informed the House, that His Excellency the Governor General, having been informed of the subject-matter of the proposed Resolution, recommends it to the House.

Resolved, That the House do go into Committee of the Whole, to-morrow, to consider the said proposed resolution."

L'hon. M. Brownlee, Premier Ministre de l'Alberta, comprit à l'instant la sagesse de cet amendement.

L'acte même avait déjà été passé à la législature, et il devait présenter cet amendement dans peu de jours. Tous les membres de son cabinet étaient bien prêts aussi à faire accepter cette clause additionnelle dans l'intérêt général de la Province.

Tout alla bien pour quelque temps. Mais encore une fois, comme l'année précédente dans l'élection provinciale du gouvernement Veniot, l'"Orange Sentinel" commença à écrire contre cette nouvelle clause, demandant au gouvernement de l'Alberta de ne pas l'accepter, et d'en finir avec les écoles séparées dans la Province, ce qui aiderait à démolir les statuts constitutionnels qui protègent la minorité catholique dans les diverses provinces.

Alors, l'hon. M. Brownlee avertit l'hon. M. King qu'il ne pourra pas accepter les ressources naturelles avec cette dernière clause. Ces articles avaient jeté la terreur dans l'esprit des membres de la législature, qui ne voulaient pas entreprendre la campagne électorale dans leur Province, après la session, sous les foudres de l'"Orange Sentinel" et d'autres organes conservateurs. Alors l'hon. M. King répondit avec force au premier ministre de l'Alberta que les ressources naturelles de sa province ne lui seraient pas transférées tant qu'il ne voudra pas accepter cet amendement.

Le Premier Ministre, l'hon. M. King, dans l'expression d'un sentiment de justice, ajouta qu'il allait soumettre la question de la constitutionnalité de l'Acte de 1905, à la Cour Suprême du Canada, et de là au Conseil Privé d'Angleterre, si nécessaire.

Au moment où j'écris (novembre 1926), cette question a été déjà référée à la Cour Suprême, qui considérera cette cause au terme de janvier 1927.

Le distingué jurisconsulte, Eugène Lafleur, de Montréal, représentera le gouvernement, appuyé de l'hon. Lucien Cannon, solliciteur-général. La question est certainement entre bonnes mains. Je n'ai pas de doute que la constitutionnalité de ce statut sera maintenue dans ces deux cours de dernier ressort.

Pour moi, la chose serait impossible. C'est bien la question que j'avais étudiée le mieux dans le temps, et mon discours sur cette question au Parlement, basé sur le jugement de la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick, soutenue par le Conseil Privé, sur nos écoles établies par l'Acte de 1872, me sert de garantie, je pourrais dire, pour l'Acte de l'Alberta.

Je tiens à dire ici, avant d'entrer dans la question de l'enquête des douanes, que c'est cette question des écoles de l'Alberta qui a

été la cause de la désertion de cinq ou six des progressistes du parti libéral, sur les différentes motions de censure proposées par les conservateurs contre l'hon. M. Boivin, ministre des douanes et de l'accise, et qui menaçaient la défaite du gouvernement libéral.

L'hon. M. King a tenu avec fermeté et avec force, et il reçut sa récompense dans l'élection qui suivit au mois de septembre.

Je reviendrai sur cette question.

LE BUDGET DE L'HON. J. A. ROBB—1926.

Le 15 avril 1926, l'hon. J. A. Robb présentait le budget, donnant l'état économique du pays, le montant de la dette nationale, et les diverses sources de revenus du pays, et établissant le "modus vivendi" pour l'année.

Je ne citerai pas tous les millions et cent millions que ce budget contient. Ces chiffres-là peuvent toujours être obtenus au besoin. Ce que je dois déclarer, c'est mon approbation ou ma critique des mesures présentées dans ce budget pour l'avenir, ainsi que le compte-rendu des mesures suggérées aux sessions passées avec les résultats qu'elles avaient produits depuis leur mise en vigueur.

J'ai déjà donné ma sincère appréciation du premier budget de l'hon. M. Robb pour l'année 1924, qui avait réduit les droits sur tous les instruments pour l'agriculture et de nos autres ressources naturelles, et réduit la taxe sur le revenu, retranchant de beaucoup la taxe suivant le nombre des enfants dans la famille. Il avait aussi réduit de beaucoup la taxe sur les ventes. Ce budget devait produire beaucoup de bien, et il y avait déjà eu une grande amélioration dans les affaires du pays. Les exportations avaient augmenté de beaucoup et dépassé nos importations de plusieurs millions—de plusieurs cent millions. Mais l'effet ne s'en était pas fait sentir encore d'une manière générale et assez sensible au temps de l'élection de 1925.

C'était la principale raison qui m'avait porté à suggérer au Premier Ministre de remettre l'élection à une autre année.

Ce budget de 1926 était le complément, je pourrais dire, du programme initié en 1924, et dont l'effet devait se faire sentir à l'instant, car le peuple pouvait apercevoir le bénéfice inévitable de ces mesures. La réduction des impôts était de telle nature qu'elle devait favoriser la production tout en favorisant le consommateur. C'est là l'effet principal de la liberté du commerce,—réduire le coût de la production de manière à augmenter la consommation. Tout lecteur de ce budget pouvait voir ce double effet luire à l'instant.

Les réductions faites dans le tarif de l'hon. J. A. Robb de 1924 avaient déjà produit pour l'année 1925-26 une augmentation de revenu de $29,965,520.

Le revenu des douanes seul donnait une augmentation de $19,-

200,000, le montant total étant de $127,360,000. L'accise donnait une augmentation de $4,300,000.

Le compte-rendu des chemins de fer canadiens montre un total de recettes de $30,443,852 au-dessus de toute dépense d'opération et de revenus.

L'intérêt annuel des chemins de fer est de $71,800,000, dont $40,400,000 est payable sur les obligations entre les mains du public. La balance, qui est de $31,400,000 représente leur responsabilité pour intérêt sur les avances au gouvernement. Déduisant les recettes de $33,000,000 contre les $40,400,000 d'intérêt payé au public, il reste une balance de $7,400,000 qui représente la perte actuelle des chemins de fer dans l'année courante.

L'hon. M. Robb attira l'attention de la Chambre et du pays sur le remarquable développement du commerce du Canada. L'année fiscale présente se ferme avec une balance favorable d'au delà de $402,000,000, ce qui constitue un précédent depuis les années de guerre.

Grâce à ce bel état de choses et à l'expansion du commerce, le Ministre des Finances se trouvait en position de faire des réductions substantielles sur la taxe du revenu. C'est ainsi que sur un revenu de $3,000 la taxe était de $40 avec la nouvelle proposition, il n'y aura rien à payer. Sur un revenu de $6,000, la taxe qui est actuellement de $178.50 ne sera à l'avenir que de $70; sur un revenu de $12,000 la taxe est de $871.50, à l'avenir elle ne sera que de $460; sur un revenu de $18,000 la taxe actuelle est de $1,753.50; à l'avenir, $1,210 seulement. On voit par là que celui seul qui reçoit un gros revenu est appelé à payer, et que les gros revenus eux-mêmes sont de beaucoup plus exemptés.

Le Ministre donne une diminution de tarif sur les articles importés des Indes Occidentales suivant le traité avec ce pays.

Le fer-blanc d'une qualité qui n'est pas manufacturée dans le Canada sera libre sous le tarif préférentiel de la Grande-Bretagne, et soumis à un droit de 5 pour cent seulement sous le tarif intermédiaire et général, ce qui sera d'un grand bénéfice à l'industrie des boîtes.

Le Ministre propose ensuite une réduction de droit sur les automobiles dont la valeur au détail n'est pas plus de $1,200, ainsi que les camions et les motocyclettes, de 20 pour cent du tarif général, de 17½ pour cent du tarif intermédiaire, et de 12½ pour cent du tarif préférentiel britannique. Sur les automobiles valant au delà de $1,200 chacune, le tarif général est réduit à 27½ pour cent, l'intermédiaire à 25 pour cent, et la préférence britannique à 15 pour cent. Et, pour encourager l'industrie canadienne, un retrait de 25 pour cent sera payé sur les matériaux employés dans la fabrication des voitures à moteur ci-mentionnées pourvu que, au moins 50 pour cent du coût de l'article fini soit produit dans le Canada.

Les droits sur l'équipement pour la génération de pouvoir électrique pour la ferme sont réduits sous la préférence britannique à

5 pour cent et à 10 pour cent pour le tarif général et intermédiaire.

Bien d'autres instruments de production sont mis sur la liste d'exemption.

Ainsi toute machinerie employée dans la production d'huile non raffinée ou de fertilisateurs provenant des huiles, est mise sur la liste des articles libres et exempts de la taxe de vente.

C'était certainement le budget le plus avancé que le Canada ait jamais eu, et qui devait être accompagné d'une ère de prospérité remarquable faisant disparaître pour ainsi dire tout manque d'emploi dans le pays, les manufacturiers d'automobiles agrandissant leurs manufactures au lieu de les fermer, comme ils en avaient fait la menace le lendemain de la présentation de ce budget.

EXPEDITIONS DIRECTES

C'est ce budget aussi qui donnait enfin à la proposition que, après le 1er de janvier 1927, les bénéfices du tarif préférentiel britannique ne s'appliqueront qu'aux marchandises transportées directement, et sans échange, à un port de mer ou de rivière du Canada.

C'était bien le complément de mon ambition. C'est ce que j'avais demandé depuis dix ans, et dans une récente instance au Sénat en 1924.

Tout exportateur ou agent d'exportation comprend maintenant la nécessité d'utiliser nos ports canadiens dans son propre intérêt. C'est de grande importance, et pour le bien général du Canada.

Ce budget accompagné et suivi d'un si grand développement de commerce et d'industrie est pour moi, peut-être plus que tout autre —excepté M. A. R. McMaster, qui n'est plus au Parlement—la plus grande satisfaction possible. Il me donne pour ainsi dire tout ce que j'ai toujours demandé dans l'intérêt de la masse du peuple, avec les restrictions nécessaires pour éviter toute critique sérieuse et tout mauvais effet. Ce budget était très populaire, comme l'a prouvé le résultat de l'élection générale qui eut lieu cinq mois plus tard, et qui était loin d'être attendue lorsqu'il devint la loi du pays.

Ce budget avec ses résultats si précieux devra certainement faire comprendre à cette classe de citoyens qui prêchent constamment le haut tarif comme la ressource unique à la prospérité d'un pays, que leur théorie ne repose pas sur une base solide. Le peuple du Canada, ses industriels, ses financiers comprendront avant longtemps, que l'esprit de fraternité, d'humanité est nécessaire en tout temps entre les différentes nations du monde, comme entre les voisins des mêmes petits cantons.

L'ENQUETE DES DOUANES

Enfin, la grande question de la session, ou du moins, la question que l'opposition avait créée comme la principale question de la session, et sur laquelle elle avait compté la défaite du gouvernement, fut l'enquête des douanes.

Il était bien connu et admis de tout le monde que la contrebande, depuis quelques années, était devenue incontrôlable, un vol incalculable du revenu du pays, et une source de crimes affreux et terribles. Ce n'était pas que les gouvernements n'avaient pas fait les plus grands efforts dans l'espoir de restreindre et même d'empêcher ce commerce illicite et honteux. Mais les moyens humains ne suffisaient pas contre cet empiètement infernal.

La prohibition établie dans les différentes provinces du Canada avait inspiré une nouvelle audace à cette classe de l'humanité qui ne recule devant aucun crime pourvu qu'elle obtienne le gain désiré.

De nouvelles mesures, en 1923 et en 1924, avaient été ajoutées aux statuts du passé rendant la peine bien plus forte contre le criminel de cette catégorie. Mais, on serait peu porté à croire que ces sévérités ne faisaient qu'accroître l'audace et l'ambition du criminel.

Avec les difficultés mises dans son chemin, le tarif sur l'importation des liqueurs avait été augmenté jusqu'à neuf piastres du gallon. Nouvelle ambition pour lui: son profit sera plus considérable, et s'il est découvert et puni une fois, il pourra se compenser de sa perte en peu de temps.

Pour comble, les Etats-Unis avaient aussi imposé la prohibition dans leur pays, et la contrebande recevait un contre-coup terrible. Une telle population, contenant tant de classes riches, toutes bien garnies d'argent, n'allait pas mettre un frein à ses goûts, à ses appétits pour la seule considération d'une élévation du prix de la boisson.

Avec tout cela, ce commerce illicite augmentait d'un jour à l'autre, à bien dire, et devenait de plus en plus incontrôlable. C'était bien beau pour l'opposition de censurer le gouvernement, d'accuser différents Ministres et différents officiers, mais auraient-ils fait mieux durant les deux ou trois dernières années? Avaient-ils fait mieux eux-mêmes durant leurs dix années d'administration? Auraient-ils fait mieux s'ils étaient restés au pouvoir? Il est facile de répondre: "Non", à ces deux questions.

Il est vrai qu'il a été prouvé à l'enquête qu'il y avait eu dans la province de Québec beaucoup de contrebande et que le pays a perdu un gros montant de revenu durant cette période. Mais pas dans les cent millions de piastres comme on aurait voulu le faire croire.

De plus le fleuve St-Laurent et le port de Montréal font les quatre cinquièmes de toute les affaires du pays, au sujet d'importation durant les mois d'été.

Le Ministère des douanes a été accusé de manque de surveillance et de manque d'honnêteté d'administration sous le gouvernement de l'hon. Mackenzie King. L'enquête, il est vrai, a mis au jour beaucoup de négligence et beaucoup de malhonnêteté, je dois le dire.

Comme on l'a vu, l'ardeur des conservateurs était inspirée par l'ambition de découvrir quelques faiblesses chez certains Ministres du gouvernement libéral, comme on l'a vu par la conduite de M. Alex. Doucet, député de Kent, N.-B. qui, dans son manque d'expérience mêlé à son manque de jugement, et son ardeur à écraser tout adversaire, a mis fin à sa carrière politique en voulant diffamer le caractère des plus nobles de ses compatriotes français de la province de Québec.

Il répétait ses diatribes, ses calomnies avec toute vigueur, en présence de son chef, le Premier Ministre du jour, l'hon. M. Meighen, qui semblait limiter le programme de M. Doucet à de telles calomnies.

Dans son ambition à satisfaire son maître dans une telle cause, il a commis le suicide politique, il a lui-même mis fin à sa carrière. Il ne doit aucun ressentiment contre tout autre, si ce n'est probablement contre son chef, qui n'aurait pas dû lui permettre de s'abaisser à une telle position.

L'HONORABLE GEORGES HENRI BOIVIN

MINISTRE des DOUANES et de l'ACCISE.

Dans la réorganisation du personnel de son cabinet, avant l'élection générale de 1925, le Premier Ministre, l'hon. Mackenzie King avait nommé M. Georges Henri Boivin, Ministre des douanes et de l'Accise pour remplacer l'hon. Jacques Bureau, qui avait accepté un siège au Sénat.

Inutile pour moi de faire l'éloge de ce brave homme, doué, je pourrais dire, de toutes les vertus les plus nobles du coeur humain, de toutes les qualités d'esprit qui peuvent conduire un homme aux échelons supérieurs, lui permettre de rendre de grands services à la société qui l'entoure, à son pays et à sa religion.

M. Boivin était un homme certainement de grands talents, comme Sir Wilfrid Laurier l'avait reconnu, alors que M. Boivin bien jeune encore en 1911, en demandant aux libéraux dirigeants du comté de Shefford de ne pas manquer de donner toute chance possible à la convention pour le choix d'un candidat, au jeune M. Boivin qui devait se développer un homme de force, d'habileté et de grande éloquence. Sir Wilfrid l'avait jugé comme il avait jugé M. Mackenzie King, alors que tout jeune encore lui aussi.

A son arrivée au Parlement, à la session de 1912, dès ses premières paroles, le jeune Boivin avait commandé mon admiration et mon espoir pour une carrière distinguée. D'une année à l'autre M. Boivin gagnait l'estime et l'admiration de toute la députation des deux côtés de la Chambre. Il était fort et éloquent dans le débat, ayant recours aux arguments favorables à sa cause et à son sujet, sans entrer dans des personnalités inutiles et dommageables. C'est

par le recours à ces petitesses que, bien souvent, un homme de talent détruit sa carrière au point de vue de son utilité.
Mais il y a une chose que nous ne pouvons pas ignorer ni cacher, c'est qu'en 1911 et 1912, à leur arrivée au pouvoir, les conservateurs ont à l'instant établi une nouvelle équipe au complet dans ce département. Il faut se rappeler que 10,000 officiers de douanes furent démis dans le pays, de Halifax à Vancouver, Victoria et Prince-Rupert. Il n'est pas resté un officier de la moindre importance dans tout le pays, du Sous-Ministre des douanes au plus humble officier de la prévention dans Montréal et les environs.

M. R. R. Farrow, le Sous-Ministre, fut nommé en 1917 en remplacement de M. MacDougall qui fut mis à sa retraite. M. Bisaillon et les dix autres principaux officiers qui ont été démis en conséquence de cette enquête ont tous été nommés par le gouvernement conservateur. Leur nomination n'était pas non plus sous la responsabilité de la commission du service civil, car le service extérieur n'a été transféré à cette commission que dans l'année 1919.

Quand le gouvernement libéral est arrivé au pouvoir, le nouveau Ministre des Douanes, l'hon. Jacques Bureau, pouvait-il dire à tous ces officiers: "Vous êtes tous des voleurs, vous êtes tous des hommes malhonnêtes, prenez la porte".

Comme il n'y avait eu aucune plainte contre leur conduite durant dix années de service, il devait supposer qu'ils avaient agi avec honnêteté, avec discrétion et avec fidélité à leur devoir, et naturellement il leur devait sa confiance jusqu'à preuve de négligence. L'hon. M. Bureau a pu se complaire peut-être trop longtemps dans cette bonne foi dans le service de ses subalternes. C'est peut-être là que fut son malheur. Voilà tout.

Lorsqu'en 1918, Sir Robert Borden, qui n'avait pas un seul Canadien-français de son côté de la Chambre, fut obligé, suivant la coutume établie, d'avoir un sous-orateur de langue française lorsque l'orateur est Anglais, il lui offrit cette position dont les devoirs sont hors de la politique. Sir Wilfrid Laurier non-seulement lui conseilla, mais lui donna ordre de l'accepter dans l'intérêt général.

Apprenant l'appel au Cabinet de M. Boivin, je fus bien réjoui, et lui adressai une lettre de félicitations.

L'hon. M. Boivin se mit à l'ouvrage de réorganisation de ce département, et travaillait avec énergie et avec succès lorsque, dès le commencement de la session, une enquête fut demandée sur l'administration du Ministère des douanes et de l'accise.

Dès la motion acceptée l'hon. M. Boivin, dans sa délicate honnêteté, soumit au comité toute correspondance, aussi bien que tout document en sa possession et en possession du Département. Pas un seul papier ne fut enlevé ni laissé de côté.

Il était facile de voir que le désir de l'hon. M. Stevens ainsi que de l'hon. R. B. Bennett était de trouver quelque chose sur quoi fonder une accusation de mauvaise administration, et par là jeter de la poudre aux yeux des électeurs.

Il faut peu de choses parfois pour ternir la réputation d'un homme public. Ce fut le cas pour l'hon. M. Boivin.

On sait partout combien de fois certains députés des deux côtés de la Chambre en ont appelé à l'esprit de justice et de charité d'un ministre pour un de leurs électeurs condamné à une sentence de prison pour infraction à la loi sur les importations de liqueurs enivrantes. Plusieurs cas de la part des conservateurs furent prouvés, dans lesquels toute clémence possible avait été accordée, sentences d'emprisonnement remises et annulées.

Mais dans l'occasion rien ne pouvait être toléré, toute sympathie, tout délai, en attendant d'autres preuves ou d'autres explications, était un crime. C'est ainsi que dans le comté de Gloucester un certain colporteur, un Syrien, établi à Caraquet depuis plusieurs années, fut condamné à une amende de $150 et à trois mois d'emprisonnement sur sa deuxième offense. La deuxième partie de la sentence, l'emprisonnement, ne fut pas exécutée à l'instant, et aussitôt M. J. G. Robichaud, député du comté, s'adressa à l'hon. M. Bureau, encore Ministre des douanes et de l'accise, lui enjoignant de ne pas mettre cette sentence à exécution avant qu'il puisse aller le voir.

Tout naturellement, je pourrais dire, le Ministre qui venait de prendre charge et qui devait retourner dans son comté pour se faire élire, laissa l'affaire en suspens. Lorsque l'enquête fut demandée, l'affaire n'avait pas été considérée et le prisonnier, Moïse Aziz, était toujours exposé à être mis en prison d'un jour à l'autre. La sentence remise n'était pas annulée. Et, devant l'enquête, l'hon. M. Boivin n'attendant plus d'autres explications, ordonna son emprisonnement. Malgré cela, pendant que ce Moïse Aziz était en prison, l'hon. M. Stevens proposa une motion de censure contre l'administration de l'hon. M. Boivin, basée sur le fait que l'hon. M. Boivin avait différé cet emprisonnement. C'est cette motion seule qui menaçait la défaite du gouvernement, le vendredi le 25 juin. Mais si je tiens à répéter ici que les seuls députés qui menaçaient de tourner le dos au gouvernement King étaient ces quatre ou cinq députés progressistes de l'Alberta, qui profitaient de cette seule mesure pour exprimer leur ressentiment au sujet de cette clause concernant la distribution des argents aux écoles dans le transfert des ressources naturelles à la province d'Alberta.

Le débat fut bien acrimonieux, et les libéraux ont bien prouvé que la même sympathie avait été accordée à plus d'un député conservateur, et même à un de ces progressistes récalcitrants, M. Campbell, de Mackenzie. Mais tout cela ne valait rien.

Il est bien regrettable de voir un homme de si grand mérite, des plus belles promesses d'avenir pour l'honneur et le bonheur du pays, recevoir un tel traitement de la part du parti oppositionniste.

C'est alors que le 25 juin ou plutôt le 26 juin, à quatre heures du matin, l'hon. Premier Ministre, voyant que le trouble dans le pays ne ferait que s'accroître, jugea qu'il était dans l'intérêt du pays, pour le plus grand bien du pays, de dissoudre les Chambres et

de faire un nouvel appel au peuple qui certainement aurait pour résultat, au moins, de donner au pays un gouvernement stable, comme on le demandait de tout côté, et dans toutes les parties du pays.

Dans la journée de samedi, l'hon. Mackenzie King demanda à Son Excellence le Gouverneur-Général de dissoudre les Chambres et lui permettre d'en appeler au peuple comme étant le seul moyen de restaurer la paix. Il représenta à Son Excellence que le parti conservateur ne pouvait conduire les affaires du pays parce qu'il ne pourrait pas commander la majorité dans le Parlement. Une élection générale était la seule solution à la crise actuelle.

Les représentations du Premier Ministre auprès du Gouverneur-Général, Lord Byng, n'eurent aucun effet. Alors, le lundi suivant, le 28 juin, comme dernier ressort, l'hon. M. King, après un nouvel et dernier appel à Son Exccellence, remit sa résignation entre les mains du Gouverneur-Général, qui l'accepta.

A trois heures de l'après-midi, à l'ouverture de la séance, l'hon. M. King annonça sa résignation dans les termes suivants:

"M. l'Orateur, j'ai une très importante déclaration que je désire faire à cette Chambre avant que l'on procède davantage. L'intérêt public demande une dissolution de la Chambre des Communes. Comme Premier Ministre, j'ai donné cet avis à Son Excellence le Gouverneur-Général après-midi aujourd'hui. Son Excellence ayant décliné d'accepter mon avis de permettre une dissolution, à laquelle, suivant la politique britannique, je crois avoir droit, j'ai immédiatement présenté ma résignation, que Son Excellence a gracieusement acceptée. Dans les circonstances, comme un des membres de la Chambre des Communes, je propose que la Chambre ajourne maintenant".

Inutile de dire que cette déclaration fut une surprise universelle, pour tout le monde, et plus peut-être pour le chef de l'opposition, que pour tout autre.

L'hon. M. Meighen demanda alors au Premier Ministre permission de faire une déclaration. Il voulait simplement dire que la session était à sa fin, et la manière dont cette session se terminerait était d'une grande importance pour le pays. "Je crois qu'une conférence dit l'hon. M. Meighen, entre l'hon. Premier Ministre et moi, devrait avoir lieu".

Alors l'hon. Mackenzie King donne pour toute explication qu'il n'est plus Premier Ministre, et qu'il ne peut parler comme Premier Ministre, et comme Son Excellence n'a pas de conseiller dans le moment, la Chambre ne peut discuter aucun projet.

La Chambre ajourna à l'instant, et la population du Canada fut laissée à se faire pour elle-même toutes sortes de conjectures pour l'avenir.

Qu'allait-il arriver ce soir ou demain? Voilà ce que l'on se demandait de tout côté.

Pour tout cela, le Sénat continua à siéger, en attendant la dissolution ou la formation d'un nouveau gouvernement, qui probablement demanderait la sanction royale des subsides et des lois qui

avaient reçu l'assentiment des deux Chambres. On s'attendait surtout à cette dernière phase.

En attendant nous discutions au Sénat l'acte des grains.

Le lendemain, vers le midi, nous apprenions que l'hon. Arthur Meighen, chef de l'opposition, avait été assermenté et avait formé un gouvernement quelconque. C'est tout ce que nous pouvions savoir. Comment se faisait-il que le Gouverneur-Général lui ait donné les rênes du gouvernement, alors que le seul désir de Son Excellence était d'éviter une dissolution, les dépenses d'une nouvelle élection dans l'espace de moins d'une année?

C'était la seule interprétation logique de l'action de Son Excellence le Gouverneur-Général.

Pour commander une majorité dans la Chambre, il fallait à l'hon. Arthur Meighen l'appui du groupe progressiste. Les conservateurs circulaient la rumeur que M. Forke, le chef du groupe, avait donné au Gouverneur-Général la promesse d'appuyer l'hon. M. Meighen comme chef du gouvernement.

Tel n'était pas le cas. Certains émissaires avaient sans doute reçu instructions de chercher à obtenir cet appui, sans lequel, on devait croire, l'hon. M. Meighen ne pouvait être appelé à former un gouvernement. Le groupe progressiste avait bien conféré avec son chef M. Forke, et ce dernier avait été chargé vers midi, mardi le 29 juin, d'aviser son Excellence que son parti consentirait à voter les subsides et obtenir la sanction Royale des lois dûment exécutées.

Mais, avant de partir pour aller rencontrer Son Excellence le Gouverneur-Général, M. Forke reçut l'information que l'hon. M. Meighen avait prêté serment d'office et entrepris de régner sans l'assentiment du groupe progressiste. Alors, ce groupe devait nécessairement demeurer bien indépendant et déterminer sa conduite pour l'avenir sur les informations qu'il allait recevoir du Parlement.

La Chambre fut convoquée pour 3 heures de l'après-midi, suivant la coutume.

Dès l'ouverture, Sir Henry Drayton donna l'explication de la situation. L'hon. M. Meighen avait assumé le rôle de Premier Ministre, mais ayant prêté serment d'office, il ne pouvait prendre son siège en Chambre.

Il avait nommé sept autres députés qui devaient administrer les différents départements, sans prêter serment d'office, car alors ils ne pouvaient prendre leurs sièges, et le parti conservateur aurait été obligé de résigner.

Inutile de dire qu'une telle amalgamation ne formait pas un gouvernement responsable, sous le régime britannique.

La constitution britannique ne reconnaît pas de gouvernement temporaire sans serment d'office.

Le débat sur le rapport du comité d'enquête sur l'administration des douanes fut bientôt repris, et M. Rinfret, député de St-Jacques, Montréal, prit le premier la parole. Son discours fut certainement une forte négation du pouvoir du nouveau gouvernement, composé de députés qui n'avaient pu prêter serment, car leur absence iné-

vitable alors, dictait sa défaite. M. Rinfret termina en proposant un amendement suivant la motion de l'hon. M. Stevens qui était une censure de l'hon. M. Boivin dans sa conduite dans l'affaire de Moïse Aziz. Cette motion demandait une commission pour continuer cette enquête en attendant la prochaine session, que cette commission composée de trois juges avec pouvoir de faire rapport et des recommandations et de les soumettre au parlement à l'ouverture de la prochaine session avec les témoignages donnés devant cette commission.

Cette motion fut secondée par Monsieur Prévost.

Monsieur l'Orateur, l'hon. Rodolphe Lemieux, déclara le sous-amendement de M. Rinfret à l'ordre, mais l'opposition demanda un vote contre la décision de l'Orateur qui fut soutenu par un vote de 115 contre 114.

Après ce vote, l'hon. M. King répéta qu'il avait déjà proposé une telle commission composée de trois juges, l'un choisi par le gouvernement du jour, un autre par le chef de l'opposition, et le troisième par le chef du groupe progressiste, et alors qu'une telle commission commanderait le respect du parlement et du peuple. Cette commission devait faire enquête sur l'administration des douanes jusqu'à une date bien reculée. Inutile de dire que cela ne convenait pas au parti conservateur. L'hon. M. King avait aussi suggéré que l'hon. Sénateur Bureau fût demandé à donner témoignage, et s'il était trouvé coupable, l'hon. M. King demanderait sa démission du Sénat. La dégénération du service ne date pas de deux ou trois années. Elle date de longues années, du temps des Conservateurs, comme il a été prouvé.

Toutefois après un long débat, quelques instants après minuit, l'amendement de M. Rinfret fut défait par un vote de 107 contre 119. Puis, enfin l'amendement tel qu'amendé, c'est-à-dire la motion de l'hon. M. Stevens fut remportée par un vote de 119 contre 109.

Tard dans la soirée du 30 juin, alors que le nouveau gouvernement s'efforçait de faire voter les crédits, l'hon. Mackenzie King souleva la question du droit du soi-disant gouvernement du jour de voter l'argent du peuple et dépenser cet argent sans autorité constitutionnelle. L'hon. M. King insista sur le fait que des députés qui ont été membres du conseil Privé, dans le passé, n'ont pas de ce fait autorité de conduire les affaires des différents ministères. Ce fut une surprise pour les partisans du nouveau gouvernement. Le débat fut long et animé. Ces nouveaux ministres furent obligés de déclarer qu'ils avaient été nommés ministres par un Arrêté-en-Conseil, mais qu'ils n'avaient pas prêté serment d'office, et par conséquent le gouvernement du jour n'était pas un gouvernement responsable. Si un Premier Ministre, à la demande d'un seul individu, dit M. King, peut être mis en pouvoir, et avec un ministère qui n'est pas encore formé, faire voter tout l'argent nécessaire pour soutenir le gouvernement du Canada pour une année, nous avons atteint une position dans ce pays qui menace toute liberté constitutionnelle, toute liberté et tout droit dans toutes les parties du monde.

Dans leur stupeur, les conservateurs accusèrent l'hon. M. King de porter des accusations contre Son Excellence le Gouverneur-Général; c'était là leur seule ressource. M. King fut prompt à prouver qu'il n'attaquait pas Son Excellence parce qu'il avait le plus précieux respect et la plus grande considération pour lui, mais il insista sur le fait qu'un Premier Ministre n'arrive pas en office en vertu de la volonté ou du désir d'un seul individu. Un Premier Ministre vient en office en vertu de la confiance des représentants du peuple dans la Chambre des Communes. L'hon. M. King insista sur le fait que pour avoir obtenu du Gouverneur-Général le droit de former un gouvernement, le Premier Ministre du jour avait dû garantir au Gouverneur-Général qu'il était capable de conduire les affaires du pays sans en appeler au peuple, car alors Son Excellence lui aurait donné le même refus qu'elle lui avait donné à lui-même. Si le Premier Ministre sent qu'il n'est pas capable d'administrer les affaires du pays d'une manière digne et constitutionnelle, il doit retourner à Son Excellence et lui dire qu'il n'est pas capable de conduire les affaires du pays. Alors j'attendrai la décision que Son Excellence prendra avant de passer aucune remarque, car je dois déclarer, dit-il, que lorsque Son Excellence me refusa le droit de dissolution, elle ne me demanda pas de continuer la direction des affaires du pays, en attendant la formation d'un nouveau gouvernement. L'avis que j'ai donné n'était pas que le Premier Ministre du jour fut mandé, car je ne pouvais pas honnêtement conseiller à Son Excellence de mander l'hon. député, parce que je savais qu'il ne pouvait commander la confiance de cette Chambre.

Sur une question de M. Garland (Bow River), l'hon. M. King expliqua la conduite de Sa Majesté le Roi à l'égard du gouvernement Ramsay MacDonald en Angleterre. M. Ramsay MacDonald, après avoir été au pouvoir seulement une partie de sa première session, alla trouver Sa Majesté le Roi et demanda une dissolution, et à l'instant il obtint une dissolution. "Ma position dit-il, et je la considère dans l'intérêt du pays — le Canada étant un Dominion qui se gouverne de lui-même — est que le Premier Ministre du Canada avisant Son Excellence le Gouverneur-Général, est précisément dans la même position que le Premier Ministre de l'Angleterre avisant Sa Majesté le Roi. Puis-je dire à mon honorable ami (M. Cahan) que toute autre théorie de gouvernement réduit le Dominion du Canada de l'état d'un Dominion qui se gouverne lui-même à l'état d'une colonie de la couronne".

Durant plus de deux heures l'hon. M. King discuta la position constitutionnelle du pays avec un exactitude et une éloquence qui lui attira l'admiration des députés les plus indépendants. M. Henri Bourassa, l'homme le mieux renseigné du Canada sur la constitution du Canada et des autres parties de l'empire, exprima son admiration sur la manière habile et correcte avec laquelle l'hon. M. King avait expliqué notre constitution. Monsieur Garland, de Bow River, tout de même, déclara que le parti libéral avait droit d'être fier de son chef.

A une heure du matin, Sir Henry Drayton, qui conduisait la Chambre, crut prudent de proposer l'ajournement du débat, qui fut accordé.

C'est le lendemain, le 1er juillet, l'anniversaire de la Confédération, que le prétendu gouvernement devait recevoir son sort.

DEFAITE DU GOUVERNEMENT MEIGHEN

Le 1er juillet 1926

Jeudi, le 1er juillet, la séance s'ouvrit à deux heures de l'après-midi.

L'hon. M. Lapointe, ex-Ministre de la Justice, fut le premier à se lever et à démontrer que la procédure adoptée pour la formation du nouveau ministère était une violation de la constitution. Il lut les Arrêtés-en-conseil qui avaient été passés nommant chacun des ministres parmi lesquels, le Premier Ministre, l'hon. M. Meighen, seul avait prêté serment d'office. Après des explications bien claires, l'hon. M. Lapointe demande que tous les votes que ces ministres ont donnés depuis le 29 juin soient effacés des archives de la Chambre.

L'hon. M. Guthrie et Sir Henry Drayton essayèrent de se justifier d'exercer leur autorité de ministres dans les conditions actuelles, mais l'hon. M. King persista dans sa déclaration que, avant que des pouvoirs puissent être exercés d'une manière légale, un serment doit être donné qu'ils seront exercés.

L'Opposition chercha toujours à expliquer comment les supposés ministres étaient arrivés au pouvoir et comment ils espéraient pouvoir se faire assermenter légalement plus tard.

Leurs explications les condamnaient eux-mêmes. Si M. Meighen avait pu faire assermenter trois de ses ministres, il aurait eu un quorum et il aurait pu fonctionner. Mais en étant assermentés, ces ministres n'auraient pu prendre leurs sièges, et le prétendu gouvernement aurait été battu à l'instant. Telle était la cause de tout le trouble.

L'hon. M. Cannon soutint le débat avec force pendant plus d'une heure. Les députés de la droite ne pouvaient que répéter leurs assertions, qu'ils verraient à la légalité de leur position plus tard. Tout le débat de leur côté peut se faire résumer à cela.

Enfin, après minuit, l'hon. J. A. Robb, ex-ministre des finances, après quelques paroles bien conciliantes, sans attaquer les motifs individuels, déclare que dans ce Dominion qui entre aujourd'hui dans sa soixantième année de Confédération, le peuple qui pourvoit les taxes pour payer notre immense dette, a le droit de savoir que leur gouvernement est formé constitutionnellement, et que ceux qui perçoivent leurs taxes sont responsables au pays. Les honorables messieurs de l'autre côté de la Chambre reçoivent déjà des demandes de signer des contrats et d'autres faveurs de toutes sortes. Le

peuple du Canada n'a-t-il pas droit de savoir si ces messieurs détiennent leur position d'une manière constitutionnelle? Alors, l'hon. M. Robb propose la motion suivante, secondée par l'hon. M. Motherwell:

"Que les actions, dans cette Chambre, des honorables membres qui ont agi comme ministres de la Couronne depuis le 29 juin 1926, à savoir: les hon. députés de West-York, Fort William, Vancouver-centre, Argenteuil, Wellington-South, et l'hon. député senior d'Halifax, sont une violation et une usurpation des privilèges de cette Chambre pour les raisons suivantes:

1. Que lesdits honorables députés n'ont pas droit de siéger dans cette Chambre, et auraient dû quitter leurs sièges, s'ils tiennent leur pouvoir comme administrateurs des divers départements qui leur ont été assignés par ordres-en-conseil;

2. Que s'ils ne tiennent pas leur pouvoir légalement, ils n'ont aucun droit de contrôler les affaires du gouvernement dans cette Chambre et de demander des subsides pour les départements dont ils se déclarent être des ministres agissants".

Inutile de dire que les députés de la droite ne s'attendaient pas à une telle motion. M. Bury, d'Edmonton-est, se fit le chef de ce débat, et il parla longuement, cherchant à prouver la droiture sinon la constitutionnalité de la position du prétendu gouvernement. M. Geary (Toronto-sud) parla après lui, mais il ne fut pas plus heureux.

Puis M. Cahan, l'esprit légal et constitutionnel du gouvernement, fit de suprêmes efforts, espérant convertir quelques députés indépendants. Mais tout effort fut inutile.

Enfin, à deux heures du matin, la motion de l'hon. M. Robb est mise au vote et remportée par un vote de 96 contre 95. La Chambre ajourna aussitôt. Le gouvernement était battu.

C'était le premier gouvernement depuis la Confédération qui était battu par un vote adverse dans la Chambre des Communes.

Qu'allait-il arriver? Les subsides seraient-ils votés de consentement mutuel? Il fallait attendre au lendemain pour connaître la décision du gouvernement ou plutôt de l'hon. M. Meighen, car il était le seul conseiller de Son Excellence le Gouverneur-Général.

Naturellement, nous attendions la prorogation le lendemain. C'est-à-dire que le Gouverneur-Général appellerait les membres de la Chambre des Communes au Sénat pour déclarer que le gouvernement ne pouvant contrôler la majorité de la Chambre avait décidé d'en appeler au peuple.

En faisant cette annonce aux membres des Communes, le gouvernement aurait pu demander de voter les crédits et même de sanctionner les bills qui avaient reçu l'approbation des deux Chambres ce à quoi le parti libéral aurait certainement consenti.

Le Sénat, la veille au soir, avait ajourné à 11 hrs du matin et nous avions siégé jusqu'à 12.45 alors que le Sénat ajourna à trois heures de l'après-midi. Durant ces séances, le Sénat avait discuté la loi des grains et avant l'ajournement, l'hon. Sénateur Béique dit qu'il était probable que Son Excellence le Gouverneur-Général viendrait dans l'après-midi proroger le parlement.

Il était certainement du devoir du Premier Ministre et du gouvernement d'inviter Son Excellence le Gouverneur-Général de proroger les Chambres, vu que le Sénat siégeait en même temps. C'était un nouvel outrage à la constitution. Je regrette d'être obligé de dire que du 28 juin au 2 juillet, l'hon. M. Meighen dans chacun de ses mouvements a agi avec un flagrant mépris de la constitution. Je ne dis pas qu'il agissait par mépris, mais se voyant dans la nécessité de lâcher les rênes du gouvernement, il avait recours en toute ingéniosité à tous les moyens pour se maintenir au pouvoir pendant les élections.

C'est ainsi que, pendant que le Sénat siégeait de onze heures du matin à une heure de l'après-midi, le Premier Ministre avait dissout les Chambres sans en avertir le Sénat qu'il laissait siéger sans aucun pouvoir. Ce n'est que vers trois heures que les sénateurs et les députés apprirent que la dissolution était déjà faite depuis longtemps. Les conducteurs d'ascenseurs avaient pu saisir quelques paroles qui les assuraient de ce fait et leur permettaient de répandre la nouvelle,—mais les membres du Parlement n'en savaient rien, à trois heures. L'hon. M. Bostock, le président du Sénat et l'hon. Rodolphe Lemieux, président de la Chambre des Communes, reçurent un avis officiel de la dissolution.

Les conservateurs cherchèrent à s'excuser en disant que Sir Wilfrid Laurier en 1911 avait lui aussi dissout les Chambres sans avoir recours à la prorogation.

Mais les conditions n'étaient pas les mêmes. Lorsque Sir Wilfrid dissout les Chambres en 1911 pendant la session aux Communes, le Sénat ne siégeait pas. Il était encore en ajournement et cela pour plusieurs jours.

Sir Wilfrid Laurier, à 11 heures du matin, envoya un message au président des Communes, lui déclarant qu'il regrettait beaucoup de ne pouvoir faire la prorogation. Cette prorogation ne peut se faire qu'avec la réunion des deux Chambres et que vu l'ajournement du Sénat, il ne lui restait d'autre alternative que la dissolution.

Voilà la situation vraie et la conduite respectueuse de Sir Wilfrid dans des circonstances incontrôlables. Le 2 juillet 1926, le Sénat était en session à Ottawa. Il siégeait même à l'heure et au moment où l'hon. M. Meighen faisait la dissolution au mépris, nous pourrions dire, du Sénat aussi bien que de la Chambre des Communes.

L'hon. Meighen, malgré son érudition a appris, le 14 septembre suivant, que la force du pouvoir seule ne suffit pas pour remporter une élection dans un pays qui a un gouvernement constitutionnel. Malheureusement pour lui, il était trop tard. Il ne restait plus à l'hon. M. Meighen que de fixer la date des élections générales. Il n'avait pas le pouvoir de faire aucune nomination, ni de faire aucune dépense excepté pour des fins urgentes, comme pour le maintien du service civil, moyennant des mandats du Gouverneur-Général.

Nous attendions maintenant la date de l'élection.

L'HON. P. J. VENIOT

Chef de l'Opposition provinciale à Frédéricton

Durant cette session si mouvementée à Ottawa, une autre session moins mouvementée, mais non sans intérêt, avait lieu à Frédéricton durant les mois de mars et avril.

Comme je l'ai dit, le gouvernement libéral de Frédéricton, sous la direction de l'hon. M. Veniot, avait été battu le 10 août 1925.

Ce n'est que dans le mois de mars suivant que l'ex-Premier Ministre avait eu l'occasion de parler à la population de la Province par l'entremise de la Législature.

J'ai déjà expliqué que dans l'intervalle, l'hon. M. Veniot avait refusé la nomination pour la représentation fédérale du comté de Gloucester à Ottawa le 23 octobre 1925. Il considérait de la première importance pour sa réputation et dans l'intérêt du parti libéral de la Province de se justifier en donnant à la Législature les explications nécessaires, propres à démontrer l'effet de sa politique qui aurait été pour le plus grand bien de sa province. Il préférait rester simple député de Gloucester, et chef de l'Opposition à Frédéricton ou même se retirer complètement de la politique après avoir prouvé son honnêteté dans l'administration en lançant un défi au gouvernement, que de voir son honnêteté mise en doute dans l'administration des affaires publiques.

En s'en tenant à cette attitude, non-seulement il se justifiait lui-même, mais il justifiait légalement tous ses collègues qui avaient coopéré avec lui depuis 1917. Il était prêt à tout sacrifier plutôt que donner une chance à l'hon. M. Baxter, ou à ses amis conservateurs, de dire que M. Veniot avait eu peur de rencontrer ses adversaires, comme on se serait empressé de le dire.

Pour moi, qui le connaissais mieux que tous, je savais bien qu'il n'était pas de sa nature de permettre le moindre soupçon contre son honnêteté ou son habileté à soutenir et à défendre sa politique.

Mais du mois d'août au mois de mars, c'est une grande partie de l'année. Et l'hon M. Baxter avait dû faire bien des choses pour contenter ses amis, surtout les exploiteurs des forêts de la Couronne qui avaient le plus contribué à sa victoire dans la province.

Le discours de l'hon. M. Veniot, le 8 avril 1926, à la Législature est certainement un monument à sa mémoire. C'est un discours fort, plein de raisonnement, de chiffres, de faits et de suggestions politiques tout à fait indiscutables.

Aucune analyse ne pourra lui donner le crédit qu'il mérite, et je regrette de ne pouvoir le citer en entier, ce qui me serait presqu'impossible dans ces mémoires déjà plus longs que je m'y attendais.

Les journaux conservateurs aussi bien que les députés conservateurs de la Législature eurent peu de choses à dire, peu de choses à critiquer.

L'hon. M. Baxter lui-même n'a pas donné de réponse à ce discours. Avec sa finesse d'esprit, il ne s'appliqua pas à répondre aux

arguments, ni aux attaques de l'Hon. M. Veniot, mais il se contenta de le supplier de ne pas croire que les affaires du pays ne pouvaient plus être administrées avec sagesse que par lui-même. Tout cela tombait froidement sur l'esprit de ses auditeurs et des contribuables de la province également qui venaient d'entendre et de lire le discours du chef de l'Opposition.

Ce discours est certainement l'exposé financier le plus complet présenté à la Législature du Nouveau-Brunswick depuis des années et démontre clairement et conclusivement que, tandis que son gouvernement avait augmenté la dette publique, il avait aussi pourvu un fonds d'amortissement capable de rencontrer toutes les dettes contractées depuis 1908, à leur maturité. "Le Nouveau-Brunswick, déclara-t-il, était la seule province qui avait un fonds d'amortissement suffisant pour rencontrer toutes ses dettes lorsqu'elles deviendraient dues et ses obligations sont cotées au plus haut prix sur les marchés d'argent du monde".

M. Veniot parla longuement sur la question du tarif, sur la coupe du bois, et accusa le gouvernement d'avoir violé le statut qui règle ce tarif lorsqu'il l'avait réduit de $3.00 à $2.50 après avoir assumé le pouvoir sans attendre un nouveau mandat de la Législature.

Les "Landlords" de la province n'ont aucun respect pour les statuts lorsqu'il s'agit de leur propre intérêt. Cette concession enlevait un revenu de plus de $200,000 pour l'année 1926 et l'hon. M. Baxter pour se refaire, avait déjà fait passer un acte établissant une taxe directe du même montant sur la population de la province, que les municipalités devaient percevoir suivant leur population et remettre au gouvernement provincial. C'est-à-dire que M. Baxter se faisait remettre par le peuple les sommes qu'il mettait dans les goussets des "Landlords".

L'hon. M. Veniot ne manqua pas d'attirer l'attention de la Législature sur cet empiètement, d'une manière frappante. Il commença en disant que la taxe directe dans le Nouveau-Brunswick est un remède qui va beaucoup plus loin dans ses résultats fatals, que la maladie qu'il cherche à guérir. M. Veniot décrivit plusieurs routes que le gouvernement pouvait suivre sans avoir recours à une taxe directe. La plus intéressante suggestion était de mettre un impôt de $2.00 à $3.00 sur chaque cheval-vapeur de développement à Grand Falls ,aussi bien que sur toute énergie développée dans les autres parties de la province.

De plus, il suggéra une taxe sur toute énergie électrique exportée de la province, et déclara que de cette source seulement, il était possible de prélever $100,000 par année.

Il supplia le gouvernement d'arrêter et de ne pas mettre dans nos statuts une loi qui permettait au gouvernement d'exiger des impôts sur les municipalités pour balancer le budget. Il ajouta qu'il était prêt à aller jusqu'aux dernières limites avec le gouvernement pour obtenir de nouvelles sources de revenu plutôt que d'avoir recours à la taxe directe. "Le gouvernement, dit-il, violait ses engagements au peuple en introduisant cette taxe".

L'hon. M. Veniot dit n'avoir aucune opposition aux taxes sur les banques, les compagnies d'assurances, ni sur l'augmentation de la taxe d'amusements, mais il demanda par qui le gouvernement avait-il été porté à ne pas taxer les compagnies de crédit, les compagnies de téléphone et de télégraphe.

Pour éviter toute taxe directe, l'hon. M. Veniot suggéra différentes mesures telles que les suivantes:

Taxes sur les chemins de fer, sur les compagnies de téléphone, de crédit et de télégraphe.

Il suggérait une réduction de $100,000 sur les ponts pour l'année courante, de même pour les chemins. Il demandait de s'assurer de la coopération des commerçants de bois à élever le tarif sur la coupe du bois pour cette année courante, la taxe sur l'énergie électrique développée dans la province, et sur l'énergie exportée en dehors de la province, des taxes sur les compagnies interprovinciales, la taxe sur les droits de succession.

Encore une fois, ce discours fut une complète revendication pour M. Veniot.

Au sujet de l'opération des pouvoirs hydrauliques que M. Baxter venait de sacrifier à des compagnies, sans considération aucune pour la population de la province, le chef de l'Opposition prouva encore une fois la justice et la sagesse de sa cause.

Plusieurs journaux de l'Ontario ont alors donné les commentaires les plus flatteurs à l'hon. M. Veniot et surtout sur cette question du développement et de l'opération des pouvoirs hydrauliques par une commission sous le contrôle du gouvernement, tel que pratiqué par le gouvernement conservateur de la province la plus considérable du Dominion.

Après avoir prononcé ce discours, et en avoir reçu les témoignages les plus élogieux de toute part, M. Veniot a dû se sentir soulagé, même glorifié, sans aucun regret de sa défaite du 10 août 1926, alors que la province avait donné un verdict qu'il ne méritait pas, obtenu par de fausses représentations. Celui qui le connaît bien pouvait lire sur ses traits une mentalité bien satisfaite.

Toutefois, je me demandais comment M. Veniot pourrait demeurer chef de l'Opposition pendant quatre ou cinq ans avec une indemnité de $1000 par an. Pour maintenir cette position avec avantage, il lui fallait sacrifier tout son temps, ce qu'il ne pouvait raisonnablement faire dans la position financière dans laquelle il a été laissé, grâce à sa générosité et sa libéralité envers tous.

Il y avait alors une vacance dans la commission internationale des eaux limitrophes du Canada et des Etats-Unis, et c'était un Canadien-français qui manquait sur cette commission depuis la nomination de son honneur le juge P. B. Mignault à la Cour Suprême du Canada en l'année 1920.

Je le recommandai fortement à l'hon. M. King pour cette position pour les devoirs de laquelle il possédait toutes les qualités requises. L'hon. Premier Ministre donna un généreux accueil à ma recommandation, mais sans faire aucune promesse pour le moment, car il

n'avait donné aucune considération jusqu'à cette date à cette position, malgré les rapports du contraire dans les journaux, il me dit que quand le temps viendrait, il considérerait certainement ma recommandation.

Peu de jours après, l'hon. Dr Smith, Ministre des Terres de la Couronne dans le gouvernement Foster-Veniot, puis président de la commission des pouvoirs hydrauliques de la Province sous M. Veniot, accompagné des sénateurs Clifford Robinson et A. B. Copp, entrent tous ensemble dans mon bureau au Sénat et nous avons ensemble un agréable entretien. Je leur déclarai que j'avais précédemment recommandé l'hon. M. Veniot au Premier Ministre pour cette importante commission. Tous les trois furent prompts à admettre la parfaite qualification de notre ami pour cette position, et me promirent aussitôt, spontanément, de joindre leur recommandation à la mienne auprès du Premier Ministre.

Cela avait lieu vers les derniers jours de mai, et nous étions loin de nous attendre à cette crise à la Chambre des Communes qui devait amené la résignation de l'hon. M. King comme Premier Ministre pour être suivie en moins de trois jours par la défaite du nouveau Ministère, le 1er juillet, à deux heures du matin.

LA CAMPAGNE ELECTORALE DE 1926

Il n'y avait pas de temps à perdre pour personne. Les conservateurs devaient mener une campagne d'abus sur l'administration du département des douanes et employer tous les moyens possibles pour tenir l'opinion publique concentrée sur cette question, sur ces scandales, comme ils disaient eux-mêmes. Une telle invasion du territoire moral devait, suivant leurs espérances, détourner l'opinion publique de la question du tarif, d'expansion du commerce et de la prospérité réelle du pays. Ils avaient là, du moins ils le croyaient, un bel appât qui devait leur gagner des milliers de votes dans toutes les provinces. Ils avaient dans leurs rangs quelques hommes bien connus par leur manque de scrupule, aussi bien que par leur manque de sagesse, prêts à tout, même dans leur inconscience à commettre le suicide politique.

L'avilissement de leurs plus nobles compatriotes, de leurs plus dignes concitoyens, était un jeu pour eux, certains qu'ils étaient de gagner des votes par cette tactique. Mais, ils apprirent à leurs dépens qu'on ne peut pas toujours tromper le peuple qui n'est pas aussi ignorant qu'on le prétend.

Du côté des libéraux, il y avait plus d'enthousiasme que dans l'élection générale de l'année précédente. La province de Qubec demeurait la même. On savait que les quatre conservateurs élus le 25 octobre précédent le seraient de nouveau, et l'on savait bien que les 61 libéraux élus ce jour-là seraient tous réélus le 14 septembre; deux ou trois comtés pourraient peut-être changer de candidats, mais non pas de parti.

Au sujet du Nouveau-Brunswick, je garantissais à nos amis, avant de quitter Ottawa, le rachat de trois comtés du nord tout en conservant Gloucester, tour invulnérable du libéralisme, ce qui nous donnerait quatre libéraux au lieu d'un.

Dans la Nouvelle-Ecosse, nous avions trois libéraux, je comptais en avoir cinq, car j'étais loin de croire comme les autres à la défaite de M. C. McIsaac, dans le comté d'Antigonish-Guysboro et à la défaite de M. Duff dans celui de Queens-Lunenberg. J'espérais aussi le rachat du comté de Digby-Yarmouth par le Dr Lovett, qui avait été battu l'automne précédent par une petite majorité. Mais je devais être désappointé dans cette province.

L'hon. M. Veniot, ex-premier ministre du Nouveau-Brunswick et ancien organisateur du parti, fut appelé à Ottawa à l'instant et je le laissai à l'ouvrage avec les autres organisateurs du jour. Il fut chargé des quatre comtés du nord qui devaient tous revenir au bercail libéral.

J'entrevoyais la province de l'Ontario sous des couleurs plus souriantes que l'année précédente. La province de la Saskatchewan devait refuser d'élire un seul conservateur et Manitoba de même. J'entrevoyais la défaite du Premier Ministre, l'hon. M. Meighen. L'Alberta devait nous donner une couple de libéraux de plus et le seul conservateur qui pouvait se faire élire, c'était dans mon opinion, l'hon. R. B. Bennett, dans la ville de Calgary.

Mes prédictions furent réalisées avec exactitude dans toutes ces provinces, mais comme dans la Nouvelle-Ecosse, à l'extrémité est, je fus désappointé dans la Colombie-Britannique, à l'extrémité ouest; suivant mes conjectures, nous devions conserver les quatre que nous avions et en gagner une couple d'autres. Mais ce fut tout le contraire. Il est bien difficile de compter sur cette province. Tout ce qu'elle a eu sous la Confédération, elle le doit au parti libéral à bien dire, mais elle ne donne aucun signe de reconnaissance. Cependant, j'avais une toute autre mentalité que celle que j'avais durant la campagne de l'année précédente.

Aussitôt de retour d'Ottawa, l'hon. M. Veniot organisa des conventions dans les comtés de Gloucester, de Madawaska-Restigouche, de Northumberland et de Kent. Nous avions eu d'abord, le 20 juillet, une assemblée des députés libéraux de la province, des sénateurs libéraux ainsi que des candidats défaits dans la dernière lutte. Il fut bien entendu qu'il n'y aurait pas une acclamation dans la province pour les conservateurs. Il y aurait un candidat dans tous les comtés, même dans York.

Mais qu'allait-il arriver dans Gloucester? Il n'y a pas de doute que la masse des électeurs en appelaient à l'hon. M. Veniot, non pour cause d'antipathie pour M. J. G. Robichaud, le député sortant de charge, mais parce que l'on comptait sur lui pour maintenir le parti libéral dans la province par son prestige que la défaite de son gouvernement n'avait pas affaibli dans le reste du Dominion et qui se consolidait dans la province.

De plus, M. Robichaud avait appris par expérience qu'un député à Ottawa, avec des affaires et une grande famille, ne peut pas avancer. Il lui faut négliger ses affaires personnelles ou négliger les affaires de son comté, comme celles du Canada, en général. M. Robichaud avait certainement consacré toute son énergie et son temps aux intérêts de son comté, des soldats de retour, mais pour cela il avait dû négliger complètement ses affaires et sa famille commençait à en souffrir.

Dans les circonstances il fut prompt à prendre une décision. Il se retira en faveur de l'hon. M. Veniot. Alors l'harmonie dans le parti libéral de Gloucester devenait parfaite et assurait un brillant triomphe à l'hon. M. Veniot.

A la convention de Caraquet qui fut tout à fait enthousiaste, M. J. G. Robichaud remercia les électeurs des faveurs du passé et annonça que dans l'intérêt de sa famille et de ses affaires, il se sentait en conscience obligé de se retirer de la politique active et était prêt à donner sa place à l'hon. M. Veniot, encore plein d'énergie, et capable de donner tout son temps aux intérêts de Gloucester, comme dans le passé. L'enthousiasme fut à son comble. M. Veniot remercia les délégués ainsi que M. Robichaud des bons souhaits qu'ils lui faisaient et promit de veiller aux intérêts du comté.

Je fus appelé à prendre la parole. J'en profitai pour rendre un tribu d'hommage bien mérité pour le travail judicieux, énergique et patriotique que M. Robichaud avait fait à Ottawa durant ses quatre années de service, témoignage que je pouvais donner plus justement que tout autre, car j'avais été là constamment à ses côtés, témoin de son dévouement constant et de son succès.

Je prédis une brillante carrière à M. Veniot à Ottawa, ce qui le dédommagerait de l'ingratitude du peuple du Nouveau-Brunswick l'année précédente.

Malgré cela, M. Veniot devait rencontrer une forte opposition suscitée et organisée par les "Landlords" de la province devant qui il avait refusé de plier le genoux lorsqu'il était au pouvoir.

Cette opposition acharnée et organisée me rappelait celle des "Landlords" de mon temps contre moi jusqu'à l'année 1911, alors qu'ils se retirèrent de la lutte.

C'était M. Angus McLean, président de la Bathurst Co., qui se mettait à la tête de l'opposition et s'engageait à n'épargner aucun sacrifice pour battre M. Veniot.

M. Angus McLean avait toujours été un de mes meilleurs amis depuis son arrivée à Bathurst en 1908 et m'avait toujours donné un appui généreux. A mon retour d'Ottawa, j'essayai à plusieurs reprises de le retenir en faveur de M. Veniot et sinon de rester neutre. Mais tout fut inutile. Nous devions travailler alors avec la même énergie.

Je m'appliquai comme de coutume à expliquer les choses aux principaux amis. Je fus appelé à plusieurs occasions à adresser la parole et je pus m'assurer encore une fois que mes vieux amis ne m'a-

vaient pas oublié. Partout, je recevais l'accueil le plus cordial comme lors de mes propres élections.

Dans mes discours je ne manquais pas d'expliquer la violation de la constitution par le refus de Son Excellence le Gouverneur-Général d'accorder la dissolution au Premier Ministre, l'hon. Mackenzie King, et de l'avoir accordé à l'hon. M. Meighen, après que son gouvernement avait été battu en Chambre.

Mais je ne manquais pas de mettre la responsabilité de cette erreur sur la tête de l'hon. M. Meighen, qui avait mal conseillé le Gouverneur-Général, Lord Byng, qui devait conserver mon admiration intacte pour tous les services inappréciables qu'il a rendus aux Alliés durant la guerre, pour la victoire de laquelle, après le maréchal Foch, le maréchal Haig et une couple d'autres généraux de la France et de l'Angleterre, il était le plus méritant, et que son nom serait vénéré dans l'histoire pour les siècles à venir.

J'expliquai que la question du Gouverneur-Général au Canada, et nos autres Dominions, surtout depuis la guerre, est égale à celle du roi en Angleterre, dont il est le représentant dans les Dominions. Par conséquent, ici comme en Angleterre, le Premier Ministre a droit à une dissolution lorsqu'il le juge dans l'intérêt du pays. C'est sur la tête de l'hon. M. Meighen que je mettais la responsabilité de cette erreur.

Son Excellence Lord Byng avait été élevé dans l'art de la guerre, et non dans l'art de la diplomatie, et il lui était facile de se laisser induire en erreur.

Je citais, et mes auditeurs y prenaient intérêt, des auteurs conservateurs, surtout les plus respectés dans le Canada. Je citais Sir Charles Tupper, qui avait bien défini la question du Gouverneur-Général en 1873, lorsque Lord Dufferin voulait forcer Sir John Macdonald à résigner durant la session à cause des accusations portées contre lui par l'opposition libérale, qu'il avait reçu et demandé de l'argent pour son élection en 1872 à la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, et que l'on en faisait un scandale.

Son Excellence Lord Dufferin refusant de prendre l'avis de Sir John, le Premier Ministre, celui-ci dit à Son Excellence que, avant de consentir à sa demande il lui enverrait Sir Charles Tupper conférer avec lui, car Son Excellence le connaissait bien.

En arrivant auprès de Son Excellence, Sir Charles Tupper lui dit: "Son Excellence veut forcer le Premier Ministre du Canada à résigner? — Oui, répondit Lord Dufferin. Qu'en pensez-vous? — Son Excellence sait-elle que si la Reine voulait forcer le Premier Ministre d'Angleterre à résigner, elle pourrait perdre son trône? Ici, Son Excellence est son représentant et doit agir de la même manière. — Que me conseillez-vous de faire, dit alors Lord Dufferin? — Eh bien, dit Sir Charles Tupper, mettez-vous à l'instant en communication avec le gouvernement d'Angleterre, et agissez suivant l'avis que vous recevrez."

A l'instant le Gouverneur-Général se met en communication avec le gouvernement d'Angleterre, et à deux heures du matin, il en-

voyait un message spécial demandant à Sir John A. Macdonald de venir à l'instant à sa résidence, et là il lui dit tout simplement qu'il avait le droit de tenir les rênes du gouvernement aussi longtemps qu'il le désirerait. Ce fait seul, dès les premières années de la Confédération, était suffisant pour convaincre tout électeur, et les conservateurs ne pouvaient me contredire.

Je citais aussi une autre autorité conservatrice la plus respectée du jour, Sir Robert Borden, qui durant la guerre a beaucoup contribué à assurer l'indépendance du Dominion du Canada dans cette direction.

Je citais la déclaration de Sir Robert Borden sur la position du Gouverneur-Général dans les Dominions de l'Empire, dans son ouvrage "The War and the Future", à la page 143, publié en 1917, où il écrit:

"The Crown acts in all the self-governing Dominions of the Empire. It acts in the United Kingdom upon the advice of the Ministers of the United Kingdom; it acts in each of the overseas Dominions upon the advice of the appropriate Minister, in Federal affairs, upon the advice of Federal Ministers, and in Provincial and State affairs upon the advice of Provincial or State Minister. It is the same Crown throughout, acting upon the advice of different Ministers. That tie of allegiance to the Crown is the tie which chiefly binds together the Empire today so far as constitutional consideration are concerned." (21)

Il est clair par ces paroles écrites de Sir Robert Borden que si l'hon. M. Meighen avait consulté son ancien chef, il n'aurait pu accepter l'offre de se mettre à la tête du gouvernement sur le refus de Son Excellence le Gouverneur-Général d'accorder la dissolution sur la demande du Premier Ministre.

Durant la campagne, le dimanche avant la nomination officielle, je fus appelé à Rogersville, où j'adressai la parole, dans l'après-midi à Rosaireville et le soir au village même de Rogersville. Je reçus dans ce district la cordialité qui m'avait toujours été offerte dans le passé, et le vote libéral de Rogersville revint au normal et donna une majorité de près de 400 voix à M. Charles Morrissy, fils du défunt John Morrissy. J'en étais bien content pour le jeune M. Morrissy, que j'appelle toujours "le digne fils du digne père". M. Morrissy est un jeune homme bien instruit, bien renseigné, bien affable, et bien bon orateur. Une belle carrière lui est ouverte, et je suis certain qu'il va la remplir à son honneur, et à l'honneur du grand comté de Northumberland.

M. Morrissy fut élu par une majorité de 900 voix, dépassée seulement par celle de son père en 1921, qui fut de 1,421.

M. Stanislas Blanchard, dans Restigouche-Madawaska, fut élu par une majorité de près de 4,000 contre M. Arthur Culligan, qui avait été élu l'automne précédent par une majorité de 1,470.

Nous avions aussi le comté de Kent, représenté par M. Alex. J. Doucet depuis trois ans, depuis la mort de M. Auguste T. Léger.

M. Doucet avait été le seul Canadien-français du côté des conservateurs depuis 1923 à 1925. Son parti en avait fait une idole et lui avait attribué toute mission possible, afin de témoigner de ce fait leur intérêt à la population française. M. Doucet a de bonnes qualités et certains talents. Il parle avec une énergie que la sagesse ne contrôle pas toujours. Plus il frappe dur, plus il croit avoir produit de l'effet. Si M. Doucet avait été moins ardent et plus réticent, il aurait probablement pu se maintenir dans le comté de Kent. Mais comme je l'ai déjà dit, M. Doucet et M. Nicholson, d'Algoma, Ontario, avaient cru que le dénigrement du caractère de nos plus nobles figures publiques devaient nécessairement causer une mort politique à chaque coup. M. Doucet entreprit de diffamer le caractère moral et personnel de l'hon. Ernest Lapointe, Ministre de la Justice dans le gouvernement de l'hon. Mackenzie King. L'hon. M. Lapointe, tout le monde le sait et le savait alors, est un de nos hommes les plus distingués sous tous les rapports, de talents et de vertus.

Croyant faire suite aux accusations sur l'administration des douanes, il accusa, sur des "on-dit", l'hon. M. Lapointe d'avoir fait des excursions sur le bateau "Margaret", dans le St-Laurent, et d'avoir été accompagné de femmes éhontées, etc. Mais je tiens à dire à l'instant que l'hon. M. Meighen est plus coupable, à mon jugement, que M. Doucet, car M. Meighen avait plus d'expérience, plus de connaissance, plus de jugement et plus de responsabilité que M. Doucet, dont il était le chef politique. L'hon. M. Meighen ouvrit sa campagne électorale dans les Provinces Maritimes à Moncton,N.-B. Il était accompagné de M. Doucet et tous deux seuls adressaient les assemblées. C'est à cette assemblée de Moncton que M. Doucet fit cet assaut sur la réputation personnelle de l'hon. Ernest Lapointe, et tout son discours ne traitait que de scandales de toute sorte. M. Meighen était à ses côtés, attendant pour le suivre, et il ne fit aucune allusion aux sales attaques de M. Doucet. Le lendemain, dans la ville de Saint-Jean, le même M. Doucet répète les mêmes accusations contre M. Lapointe, et M. Meighen, qui parla après lui, reste encore muet au sujet de ces accusations. Puis ils se rendent à la Nouvelle-Ecosse où ils exercent le même jeu.

Les rapports de la presse conservatrice étaient bien insolents. Alors M. Lapointe envoie un message télégraphique à l'hon. M. Meighen, niant ces accusations et le conjurant de voir à ce que M. Doucet cesse de répéter ces fausses accusations. M. Meighen tout simplement passe le télégramme à M. Doucet, lui laissant toute liberté d'action. Alors, M. Lapointe en appelle au tribunal d'enquête sur les douanes, présidé par Son Honneur le juge F. X. Lemieux, juge en chef de la Cour Suprême de la province de Québec. Alors M. Doucet est appelé à paraître, et l'on sait qu'il n'y avait absolument rien dans les accusations de M. Doucet, qui dut déclarer, pour se disculper, qu'il avait reçu des informations d'un ami qu'il avait cru lui dévoiler des vérités.

Les électeurs judicieux et honorables de Kent ne pouvaient soutenir M. Doucet dans une telle conduite, et sa défaite fut dès le mo-

ment préconisée. M. Alfred E. Bourgeois, candidat libéral, fut élu par une majorité de 900 votes. M. Doucet n'a que lui-même à blâmer. C'est son manque de jugement et de sagesse qui l'a tué en politique. On peut dire qu'il a commis le suicide.

Enfin, le 14 septembre, l'hon. M. Mackenzie King était remis au pouvoir avec une majorité non seulement de 25 libéraux au-dessus des conservateurs, mais bien de 28, à part les dix ou douze libéraux-progressistes alliés maintenant au parti libéral, ce qui lui assure une majorité indépendante au-dessus de tous les autres groupes, et l'on sait que les indépendants, tels que M. Henri Bourassa, et plusieurs autres, ne donneront jamais leur appui aux conservateurs. Quant au "Ginger Group" de l'Alberta, il ne peut causer aucun tort au parti libéral, et à part la question des écoles de l'Alberta, relativement au transfert des ressources naturelles à la province, ils ne peuvent rien faire et seront forcés d'accepter les mesures libérales.

Au sujet de cette question des écoles de l'Alberta, elle viendra devant la Cour Suprême du Canada dans le courant de février ou mars 1927. Je suis toujours d'avis que tout sera proclamé tout à fait constitutionnel.

LA FETE DE L'ASSOMPTION A BATHURST.

Durant la campagne politique, je reçus une invitation de la part du secrétaire de notre succursale, M. l'inspecteur Doucet, de présider l'assemblée de notre société, le 15 août. Je ne pouvais refuser, bien que je fusse très occupé avec l'hon. M. Veniot. Mgr Belliveau, P. D., curé de Grand'Digue, avait prêché le sermon à la messe le matin, et devait aussi adresser la parole à l'assemblée publique dans l'après-midi. S. G. Mgr Chiasson était présent à l'assemblée. En présentant ces personnages distingués, je dus irrésistiblement rappeler au souvenir de mon auditoire les noms vénérés de nos bienfaiteurs et de nos illustres compatriotes trépassés, tel que Mgr Richard, le véritable apôtre de l'Acadie, car c'était dû à son dévouement que nous avions maintenant l'honneur et le bonheur d'avoir dans notre province deux évêques acadiens.

En présentant Mgr Belliveau, un de nos premiers orateurs, je dus prononcer le nom de notre bien-aimé Mgr Doucet, l'homme de science distingué qui nous avait été enlevé l'hiver précédent.

Il en fut de même lorsque, présentant M. Narcisse A. Landry, frère du défunt Sir P. A. Landry, un homme dont l'esprit légal n'en cède pas à celui du premier juge acadien de la Cour Supérieure du Nouveau-Brunswick.

Ces références furent certainement bien appréciées et cette journée compte parmi les plus agréables de ma carrière.

L'hon Juge Aubin-E. Arsenault
Ile-du-Prince-Edouard

L'HON. P. J. VENIOT APPELE A OTTAWA PAR L'HON. MACKENZIE KING

Le 14 septembre eut lieu la déclaration officielle des candidats élus, et l'hon. M. Veniot fut déclaré élu par une majorité de 1660. Le 28 septembre, l'hon. M. Meighen donnait sa résignation et celle de ses ministres, et le Gouverneur-Général appelait le très honorable Mackenzie King à former un gouvernement. Un jour ou deux après, ce dernier appelait l'hon. M. Veniot à Ottawa, lui signifiant en même temps de se préparer à y rester quelques jours. Je n'eus pas de doute alors que le Premier Ministre était décidé de l'inviter à faire partie de son cabinet.

Il était bien vrai que ma prédiction du mois de mai au Premier Ministre se réalisait, et que M. Veniot devait véritablement être appelé à représenter la province du Nouveau-Brunswick dans le gouvernement libéral à Ottawa.

Immédiatement j'écrivis une lettre confidentielle à l'hon. Mackenzie King, le remerciant et le félicitant du fait qu'il appelait M. Veniot à faire partie de son Cabinet, et ajoutant encore une autre demande: celle de donner à M. Veniot un ministère assez important pour lui permettre d'exercer son influence pour la province du Nouveau-Brunswick, dans l'espoir de remettre le parti libéral sous de bonnes couleurs dans les autres parties de la province.

C'est ce qui arriva, en effet. Le ministère des Postes, certainement un des plus importants de toute l'administration fédérale, fut assigné à M. Veniot.

Avant son départ pour la conférence impériale, le Premier Ministre m'adressa une lettre dans laquelle il me disait qu'il espérait que je serais satisfait du partage qu'il avait fait à mon ami M. Veniot.

En confiant l'administration de ce ministère à l'hon. M. Veniot, le Premier Ministre exprimait à la population du Canada son appréciation du talent de M. Veniot, aussi bien que sa force d'énergie, double qualité requise pour l'exercice efficace de ce ministère.

Voici donc un Acadien appelé pour la première fois à la position de Ministre dans le gouvernement fédéral du Canada.

Ici, je m'arrête un instant, pour faire d'abord un appel à la générosité du peuple acadien et surtout du Nouveau-Brunswick, et ensuite attirer l'attention de la population française de la province de Québec sur les mérites de leurs compatriotes français de l'Acadie.

J'espère que les Acadiens apprécieront les services que leur compatriote leur a rendus pendant qu'il était ministre dans le gouvernement provincial, services bien reconnus aujourd'hui de tout le monde. Ils reconnaîtront, je l'espère, que dans la personne de Pierre J. Veniot, ils ont un autre digne Acadien, à part ceux que j'ai déjà nommés et qui sont allés jouir de leur récompense dans un monde meilleur.

A part le Sénateur Poirier, qui après quarante-deux ans de service au Sénat, jouit encore d'une excellente santé, ils ont un autre

Acadien, qui après leur avoir fait honneur dans l'arène provinciale, leur fait honneur aujourd'hui et continuera à leur faire honneur dans l'arène fédérale, j'en suis certain.

Leur appréciation des talents et des services de leur chef actuel contribuera à leur assurer une plus grande estime de la part de la population du Canada en général.

J'espère qu'ils apprécieront aussi le généreux acte de justice que notre Premier Ministre libéral, le très honorable Mackenzie King, leur a fait en appelant à l'instant notre distingué Acadien dans son Cabinet. L'hon. M. King n'a pas hésité. Il était déterminé à le faire. Il s'en réjouit lui-même autant que tout autre.

Mon autre intention est de rappeler aux membres du parlement et du gouvernement ce que je leur ai souvent répété: que l'Acadie avait donné à l'Eglise et à l'Etat, à la chaire et à la tribune, au barreau, à l'histoire, à la littérature, aux sciences et à la philosophie, des talents distingués, qui dans des contrées plus connues, en France ou dans la province française de Québec, auraient fait honneur à leur province et à leur pays.

Je les ai nommés les uns après les autres. Aujourd'hui je tiens à attirer leur attention sur la conduite politique du premier ministre fédéral acadien, et ils déclareront, je le crois, avant longtemps, que les Acadiens, dans la personne de M. Veniot, ont un compatriote distingué dans la science politique, si l'on peut appeler la politique une science. J'ai confiance dans le succès de M. Veniot pour une carrière distinguée à Ottawa, et personne n'en sera plus content que moi.

L'HON. M. VENIOT, MINISTRE DES POSTES DU CANADA

Après avoir passé quatre ou cinq jours à Ottawa, l'hon. M. Veniot fut assermenté Ministre des Postes dans le gouvernement King. Grandes réjouissances, non seulement à Bathurst, mais encore dans tout le comté de Gloucester.

Le lendemain, son fils, le Dr Clarence Veniot, nous apprit que son père arriverait à la ville le dimanche à une heure de l'après-midi.

Trois à quatre cents citoyens conduisant des automobiles étaient à la gare pour le rencontrer et lui rendre leur premier hommage. Il fut conduit en triomphe à travers la ville et jusqu'à sa demeure, et sur le seuil, il remercia la foule de leur générosité et de leurs bons égards, les assurant que sa nomination au poste de Ministre fédéral ne lui enlèverait pas sa vénération pour les électeurs du comté de Gloucester et il leur promit que sa porte serait toujours ouverte à quiconque désirerait le voir.

L'hon. M. Veniot passa deux ou trois jours à Bathurst et retourna à Ottawa prendre la direction de son ministère.

Naturellement, ayant accepté un poste avec rémunération monétaire, le siège de M. Veniot devenait vacant, comme représentant

du comté de Gloucester à la Chambre des Communes. Une élection partielle devait avoir lieu pour le rétablir dans ce poste. Nous savions bien que notre Ministre serait réélu sans opposition. Mais les conservateurs ne voulaient pas s'exprimer. Ce n'est que sur les derniers jours avant la nomination qu'ils décidèrent de ne pas mettre de candidat sur les rangs et laisser à M. Veniot une élection par acclamation. Le nouveau Ministre revint à Bathurst pour le jour de la nomination, le 2 novembre, alors qu'à 2 heures de l'après-midi, l'officier-rapporteur, l'ex-shérif Arthur J. Meahan, le proclama élu député du comté de Gloucester.

Le lendemain soir, les citoyens de Bathurst lui donnaient un banquet auquel plus de cent convives venaient prendre un siège. Cela malgré la plus mauvaise température de la saison.

Plusieurs santés furent proposées. C'est à moi que l'on donna la tâche de proposer la santé de notre convive. Je devais rappeler brièvement les relations qui avaient existé entre nous depuis plus de trente ans, les plus amicales, les plus fraternelles, jamais froissées un seul instant, ni par l'un ni par l'autre. Il m'avait toujours, dans ma carrière, dis-je, porté l'aide d'un fils à son père, et en retour, je lui ai toujours donné le dévouement d'un père à son digne fils. Je fis connaître aux convives que le grand honneur et la grande responsabilité conférés par le Premier Ministre du Canada à notre représentant, surtout dans les circonstances actuelles, étaient plus qu'un acte de justice. C'était aussi l'expression de la reconnaissance du talent et du mérite de notre convive.

Le Ministre des Postes répondit avec sa facilité et son éloquence ordinaire, et la soirée fut certainement l'égale de ces cérémonies dans nos grandes villes du Canada.

Depuis ce temps-là, M. Veniot est à l'ouvrage à Ottawa, jour et nuit, je pourrais dire.

LA SESSION DE DECEMBRE 1926

Avant son départ pour la conférence impériale à Londres, le Premier Ministre avait convoqué les Chambres pour le 9 décembre, afin de faire voter les argents nécessaires pour l'administration des affaires le reste de l'année fiscale, et mettre une fin à ces mandats du Gouverneur-Général.

Nous partions le dimanche soir, le 5 décembre, et l'hon. M. Veniot et Madame Veniot étaient sur le même train.

Les cérémonies d'ouverture à Ottawa étaient nouvelles pour Madame Veniot, et ma femme se faisait un plaisir à l'introduire à ses anciennes connaissances et à qui de droit. Tous les députés que je rencontrais, qui avaient eu l'occasion d'avoir affaire au Ministre des Postes, se faisaient un plaisir de me dire combien ils avaient apprécié leur première connaissance, et toute la confiance qu'ils mettaient en lui pour la direction de ce grand ministère, et l'effet de son

active coopération dans le gouvernement fédéral. La session devait de toute nécessité ajourner avant les fêtes de Noël pour une période plus ou moins prolongée.

Le discours du trône, prononcé par le nouveau Gouverneur-Général, Son Excellence le très honorable vicomte Willingdon, fut certainement compréhensif et proposait des réformes importantes. La cérémonie fut faite avec toute la solennité possible. La présence des dames, femmes et enfants des députés, était nombreuse, et les galeries étaient remplies, incapables de contenir toute la foule.

Le débat sur l'adresse fut annoncé pour le mardi suivant, le 14 décembre, à 3 heures p.m., au Sénat.

C'était l'honorable W. A. Buchanan, de Calgary, Alberta, qui avait été invité à proposer cette adresse au Sénat, et le nom d'un sénateur pour l'appuyer, dans la langue française, n'avait pas été publié. Soudain, tard le soir, l'honorable sénateur Dandurand m'appelle au téléphone, me demandant si je voulais lui rendre un service. Je me rends à sa Chambre, et il me demande de vouloir bien appuyer la motion de l'hon. sénateur Buchanan, sur le discours du trône. Difficile de refuser la demande du chef.

Je devais de nécessité souhaiter la bienvenue au Canada à notre nouveau Gouverneur-Général, dont les services qu'il avait déjà rendus à l'Empire britannique dans diverses missions commandaient d'avance notre admiration.

Je ne voulais pas non plus oublier son prédécesseur Lord Byng, et j'exprimai mon admiration pour l'amour qu'il a manifesté pour nous pendant son séjour au Canada, et les services immenses qu'il a rendus aux Alliés dans la guerre, services qui recevront l'admiration de la postérité dans l'histoire à tout jamais.

Le Canada était entré dans une ère nouvelle de prospérité, depuis le dernier budget surtout, et j'en appelai au témoignage des directeurs de nos principales banques canadiennes, comme celle de la Banque Royale du Canada et la Banque de Montréal. Le retour au pays, durant la dernière année, de 42,206 Canadiens qui avaient traversé la frontière dans l'espérance d'améliorer leur sort, était certainement encore un autre bon témoignage de notre prospérité.

J'appuyai aussi sur l'amélioration merveilleuse de la condition financière de nos chemins de fer canadiens qui dans moins de cinq années avaient réduit leur déficit annuel de 81 millions de dollars à 41 millions de dollars.

Etant des Provinces Maritimes, je devais nécessairement discuter la clause du rapport de la Commission Royale sur la situation économique des Provinces Maritimes.

J'exprime l'espoir que le parlement et le gouvernement mettront ces recommandations à exécution en autant qu'elles seront praticables et constitutionnelles.

J'exprime à l'instant mon approbation la plus sympathique de la mesure proposée de donner de l'aide aux établissements fondés pour la production du coke domestique provenant de la houille canadienne.

L'industrie du charbon est la principale industrie de la Nouvelle-Ecosse. La production de la houille a diminué dans cette province en proportion de l'importation de la houille américaine dans les provinces de Québec et de l'Ontario qui n'ont pas l'avantage de posséder cette grande ressource.

Je demandai avec instance au gouvernement de donner toute l'aide et tout l'avantage possible à cette industrie qui sera d'une grande importance non seulement pour la Nouvelle-Ecosse, mais pour les provinces de Québec et de l'Ontario surtout.

Cette industrie du coke est susceptible de grands développements, plus grands que le peuple ne l'entrevoit encore aujourd'hui. Avec des traitements scientifiques, notre charbon peut produire des huiles et du gaz qui produiraient l'énergie électrique à aussi bon marché que nos forces hydrauliques, qui ne pourront pas s'étendre dans tous les coins de notre vaste territoire.

Une autre grande question étudiée par cette commission est la question du transport et du tarif des marchandises sur nos chemins de fer. Le transport est la question vitale, non seulement pour les Provinces Maritimes, mais pour tout le Canada. Les ressources de notre pays sont immenses, et même je dirais inépuisables, quant aux pêcheries du moins; mais elles sont distribuées sur un territoire vaste de plusieurs mille milles entre les côtes de l'Atlantique et du Pacifique.

Les régions les plus productives sont à de grandes distances de nos ports de mer, telles que les Provinces des Prairies, éloignées des côtes de l'Atlantique et du Pacifique. Cependant, c'est l'accroissement de la production dans ces provinces qui contribuera le plus à la prospérité des provinces industrielles de Québec et de l'Ontario, par l'augmentation de la production agricole qui augmente la production des instruments aratoires et de toutes autres marchandises que ces provinces ne produisent pas. De même la prospérité des Provinces Maritimes contribuera à la prospérité des provinces centrales.

Le développement de nos ressources et la distribution de leurs produits demandent une sage et intelligente considération de la part des autorités régissant nos chemins de fer. L'augmentation du trafic seule pourra sauver notre situation ferroviaire, et pour cela il faudra conserver tout le trafic possible pour nos chemins de fer canadiens et nos ports canadiens, au lieu de le laisser prendre la direction des chemins de fer et des ports américains. C'est cette grande question de transport vers nos ports de Saint-Jean et Halifax qui conservera le plus, dans mon opinion, l'harmonie dans notre population et lui donnera un élan considérable vers la prospérité. On demande d'expédier les produits de l'Ouest par les ports canadiens de l'Atlantique et l'on ne doit jamais oublier que sans nos ports d'hiver, la Confédération n'aurait probablement jamais eu lieu.

Nos ports de l'Atlantique manquent d'outillage pour le trafic d'hiver, et j'appuyai fortement l'article 16 du rapport qui recommande au gouvernement fédéral d'établir, en vertu de nos lois, pour

chacun d'eux, une commission de port, dont les fonctions consisteront à améliorer le port au point que graduellement des débouchés soient créés qui permettront au commerce de s'exercer tant en hiver qu'en été.

Je louai Sir Henry Thornton, président du bureau d'administration des chemins de fer, qui dernièrement a contribué par ses actions et par ses conseils, à l'amélioration des conditions sur la région Atlantique du chemin Canadien-National, et j'ai confiance qu'il continuera l'accomplissement du programme qu'il a tracé.

J'appuyai aussi la commission dans sa déclaration que la division de l'Atlantique doit être à Lévis, et non à la Rivière-du-Loup, comme je l'avais moi-même demandé dans cette Chambre il y a une couple d'années.

J'en appelle ensuite à la commission des chemins de fer pour son appui d'un tarif préférentiel sur les marchandises, car, je l'assurais, cette diminution des taux sera bientôt compensée par une augmentation de transport.

Le rapport de la commission recommande encore l'étude des subventions aux Provinces dans l'intérêt des Provinces Maritimes. Ce problème ne peut être résolu que par une conférence interprovinciale dont les conclusions devront être approuvées unanimement par nos législatures dans l'intérêt général de toutes les provinces.

En réponse à l'argument que les subsides établis par les Pères de la Confédération n'étaient pas justes et suffisants, je répondis que naturellement les Pères de la Confédération croyaient, et devaient croire, que la population de nos provinces augmenterait rapidement et que, par conséquent, ces subventions augmenteraient dans la même proportion. C'est avec chagrin, mais dans l'intérêt futur de nos provinces même, que je fais ces déclarations: que notre population au lieu de rester sur notre sol, s'est dirigée vers les Etats-Unis, et que la population de ces provinces est restée à bien dire stationnaire. Bien petite est la proportion qui a été s'établir dans les Provinces de l'Ouest. C'est aux Etats-Unis qu'elle s'est toute envolée.

A la page 14, le rapport dit que depuis 1911 la population des Provinces Maritimes n'a augmenté que de dix pour cent. La commission n'a peut-être pas été mise au courant des choses comme je le suis moi-même, et je dois dire que toute augmentation de population durant cette période, quant à la province du Nouveau-Brunswick, est entièrement due à la population acadienne. C'est avec chagrin, mais je le dis dans l'intérêt de la province, que la population anglaise dans la province du Nouveau-Brunswick n'a augmenté que de 31 âmes depuis la Confédération, et toute l'augmentation de la population de la province est entièrement due à la population acadienne. Nos autorités provinciales demandent à grands cris aujourd'hui l'immigration étrangère et lui offrent des terres vacantes qui n'auraient jamais dû être désertées. J'ai toujours cherché à garder notre population chez nous, et si au cours de ma carrière je n'ai pas réussi suivant mon désir, je puis au moins déclarer que le comté de

Gloucester démontre une plus grande augmentation que partout ailleurs. Pour toutes ces considérations, ajoutai-je, j'espère que les recommandations de la commission royale sur la colonisation recevront la considération la plus sérieuse de nos autorités provinciales aussi bien que fédérales, et qu'elles s'efforceront de garder notre population sur le sol canadien en général, et dans notre province en particulier.

A propos du chemin de fer de la Baie d'Hudson, c'est avec plaisir que je voyais dans le discours du trône l'annonce que le gouvernement a l'intention de confier l'examen du hâvre à un expert britannique faisant autorité sur les conditions produites par les marées et les estuaires sur les ports de mer. J'ai toujours douté et je doute encore de la praticabilité de la navigation au hâvre de Port Nelson, tandis que les conditions du Fort Churchill sont considérées comme excellentes. La décision du gouvernement veut dire que s'il est nécessaire d'utiliser le hâvre de Fort Churchill, ce changement sera accompli.

Puis, venait la nomination d'un Ministre plénipotentiaire accrédité par Sa Majesté pour représenter les intérêts du Canada aux Etats-Unis. Ceci démontre une époque importante dans l'évolution des relations internationales du Canada. L'oeuvre de notre digne représentant contribuera certainement à créer un esprit d'harmonie toute fraternelle entre les deux nations, qui pourra aider à régler dans l'avenir bien des problèmes internationaux de grande importance.

Son oeuvre, dis-je, pourra établir un sentiment de coopération commerciale et économique qui seront à l'avantage de tout le Canada et surtout des problèmes maritimes.

Les témoins qui ont comparu devant la commission d'enquête sur les griefs des Provinces Maritimes ont tous demandé avec instance l'admission gratuite des produits de nos ressources de la forêt, de la terre et de la mer sur le marché américain, avantage que nous avons perdu en 1911 par le refus de la Réciprocité avec les Etats-Unis. Reprenons courage pour un meilleur avenir. Je souhaitai tout le succès possible dans son importante mission à l'honorable ministre plénipotentiaire, l'honorable Vincent Massey. Nos relations avec les Etats-Unis sont devenues si importantes que seul un Canadien qui connaît bien le sentiment canadien peut aujourd'hui parler avec autorité. Dorénavant nous aurons à négocier nos propres traités. Nous devrons alors en assumer la responsabilité.

LA CONFERENCE IMPERIALE

Cette conférence impériale a certainement donné une définition officielle de l'autonomie réelle des Dominions.

Le très honorable Mackenzie King a déclaré qu'il était heureux d'exprimer sa conviction que les conclusions de la conférence impé-

riale sont un sûr présage d'une plus grande harmonie entre les différents Dominions, et il ajouta que si la conférence impériale n'a pas opéré de changements, elle a certainement fait connaître aux autres pays, d'une manière plus claire, les conditions réelles des relations entre les divers Dominions.

Notre autonomie dans nos propres affaires est reconnue telle. Cette liberté d'action dans notre maison ne diminue nullement notre haute considération, notre dévouement pour la Grande-Bretagne et les autres Dominions.

J'insistai sur le fait que nos relations extérieures, notre liberté d'action dans le domaine international n'affectent en rien notre constitution interne, qui est écrite d'une manière indélébile, qui est permanente, susceptible d'aucun changement excepté par le consentement unanime des législatures de toutes les provinces du Canada. Nous avons nos cours canadiennes pour définir la question de droit dans certaines controverses qui pourraient surgir entre elles. Inutile de se créer des craintes au sujet des droits des minorités catholiques ou autres, au sujet de nos droits bilingues, lesquels droits sont tous inattaquables.

Je félicitai notre honorable premier ministre et son conseiller et collaborateur qui, tous deux, méritent certainement notre haute considération et les cordiales félicitations du Canada pour leur attitude à cette conférence, où, pour ainsi dire, ils ont commandé la situation et se sont attiré le respect et l'admiration de leurs associés de la Grande-Bretagne et des autres Dominions, comme nous avons pu en juger par les gracieux éloges parus dans toute la presse britannique.

Enfin, je félicitai le gouvernement qui nous annonçait que le soixantième anniversaire de la Confédération serait dignement célébré en 1927. J'étais bien content de cette déclaration, car jusqu'à présent cet anniversaire n'a pas été célébré avec l'éclat nécessaire pour inspirer à notre jeunesse l'inspiration due à l'oeuvre de nos Pères de la Confdération. C'est à la génération qui croît qu'incombera le devoir de gouverner le Canada, et sa mission sera de le gouverner suivant les traditions de nos fondateurs. Il nous faut encourager notre jeunesse dans la bonne voie, dans l'amour de notre pays, qui a déjà fait l'admiration de bien des nations du monde, et qui, avec les Etats-Unis, a une mission toute spéciale à remplir envers les nations de l'Orient, avec lesquelles nous devrons avoir des relations les plus amicales pour les années à venir.

Je louai hautement le gouvernement pour l'invitation présentée au Prince de Galles, ainsi qu'au Premier Ministre de la Grande-Bretagne.

L'hon. W. B. Ross, du Cap-Breton, chef de l'Opposition au Sénat, prit la parole après moi. Il félicita le proposeur de l'adresse, qu'il avait bien compris, mais il regrettait de ne pouvoir dès ce moment, féliciter celui qui l'avait appuyé, vu qu'il n'avait pu le comprendre, et il pourrait peut-être arriver qu'il serait obligé de le prendre à tâche lorsque ses paroles auront été traduites dans sa propre langue. Vivement, l'honorable M. Dandurand lui dit: "Mon hono-

rable ami peut être sûr qu'il a appuyé les droits maritimes."

L'hon. M. Ross répond: "Je suis content de savoir cela; cela couvrira une multitude de péchés."

L'hon. W. B. Ross félicite le gouvernement au sujet de la commission d'enquête sur les griefs des Provinces Maritimes, et sa décision de mettre à exécution ses recommandations. Lorsqu'il aura eu le temps d'étudier sérieusement ce rapport, il sera mieux en état de se prononcer sur ses différentes recommandations.

L'honorable M. Ross admet avec l'honorable membre qui a proposé l'adresse, que la conférence impériale n'a pas changé notre position dans l'Empire, mais l'a confirmée et l'a fait connaître telle qu'elle est. Nos hommes d'Etat du passé, tels que Sir Wilfrid Laurier et Sir Robert Borden, ont certainement beaucoup avancé le Canada vers son indépendance, tout en conservant son amour et son admiration pour l'Empire. Nous l'avons vu, en 1914, lorsque le besoin de l'Empire le demandait, et nous le verrons encore si la même occasion se représente à l'avenir. Je m'accorde avec lui là-dessus.

Il ne voulait rien dire pour le moment au sujet des lois des crédits ruraux, et de la pension aux vieillards, car il y a des rumeurs que ces lois pouvaient revenir sous des formes différentes à cette session-ci. De même, dit-il, au sujet des embranchements de chemins de fer dans l'Ouest surtout, où chaque ligne doit être considérée suivant le développement nécessaire de la région qu'elle est appelée à secourir.

L'hon. M. Casgrain demande le privilège de dire quelques mots seulement sur les questions des dommages causés par les citoyens des Etats-Unis aux sujets de Sa Majesté dans le Canada, par la diversion des eaux à travers le canal des égouts de Chicago.

Il n'a jamais été en faveur d'un représentant canadien à Washington, mais si l'honorable Vincent Massey s'occupe de cette question et met fin à ces dommages immenses, il admettra que notre représentant a rendu un bon service au Canada, et il admettra son utilité.

L'hon. M. Dandurand, se levant pour clore le débat, nous félicite tous deux, l'hon. M. Buchanan et moi, sur nos intéressantes adresses au Sénat. Il dit qu'il n'a pas probablement pu bien faire comprendre ce que son ami de Gloucester, Monsieur Turgeon, avait dit lorsqu'il a interrompu le chef de l'Opposition. Notre ami de Gloucester, dit-il, a discuté un sujet d'une grande importance, c'est-à-dire l'accomplissement des recommandations faites par la Commission Duncan. Il peut y avoir sur certaines questions une nécessité de modification ou d'amendement de la constitution, et l'honorable membre de Gloucester dit qu'il espérait que ces modifications seraient accomplies suivant l'esprit et la lettre de la constitution.

Ces paroles étaient pour moi une grande satisfaction.

LA CONFERENCE IMPERIALE

C'est bien le moment pour moi d'écrire ici mon appréciation d'une manière plus étendue que je ne pourrais le faire dans un discours qui ne pourrait être de longue durée.

L'hon. M. Dandurand est bien certainement une des meilleures autorités du Canada sur cette question, comme il l'est sur l'état de la Société des Nations.

L'hon. M. Dandurand, dans son discours sur l'adresse, déclara que sa propre conviction est que tous les pouvoirs que l'on peut trouver dans le rapport de la conférence impériale étaient déjà tous contenus en dedans des quatre points de notre Constitution. Il dit qu'il avait déjà eu occasion, avant aujourd'hui, de réclamer que tous ces pouvoirs étaient là pour nous, pour en jouir à mesure que nous en aurions besoin, et que l'évolution du Canada depuis 1867 a été un développement naturel des pouvoirs tels que conférés par la Constitution. "On a souvent répété, dit-il, que nous possédions depuis longtemps l'état qui est maintenant reconnu et cristallisé dans ce rapport. Certainement. Mais l'avantage que nous y retrouverons maintenant sera la reconnaissance officielle de cette réclamation et le libre exercice de ces pouvoirs.

L'hon. M. Dandurand dit qu'il approuve chaque mot de la clause concernant le status de la Grande-Bretagne et des Dominions.

Je cite ce que dit le comité dans ce rapport:

"Le comité est d'opinion que rien ne peut être gagné en essayant de poser par écrit une constitution pour l'Empire britannique. Ses diverses parties bien étendues ont différentes caractéristiques, des histoires bien différentes, et sont à des états d'évolution bien différents, tandis que, considéré comme un tout, il défie toute classification et ne porte aucune ressemblance à aucune autre organisation politique existante ou qui n'a jamais été essayée. Il y a toutefois dans cette constitution un élément bien important qui au point de vue strictement constitutionnel a maintenant, quant à ce qui regarde les parties importantes, atteint son plein développement—nous avons à faire référence au groupe des communautés indépendantes de la Grande-Bretagne et des Dominions.

Leur position et leurs relations mutuelles peuvent être facilement définies. Elles sont des communautés autonomes dans l'Empire, égal en status, en aucune manière subordonnées les unes aux autres, sous aucun aspect de leurs affaires domestiques ou externes, bien que unies ensemble par une allégeance à la Couronne et librement associées comme membres de la communauté britannique des Nations."

L'hon. M. Dandurand dit qu'il regarde cette déclaration comme bien opportune, non pas parce que notre status était sous question dans l'Empire britannique, mais parce qu'il était sous question en dehors de l'Empire.

C'est ainsi qu'un sénateur des Etats-Unis, méconnaissant complètement notre organisation impériale déclare dans une résolution

que, une des raisons qui avait empêché les Etats-Unis d'accepter le Traité de Versailles, était que l'Empire britannique avait six votes et les Etats-Unis un seul vote.

La situation qui est officiellement décrite et reconnue dans ce document a été de tout temps entrevue de la part de nos principaux hommes d'Etat. L'hon. M. Dandurand fait allusion au temps où les Pères de la Confédération avaient envoyé leur délégation en Angleterre, guidée par Sir John Macdonald et Sir George E. Cartier. Il n'y avait qu'une seule chose qui n'avait pas été réglée, c'était le titre à donner à notre pays. En arrivant à Londres, Sir John A. Macdonald dit: "Je veux le nom et le titre de "Royaume du Canada", et il fut bien prêt de gagner son point. Mais au dernier moment, Lord Derby prit la responsabilité de refuser cette requête parce que alors, en 1866, lorsque le nord venait de gagner la guerre contre le sud, les Etats-Unis étaient bien sensibles sur la question de l'intervention européenne sur notre continent, et bien nerveux et impatients au sujet du courant de l'opinion en Grande-Bretagne et au Canada sur la guerre de sécession, et Lord Derby pensait que l'appellation "Royaume du Canada" pourrait peut-être paraître odieux à notre voisin du Sud.

"Quoiqu'il en soit, dit l'hon. M. Dandurand, je crois qu'alors nous avons eu la substance, si nous n'avons pas eu la forme."

En demandant ce titre, Sir John A. Macdonald voulait démontrer que nous n'étions plus une dépendance, mais bien un pays autonome avec complète indépendance dans l'administration de nos affaires, sous le même drapeau et sous la même couronne. Tels étaient les principes de Sir John A. Macdonald, tel était l'objet qu'il avait en vue. Ces principes, nous les trouvons sur les lèvres de Sir Wilfrid Laurier en 1908, dans son discours au troisième centenaire de la fondation de Québec par Champlain. Alors en présence du Roi d'Angleterre et des Dominions d'aujourd'hui, à un dîner donné au Gouverneur-Général d'alors, Lord Grey, où étaient les représentants de toutes les parties de l'Empire, Sir Wilfrid parla comme suit au sujet de notre status:

"A mesure que j'avance en âge, j'apprécie de plus en plus la sagesse de la constitution britannique, sous laquelle je suis né et j'ai été élevé, et sous laquelle j'ai vieilli, qui a donné aux différentes parties de l'Empire leurs gouvernements libres et séparés. C'est notre gloire que le Canada soit le plus libre pays du monde. C'est notre gloire que dans ce pays les libertés de toutes sortes, liberté civile et religieuse, fleurissent au plus haut degré. A ceux qui ne voient que la surface des choses, ceci peut ne pas être apparent. Le fait que nous sommes une colonie n'altère pas la vérité de cette assertion. L'infériorité qui peut être inexpliquée dans ce mot "colonie" n'existe plus. Nous reconnaissons l'autorité de la Couronne britannique, mais aucune autre autorité. Nous approchons du jour où notre Parlement canadien réclamera des droits d'égalité avec l'Empire britannique, et lorsque les seuls liens qui nous lieront ensemble sera un même drapeau et une même couronne."

Cela était en août 1908 à Québec, en présence de Son Altesse le Prince de Galles, venu au Canada pour cet événement. Plus tard, Sir Robert Borden réclama les mêmes statuts à Versailles. Et il réclama à Londres, et il a fait ce grand pas en avant, l'accord avec Londres et Washington autorisant le Canada à envoyer un représentant officiel, un ministre plénipotentiaire.

L'hon M. Dandurand dit qu'il cite ces trois chefs, tous canadiens, tous des hommes d'Etat canadiens qui ont pu affirmer que nous sommes des nations autonomes, des nations-soeurs, mais liées ensemble par une même couronne et un même drapeau et nous trouvons dans le rapport de la conférence la sanction et l'acceptation des vraies aspirations et déclarations des hommes d'Etat qu'il a nommés.

Sans doute, dit-il encore, les Canadiens ont fait leur part. Le développement du Canada est celui de toute la nation. Le droit d'affirmer devant tous que nous étions une nation qui devrait être considérée et avoir droit d'entrer dans l'association des nations a été établi durant ces tristes années de 1914 à 1918 sur les champs de batailles de l'Europe. Mais l'hon. M. Dandurand admet avec l'hon. M. Ross que cette déclaration officielle n'est que la cristallisation des principes qui étaient contenus dans l'Acte de l'Amérique du Nord en 1867: pouvoirs qui doivent être employés à mesure que nous en avons besoin et à l'heure convenable. Le temps est venu pour une nation de neuf millions d'habitants de demander à administrer ses affaires, et les administrer au nom d'un et même roi, chez elle et à l'étranger".

Cette histoire de l'évolution politique du Canada donnée par l'hon. M. Dandurand est certainement la plus exacte possible, et ce que nous avons gagné à la dernière conférence impériale, c'est la reconnaissance à l'étranger de nos libertés constitutionnelles déclarées à l'unanimité par la Grande-Bretagne et toutes les nations soeurs de la communauté britannique.

Cela a été fait par l'entremise de notre Premier Ministre, l'hon. M. Mackenzie King, et son associé, l'hon. Ernest Lapointe, dans la tranquilité, sans causer la moindre critique d'aucune part. Nous, Canadiens, savons où nous en sommes.

Le débat sur le discours du trône au Sénat ne dura que trois heures. Le même soir, à la Chambre des Communes, ce débat était également terminé. Deux jours, au lieu de deux mois à la dernière session. Puis dans l'espace de quelques instants, les crédits pour le reste de l'année courante étaient votés, et le lendemain, 15 décembre, le représentant de Son Excellence le Gouverneur-Général, son honneur Francis Alexander Anglin, juge-en-chef de la Cour Suprême du Canada, vint sanctionner ces crédits, après quoi la Chambres des Communes ajourna au 8 février et le Sénat au 15.

Des affaires dans les divers ministères, surtout des réclamations de nos soldats, me retinrent à Ottawa jusqu'au samedi le 18 décembre. De plus mon fils Gray était aussi à Ottawa, se préparant à partir le plus tôt possible. Nous partîmes le même soir, lui, pour Vancouver, et moi pour Bathurst.

L'hon. M. Veniot et Mme Veniot, son fils Walter, secrétaire particulier, et Mademoiselle Lucie Thériault, assistante, étaient sur le même train. Avec sa courtoisie ordinaire, M. Veniot nous fit partager les accommodations de son char officiel, ce qui était d'un grand soulagement pour ma femme qui n'est pas bonne voyageuse sur les trains de chemins de fer.

A Bathurst, tous étaient à faire leurs préparatifs pour Noël et le Jour de l'An et les deux dernières semaines de l'année s'écoulèrent agréablement et rapidement. La température était exceptionnellement belle pour la saison.

Le séjour de l'hon. M. Veniot à Bathurst ne fut pas un congé sans interruption. Il avait autant d'ouvrage et de correspondance qu'il pouvait en faire chaque jour, entre ses nombreuses visites à ses électeurs. J'en connais quelque chose. Plus un représentant est reconnu pour avoir du prestige, plus il est certain d'une augmentation de demandes de toutes sortes. "Demandez et vous recevrez" se répète-t-on les uns aux autres.

A peine arrivé chez lui, il dut dès le lendemain se rendre à Moncton et adresser la parole à un banquet de l'association des voyageurs de commerce, le 20 décembre. Puis après avoir passé les journées du 27 et 28 à Frédéricton, il dut se rendre à St-Jean, le soir du 29 décembre, pour adresser la parole à l'association des voyageurs de commerce, de Saint-Jean, et à ce dernier endroit adresser encore la parole en compagnie de l'hon. Dr J. B. M. Baxter, qui lui a succédé comme Premier Ministre de la Province. Si l'hon. M. Baxter est heureux d'être Premier Ministre du Nouveau-Brunswick, je me figure que l'hon. M. Veniot est plus heureux aujourd'hui qu'il est Ministre des Postes du Canada qu'il était durant son règne de Premier Ministre du Nouveau-Brunswick.

Tous deux à cette occasion se mirent sur le même terrain et sollicitèrent avec force d'enterrer l'esprit de parti politique pour le bien commun et l'avancement des Provinces Maritimes.

"Commercialisez l'idée d'une plus grande unité à travers les Provinces Maritimes" fut une des fortes expressions de l'hon. Ministre des Postes, nous disent les journaux de St-Jean. L'hon. Dr Veniot déclara que pendant qu'il était impossible de dire exactement quelle action le gouvernement pourrait prendre au sujet du rapport Duncan, vu l'absence du Premier Ministre à la conférence impériale, toutefois on peut assurer que tout effort possible sera fait pour mettre à effet les recommandations du rapport Duncan.

Le Ministre des Postes dit qu'une législation sera introduite au Parlement pour nationaliser les ports de St-Jean et d'Halifax et il fit un chaleureux appel pour une force unie de la part des députés des Provinces Maritimes.

Le Dr Baxter de son côté insista sur la nécessité pour tous de se donner la main pour le bien général des Provinces de l'Est.

Le maire de Saint-Jean, son honneur W. W. White, adressa aussi la parole à cette assemblée.

M. Veniot revint à Bathurst, la veille du jour de l'An au matin, et dut se préparer à partir pour Ottawa le lendemain du jour de l'An. Il est bien probable qu'il ne reviendra pas à Bathurst avant la fin de la session, au printemps.

Ainsi se termine cette année 1926 qui a subi le plus de crises politiques depuis la Confédération, qui parfois semblaient devoir détruire le parti libéral à jamais, et qui, malgré tout, s'est terminée par une victoire brillante et pleine d'espérances pour ce parti, qui, paraissant tout démembré le 1er juillet, revenait au pouvoir le 14 septembre avec une forte majorité indépendante de tous les groupes, avec les hommes les plus forts du passé et l'addition de plusieurs talents de force, parmi lesquels notre ministre acadien, l'hon. M. Veniot.

Cette année 1926 ne m'a pas porté au sommet de l'échelle des honneurs, comme elle l'a fait pour M. Veniot. Toutefois je dois certainement beaucoup de reconnaissance à la Providence, car ma santé continue à être bonne et même excellente comme il y a vingt ans. Les campagnes politiques ne me fatiguent pas, moins peut-être que nos jeunes candidats et nos jeunes législateurs.

C'est la même chose pour mon épouse qui est certainement mieux et plus forte que dans les années passées. Mes enfants et petits-enfants jouissent d'une bonne santé à l'exception de mon bien-aimé Joseph, le prêtre, qui malgré son courage et son ambition ne fait pas beaucoup de progrès. Toutefois il ne désespère pas. Chaque fois qu'un nouveau médecin de grande réputation arrive à Vancouver, il accourt le consulter, et cela ravive son courage. J'espère encore moi-même.

L'ANNEE 1927.

L'année présente s'ouvrait toute souriante et semblait devoir être la continuation du bonheur de l'année qui venait d'expirer, laquelle avait remis le pouvoir au parti libéral le 14 septembre, victoire mémorable sous bien des rapports, surtout pour la population acadienne des Provinces Maritimes qui pour la première fois était gratifiée d'un ministre acadien dans le gouvernement du Canada, dans la personne de l'hon. Dr P. J. Veniot.

Je n'avais aucun doute sur son succès et j'attendais avec hâte les résultats de son administration et l'appréciation de ses collègues du Cabinet et de la Chambre des Communes. J'étais bien certain qu'il ferait à l'instant une bonne impression sur chacun d'eux, et je ne m'étais pas trompé.

D'un autre côté, mon fils Gray, de Vancouver, C.-B., devait être nommé président de la commission de ce port célèbre où il devait déployer toute son énergie et son activité à l'intérêt public. De mon côté, comme toujours, ma santé était excellente, et ne laissait absolument rien à désirer. Je rajeunissais, semblait-il, avec les années.

Le 17 janvier, les Sénateurs libéraux de la province, ainsi que les députés et les candidats défaits aux dernières élections, provinciale et libérale, étaient convoqués à une convention à Moncton pour faire le choix d'un chef pour remplacer M. Veniot, qui avait changé sa sphère politique. Cette assemblée fut une des plus harmonieuses, des plus encourageantes de toutes celles que nous avons eues dans notre province depuis trente années. Tous mes anciens amis des différents comtés de la province semblaient contents de me rencontrer encore une fois et de m'exprimer leurs meilleurs souhaits pour de longues et heureuses années. Je recevais de l'hon. W. E. Foster et de quelques autres de chaleureuses félicitations pour mon discours sur l'adresse, le 14 décembre.

Mais, parfois, les choses changent vite ici-bas et en quelques instants, toutes ces belles espérances, toutes ces heureuses dispositions devaient être remplacées par de tristes désappointements et un horizon sombre apparemment pour le reste de mes jours.

Au moment où le Conseil devait signer l'arrêté nommant mon fils Gray au poste de président du port de Vancouver, un télégramme fut reçu du "Board of Trade" de cette ville disant que M. Turgeon était un homme politique trop actif "too active a politician" pour être nommé à de telles fonctions.

Pour ma part, ce reproche d'activité politique eut dû être un encouragement pour sa nomination. Ce sont des hommes actifs et d'énergie qui doivent être choisis pour de telles fonctions. Mais là-dessus, les ministres libéraux éprouvèrent un frisson glacial et changèrent leur recommandation, malgré les sollicitations généreuses de l'hon. Dr J. H. King, ministre représentant la Colombie-Britannique, qui regrette encore aujourd'hui même le désappointement causé à mon fils et à moi-même. Toutefois, le journal conservateur: "The Province", l'auteur de l'agitation, ne remercia pas le gouvernement, mais continua à se plaindre du personnel de cette commission. Pour lui, ces derniers officiers n'étaient pas assez actifs.

Ce fut pour moi aussi, dans le moment, un vrai désappointement qui me rappelait tous les déboires que j'avais éprouvés jusqu'à son âge. Mais il me fait plaisir de déclarer que plus tard, en arrivant à Ottawa, je fus étonné de voir avec quelle générosité les principaux libéraux de la Colombie-Anglaise prirent à coeur la cause de mon fils auprès du Premier Ministre lui-même. Une quinzaine des principaux citoyens de Vancouver vinrent à Ottawa aux premiers jours de la session et lui exprimèrent leur chagrin du refus du gouvernement à la dernière heure de nommer M. J. G. Turgeon à ce poste pour lequel il avait été désigné non-seulement par les libéraux, mais par un grand nombre de conservateurs.

A MON RETOUR DE MONCTON

Apprenant l'hésitation des Ministres au sujet de la nomination de mon fils, je télégraphiai au Premier Ministre lui signifiant que je comptais sur lui pour voir à ce qu'il ne serait pas désappointé à la dernière heure. Le lendemain, je reçus une réponse disant "qu'il regrettait beaucoup, mais que la nomination était faite lorsque mon télégramme lui était parvenu, et qu'il me donnerait des explications à notre prochaine rencontre".

Cette réponse était peu consolante et était en même temps une faible défense de la part du gouvernement. Il ne me restait qu'à me résigner et souhaiter succès à mon fils hors du parti libéral pour lequel il avait travaillé sa vie entière. Cependant, la Providence semblait créer des incidents pour m'aider à supporter ce désappointement. Mon discours sur l'adresse avec mon appui de la commission Duncan sur les "Droits Maritimes" recevait ces jours-là même l'appréciation de toute la presse de la province du Nouveau-Brunswick. Les opinions de St-Jean, de Frédéricton, de Chatham et d'autres villes en faisaient de grands éloges; le "Fredericton Gleaner", du 22 mars, le reproduisait en entier avec un éditorial des plus flatteurs sur ma carrière. J'en étais tout surpris. Ce que j'appréciais surtout dans cet article c'était l'expression de mon admiration pour la constitution. En effet, l'article disait: "He is an ardent admirer of British institutions and jealously warns against any hurried interference with the Constitution of the Dominion in efforts to overcome our ills or sectional differences". C'est cette appréciation qui me causait le plus grand plaisir.

Enfin, nous étions à nous préparer pour un départ prochain et pour cela nous avions, ma femme et moi, choisi le 2 février. Mais le sort en décida autrement. A 5.30 tout était prêt, la maison fermée pour l'hiver, le service d'eau hors d'usage et la voiture de l'hôtel Gloucester arrivait à la porte pour nous transporter à la gare et de là prendre le train d'Ottawa. Je ferme la porte, marche vers la voiture, et en mettant le pied sur l'extrêmité de mon trottoir, alors qu'il ne me restait plus que quelques pas à faire sur la neige pour atteindre la voiture, sans m'y attendre le moins du monde, me voilà étendu sur ce trottoir de ciment, incapable de me relever. Le conducteur, M. McLaughlin, accourt à mon secours et me relève. Mais, hélas, incapable de me tenir debout. Enfin, il me porte dans ses bras, me laisse sur une chaise et court avertir le Dr Clarence Veniot, à quelques verges de distance. En moins de cinq minutes, le docteur était à la maison. Je n'avais pas perdu connaissance, mais j'étais devenu très nerveux. Je n'avais plus à choisir, il fallut me laisser mettre au lit. La hanche gauche toute meurtrie, les nerfs tendus, l'os de la hanche probablement fracturé, dit le médecin. Les douleurs étaient intenses. Je disais peu de choses, et laissait ma femme croire que je ne souffrais pas beaucoup, mais je redoutais les conséquences de cette chute pour ma jambe amputée, suite de cette malheureuse chute à Rogersville en 1908. Il fallut bien me soumettre à mon sort,

rester au lit et attendre avec patience. Le docteur Veniot venait me voir régulièrement et me donnait les meilleurs traitments et encouragements possibles.

Mon fils Gray arrivant à Ottawa, recevait une lettre que je lui avais écrite pour lui apprendre mon malheur. Le lendemain il arrivait et passait deux jours avec nous voulant obtenir du médecin lui-même les renseignements bien précis sur mon état. Il arriva le samedi midi pour repartir le lundi soir plus satisfait que le jour de son arrivée. Sa visite me fut une grande consolation et un grand encouragement. Les jours et les nuits me paraissaient très longs. Le 15 février, le Sénat se réunissait après l'ajournement du 15 décembre. Il était inutile pour moi d'y penser. Depuis les vacances de Noël, mon fils Alphonse était à Paris avec sa famille. Le 26 février, je reçus une lettre de lui adressée à Ottawa, où il me croyait rendu. Il était en route pour Ottawa où par une dépêche il me demandait de le rencontrer. Je n'avais pas reçu cette dépêche. Nous étions bien peinés de n'avoir pu le voir. Le dimanche, 27 avril, alors que nous étions à dire notre chagrin à nos amis à la maison nous reçumes un appel téléphonique. C'était Alphonse sur un train du Pacifique-Canadien en route pour Régina par la route de St-Jean, N.-B. Son bateau avait été retardé de deux jours par la tempête. A la gare de Moncton il rencontra un ami de Bathurst qui lui dit que j'étais encore à la maison par suite d'un accident. Après des explications à ce sujet, il arrangea ses affaires avec le conducteur du train, passa la nuit à Moncton et nous arriva le lundi après-midi pour repartir le lendemain à six heures. Je n'essayerai pas dire combien ces visites de mes deux fils furent consolantes et encourageantes pour moi.

Le 11 mars, me sentant mieux avec le consentement de mon médecin, et prenant l'avis de gens d'expérience, je crus devoir me rendre à Ottawa et reprendre mon siège au Sénat, sinon régulièrement, au moins de temps à autre. Sur le train des chemins de fer de l'Etat, il me faut dire que je fus l'objet de toutes sortes d'attention et de soins de la part des conducteurs et des porters et je n'éprouvai aucune difficulté.

A Ottawa, sur les instances de mon fils Gray et de mes amis, je me soumis à l'examen du rayon X et j'appris que l'os de la hanche était fracturé, et le Dr Herbert Moffat m'ordonna de rester à la maison pour encore une couple de mois. C'était triste, mais enfin c'était le seul moyen de recouvrer mon activité. Depuis le commencement de mai je ne ressentais que peu de douleur, mais l'enflure continuait et ma jambe artificielle ne pouvait s'ajuster. Cependant avec beaucoup de précautions, je pus m'en servir pour retourner à Bathurst, et ce n'est qu'au milieu du mois de septembre qu'une jambe nouvelle put s'ajuster à mon genoux et que je pus reprendre mon agilité coutumière.

Je dois dire ici que dans mon affliction, j'ai reçu les plus grands encouragements possibles de la part de plusieurs Ministres, de sénateurs, des présidents de la Chambre des Communes et du Sénat qui m'adressèrent leurs sympathies et leurs souhaits d'une prompte gué-

rison. Le ministre des Postes, l'hon. M. Veniot, tous les députés libéraux, les sénateurs du Nouveau-Brunswick et plusieurs des autres provinces me firent visite à ma demeure à Ottawa. Les citoyens de Bathurst aussi ne m'abandonnèrent pas dans mon malheur et tous les jours je recevais de nouvelles marques de sympathies, même des parties les plus éloignées du comté.

Pour le reste de la session, mon intention se concentra sur trois ou quatre questions importantes. La pension des vieillards, qui avait été rejetée par le Sénat, la session précédente, la loi des Crédits ruraux, adoptée par les deux Chambres la session précédente, mais qui n'avait pas été sanctionnée par le Gouverneur-Général, puis les griefs des Provinces Maritimes (Maritime Rights).

J'avais hâte de voir mon ami M. Veniot se faire connaître à la députation comme "debater" et faire connaître ses qualités parlementaires et son habileté générale. Cela ne devait pas tarder.

L'Acte de pension du vieil âge fut ratifiée par la Chambre des Communes, sans division et sans débat pour ainsi dire. Au sénat cet Acte devait recevoir un sort différent de celui de la session précédente. Le peuple s'était prononcé en faveur de cette loi qui avait été discutée avec ardeur durant la campagne électorale.

L'hon. Geo. E. Foster fut un des premiers à se prononcer en faveur de cette loi, vu que le peuple même s'était prononcé depuis la dernière session; il désirait, dit-il, que son propre jugement soit mis de côté et espérait que le temps et une sage administration justifieraient l'existence de cette loi qui devra cependant être améliorée de temps à autre.

L'hon. sénateur Poirier se prononça aussi en faveur de cette loi, après Sir George Foster, disant que s'il n'avait pas été absent à cause de maladie lorsque cette loi avait été présentée au Sénat, il aurait voté en faveur de son adoption. Il s'accorde avec le sénateur Robertson qui dit que nous devons adopter cette loi telle qu'elle nous vient "holus bolus" afin que le gouvernement ait l'occasion de l'appliquer afin d'en faire un succès. Il ajoute que la principale raison qui le fait voter pour ce bill est parce qu'il est essentiellement un bill d'argent et que le Sénat ne doit pas rejeter les bills d'argent qui viennent de l'autre Chambre à moins qu'ils soient extravagants ou qu'ils empiètent sur le droit des Provinces. "Il n'y a rien de mauvais, dit-il, dans ce bill. Il aspire à améliorer la condition d'une certaine classe du peuple au dépend du trésor public. Un effort semblable a été fait en Angleterre, en Australie et dans d'autres pays. Les chrétiens de la primitive Eglise avait une loi semblable. Ils mettaient toutes leurs richesses ensemble afin que les pauvres représentés par les frères les plus âgés pussent être assistés dans leur vieil âge. Laissons passer le bill et permettons-en l'application au gouvernement et plus tard nous pourrons mieux en voir les défauts et l'amender si cela est nécessaire". Ce discours du sénateur Poirier était certainement en harmonie avec l'esprit de la Constitution et l'esprit d'humanité.

Le sénateur Girroir, de la Nouvelle-Ecosse, vota aussi pour cette loi. Le sénateur Bourque était absent, mais comme les autres sénateurs acadiens, il aurait aussi voté pour cette loi. De sorte que tous les sénateurs acadiens ont appuyé cette loi, et j'en suis bien content, car il y a aussi dans notre population acadienne un grand nombre de vieillards qui n'ont pas de revenu, aucun soutien à cause de leur isolement. Cette loi leur permettra de vivre leurs derniers jours dans un confort raisonnable sans être réduits à la mendicité ou tout devoir à la charité des voisins. Cette classe diminuera et de beaucoup à mesure que le gouvernement pourra créer une meilleure coordination des conditions industrielles dans le pays et propagera le système de contributions mutuelles entre l'employé et le patron.

Cette loi ne sera mise en vigueur que dans les provinces où le gouvernement provincial l'acceptera. Plusieurs provinces ne semblent pas vouloir accepter un tel fardeau, mais je n'ai aucun doute qu'avant longtemps cette loi prouvera son avantage et ses services au public et qu'elle deviendra universelle.

LA LOI DES CREDITS RURAUX

Cette loi des crédits ruraux avait été acceptée à la session précédente par le Sénat, après plusieurs amendements, mais elle n'avait pas été sanctionnée et cette fois-ci elle fut adoptée sans vote.

Il reste maintenant aux provinces à se préparer pour son administration. Elle sera certainement d'un grand bien pour nos cultivateurs qui pourront obtenir des emprunts à long termes et à des taux minimes.

L'étude des recommendations de la Commission Royale sur les griefs des Provinces Maritimes.

Les griefs des Provinces Maritimes: c'était la question du jour. Le rapport de la commission Duncan était bien vu partout, excepté de la part de quelques progressistes de l'Alberta et de la Saskatchewan et de quelques indépendants.

Dans les Provinces Maritimes, deux députés, tout en acceptant les recommendations du rapport, critiquaient le gouvernement libéral d'avoir été lent à porter remède et de ne pas avoir assez fait pour leur donner justice.

Ces deux députés étaient M. Hanson, de York-Sudbury, N.-B., et le Col. Thomas Cantley, de Pictou, N.-E.

Les propositions d'établissement de commissions nationales pour les ports de St-Jean et d'Halifax n'avaient rencontré aucune opposition à la Chambre des Communes; tous comprenaient bien que nos ports de mer doivent être équipés pour la demande du commerce.

La proposition d'un subside spécial de $1,600,000 pour les trois provinces pour l'année courante, sujette ensuite à une entente quelconque dans une convention interprovinciale qui était annoncée pour le mois de novembre prochain, ne devait pas non plus rencontrer

d'opposition, car les députés des diverses autres provinces devaient laisser le champ libre aux représentants de leurs législatures qui, elles aussi, demanderont peut-être de nouveaux privilèges lorsqu'il s'agira d'établir ces subsides d'une manière permanente suivant la constitution, comme je l'ai dit dans mon discours sur l'adresse, le 14 décembre dernier, et comme je l'avais bien démontré dans ma motion sur les changements de la constitution, le 8 avril 1925.

Mais, c'est la question des tarifs de transport qui devait rencontrer de l'opposition de la part de certains députés de l'Alberta et de la Saskatchewan. C'est M. le lieut.-col. James Layton Ralston, ministre de la Défense, qui donna la réponse la plus détaillée à tous ces députés.

J'attendais avec impatience l'exposé de l'hon. Dr Veniot, notre ministre fédéral acadien. L'hon. M. Veniot avait beaucoup contribué à faire accepter ce rapport Duncan de la part des ministres de l'Ouest, qui avaient ensuite bien expliqué la question à leurs amis de chaque province toute basée sur les conditions établies par la constitution du Canada. Je savais qu'il donnerait un récit sérieux des diverses ententes lors de l'établissement de la Confédération, faites avec les Provinces Maritimes. Il devait aussi répondre aux critiques contre le gouvernement sur cette question et il profita, le 4 avril, de la censure du gouvernement libéral par M. Hanson pour donner à la Chambre et au pays une revue de l'entente avec les Provinces Maritimes lors de l'établissement de la Confédération. M. Veniot devait soutenir au parlement fédéral sa réputation bien établie à la Législature ainsi que sur les estrades du Nouveau-Brunswick. Son discours fut apprécié de tous les députés aussi bien que de la foule dans les galeries. M. Veniot se trouvait chez lui sur ce nouveau théâtre comme sur ceux qu'il avait fréquentés depuis son jeune âge.

Je regrettais beaucoup de ne pouvoir me rendre au Parlement et juger moi-même de l'effet de son début dans la sphère fédérale. J'avais bien hâte, dans mon isolement, de lire son discours le lendemain matin, dans le hansard. J'avais hâte aussi de voir les remarques de certains correspondants de la presse sur son discours et sur l'effet qu'il devait produire dans son auditoire si distingué.

Les rapports de tous les journaux étaient bien justes, mais je fus surtout bien content des commentaires écrits par le correspondant du "Soleil" de Québec.

Aussi, je crois devoir insérer ici l'appréciation de ce journal afin qu'elle soit conservée par mes petits-enfants et aussi par d'autres lecteurs peut-être. Il me semble que cette appréciation est écrite telle que je l'aurais écrite moi-même si j'avais entendu le discours. Elle fait connaître les traits particuliers de l'éloquence de M. Veniot. Les lecteurs acadiens qui ont pu la lire la trouvent juste et bien méritée; elle sera appréciée de tous ses compatriotes.

Cette appréciation d'une plume étrangère fera une plus forte impression que si elle était de la mienne, car on pourrait dire que c'est chez moi une habitude de lui faire des compliments.

"Le Soleil":

Ottawa, 5 (avril 1927).—Depuis son entrée au conseil de la nation canadienne, l'honorable P.-J. Veniot n'avait guère fait d'ascension sur le "Parnasse" politique, de sorte que sa première visite à la tribune, hier, fut entourée de curiosité et d'intérêt, sillonnée de salves d'applaudissements, couronnée d'une ovation dans laquelle la droite et la gauche se confondirent. Quel meilleur témoignage que ce tribut d'admiration arraché à l'adversaire! Devant semblable résultat, le distingué député de Gloucester pourra marquer cette journée d'une pierre blanche, car elle fut réellement heureuse.

Le ministre des postes a une façon tout à fait originale de s'exprimer. Sa phrase est forte et respire l'énergie. On sent que l'orateur est sûr de lui-même, et qu'il est prêt en tout temps à croiser le fer avec quiconque est assez audacieux pour lui disputer le terrain.

L'honorable P.-J. Veniot a le sentiment bien placé. C'est avec une ardeur imprégnée de sincérité qu'il a fait valoir les prétentions des Provinces Maritimes. Pour l'ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick, les mots sont autant d'allées qu'il échelonne sur la question à débattre. Pas de grandes périodes ni d'envolées oratoires, mais un exposé net, vigoureux, abritant une provocation; mais quand il évoque les heures graves de la grande guerre, sa voix se voile et trahit l'émotion révélant l'extrême sensibilité de ce lutteur, dont l'idéal et le patriotisme ont gardé toute leur robuste vitalité.

Son argumentation est renforcée d'une série de coups de poing qui s'abat sur le pupitre, façon bien catégorique de ponctuer un discours déjà généreusement "scandé".

Dès le début de ses remarques, le ministre des postes explique que si ce n'eut été de l'attitude que M. Hanson, député de York-Sunbury, il n'aurait pas entreprit le plaidoyer "pro domo" qu'il va entamer. Le représentant de York-Sunbury se laisse entraîner par ses inclinations politiques et prend une attitude trop partisane. Mieux vaudrait pour lui de suivre l'exemple de ses collègues, les "maritimes righters", qui coopèrent en ce moment avec le gouvernement afin que cette mesure de soulagement soit adoptée.

L'hon. Baxter a reconnu dans une entrevue, que le gouvernement fédéral, si l'on tient compte que le premier ministre actuel du Nouveau-Brunswick est un conservateur (on admettra que cet aveu est très appréciable), ne pouvait accorder plus qu'il ne l'avait fait. Au lieu de faire de l'agitation politique autour de cette importante question, les tories devraient se rappeler qu'en 1920 les trois gouvernements libéraux des Provinces Maritimes ont présenté au gouvernement conservateur à Ottawa une requête exposant tous les griefs des Provinces Maritimes. Mais le gouvernement fédéral — composé de leurs amis — fit en cette circonstance la sourde oreille.

Répondant à M. Gardiner, progressiste de l'Ouest, qui s'est opposé aux revendications des Provinces Maritimes, l'orateur exprime quelque surprise à cette hostilité. "Car, fait-il remarquer, M. Gardiner représente pourtant une division qui a nom acadien."

Les Provinces Maritimes ne se présentent pas au Parlement comme des suppliantes, mais à titre de membres de la confédération

canadienne. Pour cette raison, il ne faut pas comparer leurs griefs à cette affaire de l'entente de la Passe du Nid au Corbeau.

Traitant ensuite de l'Intercolonial, l'honorable P. J. Veniot souligne le fait que pendant 40 ans, ce chemin de fer fut administré en conformité avec les promesses faites aux Provinces Maritimes, lors de la Confédération. Mais, en 1912 — sous le régime conservateur— les taux furent augmentés, et c'est alors que l'Intercolonial cessa d'accuser des surplus. Pour l'édification de M. Gardiner, l'hon. M. Veniot lui rappelle que le blé de l'Ouest est transporté par nos chemins de fer à un taux inférieur au coût du transport.

Les Provinces Maritimes, assure-t-il, sont disposées à partager le fardeau nécessaire pour assurer la prospérité de l'Ouest. "Il conviendrait, il semble, que l'Ouest soit disposé à faire les mêmes sacrifices pour assurer la prospérité des Provinces Maritimes", dit-il.

A ceux qui prétendent que ces provinces sont favorisées d'un taux de transport inférieur au reste du pays, il oppose un démenti formel. Prenant comme exemple le transport des pommes de terre, l'avocat des provinces affectées révèle comment la comparaison des chiffres établit la différence énorme existant entre le transport de ce produit et celui du blé de l'Ouest.

Les déclarations des pères de la Confédération au sujet des chemins de fer prouvent clairement que les Provinces Maritimes ne font que revendiquer leurs droits. Si à cette époque on avait décrété que les chemins de fer seraient construits comme entreprise commerciale, les provinces précitées auraient avalé la pilule sans protester.

Mais il avait été alors entendu que la construction de l'Intercolonial était une mesure de stratégie militaire. Aujourd'hui, les provinces exigent que le gouvernement respectent l'entente à la base même de la Confédération. Si ce grave problème est résolu équitablement, dit avec feu l'hon. M. Veniot, une vague de satisfaction traversera le pays d'un océan à l'autre et unira les Provinces Maritimes plus intimement, non seulement au Canada, mais encore aux institutions britanniques. Traitez-nous avec cet esprit de justice auquel nous avons droit.

LOI TENDANT A ENCOURAGER LA PRODUCTION DU COMBUSTIBLE TIRE DU CHARBON CANADIEN

Cette loi est destinée à favoriser et encourager autant que possible la fabrication du coke tiré du charbon canadien. J'avais fortement recommandé une telle loi dans mon discours sur l'adresse, dans l'intérêt surtout de la province de la Nouvelle-Ecosse et des grandes villes de Montréal, Ottawa et Toronto, qui ayant l'avantage de cette industrie trouveront de l'emploi pour un nombre considérable de travaillants et auront en même temps le meilleur combus-

tible possible pour le même prix qu'ils paient pour le combustible américain; il fut perdu en Canada des cent millions de piastres, qui à l'avenir resteront dans le pays.

L'hon. M. Stewart, ministre de l'Intérieur, en présentant le bill à la Chambre, explique que cette loi est proposée dans le but de mettre à exécution le conseil contenu dans le rapport Duncan. Toutefois, la loi ne sera pas limitée aux Provinces Maritimes. L'aide proposée en vertu de ce bill est pour encourager l'érection d'usines pour la fabrication du sous-produit qui est le coke. L'aide ne sera accordée que pour le charbon domestique, et ne s'appliquera nullement à la production métallurgique du coke. "Le but principal de ce projet, dit M. Stewart, est d'encourager l'emploi du charbon canadien dans la fabrication du coke, qui, je l'espère, supplantera en grande partie l'usage de l'anthracite américain dans la zone du Canada central, où il existe un problème du combustible."

Une des conditions de cette aide, c'est que le manufacturier devra employer au moins 70 pour cent de charbon canadien.

M. Garland (Bow River) est opposé à tout subside à une telle industrie et dit que l'on devrait plutôt réduire les taux de transport du charbon sur les chemins de fer.

Après un débat de plusieurs heures, le bill est adopté. Cette loi créera à elle seule une grande ère de prospérité, non seulement dans la Nouvelle-Ecosse mais dans tout le pays. Ainsi le rapport Duncan est accepté dans toutes ses mesures, à bien dire, à part celles qui sont du ressort de la commission des chemins de fer et de la convention interprovinciale au sujet de l'augmentation des subsides.

Il y a encore la question des tarifs de transports sur le transcontinental pour le grain de l'Ouest aux ports de Québec, Saint-Jean et Halifax, qui a été soumise à la commission des chemins de fer.

J'espère que la commission donnera sa décision dans peu de temps et qu'elle sera propre à favoriser l'exploitation de cette route pour le plus grand bien du pays tout entier.

NOTRE RETOUR A BATHURST

La session était terminée depuis le 14 avril, et le 23 mai nous étions encore à Ottawa. J'avais bien décidé d'attendre mon parfait rétablissement, si c'était possible, mais il était bien lent. Toutefois, durant la première semaine de mai, toute douleur avait disparue, mais l'enflure du genou ne me permettait pas de me servir de ma jambe artificielle, seulement qu'avec beaucoup de prudence et une escorte à mes côtés.

Ayant fixé le jour de mon départ, je demandai à M. Moyer de me préparer une entrevue avec le Premier Ministre. Sa réponse à son secrétaire fut qu'il viendrait me voir lui-même avant mon départ. Inutile de dire que cette réponse fut bien appréciée, par moi et mon fils Gray, qui était à Ottawa depuis quelques jours.

En effet, le soir du 19 mai, avant de prendre le train pour Toronto avec Son Excellence le Gouverneur-Général, Lord Willingdon, il vint me voir, et nous eûmes une entrevue, courte, il est vrai, mais très agréable tout de même. Je pus lui dire une partie du moins de ce que je désirais lui dire et il m'écouta avec sympathie.

Enfin, le dimanche 22 mai, nous prenions le train de quatre heures pour Montréal, accompagné de mon fils, qui devait prendre son train une heure après nous pour New-York et de là pour l'Ouest.

Depuis mon retour, je puis me servir de ma jambe artificielle de temps à autre. Le progrès continue, mais avec la même lenteur. Cependant, avec encore un mois ou deux de patience, j'espère devenir aussi agile que dans le passé.

LE SOIXANTENAIRE DE LA CONFEDERATION

Après tout ce que j'ai écrit sur la Confédération, et mon discours sur la constitution au Sénat le 8 avril 1925, je n'ai pas besoin de renouveler mes confessions d'admiration pour notre constitution. Mais je dois exprimer, de la manière la plus généreuse et la plus solennelle possible, le plaisir que j'éprouve de la manière si patriotique et si enthousiaste dont cette fête a été célébrée dans toutes les parties du Dominion, et surtout dans ma ville de Bathurst, et toutes les paroisses du beau comté acadien de Gloucester.

J'avais prié, imploré je pourrais dire, dans mon discours sur l'adresse au Gouverneur-Général le 14 décembre dernier, le gouvernement et toute la population du Canada de célébrer ce soixantième anniversaire de la Confédération de la manière la plus solennelle possible, non seulement en reconnaissance des bienfaits dont nous avons été comblés, mais surtout afin d'inspirer à la jeunesse canadienne l'amour et la vénération de notre constitution et lui faire entrevoir l'avenir que la Providence réserve pour notre pays.

Le gouvernement a certainement fait autant qu'il lui était permis de faire pour préparer l'esprit public à une célébration du soixantenaire de notre pays digne de notre progrès durant cette période, et susceptible de préparer l'esprit de la jeunesse à la réalisation de notre avenir au milieu des autres nations du monde. Le gouvernement, le Premier Ministre et tous ses collègues, ont fait tout ce qui était possible dans la circonstance. Le grand montant d'argent voté pour l'organisation de cette célébration, le comité d'organisation composé des hommes les plus éminents du pays, tels que Sir Robert Borden, Sir Lomer Gouin, le très honorable George P. Graham, et tous les autres, avaient à l'instant inspiré la confiance et l'enthousiasme nécessaire pour un parfait succès. Et, ce qu'il y a de beau et de plus admirable, c'est que pendant que le gouvernement fédéral travaillait si bien, tous les gouvernements provinciaux se joignaient dans une coopération complète et universelle, tous dans une géné-

reuse admiration du passé et une confiance absolue dans l'avenir. Tous les Premiers Ministres des Provinces méritent la même reconnaissance et le même éloge que le Premier Ministre du Canada lui-même.

Pendant que nous devions attendre de bons souhaits du Roi George V, ils furent toutefois exprimés d'une manière si généreuse que nous devons en être reconnaissants, nous devons admirer encore les témoignages et les souhaits si généreux des autres Dominions et aussi des autres nations, tels que la France, l'Italie et les Etats-Unis. Nos voisins du Sud n'ont rien épargné pour témoigner leur admiration et leur esprit de fraternité pour la population du Canada.

Notre comité d'organisation avait invité le héros du jour dans tout l'univers, le célèbre aviateur Lindbergh. A l'instant, le gouvernement américain le fit accompagner de douze autres aéroplanes qui le suivirent jusqu'à son atterrissement à Ottawa. Malheureusement une tragédie des plus pénibles eut lieu au dernier instant, alors que le lieutenant I. Thad Johnson, conducteur d'un de ces aéroplanes, vint s'écrouler sur le sol et se tua instantanément. Inutile d'entreprendre à décrire la consternation universelle causée par ce triste accident. Toutefois le gouvernement encore une fois témoigna d'une manière généreuse les sentiments de notre population, par la manière dont les restes de ce héros furent honorés et conduits à travers la ville d'Ottawa au train spécial qui devait les transporter jusqu'à son domicile aux Etats-Unis.

Mais, c'était surtout la ville de Bathurst et les autres paroisses du comté de Gloucester que je désirais voir à l'unisson avec le reste du pays dans des démonstrations dignes de l'occasion, en tant que les circonstances et les ressources à leur disposition pouvaient le permettre. Je puis dire que la ville de Bathurst et le comté de Gloucester tout entier se sont fait honneur sous tous les rapports.

La résolution par le Parlement du Canada, le 14ème jour d'avril 1927, le jour même de la prorogation, était certainement de nature à encourager le peuple à faire les meilleures démonstrations possibles, de même que le message du Premier Ministre, le très honorable Mackenzie King; tel aussi le message de Son Excellence le Gouverneur-Général au peuple canadien: "A tous les citoyens, sans distinction d'origine ni de race, je demande de coopérer généreusement, d'un commun accord et d'une volonté unanime, au bien-être collectif, avec un sentiment de fière loyauté envers leur belle et grandissante patrie."

Je crois qu'il est de mon devoir, comme c'est mon plaisir, de dire que le discours d'ouverture du Premier Ministre est certainement bien digne de l'occasion, et il a certainement produit le meilleur effet. Je m'en tiens non seulement à la lecture que j'en ai faite, ni aux commentaires des journaux, je m'en tiens surtout à des remarques de certains amis qui l'ont entendu, et avaient ressenti son impression sur l'âme de leurs voisins comme sur leur âme propre.

Je me plais à dire que le discours de l'honorable sénateur Raoul Dandurand est aussi certainement bien admirable.

Il me fait plaisir aussi de dire que les discours prononcés dans la capitale de notre province, Frédéricton, sont des discours de haute portée et très conciliants. Je reçus une invitation de la part de Son Honneur le juge Crocket, président du comité provincial, d'assister à la cérémonie dans la capitale. C'était bien là, plus que partout ailleurs, que j'aurais voulu être présent, si j'avais pu m'y transporter sans m'exposer à de nouveaux accidents. C'est dans la capitale de notre province, avec une population toute anglaise, que j'aurais aimé à passer cette journée des plus mémorables. Aussi j'aurais été bien intéressé par les discours qui y ont été prononcés. Quant au discours de l'hon. M. Baxter, le Premier Ministre, je savais bien qu'il serait très intéressant, comme il l'a été. Mais j'aurais aimé à entendre le discours de M. Dysart, chef de l'Opposition, discours que j'ai lu avec plaisir et avec intérêt, et qui dépasse, je dois dire, ce que je pouvais attendre de ce jeune homme, tout nouveau encore dans la vie parlementaire. Il est déjà certainement un bon orateur, et il mérite les meilleurs souhaits.

LA CELEBRATION A BATHURST

La célébration du jubilé de la Confédération a été célébrée à Bathurst d'une manière étonnante, dépassant tout ce que je pouvais attendre. Les membres du conseil de ville et les membres du comité spécial d'organisation méritent certainement les plus grands éloges et les sincères félicitations de la population.

Le maire de Bathurst, M. Azade Landry, m'avait retenu un siège sur l'estrade d'où j'aurais pu facilement contempler tout le spectacle. Mais je ne jugeai pas prudent de me mêler à la foule dans les circonstances.

C'est l'hon. M. Veniot qui prononça le discours de circonstance et j'étais bien chagrin de ne pouvoir l'entendre. Toutefois, je savais bien qu'il se montrerait à la hauteur de la circonstance, et en effet, mes amis venaient les uns après les autres m'exprimer leur haute appréciation du discours de l'honorable P. J. Veniot, le premier Acadien devenu membre du gouvernement fédéral. Son discours fut prononcé en anglais, puis il adressa quelques paroles en français à la foule composée des deux nationalités.

L'orateur passa en revue l'histoire du Canada depuis ses premières années, et dit à ses auditeurs que l'étude de l'histoire du Canada est toujours une riche inspiration. "La pensée des grands esprits du Canada depuis 1867 créera toujours une ambition non seulement dans l'esprit de la génération actuelle, mais des générations futures, l'ambition de surpasser les exploits des soixante années passées. Dans l'étude de notre histoire nous apprenons comment l'homme rouge possédait tout pouvoir sur cette grande et glorieuse terre qu'est la nôtre, et en avançant dans ses pages, nous apprenons l'ar-

rivée des fils de la France, les premiers à introduire la religion et la civilisation sur nos rives, établissant la fondation de ce grand développement qui a fait du continent de l'Amérique du Nord la plus grande section de l'univers. La plus grande lutte pour la suprématie européenne entre la France et l'Angleterre s'étendit sur cette terre, de ce côté de l'océan Atlantique. Toutes deux acquérirent de la gloire, comme vaincue et comme victorieuse.

"Le développement des forces de ces deux grandes races dans le développement de leurs destinées amena finalement, en 1867, la création d'une fédération qui a fait du Canada le joyau le plus brillant de la couronne britannique. Depuis cette époque, la loyauté du Canada à l'Empire n'a jamais été mise en doute, et, je l'espère, ne le sera jamais. Sous un régime monarchique, nous jouissons de la plus grande liberté possible.

"La loyauté, ajoute-t-il, que nous chérissons si précieusement, a subi une magnifique et impérissable épreuve durant la période de la grande guerre mondiale; grande, certes, fut la réponse des fils du Canada à l'appel de l'empire, en 1914; la valeur de ses nobles fils sur les champs de bataille de la France et de la Belgique ne fut jamais surpassée. Aujourd'hui que nous célébrons le soixantième anniversaire du Canada, notre loyauté est ravivée, si la chose est possible, par la mémoire des milliers de nos fils tombés aux champs de bataille, et qui dorment sous un sol étranger entaché de sang.

"Deux grandes races et deux grandes croyances forment la population du Canada vivant en harmonie l'une avec l'autre, à l'oeuvre l'une avec l'autre dans leurs efforts de voir le Canada remplir la destinée qui lui a été consacrée. On demande souvent: La Confédération a-t-elle été un succès? Je n'hésite pas à répondre dans l'affirmative.

"Il est vrai qu'à certaines périodes dans l'histoire des Provinces Maritimes, il parut y exister un certain esprit de découragement, issu d'un pessimisme qui ne devrait jamais exister dans un jeune pays comme le Canada. Si parfois dans les Provinces Maritimes, nous avons souffert au point de vue matériel, nous avons d'un autre côté reçu de grands bénéfices au point de vue national, par suite de notre union avec les autres sections du Dominion. Maintenant que dans l'Ouest et le centre du Canada on connaît mieux l'importance que nous avons jouée et que nous sommes destinés à jouer dans le développement de notre Dominion, je suis convaincu qu'il y a de meilleurs jours en réserve pour les Provinces Maritimes. La nature a versé sur les Provinces Maritimes ses bienfaisantes bénédictions dans ses ressources naturelles, avec un climat magnifique, un peuple robuste et loyal."

L'hon. M. Veniot donne par des chiffres frappants les progrès du Dominion depuis sa fondation jusqu'à ce jour, et en reprenant son siège il reçut les applaudissements les plus chaleureux de toute la foule.

Le lendemain avait lieu la parade autour de la ville et de Bathurst-Ouest. Cette fois-ci les membres du comité envoyèrent un

automobile à ma porte, et l'on me porta sur le siège où j'étais naturellement aussi bien, sinon mieux, que sur mes chaises à la maison. Mon automobile suivait directement la voiture du maire et des membres du conseil civique. Cette parade était une riche exhibition des multiples ressources du comté de Gloucester.

Encore une fois, je dois exprimer mes sincères félicitations, non seulement aux organisateurs, mais à toute la population du comté, qui a généreusement témoigné son appréciation du passé et son espérance dans l'avenir.

LE DR J. CLARENCE WEBSTER

Au cours des préparatifs pour la célébration du soixantenaire de la Confédération, les journaux du Nouveau-Brunswick, comme des autres provinces, ont publié un grand nombre d'articles et d'ouvrages donnant les principales raisons pour les réclamations des Provinces Maritimes. J'en ai lu un grand nombre, toujours avec intérêt, mais je dois admettre que de ce grand nombre, l'article du célèbre docteur J. Clarence Webster, de Shédiac, publié dans le "Sydney Post", intitulé: "Une revue économique des Provinces Maritimes", est bien celui que j'ai le mieux apprécié, car il donne à la fois la louange et le blâme à qui de droit, et détermine les vraies causes de notre position.

Le Dr Webster commence par rectifier l'erreur générale dans les Provinces de l'Ouest, que la population des Provinces Maritimes a sollicité son admission dans la Confédération, et s'est plainte, tandis que c'est bien le contraire; c'est la dépression économique générale qui a causé le mécontentement et le pessimisme dans les Provinces Maritimes. Le Dr Webster commente favorablement l'inspiration du Premier Ministre, le très honorable Mackenzie King, d'avoir nommé une Commission Royale qui devait s'enquérir des causes du mécontentement et du malaise dans les Provinces Maritimes. Le vote des mesures recommandées par le rapport de cette Commission Royale, sans opposition, à bien dire, dans le Parlement, a été regardé dans les Provinces Maritimes comme un indice de la justice et de la générosité des grandes provinces du Canada envers leurs petites soeurs le long de la mer. Le docteur déclare que sans cette mesure il n'y aurait pas eu de célébration, d'un océan à l'autre, du jubilé de la Confédération. Les Provinces Maritimes se seraient tenues dans un silence maussade, ne chérissant que des ressentiments de dédain pour le reste du Dominion. Il rappelle aussi que ce sont les menaces des Etats-Unis de l'abrogation du traité de réciprocité, et des privilèges de l'usage des ports américains qui avaient fait tourner les yeux des membres du gouvernement du Canada vers les ports des Provinces Maritimes, déclarant que le temps était venu de chercher à obtenir son indépendance, en construisant le chemin de fer Intercolonial de Québec à Halifax, ce qui permettrait en même temps

aux Provinces Maritimes d'avoir accès aux marchés des Provinces de l'Ouest. Cette dernière considération devait assurer la bienveillance des habitants de l'Est pour le projet.

Mais le Dr Webster rappelle avec sagesse que l'abrogation du traité de réciprocité avec les Etats-Unis devait tout de même causer un plus grand tort aux Provinces Maritimes qu'à tout autre. Elles perdaient leur plus grand marché, le seul à bien dire, pour leurs ressources naturelles. Ce n'est pas la Confédération qui leur a enlevé ce marché.

De plus, dès après la Confédération, la construction de navires de bois, leur principale industrie, arrêtait à l'instant pour être remplacée par la construction de navires de fer. Telles ont été les causes premières du malaise dans les Provinces Maritimes, conditions qui n'étaient pas dues à la Confédération, mais qui s'étaient imposées au moment de la Confédération.

Le Dr Webster admet aussi que le commerce du bois a diminué de beaucoup dans nos Provinces de l'Est.

Le tarif de protection pour les grandes provinces centrales ne faisait qu'aggraver la situation dans les Provinces Maritimes, et il admet que plusieurs demandaient la sécession. Mais il se demande ce que ces gens-là pouvaient attendre des Américains, lorsque Terre-Neuve, qui avait refusé l'entrée dans la Confédération dans l'espérance de pouvoir plus facilement obtenir l'entrée libre des marchés américains, n'a encore reçu aucune attention de la part des Américains.

Puis, le Dr Webster exprime l'espoir que notre population, à l'avenir, restera dans le pays, et que l'exode vers les Etats-Unis cessera à l'instant. Il regrette de voir tant de fermes abandonnées qui n'auraient jamais dû l'être.

C'est ce que j'ai toujours représenté, c'est ce que j'ai toujours demandé et j'espère que nos gouvernements verront dès aujourd'hui à conserver notre population dans notre pays. Nos terres n'ont pas été cultivées comme elles auraient dû l'être. Nous importons des autres provinces des produits pour la nourriture pour des montants de douze à quinze millions de dollars par année, que nos fermiers ne peuvent nous fournir. Comme le Dr Webster, j'ai toujours regretté l'exode de notre population, et les conséquences de ce malheur se font sentir d'une année à l'autre avec plus de gravité.

Le Dr Webster admet que l'action du Parlement du Dominion en accordant la plus grande partie de nos demandes pour un traitement légitime a déplacé beaucoup de cette amertume, qui existait depuis longtemps dans l'esprit public, et l'a remplacé par un esprit d'espérance pour l'avenir. Mais il nous faut, dit-il, le développement le plus intense possible de nos industries du charbon et de l'acier, vitales à la prospérité de la Nouvelle-Ecosse. Il nous faut toute législation possible qui satisfera nos justes demandes. "Mais au-dessus de tout, dit-il, il nous faut développer une plus grande entreprise individuelle dans la conduite de nos affaires, et nous procurer un meilleur système d'éducation, de sorte que notre population soit

mieux instruite dans les méthodes scientifiques nécessaires pour le développement de nos ressources naturelles, telles que pratiquées par les nations les plus avancées. Des esprits bien entraînés, aussi bien que le capital, sont nécessaires pour la solution de nos problèmes économiques, dont les plus importants pour les Provinces Maritimes sont l'utilisation de nos gros dépôts de charbon et d'huile; la protection de nos forêts, la conservation des richesses naturelles de nos fermes et l'établissement de meilleures méthodes de culture, et une administration scientifique de nos pêcheries."

J'espère que cette publication du Dr Webster portera de bons fruits dans le Nouveau-Brunswick et les autres Provinces Maritimes.

Au Dr Webster ma sincère reconnaissance.

VISITES AU CANADA DU PRINCE DE GALLES, ACCOMPAGNE DE SON JEUNE FRERE, LE PRINCE GEORGE

ET DU TRES HONORABLE STANLEY BALDWIN, PREMIER-MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE, ACCOMPAGNE DE MADAME BALDWIN.

Le samedi 30 juillet, de bonne heure le matin, le Prince de Galles, notre futur roi, accompagné de son jeune frère le Prince George, ainsi que le Premier Ministre de la Grande-Bretagne, le très honorable Stanley Baldwin, accompagné de son épouse, arrivaient à Québec pour leur visite, depuis longtemps promise, au Canada.

Inutile de dire qu'à Québec les visiteurs royaux et le chef du gouvernement de la Grande-Bretagne ont été reçus non seulement avec tout le décorum voulu, mais aussi avec toute la générosité de coeur possible.

Les rapports des journaux s'accordent avec les rapports des principaux visiteurs qui ont participé à cette glorieuse réception.

Le Premier Ministre de la Province de Québec, l'honorable L. A. Taschereau, a su bien exprimer le sentiment de la province de Québec à l'égard de l'Empire britannique. Une seule phrase dit tout ce qu'il y avait à dire à cette occasion: "Nous appartenons à l'Empire britannique, dit-il dans son adresse de réception aux hôtes royaux, et nous voulons rester dans l'Empire britannique". Ces paroles-là suffisent pour étouffer toute calomnie de la part d'une certaine petite faction de la province d'Ontario.

A Montréal, les visiteurs ont été reçus avec la même largesse de coeur et la même générosité que dans la ville de Québec, et ils ont été à même de connaître les aspirations de la population française et catholique de cette province, la fondatrice de notre grande Confédération canadienne.

Les hôtes royaux ont bien apprécié l'esprit de la population canadienne partout où ils ont été.

A Ottawa, dans la capitale, cette réception a de beaucoup dépassé tout ce qui a jamais été fait dans le passé pour le Prince de Galles lui-même, en comparaison avec sa première visite au Canada en 1919. Le gouvernement avait fait les préparatifs les plus complets et les plus somptueux, et toute la population développa la plus grande générosité de coeur possible.

J'avais beaucoup regretté mon incapacité de me rendre à Ottawa pour la célébration du jubilé soixantenaire, mais je regrettai encore mon absence forcée de ces réceptions dont la solennité ne se renouvellera pas de mon temps dans le Canada. Mais là où j'ai regretté et regretterai toujours le plus vivement mon absence, c'est au dévoilement de la statue de Sir Wilfrid Laurier par le Prince de Galles lui-même. Que j'aurais voulu voir apparaître cette figure symbolique à l'admiration de la foule mouvementée. Que j'aurais voulu entendre les applaudissements à ce moment si lyrique. J'aurais voulu entendre les discours prononcés en cette solennelle occasion par notre premier ministre, l'hon. Mackenzie King, le sénateur Dandurand, le Premier Ministre de la Grande-Bretagne, Sir Robert Borden, l'honorable sénateur F. L. Béique et l'honorable Rodolphe Lemieux. J'ai savouré la lecture de tous ces éloquents discours, celui de Sir Robert Borden comme celui de l'honorable Mackenzie King. Notre Premier Ministre a certainement prononcé un discours d'un grand mérite et personne ne peut apprécier mieux que moi ses expressions d'admiration pour notre homme d'Etat canadien, car nul autre ne connaît mieux que moi les sentiments de vénération de l'honorable Mackenzie King pour notre grand chef, notre plus grand homme d'Etat canadien, Sir Wilfrid Laurier, l'égal des plus grands hommes d'Etat de tout autre pays.

Notre Premier Ministre a souvent touché la bonne note dans ses adresses au cours de toutes ces fonctions. Ainsi dans son adresse de bienvenue à l'honorable Stanley Baldwin, le Premier Ministre de la Grande-Bretagne, je remarque le paragraphe suivant: "Le lien d'union plus resserré." "Durant la période de notre croissance constitutionnelle, le Parlement du Canada a assumé de temps à autre des pouvoirs qui avaient précédemment été exercés en notre faveur par le Parlement de la Grande-Bretagne. Nous sommes fiers de proclamer que dans tout ce qui se rapporte à nos relations domestiques et extérieures, notre Parlement jouit maintenant d'une liberté comparable à celle du Parlement de Westminster. Avec cet accroissement d'autorité et de responsabilité est survenu un lien plus étroit de sympathie et d'union avec les Parlements libres de l'Empire et une coopération plus cordiale et plus effective dans les intérêts du gouvernement sous la couronne britannique." Cette déclaration est certainement une juste appréciation du progrès de la Confédération canadienne depuis son établissement.

De même, le très honorable Mackenzie King a des passages dans son éloge de Sir Wilfrid Laurier certainement bien remarquables. Ainsi, je traduis ce paragraphe: "Les droits des minorités étaient pour Sir Wilfrid Laurier une cause sacrée. Je l'ai entendu dire que,

être en minorité de race et de religion était dans sa vie publique une croix qui lui avait été donnée à porter. Au moment où il devint le chef de son parti, on sait qu'il a déclaré que cela voudrait dire beaucoup de sacrifices à la fin. Il savait combien la vraie signification des grandes questions est souvent perdue dans les appels qui sont faits aux préjugés et aux passions. Mais ici cherchons la perspective de l'histoire. Nous connaissons si peu la vraie signification des croix et des sacrifices. Avoir été de la minorité de race et de religion, comme Sir Wilfrid Laurier l'a été, et avoir joui, comme il l'a fait, d'une si grande confiance de la part de tous, ces sacrifices seront reconnus comme la gloire couronnante de sa carrière. Non seulement dans le Canada cela a-t-il aidé à inspirer dans la poitrine des minorités une confiance dans sa défense des traditions et des lois britanniques, mais dans la plus grande arène de l'Empire cela a donné aux hommes d'autres races une foi dans la justice et la liberté des institutions britanniques, que sans cet exemple sous leurs yeux ils auraient peut-être trouvé difficile de posséder.'' Ce sont ses dernières paroles surtout que j'admire.

A Sir Robert Borden mes sincères félicitations. Son éloge de Sir Wilfrid Laurier a été ce que j'attendais de son esprit de justice. Sa dernière phrase renferme tout: ''Pour moi la Chambre des Communes n'a jamais été la même après que sa gracieuse présence cessa de mouvoir au milieu de nous. Sans distinction de race et de parti, ses concitoyens le tiennent en heureuse mémoire et lui accordent une réputation filiale qui résistera à la répugnance du temps.''

Tout le monde connaît l'admiration que l'hon. Rodolphe Lemieux entretient pour Sir Wilfrid Laurier, et tout le monde connaît aussi les charmes de sa parole, aussi bien que la magnanimité de ses sentiments.

Son éloge de cet homme d'Etat a dû être bien court dans cette occasion. Je dois aussi me contenter de conserver quelques riches expressions qui font bien connaître notre grand Canadien. M. Lemieux dit ''que le nom de Sir Wilfrid Laurier rappelle un homme d'Etat d'une vision ''entraînante'', un parlementaire accompli, un orateur de langue d'or, dont l'éloquence retirait son inspiration des plus nobles passions qui s'agitent dans une poitrine humaine.''

Le Canada se fait honneur, dit-il, en perpétuant le culte de ses glorieux enfants. Il est bon qu'un esprit d'idéalisme soit cultivé dans le pays dans un temps où les affaires publiques par la force des événements sont confinées aux intérêts matériels. Les monuments érigés sur la côte du Parlement sont des évocations d'un passé que la jeunesse canadienne devrait constamment garder sous ses yeux, parce qu'ils serviraient à rallumer dans leurs âmes la flamme de mémoire qui retient de grands enseignements et des leçons profitables.

Dans notre pays, dit-il, avec la complexité de ses problèmes, gouverner était un art difficile.....

Inutile pour moi d'en dire davantage. Toute la presse du Canada a reproduit son discours en entier.

POUR PASSER DE BONNES VACANCES

REMPLIR SES DEVOIRS

1-Envers Dieu: prières du matin et du soir.

2-Envers sesparents: obéissance, soumission.

3-Envers le prochain: donner le bon exemple.

4-Envers SOI-MEME: VIVRE EN ETAT DE GRACE.

"GARDER LE SOUVENIR DE SA RETRAITE"

S O Y E Z B O N !

ETRE BON, REPOSE!

ETRE BON, REJOUIT!

ETRE BON, DISPOSE!

ETRE BON, ENOBLIT!

SOYEZ BON! C'EST SI BON, ETRE BON!

NE PAS DEFORMER LES AUTRES

MAIS SURTOUT NE PAS SE LAISSER DEFORMER!

BONNES ET SAINTES VACANCES,

Fr. Gilles,
21 juin 1935.

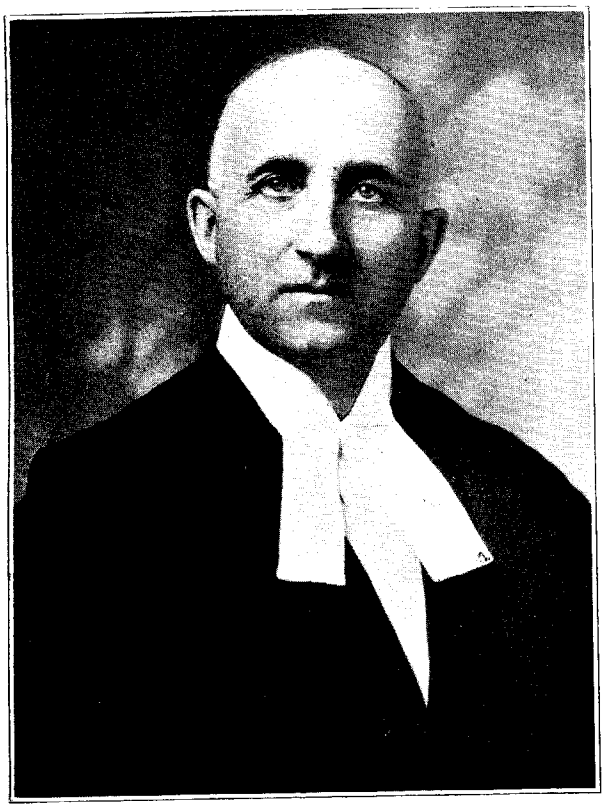

L'hon. Juge Arthur-T. LeBianc
Nouveau-Brunswick

MAGNIFIQUE RECEPTION DONNEE, A BATHURST, A UNE DELEGATION DE CANADIENS-FRANÇAIS, CONDUITE PAR M. HENRI BOURASSA

Il y a trois ans, M. Henri Bourassa, par l'entremise de son puissant organe "Le Devoir", avait organisé une visite de Canadiens-français à la population acadienne des Provinces Maritimes. Un grand et cordial accueil fut donné à cette délégation dans tous les centres acadiens qu'elle visita. Cette visite, inspirée par des motifs vraiment patriotiques, avait été reçue avec toute la largesse de coeur acadienne, dans tous les endroits où ils avaient mis le pied. Elle a resserré les liens de fraternité entre les deux noyaux de la race française dans le Canada, et leur servit à se mieux connaître les uns les autres. Ça toujours été le malheur dans notre pays si vaste que nous n'ayons pu faire rencontrer, à bien dire, les habitants d'une province avec ceux des autres. Et la race acadienne dans les Provinces Maritimes est restée aussi étrangère à la population française de Québec que la population anglaise de la province d'Ontario.

Cette seconde délégation, sous la même direction de M. Henri Bourassa, choisit surtout les endroits qui n'avaient pas été visités par la première délégation. C'est ainsi que Campbellton, Petit-Rocher et Bathurst furent les premiers arrêts de cette expédition.

Ils avaient deux trains de dix wagons chacun et près de 250 passagers. Plusieurs prêtres, des juges de Québec, des dames, faisaient partie de cette délégation.

Sur les 4 heures de l'après-midi, le 8 août, assis, ma femme et moi, sur notre vérandah, nous apercevons un automobile qui s'arrête à notre porte et deux hommes qui s'en viennent vers nous. C'était bien M. Edmond Proulx, mon ancien collègue aux Communes, député du comté de Prescott de 1904 à 1921, et depuis député à la Législature de l'Ontario à Toronto, un de mes sincères amis du Parlement, que j'attends bientôt an Sénat. C'est M. l'abbé Lévesque, ancien vicaire à Bathurst et depuis curé à Balmoral, près de Dalhousie, qui me l'amenait. Quelle joie pour ma femme et moi de revoir ces deux bons amis. Monsieur Proulx, sur l'invitation de ce bon curé, avait quitté le train et était arrivé à Bathurst sans arrêt, deux heures plus tôt.

Je ne pouvais m'imposer les démarches nécessaires pour rencontrer tous ces bons compatriotes, mais je pus, dans un automobile, me rendre auprès de la foule et entendre les discours. C'est le doyen de notre barreau, M. N. A. Landry, frère de feu Sir Pierre A. Landry, juge en chef de la Cour du Banc du Roi de notre province, qui présida l'assemblée et introduisit les différents orateurs. Comme toujours, M. Landry remplit cette fonction avec dignité, et présenta la bienvenue de la ville de Bathurst aux visiteurs. M. Landry rappela brièvement le grand progrès accompli par le peuple acadien dans les affaires de l'Eglise et de l'Etat, ainsi que dans les affaires

du monde. M. Landry parla aussi du progrès des Acadiens dans l'éducation et le journalisme.

Puis il présenta à l'assemblée l'hon. P. J. Veniot, ministre des Postes, qui exprima le plaisir qu'il éprouvait de recevoir les distingués visiteurs dans sa ville, et fit remarquer que comme Québec, Bathurst est riche en histoire, comme c'est ici que Jacques-Cartier a mis le premier pied sur le sol canadien. L'hon. M. Veniot parla aussi de l'arrivée et du bon travail des missionnaires dans les premiers jours des pionniers du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse.

Comme un des membres du cabinet fédéral, il dit que c'était un plaisir pour lui de souhaiter la bienvenue aux voyageurs dans le Nouveau-Brunswick, et il exprime l'espoir que leur séjour leur sera

Puis l'hon. M. Veniot demande aux orateurs qui doivent le suivre d'adresser la parole dans les deux langues.

M. Ryan, ex-maire de notre ville, offrit la bienvenue aux visiteurs au nom de la population anglaise de notre ville, ce qu'il fit avec son habileté bien connue, sans oublier les dames qui faisaient partie de la délégation.

M. Landry, le président, assura ensuite ses auditeurs qu'il ne retarderait pas davantage la traite qui les attendait, et il leur présenta M. Henri Bourassa, qui reçut une véritable ovation.

M. Bourassa exprime son plaisir de se trouver de nouveau dans le Nouveau-Brunswick. La foule donnait une oreille bien attentive aux paroles de M. Bourassa. Bien peu, dans cette foule, avait entendu ce grand orateur canadien, mais tous connaissaient sa réputa-
de fraternité existent entre les deux grandes races.
agréable. Il leur dit aussi que pendant qu'ils sont ici dans une par-
tion, ce qui les rendait encore plus avides de l'entendre.
tie du pays où le peuple acadien prédomine, les meilleurs sentiments

M. Bourassa a produit un effet merveilleux sur ses auditeurs de langue anglaise, aussi bien que ceux de langue française. Il fut écouté non seulement avec respect, mais avec avidité et enthousiasme. M. Bourassa cherche à inspirer un esprit de vrai patriotisme qui seul fera du Canada une véritable nation indépendante.

Nous avons pour voisine la République américaine, la plus grande, la plus riche nation de l'univers, et pendant que nous chérissons et admirons notre voisine, M. Bourassa désire voir le Canada développer sa destinée dans les lignes qui lui sont naturelles, et non pas dans une servile imitation du peuple américain. Il ne dit pas cela dans un esprit de répugnance des Etats-Unis, mais parce que nous devons avoir confiance dans notre pays, et inspirer dans l'âme de nos enfants l'amour du pays et de ses traditions.

M. Bourassa dit que les liens entre Québec et les Provinces Maritimes sont forts, non seulement à cause de leur position géographique, mais à cause de leurs industries qui sont largement les mêmes et qui demandent une fraternelle coopération.

Parlant en français, M. Bourassa a répété tout ce qu'il avait dit en anglais, et ajouta que la fondation de tout pays était la vie de

la famille, la fidélité aux obligations du mariage, le bon exemple aux enfants et l'inspiration dans leur âme de l'amour et du respect pour les lois de Dieu et de l'homme.

M. Bourassa insista aussi sur l'importance d'enseigner les deux langues à nos enfants, de leur inspirer un genre de vie à des vues larges, avec la sympathie pour ceux qui parlent une autre langue et adorent Dieu devant un différent autel.

Le lendemain, les trains se rendirent à Grande-Anse où se tenait un grand pique-nique paroissial; malgré une pluie torrentielle qui dura toute la journée, les visiteurs furent reçus avec la plus sincère fraternité et entretenus avec enthousiasme dans les grandes bâtisses paroissiales.

Les rapports des visites de cette délégation sont des plus encourageants, et aujourd'hui même les journaux nous apprennent que M. Bourassa, à Louisbourg, a déclaré qu'il en appellerait, à la première occasion, au gouvernement fédéral, pour la conservation des vieilles fortifications et des bâtisses de ce mémorable site. J'espère qu'il réussira, et cela sans qu'il soit nécessaire de faire de grands efforts.

Le dimanche suivant, les délégués canadiens assistèrent à une messe solennelle, à Grand-Pré, dans la chapelle érigée dernièrement sur les fondations de l'église de cette vieille paroisse acadienne catholique où fut accomplie la trahison la plus cruelle et la plus désastreuse parmi les nations chrétiennes. Mais enfin, le temps adoucit toute douleur, et la race acadienne dans sa survivance toute providentielle a su pardonner généreusement et participera aux bienfaits subséquents accordés par le même Empire britannique qui a ennobli son idéal.

Des milliers d'Acadiens de tous les centres acadiens de la Nouvelle-Ecosse et de l'Est du Nouveau-Brunswick allèrent rencontrer leurs cousins de Québec et faire connaissance personnelle avec eux. Je suis certain que la rencontre a été toute fraternelle, aussi bien que dans les centres acadiens du Cap-Breton.

De là ils se rendirent à Memramcook où ils rencontrèrent Sa Grandeur Mgr LeBlanc, évêque de Saint-Jean, le nouvel évêque acadien. Puis à Moncton ils rencontrèrent encore un grand nombre de nos plus éminents Acadiens, Son Honneur le juge LeBlanc, de la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick, M. F. J. Robidoux, ex-M.P., l'hon. Antoine Léger, Secrétaire Provincial, et un grand nombre de prêtres acadiens.

A son retour, la délégation canadienne-française a visité les villes de Saint-Jean et de Frédéricton, et là aussi elle a été reçue par la population anglaise avec un esprit de véritable et sincère sympathie. A Saint-Jean, c'est l'hon. premier ministre Baxter qui leur a donné la bienvenue dans la ville métropolitaine de la province, et M. Bourassa souffrant d'une maladie de gorge contractée durant le voyage, c'est mon ami M. Proulx qui exprima la reconnaissance de la délégation pour les sentiments de fraternité avec lesquels elle avait été reçue dans tous les endroits visités. A Frédéricton, c'est

Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur Todd lui-même qui exprima la bienvenue de la capitale et de la province à nos délégués. Là encore, M. Bourassa prononça un éloquent discours.

Nos amis de Québec ont quitté les Provinces Maritimes enchantés de l'accueil reçu de toute part dans leur voyage.

BANQUET A L'HON. DR P. J. VENIOT ET A L'HON. J. L. RALSTON, DE LA DEFENSE NATIONALE

La conduite du gouvernement au sujet des recommandations du rapport de la Commission Duncan avait reçu le meilleur accueil possible de la part de la population des Provinces Maritimes, et elle désirait obtenir de la manière la plus généreuse et la plus éclatante possible son appréciation des bénéfices accordés. Aussi le Board of Trade de Saint-Jean décida d'offrir un banquet aux deux ministres des Provinces Maritimes, à cette fin. Ce banquet devait être non politique. Les citoyens des deux partis étaient cordialement invités. Trois discours seulement devaient être prononcés. Les deux hôtes mentionnés et l'hon. J. B. M. Baxter, premier ministre du Nouveau-Brunswick, conservateur.

Je reçus une cordiale invitation d'assister à ce banquet, de la part du président, M. Sims.

A mon grand chagrin, je dus refuser. La presse entière du Nouveau-Brunswick a donné aux trois orateurs mentionnés les plus grands éloges de leurs discours à cette occasion.

L'hon. M. Baxter ne ménagea pas ses compliments et les expressions de reconnaissance envers l'hon. M. Veniot pour les résultats obtenus en faveur des Provinces Maritimes. Il fut également généreux envers l'hon. M. Ralston, l'autre représentant des Provinces Maritimes dans le gouvernement fédéral. M. Baxter donna l'histoire des partis politiques depuis la Confédération et attribua beaucoup le manque de notre progrès à l'esprit de partisanerie des deux côtés dans nos provinces de l'Est, il y a quelques années.

Quant à l'hon. M. Veniot, il parla avec son éloquence ordinaire. Il n'avait rien de nouveau à dire depuis son discours en Chambre sur cette question. Mais le récit qu'il dût donner de ses efforts auprès du gouvernement dans l'intérêt des Provinces Maritimes fut exprimé avec des paroles d'harmonie qui devaient toucher le coeur des citoyens de Saint-Jean et de tous ceux qui l'entendaient. Il n'avait fait que son devoir en travaillant comme il l'avait fait pour sa province et les autres Provinces Maritimes. Le gouvernement en accédant à ces requêtes et aux requêtes de son collègue, l'hon. M. Ralston, n'avait aussi que fait son devoir envers les Provinces Maritimes, qui avaient droit à tout ce que le rapport Duncan recommandait.

L'hon. M. Veniot rappela à son auditoire que sans les Provinces Maritimes, le Canada d'aujourd'hui n'existerait pas. Les ports de Saint-Jean et d'Halifax étaient indispensables à l'indépendance des possessions britanniques de l'Amérique, les ports de mer du vieux Canada étant fermés pendant une moitié de l'année et alors le commerce étranger était soumis à la bonne volonté ou aux caprices des Etats-Unis. Sans les Provinces Maritimes, les Canadiens ne pourraient pas se vanter que le Canada est le joyau le plus précieux de la Couronne britannique.

"Après la Confédération, dit M. Veniot, nos avantages et nos droits ne reçurent pas la considération qu'ils méritaient et nous fûmes pour ainsi dire abandonnés et laissés à nous-mêmes. Cette indifférence de la part de nos frères de l'Ouest semblait éteindre l'ambition de notre population pour quelques années, pendant lesquelles nos industries dépérirent.

"Pendant quelque temps, dit encore M. Veniot, nous aurions cru que le réveil ne devait jamais se faire, mais enfin le jour arriva alors que le vrai patriotisme acadien se fit entendre, que ses hommes dans la vie publique et ceux aussi de la vie privée comprirent tout à coup que certaines parties de notre pays qui n'avaient pas reçu l'attention et la considération qui leur étaient dues n'avaient pas prospéré comme elles auraient dû le faire suivant l'esprit de la Confédération, et alors le plaidoyer des droits des Provinces Maritimes qui avait été considéré comme une bizarrerie devint une noble tâche pour tous les membres du Parlement."

M. Veniot attira l'attention de son auditoire sur un bill passé à la dernière session du parlement pourvoyant à l'établissement de deux manufactures de coke dans les Provinces Maritimes, l'une à Saint-Jean, l'autre à Halifax, avec une garantie de trois à quatre pour cent sur le capital placé. Il espère que Saint-Jean se réjouira d'une telle industrie dont les bienfaits ne seront pas confinés aux limites de la ville, mais s'étendront à travers notre province. Au sujet des tarifs de chemins de fer, il déclare que le gouvernement a certainement fait tout ce qui était en son pouvoir à ce sujet, et quant à ce qui regarde le tarif sur les transports aux points américains, il faudra nécessairement une entente avec les compagnies de chemins de fer américaines, et une conférence à cet effet aura lieu bientôt. Quant à la recommandation de la Commission Duncan pour la rentrée libre de nos produits naturels sur le marché américain, M. Veniot fait bien comprendre que cet arrangement dépend entièrement du gouvernement américain. Dans notre loi de tarif, il y a une clause qui autorise le gouvernement canadien de négocier avec les Etats-Unis suivant les suggestions faites dans le rapport Duncan.

M. Veniot annonça aussi que le subside additionnel de $1,600,000 avait été ordonné par arrêté-en-conseil le mardi précédent.

Il est facile de juger de l'impression du discours de l'hon. M. Veniot par les commentaires les plus favorables de tous les journaux conservateurs ou libéraux de la province.

L'hon. M. Ralston est un orateur de grande distinction. Il s'applique surtout à interpréter l'action du gouvernement sur la question des tarifs de chemins de fer et fit bien comprendre que le gouvernement avait fait tout ce qui pouvait se faire. Collègue de l'hon. M. Veniot dans le gouvernement et tous deux seuls à parler pour les Provinces Maritimes, il connaissait tous les mouvements de M. Veniot et chacun de ses efforts. Il avait été à même de connaître M. Veniot, son patriotisme, son esprit de justice et son ardeur dans toute entreprise publique.

Il se plut à faire connaître le travail de M. Veniot dans cette question des griefs des Provinces Maritimes, et je ne peux faire mieux que de traduire cette partie de son discours:

"Je connais, je crois même mieux qu'aucun de vous, et mieux qu'aucun autre de nos collègues, le temps, l'ouvrage et l'énergie que cet homme a dépensés au sujet du rapport Duncan. Je connais les assemblées qu'il a tenues dans son propre bureau et dans tout endroit où quelqu'un venait lui parler. Notre ami parle avec ses mains et sa tête aussi bien qu'avec sa langue, et j'ai été à même en plusieurs occasions d'observer les mains et la tête donner des signes violents dans les corridors de la Chambre des Communes ou ailleurs, alors qu'il définissait ce qu'il considérait comme dû aux Provinces Maritimes, suivant le rapport de la Commission Duncan. Et, ce qui est encore plus important de savoir et que ses collègues savent, c'est sa détermination sans compromis durant les discussions du conseil. Il s'est créé pour lui-même et il tient pour sa province une place inférieure à aucune autre dans la liste des hommes distingués que le Nouveau-Brunswick a envoyés au Cabinet fédéral. Puisse-t-il vivre longtemps et jouir de l'honneur, de l'estime et du respect de ses concitoyens, non seulement du Nouveau-Brunswick, mais de tout le Canada."

Je connais parfaitement la vérité et la justesse de ces paroles et j'espère que la population acadienne surtout les appréciera parfaitement.

NEUVIEME CONGRES ACADIEN A MONCTON, LES 16 ET 17 AOUT.

Ce dernier congrès acadien est bien, depuis le premier qui eut lieu au mois d'août 1881, le plus pratique jamais tenu et celui qui devra porter le plus de fruits pour l'avenir. L'immense solennité donnée aux fêtes du soixantenaire de la Confédération canadienne avait créé une nouvelle ardeur patriotique dans tous les esprits, et l'âme acadienne en était toute émue. La foule a été immense, venue de toutes les parties des Provinces Maritimes, de Québec, d'Ontario et des Etats-Unis. Dès l'annonce de ce congrès et de la convention de la Société de l'Assomption, les deux jours suivants, on aurait dit

que les circonstances se multipliaient pour donner plus d'éclat à cette réunion, faire mieux connaître l'esprit et l'âme de la race acadienne et lui assurer une plus grande considération dans tout le Dominion, et même dans toute la Grande-Bretagne.

Ce congrès a réuni les personnages les plus brillants, les plus hauts placés de l'Acadie.

Deux évêques acadiens se rencontraient pour rehausser l'éclat des cérémonies et donner une plus ardente inspiration de la religion et de la vertu. Depuis la mort de Sir Pierre A. Landry, nous n'avions eu dans les Provinces Maritimes qu'un seul Acadien sur le banc judiciaire, l'hon. Juge A. E. Arsenault, de l'Ile du Prince-Edouard, qui, il y a trois ans, avait été nommé président de ce congrès. Cette année nous avons de plus au Nouveau-Brunswick, un deuxième juge acadien, l'hon. Arthur T. LeBlanc, membre bien distingué de la Cour Suprême. Nous avions de plus, le premier ministre fédéral acadien, l'hon. P. J. Veniot, Ministre des Postes du Canada. Le Sénateur Poirier n'avait pu se rendre à cette convention, mais son esprit était là.

La réunion de ces personnages était une preuve de l'avancement du progrès de la race acadienne dans le Canada.

Sa Grandeur Mgr LeBlanc officiait à la messe solennelle, et M. l'abbé Bourgeois prononça le sermon de circonstance. J'ai lu avec intérêt son sermon patriotique aussi bien que religieux. Il y a dans ce discours un point que j'ai surtout admiré lorsqu'il entreprend d'expliquer la double allégeance des acadiens, l'allégeance religieuse-catholique. Je tiens à conserver ses paroles sur cette thèse. "Est-il nécessaire, dit-il, de réfuter l'objection de la double allégeance, l'allégeance à un pays, et l'allégeance à Rome. Un homme ne peut garder deux allégeances civiles, mais depuis quand est-il défendu d'appartenir à une société internationale, comme est l'Eglise catholique? Certains orateurs bigots dénoncent les catholiques pour cette double allégeance et ne remarquent pas qu'ils appartiennent eux-mêmes à des sociétés internationales, qui donnent le mot d'ordre de Londres. Que dis-je, toutes les religions protestantes et toutes les religions schismatiques essaient de se réunir, justement en ce moment, à Lauzanne, en une société internationale. Leurs partisans seront donc des sujets déloyaux à leur pays respectif? Pourquoi avoir entrepris l'organisation d'une Société des nations? Ceux qui y adhèrent seront donc en conflit avec l'autorité civile de leurs pays? L'absurdité de cette conclusion saute aux yeux, il est donc permis sans être déloyal à son pays d'appartenir à une société internationale, surtout quand cette société internationale, comme l'Eglise catholique, enjoint strictement à ses enfants d'obéir à l'autorité civile de leur pays respectif: Rendez à César.....

Nous concluons donc en justice que le maintien de la nationalité acadienne est non-seulement une puissance pour l'Eglise, mais une puissance pour l'Etat".

Une autre bonne remarque fut prononcée par cet orateur toujours éloquent, Mgr Ph. L. Belliveau. Il veut surtout que notre po-

pulation acadienne reste en Acadie, pratique sa religion et parle sa langue française. On parle de la survivance acadienne: "L'Acadie, dit-il, vivra à condition que ses enfants restent au pays et parlent français".

Personne n'apprécie ces paroles mieux que moi, c'est ce que j'ai toujours demandé et posé comme nécessité absolue pour le salut de l'Acadie.

A la dernière séance, l'hon. juge Arthur T. LeBlanc fut nommé président, et M. Ferdinand Robidoux, avocat, ex-M. P. pour le comté de Kent, félicita le congrès sur son choix d'un président digne de succéder au juge Arsenault et au juge Landry.

L'hon. sénateur Pascal Poirier demeure toujours, et de bon droit, le premier Vice-Président Honoraire. Son oeuvre est immortelle. C'est avec chagrin que le sénateur ne put se rendre à cette belle et enthousiaste cérémonie.

En l'absence du président, l'hon. juge Arsenault, c'est M. Domitien T. Robichaud, vice-président, qui présida le congrès; il donna lecture du discours du président. Il me fait toujours plaisir de voir M. Robichaud honoré de ses compatriotes, car je sais qu'il sera toujours à la hauteur des charges qu'on lui imposera. C'est bien lui qui a dû présenter au congrès acadien le Premier Ministre de la Grande-Bretagne, ainsi que le Premier Ministre du Canada, lors de leur visite au congrès, à leur passage à travers le Nouveau-Brunswick, ce qu'il fit à l'admiration de tous. Ce fut une grande générosité de la part de l'hon. Stanley Baldwin de retarder son itinéraire pour rendre hommage à la race acadienne et ses paroles furent aussi généreuses que son action.

L'hon. M. Baldwin fit l'éloge de la race acadienne qui a fait foi de fidélité et d'estime du règne britannique, depuis cette malheureuse déportation de 1755. Il se demande ce que diraient ces persécuteurs de cette malheureuse époque qui croyaient pouvoir exterminer la race acadienne, s'ils pouvaient revenir aujourd'hui et voir cette noble race devenir une force pour le Canada et pour l'Empire britannique.

Ce bref et éloquent discours reçut les applaudissements les plus chaleureux possibles.

Il en fut de même de l'hon. Mackenzie King, Premier Ministre du Canada; ses paroles touchèrent le coeur acadien.

Un autre discours qui devait produire de l'effet est bien celui du Ministre fédéral acadien, l'hon. P. J. Veniot. J'ai lu ce discours avec intérêt, et plusieurs membres du clergé comme du barreau m'ont dit que ce fut le plus éloquent discours français prononcé par M. Veniot.

Notre Ministre fédéral rappelle à son auditoire que le petit peuple acadien accepta la Confédération avec soupçons et avec crainte. On craignait de voir engloutir nos moeurs et nos espérances légitimes. Mais, nos pères de la Confédération avaient donné une garantie à la race acadienne, comme à toutes les autres branches de la population du Canada, du droit de vivre et de prendre les moyens légitimes

L'hon. Pierre-J. Veniot, LL.D.
Ministre des Postes

pour assurer son avenir au milieu des diverses nationalités qui composent la population de notre pays. Et nos chefs de ces jours, tant religieux que politiques, se basant sur cette garantie de la Confédération, n'ont jamais cessé de plaider la revendication de nos droits et privilèges. Et nos compatriotes de ces jours, forts dans leur attachement à l'Eglise et leur langue, fortifiés par la pensée des luttes héroiques de nos ancêtres, ont noblement suivi le conseil des chefs d'alors, et notre peuple a pu se frayer un chemin de progrès à travers des obstacles sans nombre.

L'hon. M. Veniot démontre aussi le progrès immense qui a été le nôtre pendant les derniers soixante ans. Il n'est pas donné à tout le monde de connaître le rôle important que le peuple acadien a joué dans la Confédération canadienne. Une étude soignée des recensements depuis la Confédération démontre que c'est grâce à notre race si les Provinces Maritimes n'ont pas plus perdu de leur influence dans l'arène politique fédérale. M. Veniot démontre par des chiffres officiels que de 1901 à 1921 la population générale des Provinces Maritimes augmenta de 106,365 âmes. De cette augmentation, les Acadiens comptaient pour 51,000.

Dans la province du Nouveau-Brunswick, l'augmentation de la population de 1901 à 1921 était de 56,756, et de cette augmentation les Acadiens comptaient pour 45,566, toutes les autres races ensemble seulement pour 11,090 âmes. Ces chiffres confirment bien ce que je disais dans mon discours au Sénat le 14 décembre dernier, secondant l'adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général. M. Veniot ajoute que si l'augmentation naturelle de notre population depuis vingt ans était restée attachée au sol natal des Provinces Maritimes, nous compterions aujourd'hui une augmentation de 100,000 au lieu de 50,000. Avec une force semblable, notre influence pour le bien et notre contribution au progrès du pays auraient été doublés sinon triplés. Il exhorte ensuite nos compatriotes à avoir une foi illimitée dans l'avenir de notre beau pays et de notre peuple. M. Veniot démontre ensuite le progrès accompli depuis vingt ans, dans l'agriculture, le commerce et l'industrie. Dans les professions libérales, nous avons des nôtres dans les premiers rangs en assez grand nombre qui nous font honneur sous tous les rapports. Nous possédons des institutions d'éducation qui sont l'envie de nos voisins, dont les élèves ne manquent pas de faire leur marque en tout et partout. "Dans la vie publique, nous avons accompli des merveilles. Dans les dernières dix années nous avons vu des nôtres occuper les plus hautes positions dans l'administration des affaires de deux, sur les trois Provinces Maritimes, celle de Premier Ministre".

"**Le respect des minorités.** — Notre représentation au Sénat s'est augmentée, et si nous voulions méconnaître les minorités dans plusieurs de nos centres acadiens, nous pourrions grandement augmenter notre représentation au provincial, ainsi qu'au fédéral. Sous ce rapport nous avons toujours reconnu les droits de la minorité, et j'espère que mes compatriotes n'oublieront jamais ce principe, car

c'est par notre attachement à ce principe que nous avons pu convaincre la majorité anglaise de respecter nos moeurs et nos aspirations nationales.

"**Des Conseils.** — M. Veniot parle ensuite de l'immigration et du rapatriement de nos Canadiens aux Etats-Unis. Ainsi au sujet du projet d'immigration qui est en voie de préparation par lequel il est proposé d'introduire au pays des immigrants anglais, M. Veniot déclare à l'instant "que nous ne devons pas accepter ce projet si l'on ne donne pas aux Canadiens actuellement aux Etats-Unis, et qui sont désireux de revenir au pays, les mêmes avantages que l'on se propose de donner à ces nouveaux venus, et les Acadiens en Congrès doivent faire pression sur leurs représentants à Ottawa et à Frédéricton pour que cette condition que je vous signale soit approuvée des autorités."

M. Veniot a dit bien d'autres belles choses; mais j'ai signalé les points les plus saillants de son discours, certainement d'un grand mérite. Intéressé comme je l'ai toujours été au rapatriement de notre population canadienne aux Etats-Unis, c'est avec plaisir que je vis parmi les rapports des divers comités de la Société de l'Assomption la résolution suivante par le comité de "colonisation et rapatriement":

1. Attendu que les Acadiens réunis en congrès plénier à Moncton, les 16 et 17 août 1927, sont en faveur de la colonisation et du rapatriement des Canadiens maintenant aux Etats-Unis; et attendu que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux semblent disposés à encourager pécunièrement l'immigration; et

Attendu que les Canadiens sont pour notre pays les colons les plus désirables; Il est résolu que le congrès demande à ces divers gouvernements de donner aux Canadiens qui sont aux Etats-Unis les mêmes avantages pécuniaires qui sont offerts aux émigrés venant des autres pays; et, de plus, de nommer des officiers de rapatriement salariés par le gouvernement.

II. Attendu qu'il y a dans la province du Nouveau-Brunswick de grandes étendues de terre de la couronne, propres à la culture où l'on pourrait établir de nouvelles paroisses, il est résolu que ce congrès national des Acadiens tenu à Moncton, ces 16 et 17 août 1927, demande au gouvernement de ladite province de placer et de concéder à la disposition des colons de bonne foi, ces terrains, lorsque la demande en sera faite légalement, ayant eu l'appui du ministre colonisateur de la Province; de plus, il est résolu que copie de cette résolution soit adressée à l'hon. M. Baxter du Nouveau-Brunswick, à l'hon. Ant. J. Léger, secrétaire de la Province du Nouveau-Brunswick, à l'hon. C. D. Richards, Ministre des terres et des mines, à l'hon. Premier Ministre de la Nouvelle-Ecosse".

Cette résolution fut présentée par M. J. André Doucet, député de Gloucester, et secondée par M. P. P. Morais, de Caraquet. A ces deux bons Acadiens, mes sincères félicitations. Personne n'apprécie plus que moi cette résolution, et j'espère que nos gouvernements s'efforceront de combler leurs désirs le plus tôt possible, et alors je me sen-

tirai beaucoup plus heureux. Cette question de colonisation et de rapatriement a toujours été pour moi le problème le plus important et le plus pressant pour la population française du Nouveau-Brunswick.

C'est pourquoi j'approuve si ardemment cette résolution de MM. Doucet et Morais. Ils ont touché la vraie note.

Plusieurs autres résolutions de grande importance furent élaborées par les différents comités et acceptées par le congrès, concernant l'agriculture, la pêche et l'industrie. On demande surtout une Commission Royale pour s'enquérir des meilleures mesures nécessaires pour le plus grand développement de la pêche et du transport du poisson sur les marchés étrangers, comme sur les marchés du Canada.

De tout ce travail j'attends de grands résultats. J'ai été témoin d'un immense progrès pour la nationalité acadienne depuis une vingtaine d'années, je pourrais dire une trentaine d'années, et j espère avoir le bonheur de voir ce progrès continuer et augmenter sans cesse. La race acadienne mérite tout ce que l'on peut lui donner.

Le travail de la Société l'Assomption (Mutuelle) a démontré aussi beaucoup de bonnes oeuvres en faveur des Acadiens. Ce qu'il y a de plus beau, c'est l'oeuvre de l'éducation accomplie par cette société. Il y avait l'an dernier 18 élèves protégés dans nos collèges et nos couvents. Cette année, grâce à l'expansion de la société, il y aura vingt nouveaux élèves, ce qui porte le nombre de protégés à 38. C'est certainement plus qu'admirable, surtout lorsque l'on songe que l'entretien d'un élève au collège ou au couvent coûte $150 par an, ce qui veut dire que la Société l'Assomption devra débourser dans le cours des dix prochaines années la somme de $30,000 et nécessairement ce chiffre ira toujours en augmentant. Qui aurait cru à un tel résultat ,il y a trente ans?

M. Jean-Paul Chiasson, de Lamèque, qui avait été président de la Société depuis trois ou quatre ans, fut cette année nommé chancelier-général, et c'est le Dr Albert Sormany, encore un enfant de Lamèque ,mais qui pratique sa profession à Edmundston depuis une dizaine d'années, qui lui succède comme président général. Mes meilleurs souhaits à tous.

L'HONORABLE SENATEUR PASCAL POIRIER

J'ai dit que l'hon. Sénateur Poirier n'avait pu se rendre à Moncton pour les cérémonies et les travaux de l'Association de l'Assomption, mais si le sénateur ne peut pas facilement voyager, il ne cesse pour cela d'exercer ses talents dans diverses directions patriotiques, et surtout dans l'intérêt de la langue française, et il aime à faire connaître son origine, son entité et ses charmes qui ont captivé les poètes de Provence et bientôt après ceux de Picardie, de Normandie et de France.

Membre de la Société Royale du Canada depuis de longues années, il a contribué beaucoup à la haute réputation de cette Associa-

tion, qui comptent les plus brillants talents des diverses provinces du Canada.

A la réunion du mois de mai il a donné lecture d'un travail sur l'évolution de la langue française en France. Il fait connaître que nous assistons présentement au Canada non pas à la genèse d'une langue nouvelle mais à l'altération profonde sous l'influence de l'anglais, de notre vocabulaire ancestral.

Il met en évidence le danger dans lequel s'expose notre jeunesse acadienne qui se livre l'hiver à la coupe du bois dans les chantiers de notre province. Ce mot **chantier** est devenu un **shanty** — l'ensemble des opérations du bois se dit en anglais **to log** et nos gens s'en vont **loguer** pour M. Un Tel. C'est ainsi qu'ils disent aussi le **halage**, le **bobbage** et le **yardage**.

M. Poirier éveille l'attention de notre population acadienne sur le danger de l'usage d'expressions étrangères qui s'accroît d'un jour à l'autre.

Je crois devoir inscrire ici deux ou trois des derniers paragraphes de cette lecture instructive:

"L'altération profonde que subit en ce moment, sous la pénétration presque violente de l'anglais, l'antique parler acadien, n'est pas nécessairement une transformation de l'idiome, mais, c'en est le commencement. Il y a pour nous danger en la demeure. Nous sommes ici au Canada vis-à-vis de l'anglais, à peu près dans la situation politique et industrielle où se sont trouvés les Gaulois vis-à-vis des Romains, dans les premiers siècles qui suivirent leur asservissement.

"L'Acte constitutionnel de l'Amérique britannique du Nord, qui, pour toutes fins fédérales, met la langue française sur le même pied que la langue anglaise, n'en garantit pas la pérennité. Voyez ce qu'est devenu notre langue à la Louisiane, à peu près un siècle seulement après sa séparation d'avec la France. L'effort constant par l'école, par le journal, par le livre, par nos relations avec la France, est nécessaire, si nous ne voulons pas perdre de terrain, si nous ne voulons pas nous exaucer, dans un temps plus ou moins éloigné à perdre tout le terrain. Nous glissons sur une pente, il y a, je le répète, danger en la demeure".

Puis il termine en disant: "Quelle sera la complexion de la langue française au Canada après huit siècles de domination anglaise? Que serait-elle aujourd'hui, si nous n'avions pas devant nous, derrière nous, autour de nous, au-dessus de nous, la grande littérature de la France qui nous couvre de son manteau de lumière? Si nous n'avions pour nous la France elle-même son prestige et sa gloire?

Nous glissons une pente. Annibal est à nos portes!"

Je soumets avec instance ces remarques à la sérieuse considération de la population française de tout le Canada.

NOTRE VISITE A MA FAMILLE DANS LES PROVINCES DE L'OUEST.

La saison d'été arrivait déjà à sa fin, et je n'avais encore pu marcher, pour ainsi dire. Cependant le progrès de ma jambe était bien visible, sans être toutefois complet. Dans les premiers jours de septembre, une nouvelle jambe artificielle me parvenait de New-York. Au premier abord, elle me causait beaucoup de fatigues et d'inquiétude. Après correspondance avec les manufacturiers, je me rends à Ottawa, où leurs agents doivent être capables de rendre cet instrument confortable. Sur les trains de chemins de fer, je n'étais jamais inquiet, les conducteurs et leurs subalternes sont tous si obligeants qu'il veillent constamment sur les faiblesses corporelles des passagers. J'étais l'objet constant de leur attention et ils me donnaient toute aide possible. Je ne me lève pas sans qu'ils courent à mon service. De Bathurst à Vancouver, et de Vancouver à Bathurst, c'est toujours le même généreux traitement qui m'attend. A tous je dois une vive reconnaissance.

Arrivé à Ottawa, M. Jeffrey, directeur de la maison **Ottawa Truss & Surgical Mfg. Co.**, me donne un ouvrier qui, dans l'espace de deux heures, rend cet instrument assez confortable, et nous partons d'Ottawa pour Vancouver le 20 septembre à 1.30 du matin.

Nous nous rendons sans arrêt à Vancouver, le samedi suivant à 7 heures du matin. Au dépôt, Gray, Emma, la bonne Vivienne, le petit Gabriel, ma fille Bessie, sa fille Dorothée et son mari M. Thomas Kenny, ainsi que Mlle Lillian Robinson, nous attendaient tous. Nous recevons toujours les accueils les plus sympathiques que des parents peuvent attendre de leurs enfants.

Dès les premiers jours, plusieurs amis que j'avais rencontrés à ma première visite en 1923, vinrent me voir et me donner l'expression de leur sympathie.

Au milieu de tant de plaisir, c'était bien triste de voir mon pauvre Joseph incapable d'agir, à bien dire depuis cinq ans. Mon arrivée, me disait la bonne Emma, a réjoui Joe de beaucoup et il a été moins sombre et plus encouragé depuis que vous avez pris le chemin pour Vancouver. Toutefois nous sommes tous bien décidés, ses deux frères avec moi, si le médecin qui le traite depuis plus d'un an, ne le guérit pas avant la fin de l'hiver, de le faire conduire en France, où, l'on nous assure, on trouvera des hommes de science pour tous les maux. A part cette faiblesse de ces jambes, il est très bien, sous tout autre rapport, une autre bonne raison de plus pour nous engager à faire un effort suprême — tout effort possible; — il pourra encore rendre de bons services à l'Eglise et à la société — comme il l'a fait dans le Dakota-sud pendant six années.

Deux ou trois jours après mon arrivée, mon fils Gray convia une vingtaine de ses amis à un dîner à sa demeure. A part plusieurs des citoyens déjà nommés, je fis la connaissance de M. J. A. Mackenzie,

un des nouveaux membres à la Législature pour la ville de Vancouver, un natif de la Nouvelle-Ecosse, doué de l'intelligence et de l'énergie écossaise, un bon orateur, fort dans les débats à la Chambre. Une autre nouvelle connaissance fut celle de M. W. B. Hambury, à la tête d'un grand commerc de bois; il fut le candidat libéral dans Vancouver-Burrard contre le Général Clark, un des hommes les plus forts du parti conservateur. Je dois aussi faire mention de mon ami, W. N. Cummings, de Point Grey. C'est lui qui m'avait créé membre de l'Association des "Native Sons of Canada", en 1923, et dont la générosité ne connaît pas de limite. Il est toujours prêt à rendre service. C'est un des grands amis personnels de mon fils.

On dut présenter ma santé aux invités. C'est M. Farris qui fut appelé à cette tâche, dont il s'acquitta avec distinction rappelant le temps de mes relations amicales avec son père distingué, qui fut Ministre de l'Agriculture pendant de longues années dans la Province du Nouveau-Brunswick. C'est à cette occasion que M. Brown proposa que je devais échanger ma position et devenir sénateur pour la Colombie-Britannique. Les discours durèrent jusqu'à une heure avancée de la nuit. Mon fils Joseph fut appelé à se joindre à la joute oratoire, ce qu'il fit à l'admiration de tous. Devoir, de toute nécessité garder son siège, attirait davantage l'attention. M. Campbell et plusieurs autres me disaient le lendemain que cet homme-là devrait être professeur, ou donner des cours dans une Université. Je ne dois pas oublier mon ami, M. Gale, un natif de Montréal, dont le père a été un des grands journalistes de son temps. Il s'est établi, jeune encore, à Vancouver, où la fortune lui a souri constamment. Il a été maire de Vancouver durant plusieurs années et a contribué de beaucoup à la prospérité de cette grande métropole. C'est un esprit vivant qui exprime sa pensée en métaphores et se rend agréablement spirituel et comique. C'est en même temps un homme au coeur large et généreux. Enfin ce fut une des soirées les plus agréables de ma vie. A ma droite, j'avais à table un vieil ami, un ancien collègue à la Chambre des Communes, de 1900 à 1904, devenu alors juge de la Cour Suprême de la Province, l'hon. Aulay Morrison. Ce juge distingué est natif du Cap-Breton, et parle le gaélique avec facilité. Il est des plus intéressants dans ces réunions sociales.

VISITE DE L'HON. P. J. VENIOT, MINISTRE DES POSTES, A VANCOUVER, C.-B.

L'hon. M. Veniot, Ministre des Postes, avait décidé durant la session de visiter l'Ouest dans l'intérêt de son département. Dans ces grandes villes lointaines, il y avait bien des choses à améliorer ou à établir suivant le progrès de développement dans un tel département, dont les affaires augmentent d'un jour à l'autre. M. Veniot

n'avait jamais visité les Provinces de l'Ouest, et c'était certainement une nécessité pour lui, dans l'intérêt de l'administration de son département, de connaître la direction de ces grands bureaux. Il aurait aimé à faire ce voyage plus de bonne heure durant la saison d'été, mais l'ouvrage pressant le retardait d'un mois à l'autre. Enfin vers le 25 septembre, il s'embarquait sur son char spécial avec son épouse, accompagné de son sous-ministre, M. Louis Gaboury et Mme Gaboury, de ses secrétaires, M. Walter Veniot et Mlle Lucie Thériault. Sa première visite fut à Winnipeg, Manitoba, où des affaires importantes l'attendaient. Les sociétés ouvrières de Winnipeg se plaignaient de la démission de certains maîtres de poste de cette ville, à cause d'intervention politique. Il dut passer trois jours dans cette ville. Toujours avec son succès ordinaire, M. le Ministre des Postes réussit à inspirer une meilleure confiance dans l'esprit de ces agitateurs, et les supplia de faire présenter toute la correspondance au sujet de ces démissions, et ils apprendront alors que certaines de ces démissions avaient été faites sur la demande de l'inspecteur du district, un conservateur, pour des raisons graves.

Le Ministre et sa suite arrivèrent à Vancouver le vendredi le 30 septembre à 8 heures du soir, et mon fils Gray l'avait prévenu que, du train, il serait conduit à sa demeure où un grand nombre d'hôtes distingués l'attendaient à dîner. C'est M. Cummings qui le rencontrait au dépôt du Canadien-National et l'amenait à la demeure de mon fils. Parmi ces convives, il rencontrait à l'instant l'hon. Wallace Farris et M. J. N. Ellis, dont il avait, comme moi, bien connu les pères. Inutile de dire que la santé du Ministre des Postes fut proposée et secondée d'une manière digne et agréable. La santé fut proposée par l'hon. Wallace Farris et secondée par M. J. A. Campbell, auxquels se joignirent plusieurs autres orateurs, parmi lesquels l'hon. juge Aulay Morrison et M. I. A. Mackenzie. Je dois dire que je me vis obligé de me joindre à cette légion d'orateurs. J'en profitai pour faire connaître les principales qualités de notre Ministre et leur garantir que mieux ils le connaîtraient, plus ils l'aimeraient. Le Ministre, en répondant à sa santé, annonça à l'instant qu'il ne parlerait pas de politique vu que cette réunion était sociale et amicale, et que ses paroles, comme homme public dans une telle occasion, pourraient être mal interprétées par ceux qui ne les auraient pas entendues. Il se contenta d'exprimer son plaisir de pouvoir visiter et connaître cette grande province du Pacifique, et de rencontrer en même temps des fils de ses premiers amis dans le Nouveau-Brunswick, et des autres provinces maritimes. A une assemblée publique, il se prononcera sur les questions politiques.

Sur les 10 heures du soir, plusieurs amis qui n'avaient pu se rendre en temps pour le dîner, arrivèrent pour participer à l'honneur fait au Ministre des Postes. Entre autres, M. Russell, chef de la commission du port, et le général Sutton; tous deux prirent part au plaisir, et le général Sutton nous fit part, d'une manière brève, de ses intentions au sujet du chemin de fer du district de la Rivière de la Paix. Tous furent enchantés des remarques du général Sutton

sur cette grande question que j'avais brièvement élaborée dans mon adresse quelques minutes plus tôt. Le général dut nous quitter peu de temps après pour prendre le bateau de Victoria à minuit. Il allait là dans l'espérance de venir à une entente avec les membres du gouvernement provincial au sujet de la construction de ce chemin Peu de jours après, il entreprenait son expédition dans cette région accompagné de M. Humphrey, ingénieur de haute réputation dans Vancouver.

L'hon. Ministre des Postes consacra toute la journée de samedi à l'inspection du fameux bureau de poste et put bien se familiariser avec les employés, qui sont en grand nombre.

Durant la journée, mon fils s'entendit avec le chef de la commission, M. Russell, pour une excursion dans le port de Vancouver, pour le Ministre, son personnel et une quarantaine de convives.

A 3 p.m., le dimanche, le bateau de la commission se remplit pour ainsi dire de citoyens et de leurs dames, et l'hon. M. Veniot et madame Veniot jouirent de cette promenade dans le port, aussi intéressante qu'importante.

UN BANQUET A L'HON P. J. VENIOT

Lundi, le 3 octobre, le "Club Laurier" de Vancouver donnait un banquet en l'honneur du Ministre des Postes à l'hôtel "Vancouver", à 12.30. Près de deux cents personnes étaient assises aux tables, attendant avec empressement l'adresse du Ministre. J'avais été assigné à un siège à la gauche du président, le Ministre était à sa droite.

Entendant le président, à la fin du repas, annoncer à l'assemblée qu'elle a dans le moment avec elle un hôte de grande distinction, j'attendais son introduction. Mais, au contraire, il prie immédiatement le sénateur Turgeon de le présenter aux citoyens de Vancouver. Dans une telle impasse il ne me restait pas d'autre alternative que d'obéir à l'invitation du président. Ce fut alors pour moi une occasion de faire connaître à la province de la Colombie-Anglaise les qualités de M. Veniot comme homme public, qui avait été mon collaborateur dans le comté de Gloucester pendant plus de trente ans, qui m'avait toujours prêté la fidélité d'un fils à son père, et à qui j'avais en retour donné le dévouement d'un père à son fils. Je donnai un rapport aussi bref que possible de la carrière de leur hôte, et je leur déclarai que ceci était sa première visite, mais que mieux ils le connaîtront, plus ils l'aimeront. Je profitai de l'occasion pour donner mes vues sur la question des chemins de fer du district de la Rivière de la Paix, et exprimer mon désir de voir cette région reliée au chemin de fer Canadien-National aux ports de Vancouver et de Prince-Rupert. "Faites construire une ligne directe vers les ports

de mer d'abord; les embranchements se bâtiront d'eux-mêmes après". Ces dernières paroles mettaient l'auditoire en bonne humeur pour écouter le Ministre des Postes.

L'hon. M. Veniot parla pendant plus d'une heure soutenant l'attention constante de son auditoire. Il conseilla aux libéraux qui n'avaient pas un grand nombre de représentants à Ottawa, d'envoyer leurs délégués à Ottawa avant la session et faire connaître au gouvernement leurs vues et leurs désirs sur les besoins de leur province. Son discours, comme toujours, était solide, intéressant et son appel à l'union, l'unité d'aspirations dans notre Canada, le plus grand et le plus précieux Dominion dans le Commonwealth britannique, fut accueilli avec enthousiasme.

En reprenant son siège, il reçut des applaudissements prolongés et un chaleureux remerciement de la part du président.

LE MINISTRE DES POSTES A NEW-WESTMINSTER

Ce n'était pas tout; l'hon. M. Veniot devait à l'instant partir pour New-Westminster, visiter le bureau de poste de cette grande ville et assister, le soir à 7 heures, à un autre banquet offert par les chefs libéraux de cette ville toute historique de la Colombie-Anglaise. Je fus cordialement invité avec mon fils à ce banquet, où étaient réunis les principaux citoyens de la ville, avec un bon nombre de dames. Je rencontrai là plusieurs des citoyens que j'avais déjà rencontrés dans cette ville et à Ottawa; je dois entre autres mentionner M. Robson et M. Neil Nelson, deux hommes qui commandent un grand commerce, M. Knight que j'avais rencontré à Ottawa avec mon fils; M. Knight était le candidat libéral dans New-Westminster en opposition à M. W. G. McQuarrie qui représente cette ville depuis. Sans la candidature d'un candidat travailliste, M. Pritchard, il est bien probable que M. Knight aurait été élu.

L'hon. Ministre des Postes prononça encore un excellent discours dans le même sens que celui de Vancouver, mais sa péroraison, son appel à l'union, à la fidélité à l'Empire britannique fut plus impressionnant. Il me fallut aussi répondre à l'appel du président, et si jamais j'ai été heureux dans ces petits discours dans l'Ouest, je pense que c'est à cette occasion.

Je fis allusion à notre commerce avec les nations de l'Ouest, grand déjà, mais qui prendra des proportions considérables. "C'est votre province, leur dis-je, qui en retirera, sinon tout, au moins le plus grand bénéfice, et j'espère que nos agents de commerce laisseront sur leurs traces l'esprit de fraternité qui retentira à la gloire du Canada et de votre province en particulier."

M. Knight prit ensuite la parole pour remercier avec goût et avec éloquence le Ministre des Postes de ses bons conseils, et me donner part aussi de ses remerciements et de son appréciation de mon adresse.

A 10 heures, M. Veniot devait quitter la salle afin de se rendre en temps à Vancouver où il devait prendre avec son personnel le bateau pour Seattle, Washington, où il avait à conférer avec les autorités américaines avant de se rendre à Victoria.

M. Veniot revint mercredi soir en temps pour le train d'Edmonton, où il devait faire arrêt. Tel qu'attendu avec le sénateur Lessard et les principaux amis d'Edmonton, mon fils Gray l'accompagna jusqu'à cette ville où aussi un banquet lui fut présenté à l'hôtel MacDonald. L'hon. M. Veniot laissa à Edmonton la meilleure impression possible. Il ne put rester qu'une seule journée dans cette ville, appelé à Ottawa pour la préparation des questions à soumettre à la conférence interprovinciale en ce qui concernait le Nouveau-Brunswick et les Provinces Maritimes en particulier.

Notre ami M. Veniot doit être content de son voyage dans l'Ouest; j'en suis certain, il a laissé une bien bonne impression partout sur son passage.

Durant son court séjour à Edmonton, il eut le grand plaisir de voir Sa Grandeur l'Archevêque Henry O'Leary, qui a été son grand ami, comme le mien, dans ses jeunes années de sacerdoce à Bathurst.

VISITE DE L'HON. JOHN CAMPBELL ELLIOTT, C.R., MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

Mon fils revenait d'Edmonton au commencement de la semaine suivante, accompagnant l'hon. John Elliott qu'il avait rencontré à Edmonton, et qui venait lui aussi faire sa première visite officielle sur la côte du Pacifique. Leur train arrivait à 8 heures du soir, et mon fils conduisait l'hon. Ministre à la demeure de M. James A. Campbell, où une centaine de principaux libéraux de la ville venaient lui rendre hommage et lui souhaiter la bienvenue à Vancouver. Ce fut une des soirées les plus intéressantes de mon séjour à Vancouver. Je rencontrais là, pour ainsi dire, toutes mes vieilles connaissances de la ville, et plusieurs autres que je connaissais de réputation, parmi les membres de la Législature, les membres du barreau et du commerce. Je dus répondre à la santé du Ministre des Travaux Publics, ce qui était un sincère plaisir pour moi, car je connaissais bien M. Elliott; c'est lui qui m'avait aidé à régler les troubles qui avaient menacé nos pauvres lépreux de Tracadie. C'est dû à son aide que j'ai pu retarder, indéfiniment je l'espère, le transport de ces quatre ou cinq malheureux Acadiens de leur hôpital, dans leur village, à la Grosse-Ile.

Je ne manquai pas de faire connaître qu'il m'avait rendu un grand service dans mon comté. Un grand nombre prirent la parole durant la soirée, et l'hon. Ministre fit connaître son programme pour le progrès de Vancouver, de New-Westminster, de Victoria et d'autres ports sur la côte de l'Ile Vancouver.

Le lendemain, le "Club Laurier" lui présentait aussi un banquet à l'hôtel Vancouver. Comme au banquet pour M. Veniot, la salle était remplie, et le président m'avait donné une invitation officielle et me donnait la place d'honneur à sa gauche à la table.

Le président introduisit l'hon. M. Elliott, qui prononça un discours d'une grande valeur sur la politique du jour, et les projets de son département pour les ports des côtes du Pacifique. Ses paroles furent applaudies à maintes reprises. C'est là que je rencontrai pour la première fois, cette année, le brigadier général Victor Wentworth Odlum, membre de la Législature et propriétaire-éditeur du "Vancouver Daily Star", publication libérale, mais réellement indépendante. Le général Odlum fut candidat libéral dans Vancouver-Sud, à l'élection de décembre 1921, contre M. Ladner; ce dernier fut élu par une petite majorité de 723. Le général est un bon écrivain et bon économiste. Son journal est certainement très intéressant et ne contient jamais d'abus personnels à aucun point de vue.

Les amis donnèrent aussi au Ministre une promenade dans le port avant son départ. J'avais encore reçu une invitation à cette excursion, mais la température n'étant pas agréable ce jour-là je crus devoir m'abstenir de ce plaisir.

Le soir, M. Elliott retournait vers Ottawa, laissant derrière lui, lui aussi, une très bonne impression. Pendant que les conservateurs sont bien tranquilles et muets, pour ainsi dire, depuis leur grande convention de Winnipeg, suivie immédiatement de leur défaite dans l'élection provinciale de Nelson, les libéraux ont gagné un esprit de confiance dans l'avenir qui devra assurer le maintien du gouvernement libéral de la province, une élection générale devant avoir lieu dans le cours de l'année 1928.

Il n'y avait plus de ministres à venir visiter Vancouver. Je devais rester seul jusqu'à la semaine suivante. Mais la semaine "prochaine" n'arrivera qu'au bout d'un long mois. Un Canadien de l'Est ne reste pas seul à Vancouver.

Je n'entreprendrai pas d'écrire en détail tous les événements dont nous avons été témoins, ni toutes les générosités dont nous avons été, ma femme et moi, l'objet, de la part des amis de Vancouver, de New-Westminster et des environs. Il me faudrait consacrer un volume pour décrire la grandeur d'âme de tous ces bons citoyens, de leurs épouses et de leurs familles.

Tous les jours je rencontrais des fils, des enfants de nos hommes les plus célèbres du Nouveau-Brunswick, dont la plupart avait été non seulement mes amis, mais mes modèles dans la vie publique. La Nouvelle-Ecosse et l'Ile du Prince-Edouard ont aussi fourni plusieurs de leurs meilleurs enfants à la Colombie-Britannique, qui ont rendu et rendent encore de grands services à la société et au développement des ressources de cette riche région du Canada.

Ma fille Bessie et son mari, M. Thomas Kenny, nous donnèrent aussi une grande soirée à leur demeure, où nous avons rencontré de nouveaux amis de la famille, des anciens électeurs de mon fils, alors qu'il était à la Législature de l'Alberta.

Puis, on m'annonce qu'une assemblée des "Native Sons of Canada" a lieu ce soir, et que j'y suis attendu. Comme toujours, M. Cummings se met à ma disposition et me conduit à la salle de la Société, où je rencontre au delà de cent de ces bons citoyens. C'est alors que je fis la connaissance de M. McCraney, cousin de mon ancien ami M. L. McCraney, député de Prince-Albert, et ensuite de Saskatoon, de 1905 à 1917.

Avant de me retirer de l'assemblée, je dus adresser la parole et dire à ces bonnes gens que l'immigrant que je chéris davantage est celui qui nous vient du berceau canadien. Ces paroles furent reçues avec applaudissements.

VISITE DE M. HENRI BOURASSA, M. P.

L'hon. M. Elliott était à peine parti que M. Henri Bourassa arrivait à Vancouver, dans sa visite des Provinces de l'Ouest.

Il adressa la parole à un lunch, à midi, le jour de son arrivée, avant de prendre le bateau pour Victoria, où il devait prendre la parole à une assemblée publique, puis revenir à Vancouver sur l'invitation des "Native Sons of Canada", à un banquet, et adresser la parole à l'assemblée.

Le comité des "Native Sons of Canada" me présenta une invitation d'assister à ce banquet comme hôte d'honneur, avec un siège au côté de M. Bourassa.

C'est encore un de mes anciens collègues de la Chambre des Communes, le Dr Alfred Thompson, député du Yukon de 1904 à 1908 puis de 1908 à 1921, qui présida l'assemblée.

Nous étions tous deux bien contents de nous rencontrer.

Il n'y a pas un Canadien qui pourrait lire ces lignes qui ne connaît pas le talent, les connaissances universelles, l'éloquence de M. Henri Bourassa, éloquence plus qu'ordinaire. Mais je dois dire que de toutes ses allocutions dans le pays, de tous ses discours qui n'ont pas toujours reçu une admiration universelle, à cause d'un radicalisme sur les questions impériales qui ne s'adapte pas au goût de tout le monde et que tout le monde connaît, il a prononcé ce soir-là le plus éloquent et le meilleur de tous ses discours. Je lui en donnai mes compliments à l'instant. Il n'approuvait pas tous les actes de tous les ministres des différents gouvernements de l'Empire, mais dans sa critique partielle, il ne répudiait pas l'Empire britannique, ce dont on l'a souvent accusé. Il fut écouté avec un respect religieux et sans la moindre interruption, ses auditeurs semblant chercher à découvrir dans ses traits la vraie signification de ses paroles. Il par-

la pendant une heure et trois quarts, constamment avec la même force et la même facilité.

Tous les journaux de la ville reproduisirent son discours presque verbatim, et lui offrirent des félicitations. Je ne sais s'il a été aussi heureux dans les autres endroits. Si oui, son voyage produira un bon effet dans le pays.

Enfin, les grands personnages, le Ministre des Postes, le Ministre des Travaux Publics, M. Henri Bourassa, étaient tous partis. L'hon. Lucien Cannon, Solliciteur-Général, avait aussi fait une visite dans cette région au commencement de l'été, et son éloquence et sa noble courtoisie avaient créé une bien favorable impression sur la population entière.

Je restais seul visiteur de l'Est à Vancouver. Mais je ne devais pas être délaissé de la part des généreux amis de la métropole du Pacifique. Je continuai à être invité à plusieurs dîners, banquets, je pourrais dire, et promenades de toutes sortes.

C'est M. James A. Campbell qui fut le premier à m'appeler, avec ma femme, à sa demeure. C'est là que je rencontrai pour la première fois l'hon. M. Hart, ancien Ministre des Finances de la Colombie -Anglaise, et malheureusement défait à l'élection de 1924. Aussi l'hon. W. A. MacDonald, juge en chef de la Cour d'Appel, avec l'hon. M. A. MacDonald, mon ancien ami, qui avait été élevé au même banc judiciaire depuis ma première visite.

Quelques jours après, c'était M. et Mme W. C. Brown, qui nous traitaient avec la même générosité. Plus tard, M. et Mme Humphrey, M. et Mme McKenna, ancien organisateur pour mon fils Gray, alors qu'ils étaient tous deux à Hardisty.

M. McCraney devait aussi m'appeler à une immense réunion d'amis, parmi lesquels je fis un grand nombre de nouvelles connaissances. Une soirée passe vite en telle compagnie. Une autre soirée, c'était M. et Mme Gale qui recevaient à dîner.

Mais un événement tout particulier, je pourrais dire, m'attendait avant mon départ. Soudain, vendredi matin, alors qu'il était entendu que je devais quitter Vancouver en peu de temps, je reçois une invitation de la part de M. Farris et de M. Joseph N. Ellis, à un dîner en mon honneur au "Vancouver Club" — un club social — à l'hôtel Georgia, le lendemain, samedi soir. Le nom du club seul suffisait pour nous dire que je devais être traité avec générosité et avec dignité. Mon fils Gray recevait l'invitation de m'accompagner.

C'était plus que généreux de leur part. C'était une belle expression de leur souvenir des années de leur jeunesse alors que, au commencement de ma carrière, j'étais l'objet de la sincère sympathie de leurs pères.

L'hôtel Georgia est ce qu'il y a de plus récent en construction d'hôtel; les chambres sont des plus riches et élégantes. Vingt-cinq convives entouraient la table à ce banquet. C'est M. Ellis qui pré-

sidait. Mon siège était à sa droite, et à sa gauche était l'hon. M. le juge W. A. Galliher, un autre de mes collègues à la Chambre des Communes, de 1900 à 1908.

C'est alors que M. Galliher fut nommé juge de la Cour Suprême à la Colombie-Anglaise. Mon autre ancien collègue, le juge Aulay Morrison, était aussi présent, ainsi que M. W. C. Brown; l'hon. John Hart, accompagné de M. I. A. Mackenzie et de M. Christopher McRae, élu membre de la Législature pour Point Grey, à la dernière élection générale. M. J. A. Campbell et M. Gale étaient à table. Je ne puis dans le moment me rappeler de tous les noms des convives. C'est M. Ellis, le président, qui proposa ma santé d'une manière vraiment fraternelle. Je dus répondre tout de même, faire connaître la valeur des ancêtres de mes hôtes, et parler en même temps de l'avenir de la province du Pacifique, de l'avenir qui va se développer merveilleusement aussitôt que la riche région de la Rivière-de-la-Paix sera jointe par une voie ferroviaire à leurs immenses ports de mer. Les réponses aux santés durèrent jusqu'après les douze heures de la nuit. Tous les amis que j'ai nommés prirent la parole les uns après les autres, et m'exprimèrent leurs meilleurs souhaits. M. Dougald Donaghy, le célèbre député de Vancouver-Nord, qui faisait partie du comité d'enquête sur les douanes à la session de 1926, était présent aussi. Il exprima lui aussi de beaux sentiments à mon égard.

M. Gale se joignit encore au concert oratoire, avec son succès ordinaire. C'est alors qu'en nous séparant, après l'assemblée, je lui dis: "It does good to have a Gale once in a while."

M. W. F. Hanbury était aussi présent, et c'est lui qui devait me reconduire chez mon fils.

Ma fille Bessie, et son mari, Thomas Kenny, avait arrangé les choses avec Gray pour que nous ne partions pas de Vancouver sans avoir passé une semaine avec eux, et leur fille Dorothy. C'est alors que le 25 octobre nous transportions notre bagage à sa résidence, sur la rue Jarvis. Mais, les semaines sont toujours longues à Vancouver et ce n'est que le 7 novembre que nous prenions le train pour Edmonton.

Nous sommes à peine rendus que M. Cummings et Mme Cummings nous invitent tous deux à les accompagner à une promenade à Seattle, Washington, ville principale de la côte américaine, port de mer excellent, à l'intérieur du Puget Sound. C'est la ville la plus attrayante sur toute cette côte. La route entre les deux villes est un seul morceau de ciment, le plus fin et le plus solide possible, avec deux routes bien tracées pour le va-et-vient, de sorte qu'il n'y a pas à craindre les rencontres. On voyage sur cette route à 40 et 45 milles à l'heure, sans plus de difficulté que 25 à 30 sur des routes de gravier.

Partis tard l'après-midi, nous étions à Seattle à 9.30 heures du soir, 150 milles, après avoir soupé à mi-chemin. Le lendemain matin, au lieu de retourner à Vancouver, nous continuons notre route jus-

qu'à Olympia, la capitale du Territoire Washington, un autre cinquante milles, toujours à travers les plus belles campagnes et les plus belles villes possibles. Olympia est certainement une belle ville qui possède, depuis deux ans, de nouvelles bâtisses législatives, qui seront dignes d'un Etat américain, lorsque le peuple aura décidé de se joindre au gouvernement fédéral de la République.

Enfin, nous revenons sur notre chemin, arrêtant un instant à Seattle pour un lunch, et à Everett, sur les 7 heures, pour le dîner, un dîner qui surpasse tout ce que nous pouvons avoir dans nos plus grands hôtels des plus grandes villes. Puis nous reprenons notre route pour Vancouver sans autre arrêt. Nous arrivons à Vancouver à minuit précis, ayant couvert dans la journée au delà de 365 milles de route. On s'étonnait tous de ce que je me trouvais aussi frais le lendemain matin que jamais, et ma femme n'était pas plus fatiguée que moi.

Puis ce fut au tour de Mlle Lilian Robinson de nous exprimer sa sympathie. Mlle Robinson est la secrétaire de mon fils Gray, depuis plus de dix ans, à Edmonton comme à Vancouver. Elle est une soeur dans toute la famille.

C'est à sa demande que nous avons eu le plaisir de rencontrer l'hon. Mary Ellen Smith, député de Vancouver pour la législature. Son défunt mari était mon collègue et un de mes meilleurs amis à la Chambre des Communes, de 1900 à 1911. Puis en 1916, il fut élu pour la législature provinciale comme Ministre des Finances, et fut subitement emporté de ce monde en 1919. C'était un homme d'un grand talent, et qui fit sa marque comme Ministre des Finances. Madame Smith est aussi une femme de grand talent, possédant une éducation et une expérience rare chez nos femmes d'aujourd'hui. Elle fut élue à la place de son mari et appelée au Conseil comme Ministre sans portefeuille, poste qu'elle garda pendant deux ans. Elle a résigné cette position, et fut réélue en 1920 et 1924, et, je le crois, pourra représenter sa division aussi longtemps qu'elle le désirera.

C'est là aussi que je rencontrai le maire de North-Battleford, Saskatchewan, que j'avais vu en 1920 à l'assemblée de l'hon. Mackenzie King. C'est lui qui avait présidé cette assemblée.

Chacun de ces entretiens devait toujours être le dernier. Mais pour Gray il n'y a pas de fin à ses sentiments filiaux, et il convoquait une autre vingtaine des principaux amis, le mercredi, à un dîner d'adieu à son père. Nouvelle réunion composée de la plupart d'amis qui venaient pour la première fois, tels que M. McRae et l'hon. M. Hart, et c'est alors que j'ai pu apprécier cet homme à sa juste valeur, sous tous rapports. Les amis me comblèrent de leurs meilleurs souhaits possibles, vie longue avec une bonne santé, et la continuation de mon intérêt au progrès de la province de la Colombie-Britannique. Les amis s'intéressèrent entre eux jusqu'à une heure avancée de la nuit. La séparation était vraiment l'idéal de la séparation des enfants qui voient leur père partir pour un pays lointain. Inutile de dire que j'étais tellement ému que j'avais peine à contrôler ma voix qui sanglotait à tout instant.

Après tout cela, l'avant-veille de notre départ, je recevais, samedi le 5 novembre, une invitation de l'hon. juge Aulay Morrison, pour une dîner à sa demeure. Ce fut une réunion conforme à la haute position d'un membre de nos bancs judiciaires, réunissant une douzaine des membres du barreau, et des principaux hommes d'affaires, parmi lesquels se trouvaient M. Russell, C. R., président de la commission du port de Vancouver. La discussion des affaires du pays se faisait avec tranquillité, sans la moindre expresion de partisanerie d'aucune part.

Pour le dimanche après-midi, la veille de notre départ, nous étions invités à une réception à la demeure de M. et Mme Dougald Donaghy, une demeure vraiment enchantante à 500 pieds d'élévation sur la montagne de Vancouver-Nord. C'est un site sublime, je pourais dire, d'où l'on peut contempler tout le commerce du port, chaque bateau de toute dimension qui entre ou sort, et observer en même temps l'île Vancouver, laquelle de cette hauteur semble être à une petite distance.

Je ne dois pas oublier une autre famille qui m'est chère par ses relations avec ma famille à Bathurst. C'est M. et Mme Frank J. Daly; M. Daly, il y a 33 ans, quittait, jeune encore, Bathurst, pour aller chercher fortune ailleurs. Il se rendait d'abord à New-York, mais c'est dans son Canada même, à Vancouver, qu'il devait rencontrer sa fortune. M. Daly est le frère de notre Capitaine Daly, de Bathurst, bien connu et respecté de tout le monde. Mme Daly était une demoiselle Kane, du village de Bathurst. M. Daly était un plombier de métier. Il a su gagner des brevets pour plusieurs sortes de fournaises, entre autres un pour une fournaise à gaz. Il a travaillé jour et nuit, et aujourd'hui il emploie constamment un personnel de 27 hommes; il possède une des plus belles résidences de la ville, est le propriétaire de la bâtisse de sa boutique et magasin, et de plusieurs maisons dans cette grande ville. Leur famille se compose d'une fille unique qui a reçu une éducation toute particulière, est institutrice dans l'une des meilleures écoles de Vancouver, de plus une musicienne distinguée.

Il y a encore d'autres anciennes connaissances de Bathurst qui nous ont témoigné d'heureux souvenirs d'une manière bien noble.

Il y a M. Fred Buttimer, fils d'un de mes premiers amis, qui jeune encore alla chercher fortune à Vancouver, où en arrivant il entra en société avec M. Dawson, lui-même un de mes premiers amis de ma vie, à peu près de mon âge. Tous deux sont plus que millionnaires, fortune faite dans la mise en conserve du saumon, sur la rivière Fraser. Ce M. Dawson est marié à une soeur de M. Buttimer. Il nous fallut aussi répondre à une invitation à dîner, où tout était au delà de toute espérance. M. Buttimer a une autre soeur à Vancouver. Ces dames ont été les amies de ma femme dans leur jeunesse, et elles n'ont pas manqué de générosité à son égard, de toute manière.

Mgr Joseph-Arsène Richard, P.D.
Verdun, près Montréal

De plus, Mme Williams, née fille de Mme Ellis-Pepper, de Bathurst, alliée à la famille Buttimer, qui était toujours prête à rendre service à ma femme.

Nous leur devons à tous notre sincère considération.

Revenus à la maison le dimanche, c'était bien tout fini, nous pensions. Mais la bonne petite femme de Gray n'en cède rien à la générosité de coeur de son mari, et nous devions prendre notre dernier repas à sa maison avec ses enfants, et tous les autres membres de ma famille. Gray avait été appelé à Montréal et Ottawa, par télégraphe, en toute hâte, vendredi, et dut prendre le train à l'instant, espérant de nous rencontrer à notre passage à Ottawa ou Montréal.

Nous devions partir de sa demeure tous ensemble pour aller prendre notre train pour Edmonton. En effet, à sept heures du soir, nous étions tous réunis; la bonne petite mère Emma, ses quatre enfants, mon fils Joseph, ma fille Bessie avec son mari et sa fille Dorothée. Ce fut bien la réunion la plus familiale, la plus heureuse qu'une famille puisse rencontrer dans la vie.

Ces enfants avaient entendu bien des petits discours durant les deux derniers mois. Mon fils Joseph leur demanda d'exprimer, chacun d'eux, leur adieu à leurs grand'père et grand'mère, avant leur départ. Ce fut une grande surprise pour eux tous. Cependant tous les quatre enfants de Gray, et la fille de Bessie, se levèrent l'un après l'autre et réussirent tous à exprimer leur plaisir de notre visite, leur chagrin de notre départ, et leur espérance de nous revoir encore avant longtemps.

L'heure du départ arrivée, nous emplissons deux automobiles, et nous nous dirigeons tous ensemble à la gare. M. Thomas Kenny et mon petit-fils Onésiphore, portant Joseph dans leurs bras et le mettant dans une des voitures.

Comme on le voit, dans ce voyage nous avons été couverts d'honneur, de sympathie et de tendresse de toute part. Si maintenant je pouvais voir Joseph guéri et posséder de nouveau son activité, je serais des plus heureux dans ce monde.

NOTRE ARRET A EDMONTON

Tout alla très bien sur le train; le temps était beau, et nous nous occupions toute la journée à calculer la richesse des forêts et des vallées de cet immense territoire, qui invite gracieusement des immigrants de toute part, qui seront réellement d'une grande prospérité par leur activité.

Partis le lundi soir à 10 heures, nous arrivions à Edmonton mercredi matin à 6 heures. Première grande surprise: en descendant du train, nous rencontrons M. et Mme W. P. Johnson. Dans sa surprise, ma femme s'écrie: "Où allez-vous donc?" Mme Johnson

répond: "Nous sommes venus vous rencontrer et vous conduire à votre hôtel." Gray leur avait télégraphié l'heure de notre arrivée, et cela était suffisant.

Une des meilleures chambres de l'hôtel MacDonald nous avait été réservée. De bonne heure dans la matinée, nous recevions la visite de l'honorable sénateur Lessard, qui annonça le programme de la journée pour ma femme et un autre pour moi-même. Peu de temps après Mme Blatchford et Mme Giroux venaient chercher ma femme pour la conduire à une réception et déjeuner donnés par l'association des femmes libérales d'Edmonton, où elle rencontra toutes ses amies de la ville et fit un grand nombre de nouvelles connaissances. Plus tard, elle est conduite à la demeure de Mme Giroux, accompagnée de Mme Lessard, Mme Johnson, et plusieurs autres invitées de Mme Giroux, pour le reste de la journée et de la veillée.

Pour moi, il était entendu que j'étais l'hôte des citoyens canadiens-français de la ville d'Edmonton à un dîner à l'hôtel MacDonald à 7 heures du soir.

En attendant, je me hâtai de me rendre au cimetière pour dire une petite prière sur la tombe de mon fils Charles, examiner le monument érigé à sa mémoire, et y relire l'inscription écrite par ses bons amis d'Edmonton. C'était l'hiver à Edmonton, et malgré les six pouces de neige qui couvraient la tombe, je pus couper quelques petites fleurs que je désirais emporter à son épouse et sa petite fille, à Shippigan.

Cette visite fut d'une grande consolation pour moi.

Du cimetière, je me rendis à la résidence archiépiscopale, faire une visite à Sa Grandeur Mgr O'Leary, archevêque d'Edmonton. Malheureusement, tout était fermé au palais, impossible d'avoir aucune réponse.

Le délégué apostolique avait terminé sa visite la veille au soir, et toute la population catholique avait assisté à des cérémonies religieuses de toute sorte pendant trois jours. Il était parti pour Vancouver à une heure de la nuit et il était bien probable que Mgr O'Leary était allé reconduire Son Excellence jusqu'à la rencontre de la délégation de Vancouver.

Je regrettai beaucoup de ne pouvoir avoir vu ce grand dignitaire qui fut un de mes amis intimes durant ses premières années de sacerdoce, alors qu'il était vicaire à Bathurst, il y a vingt-cinq ans.

Enfin, le temps du dîner approchait et les amis arrivaient à ma chambre, et nous exprimèrent des sentiments d'amitié.

Le dîner avait lieu dans une salle privée de l'hôtel. C'est l'honorable sénateur Lessard qui présidait. A ma droite, j'avais le Dr Blais, un des meilleurs amis de mon fils Charles et de sa femme, qui avait toujours été absent à chacune de mes visites précédentes à Edmonton. C'était pour moi un premier plaisir. Parmi les autres amis se trouvaient le juge Dubuc, de la cour de comté à Edmonton, fils du défunt juge Dubuc, de la Cour Suprême du Manitoba, M. Lucien Boudreau, membre de la législature de l'Alberta pour le comté de Prince-Albert de 1909 à 1921, alors qu'il fut, comme bien d'autres,

défait par le candidat fermier. Il fut réélu l'an dernier, aux élections du mois de juin 1926. M. Léonidas Giroux, avocat distingué d'Edmonton, membre de la législature pour la division de Grouard, depuis le 11 juillet 1924, remplaçant feu le sénateur Côté, était aussi présent.

Après le dîner, très riche et très succulent, le président proposa la santé de l'hôte, le sénateur Turgeon. M. Lessard parla d'une manière captivante. Il rappela d'abord la carrière de mon pauvre fils Charles, qu'il avait toujours aimé et admiré et dont il regrette encore aujourd'hui la disparition soudaine. Il fait brièvement mais agréablement le récit de ma carrière et de mon travail pour la minorité acadienne dans l'extrémité est du pays, qu'il compare à la minorité canadienne française à l'extrémité ouest, qui toutes deux ont droit et ont besoin de la sympathie du gros noyau français de la province de Québec.

Il demande au Dr Blais de seconder la santé qu'il vient de proposer. Inutile de dire que celui-ci s'en acquitta de la manière la plus agréable et la plus patriotique.

Le Dr Blais et moi sommes nés à peu de distance l'un de l'autre dans la province de Québec, et il se disait heureux de m'appeler son cousin.

Je dus me lever pour répondre à ces deux aimables discours. Je remerciai d'abord le sénateur Lessard, président, de ses paroles élogieuses et sympathiques pour mon fils chéri, le défunt Charles, dont la perte, si elle est grande pour l'Alberta, l'est également pour moi-même. Il me fut difficile de prononcer ces paroles à cause de mon émotion. Je passai aux autres sujets le plus vite possible et je parlai du chagrin que j'eus à mon arrivée au Nouveau-Brunswick de voir combien cette race acadienne, toute française, avait été négligée de la grande population française de Québec. Nous disons toujours négligée, mais c'était sans doute due à la distance, alors que les moyens de communication étaient très difficiles. Il en était de même pour les colons canadiens-français de Québec, venus dans les régions lointaines de l'Ouest, qui une fois arrivés ici ne peuvent plus revoir leurs compatriotes de Québec pour de longues années. J'exprimai ma sympathie toute naturelle pour eux, et je pensais qu'ils devaient savoir que toujours j'ai été prêt à prendre et défendre leurs intérêts comme ceux de mes plus proches dans l'Est.

L'hon. M. Dubuc, M. Boudreau et M. Giroux prirent tous part à ce concert patriotique si harmonieux et exprimèrent tous les sentiments les plus riches comme Canadiens-français et comme sujets britanniques. M. Giroux fit, lui aussi, une brève et généreuse allusion à ma carrière politique dans le Nouveau-Brunswick, et à mes relations politiques et personnelles avec Sir Wilfrid Laurier.

Ce fut certainement une des plus joyeuses soirées de notre visite. C'est alors que l'on me dit, comme mon fils Gray l'avait appris, que

le premier Acadien devenu membre du gouvernement, l'hon. M. Veniot, ministre des postes, a laissé là une très bonne impression lors de son passage. Il était onze heures lorsque nos amis se tendirent la main et me firent leurs souhaits les plus cordiaux.

M. Giroux me conduisit avec le sénateur Lessard à sa demeure, où ma femme m'attendait et où je rencontrai Mme Lessard, Mme Johnson et plusieurs autres. Il était une heure du matin avant que nous pensions à nous séparer et à retourner à notre hôtel.

La nuit devait être courte. Nous devions être à la gare à 6.30 heures du matin, pour nous rendre à Saskatoon.

NOTRE SEJOUR A SASKATOON

Jeudi matin le 10 novembre, nous prenions le train pour Saskatoon où nous arrivions à six heures du soir. Mon fils Alphonse devait nous y rencontrer et passer le samedi et le dimanche avec nous, et nous pourrions aussi y rencontrer un plus grand nombre de nos meilleurs amis. J'aurais beaucoup aimé voir Mgr Mathieu à mon passage, mais les médecins interdisaient toute visite. J'espère que la Providence le conservera longtemps encore.

A la gare nous rencontrâmes plusieurs amis et surtout MM. Niderost, père et fils, qui voulurent absolument nous amener à la magnifique demeure du père et de la mère. M. Carl Niderost est fils unique, avocat distingué et de mérite; il est marié depuis cinq mois seulement. C'est une famille très dévouée à mon fils le juge, à ma fille Bessie et à son mari. Il n'y a pas de limites à la générosité et à la tendresse de cette famille, d'origine suisse, établie dans l'Ouest depuis près de trente ans, et devenue une des familles les plus respectées et estimées. Nous avons passé là trois jours comme dans un paradis terrestre. Ils ont tout à leur disposition, automobile et le reste.

Mon fils arriva le samedi matin. La Cour d'Appel avait siégé jusqu'au vendredi soir. Il repartit le dimanche, quelques heures avant nous. Nous prîmes le train le dimanche à six heures du soir, pour Winnipeg et Ottawa sans arrêt.

Le vendredi midi, le Board of Trade de la ville donnait un dîner en l'honneur du colonel Webb, maire de Winnipeg depuis deux ans, et je dus accompagner le jeune Niderost.

Le colonel Webb, maire de Winnipeg, fit un discours dans l'intérêt des soldats revenus de la guerre, dont un grand nombre sont encore dans le besoin. Je dus accepter un siège d'honneur à la table du président. Le colonel Webb parle avec facilité et éloquence. Il fit un chaleureux appel au public, lui demandant de s'intéresser davantage au bien-être des soldats et de presser le gouvernement à amender les lois, ou en rédiger d'autres, afin qu'il soit plus facile d'obtenir justice pour un grand nombre d'indigents qui n'ont pu être reconnus jusqu'à présent.

Ce fut un grand plaisir pour moi d'avoir pu entendre ce discours en faveur de nos soldats, car personne ne sait mieux que moi combien il a été difficile d'obtenir justice dans bien des cas, dans mon comté.

M. Carl Niderost, dans son désir de me faire plaisir, invita M. Léger, autrefois résident de North-Battleford, avocat, et fils de M. Auguste Léger, cet homme si respecté dans tout le Nouveau-Brunswick, député du comté de Kent de 1917 jusqu'à sa mort presque subite en 1923, à venir passer la veillée avec nous à sa demeure. Ce bon Acadien a travaillé avec énergie dans l'Ouest et a réussi à commander le respect et l'attention du gouvernement provincial de sa province d'adoption; il y a plus d'un an, il a été nommé juge de district municipal. Ce fut un véritable plaisir pour moi de le rencontrer et d'apprendre sa nomination à ce poste d'honneur.

NOTRE ARRIVEE A OTTAWA

Enfin le mercredi suivant, 16 novembre, nous arrivions à Ottawa. Mon fils Gray avait dû partir la veille au soir pour Québec afin d'assister à un grand banquet donné par le parti libéral à l'honorable Lucien Cannon, Solliciteur-Général dans le gouvernement King.

En descendant du train, je reçois un télégramme de lui me demandant de l'attendre ou de me rendre à Montréal pour le rencontrer. Nous décidâmes de l'attendre à Ottawa, car je devais voir quelques-uns des Ministres pour traiter de sujets particuliers, et surtout l'honorable Premier Mackenzie King, qui sur ma demande d'une entrevue me fit demander par son secrétaire d'aller déjeuner avec lui à la maison Laurier, à 1.30 de l'après-midi.

Je dois dire que j'ai beaucoup apprécié cette délicatesse de sa part, car elle m'a donné occasion d'expliquer bien des choses d'intérêt pour moi et notre entretien fut vraiment amical. C'était le samedi et mon fils arrivait à Ottawa le lundi midi suivant. Nous passâmes l'après-midi avec lui. Il devait rencontrer des Ministres dans la soirée et aussi le lendemain. Nous prîmes un dernier repas ensemble et il nous accompagna à notre train à trois heures de l'après-midi. Il devait passer encore une couple de jours à Ottawa.

Enfin, nous arrivâmes à notre demeure à Bathurst, à 1 heure de l'après-midi le mercredi 23 novembre. Je trouvai à la maison une volumineuse correspondance accumulée durant notre voyage. Ce qui, avec les visites de nos amis, venant nous sauhaiter la bienvenue et s'enquérir de leurs amis de l'Ouest, prit une grande partie de notre temps.

LA CONFERENCE INTERPROVINCIALE A OTTAWA, LE 3 NOVEMBRE 1927

Enfin, la conférence interprovinciale qui avait été annoncée pour l'année 1925, mais remise jusqu'à cette année, fut annoncée par le gouvernement pour le 3 novembre.

Jusqu'à cette année, il n'y avait pas eu besoin absolu de cette conférence, mais elle devenait nécessaire cette année pour régler la question d'augmentation de subsides aux Provinces Maritimes, tel que recommandé par la commission Duncan. J'attendais cette conférence non pas avec anxiété mais avec plus d'intérêt qu'aucun autre Canadien. J'ai confiance dans notre Constitution, j'ai un respect sacré pour les Pères de la Confédération, oeuvre qui venait de recevoir l'expression de la plus grande vénération qu'une nation peut témoigner à l'univers, chacun de nos hommes les plus distingués du jour se faisant une gloire et un devoir impérieux d'exprimer son admiration pour l'oeuvre incomparable de nos Pères durant les fêtes du soixantenaire. C'est cette constitution qui a fait le bonheur et la prospérité du Canada, prospérité plus hâtive et plus rapide que celle de tout autre pays et de tout autre Dominion dans cette agglomération de nations soeurs de l'Empire britannique, ou de Commonwealth britannique, suivant ce que l'on voudra le nommer.

J'avais hâte d'entendre les premières déclarations de certains ministres provinciaux. J'aurais voulu me trouver à Ottawa pour entendre de leur bouche leurs premières déclarations. J'attendais avec impatience des nouvelles d'Ottawa. Aussi, ce fut pour moi non seulement un grand plaisir, mais un grand soulagement d'entendre cette belle et patriotique déclaration des premiers ministres des quatre premières provinces de la Confédération: "Pas de changements dans la constitution sans le consentement unanime de toutes les provinces." De la part de l'hon. M. Taschereau, je n'en étais pas surpris. Il s'était déjà plus d'une fois prononcé dans ce sens même. Mais j'étais enchanté d'entendre les mêmes paroles de la part de l'hon. George H. Ferguson, premier ministre d'Ontario, et de l'hon. John B. M. Baxter, premier ministre du Nouveau-Brunswick, et de l'hon. Edgar Rhodes, premier ministre de la Nouvelle-Ecosse: "No change in the constitution without the unanimous consent of all the Provinces." A chacun d'eux, mes louanges les plus sincères. Leur déclaration assure le maintien de notre constitution, et le bonheur de la population canadienne pour le reste du vingtième siècle et pour bien longtemps après. Le vingtième siècle sera bien le siècle du Canada.

Quant à la question des subsides, cette question a été réglée en 1906, sous la sage direction de Sir Wilfrid Laurier, alors que pour la première fois, des subsides furent augmentés avec le consentement des neuf provinces du Dominion, même de celles qui n'étaient pas intéressées dans ce changement. Je verrai avec plaisir nos Provinces Maritimes obtenir pour l'avenir les subsides recommandés par la

commission Duncan et le parlement du Canada. La question a été unanimement remise à une commission royale pour toutes les provinces, vu que d'autres pourraient demander certaines augmentations aussi.

LE RETOUR DES RESSOURCES NATURELLES

Sur cette question du retour des ressources naturelles aux Provinces des Prairies, l'hon. M. Taschereau dit: "La province de Québec ne s'objecte pas au retour des ressources naturelles à l'Ouest du Canada ni à l'octroi d'un traitement spécial pour les Provinces Maritimes, pourvu que la base de la Confédération ne soit pas touchée."

Cette déclaration réglait à l'instant les deux grandes questions financières devant la Conférence.

Puis l'hon. M. Ferguson dit: "La base financière, posée par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, ne peut pas être regardée comme permanente, mais sujette à des rajustements. Si le principe du rapport de la commission Duncan est bon, on devrait étendre une semblable enquête dans tout le Dominion. Je suis d'avis que si d'ici à quelques mois, le gouvernement fédéral se déclarait disposé à nommer une commission de financiers en vue qui soumettraient un rapport en dedans d'un an, rapport qui serait ensuite soumis à une conférence provinciale de tout le Dominion, cela contribuerait à encourager ceux qui ont des griefs réels ou imaginaires. La position isolée de l'Ile du Prince-Edouard mérite que cette province soit traitée d'une manière spéciale et avec la plus grande générosité. Une dépense de quelques milliers de dollars n'est qu'une bagatelle si cela doit inspirer l'optimisme, l'harmonie et encourager l'industrie. En ce qui regarde ma province, je n'ai aucune réclamation spéciale à formuler."

Ces paroles sont certainement conformes à l'esprit de la constitution.

L'hon. M. Robb, Ministre des Finances, crut devoir déclarer à la convention qu'il ne pouvait mettre la position du Canada en danger en faisant de grandes concessions financières. Le crédit du Canada à l'étranger est aujourd'hui plus grand que jamais et il ne voudrait pas voir la confiance internationale dans le Canada diminuée ou altérée d'aucune sorte, et il demande du temps pour considérer cette importante question.

En attendant la Commission Royale pour tout le Canada, le Ministre des Finances aura sans doute trouvé les moyens nécessaires pour faire face à toutes les demandes. Depuis 1921, M. Robb a toujours réussi à améliorer la position financière du Canada sous tous les aspects et je n'ai pas de doute qu'il réussira dans cette occasion comme dans toute autre.

L'HON. MACKENZIE KING

Je crois devoir citer une partie de l'adresse de l'hon. Premier Ministre du Canada à cette conférence, le 9 novembre:

"..... La conférence impériale, dit-il, de l'an dernier, a posé en principe que l'Empire britannique doit être reconnu comme une communauté de nations autonomes, unies seulement par une commune allégeance. Quel est celui qui n'est pas fier d'un tel héritage?"

Belles paroles qui devaient plaire à tout Canadien. Au même moment, l'hon. James Gardiner, premier ministre de la Saskatchewan, loua les institutions britanniques comme étant les plus généreuses du monde, reconnaissant les droits et les privilèges des minorités de langue et de religion. Personne n'apprécie de telles paroles plus que moi.

L'hon. M. Taschereau prononça aussi ces belles paroles à l'égard des Pères de la Confédération:

"Les Pères de la Confédération, dit-il, regardaient l'avenir et prévoyaient ce qui approchait, et si le Canada doit avoir de l'admiration pour quelqu'un, c'est bien pour les gentilshommes d'il y a soixante ans."

J'ai dit ces choses en maintes occasions, depuis bien des années.

M. Gardiner, en retournant à Régina, réitéra à peu près ces mêmes paroles dans une assemblée tenue à Toronto, pendant que nous étions à Saskatoon, et je demandai à l'instant à mon fils de lui présenter mes sincères félicitations.

LA REFORME DU SENAT

Tous les membres de la conférence, imbus des justes et riches déclarations des quatre Premiers Ministres des vieilles provinces, se déclarèrent opposés à toute réforme du Sénat, et la question fut réglée sans la moindre friction, comme le déclara le Premier Ministre du Canada. On refusa toute réforme du Sénat; non seulement on ne voulut pas restreindre ses pouvoirs de "Veto", mais on refusa de le rendre électif, en tout ou en partie. On refusa d'établir une limite d'âge, considérant que son indépendance est la plus grande sauvegarde du Canada.

Les Pères de la Confédération n'ont-ils pas pourvu à l'incapacité possible d'un membre du Sénat en décrétant que pour tout sénateur qui n'a pas pris son siège pendant deux sessions consécutives, son siège devient vacant. Cela ne suffit-il pas pour démontrer la sagesse de nos fondateurs?

Que serait-il arrivé au Sénat durant les dix dernières années, s'il y avait eu une limite d'âge, disons 75 ans? Nous avons au Sénat depuis dix ans, les sénateurs David, Dessaules, Montplaisir, Béique,

Daniel, Sir George E. Foster, Poirier, Lavergne et Watson, qui auraient tous dépassé depuis plusieurs années la limite d'âge, et nous aurions perdu durant plusieurs années les services de ces hommes-là? Pendant dix ans nous aurions perdu les services du sénateur David, et nous aurions enlevé au Sénat et au pays les services de Sir George Foster, du sénateur Béique, du sénateur Poirier et des autres, et ces hommes-là auraient-ils été remplacés par des hommes plus capables ou d'une plus grande expérience?

Le Sénat ne sera pas dérangé, et, je l'espère, chacun de ses membres continuera à rendre les plus grands services possibles au Canada dans l'exercice honnête de ses talents, de son énergie et de sa compréhension des problèmes nationaux.

LA REPRESENTATION DE LA NOUVELLE-ECOSSE A LA CHAMBRE FEDERALE

Les représentants de la Nouvelle-Ecosse à la conférence soumirent leur demande de la conservation de leur représentation à la Chambre des Communes. C'était bien entendu, car ça été une question constante pour la Nouvelle-Ecosse. Mais ils avaient bien compris et même déclaré que cette faveur ne pouvait leur être accordée que par le consentement unanime des neuf provinces.

Immédiatement, les représentants de la province de Québec émettent l'idée qu'il vaut mieux pour les Provinces Maritimes de se donner la main en vue d'obtenir de meilleures conditions plutôt que de changer l'Acte de l'Amérique du Nord.

M. Lucien Cannon déclara que si la Nouvelle-Ecosse pouvait démontrer une erreur de calcul, cette erreur serait réparée. "Quant à l'Ile du Prince-Edouard, il s'agit d'une question fondamentale en rapport avec laquelle toutes les autres provinces doivent donner leur consentement."

Les représentants de la Nouvelle-Ecosse ont reconnu la sagesse de la réponse faite par la province de Québec et n'ont pas insisté davantage sur leur réclamation. Quant à moi, j'espère que l'optimisme qui a pris naissance dans les Provinces Maritimes continuera à fleurir, ce qui aidera à conserver la population native en dedans de leurs limites, et alors leur représentation sera conservée.

Cette conférence n'a eu que de très bons résultats. Il n'y a eu aucune friction, aucun désappointement. Ceux qui étaient peut-être venus avec l'idée de faire des changements dans la constitution, ont compris à l'instant la sagesse de leurs confrères et se sont abstenus de demander des changements.

L'entente la plus cordiale a régné sans interruption. Elle a créé une nouvelle inspiration, un nouvel optimisme dans l'esprit des représentants des Provinces Maritimes qui vont mettre plus d'énergie dans le développement de leurs ressources naturelles. Elle a inspiré

un nouveau sentiment de fraternité dans le coeur des représentants de l'Ouest qui vont travailler avec plus de vigueur à l'unité financière et économique de la nation canadienne. En terminant mon adresse au Sénat, le 28 avril 1925, parlant de la nécessité d'une entente unanime entre les neuf provinces pour effectuer tout changement dans la constitution du Canada, je disais: "Cette conférence sera d'autant mieux vue et d'autant plus respectée par la population éclairée du Canada que ses décisions se conformeront davantage à la sagesse, à la noblesse et à la grandeur d'âme des Pères de la Confédération."

Nos premiers ministres se sont certainement inclinés respectueusement et avec magnanimité devant la sagesse des Pères de la Confédération et je leur offre à chacun d'eux mes hommages les plus respectueux et mes félicitations les plus cordiales.

CERTAINES CRITIQUES VENANT DE L'OUEST

Je n'ai vu aucune critique sérieuse de la position prise par les premiers ministres, excepté dans le "Manitoba Free Press" du 14 novembre. Je suis souvent d'accord sur des questions de transport avec ce grand journal de l'Ouest, celui qui jouit de la plus grande circulation dans les Provinces des Prairies. Mais nous devons toujours nous attendre à des critiques de la part de cet organe lorsqu'il s'agit de la constitution. Le rédacteur de ce journal profite d'un article de la "Gazette" de Montréal pour critiquer l'attitude des premiers ministres provinciaux qui ont maintenu que le droit d'amender la constitution appartient seulement aux provinces à l'unanimité.

Dans cet article, la "Gazette" disait: "Le premier ministre Ferguson et le premier ministre Taschereau sont résolument déterminés de conserver en autant qu'il était en leur pouvoir, la fabrique constitutionnelle d'un Canada uni et de maintenir inviolables les droits des provinces et des minorités dans les provinces suivant le plan sain, essayé et prouvé, que les Pères de la Confédération eux-mêmes ont établis."

Tout cela, dit le "Free Press" a un beau son héroïque, mais ne veut rien dire. Il prétend qu'il n'y a rien dans les 72 Résolutions adoptées à la conférence de Québec, en 1864, ni dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord qui est basé sur elles, ni dans la discussion du Parlement du Canada, durant laquelle les termes de la Confédération ont été étudiés en détail, ni dans la procédure des précédentes soixante années, qui donne droit d'intervenir, et d'empêcher des amendements à la constitution. Ce droit a été souvent déclaré au cours des dernières années par le premier ministre Ferguson et le premier ministre Taschereau — cependant c'est une assertion sans fondement, et dans les circonstances, une assertion im-

pertinente. C'est une tentative d'assurer aux provinces un droit qu'elles n'ont jamais eu."

Pour toute réponse, qu'il me suffise d'attirer l'attention du "Free Press" sur la première augmentation de subsides faite en 1906 par une semblable conférence des Premiers Ministres de toutes les Provinces du Dominion, augmentation ratifiée à la session de 1907 par le Parlement canadien, puis transmise au Parlement britannique qui, dans l'exécution de son devoir, s'empressa de ratifier le changement demandé à l'unanimité des Provinces, suivant, non-seulement son droit, mais son devoir.

L'Acte de la Confédération canadienne est un traité entre les différentes Provinces, et ce traité a été confié pour sa sauvegarde au Parlement de la Grande-Bretagne qui ne peut rien changer de ce traité, sans l'avis, la demande des signataires à l'unanimité. La chose est pourtant bien claire.

Le "Free Press" voudrait que le Parlement seul du Canada ait le droit de changer notre constitution, et il assure que le Parlement ne voudra jamais priver les minorités des privilèges dont elles jouissent maintenant, que la chose n'a jamais été tentée jusqu'à aujourd'hui et elle ne pense pas que le Parlement le tente jamais. Oui, il est vrai que la chose n'ait pas été tentée pour ce qui regarde les vieilles provinces, parce que l'on savait que la chose était impossible. Mais lorsque la barrière aura été enlevée, les minorités auront perdu toute leur sécurité. Le "Free Press" devrait le savoir aussi bien que moi. Et lorsque le "Free Press" répète avec force que les Canadiens, les vrais Canadiens, dit-il, non pas les entêtés comme M. Ferguson et M. Taschereau, doivent prendre sur eux-mêmes le pouvoir et la responsabilité d'amender leur constitution suivant les besoins, je lui réponds que les provinces peuvent faire et pourront en tout temps faire des changements qu'elles approuveront. Les provinces forment le Canada.

Mais quelques-uns disent "Le gouvernement britannique pourrait bien changer notre constitution et alors le Canada devra s'y soumettre".

Il est bien reconnu en Angleterre même que le gouvernement britannique ne peut pas changer la constitution de sa propre autorité. Le "Manchester Guardian" dans un article en date du 5 décembre le dit clairement: "The Constitution provides that no alteration shall be made in it except with the consent of the original contracting parties. At their instance, and theirs only, the British Parliament may act".

La position du Parlement britannique ne peut pas être mieux expliquée que par ces paroles du "Manchester Guardian".

En terminant, je répète ce que j'ai souvent affirmé, que le développement du Canada dans ses relations avec l'Empire, comme avec les nations étrangères, n'affecte en rien sa constitution interne qui reste toujours soumise à l'unanimité des provincess.

LA COMMISSION ROYALE DES PECHERIES

Un autre grand service rendu à la population des Provinces Maritimes par le gouvernement d'aujourd'hui est la nomination d'une Commission Royale d'enquête sur les pêcheries des Provinces Maritimes. Il est bien convenu de toute part que les pêcheries de nos provinces ne donnent plus à nos braves pêcheurs le revenu nécessaire au maintien de cette industrie. Depuis une quinzaine d'années, il m'est pénible de l'avouer, nos pêcheries ont certainement été négligées et il était temps de chercher des mesures effectives, générales, non-seulement pour encourager les pêcheurs, mais pour voir à la conservation du poisson et en faciliter le transport dans le Canada aussi bien qu'à l'étranger.

Dès le milieu de l'été, j'avais recommandé M. Jean G. Robichaud comme membre de cette commission. Je savais que l'hon. M. Veniot le recommandait aussi et j'étais bien certain de sa nomination. J'arrivais à Vancouver quand la nomination fut annoncée. La commission avait pour président l'hon. A. K. MacLean, juge en chef de la cour de l'Echiquier, ancien député. L'honorable M. McLean était arrivé en visite à Vancouver quelques jours avant moi, et sur l'invitation de mon fils était venu au dîner qu'il m'avait donné à sa demeure. Il devait se hâter de retourner à Ottawa pour se préparer sans délai à cet ouvrage important.

Dans le comté de Gloucester, on a demandé le rétablissement de l'usine de chiens de mer que j'avais obtenu en 1905 et qui fut fermée en 1912 par le gouvernement conservateur. C'est dans l'intérêt de la pêche à la morue que cette industrie avait été établie.

On a aussi demandé en plusieurs endroits de la Nouvelle-Ecosse, aux assemblées de la commission, le rétablissement de cette industrie qui rencontrera certainement ses dépenses dans le changement de ce poisson hideux en huile et en engrais, dont la qualité est certainement égale à tout autre et dont le prix est très élevé aujourd'hui. Le gouvernement n'a rien à perdre en établissant quelques usines de ce genre, dans les grands centres de pêche à la morue.

Quant à la pêche au homard, tous les règlements que j'avais pu faire mettre en vigueur au sujet de la grosseur du homard, la préservation de la femelle et autres, avaient été mises de côté. L'interdiction de la pêche durant la morte saison est aujourd'hui le seul règlement en existence, et, encore, elle n'est pas observée. Une pisciculture à homard que j'avais réussi à obtenir, et à placer à l'entrée du hâvre de Shippigan, sous la direction de M. Sébastien Savoie, fut aussi enlevée en 1913, au grand regret de tous ceux qui s'intéressaient à cette pêche qui a amené beaucoup de confort à la population des Iles Miscou et Shippigan, et aussi de Caraquet et d'autres endroits du comté Gloucester.

Il est à espérer que les informations soumises à cette commission permettront de faire un rapport intéressant avec de fortes recommandations utiles dans toutes les branches de cette industrie, la plus im-

portante pour les Provinces Maritimes, si l'on voulait bien le comprendre. Nous voyons par les rapports des journaux que dans la Nouvelle-Ecosse les pêcheurs, les commerçants de poisson, les exportateurs donnent une attention très sérieuse à cette commission sous tous les rapports, ce qui m'inspire une nouvelle confiance.

On demande aussi la création d'un Ministère distinct des Pêcheries à la tête duquel serait placé un Ministre des Provinces Maritimes. La question la plus embarrassante et la plus vexante au programme de la commission est bien la suppression des chalutiers à vapeur. Les pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse ont toujours protesté contre ce privilège accordé aux grosses compagnies.

On demande aussi l'utilisation non-seulement du chien de mer mais aussi des déchets de tout poisson.

On demande encore des prêts à longue échéance pour les pêcheurs. C'est ce que j'avais demandé après la guerre: des prêts à longue échéance aux soldats de retour qui auraient voulu se livrer à l'industrie de la pêche pour la construction de bateaux de pêche. J'avais avec moi le distingué colonel Peck, député de Skeena, Colombie-Anglaise, mais nous n'avions pu réussir dans le temps. La chose sera mieux comprise maintenant, je l'espère.

LA VISITE DE SIR HENRY THORNTON AU MEXIQUE

Au cours du mois d'octobre, Sir Henry Thornton fut invité de la part du gouvernement du Mexique à aller faire une étude de la situation de leurs chemins de fer, qui semblait être déplorable au point de vue du gouvernement, et donner des suggestions et des conseils.

On sait que beaucoup de capitaux canadiens sont placés dans les chemins de fer de ce pays ($50,000,000 au moins). Il paraît toutefois que Sir Henry Thornton avait consulté le gouvernement, qui lui avait donné permission d'entreprendre la tâche dans l'espérance de pouvoir modérer l'esprit du gouvernement Callès dans sa terrible et honteuse persécution des catholiques de son pays, condamnée par tout chrétien.

Il me parut tout de suite que cette visite de l'officier qui partage la plus haute responsabilité aussi bien que la plus grosse rémunération dans le service du Canada, pouvait dans de telles circonstances susciter des ennuis au gouvernement. J'étais à Vancouver lorsque Sir Henry Thornton était au Mexique. Je lisais les journaux avec beaucoup d'attention et d'inquiétude, mais aucune critique ne se faisait entendre et je commençais à espérer que cette affaire allait passer inaperçue. Mais, en arrivant chez moi, je vis que "Le Droit", journal quotidien libéral-indépendant, venait d'attaquer le gouvernement pour avoir ouvert des relations avec un gouvernement qui persécutait les catholiques. Dès lors, je prévus une lutte très forte et pleine de dangereuses conséquences.

Depuis le commencement de la persécution des catholiques, plus cruelle et plus honteuse que n'importe quelle persécution religieuse des temps païens, le fameux journal "Orange Sentinel" n'avait cessé d'exprimer chaque semaine son plaisir de voir les catholiques persécutés, leurs églises enlevées, les prêtres fusillés, tués pour oser célébrer le service divin en public. Notre clergé, nos évêques canadiens allaient-ils supporter cette persécution de notre religion et ces insultes grossières de l'"Orange Sentinel' sans aucun ressentiment?

Enfin, Mgr Fallon, évêque de London, Ontario, adressa une lettre au Premier Ministre, le très honorable Mackenzie King, désapprouvant le gouvernement d'avoir permis à Sir Henry Thornton, un employé du gouvernement, d'aller donner du secours et ouvrir des relations commerciales avec le gouvernement Callès, à Mexico, gouvernement persécutant les catholiques.

La réponse du Premier Ministre fut toute diplomatique, mais laissait entrevoir tout de même son embarras et son désir de remédier à la situation de toute manière possible.

Tout en serait resté là pour le moment, si le consul général du Mexique au Canada, M. Barron, n'était pas venu rendre la situation pénible en adressant aux journaux canadiens de Toronto une lettre insultante pour la religion catholique tout entière et traitant les catholiques du Canada comme une entité insignifiante, sans aucun droit, sans aucun mérite dans le Canada. C'était la justification de la persécution la plus active des catholiques du Mexique.

En lisant cette lettre, un soir de décembre, je me sentis blessé au coeur, et durant la nuit je décidai d'adresser une lettre confidentielle au Premier Ministre, lui enjoignant de voir à ce que le consul mexicain fût immédiatement rappelé par le président Callès, ou quittât le pays lui-même volontairement.

Mais le lendemain matin, je vis dans le "Citizen" d'Ottawa, un bref rapport d'une entrevue de l'hon. C. Marcil, député de Bonaventure, condamnant sévèrement et avec justice la lettre du consul mexicain, et déclarant qu'il allait présenter une motion à la Chambre demandant d'interdire toute coopération et toute relation avec le gouvernement mexicain. C'était bien suffisant, il était inutile pour moi d'écrire au Premier Ministre. J'avais la certitude qu'il allait prendre toutes les mesures nécessaires pour obtenir la retraite de ce consul. On a cité dans le temps plusieurs lettres adressées au Premier Ministre, demandant le rappel de cet homme. L'hon M. Marcil reçut les félicitations les plus chaleureuses des voyageurs de commerce catholiques, de plusieurs sociétés catholiques, de membres du clergé des différentes parties du Canada et aussi des Etats-Unis. Plus tard, Mgr Ross, évêque de Gaspé, son comté, lui adressa une lettre de félicitations avec un exposé fidèle de la conduite du gouvernement du Mexique.

Plus tard Sa Grandeur Mgr Langlois, évêque de Valleyfield, ville de l'hon. J. A. Robb, Ministre des Finances, lui adressa aussi une lettre dans le même sens.

Je voyais bien que le débat de cette motion deviendrait des plus acrimonieux. Le Dr Edwards, M.P., grand chef des orangistes, l'attendait pour la discuter à sa satisfaction sur le parquet de la Chambre, pas ailleurs.

Mais je crois que mon espérance est accomplie; aujourd'hui, le 20 janvier, au moment de mettre fin à ce récit de mes souvenirs, nous apprenons que le général Barron était à Ottawa ces jours derniers et il aurait déclaré que plutôt que d'être une cause d'ennuis à l'administration il était prêt à se retirer.

C'est la nouvelle que j'attendais avec impatience et la retraite du consul mexicain permettra certainement à l'hon. M. Marcil de retirer sa motion, puisque son avis seul a suffi à mettre fin aux relations du Canada avec le Mexique.

Au Premier Ministre mes meilleures félicitations pour sa bonne volonté à remédier à une telle situation et pour son succès.

EN TERMINANT

J'ai certainement trop causé dans ces Mémoires et je ne sais trop s'ils seront lus quelque part. Je les laisse à ma famille et à mes petits-enfants, qui apprécieront, je le sais, la fidélité du peuple acadien, son coeur généreux, ses nombreuses vertus héritées des héros de la terre d'Evangéline.

Mon but principal, je pourrais même dire ma principale ambition, en publiant ce récit de ma carrière est d'abord de rendre un tribut à la population acadienne, non seulement de Gloucester, mais de tout le Nouveau-Brunswick, et de toutes les Provinces Maritimes.

Puis les difficultés que j'ai rencontrées au début de ma carrière, la persévérance et la tenacité que je dus exercer d'une défaite à l'autre, d'un malheur à l'autre, conservant, malgré tout, l'espérance d'un avenir meilleur, sera un exemple pour bien des jeunes gens qui se découragent si un plein succès ne couronne pas leurs premiers efforts, non seulement dans l'arène politique, mais dans le commerce dans l'industrie, dans la culture du sol, dans l'enseignement, dans les professions libérales. Si son premier effort n'est pas couronné de succès le jeune homme laisse tout là, s'engage dans une autre entreprise qui n'est pas conforme à son ambition, à son talent et à ses aptitudes naturelles, et plus tard il quitte son pays pour aller chercher fortune à l'étranger, aux Etats-Unis, où il se fait le serviteur des industriels de la grande république américaine. On dira peut-être que j'y suis allé moi-même. C'est vrai, mais seulement pour me remettre de mes souffrances, confiant à d'autres le développement de mon programme, avec la détermination de revenir bientôt et recommencer avec un nouveau zèle mon travail du passé, avec la sympathie de mes bons amis.

Maintenant, lorsque je regarde le passé et cherche à le comparer avec le présent, il me faut faire un effort pour confirmer ma foi dans la vision de faits, d'avancement, de progrès presqu'incroyables dans une nation ou plutôt dans une race distincte, une petite minorité dans une grande nation, dans l'espace de soixante ans, tels que l'histoire a rarement fourni à l'admiration.

Depuis le commencement de l'année jubilaire du Dominion du Canada, on a bien proclamé et avec raison le progrès merveilleux de la population du Canada, progrès merveilleux de toute part dans toutes les branches de l'activité humaine, à la gloire de la nation canadienne, mais c'est certainement la minorité acadienne qui a fait le plus grand progrès.

L'éducation surtout a fait un grand progrès. C'est bien l'éducation qui a ouvert les portes à tous les talents dont l'ambition, se trouvant bien nourrie, devenait de plus en plus avide et moins timide.

Le collège de Memracook a certainement travaillé à merveille dans sa haute sphère. Son travail et son succès sont bien connus et fort appréciés, non seulement dans les Provinces Maritimes et au Canada, mais à l'étranger.

Je dois dire aussi que depuis bientôt trente années, les collèges des Eudistes ont fait leur part dans le nord du Nouveau-Brunswick et dans la Nouvelle-Ecosse, et ont déjà donné à l'Acadie un grand nombre de jeunes hommes de marque dans diverses classes de la société. Le collège de Caraquet a donné, en peu de temps ,une légion de jeunes prêtres qui rendent des services éminents à la religion et à la société.

Je dois ajouter que j'ai toujours regretté, et regrette encore aujourd'hui, le transfert de ce collège à Bathurst, après le malheureux incendie de Caraquet. Mon chagrin est partagé par un grand nombre dans Gloucester, et il me semble que ceci adoucit le chagrin de l'âme de Mgr Allard dans le ciel, car ce changement ne rendait pas justice à son dévouement et à sa générosité. Mgr Allard y avait sacrifié tout ce qu'il avait pu amasser dans sa vie, de biens, d'argent et d'influence sur son peuple. Sans ses immenses sacrifices, incalculables et inappréciables, nous n'aurions jamais eu de collège français dans Gloucester. C'est la population de l'est de notre comté qui a le plus souffert de l'enlèvement de cette maison d'éducation, pour laquelle Mgr Allard avait fait tant de sacrifices. Cependant, l'erreur étant irréparable, je souhaite aux Révérends Pères Eudistes tout le succès possible, à Bathurst. Ils ont fait beaucoup de progrès déjà, et, je l'espère, ce progrès s'accroîtra constamment.

On sait combien l'éducation avait été retardée parmi nos Acadiens, cela étant dû au manque d'instituteurs de langue française.

Le collège St-Joseph de Memracook avait commencé, il est vrai, à rendre de grands services qui ne devaient être appréciés suivant leurs mérites que plus tard. Mais si les années s'écoulent vite, le peuple acadien du jour fut prompt à profiter du bienfait que la Providence lui offrait. C'est ainsi que l'on a vu surgir pour ainsi dire une légion de talents de toutes sortes qui devaient s'imposer à l'admiration et à l'attention de tous.

C'est ainsi que nous avons vu les avocats acadiens, les littérateurs acadiens, les prêtres acadiens, les prédicateurs, les orateurs, les commerçants, industriels et financiers acadiens, grandir en honneur et en nombre d'un année à l'autre. Et il y a déjà longtemps que la population acadienne a prouvé qu'elle était douée par la Providence de toutes les ressources intellectuelles nécessaires, non-seulement à son existence, mais à sa gloire en même temps. Elle n'attendait que l'occasion de se développer. Elle devait garder sa part de talents pour son propre avantage, mais elle a pu aussi fournir à la province de Québec comme aux provinces de l'Ouest et même à la République américaine, des professionnels distingués, des agents distingués dans l'administration des chemins de fer et plusieurs industries. Je peux dire avec plaisir et en toute vérité que la race acadienne aujourd'hui tient sa place, suivant son nombre, à côté de sa race-soeur de la grande Province de Québec.

Il y a aussi dans cette grande province acadienne un bon nombre de familles distinguées connues comme canadiennes mais qui sont d'origine acadienne.

Je nommerai la famille Thibaudeau dont un des membres les plus brillants, le sénateur Alfred A. Thibaudeau, nous a été enlevé tout dernièrement au grand chagrin de tous. Le Sénateur est mort en 1925.

Son grand-père avait quitté le Nouveau-Brunswick pour aller à Québec fonder ce grand établissement commercial qui a fait de tout temps honneur à la province. Son père, l'hon. Isidore Thibaudeau, qui dirigeait cet établissement, fut aussi membre de la Législature de Québec de 1783-1878. Le sénateur a aussi pris part à de hautes fonctions dans la province, il a été l'un des gouverneurs de l'Université Laval. Il était fier de son origine et se plaisait à m'appeler "son cousin".

Notre généalogiste acadien, M. Placide Gaudet, a découvert aussi que la mère de Sir Wilfrid Laurier était d'origine acadienne. De même aussi la mère de l'hon. Rodolphe Lemieux.

Personne, certes, ne pourra dire que le mélange de leur origine a atténué le lustre de leur intelligence et la largesse de leur coeur.

Dans la politique, les Acadiens commandent le respect de la population anglaise dans les trois Provinces Maritimes. Ils ont fourni aux Législatures provinciales comme au parlement fédéral, des hommes qui ont rendu de grands services à leurs frères, à leur provinces respectives en général.

Aujourd'hui, depuis le 1er octobre 1926, la race acadienne compte un ministre fédéral à Ottawa dans la personne de l'hon. Pierre J. Veniot, ministre des Postes du Canada, mon successeur à la Chambre des Communes pour mon comté de Gloucester. J'ai déjà exprimé mes espérances pour l'hon. M. Veniot. Dès son entrée dans le ministère fédéral, dans la plus grande sphère politique du pays dans laquelle j'avais d'avance garanti son succès plus qu'ordinaire. Je suivis avec attention chacun de ses mouvements et cherchai à connaître quelle appréciation il recevait de la part des députés fédéraux aussi bien que de ses collègues plus âgés et d'une plus grande expérience que lui dans l'administration de ces grands ministères fédéraux. Pendant que j'étais à Ottawa, je recevais de toute part des aveux de gratitude pour mon ami Veniot.

On me donnait en quelques paroles une expression bien précise des qualités de coeur et d'esprit que l'on avait découvert chez lui avec grande satisfaction. Et, je tiens à le dire moins pour ma propre justification personnelle, au sujet des promesses que j'avais faites à son égard, qu'à l'honneur du peuple acadien, le pays apprendra par cet exemple frappant que l'on peut trouver chez les Acadiens tous les talents requis pour toute fonction publique qu'ils sauront remplir avec justice pour le peuple et avec honneur pour le gouvernement qui leur donnera sa confiance.

FIN

TABLE

Table des Matières

Un quart de siècle de luttes 1

Arrivée en Acadie. — La première communion. — Premières connaissances. — Question des écoles du Nouveau-Brunswick. — Appel au Conseil Privé. — Troubles de Caraquet. — Première candidature. — Deuxième élection. — "Free Grants". — Mariage. — L'année 1877. — Cinq ans d'attente. — Première convention acadienne. — Election de 1882. — Contestation de l'élection. — Exil volontaire à New-York. — Appel au Nouveau-Brunswick. — Convention libérale à Caraquet, en 1896. — Soir du vote. — Laurier est victorieux. — A l'oeuvre. — Mort de Madame Turgeon. — Pont à la Rivière-aux-Ormes. — Trois nouvelles stations. — L'Intercolonial. — "Courrier des Provinces Maritimes". — Campagne électorale de 1900. — Brillante victoire.

Député 92

Première session aux Communes. — Protection de la pêche au saumon. — Elu une seconde fois. — Session de 1905. — Autonomie des provinces de l'ouest. — Phares. — L'hon. H. R. Emmerson. — Deuxième sénateur acadien. — L'hon. George Graham. — Election provinciale de 1908. — Election fédérale de 1908. — De 1908 à 1911. — Mine de fer à Bathurst. — Havre de Bathurst. — Marine navale. — Réciprocité avec les E.-U. — Election de 1911. — Session de 1911-12. — Projet de contribution à l'Empire. — Usage du Transcontinental. — Visite dans l'Ouest, en 1914. — Déclaration de guerre. — Part des Acadiens dans la guerre. — Prolongation du terme du parlement. — Conscription. — Election en temps de guerre. — Offre d'un siège au Sénat. — Session de 1918. — Discours sur le budget. — Chemin de fer de Caraquet et Gulf Shore. — Amputation du pied. — Mort de Sir Wilfrid Laurier. — Session de 1919. — Question tarifaire. — Rétablissement des soldats à la vie civile. — Instruction technique. — Convention libérale de 1919. — Le pardon. — Session spéciale de 1919. — S. A. R. le Prince de Galles au Canada. — Discours sur le traité [illegible] du

chef libéral. — Achat du Grand-Tronc. — Année 1920. — Loi électorale et la langue française. — Comité relatif aux pensions des soldats.—Taux de transport.—Voyage dans l'ouest américain. — Avec l'hon. M. King dans l'ouest canadien. — Année 1921. — Session de 1921. — Transport sur les grands lacs. — Chemins de fer nationaux. — A Grand-Pré. — Congrès de la Pointe-de-l'Eglise. — Campagne électorale de 1921. — Triomphe de Mackenzie King. — Année 1922. — Travaux de la session. — Nomination au Sénat.

Sénateur 329

Présentation, fêtes et banquets. — Au Board of Trade de Moncton. — Année 1923. — L'hon. P. J. Veniot, premier ministre du N.-B. — Autre visite dans l'Ouest. — Visite du juge Turgeon. — Banquet à l'hon. M. Veniot. — Election partielle de Kent. — Année 1924. — Le service civil. — Préférence britannique. — Embranchements de chemins de fer. — Mort de l'hon. J. Morrissy. — L'hon. J. P. Byrne nommé juge. — Année 1925. — Session de 1925. — Election de M. Rand dans Gloucester. — Constitution du Canada. — Réforme du Sénat. — Port de Québec. — Election provinciale au N.-B. — Election fédérale. — Nouveau ministère. — Année 1926. — Ressources naturelles de l'Alberta. — Budget. — Enquête des douanes. — L'hon. Georges H. Boivin. — Le ministère démissionne. — Défaite du ministère Meighen. — L'hon. M. Veniot, chef de l'Opposition à la Législature. — Campagne électorale de 1926. — Fête de l'Assomption à Bathurst. — L'hon. M. Veniot, ministre des Postes. — Session de 1926. — Conférence impériale. — Année 1927. — Loi des crédits ruraux. — Soixantenaire de la Confédération. — Visite du Prince de Galles, du Prince George, du très hon. Stanley Baldwin et de Mme Baldwin. — Les voyageurs du "Devoir" à Bathurst. — Banquet aux hon. MM. Veniot et Ralston. — Congrès acadien à Moncton. — Sénateur Pascal Poirier. — Autre visite dans l'Ouest. — L'hon. M. Veniot visite l'Ouest. — L'h[illegible] M. [illegible] et M. Henri Bourassa dans l'Ouest. — Confére[illegible] — La représentation de la Nouvelle-Ecc[illegible]le. — Certaines critiques venant de [illegible] royale des pêcheries. — La visit[illegible] Mexique. — En terminant.

ERRATA

L'éditeur prie l'auteur et le lecteur d'excuser cette liste longue et forcément incomplète des fautes à corriger dans ce travail. L'éloignement de l'imprimeur n'a pas permis à l'éditeur de surveiller lui-même la correction des épreuves et de refréner quelque peu les malices du "petit diable des imprimeurs."

L'éditeur espère que le grand intérêt de ces Mémoires fera pardonner les incorrections typographiques qui s'y trouvent.

Page 4, 31e ligne, lire **héros** pour héro
Page 8, 6e ligne, lire **institutrice** au lieu de institution
Page 11, 15e ligne, lire **trouvait**
Page 41, 1e ligne, lire **tant** que
Page 49, 24e ligne, lire **suppliaient**
Page 54, 16e ligne, lire **déqualifié**
Page 83, 26e ligne, lire **prospérité**
Page 106, 27e ligne, lire **ou est**, avant subséquemment
Page 107, 35e ligne, lire **compagne**
Page 129, 7e ligne, lire **celui** qui m'amena
Page 138, 4e alinéa, lire **comprenant**
Page 195, 30e ligne, lire **ainsi** au lieu de aussi
Page 294, 25e ligne, lire avait **été** reconnu
Page 367, 21e ligne, lire j'ai suivi **dans** les montagnes
Page 369, 14e ligne, lire **conserver** au lieu de consacrer
Page 399, 10e ligne, lire **chiffrera**
Page 402, 12e ligne, lire **probes**
Page 410, 7e ligne, lire l'**exploiterait** au lieu de l'exploitation
Page 492, 33e ligne, lire **exposer** au lieu de exaucer

Les incorrections de cette nature et autres semblables sont inévitables dans un volume aussi considérable que celui-ci.

Achevé d'imprimer
le vingt juin mil neuf cent vingt-huit

par

L'imprimerie du Progrès de Hull, Ltée.
à Hull,
Province de Québec,
Canada,

pour

G. DUCHARME, éditeur.